This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

This book was purchased for
the Stanford University Libraries
from the
MARK X FUND
which was created by gifts
from faculty and staff
in recognition of Stanford's achievements
under the leadership of
John Ewart Wallace Sterling
on the Tenth Anniversary
of his assuming the Presidency
of Stanford

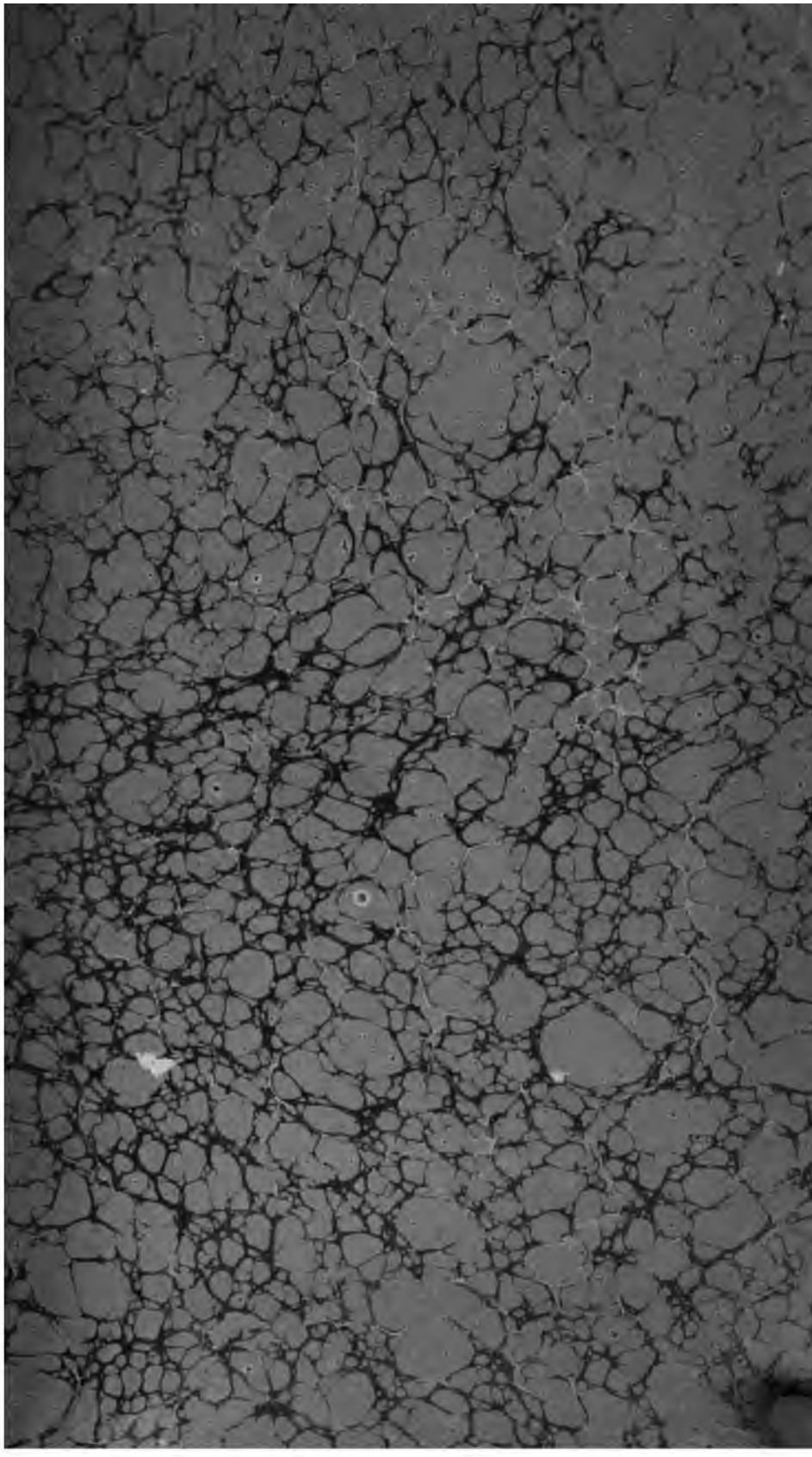

TED 12·13·78

# ESSAI SUR L'HISTOIRE

DES

# ÉGLISES RÉFORMÉES

DE BRETAGNE

IMPRIMERIE NANTAISE ÉTIEMBRE ET PLÉDRAN, QUAI CASSARD, 5.

# ESSAI SUR L'HISTOIRE

DES

# ÉGLISES RÉFORMÉES

## DE BRETAGNE

## 1535-1808

PAR B. VAURIGAUD
Pasteur de l'Église réformée de Nantes

« En chacune église on dressera des mémoires de toutes choses notables pour le fait de religion, et en chaque colloque sera député un ministre pour les recevoir et les apporter au Synode provincial et de là au national. »
(*Discipline ecclésiastique*, ch. V, art. 33.)

TOME PREMIER

PARIS
LIBRAIRIE DE JOEL CHERBULIEZ
33, RUE DE SEINE, 33

1870

ewm

E 17834

BR372
B7V3
v.1

Voici, après un intervalle de vingt années, la réalisation de la promesse faite lors de la publication de « *l'Histoire ecclésiastique de Bretagne, depuis la Réformation jusqu'à l'édit de Nantes, par Philippe Lenoir, sieur de Crevain.* » Mais au lieu d'une suite à cet ouvrage, ce qui avait été mon dessein primitif, le livre que je présente au public remonte aux origines mêmes de la Réformation en Bretagne, et ne s'arrête qu'aux premières années du XIX^e^ siècle, de 1535 à 1808.

Les motifs de ce changement de plan sont nombreux. Je n'en citerai qu'un seul : la copie du manuscrit de Crevain, que possède la bibliothèque de Rennes, et que j'ai publiée, est incomplète. Crevain avait conduit son travail jusqu'en 1611, au lieu de s'arrêter à l'édit de Nantes (1598). Des recherches, postérieures de plusieurs années à cette publication, m'en ont fourni la preuve. On lit, en effet, dans un recueil de notes de la main de Crevain lui-même [1], la déclaration suivante, après une énumération de ses autres occupations : «.... Sans compter la composition de l'Histoire de la Réformation en Bretagne, amenée jusqu'à la réception de mon père et de mon oncle au saint ministère, de 1560 à 1611, et dont le brouillon sans copie, mais fort au net, est demeuré au Ponthus, emprunté par M. le marquis de La Muce, à la fin de 1684. »

[1] Deux vol. in-4°, manusc. de 407 et de 616 pages, trouvés en Hollande, et dont une gracieuse obligeance m'a fait cadeau.

Ce qu'il a fallu de temps, de démarches, de persévérance et même de sacrifices pour conduire jusqu'à nos jours le travail que je publie aujourd'hui, il est aisé de s'en faire une idée, si l'on considère qu'en dehors du manuscrit de Crevain il n'existe rien sur l'histoire du Protestantisme en Bretagne. Aussi ne puis-je espérer d'avoir été complet, ni de racheter, même sous ce rapport, ce qui manque à tant d'autres égards à mon œuvre.

Je puis du moins me rendre le témoignage de n'avoir rien épargné pour trouver la vérité, et de l'avoir dite partout, telle qu'elle m'est apparue. J'ai exposé les faits aussi impartialement et aussi complètement que possible, et, sans m'interdire les appréciations et les jugements, j'en ai été sobre, laissant au lecteur le soin de conclure.

Je ne saurais omettre de mentionner ici les noms des personnes qui, par intérêt pour les études historiques ou par amitié pour moi, m'ont fourni des renseignements, fait part de leurs recherches et même donné copie de pièces de leurs collections.

Que MM. Paul Marchegay, Dugast-Matifeux, Ch. Read, Benj. Fillon, le baron de Girardot, Levot, et H. du Cleuziou, veuillent bien recevoir ici l'expression de ma gratitude. Je suis également redevable à MM. Armand Guéraud, de Nantes, Bizeuil, de Blain, et Francis Waddington, de Rouen, tous trois maintenant retirés de ce monde, mais dont ceux qui les ont connus savent quelle fut la parfaite obligeance. Je dois nommer encore M. le professeur Jacques Benignus de Lausanne, qui, avec une grande complaisance, a fait pour moi des extraits en Hollande, et mon collègue M. Vermeil, de Rennes.

Enfin, je tiens à dire combien je me suis senti obligé envers M. Henri Lutteroth, de Paris, qui a bien voulu copier de sa main, à mon intention, tout le « *Dialogue de*

*la Vie et de la Mort*, » traduit de l'italien par Jean Louveau, pasteur à La Roche-Bernard [1], et envers M. Habasque, mort, il y a quelques années, président du tribunal civil de Saint-Brieuc. Ce magistrat, doué d'une grande largeur d'idées et plein d'impartialité pour les Protestants, m'a fourni, dans quelques lettres qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire, d'intéressants détails peu connus ou inédits sur les Églises réformées des Côtes-du-Nord.

Je n'ai garde non plus d'oublier M. J.-F. Bergman, bibliothécaire à l'Université de Leide, qui m'a fourni avec une grande obligeance de précieux renseignements sur Crevain.

Ce sympathique concours et cette sorte de confraternité littéraire ont été pour moi, je l'avoue, un précieux encouragement, une compensation à plus d'un mécompte, et comme une récompense anticipée de mes travaux.

*Nantes, juillet* 1870.

B. VAURIGAUD.

[1] *Le Dialogue de la Vie et de la Mort*, traduit en français par Jean Louveau. « *De l'étude immortalité s'acquiert*, » à Lyon, par Antoine Volant et Thomas de Straton, 1562.

# ESSAI SUR L'HISTOIRE

DES

# ÉGLISES RÉFORMÉES

## DE BRETAGNE

## LIVRE I

### DE L'ORIGINE DE LA RÉFORMATION A LA SAINT-BARTHÉLEMY

### 1518-1572

### I

### 1518-1558

La Réformation n'a pas eu, dans la Bretagne, un caractère spécial qui distingue notre province du reste de la France. Nous y trouvons en œuvre les influences et les causes générales qu'on signale partout. Ses adhérents ne furent pas exclusivement dans une classe particulière de la société. Suivant les localités, il y eut plus de personnes de la noblesse ou de la magistrature, ou plus de négociants, de marins ou d'artisans, ou même d'agriculteurs, mais ce fut tout; on ne la jugerait qu'à la surface, si l'on s'en faisait d'autres idées. Il n'est pas jusqu'au moment de son apparition qui ne soit à peu près le même que pour les autres provinces. Il ne faut pas confondre, en effet, l'élaboration plus ou moins secrète d'une idée ou d'une croyance avec sa mise en lumière, et, en quelque sorte, son explosion.

En Bretagne, sans avoir été ignorée, la préparation s'est faite sans éclat, sans bruit, lentement; insensiblement la lumière s'est

levée. Le voyage de Dandelot a été comme la goutte d'eau qui fait déborder la coupe.

Léon X avait fait publier dans tout le royaume la vente des indulgences. Le cardinal de Bourges, commissaire désigné pour cette œuvre, adressa à tous les officiers de la province un mandement, en date du 28 juin 1518, pour leur recommander les prédicateurs chargés de recueillir les offrandes. « Ces pieuses exactions, » comme les appelle le bénédictin dom Morice, produisirent inévitablement leurs effets accoutumés. Les âmes pieuses, les consciences honnêtes furent troublées et indignées de cet étrange trafic des choses saintes, et de cette expiation tarifée de toutes les fautes et de tous les crimes, au prix de quelques pièces d'argent.

L'enseignement et les mœurs du clergé, sans valoir peut-être moins qu'ailleurs, n'y étaient rien moins qu'apostoliques. Le théologien René Benoist en convient sans détour [1]. Il attribue le succès des idées nouvelles « aux scandales de plusieurs supérieurs en l'Eglise. » « Ce que je dis ouvertement, continue-t-il, parce que je voys qu'il ne se peut plus cacher et ne doist aucunement estre excusé ou dissimulé; ains par tous moyens possibles osté et corrigé. Et à ce doivent symboliser et coopérer tous, de tous états qui zèlent l'honneur de Dieu, qui ayment leur salut et désirent la réformation de l'Eglise en la bonne part defformée par la négligence, l'ignorance et la vie scandaleuse des indignes prélats, contre tout droit, à la ruine et blasphème de la religion chrétienne et subversion de la république elevez et tolérez en icelle. »

D'un autre côté, les écrits des Réformateurs, la Bible traduite en langue vulgaire pénétrèrent de bonne heure, même en Bretagne, par les libraires, que nous voyons parmi les premiers qui embrassent la Réforme et qui sont persécutés pour elle. Les membres du Parlement y contribuèrent aussi par leurs fonctions mêmes, ainsi que tous les officiers de judicature. Comment, en effet, faire appliquer, ou seulement enregistrer, des édits comme celui de Fontainebleau (1er juin 1540), qui enjoint expressément à tous baillis, et sous peine de suspension et de privation de leur office, de rechercher et de poursuivre les luthériens, sans étudier, sans apprécier leur doctrine; ou encore l'arrêt de réglement de

---

[1] Conférence avec les ministres de Nantes en Bretagne, épitre dédicatoire.

Paris (1er juillet 1542) contre les livres contenant des doctrines nouvelles et hérétiques, sans lire, sans connaître ces livres? Ne l'eût-on pas fait soi-même, par respect de sa propre conscience et pour ne pas condamner à l'aveugle, qu'il eut fallu le faire indirectement en interrogeant les accusés, en écoutant leurs explications et leur défense. Aussi y eût-il de bonne heure des membres du Parlement et des magistrats d'un ordre inférieur imbus des idées proscrites, et poursuivis à cause d'elles. Dès l'année 1555, trois ans avant l'apparition de Dandelot en Bretagne, le sieur de La Garaye fut accusé d'hérésie [1], et trois conseillers commis pour le juger. A cette occasion, se produisit un de ces actes de cupidité qui devinrent si fréquents dans la suite. Le roi fit don à François du Breil, capitaine et gouverneur de Mariembourg, « des confiscations et amandes en quoi *pourront estre* condamnez Charles Ferré, sieur de La Garrays, et son frère, et Jehan, sieur de Canquoy, son beau-frère, pour estre atteints du fait d'hérésie [2]. « Etait-ce simplement à titre de faveur que le capitaine du Breil recevait ce don, ou était-ce comme récompense pour avoir dénoncé les inculpés? Dans tous les cas, il arriva plusieurs fois, dans les années suivantes, que des conseillers accusés d'hérésie furent obligés de vendre leur office.

---

[1] Du vandredy matin 27 de mars 1555, le procureur général du roy a présenté à la Court une lettre missive et commission du roy, par lesquelles il mande à ladite Court informer contre Charles Ferré, sieur de La Garraye, accusé d'hérésie et d'avoir bruslé les ymaiges de sa chapelle, suyvant lesquelles il a requis commissaires estre baillez pour vacquer auxditz informacions, disant avoir différé de les présenter le jour d'hier, espérant faire prendre ledit Ferré qui estait en cette ville, ce qu'il n'a peu faire pour ce qu'il s'en est allé. Lesdites lettres mises en délibéracion.

La Court a commis et commet Mes Pierre Marec, Bertrand Glé et Jehan Tituan, conseiller, et chaincun, le premier requis pour vacquer ausdites informacions. (*Rég.* du Parlement.)

[2] Aujourd'hui dernier jour d'août, l'an 1555, le roy estant à Saint-Germain-en-Laye, a donné et octroyé au capitaine Breil, gouverneur de Mariembourg, les confiscations et amandes en quoi pourront estre condamnez Charles Ferré, sieur de La Garrays et son frère, et Jehan sieur de Canquoy, son beau-frère, pour estre atteints du fait d'hérésie. En tesmoins de quoi le dit seigneur m'a commandé expédier audit capitaine Breil le présent brevet, et en faisant apparoir de la sentence donnée à l'encontre d'eux toutes les lettres de don qui pour ce lui seront nécessaires, monseigneur le connétable présent.

Signé, Bourdin. (Pris sur l'original.)

Dom Morice, III, *Preuves*, col. 1146.

Ce qui contribua plus encore à populariser les croyances nouvelles, ce fut la publication de la traduction des Psaumes en vers français. On sait, en effet, de quel engouement ces Psaumes, adaptés à des airs souvent profanes, furent l'objet, même à la Cour. Le roi, les princes, les courtisans, en avaient choisi dont ils avaient eux-mêmes composé la musique, ou dont l'air et les paroles leur étaient particulièrement agréables. On les désignait même par le nom de ceux qui les avaient choisis. Ils se répandirent très-vite parmi les Réformés, et furent de leur part l'objet d'un attachement aussi grand, mais plus sérieux. En Bretagne, quelques années plus tard, on défendit expressément de les chanter en public. Mais nulle cause ne favorisa plus les progrès de la Réforme que la persécution. L'attention attirée sur les martyrs les trouvait, au milieu des plus cruels supplices, calmes, pleins de miséricorde pour leurs bourreaux, inébranlables dans leurs convictions, pieux dans leurs discours, énergiques dans la confession de la vérité, triomphants dans leurs espérances, et obligeait les esprits non prévenus à s'enquérir de doctrines qui produisaient de tels effets.

Bien longtemps avant que les premiers ministres fussent venus en Bretagne, l'Évangile y comptait déjà un martyr. Ce fut à l'occasion de l'affaire des placards. On appelait ainsi de petits imprimés en forme d'affiches et de petits livrets contre « l'abus de la messe et les inventions papistiques » qu'un nommé Feret, serviteur de « l'apoticaire » du roi, avait fait imprimer à Neuchâtel pour suppléer à la prédication si généralement entravée. Ces écrits, d'un style « tranchant et foudroyant, » comme s'exprime Crespin [1], à qui nous empruntons ces détails, furent communiqués à quelques-uns des plus sages des Réformés. Ceux-ci, tout en approuvant la doctrine qui y était contenue, blâmaient cette manière de la répandre. Ils craignaient que l'irritation des adversaires ne s'en accrût et ne nuisît aux progrès de l'Évangile. Mais le zèle l'emporta sur la prudence. Les rues et les places publiques de Paris et des principales villes de France furent inondées de ces petits livres, et il y en eut même un d'attaché à la porte de la chambre du roi, au Louvre. La colère du

[1] Crespin, *Martyrs*.

roi fut au comble. Après avoir fait avec les membres de sa famille et toute sa Cour une procession solennelle, où s'étala une pompe religieuse extraordinaire, et déclaré qu'il n'épargnerait pas même l'un des siens qui serait imbu d'hérésie, il ordonna de poursuivre à outrance tous les luthériens connus comme tels et tous ceux qui seraient suspects de l'être. C'était au mois de janvier 1534 (1535).

« Nicolas Valeton, receveur de Nantes, en Bretagne, commençant devenir à la cognoissance de l'Évangile par le moyen d'aucuns bons personnages qu'il hantait et par la lecture du Nouveau Testament en français : voyant la grande poursuite qu'on faisait, et que Morin (avec lequel il avait eu différend) approchait de sa maison, commanda à sa femme de faire oster de sa chambre le bahus où estoient ses livres, et cependant alla au devant du danger. Elle, effrayée de son costé, jetta soudainement tous les dits livres dedans les privés, ensemble d'autres papiers qui y estoient, en sorte que le bahus demeura vuide. Morin, estant entré, envoya Valeton en prison, et commanda qu'il fust étroitement gardé ; puis ayant fouillé partout et n'ayant rien trouvé, apperceut ce bahus vuide, toutefois il ne s'y arresta pour l'heure, tant il avait d'envie d'interroguer son prisonnier ; ce qu'ayant fait, et ne se trouvant aucunes charges et informations contre luy, pensa qu'il fallait procéder plus finement, et qu'autrement le receveur seroit homme pour luy garder et donner de la peine, parce qu'il estoit homme d'esprit et de crédit. L'ayant donc interrogé de rechef sur le faict du bahus et rien profité, il alla soudainement vers sa femme, à laquelle il fit tant de demandes et si cauteleuses et subtiles (joint qu'il asseurait que son mary avait confessé le coffre estre celui où il mettoit ses livres et papiers secrets), que cette jeune femme peu advisée, se fiant en la promesse et serment du dict Morin, que son mary n'aurait aucun desplaisir (moyennant argent par elle offert et promis), luy découvrit la vérité du faict. Les livres estans retirez promptement hors des retraits, encore qu'ils ne fussent défendus, Morin le fit trouver si mauvais au roy, qu'il commanda qu'on le fist mourir, d'autant qu'ayant ainsi fait jetter ses livres, il estoit suspect d'hérésie [1]. »

---

[1] Crespin, *Martyrs*, l. 2, 105. Liste des hérétiques ajournés par les gens

Cette logique n'était cependant pas irréprochable. Il suffisait bien de connaître le lieutenant criminel Morin, et surtout d'avoir eu des démêlés avec lui, pour tout appréhender. On devine le reste, Valeton fut brûlé vif. Le supplice eut lieu à la croix du Trahouer, rue Saint-Honoré. Le martyr fit preuve de beaucoup de constance et de fermeté.

Peut-être est-ce à la même époque qu'eut lieu le supplice d'une jeune fille dont l'histoire ne parle pas, mais dont une chanson populaire a conservé le souvenir. Cette jeune fille, gagnée aux idées religieuses des Réformés, aurait refusé d'aller à la messe, déclarant qu'elle n'y voyait que des abus. Sa mère irritée, et craignant peut-être les peines encourues par ceux qui ne signalaient pas les luthériens, l'aurait dénoncée aux juges, puis la voyant condamnée à mort, aurait amèrement regretté sa conduite; mais la jeune fille, tout en lui faisant des reproches, l'aurait en quelque sorte remerciée, parce qu'elle voyait Jésus venant à sa rencontre pour l'introduire dans le ciel.

Cette chanson, recueillie en Bretagne par le docteur Roullin, est peut-être unique comme souvenir des persécutions religieuses dans cette contrée au XVIe siècle [1]. Voici cette pièce :

Voulz-vous ouir l'histoire
D'une fille d'espit (esprit)
Qui n'a pas voulu croire
Chose que l'on lui dit !

— Sa mère dit : ma fille,
A la messe allons donc !
— Y aller à la messe,
Ma mère, ce n'est qu'abus.

Apportez-moi mes livres
Avec mes beaux saluts [2]
J'aimerais mieux être brûlée
Et vantée au grand vent

du roi. (*Bulletin du Prot.* XIe année, 253. Valeton y est appelé Audebert, au lieu de Nicolas.)

[1] *Moniteur* du vendredi 21 oct. 1853. Article signé Ampère, et intitulé : *Chants populaires en France.*

[2] Probablement les Psaumes en vers français.

Que d'aller à la messe
En faussant mon serment.
Quand sa très-chère mère
Eut entendu c' mot là,

Au bourreau de la ville
Sa fille elle livra.
— Bourreau, voilà ma fille!
Fais à tes volontés;

Bourreau, fais de ma fille
Comme d'un meurtrier.
Quand elle fut sur l'échelle,
Trois rollons (barreaux) jà montée,

Elle voit sa mère
Qui chaudement pleurait.
— Ho! la cruelle mère
Qui pleure son enfant

Après l'avoir livrée
Dans les grands feux ardents.
Vous est bien fait, ma mère,
De me faire mourir.

Je vois Jésus, mon père,
Qui, de son beau royaume,
Descend pour me quérir.
Son royaume sur terre
Dans peu de temps viendra,
Et cependant mon âme
En paradis ira.

On voit là une preuve de la profonde émotion produite dans les esprits par le supplice des martyrs, en même temps que de la sympathie secrète dont ils étaient au fond les objets.

Indépendamment de toutes ces causes générales qui préparaient ou favorisaient la Réforme en Bretagne comme partout, il y en eut une toute locale, mais qui ne fut pas sans influence. Le gouverneur de cette province était à cette époque le duc d'Estampes, Jehan de Bretagne, comte de Penthièvre, chevalier de l'Ordre. Ce duc, d'un esprit modéré, prudent et ferme, se montra généralement équitable envers les Réformés. Les catholiques ardents l'accusaient d'en partager en secret les croyances. Il n'en était pas ainsi; mais, à la différence de ses accusateurs, il ne condamnait

pas sans entendre et sans connaître. Dans une circonstance particulière on le vit acheter un nouveau testament en français des mains d'un homme accusé d'hérésie. Sa belle-sœur, madame de Cany[1], femme très-pieuse, en correspondance avec Calvin, contribua peut-être à donner au duc cette tolérance, que tous ses contemporains louent en lui.

Toutes ces circonstances favorables furent mises à profit par les Réformés qui, à Rennes et à Nantes spécialement, se réunissaient dans un grand nombre d'endroits et moins secrètement que dans l'origine. Aussi voyons-nous dès l'année 1555 les catholiques s'en émouvoir. A Nantes, l'évêque dans sa visite épiscopale le constate, notamment à Saint-Similien, où semblent avoir eu lieu en plus grand nombre les premières assemblées. C'est aussi de cette époque que datent les préoccupations politiques et les premières mesures prises contre eux dans cette ville, dont on les accusera si souvent dans la suite de vouloir s'emparer.

Le mouvement religieux, qui se produisait en France sous l'influence de causes diverses et locales, recevait des encouragements, des directions et comme une impulsion nouvelle des Eglises Réformées étrangères, et notamment de celle de Genève. C'était là que de tous côtés on venait chercher des pasteurs. C'est ce que fit en particulier l'Eglise de Paris, trop nombreuse pour ceux qui la desservaient. Calvin lui en fit accorder un « maistre Gaspart (Cormel), ministre de Neufchastel, mari de la nièce de mons. Guillaume Farel. » C'était, au dire du Réformateur, « un homme capable d'édifier l'Eglise en bonne simplicité et droicture. » Il était déjà depuis longtemps dans le ministère et avait « quicté pour un temps sa bergerie[2] » pour aller secourir l'Eglise qui le demandait[3].

---

[1] Peronne de Pisseleu, femme de Michel de Barbançon, seigneur de Cany, un des personnages les plus importants de la Picardie. Cette dame instruite dans la foi réformée par Laurent de Normandie, lieutenant du roi à Noyon, et ami de Calvin, eut longtemps à souffrir des rigueurs de son mari, qui devait plus tard partager ses croyances. Elle jouissait à la Cour d'un crédit dont elle usa toujours noblement... *Lett. franç. de Calvin*, I, 281.

[2] Calvin, *Le t. franç.*, II, 124.

[3] Député dans la suite, par l'Eglise de Paris, il présenta aux théologiens

De leur côté, les adversaires ne s'endormaient pas. Un nouvel édit fut promulgué cette année (27 juillet 1557), portant peine de mort contre ceux qui publiquement ou secrètement professent une religion différente de la religion catholique. Ces rigueurs croissantes en arrêtèrent quelques-uns, mais ne firent que hausser le courage des autres et les amener à se prononcer publiquement en faveur de l'Evangile. Il en résulta même une sorte de surexcitation poussée jusqu'à l'imprudence. C'est ainsi qu'à Rennes, le parlement dût enjoindre aux juges d'instruire le procès de personnes de la religion accusées d'avoir commis des impiétés. Il s'agissait probablement de quelques statues renversées [1]. Peu éclairés sur le vrai caractère de l'Evangile qui ne permet d'en appeler qu'à la persuasion pour combattre l'erreur, et égarés par un zèle sans patience, quelques-uns des Réformés s'imaginaient avancer la cause de Dieu en renversant des statues, tandis qu'il aurait surtout fallu changer les croyances qui les avaient fait élever.

Quoiqu'il en soit, ces réunions secrètes, ces manifestations individuelles de la foi, ces écarts du zèle et les persécutions qu'on leur opposait, tout cela prouvait qu'une vie nouvelle fermentait dans les âmes. Il ne s'agissait plus que de la diriger, de la soumettre à des règles précises pour la garantir de ses propres excès et la rendre féconde. Les éléments de l'Eglise existent désormais, il n'y a plus qu'à les grouper, à les coordonner et à faire succéder l'organisation et l'ordre aux manifestations spontanées de la vie. C'est à quoi contribua puissamment le voyage de Dandelot en Bretagne.

---

allemands réunis à Worms, une confession de foi dont les termes adroitement mesurés semblaient devoir amener un rapprochement entre les Eglises luthériennes et réformées. *Lett. franç. de Calvin*, II, 150, note.

[1] 3 août 1557. De Musuillac, pour le procureur général, est entré en la Court qui a dict que la pollice gist principalement en la religion de laquelle la justice et le roi sont protecteurs, et que en ceste ville se sont trouvez deux enffants qui ont porté parolle mal sonnante du Saint-Sacrement de l'autel, et de quoy y a procès devant le juge ordinaire, et puisqu'il procède *ex ore infantium* fault qu'il y ait des instructeurs. et que il y a eu des ymaiges rompuz, requérant que le juge ordinaire fust mandé pour savoir quelle diligence il y aurait faicte et qu'il fust informé dudict cas. (*Rég.* du Parlement.)

## II

### 1558-1559

François de Châtillon, sieur Dandelot, dernier fils du maréchal de Châtillon, mort en 1522, et de Louise de Montmorency, sœur du connétable de ce nom, avait eu en commun avec ses deux frères, le cardinal de Châtillon et l'amiral Coligny, une forte éducation. Il, possédait des connaissances variées et des facultés naturelles peu ordinaires. Comme l'amiral, il avait un penchant prononcé pour la carrière des armes, mais il s'en distinguait par un caractère vif et impétueux. Actif, entreprenant, résolu, il excellait aux exercices du corps et était d'une valeur à toute épreuve. Né à Châtillon-sur-Loing le 18 mai 1521, il fit ses premières armes à la défense de Landrecies, en 1543, fut armé chevalier sur le champ de bataille à Cérisoles l'année suivante, et fit des prodiges de valeur au siége de Carignan. A la mort de François Ier, il épousa, par l'influence de son oncle le connétable, Claude de Rieux, qui lui apporta en dot de grands biens en Bretagne, et bientôt après il obtint la charge de colonel général de l'infanterie. Nous ne le suivrons pas dans toutes ses expéditions guerrières. En 1551, ayant été envoyé en Italie au secours du duc de Parme, il fut fait prisonnier et enfermé au château de Milan. C'est là, dans les loisirs de la captivité, qu'il lut les ouvrages de Calvin et qu'il embrassa avec ardeur les convictions du Réformateur. Il ne s'en tint pas là. Dans sa correspondance avec ses frères, auxquels il fut toujours étroitement uni, il ne cessa de les exhorter à suivre son exemple. Libre en 1556, et bientôt après en possession de nouveau de son titre de colonel général, il se distingua au siége de Saint-Quentin et à la conquête de Calais. A cette époque, honoré de l'amitié de son roi, placé très-haut dans l'estime publique, et par ses services et par ses qualités, puissant par sa famille et par ses alliances, il devait porter ombrage aux Guise. S'il eut eu égard à ses intérêts et à sa gloire selon le monde, la prudence la plus élémentaire lui aurait fait une loi de taire ou de dissimuler ses convictions. Mais il y avait trop de loyauté dans son caractère, trop de générosité chevaleresque dans

ses sentiments, trop de sincérité dans sa foi pour qu'il s'abaissât à de pareils subterfuges. « Je n'ay point connu d'homme, disait plus tard l'amiral, ni plus équitable, ni plus amateur de piété envers Dieu.... Suppliant très-humblement notre Seigneur que je puisse partir de cette vie aussy pieusement que je l'ay veu mourir [1]. »

En rapports directs et publics avec l'Eglise de Paris, il lui demanda deux ministres avec lesquels il vint visiter ses terres de Bretagne, et répandre la lumière dont il avait été lui-même éclairé. Ces pasteurs étaient Jean-Gaspart Carmel ou Cormel, surnommé Fleury, et Pierre Loiseleur, seigneur de Villiers. Nous avons déjà parlé ci-dessus de Cormel, envoyé par l'Eglise de Neuchâtel à celle de Paris. Nous ne saurions nous taire sur son compagnon d'œuvre, dont la notoriété fut plus grande que la sienne. Pierre Loiseleur, seigneur de Villiers et de Westhoven, se destinait au barreau et faisait ses études à Orléans, en 1552. Il avait été reçu avocat au Parlement de Paris, quand la persécution le chassa de France. Il se retira à Genève où il se lia d'amitié avec Th. de Bèze, qui le décida à renoncer à la jurisprudence pour étudier la théologie. Il avait épousé Jeanne de Brichanteau, fille de Charles de Brichanteau, sieur de saint Martin, également réfugié à Genève. Il revint ensuite en France, dans l'intention de s'employer à y répandre les doctrines évangéliques. C'est à ce moment que Dandelot se l'adjoignit pour la pieuse entreprise qu'il avait projetée. Ainsi accompagné, l'époux de Claude de Rieux quitta Paris dans le courant du mois d'avril, arriva à Angers le 27 [2], et bientôt après à Nantes. Dans cette dernière ville, comme du reste à Angers, il fit prêcher l'Evangile, à portes ouvertes, dans la maison qu'il habitait. Son nom, son caractère, la haute estime dont il jouissait parmi la noblesse, ses emplois eux-mêmes, attirèrent en foule auprès de lui les gentilhommes du pays. Il est aisé de penser avec quel empressement le reste de la population rechercha l'occasion de connaître cette religion, objet de tant de colères, et contre laquelle tant d'ordonnances avaient été rendues, tant de précautions avaient été prises. On se figure surtout le zèle avec lequel

---

[1] *Vie de l'amiral de Coligny*. Amsterdam, 1643, 71.

[2] Il logea le 27 chez Caseneuve, aux Lices près la porte Toussaint. *Hist. d'Anjou*, par Roger. — *Revue d'Anjou*, 2e année, janv. févr. 1853.

ceux qui se réunissaient dans des maisons particulières pour lire en secret la parole de Dieu, profitèrent de l'invitation de Dandelot et y répondirent. Quel encouragement pour eux que cette prédication publique, par un pasteur, au milieu de la ville, en présence de toutes les classes de la société! Quel encouragement surtout que cette adhésion éclatante d'un des plus grands esprits de son temps, et des premières familles de la nation à leur foi méprisée et persécutée!

Les pasteurs missionnaires et leur protecteur restèrent peu de temps à Nantes; mais leur enseignement n'y fut pas stérile. Parmi ceux qui les entendirent se trouvait un jeune gentilhomme, âgé alors de 27 ans, et qui devait être dans la suite l'honneur du Protestantisme breton, c'était François de la Noue. Né au manoir de la Noue-Briort, près de Bourgneuf, en 1531, d'une des plus anciennes familles de noblesse du pays, il y avait passé ses premières années, et y était revenu depuis peu de ses voyages en Italie. Doué d'une grande rectitude de jugement, et d'une extrême modération de caractère, il avait donné naguère une preuve éclatante de son respect filial et de son désintéressement. A son retour en France, il s'était empressé de faire rendre à sa mère la gestion de sa fortune, qu'Henri II lui avait retirée dans la crainte qu'elle ne la dissipât au jeu [1]. Pour un tel homme, la conversion au Protestantisme ne fut ni l'effet du calcul, ni le résultat de l'entraînement, mais uniquement le fruit d'une conviction sérieuse, raisonnée, réfléchie et entièrement consciencieuse.

De Nantes, Dandelot se rendit à Blain où la douairière de Rohan, Isabeau de Navarre, le reçut, ainsi que ses compagnons, « comme des anges du Seigneur, » et leur ouvrit la grande salle de son château, où un nombreux concours de peuple et de noblesse vint entendre prêcher l'Evangile. Ce bon accueil de la duchesse n'était pas dû seulement à l'estime qu'elle professait pour Dandelot, mais à la parfaite harmonie religieuse qui existait entre leurs idées, non moins qu'à la communauté de leur zèle pour la cause qu'ils avaient l'un et l'autre embrassée. Nulle conquête, au reste, ne fut plus précieuse pour les Eglises de notre province, car nulle famille ne se montra plus dévouée, plus fidèle à leur défense que

---

[1] Amyrault, *Vie de François de La Noue*, 8.

cette noble famille des Rohan. Ce fut un privilége peu commun pour les Réformés de ce pays, de compter parmi ceux qui ont contribué à la fondation ou au développement de leurs Eglises, des personnes et des familles d'un caractère moral si élevé, d'une conviction religieuse si persévérante et si sincère. Nous avons consacré quelques lignes à faire connaître comment Dandelot était arrivé à la foi des chrétiens réformés, nous ne devons pas moins faire pour la noble femme par qui le Protestantisme est entré dans cette branche de la famille des Rohan.

Isabeau de Navarre, douairière de Rohan, était fille de Jean d'Albret, roi de Navarre, et tante de Jeanne, mère de Henri IV. Elle avait dû commencer à connaître l'Evangile, par suite de ses rapports avec Marguerite de Valois, sa belle-sœur, sœur de François Ier, qui avait été si favorable aux partisans des idées nouvelles. Néanmoins, jusqu'en 1552, époque où elle perdit son mari, la vicomtesse de Rohan n'avait pas professé ouvertement le culte réformé; peut-être même ne l'avait-elle pas fait encore avant le voyage de Dandelot, quoique la liberté où l'avait mise son veuvage, et surtout l'exemple de ses parents de Navarre, qui s'étaient franchement déclarés pour l'Evangile en 1557, aient dû l'y porter. Ce qui le prouve encore, c'est qu'elle faisait élever ses enfants à la cour de Navarre, auprès de Jeanne d'Albret, leur cousine germaine, dont les idées religieuses étaient déjà bien connues. Quoiqu'il en soit, à partir de cette visite de Dandelot, nous verrons la vicomtesse de Rohan se montrer de plus en plus convaincue et courageuse dans la manifestation de ses sentiments.

La Bretesche et la Roche-Bernard, château et baronnie qui appartenaient à Dandelot, furent plus librement encore évangélisés et avec un plus grand concours d'auditeurs. Il séjourna un peu plus longtemps dans ses terres, mais sans perdre de vue ce qui paraît avoir été le but principal de son voyage, l'évangélisation de la Bretagne. C'est ainsi que nous le voyons, dans une maison voisine de la Roche-Bernard, à l'Ormaye, non-seulement y faisant faire des prédications et administrer la Sainte-Cène, le jour de Pâques, mais se concertant avec les pasteurs et avec ceux du pays qui partageaient leurs idées, notamment les trois frères de Beaulac (Beaulac, Botuerue ou Botevereuc, et Bohelimer), qui, dans la suite, rendirent de grands services aux Eglises, pour savoir « par

quel endroit on commencerait à travailler convenablement. » Il fut décidé que ce serait par le Croisic. Ce qui eut lieu, en effet, le 2 mai suivant [1]. Dandelot n'y vint pas de sa personne ; mais il envoya son secrétaire qui, avec de Beaulac, accompagna Fleury. Une première prédication eut lieu au château, et, sur le témoignage qu'en rendirent ceux qui l'avaient entendue, le peuple en foule déclara qu'il irait écouter Fleury, s'il prêchait dans l'Eglise. Ce qui eut lieu, en effet, à Notre-Dame-de-Pitié, les 14, 15, 16 et 17 du mois, malgré la résistance et la sentence d'excommunication des représentants de l'évêque, Nicolas Le Magnan et Alain Le Moine. L'ardeur du peuple fut telle que Fleury, emporté par son zèle, traversant la foule assemblée à l'heure de la messe devant l'église du bourg de Batz, entra dans une chapelle voisine, celle de Notre-Dame-du-Courrier, et y fut suivi par une grande affluence, qui écouta sa prédication avec le plus profond recueillement. Mais les passions étaient si violemment surexcitées qu'une émeute, provoquée par l'irritation du clergé, semblait inévitable pour l'après-midi, si l'arrivée fort opportune de Dandelot n'eut maintenu tout le monde dans l'ordre. Le lendemain, il annonça à ceux qui s'étaient montrés disposés à suivre l'Evangile, qu'il retournait à Paris, et qu'il leur laissait un pasteur pour qu'ils ne fussent pas sans direction dans la continuation de l'œuvre commencée. C'était Loiseleur de Villiers. Ce n'est pas qu'à l'arrivée de Fleury il y eut déjà un grand nombre de personnes qui connussent l'Evangile et se fussent déclarées pour lui; à peine y en avait-il six ou sept dans ce cas. Mais plusieurs commençaient à entrevoir la vérité, et la multitude semblait indifférente, sinon hostile au clergé. Les railleries par lesquelles on accueillit la sentence d'excommunication prononcée contre ceux qui iraient écouter le prédicateur, en sont la preuve.

Quelques jours après le départ de Dandelot, le calme et la tranquillité dont les Réformés jouissaient, grâce à son influence, furent violemment troublés. L'opposition avait été comprimée mais non détruite: elle ne pouvait manquer d'éclater au premier moment. Il faut reconnaître d'ailleurs que cet envahissement des Eglises, même pour y faire entendre l'Evangile, contre le gré des ecclésias-

[1] Th. de Bèze. *Hist. eccl.* I, 97.

tiques qui y célébraient leur culte. était un procédé de violence que ne justifiait pas l'entraînement de la multitude et que condamnait au contraire le véritable esprit chrétien. Loiseleur, qui continuait cette œuvre dont le début avait provoqué tant de colères, et qui la continuait avec succès sous la protection de M. de Beaulac, chez qui il logeait au château de Careil, semblait aux adversaires la cause principale du mal qu'ils déploraient ; ils crurent qu'en le faisant disparaître ils anéantiraient du même coup l'Eglise nouvelle. Une tentative d'assassinat fut organisée contre lui. Un jour, au commencement du mois de juin, comme il revenait du Croisic, il fut blessé au bras et faillit être tué par un nommé Pierre de Cleux, dit Teranac; il parvint néanmoins, malgré sa blessure, à se réfugier au château de Careil où il fut quelque temps malade. Il ne revint plus depuis lors au Croisic, mais ceux de cette ville ne se rebutèrent pas et vinrent entendre à Careil une prédication qu'ils ne pouvaient plus entendre au Croisic. L'irritation du clergé ne connut plus de bornes. Après différentes procédures entamées contre les Réformés, l'évêque de Nantes lui-même se rendit au Croisic où sa présence amena une émeute.

Voici en quels termes un écrivain contemporain la raconte et les circonstances qui l'avaient précédée. Faisant allusion à la venue de Loiseleur de Villiers il dit : « Entre les autres, un des surveillants parvint jusques au Croisil, ville maritime de Bretaigne et grandement adonnée aux superstitions : Et ce sur le printemps. Il commence là à remonstrer à ce povre peuple ignorant, les ténèbres où ils estoient et qu'ils s'abusoient de se laisser ainsi manier à ces aveugles de prestres, pour cercher ailleurs salut qu'en Jésus-Christ : et fait tant qu'une bonne partie de ces povres gens ouvre les yeux à cette lumière de l'Evangile : et se range ensemble en un saint troupeau pour être conduit et gouverné par le ministère de la parole de Dieu. Mais Sathan ne les laissa pas longuement en paix comme c'est bien sa coustume. Sur le mois de juin 1558, l'évesque de Nantes vient en ces quartiers et ayant des lieux circonvoisins de la ville assemblé ceux de sa faction, et entré au Croisil et commandé de tapisser les rues pour porter leur hostie en solennité, sachant bien que les fidèles ne lui feroient honneur et que par ce moyen il les recognoistrait.

Après il fait sonner le toxin pour leur courir sus avec les siens, et met toute la ville en armes, sans qu'autre voye de justice fut observée. Il se trouva là un bon seigneur ayant charge de l'arrière ban, pour garder la descente des Anglais, qui vient devers luy et luy démonstre en quel danger il mettait cette ville, clef de la Bretagne, par sa sédition, et qu'il serait aisé à l'Anglais, qui estoit aux environs, de l'occuper en ce trouble. Mais l'évesque n'y voulut entendre : et le peuple estoit déjà si enragé que le gentilhomme eut beaucoup à faire de se sauver avec ceux de sa suite. Ainsi l'évesque poursuivant son entreprise accompagné de tous les papistes, s'en vient assaillir une maison, en laquelle environ dix-neuf fidèles s'estoient rétirés pour prier Dieu qu'il appaisast cette émeuste.

Ceux-ci se voyant assiégés, requirent qu'on leur déclarast s'il y avait aucunes charges contre eux et qu'ils estoient prestz de se rendre au magistrat. L'évesque répond que non; mais qu'ils avaient le prédicant avec eux. Ceux de dedans dirent qu'on fit venir le juge de la ville et qu'ouverture luy serait faite pour fouiller partout; mais ne s'abandonneraient à la rage du peuple. Le juge étant entré et ayant bien cerché de tous costez, retourne et déclaire que le prédicant n'y estoit point: et de ce rapport, ceux de dedans prindrent acte de la main d'un de ses officiers. Ce nonobstant, l'évesque commande de poursuivre l'assaut. Le peuple avec toutes sortes d'armes y fait effort jusques à saper la maison. Les autres estoient là se recommandans à Dieu et chantans à haute voix pseaumes et cantiques [1]. De quoy le peuple encore plus enragé voulut aller quérir l'artillerie. Mais l'évesque de rechef les fit sommer de se rendre. Eux ne le refusaient, s'il y avait aucune information contre eux et si le peuple se retirait. L'évesque qui avait juré leur mort n'y voulut entendre et voulut que le canon fut amené. Ce qui fut fait, et les caques de poudre de la

[1] Th. de Bèze précise davantage encore et désigne le psaume 3e entr'autres. En voici les premières paroles :

O Seigneur que de gens
A nuire diligens,
Qui me troublent et grevent !
Mon Dieu que d'ennemis,
Qui aux champs se sont mis,
Et contre moi s'élèvent !

ville furent défoncées à l'abandon de ceux qui voudraient tirer. Les autres se voians ainsi pressez délibéraient de se défendre (car ce n'estoit point résister au magistrat, mais à des brigands), et pouvaient bien, avec la bonne munition qu'ils avoient, chasser tous ces séditieux, s'ils eussent tiré à tort ou à travers dedans la foule. Mais cognaissans que ce ne serait sans grand meurtre, ne voulurent encores rien faire jusqu'à ce qu'ils fussent à l'extrémité. Finalement, le peuple eut incontinent fait bresche à la maison et se mettans, les plus hardis de front s'en venoient la teste baissée entrer dedans. Ainsi, les autres contrains à toute force laschèrent quelques arquebouzades dessus et en emportèrent deux ou trois, desquels estoit un prestre qui faisoit plus de bruit que personne. Cela fit qu'incontinent toute cette canaille comme pourchassée d'une multitude s'escoula, et y eust un tel silence en toute la ville par cet effort qu'il semblait n'y avoir jamais eu émeuste aucune; pourtant les autres, délivrés miraculeusement, sortirent chantant le pseume 124 [1] par le travers de la ville, eschappèrent sans que personne se présentast pour leur faire empeschement. L'assaut dura huit ou neuf heures; et estoit déjà toute nuit close. Le lendemain, ces séditieux rassemblés retournèrent et mirent à sac la maison; faisans le semblable aux autres qui estoient suspects, d'une façon pitoyable. L'évesque, sentant que son entreprise estoit trouvée mauvaise du Parlement et qu'il luy en pourrait mal prendre, vint en haste devers le roy et fit tant que ses exploits qui estoient assez agréables à ses semblables furent authorisez. Nous avons bien voulu réciter cette histoire afin qu'on sache de quelles cruautez nous sommes poursuivis, et qu'on juge si nous sommes séditieux ou nos adversaires [2]. »

Pendant que ces violences avaient lieu au Croisic, Loiseleur s'associant à Careil aux dangers de ses frères, priait pour eux et composait un cantique relatif à la circonstance.

---

[1] Oh! qu'Israël peut bien dire en ce jour,
Que si le ciel pour nous n'eut pas été,
Si le Seigneur n'eut son peuple assisté,
C'en était fait sans espoir de retour,
Quand l'ennemi sur nous se fut jeté.

[2] *Hist. des persécutions et martyrs de l'Eglise de Paris, depuis l'an 1557 jusques au temps du roy Charles IX.* Lyon, 1563, 149-152.

Si les Réformés avaient eu tort dans le principe de se servir pour leur culte, ne fut-ce que par exception, des églises de la communion romaine, contre la volonté des prêtres à qui en appartenait l'usage, les procédés par trop sommaires de l'Évêque ne pouvaient non plus être tolérés. La Cour en fut informée et le conseil privé le blâma hautement « d'avoir voulu manier les armes au lieu de se tenir à son bréviaire. » Mais ce que la haine n'avait pu obtenir par la violence, elle chercha à l'obtenir par voie de justice. Plusieurs des fidèles du Croisic, hommes et femmes, furent emprisonnés, mais plus tard ils furent renvoyés « de pur et à plein. » L'évêque fut obligé de se démettre de son siége.

Loiseleur quitta dès lors la Bretagne, ayant reçu vocation de l'Église de Rouen. Son court séjour dans nos contrées ne fut pas sans porter des fruits. Sans parler de l'Église du Croisic qu'il organisa et « où il faisait des exhortations sur semaine et des catéchismes le dimanche avec grande édification, » l'Église de Piriac et celle de Guérande lui doivent, selon toute vraisemblance, leur origine. Disons en peu de mots ce que devint ce fidèle serviteur de Jésus-Christ, que nous ne rencontrerons plus dans notre province. Pasteur à Rouen jusqu'à la Saint-Barthélemy, il y courut risque de la vie à cette époque, ainsi que sa femme et ses sept enfants. Il n'échappa que par miracle à une bande d'assassins qui le poursuivaient. Il passa ensuite en Angleterre où il fut nommé, en 1574, pasteur de l'Église Wallonne. La modicité de son traitement l'obligea à donner des leçons de théologie. Quelques années plus tard il accepta les offres de Guillaume d'Orange, qui le nomma son chapelain et conseiller ecclésiastique, et l'honora d'une amitié particulière. Il mourut en Hollande, en 1593, dans sa terre de Westhoven, après avoir refusé un appel de Henri de Navarre qui voulait se l'attacher [1].

---

[1] Voici d'après la *France protest.* XIIIe p. p. 112, les ouvrages de Loiseleur :

1° *Ratio ineundæ concordiæ inter ecclesias reformatas sive quibus modis occurri possit mirificis artibus quibus pontificii per quosdam imprudentes theologos universas Christi ecclesias potissimùm autem et primum germanicas pessundare conantur.* 1574, in-4° réimprimé dans le Scrin. Antiquar. de Gerdès.

2° *Apologeticon Belgarum contra librum Concordiæ Bergensium*, publié en latin et en flamand, en 1579. Reimprimé avec des notes par Gerh. de Renesse. 1651, in 8° par Gerdès, dans son Scrinium.

3° *Apologeticus libellus arausionensis principis adv. edictum regis Hispa-*

Les persécutions ne se bornèrent point aux poursuites et aux violences que nous venons de raconter. Les adversaires qui n'avaient pu, comme ils le désiraient, ruiner l'œuvre du Croisic en frappant le pasteur qui la dirigeait, essayèrent d'atteindre Dandelot lui-même qui, bien qu'absent, n'était pas moins l'appui le plus efficace dans la province. A peine était-il de retour à Paris, que le cardinal de Lorraine l'accusa devant le roi, et il eut à se justifier sur les points suivants : 1° d'avoir fait prêcher une nouvelle doctrine ; 2° d'avoir chanté les psaumes au Pré-aux-Clercs avec plusieurs autres ; 3° de n'aller plus à la messe ; 4° d'avoir envoyé des livres de Genève à l'amiral, son frère.

Dandelot se défendit avec autant de fermeté que de prudence. « Sire, dit-il, à Henri II, l'obligation que j'ai à Votre Majesté est si grande qu'aux occasions je n'ai épargné ni corps, ni biens pour votre service ; et je ne me puis dispenser de continuer autant que j'aurai de force et de vie ; mais aussi vous ne trouverez pas mauvais si, en m'acquittant de mon devoir envers vous, je m'étudie à chercher mon salut, et si désormais je m'y emploie plus qu'à toute autre chose. La doctrine que je confesse avoir fait prêcher est sainte et bonne et prise du Vieux et du Nouveau Testament, approuvée des anciens conciles et de la primitive Eglise : c'est celle que les Pères ont prêchée et crue. Il ne se trouvera point que j'aie été au Pré-aux-Clercs, comme l'on m'accuse ; et si je m'y étais trouvé, je ne croirais pas avoir rien fait contre Dieu, ni contre Votre Majesté, parce que je me suis enquis diligemment et ai trouvé qu'on n'y avait rien fait que chanter les psaumes de David, et prier Dieu en ce temps mauvais d'apaiser son ire contre nous, et de vous maintenir, sire, en bonne prospérité. J'avoue qu'il y

---

*niarum, quo is arausionensem proscripserat*, publié en 1581 en latin, en français et en flamand. Loiseleur y a eu la plus grande part.

4° *Petri Villerii et Joh. Tuffini responsum de pace religionis cum pontificiis ineundâ. Item de restituendis templis quæ per tumultum pontificiis adempta sunt*, publié dans le Scrinium de Gerdès.

Loiseleur a donné en outre une nouvelle édition (Lond. 1579, in-8° du N. T. latin de Bèze), en y ajoutant quelques mots de Joachim Camerarius ; réimprimé par Feugueray en 1587. On lui attribue aussi une dissertation fort rare *De jure principum*. Il avait une correspondance très-étendue. Quelques-unes de ses lettres ont été insérées par Heinsius dans ses lettres des hommes illustres. Je possède un exemplaire de son édition du N. T.— C'est la troisième édition, 1580, sans indication de lieu, mais *A l'Olivier des Etienne*.

a longtemps que je ne suis allé à la messe ; ce que je n'ai pas fait par légèreté, mais de l'avis des plus savants de votre royaume ; que si Votre Majesté s'était étudiée à s'enquérir de la vérité (office qui lui appartient) vous ne pourriez assez louer et magnifier la bonté de Dieu, qui m'a tellement ôté le voile d'ignorance, que je m'assure avec sa grâce de ne retourner jamais à la messe. J'ai aussi envoyé un livre à M. l'amiral, mon frère, plein d'instruction et propre pour le consoler en l'ennui de sa prison, advenue pour votre service. Ainsi, je vous supplie, sire, de laisser ma conscience en liberté, vous servant du corps et des biens qui sont tout à vous. »

Le cardinal de Lorraine qui assistait à l'entretien et qui était persuadé que cette confession de foi perdait Dandelot dans l'esprit du roi, voulant profiter d'une occasion aussi favorable, lui dit de bien penser à ce qu'il disait et à ce qu'il voulait faire, qu'il était en très-mauvais train. « Je suis très-certain de ma croyance, répartit Dandelot, et vous savez mieux que vous ne dites, monsieur le cardinal, j'en appelle votre conscience à témoin, si vous n'avez pas favorisé cette saincte doctrine que vous condamnez en moi ; mais les honneurs et l'ambition vous en ont du tout détourné, même jusqu'à persécuter les membres de Jésus-Christ[1]. » Ces nobles paroles ne firent qu'irriter le monarque, qui lui ordonna de sortir et le fit arrêter par des archers de sa garde. On le conduisit prisonnier à Melun, où l'Eglise de Paris ne l'abandonna point. Calvin lui écrivit plusieurs fois pour l'encourager dans sa captivité. Lui-même, bien qu'assailli par les supplications de sa femme et par celles de son frère, le cardinal, qui le pressaient de fléchir le roi par quelque acte de soumission, résista avec fermeté : « J'ay nouvelles, écrivait-il à l'Eglise de Paris, que demain doit arriver le docteur que l'on me veult envoier. Je prie à mon Dieu qu'il me donne en la bouche de quoi respondre toujours à l'augmentation de sa gloire... Christ sera magnifié en mon corps soit par vie ou par mort. Car Christ m'est vie et mourir m'est guain moiennant la grâce duquel j'espère faire congnoistre à ceux qui demanderont compte de ma foy, que je crains Dieu et honore mon roy comme il m'est commandé.... Quant aux choses de l'esprit et qui concernent le repos

[1] Crespin, 18-19.

de ma conscience, j'en rendray compte au moins mal qui me sera possible à celuy qui seul en peut disposer [1]. » Les mêmes sentiments éclatent dans une lettre au roi : « Si j'ay fait quelque chose qui vous déplaise, sire, je vous supplie en toute humilité de me pardonner et croire que, le cas de l'obéissance que je dois à Dieu et de la conscience exceptez, vous ne me commanderez jamais chose en quoy promptement et fidèlement je n'expose mon bien, mon corps et ma vie. Et ce que je vous demande, sire, ce n'est point grâces à Dieu pour crainte de la mort et moins encore pour désir que j'aye de recouvrer ma liberté ; car je n'ay rien de si cher que je n'abandonne fort volontiers pour le salut de mon âme et la gloire de mon Dieu ; mais toutefois la perplexité où je suis de vous vouloir satisfaire et rendre le service que je vous doibs, et de ne le pouvoir faire en cela avec seureté de ma conscience, me travaille et serre le cœur tellement que pour m'en délivrer j'ay esté contrainct de vous faire cette très-humble requête [2]. »

Néanmoins il dût consentir, par suite des instances de sa femme, à laisser dire une messe en sa présence sans faire d'ailleurs aucune abjuration ; sa liberté était à ce prix. Ce fut chez ce loyal serviteur de Dieu un moment de défaillance, à l'occasion duquel Calvin lui adressa de respectueuses mais énergiques représentations. « Bref, lui écrivait le Réformateur, Dieu a esté frauldé en ce que vous avez par trop defféré aux hommes, soit de faveurs, soit de crainte ou de révérence [3]. » En effet, Dandelot, avant d'en venir à la faiblesse que nous avons signalée, en avait commis une autre, il avait écrit au roi une lettre de soumission, en ces termes : « Sire, j'ay receu un singulier plaisir de la compagnie de M. le docteur Ruslé, lequel j'ay retenu deux jours tant pour contentement que j'avais d'apprendre d'un si bon personnage qu'aussy pour prendre le temps et le moyen de luy rendre compte par le menu de ma foi et religion, laquelle je serais bien marry qu'elle fust telle, comme peut-être aulcuns ont voulu penser, suppliant très-humblement Vostre Majesté me vouloir faire tant de bien et faveur de le vouloir

---

[1] 1er juillet 1558, Mss de la bibl. de Genève, cité par M. J. Bonnet. *Lettres de Calvin*, II, 203.

[2] Juillet 1558. Collection de M. Tronchin de Lavigny, cité par M. J. Bonnet. *Lettres de Calvin*.

[3] *Lettres de Calvin*, II, 220.

patiemment escouter, espérant en Dieu qu'après son rapport vous ne demeurerez mal content de moy, car en resteroit quelque chose pour vostre satisfaction. Aiant cest heur que de le pouvoir entendre, je feray congnoistre à Vostre Majesté que je luy obéiray comme Dieu me le commande, et le devoir de bien humble et obligé serviteur le requiert [1]. »

Il reconnut dans la suite l'avoir fait « par grande infirmité qu'il a toujours condamnée jusques à la mort, et amendée par tous les effets qu'il est possible de désirer [2]. »

Est-ce également au voyage de Dandelot qu'il faut attribuer l'origine des Églises de Rennes et de Vitré ? Crevain l'affirme en un endroit et se contredit ensuite en citant « un vieux manuscrit tiré du cabinet de ses ancêtres maternels de la ville de Rennes, où l'on voit la première fondation des Eglises de Rennes et de Vitré ! » Il reconnaît expressément que « dès l'année 1558, l'Eglise de Rennes était formée avec établissement de ministère et de discipline. Et je ne fais nul doute, ajoute-t-il, qu'à cet égard elle soit la première et la plus ancienne de toutes nos Eglises bretonnes et même la mère de la plupart des autres [3]. » Comment cette Eglise se trouverait-elle avoir été la plus ancienne, la première organisée et la première en possession d'un ministère régulier dès 1558, et comment aurait-elle reçu l'impulsion des autres Eglises qu'elle aurait cependant primées en tout ? Je présume que le mouvement y eut une origine plus ancienne, et que le Parlement, par l'esprit général qui l'animait, y fut indirectement favorable, et surtout par l'adhésion de quelques-uns de ses membres aux doctrines nouvelles. Ce serait ainsi de la magistrature que la Réforme aurait reçu à Rennes son premier appui sérieux, et grâce à cet élément d'ordre et de force qu'elle s'y serait constituée d'une manière régulière plus tôt qu'en aucun autre lieu de Bretagne.

Quant à Vitré, qui peut avoir eu de l'influence sur Rennes dans la suite, il est probable que c'est de la sœur de Claude de Rieux; femme de Dandelot, Renée de Rieux, appelée dans la suite Guyonne de Laval, que lui vinrent les premières influences de l'Evangile.

---

[1] 7 juillet. *Lettres de Calvin*. Notes, II, 220.
[2] Th. de Bèze. *Hist. eccl.* I, 145.
[3] Crevain, 22.

Renée de Rieux, fille aînée de Jeanne de Laval et du sire de Rieux, comte d'Harcourt, avait épousé, en 1547, Louis de Sainte-Maure, marquis de Nesle. Ce personnage était difforme et d'une incapacité telle que sa femme fut autorisée par le roi et par le Parlement à gérer les biens qu'elle possédait. Elle hérita, en 1548 (26 avril), du comté de Laval par la mort de Guy XI, Claude de Laval, qui ne laissait pas d'enfant. Elle administra fort mal ces immenses propriétés, et n'en conserva la gestion que pendant deux ans. En 1557, un arrêt du Parlement remit au marquis de Nesle l'administration de Laval et de Quintin, et réserva à sa femme celle de Vitré et de Rochefort. Vers la même époque, le marquis ayant fait excommunier sa femme par le pape Paul IV « par défaut de ménager avec lui, » celle-ci se retira en Bretagne et probablement à Vitré. Si l'on en croit M. de la Borderie, dans son opuscule sur le Calvinisme dans cette ville, ce serait à cette occasion et par dépit que Guyonne serait devenue protestante; mais cet écrivain se montre passionné contre elle et surtout désireux d'attaquer le Protestantisme. « La bulle d'excommunication, dit-il, lui fut signifiée au château de la Meriaye, près Vitré, le 20 février 1558. La pauvre tête de Guyonne ne tint pas à ce coup; pour se venger du pontife qui la rappelait à ses devoirs d'épouse, elle se jeta dans l'hérésie. C'est par cette porte que le Protestantisme entra à Vitré. » C'est là sans doute où il fallait en venir, et c'est pour cette conclusion que la comtesse de Laval avait été si sévèrement dépeinte. Mais il y a bien loin de ces jugements passionnés à ceux de l'auteur que M. de La Borderie prétend citer. Voici comment celui-ci en parle : « Les catholiques, *depuis* qu'elle eut embrassé le Calvinisme, la nommaient, dit-il, Guyonne-la-folle. Il faut néanmoins convenir qu'elle avait de grandes qualités, et que dans ses démêlés avec son mari tous les torts n'étaient pas de son côté. Le comte Guy XVIII n'était pas fait pour plaire à une femme d'esprit et de goût. Outre qu'il avait le cou tordu et la figure ignoble, il était d'un caractère bizarre et manquait de lumières et de conduite dans les affaires. A quoi on peut ajouter qu'il avait eu pour elle des procédés étranges, notamment quand après être parvenu à la faire arrêter, il l'avait détenue au château de Joigny pendant assez longtemps [1]. » Il semble bien vraisem-

[1] *Art de vérifier les dates*, II, 873.

blable que la même cause qui l'a fait surnommer la folle, l'a fait aussi excommunier par le Pape. Dans tous les cas, elle était protestante avant le voyage de Dandelot en Bretagne, et elle a dû exercer une influence religieuse à Vitré. A partir de cette époque, elle ne cessa pas de s'occuper des intérêts de la cause qu'elle avait embrassée. C'est ainsi qu'en 1559 un jeune homme, nommé Jean de la Lande, de Marcillé, ayant été emprisonné à Rennes pour avoir mal parlé de la religion romaine, on eut recours à elle, et elle s'employa pour lui. Plus tard, en 1567, époque de sa mort, elle fut accusée d'avoir fomenté, par ses intrigues, la conjuration qui tenta d'enlever Charles IX à Meaux. Le Parlement la condamna par arrêt à avoir la tête tranchée, ses biens confisqués et ses armes renversées, traînées à la queue d'un cheval dans les rues de la ville. Cette partie seule de la sentence fut exécutée. Vers la fin de cette année elle mourut et fut inhumée sans bruit en l'église de Saint-Tugal. Voici l'inscription qu'on lisait encore sur son tombeau dans les dernières années du XVIII<sup>e</sup> siècle : « Cy repose le corps de très-illustre et excellente Guionne de Laval, auparavant nommée Renée de Rieux, femme de très hault et très puissant messire Louis de Sainte-Maure, marquis de Nesle, comte de Joigni, chevalier de l'ordre du roi et fille de feu illustre et excellent seigneur Messire Claude de Rieux, comte de Harcourt et d'excellente Catherine de Laval, laquelle décéda au château de Laval le 13<sup>e</sup> jour de décembre 1567, en l'année des troubles de France pour la religion réformée.... [1] »

S'il n'est pas possible de préciser avec une entière exactitude l'origine du mouvement religieux en Bretagne et la part qui en revient à chacune des grandes familles que nous avons nommées, il est hors de doute que les familles de Châtillon-Laval, de Rieux, et de Rohan ont contribué puissamment à cette époque, et longtemps après, au maintien et à la propagation de la Réforme et des Eglises dans ce pays. Il y faut ajouter les maisons du Bordage, de La Moussaye, du Ponthus, de Vieillevigne, de La Rochegiffard, de Careil, de Terchant, de La Morinaye qui, dans la suite, ne se montrèrent pas moins dévouées.

[1] *Art de vérifier les dates*, ubi suprà.

## III

### 1559-1560

Carmel et Loiseleur, pionniers de l'Evangile en Bretagne, n'avaient fait qu'y paraître. Après eux, le besoin d'organisation et d'ordre, non moins que celui d'expansion, se dessine plus nettement. Quelques pasteurs viennent s'établir dans les principaux centres du mouvement. Sous leur influence, et de proche en proche, les troupeaux se forment, nomment des conseils pour la direction de l'Eglise, établissent entr'eux des rapports, et s'empressent d'appliquer la discipline dès que les premières bases en ont été arrêtées au Synode national de Paris, au mois de mai de cette année. Désormais les pasteurs figurent au premier rang soit pour l'activité soit pour le péril.

Trois hommes ont surtout exercé alors une très-grande influence : Dufossé, qui paraît avoir été le premier à l'œuvre dans nos contrées, Bonneau, et enfin Mathurin L'Houmeau du Coudray, remarquable par son activité et par son zèle, non moins que par ses talents naturels et par sa foi. Chacun d'eux mérite pour des motifs divers que nous lui consacrions quelques moments.

Dufossé, Pierre Legendre, était breton ; et cette particularité, si l'on tient compte de l'esprit de notre province, surtout à cette époque, est loin d'être sans importance. « C'était, dit Crevain, un digne personnage dont le Seigneur s'est grandement servi pour faire son œuvre en sa propre patrie, où il a été comme un évangéliste contre la maxime que nul n'est prophète dans son pays. »

Bonneau (Jean) était originaire de Beaugency. « C'était un homme de bien et de savoir. » Nous ne connaissons à son sujet qu'une particularité, qui le présente sous le jour le plus avantageux soit pour l'intelligence de l'esprit des Ecritures, soit pour la modestie et l'humilité. Il était dans l'opinion, aujourd'hui presque universelle, mais alors universellement repoussée, « qu'il n'était loisible aux magistrats de punir les hérétiques. » Cette idée avait trouvé, grâce à lui, quelques partisans, de là une grande émotion dans le reste du troupeau. Une assemblée du

Consistoire eut lieu à cette occasion, « combien que ce ne fut un article substantiel de la foi. » Bonneau et ses partisans y comparurent. « Le contraire leur fut montré par telles et si vives raisons fondées sur la parole de Dieu, que Bonneau quitta volontairement sur le champ son opinion, protestant qu'il était entièrement satisfait [1]. »

Mathurin L'Houmeau, qui se fit successivement appeler Duvivier et Dugravier, et qui s'est acquis une véritable célébrité dans notre province et dans les îles de la Manche, était originaire du Poitou et descendait de la famille du Coudray. Il était arrivé à Rennes le 5 du mois de février, pour aider Dufossé de la part de l'Eglise de Paris, qui y avait déjà envoyé Dufossé lui-même. Presque aussitôt il fut installé à Bouzillé par son collègue, à la suite d'une exhortation faite par celui-ci. Il commença sans délai son ministère. Cette activité des pasteurs, ces réunions des fidèles plus fréquentes, quoique de nuit et secrètes, éveillèrent l'attention et la haine des catholiques. On en eut bientôt la preuve : Un jeune homme, nous en avons déjà dit un mot, Jean de la Lande, de Marcillé, ayant mal parlé de la religion romaine, fut emprisonné. Dufossé se rendit à Vitré pour solliciter en sa faveur le crédit de Renée de Rieux, dame de Laval. Mais il ne se borna point à cet objet, il y fit quelques prédications; et à un second voyage, assez rapproché, qu'il fit pour le même sujet dans cette ville, il commença à y établir quelque forme de gouvernement et de discipline, en faisant élire trois anciens, chargés de maintenir l'ordre dans les assemblées et de faire exécuter les règlements.

Cependant le nombre des Réformés croissait à Rennes, et aussi le désir de ne pas se contenter de prédications, mais d'avoir un culte complet, c'est-à-dire de célébrer la Cène. On convint que ce serait dans la maison de La Prévalaye, après bien des hésitations et des recherches infructueuses. Personne, en effet, ne se souciait de prêter sa maison pour une réunion qui devait être nombreuse et par conséquent difficilement ignorée. On commença à minuit. Le culte dura deux heures, et malgré qu'ils y fussent nombreux, les Réformés usèrent d'une telle prudence et se retirèrent avec tant de discrétion que leurs adversaires ne s'en aperçurent pas.

---

[1] Th. de Bèze, I, 104

Vers cette époque, Chandieu, pasteur de l'Eglise de Paris, s'étant rendu en Poitou pour s'y entretenir avec ses collègues, en rapporta le projet de la convocation d'un Synode national. L'Eglise s'affermissait. Elle avait besoin de fixer sa foi et d'arrêter sa forme de gouvernement. Il fallait répondre au désir d'union des nouveaux croyants et se mettre en mesure de résister efficacement aux reproches et aux attaques de toute nature auxquels on était en butte. L'époque en fut fixée vers la fin de mai, et Dufossé, soit que l'Eglise de Paris l'ait alors rappelé, soit que les Eglises de Bretagne l'aient député au Synode, se dirigea vers Paris dans le dessein d'y assister. Il partit de Rennes le 1er mai, en compagnie du sieur de Beaulieu, ancien de cette Eglise, procureur au Parlement, et de son collègue Dugravier. Ils restèrent deux ou trois jours à Vitré, où chacun des pasteurs fit une prédication. Ils élurent quelques surveillants et convinrent pour les deux Eglises que Dugravier irait à Vitré tous les quinze jours, qu'il y séjournerait deux jours et ferait à chaque fois deux prédications, mais seulement de nuit, pour éviter de faire insulter le troupeau et de s'exposer lui-même. Dufossé continua sa route vers Paris. Dugravier s'acquitta de sa tâche avec beaucoup de zèle, et non content de partager son ministère entre Rennes et Vitré, il allait aussi, à chacun de ses voyages, prêcher au Bordage, où la dame de ce nom [1] le recevait avec beaucoup d'empressement et lui prêtait même son cheval pour aller à Vitré. Au reste, le Bordage n'était pas la seule maison de noblesse où l'Evangile eut pénétré. Le 16 du mois de mai de cette année, Dugravier fut appelé à La Rigaudière, proche Le Teil, pour baptiser la fille du comte de Maure [2]. — Quelques jours plus tard, du 26 au 28 de ce mois, le premier Synode national des Eglises Réformées eut lieu à Paris, au faubourg Saint-Germain-des-Prés, dans la petite rue des Marais et peut-être dans la maison d'un nommé Le « Vicomte, qui retirait coutumièrement les allans et venans de la Religion et prin-

---

[1] Ce devait être Jeanne de Malestroit, femme de François de Montbourcher. *France protest.*, art. Montbourcher.

[2] Claude, fils de François, comte de Maure, et d'Hélène de Rohan, né le 31 août 1517; marié en 1554 à Françoise de Pompadour; chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme de sa chambre, mort le 25 avril 1564. *Brog. Bret.* 430. Nom omis par la *France protestante*.

cipalement ceux qui venaient de Genève et d'Allemagne, en la maison duquel se faisaient souvent de grandes assemblées [1]. » On y adopta les bases de la confession de foi et de la discipline qui ont continué à régir ces Eglises jusqu'à nos jours. Les traits principaux de la confession de foi sont les suivants : La souveraine autorité et la parfaite suffisance de la Bible pour régler la foi et les mœurs ; l'indépendance de l'âme de toute autorité humaine en matière de foi ; l'entière gratuité du salut, approprié à chaque chrétien par sa foi même ; l'indispensable nécessité de la sainteté comme preuve de la réalité et de l'efficacité de la foi. Quant aux doctrines proprement dites elles étaient celles du symbole des apôtres et des symboles de Nicée et d'Athanase.

Les principaux caractères de la discipline étaient : l'autorité émanant de l'assemblée et s'exerçant en son nom par des corps composés de pasteurs et de laïques, dans une proportion qui variait en faveur des laïques dans les juridictions inférieures, et qui s'égalisait dans les juridictions supérieures. Chaque Eglise avait à sa tête un conseil composé de son pasteur ou de ses pasteurs assistés d'un certain nombre d'anciens. Toutes les questions locales d'un intérêt secondaire étaient soumises à sa juridiction, au moins en premier ressort. Sa mission consistait à exercer une active surveillance sur les membres du troupeau, afin de les porter à s'acquitter de leurs obligations. Au-dessus de ce corps, appelé Consistoire, était le Colloque chargé des intérêts d'un certain nombre d'Eglises, mais surtout au point de vue spirituel. Ainsi les consécrations et les suspensions ou révocations de pasteurs étaient de sa compétence. Au-dessus du Colloque et ayant autorité sur lui était le Synode provincial, composé d'un pasteur, d'un ou de deux anciens pour chaque Eglise de la province de son ressort. C'était une sorte de Cour d'appel où était présenté de nouveau ce qui n'avait pu être définitivement réglé par les assemblées inférieures. Enfin, au sommet de ce gouvernement, était le Synode national, dont les membres étaient nommés par les Synodes provinciaux du pays tout entier. Lui seul avait qualité pour traiter des questions dogmatiques ou ecclésiastiques d'un intérêt général ; et quant à celles qui venaient devant lui, après avoir parcouru les juridic-

[1] Th. de Bèze, I, 231 de l'édition originale.

tions inférieures, il les décidait en dernier ressort. On peut dire que c'est de cette époque que date l'existence de l'Eglise Réformée de France [1]. Aussitôt après le Synode, l'Eglise de Paris envoya à Meaux Dufossé qui venait de représenter la Bretagne à cette solennelle réunion. Quelque temps après, revenu dans notre province, il y fit connaître une décision de ce Synode qui la concernait. Il s'agissait de la rattacher au Synode provincial de Normandie, jusqu'à ce que ses Eglises fussent assez nombreuses pour former une nouvelle province ecclésiastique.

Soit que l'influence du Synode, tenu à Paris sans obstacles, malgré l'immensité des périls, ait encouragé tous les Réformés, soit que la présence et le zèle de Dugravier ait fortifié ceux de Rennes, ces derniers voulurent une seconde fois célébrer la sainte Cène et fixèrent pour cela le jour de la Pentecôte. Ils se réunirent hors de la ville, à la Motte-au-Chancelier, maison tenue par le sieur des Roussières, de minuit à deux heures du matin. L'Eglise de Rennes ne comptait pas alors plus d'une cinquantaine de membres; mais l'assemblée n'en fut pas moins très-nombreuse par le concours de ceux du dehors et de la noblesse des environs. La sortie de ceux de la ville avait été remarquée, et, quand ils voulurent rentrer, le portier les dénonça aux chanoines qui en firent emprisonner neuf. Interrogés sur leur foi, quelques-uns, dit Crevain, répondirent « assez maigrement. » Au bout de quelque temps ils furent relâchés par suite de démarches faites en leur faveur, et parce qu'ils étaient de basse condition. Cet événement ne fut pas sans causer des inquiétudes aux Réformés, et sans les obliger à redoubler de prudence. Dugravier se retira à Vitré et au Bordage, jusqu'à ce que ce trouble fut apaisé.

Sur ces entrefaites, le roi fut tué dans une joute contre Montgommery, et cet événement, funeste pour les intérêts généraux du pays en ce qu'il le livrait à l'ambition des Guise et aux factions de la Cour, fut momentanément utile aux Réformés contre lesquels il fit suspendre les rigueurs.

François II n'avait que 17 ans à la mort de son père; on

[1] L'Eglise Réformée de France a célébré le 3e jubilé séculaire de son établissement dans notre patrie, le 29 mai 1859, avec un grand entrain et une grande unanimité. (Voir le *compte-rendu général* publié par la commission. In-8° de 260 pages. Paris, 1859.)

l'avait marié, à 16 ans, à Marie Stuart, nièce des Guise, dont le pouvoir s'accrut par là, comme sous le règne précédent par leur alliance avec la duchesse de Valentinois. Il est vrai que dès les fiançailles de leur nièce avec François II, ils s'étaient séparés de cette duchesse, le cardinal surtout qui lui devait à peu près ce qu'il était.

Jeune et faible comme il l'était, François II était hors d'état de tenir tête aux factions qui divisaient son royaume. Ces changements dans l'ordre politique et les obstacles qui ne tardèrent pas à en résulter pour nos Églises n'arrêtèrent pas le courage des Réformés de Bretagne, ni le zèle de Dugravier. Quand on jugea que le trouble à l'occasion de la sainte Cène était suffisamment calmé, on rappela ce pasteur, qui recommença ses visites alternatives entre Rennes, le Bordage et Vitré. Mais un pareil état de choses ne pouvait se prolonger, ni à cause des fatigues qui en résultaient pour le pasteur, ni surtout à cause des besoins croissants des troupeaux, qui réclamaient sa présence continuelle. On s'adressa donc à l'Église de Paris, pour en obtenir un second. Elle désigna Le Baleur, dit Dubois, natif du Mans, dont le frère était déjà pasteur à Orléans. Après quelques tiraillements, chacune des deux Églises voulant avoir Dugravier en propre, celui-ci fut assigné à Rennes et l'autre à Vitré. Avant qu'on eut pris ce parti, et quand il était encore réfugié à Vitré, Dugravier, dans le courant du mois d'août, fut appelé à Campsillon, près de Piriac, pour bénir le mariage du seigneur du lieu, Pierre de Tournemine, qui épousait en secondes noces Marie de Kermarec. Il en profita pour réunir les Réformés qui existaient à Piriac, et pour leur donner une organisation. Peu de temps après, il vint à La Magnane, à deux lieues du Bordage, pour baptiser la fille du sieur de Channé et de La Magnane. Son zèle ne s'en tint pas là. Les Etats s'étant assemblés à Rennes au mois de septembre, l'occasion parut bonne de faire entendre l'Évangile, et sans doute aussi les Réformés se sentaient soutenus par la présence de plusieurs gentilshommes qu'ils savaient partager leurs croyances. Dugravier y prêcha plusieurs fois, et Crevain remarque que parmi ses auditeurs se trouvèrent le sieur de la Noue de Nantes et le sieur de Pontcalec. Il ne paraît pas qu'il en soit résulté aucun trouble, ni aucune persécution.

Cependant l'influence des Guise et leur haine contre les Réformés s'étaient de nouveau montrées depuis la mort du roi, et en particulier dans les premiers jours de ce mois de septembre où ils avaient fait faire au jeune roi une déclaration portant que les maisons où se feront « des conventicules et assemblées illicites » seront rasées et démolies. Cette déclaration avait été provoquée par l'affaire de la rue Saint-Jacques, à Paris. Si on l'eût appliquée en Bretagne, que de maisons n'eût-il pas fallu raser, à Nantes seulement ! Mais ces rigueurs n'arrêtant pas le mouvement, les Guise y apportèrent un nouveau degré de violence et de cruauté en prescrivant, au nom du jeune roi, des peines de plus en plus sévères contre les Réformés. Le 9 novembre parut un édit portant *peine de mort* contre les auteurs d'assemblées illicites pour motif de religion ou pour autre cause. Quelques jours plus tard, le 14, on publia des lettres de commission contre ceux qui favorisent les sacramentaux ou ceux qui sont entachés d'hérésie. Le 17 du mois de décembre suivant, le roi promulgua un édit contre les recéleurs des condamnés par contumace à la peine de mort ou au bannissement. Toutes les personnes, même les parents, qui recevront un condamné, seront tenues de s'en saisir pour le présenter à la justice afin d'être fait droit. A défaut, ils seront punis, comme leurs alliés et complices, de la même peine qu'eux. Ce qui était plus grave encore et faisait appel à tous les mauvais instincts du cœur, « les révélateurs de pareils recèlements » devaient avoir la moitié des amendes et des confiscations. Ceux de la noblesse qui chercheraient à se soustraire à l'exécution des arrêts rendus contre eux, et « pour ce se retireront dans leurs maisons et châteaux, » y seront assiégés. L'édit veut « que l'on fasse sortir le canon, et que lesdites maisons et châteaux soient démolis, abattus et rasés, sans qu'ils puissent estre puis après, rebastis ne réédifiez, si ce n'est par nostre congé et permission. » On ne s'en était pas tenu à des édits et à des déclarations, en quelque sorte comminatoires. Plusieurs exécutions avaient eu lieu, notamment celle du nommé Daussi, revenant de Genève chargé de livres, et condamné à être brûlé à petit feu, rue de Seine, après avoir été soumis à la question extraordinaire. Mais aucun supplice ne produisit autant d'émotion que celui d'Anne du Bourg, soit à cause de la qualité de la victime, qui était conseiller au Parlement de Paris, soit à cause du courage

avec lequel il se défendit et de la netteté avec laquelle il rendit compte de sa foi. Arrêté sous Henri II, à la suite de la mercuriale du 15 juin, il fut pendu en place de Grève le 23 décembre, et son corps brûlé par le bourreau.

Toutes ces précautions, toutes ces rigueurs, tous ces supplices eux-mêmes, s'ils témoignaient des craintes et des haines de la Cour, ne pouvaient rien contre la foi nouvelle, qui semblait croître au contraire en proportion des efforts qu'on faisait pour la détruire avec ses adhérents. Ce n'étaient pas seulement les Réformés qui éprouvaient comme un saint enthousiasme pour le martyre, et qui, hommes ou femmes, de toute condition et de tout âge, allaient au bûcher en priant et en chantant, c'étaient, depuis la mort d'Anne du Bourg, les catholiques eux-mêmes qui, mécontents du despotisme des Guise et touchés d'une sorte de sympathie pour les victimes, commençaient à les plaindre tout haut, et plusieurs même à prendre ouvertement leur parti.

Jusqu'ici, constatons-le avec soin, les Réformés n'ont opposé aux persécutions les plus cruelles que les plaintes et la résignation de la foi ; leurs armes, comme leur cause, n'ont rien eu de charnel. Jamais la Réforme française ne fut plus pure, plus grande et plus sainte. Les premiers jours de l'Eglise chrétienne étaient revenus. On entendait encore les paroles qui, au commencement, retentirent du haut de la croix : « Père, pardonne-leur ; ils ne savent ce qu'ils font. » Les martyrs redisaient avec Etienne : « Seigneur, ne leur impute point ce péché. » A la violence, aux prisons, aux bûchers, ils opposaient la foi, la prière, le pardon. — Eurent-ils tort ? Etait-ce encourager l'injustice, « faire l'œuvre agréable aux persécuteurs et aux tyrans ? » A persévérer dans cette voie, auraient-ils compromis l'Evangile, hâté la ruine de l'Église ? On l'a dit ; mais nous ne saurions souscrire à ce jugement. Ce serait douter de Dieu et nier son intervention dans les choses de ce monde. A nos yeux, l'Église fut alors plus fidèle, plus vraiment chrétienne, plus animée de l'esprit de son Sauveur, qu'elle ne le fut dans la période où nous entrons. Le monde désormais s'unit à elle, lui prête son concours et ses armes, la rend plus redoutable à ses adversaires; mais l'affaiblit en réalité dans la même proportion.

## IV

### 1559-1560

Forts du crédit que leur procurait le mariage de leur nièce avec François II, et croyant l'occasion venue de donner carrière à leur ambition, les Guise parvinrent à éloigner le connétable, qui avait gouverné avec la duchesse de Valentinois sous le précédent règne, et s'attribuèrent, le duc de Guise, le commandement de l'armée, et le cardinal, les finances. Les princes du sang furent écartés, le roi de Navarre, sous prétexte d'aller conduire la jeune reine d'Espagne, et le prince de Condé pour aller ratifier en Flandre le traité de Cateau-Cambrésis et porter le collier de l'ordre au roi Philippe II. Le royaume était aux mains des Guise. Aussitôt que l'on eut conscience de la nouvelle position faite à la noblesse et au pays, le mécontentement éclata. Une foule de gentilshommes s'unirent au connétable et aux Châtillon, ses neveux, et formèrent bientôt un parti redoutable. Les Réformés, si l'on en croit Dom Morice, parurent à ce parti un appui tout préparé, avec lequel on pourrait immédiatement agir. Trois sortes de gens composèrent cette association, dit l'historien Regnier de la Planche, « les uns meus d'un droit zèle de servir à Dieu, à leur prince et patrie ; autres meus d'ambition et convoiteux de changement ; et autres esguillonnez d'appétit de vengeance, pour les outrages recens de ceux de Guise, tant en leurs personnes qu'en leurs parents et alliez [1]. » On put dès lors pressentir les maux qui allaient affliger la nation, et les guerres qui allaient ensanglanter le pays.

L'œuvre religieuse n'en suivait pas moins en Bretagne sa marche progressive. A l'entrée de cette année, l'Église de Rennes croissait à vue d'œil, surtout à la campagne ; elle avait trois annexes : le Bordage, la Magnane et la Corbonnaye. Il fut arrêté qu'on y ferait la Cène alternativement, et, dès le 10 janvier, on la célébra au Bordage. Dix-huit personnes y participèrent, entr'autres M^lle^ de Bazoges et sa famille, M. et M^me^ de Channé, avec leur famille. A la fin du mois, l'Église de Vitré, partagée au sujet de

[1] La Planche, I, 90. Edit. P. Paris et E. Menechet.

Dubois, s'en sépara. Il revint à Paris, avec une attestation honorable de Dugravier, et il fut remplacé par Dufossé. Celui-ci, incarcéré à Meaux, au mois de septembre précédent, et enfermé dans un cachot de la grosse tour de cette ville, y était demeuré, quoique Mme de Laval l'eût réclamé comme un de ses sujets, jusqu'à la mi-janvier, qu'il fut délivré miraculeusement. Il se rendit aussitôt en Bretagne où il fut reçu avec joie.

Le 1er février de cette année s'organisa à Nantes, dans le plus grand secret, la conjuration d'Amboise. Le parti, dont nous avons tout à l'heure signalé la formation, était trop puissant, le mal qu'il voulait conjurer trop profond, et les haines, qui faisaient agir plusieurs de ses membres, trop énergiques, pour qu'on s'en tint longtemps à de simples projets. On brûlait d'agir ; les épées sortaient comme d'elles-mêmes du fourreau. On procéda néanmoins, avec des précautions étranges et avec des intentions apparentes, sinon réelles, de légalité. On se demanda s'il n'était pas permis de résister à l'oppression de ces nouveaux maîtres, qui usurpaient l'autorité au nom du roi. « Ce qu'estant proposé aux jurisconsultes et gens de renom de France et d'Allemagne, comme aussi aux plus doctes théologiens, il se trouva que l'on se pouvait légitimement opposer au gouvernement usurpé par ceux de Guise, et prendre les armes à un besoin pour repousser leur violence, pourveu que les *princes du sang* qui sont nés ès tel cas légitimes magistrats ou l'un d'eux le voulust entreprendre, surtout à la requeste des Etats de France ou de la plus saine partie d'iceux [1]. »

Louis de Bourbon, prince de Condé, consentit à en être le chef, sous l'assurance qui lui fut donnée que ceux de Guise voulaient s'emparer du royaume et faire mourir tous les princes du sang. Mais qui commencera l'attaque ? Nul ne l'osait, même parmi les plus courageux, dans la persuasion qu'en cas d'insuccès, il n'y allait de rien moins que de la perte des biens et de la vie. Alors se présenta Godefroy de Bary, seigneur de La Renaudie, baron de Périgord. Il avait eu à soutenir un long procès contre le greffier du Tillet pour une accusation de production de fausses pièces. Il s'était dans le temps réfugié sur les terres de Berne, et de là avait obtenu des lettres qui le rétablissaient dans ses biens et honneurs.

[1] La Planche I.

Il était venu en France pour faire entériner ses lettres. On le choisit pour chef de l'entreprise, sous l'autorité du prince de Condé, « après qu'il eust fait deument apparoir de son rétablissement » et à la condition très-expresse de la part du prince « que rien ne fust dit, entrepris ne fait en sorte quelconque contre Dieu, contre le roy, messieurs ses frères, les princes, ni l'Estat [1]. » La Renaudie s'empressa de voir un grand nombre de membres de la noblesse et du tiers-état de toutes les provinces ; il les convoqua à Nantes pour le 1er février de cette année. Le choix de cette ville fut motivé par la double raison qu'elle est située aux extrémités du royaume, et que le Parlement y étant assemblé à cette époque, des étrangers pourraient paraître y poursuivre des procès. Cette réunion, bien que nombreuse, ne paraît pas y avoir produit d'ombrage, ni avoir été même soupçonnée. Le premier article des décisions qui y furent arrêtées était, d'après La Planche, textuellement celui-ci : « Protestation faite par le chef et par tous ceux de son conseil, de n'attenter aucune chose contre la majesté du roy, princes du sang, ny Estat légitime du royaume [2]. »

On sait quelle fut l'issue de cette entreprise, dévoilée aux Guise par un avocat protestant nommé Avenelle, à qui La Renaudie s'en était ouvert. Nous relèverons seulement ces deux détails : que le chef chargé d'agir en Bretagne était Montejan, et que celui qui avait le mieux secondé La Renaudie était un gentilhomme breton nommé La Garaye dont nous avons déjà parlé.

N'est-il pas digne de remarque que ce soit à Nantes qu'aient été accomplis deux des actes les plus importants de l'histoire extérieure du Protestantisme, l'organisation de la première résistance par la force aux violences des ennemis de l'Église, et la signature du célèbre édit qui terminait ou qui du moins tendait à terminer les luttes sanglantes pour cause de religion. Nantes n'avait pas, au point de vue du Protestantisme, une importance suffisante pour motiver le choix qui fut fait en sa faveur : *habent sua fata civitates*.....

Les conjurés dont l'entreprise avait été découverte, furent ou tués ou emprisonnés. Le supplice de plusieurs d'entre eux servit

---

[1] La Planche, I, 94.
[2] La Planche, I, 92.

de passe-temps aux dames de la Cour qui y assistaient du haut des murailles de la ville. Comme il fallait s'y attendre, cet échec des Réformés aggrava encore leur situation en donnant un aliment nouveau à la haine dont ils étaient l'objet, mais sans ébranler leur courage. Ils durent seulement user d'une plus grande prudence. C'est ainsi par exemple qu'à Rennes, Dugravier, quand il était contraint de parcourir la ville, ne le faisait qu'en « portant l'épée avec un fourreau de velours. » Les membres de l'Église qui le rencontraient feignaient de ne pas le reconnaître. Dufossé, très-connu à Rennes où il avait longtemps séjourné pendant sa jeunesse, et remarquable d'ailleurs par sa petite taille, n'osait se montrer en public. Il vint se fixer à Vitré où il répara en peu de temps le désordre qu'avait causé le départ de Dubois.

Aucun pasteur, si l'on n'en excepte Carmel, n'était encore venu à Nantes. Le culte n'y était pas présidé d'une manière régulière ; mais il n'en avait pas moins lieu et sinon ouvertement, du moins pas assez secrètement pour qu'on l'ignorât. A la fin du mois de février de cette année, une émeute pour cause de religion faillit y avoir lieu. Voici comment le duc d'Etampes le raconte à la reine : « Madame, depuis mes aultres lettres escriptes, ces divisions pour la religion sont tellement augmentées, que hier il se cuida trouver en ceste ville une grande sédition, car pour ung coup de pierre qui fut rué contre la vitre d'une église durant qu'on disait le sermon, encore qu'on n'ayt sceu par qui, toutefois au partir de là le peuple en rencontrant aucuns qu'ilz disent estre de cette nouvelle oppinion, et venoient d'une maison où ilz s'estoient assemblez pour faire leurs prières, se mirent après eulx à coups de pierres, fanges et à force d'injures; entre lesquels ung qu'ilz vouloient jecter en l'eau leur fust osté d'entre les mains par le cappitaine La Bastide qui est des gallères, soubz couleur de les y vouloir mestre; et depuis, par deulx ou trois aultres fois cela recommença, où il en fut ung fort blessé d'un coup d'espée que luy donna en la teste ung des gallériens meslé avec ceulx de ladicte ville[1]. » Le duc d'Étampes fit des démarches auprès du Parlement pour que des mesures sévères fussent prises pour éviter le retour de pareils désordres. Mais, écrivait-il à la reine, quand ils sont en repos

[1] Lettre du duc d'Étampes (Colbert, 27, N° 301. (Pièces just. I.)

d'un côté ils s'émeuvent d'un autre, « car ad ce matin, j'ay eu advis que se commence de pareilles follyes à Rennes, qui est cause que je partirai demain pour y aller. » Voici ce que soutenait chacune des deux parties : « Et disent ceulx de ceste nouvelle loy que leur est permis de s'assembler jusques à quelque nombre, pourveu que ce soit en lieu secret et sans scandalles pour faire leurs prières comme ils font entendre; et les aultres de l'ancienne disent qu'ilz nelle veulent nullement endurer [1]. » Il se plaignait dans cette lettre de l'esprit du Parlement : « Je n'ay tant sceu faire, écrivait-il, que ladicte Court de Parlement ayt voullu faire publier les deffenses de ne s'entre-injurier pour ladicte religion, d'aultant que (ainsi qu'ils disent) Sa Majesté ne leur en a rien mandé et je ne l'ay voullu faire de mon auctorité, ad ce qu'ilz ne pensent que je veille entreprandre sur eulx, et aussi qu'ilz ne gardent nul estat à pugnir synon aux choses venans d'eulx. » Il se rendit ensuite à Rennes, et y trouva les choses en aussi mauvais état qu'à Nantes, « le peuple grandement divisé pour le fait de la relligion et fort prest à commencer une grande follye tant à l'occasion de quelques assemblées qui se sont faictes cheux *aulcun de ceux de la just ce*, que pour ung prédicateur religieux qu'on dist estre fort scandaleux et séditieux[2]. » Néanmoins, il ajoutait qu'il se croyait sûr de les contenir sans employer la force. Il se contenta de faire faire des informations qu'il adressa au Parlement, « *d'aultant qu'elles touchent à aucuns de la justice.* » Il repartit pour Nantes le 9 mars.

Le deuxième Synode national eut lieu en mars à Poitiers. La Bretagne n'y fut pas représentée.

Quoiqu'elle eut été découverte, la conjuration d'Amboise n'en avait pas moins causé une crainte assez vive aux Guise. Frappés de l'assurance et de l'unanimité avec lesquelles tous les condamnés qu'on interrogeait répondaient qu'on en voulait aux Guise et à eux seuls, ils firent rendre deux édits, l'un qui abolissait les peines portées contre les hérétiques, à l'exception de ceux qui auraient conspiré contre le roi, la reine ou l'État; l'autre portant également « abolition en faveur des gens qui ont été trouvés en armes aux

---

[1] Colbert, 27, Vc f° 301.
[2] Id., f° 306.

environs d'Amboise, pourvu qu'ils se retirent incessamment dans leurs maisons. » Le roi y déclarait que beaucoup de personnes étaient venues à Amboise « soubs couleur de vouloir nous présenter certaine confession de leur foy qui est voie scandaleuse et contre tout droit divin et humain. » Quant à ceux qui persisteraient il ordonnait que quelque part qu'ils soient trouvez ou appréhendez ils seront pendus et étranglez sur le champ, de quelque qualité qu'ils soient, sans autre forme ou figure de procès, nonobstant toutes appellations. Le duc de Guise revenu de sa frayeur se fit nommer lieutenant-général du royaume, comme pour pouvoir présider lui-même à ces exécutions sans forme de procès. « J'en tuerai tant qu'il en sera mémoire, » avait-il dit. Mais cela ne ralentissait pas le mouvement contre les deux frères, et malgré les rigueurs les Réformés ne perdaient pas courage. Ils se soulevèrent en Dauphiné, dans le Languedoc et dans la Provence. La Bretagne ne fut pas entièrement exempte d'agitations. La Cour craignit que ceux qui auraient échappé à l'exécution d'Amboise, n'essayassent de passer à l'étranger, en s'embarquant sur les côtes, et le duc d'Étampes donna ordre en conséquence au sieur de la Frudière de les garder avec le plus grand soin et surtout celle de Retz, lui enjoignant de détenir dans le château de Nantes ou dans telle autre forteresse tous ceux qu'il pourrait faire arrêter. Il y eut aussi à Rennes une nombreuse assemblée de gentilshommes qui restèrent peu en ville, mais qui tinrent la campagne, armés et au nombre d'environ trois cents, enrôlant tous ceux qui voulaient les suivre, et leur promettant pour les y décider « le pillage des églises et des richesses de France..... et qu'après ils viendront faire autant en Bretagne. » C'est du moins ce qu'écrivait au duc d'Étampes, le sieur de Bouillé alors à Rennes, et qui fit de vains efforts pour décider les bourgeois et le clergé à faire les frais d'un armement sérieux pour leur défense[1].

Le but de la levée des Réformés était d'aller à Orléans se mettre au service du roi. C'était toujours la continuation de l'affaire d'Amboise. Parmi les gentilshommes, M. de Bouillé signalait « MM. de Brossay Saint-Gravé et de Chamballan, que l'on sait bien être de cette religion, » et les sieurs du Plessis-Bardoux, du

---

[1] Dom Morice, *Preuves*, III, col. 1232-1235.

Quartier et de La Moussaye qui lui avaient dit aller rencontrer le duc d'Étampes et qui n'avaient nullement pris cette direction. Le duc de Guise avait aussi écrit, au nom du roi, au duc d'Étampes, et tout en le louant de ce qu'il ne voulait pas prendre par soupçon ceux des gentilshommes qui s'étaient absentés de leurs maisons durant les assemblées des alentours d'Amboise, il lui recommandait néanmoins de s'informer secrètement des motifs de leur absence et de l'en avertir ainsi que de leurs « déportements actuels, » ajoutant qu'il ne pourrait faire un plus agréable service au roi que de faire arrêter « ce malheureux Maligny [1]. »

L'affaire d'Amboise fournit aux prédicateurs catholiques l'occasion de s'élever contre les Protestants et de les faire passer pour séditieux. Les discours et les mouvements de la noblesse aux environs de Rennes déterminèrent le sieur de Bouillé, gouverneur de cette ville, à prendre quelques mesures. Il fit garder les portes et armer les bourgeois, et il ordonna aux femmes de se munir de pierres dans leurs maisons pour s'en servir au besoin. Ces précautions furent sans objet, les Réformés étant demeurés tranquilles. D'après Crevain, le duc d'Étampes serait venu à Rennes le 12 avril; mais il est difficile d'admettre cette date, puisque M. de Bouillé lui adressa de cette ville des lettres le 11, le 14 et le 16 avril, pour lui rendre compte de ce qui s'y passait. Comment l'aurait-il fait, le duc étant sur les lieux? Il semblerait donc, que ce voyage n'aurait eu lieu que vers la fin du mois d'avril ou même dans les premiers jours de mai. Quoi qu'il en soit, le soir même de son arrivée, le sieur de Bois-Orcant, capitaine de Rennes, le sieur d'Apigné, son lieutenant, et le sieur de Ligouyé, connétable, vinrent le trouver et lui donner l'alarme, disant qu'il y avait un grand nombre de Réformés assemblés à Bouzillé, près de la Porte-Blanche, à l'entrée du faubourg Saint-Hélier. Ce logis où les Réformés se réunissaient en effet quelquefois secrètement, appartenait au sieur de Mesménier, parent de la famille de Crevain. Étant

---

[1] **Edme de Ferrière**, Maligny, dit Maligny le cadet ou le jeune Maligny, né en 1540, guidon de la compagnie du prince de Condé, en 1557, se noya dans le lac de Genève durant l'automne de 1560 ; son aïeule était une bâtarde de Bourbon, et par sa mère Louise de Vendôme, il était allié à Condé, aux Montmorency et aux Châtillon. (Voyez la *Vie de Jean de Ferrière*, par M. de Bastard. Auxerre, 1858. Note de l'ouvrage du duc d'Aumale, *Les Princes de la maison de Condé*, I, 69

donc venus de ce côté avec le gouverneur, ils montèrent sur la muraille entre la Porte-Blanche et la tour Gaye, et aperçurent de la lumière à l'une des fenêtres. Ce fut assez pour que quelques-uns dissent qu'il y avait une assemblée; un d'entre eux prétendit même entendre le chant des Psaumes. Aussitôt on parla de diriger de ce côté quelques pièces de canon. Mais le gouverneur n'y voulut pas consentir : « Retirons-nous, dit-il, il n'y a pas de danger, nous saurons demain ce que c'est. » Qu'était en réalité cette redoutable assemblée? Il y avait le maître de la maison et une domestique, et par extraordinaire, Dufossé et Dugravier. Le lendemain matin, le premier s'en alla visiter les familles qui étaient dans l'évêché de Vannes, et l'autre vint loger dans la rue basse Saint-Étienne, chez M. François de la Haye, autre parent de Crevain. Aucun d'eux ne savait encore l'émotion qu'il avait causée et le danger auquel il avait été exposé. Dans la journée, les Réformés apprirent qu'on allait fouiller leurs maisons. Sur cet avis, Dugravier se retira à La Magnane où il passa quelques jours, puis au Bordage où il resta jusqu'à la fin du mois. Le lendemain de son départ, c'est-à-dire le jour de Pâques, on fouilla en effet les maisons, et notamment Bouzillé, mais sans rien trouver. On arrêta quelques jeunes gens à la porte de la ville, mais le gouverneur les fit aussitôt relâcher. Crevain raconte à cette occasion un incident assez curieux qui montre bien quel était l'état des esprits. Un garçon libraire avait été arrêté et trouvé porteur de lettres de Mathurin Papolin, libraire à Nantes, adressées à maître Allain Lévesque à Rennes, le priant de lui envoyer des charges de peaux de veau pour relier des livres. Ces lettres furent lues devant le gouverneur. « Monsieur, s'écria alors le capitaine de la ville, regardez bien ces huguenots, ils ont des mots entre eux que tout le monde n'entend pas. — Je regarde bien, dit le gouverneur, mais je ne vois que des peaux de veaux. » Quelle perspicacité ne fallait-il pas, en effet, pour découvrir dans de pareilles lettres l'apparence d'un complot! Mais ce qui est bien autrement remarquable, c'est que le gouverneur ayant vu que ce jeune homme avait un Nouveau Testament en français, le prit et lui en donna un écu, le congédiant ensuite avec équité [1].

Dans les premiers jours du mois de mai de cette année,

[1] Crevain, 35-37.

Dugravier alla à Orléans et à Paris pour se concerter avec ses collègues sur un projet de réglement ecclésiastique particulier que les Réformés de Bretagne se proposaient d'appliquer. Pendant qu'ils cherchaient ainsi à s'organiser pour résister à leurs adversaires, car le projet dont il vient d'être question était encore plus politique que religieux, Bertrand d'Argentré écrivait de Rennes au duc d'Étampes à la date du 6 mai : « A ce propos, monseigneur, je ne dois pas oublier à vous dire combien aucuns d'eulx (du Parlement sans doute) ont esté marris que j'aye publié par commission du roy ung edit qui leur deffend d'assister aux sermons de la secte, et combien il leur a semblé aigre que par là j'entreprinse comme ils disaient sur ce qui les concernait, et ont fait contenance d'en vouloir parler à moi, laquelle j'ai regardée tout à mon aise et sans frayeur, délibéré, s'ils eussent passé oultre, de leur dire ce qu'ils disent à tout propos quand ils oublient la loi et le roy, *an Deo an magis hominibus ;* et de demander, si le roy me le commande, il y aurait quelqu'ung suffisant de me le deffendre, veu que nos ruisseaux sont de même source et que le fond de l'autorité gist en un seul [1]. » Ceux de Nantes affichèrent pendant la nuit des placards à la porte du président de Belle-Isle, du sénéchal, du greffier Chaulvynière, et à la porte de la herse du château. M. de Sanzay qui en informe le duc d'Étampes, alors à Lamballe, lui envoie copie du placard mis à la porte du château et qui, paraît-il, contenait des menaces contre lui. « Je pence que puisqu'ils menacent, ils ont grant peur, » écrivait-il.

Le 13 du mois de mai, Dugravier arriva à La Fonchaye où devaient se rencontrer avec lui plusieurs gentilshommes et autres personnes ayant charge dans l'Eglise. On s'y promit un mutuel secours et on décida qu'en chaque province quatre gentilshommes seraient choisis, auxquels on communiquerait les affaires de religion. Ces gentilshommes devaient conserver leurs fonctions pendant six mois, après lesquels on en élirait quatre autres. Les réunions devaient se faire dans quelque bourg sous prétexte d'accorder deux gentilshommes; un ou plusieurs pasteurs devaient aussi y assister, les ouvrir et les clore par la prière. Dufossé fut chargé d'aller en Normandie communiquer ces résolutions et

[1] Dom Morice, III, *Preuves*, col. 1237.

d'amener les deux provinces à s'entendre et à faire cause commune. Mais cela dura peu ; et les décisions des Synodes nationaux ne tardèrent pas à être généralement appliquées. Ces Conseils furent remplacés par les Synodes provinciaux. Au reste, ces précautions n'étaient que trop motivées par les dispositions hostiles d'une partie de la population. C'est ainsi qu'à Rennes, bien que le troupeau ne se composât alors que d'une soixantaine de membres, il ne pouvait s'assembler sans les plus grandes difficultés et sans péril. Il fallut partager la ville en cinq cantons, à chacun desquels se rattachait un avertisseur, chargé, sous la direction d'un ancien, de faire connaître le lieu et l'heure des réunions.

A peu près à cette époque (17 mai), le duc d'Étampes paraissant croire sur des renseignements venus de Paris « qu'il y en a aulcuns de cette Eglise réformée qui ne trouvent bon ce que les aultres de leur religion ont fait d'avoir prins les armes et s'être emparé des villes. » M. de Bouillé lui écrivait : « Je ne sai qui sont ceulx-là des leurs qui ne le trouvent pas bon : car je n'ai point entendu qu'il y en ait dans ce pays-ci qui aient dit le trouver maulvais ; mais au contraire on ne fait aultre rapport sinon qu'ils menassent toujours de plus en plus. » Il paraîtrait d'après cette lettre même qu'ils se seraient plaints d'être tourmentés par le peuple et qu'ils auraient adressé une requête pour qu'on les protégeât. « Au demeurant, disait encore M. de Bouillé, je n'ai point congneu qu'il soit rien de ce qu'ils disent : mais, au contraire, le sieur Dugast qui est un des principaux des leurs, et venu depuis huit jours, comme je disnais, devant bonne compagnie me remercier de par ceulx de leur Eglise du repos qu'ils avaient à ceste heure et qu'ils s'en sentaient bien obligez à moi [1]. » Ce repos était cependant bien loin d'exister, au témoignage de M. de Bouillé lui-même. On venait d'arrêter à Angers, Biard, ancien du Consistoire de Rennes, qu'on disait avoir été trouvé transportant des armes à charges de cheval et ayant des lettres importantes. On racontait encore, et M. de Bouillé le redisait au duc, qu'un homme arrivé de Châteaubriant, le jour même, y avait vu « quatre-vingts ou cent hommes de cheval, tous avecques chappeaulx pointus et quatre à cinq cents

[1] Dom Morice, III, *Preuves*, col. 1245

hommes de pied et qu'ils s'assemblent là ! » De son côté, M. de Sanzay lui écrivait de Nantes : « Il n'y a chose que je haie plus que ce que maintiennent les bailleurs de tels placarts que ceulx que avez veus et telles fassons de faire doivent croistre le cœur et bonne volonté aux gens de bien. »

En butte aux mauvais traitements et aux jugements les plus erronés, les Réformés espérèrent qu'en faisant connaître aux magistrats leurs principes et leur foi ils obtiendraient sinon plus de bienveillance au moins plus de justice. Il fut donc convenu qu'on présenterait au sénéchal, à l'avocat et au procureur du roi une copie imprimée de la confession de foi. Mais comme personne n'osait se charger de cette présentation, on en fit un paquet avec une lettre par laquelle on priait le sénéchal de faire connaître au roi, en même temps que leur croyance, l'innocence de ses sujets de la religion, et on jeta le tout dans la haute cour. Le paquet fut trouvé le lendemain et porté au sénéchal qui lut en la chambre la lettre et la confession de foi. L'une et l'autre furent enregistrées et l'on ordonna des poursuites contre les auteurs, s'ils pouvaient être découverts. Voici la lettre adressée au sénéchal : « Monsieur, pour ce que la haine que la plus grande part de nos ennemis ont conçue contre nous n'est procédée que de la malice de ceux qui se disent les piliers de l'Eglise, qui nous ont grevés et quasi accablés de calomnies insupportables ; nous avons fait imprimer la confession de notre foi, afin qu'elle soit divulguée partout, et que ceux qui par ignorance nous ont si furieusement poursuivis jusqu'à présent, soient retenus en bride, sinon qu'ils veuillent ouvertement déclarer la guerre au Dieu vivant, auquel nous croyons et que nous servons selon sa parole. Or, parce que Dieu vous a constitué comme son lieutenant pour exercer justice, pour soutenir les innocents en leur innocence, et pour rendre droit à chacun en punissant les méchants qui tâchent d'opprimer les bons et renverser toute équité et droiture, nous avons recours à vous comme premier magistrat de cette sénéchaussée, vous suppliant avec ceux qui vous sont adjoints pour administrer la justice, de voir la confession de notre foi, afin que connaissant le droit de notre cause, vous le souténiez en nous défendant contre la rage de nos ennemis, lesquels dédaignant vos commandements et ordonnances ne cessent journellement d'aboyer après nous : à ce qu'étant

mis par votre autorité et commandement en quelque repos, nous puissions plus librement servir Dieu sous votre obéissance et juridiction. Vous suppliant aussi d'en avertir le roi, nostre sire, et lui faire tenir notre confession ; afin qu'il voie et connaisse que nous sommes autant innocents des sacrilèges que faussement on nous impose, que faussement nos ennemis l'ont controuvé. Nous prions Dieu, monsieur, qu'il vous maintienne en sa garde. » — En même temps qu'on adressait cette lettre, on afficha par les rues de Rennes des placards intitulés : Les grands pardons ; mais ils n'y furent pas longtemps, car les prêtres coururent les déchirer.

Dans ce même mois, le roi donna l'édit de Romorantin qui attribuait aux prélats la connaissance du crime d'hérésie et la répression des assemblées illicites. Un auteur moderne le caractérise ainsi : « Edit à deux faces, indulgent et sévère. Il donnait aux évêques le jugement d'hérésie. Nulle peine indiquée que la mort. Voilà pour le sévère et ce qu'on montrait à l'Espagne. Mais d'autre part les Parlements ne jugeant plus et la mort ne pouvant être prononcée par l'Eglise seule, les Protestants n'avaient à craindre que les punitions canoniques [1]. »

Peu de jours après, le duc de Guise écrivait au duc d'Étampes en lui accusant réception des placards qui avaient été apposés à Nantes : « Véritablement nous avons recogneu que tout part d'une même boutique de séditieux, qui ne désireraient aultre chose que de voir une ruine et subversion en ce royaume ; car il est assez aisé à juger à leur style quels gens ce peuvent estre et quel zèle ils ont de menacer de couper la gorge et de tuer les juges s'ils ne font ce qu'ils veulent [2]. » Il conseillait, en outre, d'employer quelqu'un de la noblesse pour savoir ce qui se passait dans les assemblées qu'il redoutait.

Toutes les précautions des Réformés pour obtenir plus de justice en se faisant mieux connaître furent infructueuses. L'irritation du peuple, soigneusement entretenue par le clergé, loin de se modérer, ne faisait que s'accroître. A Rennes, le 13 juin, on trouva à la porte de Melot, médecin, une potence et une cage dans laquelle il y avait un mannequin. On avait placé au-dessous du feu, du bois,

---

[1] Michelet, *Guerres de religion*, 229.
[2] Dom Morice, *Preuves*, III, col. 1248

de la paille et un grand cornet de poudre à canon avec un grand libelle diffamatoire. Le même jour, il y eut à la porte de Biard un autre libelle plein de blasphèmes contre Dieu et sa parole; on outrageait les Réformés dans les rues, et on parlait publiquement de les brûler. — Malgré ce redoublement de haine, l'œuvre de l'Evangile continuait à s'accomplir.

En conformité avec la décision du Synode national de Paris, qui avait provisoirement uni la Bretagne à la Normandie, il y eut, le 17 juin de cette année, un Synode provincial à Caen, auquel assistèrent, pour la Bretagne, Dugravier et Mesménier-Ecouflart. Dugravier, en revenant de cette assemblée, célébra, le 15 juillet, la sainte Cène à La Corbonnaye, à laquelle prirent part vingt-cinq personnes, parmi lesquelles étaient les familles du Bordage et de La Magnane. C'est probablement à cette circonstance que faisait allusion Bertrand d'Argentré, quand il écrivait au duc d'Étampes, le 11 juillet: « Je m'en vais pour un jour à une maison que j'ai pré de ce lieu (Rennes), là où on fait des presches à son de trompe et de cloche, auquel on m'a dit qu'encore aujourd'hui, nonobstant vostre lettre, ledit sermon est encore assigné. Je m'en enquerrai et vous en ferai sçavoir. »

Dans les premiers jours du mois suivant, il y eut à Rennes des pluies abondantes qui firent beaucoup de tort aux récoltes et aux foins. On s'en prit aux Réformés, que les moines en accusèrent, comme autrefois les païens reprochaient aux chrétiens tous les maux qui pouvaient assaillir l'empire. Par une suite toute naturelle, ces pluie sprolongées amenèrent des inondations. La Vilaine, qui baigne les murs de la ville, déborda, et, sous l'action d'un courant très-rapide, il se forma, précisément près de Bouzillé, dans le voisinage de la tour Gaye et de la porte Blanche, une excavation d'environ dix pieds carrés. La maison d'Ecouflart était, disait-on, menacée de ruine, et on y voyait un pronostic pour la Réforme tout entière. La foule se porta sur les lieux et l'on chercha à utiliser sa présence. On aposta sur le chemin un misérable qui prétendait avoir été huguenot et s'être converti par l'influence de la Vierge. L'affluence ne fit que s'accroître; mais l'autorité força cet imposteur à s'éloigner. L'agitation du peuple fut portée au dernier degré par les moyens auxquels on eut recours pour apaiser la colère de Dieu et pour obtenir un temps plus favorable,

c'est-à-dire les processions. Le clergé en ordonna de générales. Il y en eut une le 12 juillet. Comme elle passait par la pompe, les cordeliers s'arrêtèrent devant la boutique d'un tailleur protestant, nommé Michel Cérisier. Cet artisan n'ayant point voulu saluer la croix, quelque sommation qu'on lui en ait faite, on l'accabla d'injures. Les chanoines étant survenus, se joignirent aux cordeliers, et tous ensemble firent si bien pour exciter le peuple qu'il s'en fallut de bien peu qu'il n'y eut du sang versé. Loin d'interrompre les processions qui venaient d'occasionner un pareil trouble, le clergé en prescrivit d'autres, qui eurent lieu le 16 et le 17, et qui produisirent une émotion plus grande encore. Cette fois, ce fut un apothicaire, nommé Allain Lévesque, qui fut l'objet des injures et des violences, sans que pour cela on ait oublié Michel Cérisier. Cependant Lévesque avait agi avec prudence. Voyant venir la procession, il s'était retiré dans son arrière-boutique; mais un jeune homme, nommé Dumont, était resté. « Ote ton bonnet devant les reliques, ôte ton bonnet, lui criait la foule. » Je n'en ferai rien, répondait-il. De guerre lasse, la procession continua son chemin; mais en passant devant Bouzillé, elle fit entendre de nouvelles clameurs. « A la messe, huguenot! à la messe! » criaient de concert le peuple, les prêtres et les moines. Le soir, la populace s'amassant encore devant la maison de Michel Cérisier, lança quantité de pierres contre les fenêtres. Le lendemain, il en fut ainsi pour la maison d'Allain Lévesque. Poussés à bout par ces violences, et en prévoyant de plus grandes encore, les Réformés présentèrent requête au magistral, pour que, conformément à l'édit qui pardonnait aux huguenots, excepté aux prédicants, à ceux qui avaient été de la conjuration d'Amboise et à ceux qui avaient caché des prisonniers, on fit cesser les mauvais traitements et les outrages auxquels ils étaient exposés. La requête fut admise, et on dressa une ordonnance qui défendait les voies de fait et tout acte tendant à sédition : mais aucun sergent n'osait la publier. Il fallut des ordres exprès pour les y contraindre; et encore le peuple se souleva-t-il, poursuivant les sergents de ville, et criant après eux : au feu, au feu, brûle, brûle [1].

Informé de tous ces mouvements, le duc d'Étampes écrivit au

[1] Crevain, 43-46.

capitaine de la ville en lui enjoignant d'y mettre ordre. Celui-ci fit part de ses instructions à l'abbé de Rillé, trésorier de Saint-Pierre, pour qu'il eut à réprimer le faux zèle des moines et des prêtres, auteurs de ce commencement de sédition. L'abbé de Rillé, qui était aveugle, était en même temps un homme fougueux et plein de haine contre les Réformés. Il dut cependant communiquer au chapitre les ordres qu'il avait reçus, mais il le fit de telle sorte que de nouvelles émotions ne tardèrent pas à se produire, plus graves que les précédentes et peu de jours après. De son côté, le capitaine chargea les *cinquanteniers* et les *dizainiers* d'avertir leurs gens de n'injurier personne et les en rendit responsables. Allain Lévesque, de son côté, obtint justice. Un pâtissier, nommé Barthélemy, qui avait mis le feu aux fagots, quand la populace brûla en effigie ledit Lévesque, fut incarcéré pour ce fait. La fureur du peuple s'en accrut. Ce qui prouve le peu de dispositions que le clergé avait à pacifier les esprits, c'est qu'au milieu de la fermentation qui agitait la ville, il ordonna une nouvelle procession, qui eut lieu le 25, pour demander à Dieu un temps favorable à la moisson. En sortant de l'église de Saint-Pierre, et comme elle passait dans la rue Saint-Sauveur, la procession s'arrêta devant la maison d'un médecin protestant, nommé Melot, qui était alors dans son cabinet avec un apothicaire, nommé Laflèche, et avec le curé de Gauvain. La foule ameutée par les cordeliers qui marchaient en tête de la procession et qui avaient les manches de leurs robes pleines de pierres, ne se fit pas faute d'assaillir la maison et en eut bientôt défoncé le bas qui était en bois. Alors tous ensemble se ruèrent comme des furieux sur Melot et sur ses compagnons, dont chacun s'épuisait en vains efforts pour se faire reconnaître et n'y parvint qu'à grand'peine, après avoir reçu force horions. Le prêtre lui-même, bien qu'il protestât avoir dit la messe ce jour-là, fut pris pour le ministre et maltraité. Melot, accablé de coups, fut traîné en prison. On y conduisait aussi sa femme enceinte; mais dans le voisinage de Saint-Sauveur elle déclara que si on la laissait libre, elle ferait connaître « plus de mille Réformés. » Soit qu'on ait cru à cette promesse ou qu'on ait été touché de son état, on lui rendit la liberté. Mais la foule n'était qu'à moitié satisfaite. Excitée par les paroles d'un chanoine qui s'écriait : « Courage, courage, enfants, le chapitre vous avouera de tout, » et se souvenant de ce qu'elle

n'avait fait que commencer les jours précédents, elle se rendit à Bouzillé, fit subir à Mesménier-Ecouflart le même traitement qu'à Melot et le conduisit en prison.

Dugravier, qui se trouvait à Rennes au moment où ces choses s'y passaient, s'échappa comme il put et vint au Bordage s'entretenir avec le seigneur du lieu de toutes ces fâcheuses affaires. Celui-ci lui conseilla d'aller trouver à Lamballe le duc d'Etampes, qu'il lui dépeignait comme un homme de facile accès et de bon sens, dont il se ferait écouter sans peine. Dugravier, qui n'avait jamais vu le duc, hésitait à suivre cet avis. Quand il me demandera, disait-il, si je suis le ministre, il faudra dire oui, et je ne le pourrai nier: l'ayant avoué, comme je le dois, je serai pris et en danger de mort : si cela arrive, l'Église me blâmera d'être allé sur l'avis d'un seul, et l'on dira que j'ai été téméraire. Il faut avouer qu'une pareille démarche était, vu l'état des esprits, des plus périlleuses, à moins qu'on ne fut très-assuré de l'impartialité du duc ou même de sa secrète sympathie. Dugravier se décida enfin à se rendre à Lamballe. Comme il y entrait, il rencontra le duc qui allait se promener aux Augustins ; il le suivit et lui présenta une courte requête pour obtenir audience. Le gouverneur l'ayant lue, se mit à jurer selon son habitude et lui dit : Dites-moi la vérité et ne me mentez point. Dugravier lui raconta alors fort longuement ce qui s'était passé. Il parla des processions entreprises dans le but évident d'amener le peuple à une sédition, et des indignes traitements faits à Melot et à Mesménier. Qu'avaient-ils fait ? demanda le duc. Dugravier répondit qu'on accusait Melot d'avoir jeté une pierre sur la croix des cordeliers ; mais que ce médecin était un homme d'un caractère paisible et doux, qui ne se serait pas de gaîté de cœur exposé à la fureur de la populace ; que d'ailleurs on l'avait trouvé dans son cabinet, en compagnie d'un prêtre et d'un apothicaire, s'entretenant d'une maladie ; que pour Mesménier, il demeurait loin de là dans un autre faubourg : que tout cela avait été arrangé par le clergé, et que même les cordeliers avaient les manches de leurs robes pleines de pierres. Le duc accueillit d'abord assez rudement cette justification des Réformés, les accusant d'être des séditieux, des esprits remuants et inquiets. Toutefois il se radoucit bientôt et promit à Dugravier de donner des ordres, quand il se serait renseigné. Il n'avait encore reçu au-

cun avis des autorités de Rennes sur ce qui s'y était passé. Il écrivit différentes dépêches, au sénéchal, au capitaine, au corps de ville et au lieutenant de Fougères. Sur le minuit, il fit rappeler Dugravier, le prit à part et lui promit de faire justice aux huguenots, leur recommandant seulement de se conduire avec modestie et de ne point mériter les reproches que leurs ennemis leur adressaient. Ces choses se passaient dans la nuit du vendredi au samedi. Le matin de ce dernier jour (27 juillet), Dugravier partit tout joyeux et se rendit à La Magnane, où il trouva son collègue, et de là au Bordage dont le seigneur était fort inquiet, et se reprochait d'avoir compromis la sûreté du pasteur par ses conseils. On se représente aisément leur joie et leurs félicitations mutuelles. Tous trois se mettant à genoux, rendirent grâce à ce Dieu de miséricorde de qui vient toute délivrance [1].

Pendant que ces choses se passaient à Lamballe et au Bordage, à Rennes on n'était pas inactif. Les prisonniers et leurs amis firent si bien auprès du sénéchal, et les torts étaient si criants, que ce magistrat fut obligé d'agir avec vigueur et sans délai. Le vendredi, lendemain de la sédition, quand Dugravier se rendait à Lamballe, le sénéchal vint dans l'église de Saint-Pierre, accompagné d'une troupe nombreuse de sergents, et fit arrêter Tannegny Audren, porte-croix de Saint-Pierre, pendant qu'il disait la messe, sans vouloir lui permettre d'achever. On peut juger quelles réclamations provoqua cet acte de vigueur et de rigueur, et avec quelle violence le chapitre et son chef, l'abbé de Rillé, protestèrent contre ce mépris de leurs priviléges. On n'épargna rien pour faire élargir le prêtre ainsi arrêté; mais le sénéchal fut inflexible, et ne se montra pas plus ému des promesses que des menaces. Il garda son prisonnier. Cette conduite, dans une ville comme Rennes, dut produire la plus grande émotion. Aussi le duc d'Étampes arriva-t-il très à propos sur ces entrefaites, le dernier jour de juillet.

A peine entré dans la ville, il fit publier à son de trompe les défenses les plus sévères de s'injurier pour la religion, et placer des postes nombreux dans différents quartiers. Il reçut ensuite dans sa demeure, aux Cordeliers, tous ceux qui avaient à se plaindre. Une scène fort vive y eut lieu entre l'aveugle de Rillé et

[1] Crevain, 46-51.

le sénéchal. Ils s'accusèrent mutuellement d'être les auteurs de la sédition, et se menacèrent avec la dernière violence, se vantant d'avoir bientôt à juger, chacun, son adversaire; mais l'évènement trompa les espérances de l'abbé de Rillé, qui croyait que le jugement des faits de religion serait réservé au clergé, tandis que le 6 août, c'est-à-dire presque au moment où il parlait ainsi, et peut-être en réponse aux dépêches du duc d'Étampes, il fut rendu une déclaration portant que par l'édit de Romorantin, le roi n'avait pas entendu ôter aux Parlements la connaissance des faits de religion. Le gouverneur renvoya donc au Parlement, séant alors à Nantes, les prisonniers de Rennes.

A cette occasion, recommença avec non moins de succès, quoique d'une autre nature, la mission dont avait déjà été chargé Dugravier. En effet, le 5 du mois d'août, Melot et Mesménier partirent pour Nantes dans une litière, au grand regret du peuple de Rennes qui voyait sa proie lui échapper, et à la grande inquiétude des membres de l'Église, qui chargea son pasteur d'aller à Nantes suivre cette affaire, et, dans la mesure du possible, solliciter en faveur des prisonniers.

Il semble qu'à Nantes les choses n'allaient pas alors beaucoup mieux qu'à Rennes. Une lettre de M. de Bouillé au duc d'Étampes, datée du 8 août, et de Saint-Julien-de-Vouvantes, parle d'un bourgeois qui aurait été grièvement blessé, se rendant aux champs, et, d'après la teneur de la lettre, par les Réformés. On accusait de ce fait le sieur Du Brossay-Saint-Gravé, capitaine de l'arrière-ban, et Réformé lui-même. M. de Rohan se déclarait pour lui et le réclamait pour un de ses serviteurs, soit que le fait des blessures lui fut imputable, soit qu'il craignit que sous ce prétexte on lui fit un mauvais parti. M. de Bouillé soutenait que ce gentilhomme n'appartenait pas au duc de Rohan, qu'il ne croyait pas, avec le caractère qu'il lui connaissait, que ces violences pussent lui être attribuées, et que dans tous les cas le bourgeois blessé ne pouvait citer aucun témoin. De quelque côté que fussent les torts, il ressortait de ces derniers événements que les esprits étaient loin d'être calmes. Dugravier ne s'en rendit pas moins à Nantes, et s'employa très-fidèlement en faveur des prisonniers, en même temps qu'à organiser et à fortifier l'Église naissante de cette ville, où il séjourna environ trois semaines.

## V

### 1558-1559

Ces mouvements des Réformés, ou plutôt de la noblesse qui s'était jointe à eux, et d'un autre côté cette organisation des troupeaux donnaient au parti une force, une cohésion qui le rendaient redoutable. Le prince de Condé étant parvenu à rapprocher son frère, le roi de Navarre, du connétable et de ses neveux, tous ensemble exigèrent la convocation des États généraux que les Guise n'osèrent refuser; mais ils les dénaturèrent en les réduisant à n'être qu'une assemblée de notables, et en effrayant le roi de Navarre, qui n'osa y venir. Les Châtillon y parurent accompagnés d'une nombreuse noblesse. C'était le 21 août. Cette réunion se prolongea jusqu'au 26. L'archevêque de Vienne, Charles de Marillac, y parla avec beaucoup de sagesse et de modération, et l'amiral avec une grande hardiesse, jusqu'à déclarer au roi qu'ayant visité la Normandie pour rechercher, d'après les ordres de la reine-mère, d'où pouvaient procéder les troubles « il avait sceu certainement que ce n'était à luy à qui on en voulait ni à son estat; mais que le plus grand mescontentement de ses sujets procédait des grandes et extrêmes persécutions que l'on faisait pour la religion, sans que la cause eust esté juridiquement débattue et condamnée[1]. Il conclut en présentant une requête, qui aurait été signée, dit-il, de plus de cinquante mille personnes en Normandie seulement, si le roi avait accordé la permission de s'assembler. Cette requête fut lue, elle se terminait par la demande de temples « où on peust publiquement prescher la pure Parole de Dieu et administrer les saints sacrements. » Après avoir entendu les différents avis des membres de son conseil, le roi en fit connaître le résultat dans les provinces. C'étaient les deux points suivants : un Concile général, ou un national au défaut, pour la réformation de l'Église, et la convocation des États généraux. Il fixait celle-ci au 10 décembre suivant, et assignait Meaux pour le lieu de réunion. Quant au clergé, il fixait le 20 janvier de l'année suivante, et indiquait, pour

[1] La Planche, I, 370.

siége de l'assemblée, la ville où il serait lui-même alors. Il fut décidé qu'en attendant on ne procéderait plus par voie de justice contre les religionnaires, sinon contre ceux qui s'élèveraient en armes. Les Guise croyaient avoir ainsi évité les dangers les plus pressants, et s'être assuré des moyens de triompher de leurs adversaires; mais Dieu confondit leurs desseins. Ils essayèrent, dès le lendemain de la séparation de l'assemblée, d'en neutraliser les effets par de nouvelles attaques contre le connétable, mais il n'en résulta pas moins un encouragement pour les Réformés.

Pendant les quelques semaines qu'il passa à Nantes, Dugravier ne manqua pas de visiter et de réunir les Protestants jusqu'alors sans pasteur, selon toute apparence. Nous ignorons quel fut le sort de Mesménier et de Melot: mais nous savons par Crevain, que le 1er septembre, Dugravier fut redemandé par son Eglise. Avant de partir, il prêcha à environ quatre-vingts personnes, dans un lieu appelé La Furtière, situé dans les faubourgs, non loin de Saint-Donatien, et qui appartenait à René Pastoureau. Etait-ce la première fois qu'on se réunissait en ce lieu? Cela semble peu présumable. Dans tous les cas, ce n'était pas la première fois que des réunions de ce genre avaient lieu à Nantes. Nous en fournirons tout à l'heure la preuve. A l'issue de cette prédication, Dugravier se sépara des Réformés de cette ville, à leur grand regret, car ils avaient vivement désiré le garder au milieu d'eux, Rennes ayant déjà un pasteur, Dufossé. Il ne crut pas devoir y consentir. Le lendemain de son départ, il fit une exhortation dans la chapelle de Procé, à une demi-lieue de Sucé. Il eut pour auditeurs quelques gentilshommes et autres personnes, à qui il recommanda la lecture de la Parole de Dieu, et les prières en commun. Il choisit même, avec l'agrément de la compagnie, le greffier de Casson comme ancien. Ce que celui-ci accepta en promettant de s'appliquer à en remplir la charge. Le jour suivant, comme il continuait son chemin, un homme de Nort, qui avait entendu sa prédication de la veille, vint à sa rencontre et le pria de prêcher aussi à Nort; ce qu'il fit, non dans le bourg, mais dans une maison de gentilhomme appelée Longlée. Dix personnes seulement y assistaient. Dugravier les engagea à ne pas perdre courage, mais à compter sur la fidélité de Dieu. Sur sa proposition, Laroche, fermier de Longlée, fut nommé surveillant, avec mission de lire la Parole de Dieu et de

faire les prières publiques. Poursuivant sa route, Dugravier vint à Châteaubriant où son collègue Dufossé avait prêché peu auparavant, et institué pour diacre La Pérade, gentilhomme bas-breton, qui, bien que paralysé des deux jambes, et ne marchant qu'avec des béquilles, accepta avec joie sa périlleuse charge. Pendant les deux jours que Dugravier passa dans cette ville, il y fit chaque jour deux exhortations. Ce qui peut donner une idée de son zèle et des dispositions religieuses de ses auditeurs.

Après le départ de Dugravier, l'impulsion qu'il avait donnée à Nantes, loin de diminuer ne fit que s'accroître, et bientôt les Réformés eurent à confesser publiquement leur foi devant les magistrats. Une enquête récemment découverte et publiée [1] jette sur leur organisation dans cette ville les plus précieuses lumières. Il en résulte que la ville était divisée en quatre quartiers, dans chacun desquels était un avertisseur, chargé de faire connaître le lieu et le jour des assemblées. Ces quatre quartiers ou cantons étaient celui de Saint-Pierre, celui de Saint-Nicolas, celui de la Poissonnerie et celui du Pilori. Voici à quelle occasion cette enquête avait eu lieu. Le dimanche 20 octobre, environ les deux heures de l'après-midi, Jehan Lévesque, docteur en théologie, demeurant au collége de Saint-Jean, à Nantes, se plaignait au sénéchal qu'il venait d'être outragé au carrefour de la Leterie (Bléterie?) par un grand nombre de personnes, parce qu'ayant vu exposée une image représentant Moïse et au-dessous les deux tables de la loi, au second commandement desquelles était écrit : « Image point ne feras des choses qui sont au ciel ou sur terre, ni aucunement ne t'inclineras devant elles, » il avait fait observer au marchand que cette inscription lui paraissait fausse, parce que la défense se rapportait aux idoles, non aux images [2]. A cette occasion, il prétendait avoir été outragé, sans dire de quelle manière et demandait justice. Le sénéchal, que les Réformés accusaient

---

[1] *Narration sommaire de ce qui est advenu en la ville de Nantes par ceulx que l'on a prétendu conspirateurs contre la majesté du roy nostre sire et souverain seigneur. M.D.L.X. Nantes, Guéraud, M.DCCC.I.X.* Publiée à 25 exemplaires, par M. E. Gautier, qui a bien voulu m'en offrir un. L'original est au *Vc de Colbert*, XXVII, f° 88 à 89 inclusivement. *Pièces just.*, n° VI.

[2] Voici le passage d'après la Vulgate : *Non facies tibi sculptile* (ouvrage de sculpteur) *neque omnem similitudinem*, etc... *Exode*, XX, 4.

d'être passionné contre eux, se hâta d'informer et de décréter prise de corps contre un apothicaire, nommmé Bertrand Geslin, dénoncé comme un séditieux, et contre Pierre Gouy, soupçonné d'être de la nouvelle religion. Le mardy suivant, 22, un sergent et quelques mortes-payes du château de Nantes, vinrent à la maison de Bertrand Geslin pour y exécuter le décret de prise de corps ordonné contre lui. On ne l'y trouva point, soit qu'il eut été averti, soit qu'il se fut caché, soit qu'il fut réellement absent; mais on y trouva Pierre Gouy occupé à écrire. Aussitôt qu'il aperçut le sergent, il jeta au feu le papier sur lequel il écrivait. Un des soldats, nommé Antoine Boisvert, se hâta de le retirer avant qu'il ne fut consumé; on le remit au sénéchal. C'était un rôle d'un quart de feuille ayant pour titre : canton de la Poissonnerie et contenant les noms et prénoms de vingt-huit habitants de ce quartier. Comme on soupçonnait ces personnes d'être de la « nouvelle secte, » le sénéchal et sa suite se transportèrent dans la cour du Parlement et y firent connaître leur crainte que cette liste ne se rapportât à quelque projet d'envahir la ville, comme le bruit en avait couru. Le Parlement se hâta de prendre des mesures en conséquence, et notamment de nommer quatre de ses membres pour se joindre au sénéchal et poursuivre cette affaire. On fit également prévenir le duc d'Étampes. De nouvelles et plus exactes recherches ayant été faites dans la maison de Bertrand Geslin, on y trouva une autre liste de cinquante-et-un noms, écrite par ledit Geslin et marquant, par de petites lignes verticales, le nombre de voix obtenu par chacun d'eux. Le lendemain, Pierre Gouy fut interrogé et sur les excès dont s'était plaint le sieur Lévesque et sur les papiers saisis. Il opposa les plus formelles dénégations au premier chef des imputations dont il était l'objet. Quant à l'autre, il avoua avoir jeté le papier au feu quand les soldats entrèrent, dans la crainte que les noms qui y étaient inscrits ne fussent connus ; que ces noms étaient ceux de personnes du quartier de la Poissonnerie, qui se réunissaient chaque semaine, soit de jour, soit de nuit, dans la maison dudit Geslin et dans d'autres endroits de la ville pour prier Dieu et pour chanter des psaumes ; qu'il y a trois anciens dans ce quartier Geslin, Michel Joullain et lui, que leur mission est « d'avoir la superintendance et réprimande sur les autres de leur dite religion, s'il s'en trouvait aucun qui y con-

trevint; » qu'il y a aussi un diacre nommé en Consistoire général par les quatre cantons réunis, et que pour ce canton, ce diacre est un vitrier nommé Michel Morin, qui a charge de recevoir et de distribuer les aumônes, et de visiter les malades pour les avertir de leur salut. Le lendemain, 22, il comparut devant le gouverneur et répéta la déposition que nous venons d'analyser. Après lui, plusieurs de ceux qui étaient inscrits sur les rôles saisis furent également interrogés. Ils avouèrent sans détour que plusieurs fois, à divers jours et en divers lieux, de jour ou de nuit, ils s'étaient assemblés pour prier; que ces prières étaient faites par celui des membres présents, qui le premier s'offrait à les faire; que leur dernière assemblée avait eu lieu, le 18 du présent mois, au lieu de La Grande-Ecuyerie; que les prières avaient été faites à la manière de Genève, et l'un des accusés, Gabriel Corbon, les présenta au gouverneur; que jamais dans aucune de ces assemblées il n'avait été question de conspiration ou de rébellion contre « la majesté du roi, » ni contre les magistrats, ni contre aucun des officiers du roi; qu'après lesdites prières terminées, chacun s'était toujours retiré chez soi; que dans cette dernière assemblée les prières avaient été faites par un inconnu, que quelques-uns disaient être de Provence, mais que les accusés interrogés déclarèrent n'avoir jamais vu que cette fois; que ce jour-là quelqu'un de l'assemblée, ils ne se souviennent si ce fut cet inconnu, proposa, pour que les convocations des membres de l'Eglise fussent plus faciles, de diviser la ville et les faubourgs en quatre cantons, dans chacun desquels il y aurait des avertisseurs, c'est-à-dire des personnes chargées de faire connaître le jour, l'heure et le lieu des réunions, et en même temps de reprendre ceux de la religion qui par jurements, blasphèmes, ou de quelque autre manière transgresseraient les commandements de Dieu, de vider les différends et les procès qu'ils pourraient avoir entr'eux, en un mot de les entretenir en bonne amitié et en charité les uns avec les autres. Il fut également proposé de nommer un guet parmi les plus sages des anciens, et un diacre, tant pour recevoir et distribuer les collectes qui seraient recueillies dans leurs assemblées que pour visiter et consoler les malades et les affligés. Cet avis fut adopté et la ville partagée en quatre cantons, dont chacun aurait à élire un avertisseur pour les assemblées et un pour le Consistoire. On

choisit également huit anciens et un diacre. C'était la première fois qu'on en agissait ainsi. Quant à la religion, tous les accusés, excepté deux qui dirent avoir assisté quelquefois aux prières générales sans pour cela renoncer à la messe, et qu'ils ne voulaient rien faire qui fut « contre les saintes constitutions de l'Eglise romaine » ou contre les édits du roi, déclarèrent ouvertement leur foi et attaquèrent même hardiment l'Eglise de Rome. L'un d'entre eux particulièrement, nommé Guédos Porcher, chirurgien, affirma que depuis dix ans, à l'époque de ses voyages à Rome, à Venise et à Constantinople, il avait eu connaissance des abus de cette Eglise et s'en était dès lors séparé ; que depuis cinq ans qu'il était à Nantes, il s'était contenté de faire en sa maison des prières comme celles qu'on fait à Genève ; que depuis un an qu'il a fait connaissance de quelques-uns de ceux dont les noms figurent sur les listes saisies, ils s'étaient réunis d'un commun accord, et qu'à partir de ce moment ils avaient fait la prière à l'issue et à l'entrée de leurs repas respectivement, et parfois dans les assemblées générales. Tous déclarèrent d'ailleurs qu'ils avaient ainsi agi pour leur salut et non pour désobéir au roi « aimant mieux mourir que de le faire. »

Le duc d'Étampes, après avoir ainsi interrogé ceux dont on s'était emparé et ceux dont les noms figuraient sur les rôles qui avaient été saisis, consulta les personnes qui l'accompagnaient, M. de Bouillé, les conseillers de la Cour et le sénéchal, et décida que ceux qui avaient été élus, et qui s'étaient montrés persévérants dans leur foi, resteraient dans les prisons où ils étaient, jusqu'à ce qu'on ait pu connaître la volonté du roi ; que les autres, qui avaient aussi été interrogés, sans avoir été arrêtés, et qui s'étaient également montrés inébranlables, auraient leurs maisons pour prisons, bien qu'ils aient mérité un traitement plus sévère ; quant à ceux, prisonniers ou autres, qui avaient montré plus de soumission et « délibéré de se réduire, » ils seraient laissés en liberté. Il fut également ordonné aux gardes des portes de ne laisser sortir aucun de ceux dont les noms figuraient dans les listes, « car la plupart sont pauvres et simples gens. »

Dans le même temps, et quand il allait partir pour Nantes, M. de Bouillé écrivait de Saint-Malo au duc d'Étampes, lui rappelait les intelligences des Réformés avec les Anglais, et en citait

comme preuve « que ceux qu'on avait chassés de cette ville s'étaient retirés en Angleterre. » Il y aurait donc eu à Saint-Malo, dès cette époque, des Réformés assez nombreux et assez redoutés pour qu'on ait cru nécessaire d'en venir contre eux à ces voies de rigueur.

A Nantes, le mouvement s'étendait au point de causer à l'évêque les plus grandes appréhensions. Il adressait, à ce sujet, au cardinal de Lorraine, une lettre datée du jour même où se faisait une copie de la relation que nous avons mentionnée tout-à-l'heure. Cette coïncidence n'était pas fortuite. Le duc écrivant en Cour la découverte de l'assemblée, l'évêque voulait sans doute que les faits fussent aussi racontés à son point de vue. Voici cette lettre : « Monseigneur estant arrivé en ce lieu suyvant le commandemant du roy et le vostre commençant à faire ma visitation en ceste ville, j'ay trouvé grand nombre d'assemblées secrettes, faite de jour et de nuict, de personnes mal sentant de nostre saincte foy, s'augmentant de jour en aultre tellement que s'il n'y est pourvu, tant par la grâce et bonté de Dieu que par le roy et vous, monseigneur, il y a danger que, après avoir oublyé Dieu, ils oublient le debvoir et obéissance qu'ils doivent au roy et à la justice. J'en ay quantité d'informations, et mesmes recollations et confessions qui m'ont estées baillées, suyvant la publication de certain monitoire général que j'ay faict publier en mon diocèse. Je vous supplie très-humblement, monseigneur, en l'honneur de Dieu, y remédier, car, continuant comme ils ont faict, abusant du pardon du roy, il n'y aurait plus besoin d'évesque, et pour néant ma présence y serait requise, car, par la parolle ny exemple ils ne se veulent réduyre, tant ils sont investérés dans leurs dampnées oppynions. Il vous plaira me faire tant d'honneur et de bien que de me voulloir fayre sçavoir la volonté du roy et la vostre. Car aulcune jurisdiction pour ce faict ne m'a esté randue, parce que l'édict n'est point encore publié en ce païs. Ce me sera fin, après m'estre très-humblement à vostre bonne grâce recommandé, en suppliant le Créateur, monseigneur, vous donner bonne et longue vie, et en bonne santé. Vostre très-humble et très-obéissant serviteur. Ad., évesque de Nantes. Nantes, XXVII, oct. 1560[1]. »

[1] *Vc de Colbert*, XXVII, f° 120.

Mais l'évêque ne s'en tenait pas là, il osa dire qu'il y avait des conseillers qui trempaient dans les conspirations dont on accusait les Réformés, et révélaient les secrets de la Cour. Le Parlement s'émut de cette accusation, et, par arrêt du 21 octobre, ordonna à l'évêque d'en faire la preuve [1]. Tout cela, loin d'apaiser les esprits, les surexcitait au contraire, et l'on pouvait entrevoir, à bien des signes, que les Réformés, ou plutôt cette partie d'entre eux qui appartenait à la noblesse, quoique de beaucoup la moins nombreuse, ne tarderait pas longtemps encore à se décider à la résistance. Le 7 du mois de novembre, M. de Bouillé écrivait au duc d'Étampes qu'il avait reçu, le matin même, et qu'il lui envoyait un placard qu'on avait apposé à la porte du sénéchal. Ce placard, plein de menaces, faisait dire à M. de Bouillé « qu'ils avaient trop gros cœur et qu'il ne voyait pas que ledit sénéchal le leur rabaissât. » Il se plaignait aussi (le 11) qu'un grand nombre de fugitifs d'Anjou se tenaient dans les environs de Nantes, et prenaient la direction de Guérande. Il appréhendait qu'ils ne s'emparassent du Croisic, dont on aurait eu ensuite beaucoup de peine à les chasser. En raison de ces différents avis, le roi avait ordonné le désarmement général des habitants de Nantes, l'inventaire de toutes les armes qui étaient dans les maisons, et leur dépôt au château. A la date du 27 novembre, M. de Bouillé écrivait au roi qu'il avait déjà commencé l'exécution de ces ordres, mais que, d'un autre côté, comme la ville avait besoin d'un guet nombreux, et que les bourgeois n'auraient pas voulu faire le guet sans armes, il priait le roi de ne pas trouver mauvais que, pourvu que les bourgeois bien connus s'engageassent à faire rendre les armes aux autres, si on l'exigeait, on les leur laissât et on les restituât à ceux qui en avaient été dépossédés, ajoutant du reste que, hors un petit nombre qui avait été « à ces assemblées secrètes, » la bourgeoisie, le peuple et les gens de justice lui étaient aussi fidèles que ceux d'aucune autre ville. Ce qui le rassurait surtout, et de quoi il remerciait vivement le roi, c'était d'avoir fait venir deux compagnies de gendarmerie, l'une à Clisson, l'autre à Vitré. Quelques jours auparavant (le 20), le roi lui avait envoyé l'ordre de faire arrêter le sieur de Bouchelyns, réformé. « J'y ferai toutes les diligences

[1] Registres secrets du Parlement.

qu'il me sera possible, avait répondu M. de Bouillé, mais ce qui m'embarrasse le plus, c'est de trouver un homme assez sûr à qui je puisse m'en découvrir pour essayer de le surprendre; car je vois que ceux qu'on dit *être de cette religion sont tant supportés et aimés, et de tant de gens, que je n'en vois un seul en ce pays qui se veuille formaliser ni affectionner à faire rien contre eux; mais au contraire il s'en trouve assez qui les excusent et qui les aiment, à mon advis trop;* de sorte que je m'attends bien qu'il est fort malaisé que je susse faire menée si secrète qui ne soit descouverte par suspicion ou autrement. Si c'estait pour autre chose, je ne trouverais point cela difficile, mais tous ceux qu'on dit être de cette loi ont *tant de faveur qu'il est incroyable comme ils ont tant multiplié* [1]. » Du reste, il se disait assuré de maintenir l'ordre, si on lui laissait toujours des forces suffisantes, et surtout si messieurs du Parlement ne faisaient pas difficulté de le laisser entrer dans leur chambre comme les autres lieutenants, et notamment M. de Gyé, qui avait obtenu du roi un ordre exprès dans ce but. Il est curieux de voir dans quels termes il écrivait aux Guise sur le même sujet. « Messeigneurs, quant est du sieur de Bouchelyns, que le roi m'envoie commission de faire prendre, il me sera bien malaisé de le pouvoir faire attraper, car il ne fait résidence en aucune maison et est tantôt en un lieu plus tôt en un autre, et, à ce que j'entends, se tient fort sur ses gardes, par quoi il sera bien difficile que, pour quelque bonne occasion que je puisse inventer, il veuille venir ici, et si je m'en découvre à quelqu'un pour envoyer savoir un peu ce qu'il fait et là où il est, je suis sûr qu'il sera averti. Car il y en a tant de cette loi que je ne sais de qui je me puis assurer, et encore ceux que je connois bien, qui n'en sont point et qui ne les aiment point, sont si abêtis, qu'ils les craignent tant, qu'au lieu de faire rien contre eux ils les avertiraient aussitôt pour captiver leur bienveillance. Messeigneurs, vous pouvez trop mieux juger ce qui est cause de quoy tout ceci règne et continue si longuement. Dieu veuille que le roi et la reine, sa mère, avec vostre bonne aide, y puissent pourvoir bientôt, car il en est bien besoin [2]. » On voit que M. de Bouillé savait prendre le ton de ses

---

[1] *Vc Colbert*, XXVII, f° 204.
[2] *Vc* id. ibid., f° 208.

maîtres, et choisissait bien l'heure de charger un parti dont les chefs étaient alors captifs et l'un d'eux condamné à mort. Il est vrai qu'avec les événements son langage changera bientôt. Il ajoutait qu'il venait d'être informé que plusieurs étrangers passaient jour et nuit à Châteaubriant, et y faisaient des assemblées; qu'il voudrait bien pouvoir en faire arrêter quelqu'un, mais qu'il manquait d'argent pour payer ses soldats, à qui même il devait un mois de solde. Les Guise n'étaient que trop disposés à donner au roi « cette bonne aide, » dont parlait M. de Bouillé, pour le débarrasser des Réformés, et en même temps de sa couronne. Le fait était notoire, et chaque jour en apportait de nouvelles preuves.

Le temps approchait où les États généraux allaient se réunir. Le lieu précédemment indiqué pour leur séance fut changé. On désigna Orléans au lieu de Meaux. Dès lors, la grande préoccupation des Guise fut d'y faire arriver leurs créatures, d'y assembler des forces considérables, et surtout d'y attirer le roi de Navarre et son frère, le prince de Condé, pour en finir avec eux et avec le parti dont ils étaient les chefs. Toutes sortes de pratiques furent mises en œuvre pour triompher des hésitations de ces princes, et des avis contraires que ne cessaient de leur donner les gentilshommes qui leur étaient restés fidèles. Séduit par les promesses qu'on lui faisait au nom du roi, trompé par ses plus intimes conseillers, vendus aux Lorrains, complétement aveuglé par d'autres influences encore, le roi de Navarre promit non-seulement de se rendre à Orléans avant les États, mais encore d'y amener son frère. Celui-ci, fort de son innocence et non moins aveuglé que le roi de Navarre, résista à tout avertissement, à tout conseil, même aux supplications de sa femme, venue tout exprès pour essayer de le retenir. Mais à peine furent-ils arrivés à Orléans, qu'ils ne s'aperçurent que trop de la vérité des avis qu'on leur avait donnés. Condé fut arrêté, mis en prison, condamné à mort, malgré son rang, malgré sa demande d'être jugé par ses pairs, et malgré tout ce que put faire son frère, gardé lui-même à vue, et contre la vie duquel plus d'un complot avait été tramé. L'exécution de Condé était fixée au 26 novembre, et les bourreaux mandés. Mais il n'eut pas suffi au dessein des Guise de la mort de Condé, ni même de celle du roi de Navarre, si Coligny et ses frères leur échappaient, si les Réformés restaient encore redoutables. Aussi leur plan était-il bien plus

complet. Ils avaient préparé ce que le cardinal appelait « la Ratonnière [1]. » C'était une confession de foi dressée par la Sorbonne, par les soins dudit cardinal, « et de tel style qu'il s'assurait que nul de tous ceux qui auraient gousté la doctrine contraire, n'y voudroyent aucunement consentir. » Ceux qui refuseraient de signer cette confession ou qui hésiteraient à le faire devaient, sans autre forme de procès, être brûlés vifs. Le roi avait écrit à tous les chevaliers de l'ordre qu'il voulait tenir un chapitre général de son ordre, le jour de Noël suivant. Le jour venu, il devait présenter aux chevaliers ladite confession de foi. On était sûr d'atteindre ainsi l'amiral et son frère Dandelot. Le même jour, on devait réunir tous les cardinaux et leur demander leur signature. C'était pour en venir à atteindre le cardinal de Châtillon, le troisième des frères. Le roi devait agir ainsi avec tous les princes et seigneurs du royaume, avec tous ses gentilshommes et officiers domestiques. Le chancelier avait ordre de faire la même chose avec tous ceux de la justice. La reine-mère s'était engagée à agir de même avec toutes les dames et demoiselles de la Cour. Tous ceux qui avaient des serviteurs étaient tenus d'exiger d'eux cette adhésion, et en répondaisnt. Les provinces étaient sommées d'imiter la Cour en cela, sous les mêmes peines : c'est-à-dire, « pour les défaillans ou déloyaux, d'estre brulés sans autre forme de procès. » Mais ce n'était pas le tout. « Chacun curé ou vicaire devait aller par toutes les maisons de sa paroisse, accompagné de greffiers, notaires et autres personnes publiques pour ce choisies et eslevées, afin de recueillir les signatures et en faire registres et dénombrement en chacune jurisdiction [2]. » La ruine des Réformés et de leurs chefs semblait imminente et inévitable. Toutes les précautions étaient prises, et la puissance et la haine se trouvaient dans les mêmes personnes. Dieu eut pitié des siens, et, quand tout était désespéré, « sa droite fit vertu. » Le roi, d'une santé déplorable, revint de la chasse, le 16 novembre, avec une grande douleur à la tête; un abcès s'était déclaré. Un flux d'oreille survint, qui ne fit qu'accroître la fièvre. Les médecins annoncèrent qu'il était perdu. Cette mort, que rien ne pouvait désormais écarter ni même retarder,

---

[1] La Planche, II, 104.
[2] Id. ibid., II, 105.

devait avoir des conséquences extrêmement graves. Chacun le sentait et prenait ses mesures. Les Guise, qui voyaient arriver la fin de leur domination, et surtout leur échapper des victimes dont ils auraient à redouter la vengeance, étaient pleins de trouble et de fureur. Le duc accablait les médecins d'injures, parce qu'ils ne pouvaient pas prolonger la vie du jeune roi, au moins jusqu'à Pâques. Il leur reprochait même d'être les auteurs de sa mort, et d'avoir été payés pour cela par leurs ennemis. Le cardinal faisait des vœux à tous les saints, ordonnait des processions et des prières pour obtenir, sinon la vie du roi, du moins sa conservation « jusqu'à ce qu'il eust exterminé ces méchants hérétiques et ennemis de l'Eglise romaine [1]. » Ils en étaient devenus inabordables: « je n'escris point à messeigneurs le cardinal et le duc de Guise, écrivait, le 7 décembre, M. de Bouillé au duc d'Étampes, parce que je pense que l'ennui où ils sont est si grand qu'ils ne prendraient le temps de lire mes lettres [1]. » Ils essayèrent bien d'en finir avec les deux frères, mais la reine, sans refuser, demanda à réfléchir et laissa arriver la mort du roi. De leur côté, les Réformés prenaient courage. « Monseigneur, écrivait à la même date M. de Bouillé au gouverneur, pour ce que l'on fait ici la maladie du roy si grande, et que je n'en ai point de nouvelles, j'en suis en une merveilleuse peine... » « Je suis adverti, continuait-t-il, qu'il se fait toujours de ces petites assemblées en plusieurs endroits de vostre gouvernement, mais se font sans armes, seulement pour prescher et prier, à ce qu'on dit... » Mais M. de Bouillé ne voulait pas croire qu'il ne fut question que de cela. Selon lui, ceux « qui jugeaient de loin » voyaient là le commencement d'une sédition. C'est toujours ainsi, du reste, qu'il expliquait toutes les réunions des Réformés. Elles ne pouvaient avoir, à ses yeux, d'autre but que celui-là, et, dans tous les cas, il était bon de travailler à le faire croire. Il faisait également mention dans cette lettre du sieur de Bouchelyns, dont il avait demandé des nouvelles au sieur de Combourg, qui revenait des environs de Guérande; mais il n'en avait rien su que son départ après une nuit passée dans le pays [3].

---

[1] La Planche, II, 119 et 120.
[2] Dom Morice, III, *Preuves*, col. 1262.
[3] Id. ibid., col. 1262.

Il semble que le sieur de Bouchelyns était frère du sieur de Combourg et des sieurs de Berlac et Burger. La reine-mère ayant informé M. de Bouillé qu'on avait perdu tout espoir de sauver le roi, il écrivit à M. du Brossay-Saint-Gravé, pensionnaire du roi et capitaine des gentilshommes de l'évêché de Nantes, qui était de la religion, pour l'informer (10 décembre) de ces graves nouvelles, afin qu'il prît les mesures nécessaires pour éviter toute espèce de troubles et empêcher qu'il ne se fasse aucune assemblée, « sous quelque titre, couleur ou occasion que ce soit. » Le 12, il écrivait à la reine au sujet de la mort du roi et de l'avénement de son successeur. Il ne se montra pas moins admirateur du nouveau régime que de l'ancien et du roi de Navarre, qu'il ne disait l'être des Guise, quelques jours auparavant. « Madame, j'ai reçu les deux lettres qu'il vous a plu m'escrire du 3 et 7 de ce mois, de la grande fortune et perte que avons faite à la mort du roy, qu'il a pleu à Dieu nous ôter, que nous avons bien grande occasion de regretter toutes nos vies, mais aussi il a pleu à sa sainte et divine bonté nous en donner un où nous avons tous si grande attente, avec votre tant prudente conduite et douceur, que je vois aujourd'hui vos bons serviteurs et sujets qui sont ici, auxquels j'ai fait entendre ce qu'il a plu au roi et à vous m'escrire, si contents, et principalement de ce qu'il vous plaît prendre la peine et soin du maniement des affaires de ce royaume, avec l'aide et *bon service que vous désire faire le roi de Navarre,* les princes et seigneurs de votre conseil privé, que je vous puis assurer, madame, n'avoir jamais vu la noblesse et le peuple d'ici faire plus grande démonstration d'avoir espérance de bon traictement et repos que chacun fait... » Il la remerciait aussi de lui avoir conservé sa charge, mais sans oublier de dénoncer les réunions des Réformés; il voudrait bien les empêcher ou au moins les rendre suspectes, mais comme il ne sait pas encore là-dessus la volonté du roi et de la reine, il a fermé les yeux. « Au reste, madame, pour vous donner avertissement de ce que je connais qui serait plus à craindre, c'est qu'il se fait de petites assemblées en beaucoup de villes et endroits de ce pays; mais parce que je n'ay point entendu qu'ils y portent armes, et que par cela il semble que ce n'est que pour faire prières et prédications, et que je n'ai point aussi su là-dessus la volonté du roi et la vôtre, je n'ai pas fait semblant de l'entendre. Mais si est ce, madame, que beaucoup de gens

de bien disent que c'est le vrai commencement de la sédition que ces assemblées, parce que c'est occasion de gagner et attirer beaucoup de pauvre menu peuple ignorant, et que là-dedans on leur ôte toute la crainte et on leur baille une si grande liberté, qu'ils prennent si gros cœur qu'on dit qu'à la fin cela tournera à sédition[1]. » Ainsi, ces assemblées peu nombreuses, sans armes, où l'on ne faisait que prêcher et prier, n'en constituaient pas moins, aux yeux du sieur de Bouillé, le seul danger de la situation, danger tellement sérieux, qu'après y avoir fait allusion deux fois dans la même lettre, il y revient encore en terminant. Après avoir dit que le roi peut se fier aux habitants de la ville pour la garder, il ajoute : « Pourvu que ces petites assemblées qui s'y font encore ne portassent point de danger, car je ne vois rien ici dedans qui soit à craindre que cela. » Pour justifier cette crainte, il avait dit précédemment qu'il y avait, selon toute apparence, des rapports entre « ces séditieux » et ceux d'Angleterre, Ce reproche, nous le retrouverons souvent reproduit, sans que rien le justifie.

La mort du roi n'avait point fait retarder la réunion des Etats. Elle eut lieu le 13 décembre, sous la présidence de Charles IX, le nouveau roi âgé de dix ans, et assisté de sa mère. Nous n'avons point à retracer les différentes phases de leurs délibérations, nous en indiquerons seulement l'esprit général. Le chancelier (Lhospital) ouvrit la session par un discours dans lequel il insista sur l'emploi des moyens de douceur contre « les luthériens. » « Qu'est-il besoin de tant de bûchers et de tortures? avait-il dit, il nous faut garnir de vertus et bonnes mœurs et puis après assaillir les hérésies avec les armes de charité, prières, persuasions et Parole de Dieu qui sont propres à tel combat[2]. » Jean Quintin, orateur du clergé, s'éleva au contraire avec la plus grande violence contre eux demandant que « tous ceux qui présenteront des requêtes en leur faveur soient eux-mêmes tenus et déclarés pour hérétiques, et qee contre eux-mêmes comme tels soit procédé selon la rigueur des constitutions canoniques et ces viles. » Cela n'empêcha pas Coligny de prendre leur défense avec beaucoup d'énergie. L'orateur du Tiers dénonça l'ignorance,

---

[1] XXVII, *V° Colbert*, f° 245.
[2] *Hist. de France*. H. Bordier et Ed. Charton, II, 58.

'avarice et le luxe des ecclésiastiques, et demanda que le clergé, elon sa vraie institution, fut par le peuple et pour le peuple, le ervant de ses biens pour les pauvres et les enfants, pour les ospices et pour les écoles [1]. L'orateur de la noblesse demanda des emples pour les Réformés. Calvin avait adressé aux ministres de 'aris une note (décembre) relative à la marche que le roi de Navarre devrait suivre, maintenant que François II était mort. Trois oints y étaient traités : la délivrance du prince de Condé qui ne levait avoir lieu « que par sentence et procès vuidé, afin qu'à l'advenir il ne demeure tache ne reproche ; » la formation d'un conseil de régence à l'exclusion de Catherine de Médicis; « car, disait-il, si le roy (de Navarre) ne se porte virilement du premier coup, il y a danger que la faulte ne soit trop difficile à réparer. De consentir que une femme veuve, une étrangère et italienne domine, non-seulement il luy tournerait à grand déshonneur, mais à un tel préjudice de la couronne qu'il en serait blasmé à jamais. » Enfin les affaires de religion : « En quoy il est seulement à désirer que la liberté qui avait esté donnée par le premier edict soit gardée, qu'on puisse présenter requeste. » (Edit d'Amboise, 18 mars 1560.) Cette note se terminait ainsi : « Pour conclusion, luy dire que je le supplie de me récompenser en me faisant resjouyr selon qu'il m'a fait pleurer [2]. »

Le roi de Navarre fut moins soucieux de sa gloire. Il se contenta du titre de lieutenant-général du royaume que la reine elle-même lui avait offert. On ne sait, dit La Planche, si ce fut sans rire. Les États, qui n'avaient sous le rapport religieux que des pouvoirs limités, renvoyèrent à une autre réunion, fixée au mois de mai suivant, la solution de cette grave question.

Pendant que ces choses se passaient en France, deux faits en apparence contradictoires donnaient lieu en Bretagne au même résultat, l'affermissement de la Réforme. Je veux parler de la permission accordée à la douairière de Rohan, Isabeau d'Albret, tante d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre depuis la mort de son beau-père (1555), de pratiquer publiquement son culte dans son château, et des persécutions qui eurent lieu à Rennes. Madame de

---

[1] Michelet, *Guerres de religion*, 240.
[2] *Lettres de Calvin*, III, 347-348.

Rohan avait dû restreindre à ses domestiques la permission d'assister aux assemblées de son culte. Elle eut à s'entendre avec le gouverneur pour en régler le nombre, et comme celui-ci s'étonnait de la foule de noms qu'elle lui désignait (car elle faisait figurer tous ceux du pays qui étaient de la religion) : « Quoi ! lui dit-elle, trouvez-vous étrange qu'une fille de roi ait un si grand train. » Le gouverneur ferma les yeux. Mais cette autorisation ainsi étendue, au milieu des rigueurs générales, ne put qu'encourager les Réformés de cette partie de la province. A Rennes, un ancien du Consistoire de cette Église, le sieur du Claray, beau-frère du sieur de Beaulieu, procureur au Parlement, et parent de Crevain, qui raconte le fait d'après une tradition de famille, fut déterré quelques jours après sa mort, et traîné dans les rues, parce qu'il avait fait profession de la religion réformée [1].

## VI

### 1561-1562

Les États ne décidèrent rien au sujet des Protestants. Cela même fut une victoire pour ceux-ci. La reine parut dès lors résolue à ne pas les livrer aux Guise comme sous le règne précédent, et à ne pas leur livrer les Guise. De là, ces alternatives si opposées, tantôt d'une sorte de faveur, tantôt d'une rigueur excessive, que nous aurons à constater souvent à de très-courts intervalles. En février, les Réformés qui, d'après les vœux des États et à cause de la diminution du pouvoir des Guise, croyaient être parvenus à des temps meilleurs et à plus de liberté, se réunissaient ouvertement à Rennes. Le peuple en était outré. Excité d'ailleurs par les prédications d'un cordelier « grand et tumultueux crieur et bruyant, » il essaya une nuit de faire main-basse sur ceux de la religion. Les magistrats ou intimidés par l'audace du clergé, ou secrètement favorables à ces violences n'osaient faire de réprimande audit prêcheur, dans la crainte, écrivait l'un d'eux au duc d'Étampes, « d'estre le lendemain publiquement et scandaleusement preschés et décriés envers le peuple. » Le 13 du mois de

[1] Crevain, 56.

mars, le prince de Condé, au sujet duquel les événements s'étaient si complètement modifiés, fut réhabilité par déclaration du roi en son conseil. Quelques jours après, le 20, les états provinciaux de l'Ile de France, encouragés par Coligny, demandèrent une enquête des vols publics. Cela remplit d'effroi une foule de gens, les Guise et le connétable en particulier, intéressés à ce que l'on n'examinât pas de près l'origine de leurs grands biens. Ils se liguèrent pour empêcher ces investigations indiscrètes. Alors on vit se former par les soins et sous le patronage de la duchesse de Valentinois, oublieuse de l'ingratitude des Guise et plus compromise que personne, une association funeste à la France. Elle alla trouver Saint-André, qui, à son tour, alla trouver le connétable, et tous les deux s'entendirent avec les Guise. Le 6 avril, jour de Pâques, Montmorency, Guise et Saint-André communièrent dans la chapelle de Saint-Saturnin, à Fontainebleau, « pendant que près de là priaient les Protestants qu'on voulait égorger [1]. » Ainsi se forma le triumvirat, alliance où la haine, l'intérêt et la peur étaient les seuls liens qui unirent les conjurés. C'est sans aucun doute à cette date qu'il faut reporter la lettre suivante, que le cardinal adressait à Diane de Poitiers : « M^e^, je ne me puis guarder de vous remercyer ancores de la particullière grâce que vous m'avez f^te^ (faite), et du singulier contantemant que j'en ay, me mectant à poinct de vous pouvoir de plus en plus servir, et ayant bon espoir d'en recueillir bon fruict, et non moings pour vous que pour moy, ne pouvant doresnavant estre aultre mon intérêt que le v^re^ (vôtre). De quoy Dieu soit loué tant pour le moien que me donne de vous fayre tel devoir que meritez et donner à paroistre par la suitte de mes actions ma vive recomaissance, que pour pouvoir par plus grand effect aidyer à l'entyer retablissement de sa saincte religion, le pryant de vous doner, madame, très-heureuse et très-longue vie. Je me recommanderay de nouveau à v^re^ (votre) bone grâce, vous baisāt (baisant) tres-humblemāt (humblement) les mains. V^re^ (votre) tres-hūble (humble) serviteur[2]. » Une pareille association devait attirer sur les Reformés de plus grandes rigueurs que jamais. Les

[1] Michelet, *Guerres de religion*, 244.

[2] Cette lettre est sans date, elle porte en suscription : à madame la duchesse de Valentinoys ; elle est signée C., cardinal de Lorraine. Elle faisait partie de la collection de feu M. de Lajarriette.

Parlements et le peuple ne se sentiraient-ils pas, en effet, soutenus et au besoin excités par de telles influences? Le clergé surtout n'aurait-il pas un appui que rien ne pourrait balancer? Sans doute; mais si Catherine laissait faire, elle s'annulait entièrement, et pour ne pas en venir là elle serait forcée de soutenir et de relever les Réformés et les Châtillon. Ainsi l'excès même du mal en préparait le remède. Le duc d'Étampes, dont la modération s'est rarement démentie au sujet des Réformés, ayant appris le commencement d'émeute arrivé à Rennes, à la suite des prédications du cordelier, en avait écrit au chapitre le 13 avril, de Guingamp où il était alors. Il en avait reçu, le 20, une réponse qui niait le caractère séditieux des prédications. « Quant aux trois prédicateurs qui ont presché au couvent des Jacopins cordeliers et carmes de cette ville, leurs prieurs et gardiens seront répondants de leurs personnes; et quant au cordelier qui a presché en l'église cathédrale de ceste ville, appelé nostre maistre Alain, il prit congé publiquement dimanche dernier, et le lendemain partit d'ici à s'en retourner à son couvent des cordeliers de Angers où l'on le trouvera lorsqu'il plaira au roi et à vous, monseigneur, et n'a presché aucune chose qui n'aist été à l'édification du peuple, l'obéissance du roi et de la justice.....[1] » Au mois de mai (le 20), M. de Kargrois (René d'Avaugour) écrivait de Nantes au duc d'Étampes que sa présence ou au moins celle de son neveu, M. de Martigues, serait très-nécessaire pour contenir les émotions qui lui semblaient près d'éclater. Il lui envoyait en même temps copie d'une longue lettre adressée, disait-on, au roi de Navarre. Ce prince, encore dévoué aux Réformés à cette époque, présenta au conseil une requête en leur faveur, qui fut renvoyée au Parlement pour être examinée par lui en séance solennelle. Il en sortit l'édit de juillet, à beaucoup d'égards nuisible aux Réformés et trompant ainsi l'attente commune. Cet édit défendait aux deux partis sous peine de « la hart » toute espèce d'injures, de provocations ou de mauvais traitements l'un contre l'autre; aux prédicateurs d'user de paroles séditieuses; et sur peine de confiscation de corps et de biens, tous conventicules et assemblées publiques avec armes ou sans armes, ensemble les privés où se feraient presches et administration de sacrements en

[1] Dom Morice, *Preuves*, III, col. 1274.

autre forme que selon l'usage reçu et observé en l'église catholique..... » Il confirmait l'édit de Romorantin en ce qu'il laissait aux gens d'église la connaissance de l'hérésie. Mais il stipulait que si l'inculpé était livré au bras séculier, on ne pourrait lui infliger de peine plus forte que l'interdiction de séjour en France; tout cela provisoirement et jusqu'à la réunion d'un concile. Enfin, il accordait une amnistie entière à tous ceux qui étaient coupables de rébellion depuis la mort d'Henri II. Cet édit dut nécessairement ralentir le mouvement religieux en Bretagne; mais néanmoins plus d'un progrès réjouissant put encore s'accomplir. Au premier rang nous citerons l'établissement de l'Église de La Roche-Bernard, par le ministère de Louveau, l'un des hommes qui, avec Dugravier, ont le plus fait pour l'Evangile en Bretagne. C'est à la fin du mois de juin qu'il vint pour la première fois dans cette province où il devait exercer pendant plus de quarante années un ministère abondamment béni. Né à Beaugency, Jean Louveau, sieur de la Porte, avait dès 1559, une connaissance assez exacte de la vérité; mais désireux d'achever de s'éclairer, il fit un voyage en Allemagne avec Mallot, qui fut depuis ministre de l'amiral. Quand il revint dans sa patrie, il se joignit aux assemblées, qui se faisaient de nuit à Orléans, pour entendre la prédication de l'Évangile. Il fut nommé ancien; mais n'exerça cette charge que fort peu de temps. Soupçonné d'avoir pris part à la conjuration d'Amboise, il se retira à Lyon où il retrouva Mallot [1]. Il alla avec lui à Valence où il prit la Cène. Revenu à Beaugency, il fut choisi et comme avocat et comme ancien de l'Église, pour porter aux États généraux de Melun les cahiers de plaintes et de remontrances. Mais les ennemis firent si bien qu'à la sollicitation du clergé, le prévôt de l'hôtel fut envoyé à sa maison pour l'arrêter et le conduire à Orléans où se faisait le procès du prince de Condé. Averti à temps et conseillé par ses amis, il se réfugia à Paris où il rencontra encore Mallot. Il y fut aussitôt nommé ancien et chargé de recueillir dans toute la France des proposants que les Églises demandaient à celles de Paris. Bientôt il fut obligé lui-même de se préparer au ministère.

Sur ces entrefaites, M. Martimont vint dans cette ville demander

---

[1] C'est alors vraisemblablement qu'il traduisit le dialogue de la *Vie et de la Mort*, publié à Lyon l'année suivante.

deux pasteurs, l'un pour Ploërmel, l'autre pour La Roche-Bernard. Désigné pour Ploërmel, Louveau avait accepté sans hésitation; mais celui qui devait aller à La Roche-Bernard ayant refusé de se rendre en Bretagne, Louveau opta pour cette dernière Église. Muni de ses lettres d'envoi, mais peu habitué encore aux difficultés et à l'exercice de sa charge, c'était avec une véritable timidité et dans le sentiment de sa faiblesse qu'il se disposait à entreprendre son œuvre. Il passa par Nantes et par Careil où il fut accueilli avec beaucoup d'empressement par les Réformés. Il arriva à La Roche-Bernard dans les derniers jours du mois de juin. Il fut fort encouragé et par la joie qu'on témoigna de sa venue, et par la rencontre qu'il fit deux jours après de Bachelard, dit Cabanes, pasteur de Nantes, qui revenait de la Noyalle de Pontivy, où il avait prêché devant M. de Rohan et plusieurs autres seigneurs. Ils allèrent ensemble à La Bretesche où Bachelard le présenta à Dandelot. Le pieux gentilhomme ne pouvait négliger une pareille occasion d'entendre l'Évangile. Il réunit donc un grand nombre de personnes, gentilshommes et autres, parmi lesquels se trouva le curé de la paroisse, dom Jean Pelaud. Louveau prêcha à la satisfaction de tous, même du curé, qui ne trouva rien à redire à cette prédication, pas plus qu'à la liturgie du baptême, dont il entendit alors la lecture à l'occasion du baptême de l'enfant du sieur Harangot. Quelques jours après, le 10 juillet, et sur l'ordre de Dandelot, Louveau fut solennellement installé et prêcha dans une chapelle nommée Notre-Dame, qui fut même employée à cet usage jusqu'en 1570. Cet exemple fut un encouragement puissant pour les pasteurs de Rennes, de Nantes et de Châteaubriant. Le jour même de l'installation de Louveau, le Consistoire fut également établi à La Roche-Bernard. Les membres nommés furent MM. de Trégus, Jean de La Favède, médecin, Me Jean Guillermo, Jean Allaire et Laurent Poyart. Guillermo fut désigné pour diacre.

Il résulte de ce qui précède que Nantes avait à cette époque un pasteur, Bachelard, dit Cabanes. A quelle date précise vint-il dans cette Église ? Ce ne peut être que dans les tout derniers jours de l'année 1560, ou dans les premiers mois de 1561. On ne sait d'ailleurs rien sur ses antécédents, ni par quelle Église il fut envoyé. L'ancien registre des baptêmes, mariages et décès de l'Église de Nantes, que Crevain paraît avoir pu consulter et qui

allait de 1560 à 1572, ne contenait pas moins de 400 baptêmes; ce qui peut donner une idée de l'importance de cette Eglise. Il était presque partout signé de Bachelard. Cela confirmerait donc le fait de l'établissement du ministère vers la fin de 1560, puisqu'en septembre il n'y avait pas de pasteur, sans jeter d'ailleurs plus de lumières sur la personne et sur les antécédents de Bachelard. On se réunissait alors dans des maisons particulières, notamment chez Mathurin Lambert, au carrefour de Saint-Nicolas; c'était une sorte d'hôtellerie, qui se nommait le Chapeau-Rouge; chez Michel Joulain, à La Sauzaie; chez Antoine Nail, près le Change; chez Michel Morin, près Saint-Pierre; chez Louis le Vaucelier, près les Jacobins; chez Julien Briand, dans la Grande-Rue. On se réunissait aussi hors de la ville, à La Furetière, Fruitière ou Frudière, qui appartenait à René Pastoureau, au bas chemin, près Saint-Donatien; mais toujours en secret et la nuit; excepté dans quelques circonstances plus favorables. Par exemple, quand on se servit de l'église paroissiale de Saint-Herbelin, de celle de Sucé, et de la chapelle de Procé en Sucé. Néanmoins, vers le temps de l'édit (de juillet), c'était en plein jour qu'ils allaient à La Furetière. Le 18 juillet, ils s'y réunirent au nombre de six ou sept cents et armés. Le sénéchal l'ayant appris se rendit à la porte de Saint-Pierre, où il trouva le peuple fort excité et lui confirmant le fait de l'assemblée. Une partie de cette troupe s'était retirée par la chaussée de Barbin, du côté du Marchix; mais l'autre, d'environ deux cents personnes, revint par le faubourg de Saint-Clément. Le sénéchal, sur l'ordre du procureur du roi, ouvrit aussitôt une enquête de laquelle il résulta non-seulement la confirmation du fait, mais la preuve d'autres faits de même nature, accomplis dans les mêmes circonstances, notamment quelques jours auparavant dans le pressoir du sieur du Hardas, conseiller à la Cour. Quelques témoins prétendirent avoir entendu deux ou trois personnes de la bande, qui rentra en ville par la porte de Saint-Pierre, déclarer qu'ils avaient dessein de s'emparer des clefs de la ville, que le moment était favorable, et qu'ils étaient assez nombreux pour le faire. Cette enquête, qui dura jusqu'au 22, fut alors remise à M. de Martigues, en l'absence du duc d'Étampes, son oncle. Elle fait connaître certains noms, qu'il est intéressant de comparer avec ceux de la relation de 1559. C'était un nommé Geffroy-Gohier,

qui était alors de garde à la porte de Saint-Pierre. Il dit à la bande qui revenait : « Entrez, entrez franchement et ne bourdez point, et s'il y a homme qui rien vous die, saluez-les tous comme bien l'entendez. » L'enquête nous apprend encore que la prédication avait été faite par « un prédicant » que le témoin qui le rapporte n'avait pas entendu nommer. Un autre témoin racontait que la veille de la Saint-Jean précédente, comme on dansait sur la place de Saint-Pierre, sous les fenêtres de la « maison de Jehan Guischard qui est près du puits [1], » celui-ci, mécontent de cette danse, qu'il appelait un abus, aurait, avec sa femme et ses serviteurs, jeté de l'eau sur ceux qui dansaient, et ajouté qu'ils étaient plus de quatre mille de la religion et qu'ils feraient prêcher publiquement à Nantes. Un autre disait que Jehan Guischard, blâmant comme mauvaises les chansons qu'on chantait à cette danse, s'était mis avec une trentaine d'autres personnes à chanter des psaumes, ce qui avait failli amener une sédition. Un autre faisait connaître que l'assemblée avait eu lieu à neuf heures du matin. Un autre apprenait « qu'un pédagogue, nommé Jehan, faisait venir souvent dans sa maison différentes personnes inconnues qui se renfermaient avec lui dans sa chambre. Il ajoutait que dans la maison de « Chaveraye, maître des comptes, » il se faisait souvent des assemblées et des prédications, et même qu'un prédicant y demeurait. Le résultat de toutes ces investigations fut un décret de prise de corps, même « *in loco sacro* » contre une trentaine de personnes que les témoins crurent reconnaître et désignèrent par leurs noms [2]. Cette rigueur n'empêcha pas que le 30 du même

---

[1] Ce puits, qui est aujourd'hui couvert et au niveau du sol, est en face la maison du tapissier.

[2] Dom Morice, *Preuves*, III, col. 1276 à 1287.

Voici quelques-uns de ces noms : Pemaingeon, chaussetier. — Un pédagogue (Jehan). — Gabriel Corbon. — Pierre Gouy. — Grand-Jehan Guischard, cordonnier. — Jehan Luinel, dit Châteaubriant. — L'hôte de la Selle dorée, du Marchix (il se nommait Nicolas de Muro). — Julien Briant, couturier. — Mathurin Papolin, libraire. — Bernard Théro, dit Périgourdin. — François Rioteau. — Jehan Bidé, casseur d'acier. — Anthoine Nail. — Bourbon, charpentier. — Legrand François, cordonnier. — Nicolas Sonyn — Jehan Richard, dit d'Orléans, maçon. — Mathurin le Riche. — Guédos Porcher, chirurgien. — Jehan Bras-de-Fer, serrurier. — Bonfils. — Bernardin, cordonnier. — Mathieu Guenyer, épicier. — Estienne Savary, sergent. — Robin de Lhoumeau, fourbisseur. — Michel Morin, vitrier. — Alain Reverdy. — Conobe. — Martin Conobe. — Jacques Loiseau. (*Pièces just.*, n° VI.)

mois une nouvelle assemblée n'eut lieu au Chapeau-Rouge, sur la motte Saint-Nicolas. Le vicomte de Rohan, qui y assistait, avait auparavant fait venir le sénéchal (Guillaume Lemaire), et, en l'avertissant de la tenue de l'assemblée, lui avait enjoint de veiller à ce que le peuple ne leur fit aucun mal, menaçant, dans le cas contraire, de s'en prendre à lui, sénéchal. Deux des Réformés, messieurs des Rouxières et de Chevreue, avaient même invité le sénéchal d'y assister. Pendant que les Réformés étaient à leur culte, un des officiers fit fermer la porte de Sauvetour, par laquelle plusieurs d'entr'eux, notamment M. de Rohan, devaient sortir. Celui-ci s'en montra très-offensé. Quelques autres entrèrent dans la prison, malgré le geôlier, pour parler au libraire de Genève qui y était enfermé. Il est vraisemblable qu'il s'agissait de quelque colporteur, arrêté à son passage à Nantes, et non de quelque libraire établi dans la ville, sans quoi son nom eut été plus connu et cité dans la lettre du sénéchal qui en fait mention [1].

Le premier jour d'août, les Etats généraux s'ouvrirent à Pontoise. Le clergé n'y fut point appelé; treize députés pour la noblesse et treize pour le tiers y parurent seuls. Le roi de Navarre y fut déclaré lieutenant-général. L'assemblée se prononça pour la liberté de conscience et pour de sévères réformes dans le régime ecclésiastique. Ce fut sans doute un encouragement indirect pour la cause évangélique en France. La Bretagne elle-même n'échappa point à cette influence, qui fut plus que compensée par la perte que firent les Réformés de cette province d'un de leurs principaux appuis. Ce même jour, en effet, madame Dandelot tomba en apoplexie et perdit la parole et le sentiment. Cet état dura soixante-cinq heures, pendant lesquelles Louveau fit une exhortation et des prières. Au bout de ce temps, elle recouvra la parole; mais ce mieux fut de courte durée. Elle mourut le 5 août dans les bras de son mari. C'était une femme d'une grande piété. Chaque dimanche elle se faisait porter en litière de La Bretesche à La Roche-Bernard, à une distance de deux lieues, pour entendre la prédication de la Parole de Dieu, quoiqu'elle fut alors dans un état de grossesse avancée. Non contente de cela, elle faisait venir Louveau à La Bretesche, trois fois par semaine, pour instruire

[1] C'était Florent Girard, dont il est parlé à l'année suivante.

sa famille. Cette perte fut très-vivement ressentie par l'Église. Deux jours après, le 7 août, eurent lieu ses funérailles, en présence d'un grand concours de noblesse des deux religions. Elle fut enterrée dans la chapelle de l'hôpital, où le culte se fit ensuite pendant longtemps, parce que ce lieu était plus commode et plus vaste que la chapelle où le collége fut bâti. Louveau n'eut garde de négliger cette occasion de faire entendre l'Évangile. Ce qui eut lieu à l'édification générale.

Ce premier août, déjà marqué par cet événement important, le fut encore par une émeute survenue à Nantes pour une assemblée religieuse qui avait eu lieu au logis du libraire Papolin. Nous en ignorons les détails. On sait seulement, par une quittance datée du 10 septembre [1] de cette année, qu'une personne avait été envoyée en Cour à ce sujet « pour dénoncer les sous-nommés que les habitants tiennent pour leurs ennemis mortels et capitaux, entr'autres Me Robert du Hardaz, Michel Dessefort, sieur du Breil, conseiller en la Cour du Parlement, Me Le Bloays, lieutenant dudit Nantes, Me Françoys Garreau, Anthoine de Cornal, conseiller au présidial, lesquels, sans autorité, voulaient informer touchant les émotions survenues à Nantes, il y a quinze jours, et notamment vendredi premier du mois. » Dans cette plainte, datée du 2 août, et que le procureur des bourgeois avait portée à la Cour, les habitants appellent leurs adversaires « huguenots, » se plaignent d'en être appelés « papistes, » et de ce que le sieur du Hardaz a prêté le pressoir pour leurs assemblées. Ils y mentionnent encore comme Réformés, « messire Guillaume Laurent, sieur de Laulnaye, Me Pierre de La Chapelle, sieur du Breil, Me Loys de Chastautron [2], aussi conseiller du Parlement. »

M. de Bouillé, qui était aux environs de Nantes (à Saint-Julien-de-Vouvantes), écrivait au duc d'Étampes, en date du 9 août, pour l'informer que les Protestants étaient armés et cherchaient à s'emparer d'une place forte. Il les accusait en outre d'avoir de fréquents rapports avec l'Angleterre et d'y tramer quelque chose. Pour parer

---

[1] Quittance du sieur Cornichon de la somme à lui payée pour avoir été en Cour au sujet « d'une sédition advenue en ceste ville le premier jour d'augst dernier pour l'assemblée faicte au logis de Papolin pour la religion. » (Arch. munic. de Nantes.)

[2] Id. ibid.

à toute éventualité, il conseillait fortement l'envoi de nouvelles troupes ou l'achèvement des travaux de la citadelle à Saint-Malo, place qu'il estimait être convoitée par les Réformés.

L'édit de juillet fut reçu en Bretagne dans les premiers jours du mois d'août, et adressé par M. de Bouillé au procureur général, pour en demander l'enregistrement sans modification suivant les intentions du roi. Ces démarches n'eurent que peu de résultat, puisque le 22 de ce mois M. de Bouillé ignorait encore ce que le Parlement avait fait, de quoi, disait-il, « je m'esbahis. » Quant à l'édit lui-même, il pensait qu'il tendait à maintenir l'union entre les deux religions contraires ; mais il le trouvait peu efficace, trop doux, peu propre à terminer promptement les agitations. « C'est bien loing, disait-il au duc d'Étampes, de remédier au danger qui peut advenir pour le royaume, d'y laisser régner cela si longuement, » et il ajoutait : « Dieu vous y veuille tous bien conseiller pour le service du roi. »

Au reste, sa position pécuniaire et son crédit étaient alors en si triste état, depuis la mort du trésorier, que personne à Nantes ne voulait donner d'argent pour faire tenir les paquets du roi et ceux du duc. Celui-ci était alors avec la Cour à Saint-Germain-en-Laye. Quelques jours après (le 26), le vicomte de Rohan lui écrivait de Tours, au sujet des suites qu'avait eues l'assemblée du Chapeau-Rouge sur la motte Saint-Nicolas. Quelques-uns de ses gens avaient été alors emprisonnés et l'étaient encore malgré ses réclamations. Un seul avait été élargi, le sieur de La Guillotière, et encore avec force caution, « tandis qu'on lui aurait plutot dû faire des excuses » et « faire réparer l'oultrage et sacagement qu'on lui avait faict. » Il se plaignait des accusations que les habitants de Nantes lançaient contre lui, pour cacher, disait-il, « leurs oultrages et séditions. » Il traitait leurs imputations de controuvées « comme d'avoir voulu emporter les clefs d'une de leurs portes et beaucoup de telles aultres sottises incroyables. » Il envoyait au duc un de ses gentilshommes pour le prier de favoriser une requête, qui devait être présentée en justice par un de ses gens, et qui consistait à demander, en somme, une commission pour informer, et la délivrance des siens. Cette lettre, qui témoigne de très-bons rapports d'amitié et de parenté entre M. de Rohan et le duc d'Étampes, se terminait ainsi : « Suppliant notre

bon Dieu vous maintenir en sa saincte protection et vous augmenter les grâces de son Sainct-Esprit [1]. »

Quelques jours après, les Réformés tinrent, à Châteaubriant, leur premier Synode provincial, le 10 septembre. Il s'y trouva six pasteurs, Laporte-Louveau pour La Roche-Bernard, Dugravier et Dufossé pour Rennes, Bachelard, dit Cabanes, pour Nantes, de Mondonay de Coulaines pour Vitré, Lesnet pour Châteaubriant. Des diacres et un ancien de chacune de ces Églises les accompagnèrent. Les Églises de Ploërmel, de Bain et de Nort, quoique sans pasteurs, furent aussi représentées. Les choses s'y passèrent avec la plus grande simplicité. « En quatorze petits articles sont compris les réglements ou décisions sur les questions proposées, premièrement par le ministre de Rennes, secondement par le ministre de Vitré, et enfin par M. de Lapérade... Ensuite de ces actes de notre premier provincial, il se trouve en quatorze articles un réglement du Consistoire de Rennes, appelé police, en date du 21 août 1561. » Le Synode ordonna que chaque Église de la province en aurait une copie et s'y conformerait jusqu'au prochain Synode. Depuis quand l'Église de Châteaubriant, qui, en septembre de l'année précédente, était sans pasteur, en avait-elle un? Comment en un si court intervalle de temps était-elle devenue assez importante et assez sûre pour que le Synode se tint au milieu d'elle? Crevain suppose avec assez de vraisemblance que ce dût être grâce à l'influence du prince de Condé, à qui appartenait Châteaubriant. Comme on l'avait gravement outragé, lors de son emprisonnement par les Guise, il se peut qu'on ait cru devoir user de ménagements particuliers envers lui. Quoi qu'il en soit, le Synode eut lieu, probablement dans une des salles du château, sans que personne essayât de l'empêcher ou de le troubler. Les membres qui le composaient prirent la Cène en commun pour témoigner de leur union [2].

La veille du jour où se tint le Synode de Châteaubriant, s'ouvrit le fameux Colloque de Poissy, dont les résultats matériels furent peu appréciables, mais dont l'influence morale fut très-grande. Un écrivain moderne prétend que ce Colloque fut une comédie reli-

---

[1] Dom Morice, III, *Preuves*, col. 1290.
[2] Crevain, 70

gieuse aux dépens des Réformés ; que les Guise étaient d'accord avec le clergé pour leur tendre un piége ; qu'on voulait les mettre aux prises avec les luthériens et tromper aussi les Allemands, dont on tenait à se ménager le bon vouloir [1]. Si ce fut un piége, les Réformés ne s'y laissèrent pas surprendre, et les résultats d'ailleurs auraient tourné contre ceux qui l'auraient préparé. Calvin écrivait à l'amiral (24 septembre) : « Surtout je vous prie, monseigneur, tenir la main que la confession d'Augsbourg ne vienne au jeu, laquelle ne serait qu'un flambeau pour allumer au feu de discordes [2]. » Si l'on en croit les procès-verbaux des assemblées du clergé de France, la Bretagne aurait été représentée à ce Colloque par le pasteur Dubois. Cette assertion soulève une difficulté en ce que, depuis quelque temps déjà, Dubois n'était plus en Bretagne. Il peut se faire néanmoins que les rapports n'aient pas cessé complétement, et que Dubois ait reçu mission de représenter des Églises, au service desquelles il était, il y avait peu de temps. Quoi qu'il en soit, le recueil que nous venons de citer affirme très-expressément ce fait [3]. Quatorze pasteurs, qui reconnaissaient Th. de Bèze pour leur chef, assistèrent à ce Colloque. La discussion roula sur la Cène, et les prélats profitèrent d'un mot de Théodore de Bèze pour rompre les conférences. Nous ne redirons point les incidents de ces luttes, qui se prolongèrent jusqu'au 13 octobre. Un des principaux épisodes de cette assemblée, fut la présentation, par l'amiral, à la demande de la reine, d'une liste de 2,150 Églises réformées. Dans la pensée de la reine, la constatation de ce chiffre avait pour but d'intimider le parti des Guise, trop influent déjà par son alliance avec le connétable et avec le maréchal de Saint-André, et qui venait de se fortifier encore par l'adhésion très-inattendue du roi de Navarre.

A l'instigation de l'Espagne, qui le leurrait de l'espoir de l'aider à conquérir l'île de Sardaigne, ce prince, oubliant les outrages qu'il avait reçus des Lorrains et sa propre dignité, jaloux en même temps de l'influence du prince de Condé, revint au catholicisme et se joignit au triumvirat. Cet événement qui, sous le rap-

---

[1] Michelet, *Guerres de religion*, 253.

[2] Calvin, *Lettres françaises*, II, 428.

[3] *Collect. de proc. verb. des ass. gén. du cler. de France*, 1560 à 1757, par Anth. Durauthon. Paris, 1767, I, 25, 1re colonne.

port matériel, avait une certaine influence fâcheuse pour les Réformés, ne contrebalança pas cependant les effets moraux du Colloque. La Réforme avait pu s'affirmer en présence de ses adversaires et de la Cour; faire appel à ses véritables armes, la discussion, et forcer les prélats eux-mêmes à s'en servir également. Dans cette voie, le succès des Réformés pouvait être retardé, mais il était assuré. Il est intéressant, en effet, de mesurer tout l'espace que la Réforme a parcouru et le terrain qu'elle a gagné seulement depuis deux années, malgré toutes les difficultés et tous les obstacles contre lesquels elle a eu à lutter. En 1559, en Bretagne, on n'ose pas communiquer en personne la confession de foi des Églises; et, en 1561, la Cour elle-même provoque et autorise tout au moins la manifestation de cette foi, en sa présence et devant les prélats forcés de l'entendre. Un débat contradictoire a lieu, qui met entre les deux croyances une sorte d'égalité. Cela tenait sans doute à un calcul politique de la reine, ou peut-être à une sorte d'indécision de savoir auquel des deux partis elle s'unirait plus utilement et plus avantageusement pour son propre compte. Mais ce fut l'un de ces cas nombreux où les événements dépassent de beaucoup, par leurs suites, les calculs et les prévisions de ceux qui les ont préparés. Après le Synode provincial de Châteaubriant, et dans le courant d'octobre de cette année, la sainte Cène fut célébrée pour la première fois à La Roche-Bernard. Trois pasteurs, indépendamment de Louveau, y prirent part au milieu d'un grand nombre de personnes, venues des lieux voisins tels que Guérande, le Croisic, Piriac, Muzillac, Saint-Gravé. Il y eut aussi beaucoup de noblesse, et Dandelot lui-même s'y trouva. Ce fut à la même époque que Louveau célébra aussi le premier mariage, à La Roche-Bernard, entre le seigneur de Hiret et la fille aînée de Cadouzan. Il alla ensuite installer à Ploërmel, Aubery, qui y exerça son ministère pendant plusieurs années, probablement jusque vers 1580. Cette Église ne paraît pas s'être relevée après l'édit de Nantes.

Le 20 de ce mois parut un édit pour remédier aux troubles, et pour la répression des séditieux. Il ordonnait d'enjoindre, à son de trompe et à cri public, à ceux qui détenaient par usurpation des églises, d'avoir à les vider, et il prescrivait aux baillis et aux magistrats de résider dans leurs sièges pour veiller au maintien de l'ordre.

Le dernier jour de ce mois, Dandelot, alors à Comper, répondant au duc d'Étampes, l'assurait avoir appris comme à l'instant par un messager de M. de La Musse, que « les évangélistes, » à Nantes, ne songeaient nullement à s'emparer d'un temple. (Peut-être cela se rapporte-t-il au temple (église) de Saint-Herbelin, dont Crevain dit qu'ils s'étaient servis vers cette époque.) Il ajoutait qu'après avoir vu le messager du duc, « il avait dépêché sur l'heure un de ses gens vers le ministre de Nantes, lui envoyant sa haquenée, et l'invitant de venir sans délai s'en entendre avec lui ; » qu'il en avait fait autant à celui de Rennes, et qu'aussitôt qu'il les aurait réunis, il leur dirait « ce qu'il lui semblait de ces saisissements desdicts temples d'auctorité privée ; » ajoutant qu'il profiterait de leur présence pour se concerter « par quels moyens plus honnestes il se pourra requerrir et exercer, servant à Dieu premièrement et rendant l'honneur et obéissance à qui il appartient. » Il craignait que le pasteur de Nantes ne fut en retard d'un jour, parce qu'il devait aller, le 1er novembre, « administrer la Cène, à Montaigu [1]. » C'est probablement à la suite des démarches indiquées dans la lettre de Dandelot que, dans le courant du mois de novembre, une décision de M. de Martigues accorda, ou plutôt confirma, aux Réformés l'usage du pressoir comme lieu de culte [2]. Nous avons déjà dit que ce pressoir, situé dans le voisinage de Barbin, et appartenant au sieur du Hardaz, qui était de la religion, avait souvent servi à des assemblées religieuses.

Dans ce même mois, le 24, Mathurin de Lhoumeau, dit Dugravier, épousa à Vitré Guyonne Huet. Son mariage fut béni par François de Dureil, pasteur à Vitré, venu probablement dans cette Église pendant le courant de l'année. Dureil avait lui-même épousé Mathurine Le Cène, dont il eut une fille, Marie, baptisée cette année par Michel Trioche, pasteur de Château-Gontier.

Le mois suivant, d'après le témoignage de Louveau qui y assista, témoignage rapporté par Crevain, il y eut un Synode à Rennes, trois mois après celui de Châteaubriant. Il est étonnant qu'on ait tenu une seconde assemblée synodale à une époque si rapprochée de la première, et dans une ville comme Rennes. La

[1] Dom Morice. *Preuves*, II, col. 1291.
[2] Crevain, 75.

présence de Dandelot en Bretagne, ses bons rapports avec le duc d'Étampes en furent-ils la cause; ou bien y eut-il dès lors, à la suite du Colloque de Poissy, une sorte de calme dans les Églises, et comme un adoucissement dans les tendances de la Cour, qui allait, quelques jours plus tard, donner l'édit favorable de janvier? On n'a là-dessus que des conjectures; mais la tenue du Synode ne peut être niée, et il ne paraît pas qu'elle ait été accompagnée d'agitations particulières. Le Synode s'occupa principalement de deux choses importantes : la désignation, pour le ministère évangélique, du médecin Jean de La Favède, déjà ancien et diacre de l'Église de La Roche-Bernard. Dandelot l'entendit prêcher. C'est à Pontivy qu'il fut appelé à exercer son ministère. L'autre affaire fut la censure infligée à un individu, venu de Genève, et qui s'était ingéré dans le ministère. On l'en déclara incapable pour les facultés et pour les connaissances, en même temps qu'indigne pour les mœurs. Il n'en fit pas moins des assemblées de jour et de nuit à La Roche-Bernard, ce qui lui attira des censures publiques, dans lesquelles cependant on évita de le désigner par son nom.

S'il y avait à Rennes un certain apaisement des haines populaires, il n'en était pas ainsi à Nantes. Dans la nuit du 7 au 8 décembre, le pressoir fut brûlé. C'est ce que raconte, dans une lettre du 8 de ce mois, M. de Sanzay, gouverneur du château, au duc d'Étampes. « Aucuns disent, écrivait-il, que ce sont heulx mesmes pour avoir moyen de ce qu'ils prétendent ou s'approcher plus près parce qu'il fera froit où ils vont, d'autant que ce n'est qu'un pressouer. Si est-ce qu'ils le choisirent heulx mesmes [1]. » Dandelot, Soubize et Lanoue qui se trouvaient à Nantes, étant allés, le matin, au pressoir après l'incendie, furent insultés à leur retour, près de la porte Saint-Pierre; des pierres leur furent lancées. Il en fut fait information. L'agitation dans la ville fut extrême, une sédition semblait imminente. Personne ne voulait plus garder les portes; le gouverneur du château et le sénéchal donnaient à ce sujet des ordres inutiles. Si les Réformés avaient été animés des sentiments qu'on leur attribuait, ils avaient un motif plausible de se plaindre hautement et de se faire eux-mêmes justice, puisqu'on la leur refusait, mais ils avaient des sentiments tout contraires. C'est ce qui

[1] Dom Morice, III, col. 139.

ressort de la lettre que Dandelot écrivit à cette occasion au duc d'Étampes : « J'arrivai hier en cette ville, et aujourd'hui qu'il est feste ainsi que nous tous de l'Église refformée voullions aller ouir la Parole de Dieu au lieu que M. de Martigues a dernièrement baillé, on nous a rapporté que cette nuit il avait été bruslé par aulcuns séditieux, ce que j'ay veu ayant esté sur le lieu, et retournant accompagné de plusieurs gentilshommes et aultres du peuple de la ville, le sénéchal y estant, que j'avais envoyé quérir pour faire cesser les mutins, ainsi que nous passions par devant le temple de Saint-Pierre... et autres qui estoient aux tours du portail se sont efforcez de nous offenser en jettant plusieurs pierres, dont l'une m'est passée bien près de la teste. Je n'ai pu moins faire que d'avertir le sénéchal de son devoir, et de s'enquérir de ceux qui ont fait ce bruslement, aussi recongnoistre les aultres qui publiquement nous ont offensez [1]. » Mais il avait peu de confiance en ce magistrat dont il avait eu déjà souvent à se plaindre. Aussi, ajoutait-il de sa propre main : « La trop grande patience que l'on souffre aux mauvais ministres de la justice donne grande menasse d'une sédition que je n'aye jamais veue ni congneue en lieu si prochain que cestuy-ci... » Mais il se garda bien de rien faire qui put encourager de semblables dispositions; tout au contraire. Ayant été sollicité par le peuple (cette partie qui était dans la croyance des Réformés) de faire en son logis l'assemblée qui ne pouvait avoir lieu au pressoir, « combien qu'une telle prière fut raisonnable, » il fut d'avis, ainsi que les gentilshommes dont il était accompagné, de ne rien faire pour ne pas contrevenir aux ordres du roi et du gouverneur. Il se bornait à prier celui-ci de faire en sorte « que tant de gens de bien ne soient plus tourmentés par la faute des ministres de la justice, et à demander pour eux la faculté de jouir en paix de ce que le roi et lui-même leur avaient accordé. Presque aussitôt Dandelot partit pour la « Cour à laquelle, écrivait-il au duc, je ferai entendre ce que j'en ai veu. » Deux jours après ce départ M. de La Musse envoya au gouverneur La lettre de Dandelot, ajoutant que depuis lundi (lendemain de l'incendie) il n'y avait eu à Nantes aucun nouveau trouble; mais que le lieutenant avait découvert de grands indices que le suffragant et son

[1] Dom Morice, III, *Preuves*, col. 1294.

neveu l'archidiacre avaient fait mettre le feu au pressoir. « Pour l'amour de Dieu, monseigneur, continuait-il, commandez que te acte ne demeure impugni. Quant à ceux de l'Eglise réformée, ils ne se peuvent passer de s'assembler, et si ne le peuvent faire au pressoir pour les causes qui y tombent et demeurent, et désirent que le lieu leur soit baillé par les mains de celui auquel, après Dieu, ils doivent toute obéissance [1]. » Les indications fournies par M. de La Musse étaient exactes. Le duc ayant ordonné de suivre cette affaire, on eut bientôt des preuves que l'incendie n'avait été allumé que par les ordres de quelques ecclésiastiques, le suffragant de l'évêque (Gilles de Gand, évêque de Rouanne) et son neveu l'archidiacre. Le lieutenant criminel de Blouays constata que des fagots et de la paille avaient été mis entre les chevrons du pressoir pour en faciliter l'incendie. Un de ces fagots, n'ayant pas encore été atteint par le feu, fut mis à part. On sut bientôt par un homme arrêté et qui avait des marques de brûlure à la bouche, qu'il y avait des fagots pareils dans la cour de Loquidy, appartenant au suffragant et à l'archidiacre. Du pressoir à Loquidy, et non au-delà de l'un ni de l'autre, on trouva dans le chemin des brins de paille qui n'étaient encore ni foulés ni souillés, la comparaison des fagots ne fut pas moins concluante. Le paysan reconnut qu'ils étaient de la même provenance, qu'il avait aidé à les faire dans un taillis voisin de Loquidy. Un garçon d'écurie du suffragant fut également arrêté et avoua que le dimanche, avant l'incendie, un choriste nommé Doulon, était venu, au nom du suffragant, demander des bourrées sans dire ce qu'il en voulait faire. Que la nuit même dans laquelle eut lieu l'incendie, quatre autres personnes avec ledit Doulon savoir, le sacristain surnommé Bacquet, un sous-diacre nommé Gaultier et deux choristes appelés les Thébaud, vinrent encore demander des bourrées, par ordre, disaient-ils, du suffragant; sur le refus de ce serviteur, ils en prirent. En présence d'un pareil témoignage confirmé par les faits, le lieutenant voulut faire arrêter les personnes qui lui étaient désignées, mais ses gens ne trouvèrent que le sacristain et un des Thébaud, les autres inculpés s'étaient échappés par la protection d'ecclésiastiques et réfugiés du côté de Vannes. La procédure continuait

[1] Dom Morice, III, Preuves, col. [illegible].

et rencontrait même de nouvelles preuves, quand les accusés récusèrent le lieutenant. Il est vrai que celui-ci partageait les convictions des Réformés; mais cette récusation avait été conseillée par le suffragant, qui craignait à bon escient d'être inculpé dans cette affaire. C'était le 24 que le lieutenant rendait ainsi compte au duc d'Étampes de ses recherches, et de l'opposition qui l'empêchait d'y donner la suite convenable [1]. Cette nouvelle dut bientôt être connue des Réformés, non moins que tous les incidents qui s'y rapportaient. On peut aisément se figurer à quel point s'en accrut leur irritation, que Dandelot n'était plus là pour contenir. Aussi quelques jours après, le 28, entre les onze heures et midi, comme ils revenaient d'entendre la prédication au lieu du pressoir, ayant été outragés devant l'église de Saint-Pierre, par ceux qui en sortaient, ils s'élancèrent contre eux et entrèrent en les poursuivant jusque dans l'église, tant ceux qui étaient à pied que ceux qui étaient à cheval. Ils tirèrent leurs épées, brandirent leurs armes et jetèrent des chaises contre les autels, dans le dessein d'épouvanter et de faire fuir ceux qui se trouvaient là assemblés attendant, disait le prévôt dans son rapport, la prédication qui devait avoir lieu dans l'après-midi. Cette explication de la présence de la foule dans l'église est peu admissible. La messe finissant vers midi, et le prône n'ayant lieu qu'à trois heures, on ne se représente guère une foule restant trois heures dans une église pour attendre l'occasion d'entendre un sermon, à moins qu'il ne s'agisse de quelque chose d'extraordinaire. Il semble plutôt qu'il y ait eu un mot d'ordre, et qu'on ait voulu, tous les faits antérieurs justifient cette hypothèse, faire un mauvais parti aux Réformés et en finir avec eux au moyen d'une émeute. Ce qui le donnerait encore à penser, c'est que, le 27, avait aussi eu lieu à Paris le tumulte de Saint-Médard dans des circonstances presque analogues. Les Réformés eux-mêmes avaient eu des craintes, puisqu'ils avaient obtenu qu'on plaçât devant les portes de l'église Saint-Pierre des sergents armés, notamment Etienne Savary et Pierre Rouillé, qui les firent mettre en rang quand ils passèrent, et qui semblaient être là pour les défendre. Ce sont eux qui entrèrent dans l'église et qui arrêtèrent sans mandat huit ou neuf individus. Le prévôt entendit le peuple se plaindre avec une grande colère de ce qui venait de se

[1] Dom Morice, III, *Preuves*, col. 1298.

passer, et essaya de calmer les esprits, de concert avec le capitaine du château, le lieutenant criminel et le procureur du roi. Ces derniers entrèrent dans l'église pour pourvoir à ce qu'il ne s'y fît aucun désordre ni scandale nouveau. Le prévôt, étant à cheval, resta dehors avec quelques sergents et archers. Il y fut bientôt joint par MM. de Kergrois, de La Musse Ponthus et de Vay, réformés qui avaient assisté à la prédication, le matin, et qui avaient été assaillis à leur entrée en ville ; de quoi ils venaient se plaindre. Un autre réformé, Bodardière, les accompagnait, mais il était à cheval, tandis qu'ils étaient à pied. Leur intention évidente n'était pas de provoquer une lutte ni même d'y prendre part, sans quoi ils seraient venus armés et à cheval. Le prévôt n'ayant égard qu'à la violence, assurément très-condamnable, dont les Réformés avaient usé quelques moments auparavant, en entrant dans l'église, comme ils le firent, mais nullement aux outrages non moins condamnables dont ils avaient été les objets, et aux provocations qu'ils avaient reçues, remontra aux sergents réformés et à leurs compagnons les conséquences graves que cette conduite pouvait avoir pour eux. Il fut insulté à son tour; le sergent Rouillé le frappa d'un coup de houssine sur les épaules, et on lui jeta de la boue au visage. Le courage du prévôt, qui ne semble pas avoir été extrême, déjà fort ébranlé par l'outrage qui venait de lui être fait, s'évanouit entièrement quand il entendit sonner la grosse cloche de la cathédrale. « Ne sachant, dit-il, si c'était pour le sermon ou pour autre fin, ny qui ce faisait faire, » et « voyant que n'estions trop en sûreté de notre personne, avons commandé au dict peuple de promptement soy retirer sans faire bruit ne sédition... sur peine de la hart, » et « nous sommes retirez tout de cheval en nostre maison, estant encore tout à jeun [1]. » Si, au moment des émeutes, tous les magistrats imitaient la prudente conduite de ce prévôt, il faut avouer que les émeutiers auraient beau jeu.

Le dernier jour de ce mois, il y eut une assemblée des habitants de la ville pour envoyer au duc d'Étampes avis de ce qui s'était passé le dimanche précédent à Saint-Pierre. On s'y occupa beaucoup plus de ce qu'il y avait à faire dans la situation que du récit des faits eux-mêmes [2].

---

[1] Dom Morice, III, col. 1301.
[2] Arch. municipales de Nantes.

## VII

### 1562-1563

Le 17 janvier parut un nouvel édit de pacification. Il portait en substance que les Réformés rendraient les temples dont ils se seraient emparés; qu'ils ne feraient aucune assemblée dans les villes; mais qu'ils pourraient se réunir hors des villes pour leur religion, pourvu qu'ils y fussent sans armes; qu'ils n'y admissent que des gens de bonne vie et mœurs, et que les officiers du roi pussent y assister; que les réunions de Synodes et de Consistoires n'auraient lieu qu'avec l'assentiment du magistrat. Toutes les peines encourues précédemment pour le fait des assemblées étaient remises. Une semblable concession, qui pouvait en faire espérer d'autres, devait nécessairement encouragor les Réformés et exaspérer le clergé et les Guise. C'est ce qui eut lieu. Les Parlements refusèrent, autant qu'ils le purent, l'enregistrement de cet édit. Cependant tous s'y résignèrent, excepté ceux de Dijon et de Paris qui résistèrent; et l'on vit cet étrange spectacle d'un Parlement rebelle au roi, abandonné des autres Parlements, mais hautement soutenu par l'ambassadeur d'Espagne.

A la faveur de cet édit, l'Église du Croisic, qui n'avait point encore de pasteur en titre, appela Louveau pour célébrer un mariage dans l'une des plus honorables familles de la ville, et dans la même maison qui avait été canonnée quelques années auparavant par l'évêque de Nantes. Ce mariage fut célébré dans l'église Saint-Yves, dont les Réformés s'étaient emparés depuis quelque temps déjà. Mais l'affluence y fut si considérable qu'on fut obligé de se rendre dans l'église de Notre-Dame où Louveau ne craignit pas de monter en chaire et de faire une prédication. On l'écouta avec recueillement, malgré un mouvement soudain de panique qui aurait pu avoir des suites fâcheuses. Mais Louveau conservant son sang-froid et ne se troublant en aucune manière, continua son discours. Sa tranquillité rassura tous les autres. Dans un vieux registre de dbatême, etc...., de 1598 à 1640, et dont les premières pages

sont signées par Louveau, ce pasteur fait allusion à la présente circonstance [1].

Ces moyens violents ne sauraient évidemment être justifiés. Autant les Réformés étaient fondés en raison quand ils demandaient des lieux de culte, ou quand ils se réunissaient soit dans les champs soit dans les maisons particulières, autant ils étaient inexcusables quand ils s'emparaient des édifices consacrés à un autre culte. Il ne semble pas cependant que l'on se soit surtout préoccupé des faits à ce point de vue. Au sortir de l'église Notre-Dame, plusieurs personnes se plaignirent aux plus apparents d'entre les Réformés qu'ils aient laissé prêcher la Parole de Dieu par un homme qu'ils disaient sans vocation et sans droit. Le clergé toutefois ne s'en tint pas là, et s'en prenant à la chaire qui, disait-il, avait été profanée; il la fit brûler « comme pour expier le crime commis en elle [2]. »

A l'occasion de l'édit de janvier, le duc d'Étampes avait probablement été appelé à la Cour, comme les autres gouverneurs; mais il n'avait pu s'y rendre à cause des troubles qui venaient d'avoir lieu à Nantes. Il avait envoyé à sa place M. de Bouillé. Celui-ci, dans une lettre du 20 janvier, écrite de Saint-Germain-en-Laye, lui rendait compte de sa mission. Il racontait qu'interrogé par la reine sur l'état des esprits en Bretagne, il lui avait répondu : « Que pour ceste heure tout se portait assez bien; mais que ceux de notre religion portaient une *merveilleuse haine* à ceux de ceste loy nouvelle, que signon (sinon) la peine que vous avez prinse de vous trouver toujours vous mesme partouts les lieux où vous congnoissiez qu'il y avait commencement d'esmotion, et les menasses et rigueur que vous leur portiez pour les faire contenir par crainte, qu'elle eust eu d'aussi grandes alarmes de ce costé là que d'endroit qui soit en ce royaulme. Et que si elle ne vous donnait d'aultres forces que celles que vous aviez, que je pensais qu'avant qu'il fust longtemps que vous seriez contraint de les laisser se couper la gorge les uns les aultres que ne pourriez y remédier [3]. » Il lui parlait ensuite de l'édit de janvier

---

[1] Registre du Croisic.
[2] Crevain, 87.
[3] Dom Morice, III. *Preuves*, col. 1267.

dont les dispositions principales étaient sans doute en rapport avec les sentiments du duc, car il allait jusqu'à lui en attribuer en quelque sorte l'initiative. « Quant à cest édit que l'on vous porte, je crois que tout ce conseil prend patron à tout ce que vous faictes. Vous scavez comme le dernier.... que vous receustes avait esté faict sur.... ordonnances que vous fistes à Nantes... sur ce que vous fistes à Rennes.... Nous en avons devisé chez le roi de Navarre, monsieur Dandelot et moi, qui m'a confessé estre vrai. »

Mais Dandelot ne s'en tint pas là. Fidèle à la promesse qu'il avait faite au duc d'Étampes de se plaindre en Cour de l'outrage qu'il avait reçu à Nantes, en décembre dernier, et de la partialité du sénéchal, il en parla en effet à M. de Bouillé. « Il me dist, ajoutait ce dernier, quand je fus arrivé, qu'il avait faict plainte au Conseil de la maulvaise justice que faisait le seneschal de Nantes, et que c'estait un juge indigne de cette charge, et qu'il estait trop partial, et me demanda quel ordre vous aviez donné à l'oultraige qui lui avait esté faict à Nantes quand il y fust dernièrement [1]. »

Le 14 février, parut une déclaration interprétative de l'édit de janvier, expliquant que par les officiers autorisés à assister aux réunions des Réformés, le roi entendait les officiers ordinaires, baillis, sénéchaux, prévots, etc. Le 22 du même mois, parut encore une autre déclaration relative au sursis qui avait été ordonné aux poursuites contre les Réformés. Elle enjoignait à ceux qui, au sortir de prison, demeureraient opiniâtres « à ne pas vivre catholiquement » de quitter le royaume dans un temps fixé.

Le clergé et surtout les Guise ne voyaient qu'avec le plus vif mécontentement la marche nouvelle des affaires. Ces demi-ménagements à l'égard des Réformés leur semblaient un danger sérieux pour eux-mêmes; ils jugèrent que le temps d'agir était venu. L'occasion s'en présenta bientôt. Le dimanche 1er mars, les Réformés de Vassy s'étaient réunis dans une grange, à la sortie de la ville, pour entendre la prédication de l'Evangile. A cette heure même le duc de Guise s'approchant de la ville entendit le son d'une cloche et demanda ce que c'était. On lui répondit que les huguenots sonnaient pour leur assemblée : « Marchons, dit-il, allons les voir. » Ses gens qui connaissaient sinon ses intentions, du moins son caractère, s'en

---

[1] Dom Morice. *Preuves*, III, col. 1267.

réjouirent fort en disant : « ils vont être bien huguenotés. » Comme ils rentraient dans Vassy, ils rencontrèrent un cordonnier qui sortait de la maison, ils lui demandèrent s'il n'était pas le ministre. Sur sa réponse négative, ils le laissèrent aller en lui disant « que son cas était bien mauvais s'il eut été le ministre. » Guise se dirigea ensuite du côté de la halle où étaient alors réunis environ 1,200 personnes, hommes, femmes et enfants. Quand ses gens ne furent plus qu'à 25 pas, ils tirèrent deux coups de feu dans les fenêtres. Alors ceux de l'assemblée, qui se trouvaient près de la porte, essayèrent mais en vain de la fermer, la troupe qui accompagnait le duc s'étant précipitée à l'intérieur, l'épée au poing, frappant et criant : « Tue, tue ces huguenots. » Ces pauvres gens, éperdus, sans armes, ne sachant que faire, couraient çà et là tombant les uns sur les autres, fuyant, dit un contemporain, « comme pauvres brebis devant une troupe de loups entrez dans la bergerie [1]. » Le duc était là en personne, excitant ses gens, jurant après ceux qui étaient dans les galeries ou qui essayaient de se sauver par les toits, n'ayant de pitié pour personne, si ce n'est qu'après un peu de temps, et sur la demande de la duchesse qui n'était qu'à une petite distance d'où elle entendait ces lamentables clameurs, il ordonna d'épargner les femmes enceintes. Le ministre Léonard Morel, qu'on avait récemment fait venir de Genève, s'étais mis à genoux dans la chaire demandant à Dieu d'avoir pitié de son malheureux troupeau. Reconnu comme il cherchait à s'échapper après avoir ôté sa robe, il fut blessé de plusieurs coups et eut été tué sur le champ sans l'intervention de deux gentilshommes qui dirent qu'il fallait l'amener au duc. Dès qu'il le vit, étant alors avec son frère le cardinal : « Viens çà, lui cria-t-il, es-tu le ministre ? Qui te fait si hardi de séduire ce peuple ? — Monsieur, dit le ministre, je ne suis pas séducteur, car j'ai prêché l'Évangile de Jésus-Christ. » Irrité par cette simple réponse qui faisait tant ressortir la lâche cruauté de son action : « L'Évangile prêche-t-il sédition, lui répliqua-t-il, avec un redoublement de colère, tu es cause de la mort de tous ces gens, tu seras pendu sur le champ ! » — L'instant d'après on lui apporta la grande Bible dont le ministre s'était servi : « Mon frère, dit-il alors au cardinal, voyez le titre des livres de ces

[1] Crespin, *Les Martyrs*, liv. VIII, 565.

huguenots. » A quoi le cardinal l'ayant vu, répondit : « Il n'y a point de mal en ceci, c'est la Sainte Écriture. » C'était plus que Guise n'en pouvait supporter; il voulait à tout prix persuader aux autres que le massacre avait eu un motif plausible; mais il se sentait seul. Sa femme, par ses prières, avait déjà indirectement condamné sa conduite, et maintenant au lieu d'avoir frappé des séditieux et des hérétiques, il entendait dire à son propre frère que ces gens n'avaient fait que lire la Bible. « Comment, s'écriait-il en blasphémant, la Sainte Écriture ! Il y a mille et cinq cents ans que Jésus-Christ a souffert mort et passion, et il n'y a qu'un an que ces livres sont imprimés. Comment dites-vous que c'est l'Évangile !... Tout n'en vaut rien. » — « Mon frère a tort, dit en arrière le cardinal. » Cette horrible boucherie causa la mort d'une soixantaine d'individus, hommes ou femmes, et plus de deux cent cinquante furent blessés, mutilés et estropiés pour la vie. Les meurtriers enlevèrent le tronc des pauvres, pillèrent une maison voisine, et peu de jours après vendirent publiquement les dépouilles de leurs victimes : manteaux, bonnets, chapeaux, ceintures, coiffes, tout le butin du massacre. La présence du duc dans le voisinage les y encourageait [1].

Guise avait-il médité ce coup ou fut-ce un accident fortuit qui amena cette affreuse exécution ? Le doute semble difficile quand on tient compte des faits assez récents qui s'étaient passés à Vassy et à Joinville peu de temps avant le massacre, notamment la discussion entre l'évêque de Châlons et le ministre de Vassy, dans cette même grange d'où l'évêque n'était sorti qu'avec les huées du peuple, et était venu se plaindre à la douairière de Guise et au duc d'Aumale, qui ne l'avait guère épargné. Ce prélat, pour se venger, dressa un procès-verbal qu'il envoya à la Cour. Le résultat ne fut pas tel qu'il le souhaitait, car le conseil privé, informé par les habitants de Vassy qui avaient aussi envoyé un procès-verbal racontant exactement ce qui s'était passé, se borna à répondre qu'il défendait d'employer les voies de fait.

Le sentiment public se prononça avec énergie, et quand Guise revint dans la capitale peu de temps après, il y trouva un accueil glacial. Malgré la nombreuse escorte dont il était environné, il put

[1] Crespin. *Les Martyrs*, liv. VIII, 566, recto et verso.

entendre plus d'une fois au coin des rues des hommes hors d'eux-mêmes dire « qu'ils voudraient être morts et leur dague dans son ventre [1]. » Chez les Réformés l'émotion fut extrême. Tous comprirent que c'en était fait d'eux, s'ils ne s'entendaient pour la résistance et pour la défense de leur vie. Tant que les rigueurs dont ils avaient été victimes ne leur étaient venues que du souverain et des lois, ils les avaient supportées, même alors ils pouvaient encore compter sur quelque ombre de justice et sur quelque sécurité; mais si les particuliers, contrairement aux lois elles-mêmes, pouvaient ainsi les piller, les mutiler, les égorger sans qu'aucune force de la justice et de la loi les garantit, il ne leur restait qu'à se garantir eux-mêmes. A partir de cette époque, on les voit donc s'étudier avec un soin jaloux à déclarer hautement et sans cesse que s'ils se réunissent; s'ils se concertent, s'ils s'arment, ce n'est ni contre le roi, ni contre le pays, mais contre les étrangers qui oppriment l'un et l'autre. Il y a désormais et très-ouvertement en France deux partis, le parti national et le parti de l'étranger; deux couleurs comme signe de ralliement, la couleur blanche, nationale, que les Réformés adoptent, et les couleurs espagnoles que Guise et les siens arborent sans pudeur, le rouge, la couleur de Philippe II et celle du massacre de Vassy.

L'Église de Paris, prenant en cette occasion si grave une initiative qui n'était pas sans péril, écrivit aux principales Églises du royaume pour leur faire part de ses craintes et concerter avec elles une action et une défense communes. Le 10 du mois de mars, elle adressait à l'Église d'Angers une lettre que celle-ci devait communiquer à ses voisines. « Messieurs, disait cette lettre, nous estimons (utile) que soyez à présent advertis de la cruaulté horrible de laquelle M de Guise a usé envers la pauvre Église de Vassy, de laquelle il a tué jusques à bien deux cents personnes, et blessé environ cent aultres, les ayant surpris en une assemblée en laquelle ils invoquaient Dieu. *Vous pouvez penser qu'il n'a pas commandé un fait si exécrable qu'il n'ait délibéré de poursuivre envers les autres Églises sa cruauté.* Partant il faut tout diligemment adviser à tous moyens d'y pourvoir. » Ils avaient envoyé en Cour plusieurs personnes notables pour demander justice à la reine et

[1] Michelet, *Guerres de religion*, 287.

« l'advertir que aultrement tous seraient contraints de prendre les armes pour garantir leur vie de la violence de tels brigands. » « Nous trouverions bon, ajoutaient-ils, que toutes les Églises, ou pour le moins une grande partie envoyassent faire la même clameur en Cour pour montrer la liaison qui est entre toutes. » Ils recommandaient qu'on se tînt sur ses gardes, parce qu'ils soupçonnaient qu'on voulait ailleurs de semblables massacres; qu'on le désirait surtout à Paris. Ils engageaient à se tenir prêts et pour la défense de chaque Église par les siens, et pour la défense de celles qui seraient les premières assaillies. Il faut, disaient-ils, prier Dieu en telles extrémités qu'il se déclare le protecteur des Églises contre ceux qui les veulent opprimer « mais encore regarder aux moyens desquels il nous est loisible d'user pour nous garder de la rage de tels brigands qui, contre la volonté du roy et de la reine, nous assaillent. » Les Réformés de Paris invitaient ceux d'Angers à avertir leurs voisins du Maine et de la Bretagne, et exhortaient les Églises à des jeûnes et à des prières extraordinaires. Cette lettre était signée Le Maçon, dit la Rivière, au nom de tous. En envoyant cette lettre à Nantes, les frères d'Angers écrivaient, le 22 mars : « Nos sieurs et frères, encores que nous estimions que ayez eu nouvelles et advertissement de ce qui a passé à Vassy et de ce qui se fait à Paris, néantmoins d'aultant que avons esté chargez de messieurs et frères de l'Église de Paris de vous faire entendre ce qu'ils nous escripvent, nous n'avons voulu faire faulte de vous en advertir et vous envoyer la copie des lettres qu'ils nous ont mandées, afin que suivant icelles vous délibérez ce que vous aurez à faire..... Il vous plaira faire sçavoir le contenu des lettres aux Églises de votre province. » Cette lettre était signée Bourguignon, au nom de tous. Avant que ces deux lettres ne lui fussent parvenues, l'Église de Nantes en avait reçu une directement du même Le Maçon, en date du 13 mars : « Le sieur de Guise est près de ceste ville, accompagné, ainsi qu'on dit, de mille ou douze cents chevaux, et ne sçait-on encore s'il amène cette troupe en ceste ville ou à la Court. Mais quoi qu'il en soit, il est certain qu'il n'a pas vollunté de bien faire aux chrestiens. De fait, il ne dissimule pas qu'il n'ait intention d'en faire aultant partout où il rencontrera des

[1] Michelet, *Guerres de religion*, 288.

Églises chrestiennes comme il a fait à Vassy; vous pouvez assez voir quel besoin nous avons de prier Dieu et nous tenir sur nos gardes et prets de secourir les ungs et les aultres, si nous ne voulons tous les ungs estre murtris. Nous avons entendu qu'il y a à Rouen de grands indices de quelque maudite conspiration, dont on estime l'exécution estre prochaine. De toutes les aultres villes, il vient nouvelles tous les jours qu'il se fait cent mille aprets tendans à mesme fin, qui nous fait estimer qu'il y a une conspiration universelle par toutes les villes de ce royaulme, pour le moins des principales; et pourtant il est bien besoin de bon conseil et bien soudaine exécution. Nous sommes prets de sçavoir l'intention des grands de nostre costé pour la mander partout. Cependant nous vous prions vous tenir prets, et en la plus grande diligence qu'il sera possible, regarder quelles forces pourra fournir vostre Église, comme déjà on vous a plusieurs fois mandé. Le Seigneur nous veille conduire en ceste affaire et tous aultres... » Et en postscriptum : « Depuis ces lettres escriptes nous avons entendu au vrai que les gens de Monsieur de Guise ont tué depuis deux jours deux ministres, l'un de La Ferté-Millon, et l'aultre de Chasteau-Thierry; ses gens croissent à toutes heures tellement qu'on estime qu'il y ait près de mille chevaux et l'attendons demain en ceste ville [1]. »

Ces craintes ne devaient pas tarder à se justifier. Le bruit du massacre de Vassy encouragea partout les ennemis des Réformés à recourir contre eux à la violence. La Roche-Bernard, que la protection de Dandelot, même absent, semblait devoir faire jouir d'une sûreté particulière, fut fortement agitée dans ce mois du massacre. Un artisan, échauffé par la boisson, chercha querelle à un de ses voisins parce que celui-ci chantait des psaumes. Des injures en étant venu aux coups, il blessa celui qui chantait. La justice saisie décrèta prise de corps contre l'agresseur qui se réfugia chez le sieur Villeneuve, résidant au lieu appelé les Métairies. Celui-ci reçut le coupable et menaça quiconque essaierait de le poursuivre. L'Église, sans force en ce moment, n'eut d'autre ressource que la prière et le jeûne, auxquels elle convia les Églises voisines. Sur ces entrefaites, et pendant les prières, survint, sans

[1] Dom Morice, III, Preuves, col. 1302 et 1303.

avoir été requis, mais sur le bruit de ce qui avait eu lieu, le sieur de Beaulac, Jean du Bois, seigneur de Careil, accompagné de plusieurs gentilshommes. On examina en Consistoire ce qu'il y avait à faire, et l'on fut d'accord que les gentilshommes se rendraient chez le sieur de Villeneuve, et qu'un des magistrats de La Roche-Bernard le sommerait de livrer à la justice le coupable et ses complices. C'est ce qui fut fait; mais pendant les pourparlers un des gens du sieur de Villeneuve, qui avait mis des armes à feu sur un coffre, menaçant de s'en servir contre quiconque voudrait l'arrêter, en fit tomber une qui, partant par le choc, atteignit Villeneuve et le blessa si gravement qu'il en mourut deux jours après. On ne manqua pas d'accuser les Réformés de ce meurtre; mais le propre aveu du blessé : « Ah ! Mathurin, tu as tué ton père nourricier, » et la disparition de cet homme qui ne revint plus au pays, montrent assez l'injustice et la fausseté de cette imputation [1]. Cela se passait dans le courant de mars. Déjà, selon le conseil donné par l'Église de Paris, on se préparait de tous côtés à la résistance et l'on n'attendait plus que le signal des chefs.

Entré à Paris, probablement vers le 15 du mois de mars, Guise y parut si puissant qu'on dût craindre une sédition. On négocia une sorte de convention en vertu de laquelle, Condé et lui devaient également sortir de Paris. Ils le promirent; mais Condé seul tint sa parole. Le roi et la reine-mère s'étaient retirés à Fontainebleau. Guise, aidé des deux autres membres du triumvirat, les contraignit de revenir à Paris, quelque régugnance qu'en manifestât la reine-mère. Tout espoir de paix et de justice étant ainsi perdu, et aucune illusion n'étant plus possible quant aux intentions des adversaires, il fallut agir, l'amiral étant le lieutenant général du prince. Dès les premières entrevues un dissentiment grave se manifesta entre eux. Condé et en général la noblesse voulaient appeler l'étranger. Coligny s'y opposa avec véhémence en jurant qu'il mourrait plutôt que de souffrir que ses coreligionnaires fussent les premiers à appeler l'étranger en France [2].

Si les Réformés ne surent pas trouver d'autre moyen d'échapper à leurs ennemis et de vivre, que de recourir aux armes, ce

---

[1] Crevain, 89.
[2] *France Prot.*, art. Chastillon, 381.

n'est pas à eux du moins que revient la honte d'avoir introduit l'étranger en France. Quelques dates et quelques faits avérés ne laissent subsister sur cette question aucun doute. Dès la fin de 1559, les Guise faisaient écrire au roi d'Espagne par Catherine et demander son appui. En février 1560, après la conjuration d'Amboise, Philippe répondant à la lettre de Catherine, promettait de faire entrer quarante mille Espagnols en France, si cela était nécessaire. En mai 1561, le clergé, quand on voulut l'obliger à déclarer ses biens, sollicita l'appui du roi d'Espagne. En mars 1562, après le massacre de Vassy, Guise fut ouvertement protégé en plein parlement par l'ambassadeur espagnol et prit l'écharpe rouge (couleur nationale d'Espagne) [1].

Ce ne fut que bien plus tard et exposés aux plus extrêmes périls que les Réformés se décidèrent à recourir à ce regrettable moyen. L'amiral avait hésité longtemps à prendre les armes, soit à cause de l'action elle-même au sujet de laquelle sa conviction pouvait n'être pas formée dans le principe, soit à cause du caractère des hommes auxquels il allait avoir affaire, et dont plusieurs se retireraient, il n'eut que trop raison de le prévoir, dès que la lutte deviendrait sérieuse. Une nuit qu'il était absorbé dans ces pensées, il entendit des sanglots auprès de lui. C'était sa femme, Charlotte de Laval, qui pleurait sur le sort de l'Église, et qui se désespérait des incertitudes de son mari. Après avoir employé auprès de lui et pour le décider à prendre les armes, les plus tendres supplications : « Je vous somme, au nom de Dieu, s'écria-t-elle, de ne nous frauder plus ou je serai témoin contre vous en son jugement [2]. »

Mais pendant que se faisaient ces préparatifs, et avant qu'on eut pris les armes, quand la Cour était à peine arrivée à Paris, un nouveau massacre eut lieu à Sens. Une gravure, faisant partie de l'œuvre de Périssin et Tortorel, et datée de 1570 [3], représente ce massacre. On y voit sur une petite échelle une scène anticipée du grand drame de la Saint-Barthelemy, des hommes et des femmes égorgés, jetés dans l'Yonne, plusieurs attachés à des poutres et

---

[1] Michelet. *Guerres de religion*, 296.
[2] *France Prot.*, art. Chastillon, 381.
[3] Ancienne collection *Lajarriette*.

précipités avec elles dans la rivière. Il y eut plus d'une centaine de victimes. Cette gravure porte pour légende ces simples mots : « Avant qu'on prit les armes. » Ce dernier événement décida tout. Il n'y avait plus à hésiter. Paris étant aux triumvirs, les Réformés se saisirent d'Orléans, s'y fortifièrent, et en peu de semaines, avant que les Espagnols aient pu venir, s'emparèrent d'un bon nombre de villes importantes, d'abord sur la Loire, puis en Normandie, en Saintonge, en Languedoc et en Dauphiné. Ces succès les enhardirent, même ceux de Bretagne qui, en différents endroits, se portèrent à des actes blâmables, dont on ne leur avait que trop donné l'exemple.

Le 25 du mois d'avril, eut lieu à Orléans le troisième Synode national. La Bretagne y fut représentée par un de ses pasteurs dont le nom n'est pas cité, mais qui y soumit une difficulté ainsi résolue : « Le concile est d'avis que le ministre étant pourvu d'une Église ne peut exercer sa charge ordinairement dans une autre, ni en recevoir le salaire, suivant la réponse que nous faisons à un de nos frères de Bretagne [1]. » A quoi se rapporte cette décision ? S'agit-il déjà des démêlés de Louveau et de La Favède ? Le Synode ne le dit pas. De quel pasteur aussi est-il question ? Crevain dit que c'est de celui de Nantes ; mais son nom ne figure point dans les actes de l'Assemblée [2].

Les deux partis, bien qu'en hostilité ouverte et en armes, n'avaient pas entièrement renoncé à tout espoir d'arrangement, les chefs surtout, plus préoccupés de leur position et de leurs intérêts que de ceux de la cause. La reine ménagea entre eux différentes entrevues sans résultat. Elle voulait s'en servir et les neutraliser l'un par l'autre ; mais tous deux l'avaient en extrême défiance.

Sur ces entrefaites, les Réformés de Guérande s'agitèrent et brisèrent dans les églises quelques statues de saints. Vers la fin d'avril, un jour que Louveau venait de baptiser, à Saint-Michel, la fille du seigneur de Beaulac, les Réformés qui y avaient assisté se réunirent devant le cloître des Jacobins pour y chanter des psaumes ; quelques-uns étaient des marins. Après leur chant, un d'eux entra dans l'église, laissant à la porte sa cape et son épée, et

---

[1] Aymon. *Syn. nat.* I, 26, art. 6.
[2] Crevain. 91,

se mit à renverser les statues de saint Fiacre et de saint Martin, cassant les bras de la première. Pendant ce temps, un autre qui était resté à la porte, le nommé Biarotte, chantait, probablement à l'adresse de quelqu'un des moines présent dans le cloître, les paroles suivantes :

S'il y a quelque chose de bien à faire
Frère Lubin ne le saura faire ;
Mais s'il y a quelque chose de mal à faire
Frère Lubin le saura bien faire.

Entrant ensuite dans l'église et ayant trouvé sur l'autel de Saint-Avertin « environ ung carteau de bled, » il le donna aux pourceaux. Les Réformés étaient là au nombre d'une quinzaine, parmi lesquels les témoins reconnurent: Jehan Leray, Thobias Leray, François Trimault, Jean Thoubelet du Croisic, et Barbillon. Ce dernier accusé d'avoir brisé les statues [1].

Dans le courant de ce même mois d'avril, la Cène fut célébrée pour la seconde fois à La Roche-Bernard. La Favède y reçut l'imposition des mains par le ministère de Louveau, assisté d'Aubery, pasteur de Ploërmel.

Le mois de mai n'amena aucun mouvement en Bretagne ; mais il en fut tout autrement dans le midi de la France.

En général, cependant, ce fut surtout contre les statues et les images que se déploya la vengeance des Réformés. « Foule idiote, s'écrie un écrivain moderne, qui brisant les mortes idoles, adorait les vivantes ! guerre absurde de la liberté au nom d'un prince du sang ! au nom du roi, captif des Guise [2]. » Il semble d'ailleurs qu'en brisant les statues on obéissait à une sorte de mot d'ordre. C'est ainsi que dans notre province ce qui s'était passé à Guérande eut également lieu à Dinan, et presque à la même époque. Il résulte, en effet, d'une pièce de procédure, qu'au 18 juin, devant le lieutenant de Dinan, le prévôt des maréchaux de Bretagne demandait, au nom du duc d'Étampes, qu'on lui livrât Macé Hamon, Richard Hamon, François Mouton et Thomas Mouton, incarcérés pour avoir brisé des statues et des images dans la ville de Dinan,

[1] Dom Morice, III, *Preuves*, col. 1311 et 1312.
[2] Michelet, *Guerres de religion*, 304.

pour qu'ils fussent conduits en la cour du Parlement et qu'on leur fit là leur procès.

Mais ce n'était pas seulement par des violences toujours regrettables, même quand elles n'ont été que trop provoquées, ni par le renversement des statues que les Réformés attaquaient leurs adversaires; ils employaient aussi et plus souvent leurs véritables et légitimes armes, la discussion et la propagation de la Bible. Rome ne redoutait pas moins, tant s'en faut, cette manière de la combattre et s'y opposait par tous les moyens. Dans le courant de juin, le grand-vicaire de Nantes, Gilles de Gand, évêque de Rouenne, le même qui avait ordonné l'incendie du pressoir, présenta au duc d'Étampes une requête, se rapportant à des faits antérieurs de plusieurs mois. Il résulte de cette pièce que, dès le mois de juillet précédent, le grand-vicaire avait visité trois charges « de librairie réprouvée » introduites à Nantes par Jehan Baratz et Florent Girard, marchands libraires de Genève; et en avait dressé inventaire, retenant, suivant l'avis du duc d'Étampes, un exemplaire de chacun des ouvrages pour les lui envoyer, afin de s'en servir soit en la Cour ou au conseil privé du roi, soit comme garantie des frais de saisie. Mais les libraires en avaient appelé au Parlement de cette décision et pris à partie le grand-vicaire. Le mois d'août suivant, un arrêt de la Cour avait désigné le premier conseiller pour faire un nouvel inventaire, et pour envoyer à Rennes un exemplaire de chacun des ouvrages saisis. A la suite de cette opération, le grand-vicaire, cité à Rennes, y fut arrêté et incarcéré pendant trois mois environ. Florent Girard avait été aussi emprisonné à la requête dudit suffragant et par sentence du prévôt de Nantes, mais bientôt relâché par ordre de la Cour. Le 27 octobre, la Cour décida qu'elle verrait tous les livres mentionnés dans l'un et dans l'autre inventaire, dans celui du prévôt et dans celui du conseiller Michel d'Essefort, et qu'ils seraient à cette fin transportés de Nantes à Rennes. Le 15 mai de l'année suivante, un second arrêt dans le même sens chargea le même conseiller d'Essefort de faire comparaître devant lui Gilles de Gand. Ce qui eut lieu le 1er juin de la présente année. Le suffragant eut connaissance de l'arrêt qui portait, entre autres clauses, qu'il serait contraint par toutes voies de justice de représenter tous les livres en litige et en particulier les exemplaires qu'il avait retenus. Il lui fut accordé pour tout délai jusqu'à

la fin du mois. Il s'y était conformé dès le 16. La Cour commit alors le conseiller du Hardaz pour examiner ces livres. Gilles de Gand le récusa comme étant notoirement de la religion nouvelle et fréquentant ouvertement « les conventicules et assemblées des ministres et prédicants de la nouvelle et pernicieuse doctrine. » Voyant les dispositions favorables aux libraires de ce conseiller et de plusieurs de ses collègues, il craignit que la permission ne leur fut accordée de vendre publiquement leurs livres, et qu'il ne fut lui-même condamné aux dépens et dommages et intérêts. Il supplia donc le duc de faire en sorte que la Cour se contentât d'avoir obtenu présentation de tous les livres saisis, sauf un exemplaire de chaque espèce par lui retenu. Il fit d'ailleurs les réserves les plus expresses et se pourvut d'avance en appel devant le conseil du roi [1].

Ce fut dans le courant de ce même mois de juin, vers la fin, que l'Église du Croisic eut un pasteur en titre. Voici comment les choses eurent lieu. A la suite de la visite de Louveau et de la prédication qu'il fit dans l'église de Notre-Dame, les membres de l'Eglise, désireux d'avoir un ministère régulier au milieu d'eux, envoyèrent un des leurs, Jean Boisot, à Genève pour obtenir un pasteur. Ce voyage ne fut point inutile. Boisot ramena François Baron, natif de Piriac, de la maison de La Perdrilaye, qui avait sans doute étudié à Genève et y avait été consacré au ministère évangélique. Il fut probablement installé dans son nouveau poste dès son arrivée, et par Louveau, son plus proche voisin.

Vers la fin de ce mois, le Parlement de Paris, bientôt imité par tous les autres, rendit un arrêt enjoignant à tous les sujets du roi, de courir sus aux Calvinistes, et de les tuer partout où ils les trouveraient, comme gens enragés, ennemis de Dieu et des hommes. En présence de cette sanguinaire déclaration émanant de la première Cour de justice du pays, et sanctionnée par toutes les autres, que devaient faire les Réformés? Qui oserait leur faire un crime d'avoir songé à se défendre, et même d'avoir imploré le secours de leurs frères de l'étranger? Quand on les mettait ainsi hors la loi, quand, suivant l'énergique expression de La Planche, on lâchait contre eux « la grande levrière, » la passion et la haine populaires, en appeler aux armes n'était-ce pas leur seul recours humain? Ce-

[1] Dom Morice, III. *Preuves*, col. 1309-1310.

pendant on eut encore, en Bretagne, quelques semaines de paix relative, durant lesquelles les assemblées continuèrent nombreuses et fréquentées même par les Réformés des provinces voisines, qui n'avaient pas chez eux la même liberté.

Pendant que Dandelot était envoyé en Allemagne, Briquemaut et le nouveau vidame de Chartres en Angleterre pour obtenir des secours, pendant que de tous côtés se multipliaient les préparatifs de guerre, et que s'accroissaient les inimitiés réciproques, il se passa à Nantes un événement qui contraste d'une manière étrange avec l'état général des esprits dans les autres parties du royaume. Au château, en présence du duc d'Étampes et d'une foule de gentilshommes, une conférence eut lieu entre Jacques Dupré, docteur en théologie, et les deux pasteurs de Nantes, Bachelard dit Cabannes, et Philippe de Saint-Hilaire, sieur de Bougonnière [1]. Il est curieux, comme indice du degré d'importance qu'avaient déjà les idées nouvelles, de constater les noms des personnes qui assistèrent à ce tournoi d'un autre genre.

C'étaient :

Jehan de Bretagne, duc d'Étampes, comte de Penthièvre;
Sébastien de Luxembourg, seigneur de Martigues;
Jean de Rieux, seigneur d'Acérac;
Révérend père en Dieu, Baptiste Tiercelin, évêque de Luçon;
René de Sanzay, sieur de Saint-Marsault, fils de René de Sanzay;
Jean de Troye, seigneur de Boisregnault;
Du Cambourg, seigneur dudit lieu;
François d'Avaugour, seigneur de Cargroys;
Jean de Daillon, seigneur de la Chartebouchère;
Richaël, sieur du Bruël;
Jean de Rocheraul, sieur de La Ferudière, connétable de Nantes;
Cornulier, secrétaire du roi et du duc d'Étampes;
Mademoiselle Jeanne du Belloy, dame de La Mauvaisinière;
Mademoiselle Katherine du Doré, dame de Longueliers;
Maître Guillaume Gaudin, seigneur de La Chauvinière, greffier;

---

[1] Le récit de cette conférence a été fait par Dupré, et publié en 1564 sous ce titre : *Conférence avec les ministres de Nantes en Bretagne.* La gracieuse obligeance de Mme de Lajarriette a fait passer en nos mains ce curieux volume, provenant de la collection de son mari.

M. de La Coyère, principal du collége dudit Nantes:

M. Regnard, docteur en théologie, de l'ordre des Carmes:

M. Benoist, docteur, du même ordre [1];

M. Jossel, docteur, de l'ordre des Jacobins:

Etc., etc., etc.

De ces noms, quelques-uns étaient déjà connus comme ouvertement favorables aux Réformés.

Il paraît, d'après l'épître dédicatoire, qui est en tête de cet opuscule, que depuis quelque temps déjà, soit « à la sollicitation et insolence des ministres, » soit à l'instigation de leurs adhérents, on avait plusieurs fois engagé Jacques Dupré à entrer en conférence avec les pasteurs de Nantes. On était même convenu du lieu où l'on devait se rencontrer, mais ensuite à cause du port d'armes on avait conseillé aux catholiques de ne pas s'y rendre. Depuis que le duc d'Étampes était à Nantes, les invitations loin de cesser n'avaient fait que se multiplier. « Les premiers seigneurs et damoiselles du pays » en importunaient le duc. Si l'on en croit notre docteur, la conférence n'aurait été accordée que dans l'espoir d'amener les Réformés à reconnaître leur erreur, « de confirmer les bons » ou de réprimer et dompter la science dont les ministres sont enflés. Dans une seconde épître dédicatoire adressée, celle-ci, à M. de Sanzay, René Benoist, autre docteur également présent à la conférence (nous avons plus haut cité son nom), affirme que Jacques Dupré « aurait remporté glorieuse victoire contre je ne say quelz personnaiges, lesquels par l'astuce et ruse de Satan ayant ensorcelé, enchanté et corrompu en la foi chrestienne nombre de personnes vers lesquelles ilz ont acquis opinion et réputation de personnaiges savans, doués de l'esprit de Dieu, et entière-

[1] Benoist (René), né à Saumur, professeur de théologie au collége de Navarre, curé de Saint-Eustache, à Paris, et confesseur de Henri IV, à la conversion duquel il contribua beaucoup. Il publia, en 1566 [1], une traduction de la Bible, in-folio, et deux ans après il en donna une nouvelle édition en deux vol. in-4°. Cette traduction fut condamnée par la Sorbonne en 1567, et par Grégoire XIII, en 1575. Cet ouvrage et l'apologie catholique du même auteur, furent les causes du refus que fit le pape de lui délivrer ses bulles, lorsque le roi le nomma à l'évêché de Troyes. On a, de ce savant théologien, la *Vie de saint Hilaire*, évêque de Poitiers, des sermons, des catéchismes, des livres de piété, etc., etc. Il mourut à Paris en 1608. (*Rech. hist. sur l'Anjou*, F. Bodin, II, 469 )

1 Bodin s'est trompé, la Bible dont il parle fut publiée en 1564 : « *Lutetiæ, apud Joannem Macrum, sub scuto Britanniæ in monte D. Hilarij.* » J'en possède un exemplaire.

ment bien versés tant ès Escritures sainctes qu'en toutes les autres concernant la loy de Dieu et religion chrétienne. » Il reconnaissait cependant que ce grand nombre de gens « égarés » était imputable « au défaut et aux scandales de plusieurs supérieurs en l'Église. » L'auteur du récit de la conférence raconte ensuite que les ministres, avant de discuter, voulurent faire leurs prières, mais que lui et ses adhérents ne le permirent point « comme n'ayant esté nourris et alaictez de l'Église catholique. » Il leur fut observé qu'ils devaient avoir fait leurs prières avant de se rendre où ils étaient, et que, comme la prière est une élévation de l'âme, ils devaient se contenter de prier ainsi. On voit d'après cela que les pasteurs n'eurent pas toute liberté d'agir, et on s'étonne que les docteurs catholiques aient craint d'entendre prier. On discuta sur l'autorité en matière de foi; on fut d'accord que cette autorité était la Bible; mais les catholiques objectèrent qu'il était nécessaire qu'un tiers interprétât les Écritures. Les ministres répliquèrent que c'était par la Bible qu'il fallait expliquer la Bible; sans doute, disaient les prêtres, c'est la meilleure voie aussi souvent que cela se peut, mais il y a des difficultés et c'est alors qu'il faut avoir recours à l'autorité de l'Église. Ils demandèrent aux ministres s'ils voulaient se soumettre à l'autorité des pères et à la tradition de l'Église. Ceux-ci refusèrent de se lier « à interprétation ou intelligence des hommes. » La dispute roula ensuite sur la légitimité de la vocation au ministère. Les prêtres alléguèrent le droit divin de la succession, les pasteurs demandèrent qu'on « épluchât leur vie. » La discussion dura jusqu'à sept heures du soir. D'après Dupré, on avait engagé les ministres à mettre par écrit leurs raisons et à les envoyer dans quinzaine. Ce que, dit-il, ils n'ont point fait. C'est pour cela que sans attendre davantage il publiait sa relation. Mais il y avait au silence des pasteurs une excellente raison : presque aussitôt la conférence, la violence de la haine qu'on leur portait les obligea de se réfugier à Blain avec la plupart des familles de leur troupeau. Du reste, dès qu'ils eurent la liberté de le faire, ils répondirent à la brochure de Dupré. C'est ce que nous apprend l'auteur du livre intitulé : *Original des troubles de ce temps, brief discours des guerres* [1]. Après avoir raconté

[1] Petit in-4°, Nantes, Nicolas des Marcitz et François Favergo, 1592, 214 216.

l'origine et les circonstances de la conférence presque dans les mêmes termes que Dupré et son collègue, il continue ainsi : « Il est vrai que trois ans après, lesdits ministres ont fait imprimer une apologie ou deffense contre le traité dudit docteur par laquelle ils prétendaient montrer que leur doctrine n'était point nouvelle, ains apostolique et tenue pour telle de l'Église universelle, d'un commun accord et consentement de tous temps, âges et siècles. Ce livret est farcy de mensonges, impostures, de blasphèmes exécrables, d'erreurs et calomnies impudentes et très-dangereuses pour ce que les marges sont remplies de citations pour confirmer leur hérésie, aquelle n'a aucune convenance avec les Écritures et passages ju'ils allèguent; mais ce sont moyens pour plus subtilement décevoir et circonvenir les simples et ignorants. Ce que je ferais paraître évidemment si le présent discours me le permettait; mais il est temps que je retire mon propos dedans son premier cours d'où il est parti. »

S'il faut juger de la valeur d'un ouvrage par le dépit et par la violence qu'il provoque chez ceux qu'il combat, on peut voir d'après ce qui précède que la réponse des ministres ne manquait pas de mérite.

A la même époque, eut lieu à Nantes une de ces solennités dans lesquelles le catholicisme romain se plaît à déployer toutes ses pompes, je veux parler du baptême de Marie de Luxembourg, fille du sieur de Martigues. Les marraines furent Marie, reine douairière de France et reine d'Écosse (Marie Stuart) et Marguerite, sœur de Charles IX. Le parrain fut Antoine de Bourbon, roi de Navarre. Voici dans quel ordre le cortége se rendit à la cathédrale : d'un côté, se trouvaient cent des principaux habitants de Nantes, tous portant torches de cire blanche allumées; de l'autre côté, autant de gentilshommes, gendarmes et archers, tous portant des torches de cire jaune allumées. Puis suivait un chariot plein de nymphes, satyres, chantres et musiciens, et de cornets à bouquin. Sur le sommet dudit chariot était écrit : *Tessera militis Christiani.* D'un côté dudit chariot était écrit en tableau trois sentences extraites de l'Ecriture, environnées de chapeaux de lierre et semées des armes desdits seigneurs. L'une : *Quæ est hæc quæ ascendit a deserto dealbata* [1] ? La seconde : *Eat domina mea ad*

---

[1] *Cantique des cantiques*, VIII, 5.

*prophetam, qui est in Samaria et curabitur a lepra quam habet*[1]. La tierce : *Omnes patres nostri baptizati sunt in nube et in mari*[2]. De l'autre côté du chariot, autant y avait-il de sentences écrites en même appareil.

La première : *Philippus sum, fias tu Candaces, dicet ipsa : ecce aqua quid prohibet me baptizari*[3] ? La seconde : *Vade in natatoria Syloë et venies videns*[4]. La tierce : *Renovabitur sicut aquilæ juventus tua*[5].

C'est bien d'un baptême ainsi fait qu'on peut dire qu'il « n'a aucune convenance avec les Écritures et passages qu'ils allèguent, mais que ce sont moyens pour plus subtilement decevoir et circonvenir les simples et ignorants. »

Enfin, après le chariot « suivait l'Université d'un côté et les gens de la justice de l'autre, chacun en son ordre. Puis six trompettes et après le héraut de Bretagne, portant la cotte d'armes semée d'armines. Après lesquels suivaient les principaux seigneurs et gentilshommes de Bretagne, tous ayant la tête nue[6]. »

A peu près au moment où ces choses se passaient à Nantes, on célébrait à La Roche-Bernard la sainte Cène pour la troisième fois. C'était le deuxième dimanche de juillet. L'assemblée y fut nombreuse et brillante. Pour plus de sécurité, un gentilhomme s'était mis en observation à Pontchâteau, afin de signaler le danger qui pourrait venir du côté de Nantes. Dans la soirée, il revint en hâte, annonçant que quelques heures plus tard deux cents hommes de cavalerie, envoyés probablement contre les Réformés, seraient à La Roche-Bernard. L'agitation et le trouble furent très-grands. Le Consistoire décida que chacun essaierait de se sauver, et que le pasteur se cacherait dans quelque retraite. Le lendemain on ne tarda pas à savoir que cette troupe n'était destinée qu'à empêcher l'embarquement des blés. Louveau, promptement rassuré, alla saluer le capitaine Sourdeval qui la commandait et qui se plaignit que sa venue eut inspiré de pareilles craintes. En l'absence de ce

---

[1] II. Rois, V, 3.
[2] I. Cor. X, 2.
[3] Act. VIII, 36.
[4] Jean, IX, 7.
[5] Ps. 103. 5.
[6] *Conférence avec les ministres de Nantes en Bretagne*, 53-55.

capitaine, qui repartit le soir même, la compagnie commandée par le lieutenant, entendit une exhortation de Louveau sur ce texte « Contentez-vous de vos gages, ne foulez personne. » L'impression produite par ce discours fut assez grande pour que les soldats, avant de partir, fissent crier par la ville, que si quelqu'un avait à se plaindre d'eux, il le fit connaître, et qu'ils le satisferaient. La plus grande partie de cette troupe se joignit plus tard au prince de Condé, et était sous sa bannière à la bataille de Dreux [1].

Les inquiétudes des autorités étaient toujours grandes au sujet des mouvements déjà commencés, ou que l'on pressentait. Le 16 juillet, le duc d'Étampes écrivait de Nantes au sieur de Soulleville, capitaine des arquebusiers à cheval de l'évêché de Saint-Brieuc, qui se trouvait à La Maguelaire, près de Lamballe, qu'il apprenait que plusieurs de ceux qui étaient allés à Orléans se retiraient de ce côté de la Bretagne. Il l'engageait donc à réunir sans bruit sa compagnie, afin d'aller avec elle à Lamballe, et d'empêcher qu'ils entreprissent d'enlever son artillerie [2]. Quelques jours plus tard, le 29 juillet, et cette fois revenu lui-même à Lamballe, il écrivait à M. d'Acigné, gentilhomme protestant, pour le féliciter de la manière dont il se conformait dans ses différentes maisons aux ordonnances du roi, « de l'entretenement desquelles, dit-il, je suis tant amateur, que je n'en saurais excuser aucun qui y veuille contrevenir, comme je pense bien que vous n'en aviez pas volonté..... et ne croyez tous ceux qui par leur seule ambition vous en voudraient bien divertir et couvrir leur passion ou mauvaise affection à la conservation des édits et ordonnances de Sa Majesté sous votre nom [3]. »

Deux jours après, Louveau écrivit au duc d'Étampes une lettre remarquable par la respectueuse hardiesse des sentiments qu'il y exprime. Il commençait par dire qu'ils avaient reçu par deux fois, de la part de M. Dugué de Lisle, l'avertissement de cesser leurs assemblées, et que, cet ordre, ils venaient également de le recevoir de lui. En conséquence, et malgré les promesses contraires de l'édit de janvier, « pour ne pas se mettre en proie à

---

[1] Crevain, 90.
[2] Dom Morice, III, *Preuves*, col. 1312.
[3] Id. ibid. col. 1313.

ceux qui depuis si longtemps ont soif de notre sang, et pour ne pas contrevenir au mandement de celui que Dieu a constitué protecteur de nos corps et biens, » ils s'étaient abstenus; mais lui présentaient leurs doléances de la privation d'un bien « qui nous est et doit être plus cher que nos propres vies. » Il ajoutait qu'il ne pouvait y avoir que désordres extrêmes dans l'Etat et particulièrement dans cette province « si le grand Dieu des armées n'y met promptement la main, en y faisant retentir sa précieuse parole à la consolation des siens et à la ruine et confusion des méchants et ennemis de l'Évangile. » « Tellement, continuait-il, que l'interruption d'une si sainte entreprise ne peut, sinon produire quelque mauvaise issue. » Un autre inconvénient en résulterait encore au sujet des baptêmes et des mariages qu'il faudrait différer d'administrer, ce qui serait un grand scandale, « veu que nous ne saurions consentir ni approuver les cérémonies ajoutées et diminuées au sacrement par l'Église romaine. Comme assez suffisamment en rend témoignage la confession de foi présentée par les Églises réformées, tant à nostre roi moderne qu'aux rois ses prédécesseurs..... » Il concluait en conjurant le duc « au nom de Dieu et de son Fils qui a souffert pour tous, de nous laisser continuer nos exhortations en toute patience et modestie, comme nous avons fait par ci-devant, afin que le nom de Dieu en soit glorifié et le pauvre peuple ignorant instruit et édifié, et la jeunesse dressée et façonnée en la crainte de Dieu par les catéchismes, qui est la vraie semence des florissantes républiques, et que nous puissions chanter et annoncer les louanges de notre Dieu en l'assemblée des saints, en évitant les opprobres des méchants gaudisseurs. » Il n'avait garde d'oublier de dire qu'en agissant comme on le suppliait de le faire, le duc ferait « un plaisir inestimable à M. Dandelot qui les incitait journellement à continuer un si saint ouvrage. » Cette lettre était signée : Jean Louveau, ministre de l'Église réformée de La Roche-Bernard, au nom de ladite Église [1]. Cette supplique d'ailleurs n'eut aucun succès. Le duc obéissait à des ordres qu'il atténuait plus qu'il ne les exagérait. Ses subordonnés ne l'imitaient pas toujours. M. de Bouillé, par exemple, se contenait à grand peine; il n'aurait pas voulu tant de ménage-

---

[1] Dom Morice, III, *Preuves*, col. 1314.

ments, et était persuadé que si les Réformés avaient été les plus forts ils ne se seraient pas montrés aussi patients pour les catholiques que ceux-ci l'étaient pour eux. Dans une lettre datée de Saint-Malo, du 4 août, il écrivait qu'il venait de demander leurs armes à ceux qui sont de la religion réformée; que peu avaient déclaré en être, qu'il leur avait fait ôter aussi doucement que possible jusqu'à leurs épées. Il croyait que leurs armes étaient cachées aux champs, car il en avait bien peu trouvé, quoiqu'il ait fait fouiller les maisons. Tout le monde dit, écrivait-il, « que ces huguenots » que nous avons en campagne « attendent et brassent quelque chose qui ne vaudra rien. » Il essayait aussi de stimuler l'activité du gouverneur : « Vous pensez être en grand repos, lui mandait-il, de quoi ils ne se meuvent point, mais je m'attends que tout en un coup vous aurez l'allarme si chaude que vous serez bien empesché..... On dit qu'ils sont en grand'troupes à deux ou trois maisons d'auprès du Guildo. » Mais l'idée qui revient sans cesse dans ses lettres, c'est que les Réformés sont les auxiliaires naturels des Anglais et tout prêts à les aider dans une descente sur nos côtes. « Car il y a tant de gens en armes de leur religion, en ce pays, qu'il y en a plus à les favoriser à leur descente que si leur avant-garde était déjà descendue, et pour tout cela le roi n'en fait compte [1]. » En effet, la Cour, ou plutôt le triumvirat, ne semblait pas redouter quoi que ce soit de grave du côté de la Bretagne, puisque, précisément à cette époque, le duc d'Étampes était envoyé en Normandie. Ce n'est pas que les menaces et les rigueurs légales aient été moindres ici qu'ailleurs; mais elles n'eurent guère qu'un caractère comminatoire. Tout d'abord il ne fut pas facile d'en juger ainsi.

En effet, une lettre de Lemaire au duc d'Étampes, en date du 10 août, annonçait que le connétable avait, à plusieurs reprises, ordonné à M. de Sanzay de mettre tous les suspects hors de la ville. En quoi, disait le sénéchal, « il sera procédé si amiablement que aulcun ne se plaindra. » Il semblait même vouloir faire entendre que ceux qui seraient ainsi exclus n'auraient au contraire qu'à s'en féliciter. C'était pousser un peu loin l'hyperbole. Voici la raison qu'il en donnait, c'est que « s'il arrivait que aulcun des

[1] Dom Morice, III, *Preuves*, col. 1315.

nostres fust offensé aux champs soit en personne ou en biens, il serait fort difficile de contenir le peuple, veu mesmes les menasses que plusieurs donnent encore aujourd'hui. » Ces suspects étaient évidemment les Réformés. Au reste, la crainte des châtiments et les nouvelles rigueurs dénoncées contre eux avaient fait fléchir le courage d'un grand nombre. « Il y en a plusieurs dans cette ville, écrivait encore Lemaire, qui se sont convertis; au moyn ils déclarent par l'extérieur tant de aller à l'église que de ouyr la messe dévotement, aux quieux tout le monde gratifie et leur font toute fraternité et amitié... Je prie Dieu qu'il lui plaise illuminer tous les dévoyés de la sorte, afin que servons Dieu tous de un accord comme il désire. » Il ajoutait, dans le même esprit que M. de Bouillé, et comme lui plus désireux de trouver des coupables que de trouver des innocents: « J'ai esté adverti et de certain, qu'il y a en plusieurs maisons des gens en armes, de leur intention l'on n'en sçait rien. Ils ne ont encore à ma sçavance rien attenté contre personne, je prie Dieu qu'ils ne commanssent pas. » Trois jours après, il écrivait au duc que le bruit courait que les adversaires (les Réformés) s'étaient emparés de Bordeaux; que Guillotière était entré au château de Beauvoir-sur-Mer; que plusieurs faisaient des amas d'armes comme pour aller à Orléans, ce qu'il ne voulait croire, mais les soupçonnait plutôt de quelque entreprise de concert avec Montgommery, ou même de se préparer à recevoir les Anglais; que deux pièces de canon étaient passées à une lieue de cette ville, et qu'en plusieurs maisons du voisinage il y avait des compagnies, les unes de cent hommes, les autres plus ou moins nombreuses. Enfin, un renseignement plus grave encore, c'était que le matin même de ce jour, un prêtre était mort des excès qu'on lui avait fait subir. Il disait en post-scriptum qu'il suppliait le duc de l'autoriser à relâcher ceux qui étaient en prison pour le fait du pressoir, pourvu qu'ils fournissent caution suffisante. Les motifs qu'il en donnait étaient les réclamations des habitants, qui s'en prenaient à lui de leur maintien en état d'arrestation. Cela ne lui semblait pas très-juste, ni très-raisonnable, néanmoins il n'y trouvait pas non plus de grands inconvénients. Au reste, il attendait sous peu une réponse de la Cour [1].

---

[1] Dom Morice, III, *Preuves*, col. 1316-1318.

A la même date (le 13 août), l'amiral avait chargé le capitaine François, ancien du Consistoire de Nantes, de défendre Châtillon, où il avait envoyé sa famille, à cause de la peste qui s'était déclarée à Orléans. A peine arrivé, et quoiqu'il n'eut qu'une trentaine d'hommes, le capitaine « abattit sans *commandement*, brûla et ruina autels et images [1]. »

A la date du 14 de ce mois, un édit fut promulgué qui enjoignait aux pasteurs de vider le royaume sous quinze jours, à peine d'être pendus, sans forme de procès. C'était peut-être l'ordre donné au duc d'Étampes d'aller en Normandie avec Matignon ou avec Martigues, selon que l'un ou l'autre serait plus voisin, qui avait amené la publication de cet édit. Charles IX, en l'envoyant au gouverneur de Bretagne, invitait ce dernier à faire tous ses efforts pour s'emparer de « ce malheureux Montgomery qui était cause de tant de malheurs en ce royaume. » Cette absence du duc fut pour les Réformés de Bretagne l'occasion d'un redoublement de persécutions et d'outrages qui les contraignirent enfin à quitter la ville et à se réfugier à Blain, où le vicomte de Rohan les reçut avec humanité « jusqu'à les loger en son château sans acception de riche ou de pauvre [2]. »

Nous ne suivrons point le duc d'Étampes et son armée bretonne de 4,000 hommes dans l'expédition qu'il fit en Normandie. Nous dirons seulement qu'il rétablit la messe en plusieurs lieux où elle avait été abolie; que ses troupes saccagèrent et prirent quelques villes, entre autres Vire et Saint-Lo, et que Martigues se déshonora par d'ignobles désordres et par d'horribles cruautés, comme d'étrangler de ses mains avec une jarretière un prisonnier qui ne voulait pas se confesser à un prêtre. Pendant son absence, les habitants présentèrent une requête pour se plaindre que les huguenots (ceux qui étaient restés à Nantes), voulaient faire nommer à la place de M. Lefourbeur, procureur des États « qui n'a jamais favorisé icelle nouvelle secte et opinion, » M. François Tregourt, « estant de ladite nouvelle secte et ayant toujours favorisé lesdicts prédicants et ministres, assistant à leurs séditieuses presches [3]. »

---

[1] *France Prot.*, art. François, 170. — Th. de Bèze, II, 279-281.
[2] Ancien registre des baptêmes de Nantes, cité par Crevain, 92.
[3] Arch. munic. de Nantes, 7 sept. 1562.

Le 20 de ce mois fut conclu, à Hamptoncourt, entre les chefs calvinistes et Elisabeth d'Angleterre, un traité par lequel la reine accordait un secours de 6,000 hommes, dont 3,000 devaient demeurer au Hâvre et 3,000 être employés à la défense de Dieppe et de Rouen. Elle protestait ne le faire que pour soutenir les loyaux sujets de Charles IX contre leurs oppresseurs. Etait-ce bien là au fond l'intention d'Elisabeth; n'y avait-elle aucune arrière-pensée? Il serait peut-être bien naïf de le croire; mais quant aux Réformés de France, la droiture de leurs intentions parut bien quand il s'agit de reprendre le Hâvre où nul ne fit mieux qu'eux son devoir.

Pendant que le duc d'Étampes était en Normandie, le sénéchal de Nantes, Lemaire, l'informait avec régularité de tout ce qui intéressait son gouvernement. Ainsi, le 22 septembre, il lui apprenait qu'il y avait quelques rassemblements de gens de cheval, tantôt en un lieu et tantôt en un autre; que le 21, ils étaient près de Bouin dont ils voulaient s'emparer. Il lui annonçait aussi que le jacobin apostat qu'il avait fait mettre en prison au château, et dont on espérait avoir des lumières sur les entreprises des Réformés, s'était évadé.

Au reste, cette guerre faite aux Réformés en Normandie et en Bretagne n'était pas sans atteindre le clergé lui-même. C'est ainsi que le 30 septembre, le duc nommait « des commissaires chargés d'obtenir du clergé de ce pays de Bretagne, quelque notable somme de deniers, outre les 20 livres pour clocher des églises de leurs diocèses, au lieu de la fourniture des argenteries d'icelles églises, lesquelles Sa Majesté leur aurait demandées pour estre ouvrées et converties en la nécessité de sesdites affaires avec quelque raisonnable somme sur chacun prestre desdits diocèses. » Le clergé accorda, la haine de l'hérésie provoquant sa libéralité, le dixième de ses bénéfices, six sols pour chaque prêtre aisé, plus les 20 livres par clocher, le tout payable à la fin du mois de septembre [1].

Pendant ce même mois de septembre eut lieu à Blain une réunion, Consistoire, Colloque ou Synode des pasteurs réfugiés en ce lieu, en même temps que ceux de Nantes. On s'y occupa de la conduite à tenir dans les circonstances graves où l'on se trouvait. L'assemblée fut d'avis, malgré le rigoureux édit du 14 août, que

---

[1] Dom Morice, III, *Preuves*, col. 1321.

les pasteurs revinssent auprès de leurs troupeaux. Ceux de Nantes furent les seuls qui ne se conformèrent pas à cet ordre, ainsi que les familles qui les avaient suivis à Blain, à cause de l'acharnement extraordinaire qui régnait encore dans cette ville contre eux. Louveau et Baron, au contraire, se hâtèrent d'y obéir et revinrent avec leurs deux anciens dans leurs Églises. Louveau faillit être arrêté à Pontchâteau où se trouvait fortuitement l'évêque de Nantes, Antoine de Créqui, l'ancien. Quelqu'un de sa suite ayant reconnu le pasteur de La Roche-Bernard, vint le lui dénoncer. Aussitôt le prélat fit monter à cheval quelques gentilshommes qu'il chargea de se saisir de Louveau, espérant bien lui faire éprouver la rigueur de l'édit. Toutefois ce fut en vain. La vue du train épiscopal avait donné des craintes au pasteur qui, changeant de route au sortir même de Pontchâteau, se réfugia chez un de ses amis, et le soir à La Bretesche où il n'avait plus rien à craindre[1].

Peu de temps après, les Réformés voyant que malgré l'édit leurs assemblées n'avaient pas eu particulièrement à souffrir, et que leurs pasteurs n'avaient pas été poursuivis, ayant d'ailleurs pris courage par suite du Colloque qu'ils avaient eu à Blain, convoquèrent un Synode à Ploërmel. Il eut lieu le 22 octobre. Les actes en ont été perdus, au dire de Crevain, qui nous apprend seulement quelques-unes des décisions qui y furent prises. Celles-ci notamment : les Églises destituées de pasteurs seront visitées par ceux des Églises voisines ; il fut interdit au sieur Etienne Layet ou Laget de prêcher dans la maison du comte de Maure[2]; La Favède fut assigné pour pasteur à l'Église de Pontivy, et le Consistoire de Rennes, ainsi que Guineau, pasteur de Sion, chargés de faire exécuter cette décision. Cela eut lieu, en effet, le 29 décembre. Pendant que leur Synode était ainsi rassemblé, les Réformés

---

[1] Crevain, 97.

[2] C'est du 2e comte de Maure, Claude, qu'il est ici question, il avait épousé Françoise de Pompadour en 1554, il en avait eu un fils, Charles, 3e comte de Maure, et était mort le 25 avril 1564. Charles, tué en duel à Angoulême par Saint-Megrin, le 27 janvier 1575, laissa une fille Louise de Maure, qui épousa Odet Geïon de Matignon, en 1587, puis en 1600, Gaspart de Rochechouart, seigneur de Mortemart, dont le 2e fils prit le nom de comte de Maure et mourut sans enfant en 1669. Ce cadet du comte de Mortemart était-il protestant ? Sa mère l'avait été, et l'était peut-être demeurée. Dans tous les cas, c'est contre ce

s'agitaient, s'il faut en croire une lettre qu'écrivait au duc d'Etampes en date du 23,. et de Nantes, Cornulier, son secrétaire. Peut-être cette agitation se bornait-elle à la ferme décision qu'ils avaient prise de se réunir pour leur culte, malgré tous les obstacles. Quoi qu'il en soit, il résulterait de cette lettre que, sur le bruit que les évêques s'étaient séparés à Poissy, sans rien conclure pour la religion, les Réformés avaient partout repris courage pour se réunir en plus grand nombre que jamais, pour s'emparer des églises et les piller, ce qu'ils venaient de faire récemment à Tours; que ceux de Nantes, comme subissant la contagion, s'étaient mis à faire au cœur de la ville des assemblées de deux à trois cents personnes « autorisées d'aucuns des officiers de la justice, entre lesquels étaient à la dernière assemblée (qui fut mardy dernier chez un apoticaire nommé Pineau, tout auprès de La Vivandière), deux présidiaux, le petit président, un maître et deux auditeurs des comptes, lesquels M. le sénéchal envoya prier par Chauvinière (greffier) de ne s'assembler ainsi illicitement pour ne contrevenir aux ordonnances du roy et de vous: à quoi le prédicant répondit qu'ils n'étaient là que pour Dieu, et qu'ils *s'inquiétaient* peu qu'on le leur permist. » Une émeute

---

comte de Maure, appelé aussi comte de Rochechouart, que furent faits les vers suivants, les premiers par Bachaumont, et les autres par Condé, d'après Tallemant. Voici ceux de Bachaumont :

Buffle à manches de velours noir
Porte le grand comte de Maure.
Sur ce guerrier qu'il fait beau voir,
Buffle à manches de velours noir.
Condé rentre dans ton devoir
Si tu ne veux qu'il te dévore,
Buffle à manches de velours noir
Porte le grand comte de Maure.

Voici ceux de Condé :

C'est un tigre affamé de sang
Que ce brave comte de Maure;
Quand il combat au premier rang
C'est un tigre affamé de sang.
Mais il n'y combat pas souvent;
C'est pourquoi Condé vit encore.
C'est un tigre affamé de sang
Que ce brave comte de Maure.

(*Hist.*, II. 337.)

était à craindre; ne pouvant les faire se retirer, le sénéchal fit rester le greffier près de la porte, afin qu'aucune sédition n'eut lieu. En l'absence des pasteurs de Nantes demeurés à Blain, quel pouvait être « ce prédicant? » Il n'est pas présumable que ce fut un pasteur. Ce devait être l'un des membres de l'assemblée, ou un des anciens de l'Église, qui lisait la Parole de Dieu et les prières, comme ils avaient l'habitude de le faire entre eux quand ils étaient sans pasteur. Quoi qu'il en soit, les Réformés déclaraient hautement qu'ils voulaient s'emparer d'une des églises pour en faire leur temple. Une assemblée plus nombreuse encore était annoncée comme devant bientôt avoir lieu, et c'était peut-être pour y prendre part que plus de trois cents personnes étrangères étaient entrées la veille à Nantes. Le secrétaire du duc d'Étampes proposait, pour empêcher cette nouvelle réunion et les suites fâcheuses qu'elle pourrait avoir, de faire publier une défense de s'assembler contrairement aux ordonnances, et de faire sortir de la ville tous les vagabonds et étrangers, sans quoi ils pourraient s'en rendre maîtres [1].

Ces assemblées furent-elles momentanément interrompues, ou malgré les injonctions des magistrats continuèrent-elles? Une pièce qui existe aux archives municipales de Nantes, et qui porte la date de novembre de cette année, semblerait faire croire à une suspension provisoire. Mais ce dut être pour peu de temps, et encore ne faudrait-il l'entendre que des réunions pour le culte, les autres n'ayant fait au contraire que se multiplier. Aussi, dès les premiers jours du mois suivant, M. de Sanzay, gouverneur du château de Nantes, écrivait-il au duc d'Étampes que, de concert avec le sénéchal, il a retardé l'envoi des deniers publics, parce que les huguenots, rassemblés à Saint-Julien-de-Vouvantes, près de Craon, les attendaient. Ceux-ci voyant leur entreprise manquée se seraient retirés auprès du prince de Condé. Il ajoutait qu'il se donnait beaucoup de peine et s'imposait de grands frais pour entretenir constamment des gens auprès des huguenots pour l'informer de leurs résolutions et de leurs mouvements [2].

Aussitôt que la nouvelle de la prise de Rouen parvint à Nantes,

[1] Dom Morice. *Preuves*, III, col. 1324.
[2] Id. ibid., col. 1325.

on y fit des processions en signe de réjouissance. Quelques jours après, le duc ayant officiellement prescrit ces démonstrations d'allégresse, il y eut de nouvelles processions. Mais cette joie n'était pas sans mélange. « Les ennemis de Dieu et du roy, disait M. de Sanzay, en parlant des Réformés, ne cessent pas de se réunir, et souvent en armes. » « ..... Dimanche dernier, ils s'assemblèrent à Blaing de sept à huit cents, ils y firent leur Cène à leur mode huguenote. » « Pareillement, continuait-il, ay esté adverti qu'ils cherchent moyen pour surprendre ceste dite ville et place. A quoi je feray toujours mon devoir de les empescher; ledit sénéchal a eu pareil advertissement. » Et en post-scriptum il ajoutait qu'il venait d'apprendre, par des lettres du sieur de Courcoul, que les huguenots se réunissaient à Châteaubriant, et par des lettres du sénéchal de Guérande, qu'ils se rassemblaient dans cette ville. « Il avait grand doubte qu'ils ayent intelligence avecques les Anglais qui ont tousjours traficqué avecques ceux du Croisic et des autres ports et hâvres voisins, où la pluspart sont huguenots. » C'est peut-être à cette occasion que le vicomte de Rohan crut devoir écrire à la reine et à son fils les deux lettres suivantes :

Madame, si les calomniateurs estaient creus du premier traict de leur langue, il n'y aurait plus de lieu pour défendre l'innocence du juste calomnié. Je sai que vous estes si équitable et humaine, que vous ne permettrez pas que le roy mon prince, croye sans aultre plus certaine preuve un faulx raport qu'on a faict de moy à Sa Majesté, de laquelle j'ay receu des lettres dont je me fusse tenu pour fort honoré si Mons^r d'Estampes ne m'eust, oultre ce qu'elles contiennent, dilt des choses qui m'importent tant, que je vous suplierai très-humblement, Madame, me vouloir faire cette grâce et honneur de voulloir entendre et croire ce gentilhomme en la présence du Roy, pour faire congnoistre à Vos Majestés ce qu'il a charge vous dire, supplier et remonstrer de ma part. En quoy faisant, Madame, vous tirerez une vérité certaine, une continuation de mon service et obéissance, et possible ung très grand plaisir de la honte que par le moyen faveur et permission de Votre Majesté, je préparerai avec le congé du roy, aux calomniateurs, que je vous supplirai très-humblement me donner congé d'appeler menteurs, et moins fidèles à leur prince que ceulx de ma maison, ny que moi.

Et au surplus, Madame, je vous supplierai encore, en semblable humilité, penser et croire que Vos Majestés n'ont et n'auront jamays du ranc dont il a pleu à Dieu me faire naistre ung plus eslongné de ceste calomnie que moy qui suis et serai toute ma vie.

Votre très-humble et très-obéissant suget et serviteur,

HENRY DE ROHAN.

En suscription : A la Reyne, mère du roy.

Sans lieu ni date.

L'autre lettre était ainsi conçue :

**Au Roy :**

**Sire, ayant receu vostre lettre et entendu ce que Mons^r d'Estampes m'a dict de vostre part, j'ay désiré que l'estropiement de ma jambe et le long cours d'une fièvre quarte qui m'est survenue eussent esté remis à ung aultre temps, afin qu'obéissant à vostre commandement, je fusse allé incontinant vous faire preuve que l'avertissement qu'on vous a donné de moy est faulx et malheureusement controuvé. Sire, j'ay tant désiré et désire ce que je dy, qu'après avoir parlé à Vostre Majesté et luy avoir faict congnoistre que l'on vous a donné faulx à entendre par la raison que j'en puis prendre et avoir, je vouldroys que l'autre jambe qui me reste fust comme la plus malade et avoir eu lheur et moyen, quand j'ay reçu vostre lettre, vous aller trouver, je vous feusse aller dire et diray toute ma vie que, horsmis vostre personne, toute autre qui a dict et dira que j'aye seulement pensé à vous offenser, a malheureusement et faussement failly à parler. En témoignage de quoy, attandant que j'en face plus entière preuve par les moyens que j'ay receu de Dieu, je vous supplierai très-humblement, Sire, me tenir et réputer comme**

**Vostre très-humble et très-obéissant suget et serviteur,**

**Henry De ROHAN.**

**Sans lieu ni date.**

*V^e Colbert*, XXVII, 54-56.

Quelques jours plus tard (19 décembre), eut lieu la bataille de Dreux. Les catholiques, sous les ordres du triumvirat, comptaient seize mille hommes d'infanterie et trois mille de cavalerie. Les Réformés commandés par Condé, Coligny et Dandelot n'avaient que huit mille cavaliers et cinq mille fantassins. Ceux-ci furent d'abord vainqueurs et s'emparèrent de Montmorency, tandis que Saint-André fut tué. Mais le duc de Guise, qui s'était réservé, venant fondre sur des troupes ébranlées les mit en déroute et s'empara de Condé. L'amiral rallia ses soldats et se retira à trois lieues de là en bon ordre. Dandelot alla s'enfermer dans Orléans avec le connétable, son prisonnier.

Ce succès des catholiques n'avait nullement abattu le courage des Réformés, ni diminué leurs entreprises. Le 21 de ce même mois de décembre, M. de Bouillé écrivait au duc d'Étampes : « Il y a force navires anglais et normands qui prennent tout ce qu'ils trouvent jusque dedans nos havres ; en sorte que je suis seur qu'ils ont fait prinse pour plus de cent mille escus sur ceux de ce pays. Et encores aujourd'hui j'ai reçu lettre de M. de Kersimon, qui m'a envoyé un messager expres pour advertir comme François Le Clerc et Strangois sont au long de cette coste avec neuf navires qui prennent tout ce qui passe. » Ces derniers, au dire de M. de Bouillé, n'é-

taient pas des Anglais, mais des pirates, « des loyaux sujets du roi. » Étaient-ce les Réformés qui secondaient ainsi leurs frères d'Orléans? où étaient-ce de ces gens qui profitent de tous les troubles sans appartenir à aucun parti? La même lettre mentionnait près de Ploërmel, à Guer, dans le voisinage de Malestroit, la réunion de « deux cents chevaux en armes, » et celle de plusieurs petites bandes dans les quartiers de Nantes. Le lendemain, M. de Sanzay informait le duc qu'il venait d'apprendre, par le procureur général du roi, que quatre à cinq cents cavaliers huguenots avaient séjourné pendant deux jours à Guer, appartenant à M. d'Acigné, et qu'ils se dirigeaient vers Redon. Du côté du Poitou « ils faisaient des amas de troupes, et recommençaient à rompre et à briser dans les églises. » Ils avaient même pris un prêtre quand il disait la messe dans une paroisse, près de Fontenay, et lui ôtant l'hostie qu'il portait, ils l'avaient foulée aux pieds; ils avaient coupé les oreilles du prêtre et celles de ses collègues présents, disant par bravade « que pour le coup la messe estoit périe et morte. » M. de Sanzay constatait cependant « que ceux d'ici (de Nantes) disaient toujours qu'ils avaient bonne volonté, à quoi, disait-il, je les entretiens tout comme je puis. » Mais il était bien loin d'être rassuré. Deux jours après il écrivait encore : « Je vous ai adverti des assemblées en armes que ont fait et font encores les huguenots en ce pays, et comme ils y ont fait et font prescher à leur mode. Et y en a de ceux qui vous avaient promis ne se remuer, ainsi que on m'a dit, et qui sont de la partie. A ce matin, j'ai esté adverti comme ceux qui s'assemblèrent à Guer ont nommé leur assemblée un Synode, et firent une grande sérimonye d'exortation en une salle; et que le lendemain depeschèrent huit messaigers portant créance et argent qu'ils envoyaient à M. le prince de Condé, duquel ils avaient reçu lettres qui furent lues en leur dit Synode. Ils se sont mis au partyr de là en trois bandes, l'une est venue vers Blein, l'autre est allée vers Rennes, et l'autre est tournée vers Ponthivy. Et à ce que le bruit est, ils ont mandé à mondit sieur le prince qu'ils l'iront trouver s'il les mande, ou bien qu'ils demeureront au pays de Decza pour soustenir et favoriser ceux de leur loi s'il leur venait désastre, et qu'il se en retirast, et qu'ils auroient moyen par les Anglais de se sauver[1]. »

---

[1] Dom Morice, III. *Preuves*, col. 1329-1330.

Il y a plus d'une remarque à faire sur ce récit de M. de Sanzay. L'assemblée de Guer ne fut point un Synode; mais on profita de la réunion de ces troupes pour leur adresser des exhortations religieuses, comme Louveau l'avait fait précédemment à La Roche-Bernard pour la compagnie de M. de Sourdeval. D'un autre côté, quand les Réformés parlaient d'aller auprès de Condé s'il les demandait, il est évident qu'ils ignoraient alors l'issue de la bataille de Dreux et la captivité du prince, ou les faits rapportés par M. de Sanzay, quoique énoncés dans une lettre datée du 24 étaient antérieurs au 19, jour de la bataille.

A cette époque et par suite des divisions qui s'étaient produites à son sujet à La Roche-Bernard, Louveau s'était réfugié à La Bretesche, exerçant son ministère tantôt dans le château même, tantôt dans la forêt qui l'environne, tantôt dans quelque chapelle écartée, ou même dans quelques maisons de paysans, suivant qu'on en était convenu. Il s'y rendait avec empressement, quoique ce ne fut pas toujours sans danger pour lui, surtout de la part des faux frères « qui avaient tourné le dos depuis la guerre déclarée. » Un jour, le lendemain de Noël, comme il se rendait à La Roche-Bernard pour y faire une exhortation, il rencontra des gens ivres qui revenaient d'un baptême. Leur ayant fait quelque remontrance sur leur excès de vin, ils feignirent d'y avoir égard, mais bientôt, comme il approchait d'un bois, ils se mirent à lui lancer des pierres avec une si grande violence, qu'il dût s'abriter derrière des arbres jusqu'à ce que ses adversaires eussent épuisé leur furie. Il fut obligé néanmoins de s'attarder tellement dans la nuit que son exhortation ne put avoir lieu que le lendemain [1].

Il paraît que les Réformés écrivaient aussi au gouverneur, mais à un autre point de vue naturellement que MM. de Bouillé et de Sanzay. Ils se plaignaient d'être rançonnés et notamment par de Sanzay, le fils. Celui-ci s'en défendait dans une lettre datée du 28, non sans une nuance de dépit et peut-être même d'inquiétude. « Encore que je sache bien, écrivait-il au duc d'Étampes, que ceux qui nous donnaient assez d'occasions faire sur eux entreprises, vous ayant fait entendre le contraire de leur mauvaise volonté, cuidant par ce moyen couvrir leur rebellion et déguiser

[1] Crevain, 103.

le fidel service que tousjours en vostre obéissance avons fait au roy, si est ce que je m'asseure que ne m'aurez tant et sitost oublié que ne m'ayez jà donné une heure pour me ouyr sur les justes plaintes que j'ai à faire d'eux, dont je m'asseure estre creu, estant en ce accompagné de religion, justice et vérité, vous asseurant de bonne foi que je n'ai jamais veu ni entendu qu'il ait esté pris aucune chose sur les huguenots encore qu'ils fussent séditieux [1]. » Au reste, les Réformés n'étaient pas seuls à se plaindre des deux Sanzay, les habitants de Nantes en général n'entretenaient pas avec eux des rapports plus agréables ou plus faciles.

Dans le courant de cette année, le prince de Condé avait présenté à la reine-mère une liste générale des Églises qui existaient alors, liste qui en portait le nombre à deux mille cent cinquante. Malgré l'indication des mémoires de Condé, qui signale ce rôle comme existant dans le fonds de Bethune, sous le n° 8,703, et malgré les plus patientes et les plus intelligentes recherches, les savants auteurs de la France protestante n'ont pu le retrouver, et ils n'ont eu d'autre ressource que d'essayer de reconstituer eux-mêmes cette liste. Voici ce qu'ils disent pour la Bretagne. Le Croisic (Gaspard Carmel, dit Fleuri, et Loiseleur, dit Villiers), en 1558; Rennes avant 1562. Ainsi, d'après eux, la Bretagne n'aurait eu, en 1562, que deux Églises, le Croisic et Rennes. Il est difficile d'être plus inexact. On a d'autant plus lieu de s'en étonner que nos bénédictins protestants avaient entre les mains, sinon l'ouvrage de Crevain, qui n'a été publié qu'en 1851, quelques années après l'époque où ils dressaient leur liste, au moins Taillandier qui se borne à le suivre pas à pas et à le citer mot pour mot, presque partout où il s'agit de Protestantisme. Quoi qu'il en soit, il y avait alors non pas deux mais dix Églises. Voici leurs noms avec ceux de leurs premiers pasteurs ou fondateurs :

Rennes (Pierre Legendre, dit Dufossé), 1558; Vitré (Mathurin de Lhoumeau, dit Dugravier), 1559; Nantes (Bachelard, dit Cabannes), 1561; Châteaubriant (Lesnet), 1561; La Roche-Bernard (Louveau de Laporte), 1561; Ploërmel (Aubery), 1561; Le Croisic (François Baron de La Perdrilaye), 1562; Pontivy

[1] Dom Morice, III. *Preuves*, col. 1330.

(La Favède), 1562; Blain (Silo le Cercler, sieur de Chambrisé), 1562; Sion (Guineau), 1562 [1].

## VIII

### 1563-1564

La bataille de Dreux n'avait eu que des résultats incomplets. Les catholiques, il est vrai, regardaient leur triomphe comme assuré, mais l'amiral, devenu le chef des Réformés par la prise de Condé, était redoutable encore même après une défaite et semblait prêt à recommencer la lutte.

La mort du duc de Guise, assassiné par Poltrot devant Orléans, le 18 février, changea d'ailleurs la situation et fit penser à la paix.

Presque au même moment, le 23 février, nos Réformés de Bretagne se réunirent en Synode provincial à La Roche-Bernard; soit que les circonstances les eussent enhardis, soit que la gravité des dissentiments survenus au sujet de Louveau les y eut en quelque sorte contraints. Olivier Loyseau, sieur de La Teillaye, pasteur à Châteaubriant, fut élu président de l'assemblée avec Dugravier, pasteur de Rennes, et de La Pérade, ancien de l'Église de Nantes, pour secrétaires. Les actes de ce Synode, quoique incomplets, donnent beaucoup de lumières sur l'état des Églises dans notre province. Ces actes existaient en copie du temps de Crevain, qui les avait consultés. Nous n'avons pu en retrouver aucun exemplaire.

Au sujet des dissensions qui existaient à La Roche-Bernard et sur lesquelles nous n'avons pas de données précises, le Synode décida que pour la doctrine les adversaires se soumettraient à la Parole de Dieu; et que Louveau n'ayant démérité en rien resterait à La Roche-Bernard et La Favède à Pontivy. On convint cependant qu'en l'absence de Louveau, désigné pour représenter la Bretagne au prochain Synode national, La Favède desservirait l'Église de La Roche-Bernard, mais seulement jusqu'au retour de Louveau.

Pour Vitré, il y avait une difficulté d'une autre nature. Etienne Layet ou Laget, malgré la défense qui lui en avait été faite, conti-

---

[1] Crevain, *passim*.

nuait à prêcher dans la maison du comte de Maure. Le Synode lui fit enjoindre de la manière la plus expresse par le pasteur de Ploërmel (Aubery) et par deux anciens, celui de Ploërmel et celui de Châteaugiron, d'avoir à s'en abstenir sous peine d'être déclaré schismatique.

Pour Nantes, le Synode prit deux décisions : La première, que M. de La Musse-Ponthus ferait venir de Genève le proposant François Oyseau, pour être employé là où le Synode le trouverait bon; la seconde, que le sieur de La Pérade serait à la disposition du Consistoire de Nantes, qu'il représentait déjà, comme ancien, à ce Synode.

Le seigneur de Frossay ayant demandé pour l'Église dudit lieu Charles Boulanger, que l'Église d'Aigrefeuille avait fait venir de Poitou en Bretagne, le Synode le lui accorda à la condition que la province du Poitou y consentirait. L'Église de Nort n'ayant pas envoyé de député, cette assemblée chargea les pasteurs de Blain et de Châteaubriant, Silo le Cercler et Loyseau de La Teillaye, de la censurer.

Plusieurs autres Églises n'avaient point encore de pasteurs, ou en étaient dépourvues momentanément. Le Synode s'en émut, et décida qu'elles seraient desservies par les pasteurs les plus voisins. C'est ainsi que toutes les semaines, les pasteurs de Vannes et de Pontivy devaient visiter alternativement l'Église de Hennebon; ceux de Rennes, de Sion, de Châteaubriant et de Vitré, celle de Châteaugiron; ceux du Croisic et de Piriac, celles de Guérande et de Saint-Nazaire; celui de La Roche-Bernard, celle de Muzillac; celui de Vieillevigne, celle de Clisson.

C'est de Nantes que l'Evangile a dû pénétrer à Vieillevigne, dont le ministre fondateur fut Philippe de Saint-Hilaire, sieur de La Bougonnière (petit fief dans le voisinage de Montaigu), auparavant pasteur à Nantes. Le lieu des assemblées était la chapelle de Saint-Thomas, à l'extrémité du bourg, et abandonnée alors depuis plus de vingt ans.

Le Synode donna aussi pour pasteur à l'Église de Ercé, sous la direction du Consistoire de Rennes, Jacques de Roullée, déjà ancien et proposant de cette Église.

Dugravier fut chargé par cette assemblée de continuer l'histoire ecclésiastique de Bretagne, d'après les mémoires que les autres

Églises devaient lui envoyer. Crevain présume qu'un lambeau de ce travail était parvenu jusqu'à lui, et que c'était là l'origine du vieux « papier de Rennes, » où il avait puisé des renseignements pour les années 1558, 1559 et 1560. Enfin et conformément à la discipline, ce Synode chargea l'Église de Nantes de la mission de convoquer le prochain Synode; mais elle ne put le faire, étant encore réfugiée à Blain, quand arriva le moment indiqué [1].

A la fin de l'année dernière, nous constations l'existence de dix Églises organisées; quelques mois à peine se sont écoulés et ce nombre est plus que doublé. Voici un tableau de ces Églises avec indication des noms de leurs pasteurs quand il y a lieu :

*Rennes.* — Pasteur, Lhoumeau Dugravier.

*Vitré.* — Pasteurs, de Mondonnay de Coulaines et François de Dureil.

Absents du Synode :

*Nantes.* — Bachelard, dit Cabannes.

*Châteaubriant.* — Olivier Loyseau de La Teillaye.

*La Roche-Bernard.* — Pasteur, Louveau de Laporte.

*Ploërmel.* — Pasteur, Aubery.

*Le Croisic.* — Pasteur, François Baron, de La Perdrilaye.

*Pontivy.* — Pasteur, Jean de La Favède.

*Sion.* — Pasteur, Jacques Guineau.

*Blain.* — Pasteur, Silo le Cercler, sieur de Chambrisé.

*Vieillevigne.* — Pasteur, Philippe de Saint-Hilaire, sieur de La Bougonnière.

*Frossay* et *Aigrefeuille.* — Pasteur, Charles Boulanger.

*Piriac.* — Pasteur (consacré et installé plus tard), Perruquet de La Mulonière.

*Vannes.* — Pasteur, Philippe Birgan [2].

*Châteaugiron.* — Sans pasteur.

*Nort* et *Casson.* — Pasteur, Godefroy Guenet.

*Ercé* et *Le Bordage.* — Jacques de Roullée.

*Guérande.* — Sans pasteur.

*Hennebon.* — François Baron.

---

[1] Crevain, 103-106,

[2] *Philippus Birganus Brito, diocesis Namnetensis.* Livre du recteur, année 1559, 6.

*Musillac.* — Sans pasteur.

*Combourg, Saint-Malo, Plouer, Dinan, Beaufort.* — Sans pasteur.

*Saint-Nazaire.* — Sans pasteur.

*Clisson.* — Sans pasteur.

*Concarneau.* — Sans pasteur.

*Montigny.* — Pasteur, Charles de La Pommeraye.

*Pont-en-Bretagne.* — Pasteur, Claude Charetier.

Plusieurs de ces Églises étaient trop peu importantes ou durèrent trop peu pour mériter le nom d'Églises, quoique quelques-unes aient été complétement organisées [1]. Puisque l'occasion s'en présente nous mentionnerons avec quelque détail ces Églises éphémères.

*Aigrefeuille* ne dura que la présente année. *Vannes* paraît avoir existé jusqu'en 1577, mais avec différentes absences de son unique pasteur, Philippe Birgan. *Châteaugiron* n'eut pas plus de durée qu'Aigrefeuille. *Hennebon* figura dans la liste des Églises jusqu'en 1570 avec son unique pasteur, F. Baron. Ce dernier, forcé de quitter le Croisic, dont le climat ruinait sa santé, était venu à Hennebon dans l'espoir d'y jouir d'une santé meilleure ; mais les persécutions survenues à la suite des massacres de 1572, l'obligèrent à quitter notre province. Il devint pasteur de Meauzé, dans le gouvernement de La Rochelle, où il mourut « servant au Seigneur. »

*Muzillac ou Mesuillac,* dans l'évêché de Vannes, a eu un pasteur en 1564, et pendant un an seulement ; on en ignore le nom ; on sait seulement qu'il fut envoyé à Blain dans une absence de Silo le Cercler. A partir de cette époque, il n'est plus fait mention de cette Église. *Saint-Nazaire* et *Clisson* n'ont jamais eu de pasteur en titre. *Combourg,* située entre Rennes et Saint-Malo, appartenait au sieur de Coetquen, et n'a eu qu'un pasteur, venu entre 1563 et 1565. Il se nommait Guillaume de Presleux, et l'a desservie plus ou moins régulièrement jusqu'en 1571. Passé cette époque, il n'est plus fait mention ni de lui, ni de son Église, à

[1] M. Bizeul reproche à Crevain d'avoir nommé Églises des groupes si peu nombreux, mais c'est ainsi qu'en parlaient les apôtres. (Rom. XVI, 5, col. IV, 15.) Ils appelaient Églises les assemblées qui avaient lieu dans des maisons particulières.

moins qu'elle se soit fondue avec celles de Saint-Malo, de Dinan, de Plouer et de Beaufort. Il pourrait se faire que les Réformés, groupés dans ce rayon, aient, suivant les circonstances, pris tantôt l'un tantôt l'autre de ces noms pour en faire celui de leur Église. *Cong* ou *Concarneau* est mentionné, en 1563, comme Église sans pasteur, et ne paraît pas en avoir jamais eu. *Montigny* en a eu un, Charles de La Pommeraye, de 1562 à 1567. Elle disparaît ensuite.

*Fròssay*, au pays de Retz, eut un pasteur en titre en février 1563, Charles Boulanger, qui lui fut accordé à la requête du seigneur du lieu, qui était de la religion. En 1567, Charles Boulanger avait pour successeur, on ne sait depuis quelle époque, Arthur de Cussé, qui, en 1568, était réfugié à Blain. Depuis lors le pasteur ni l'Église ne sont plus mentionnés.

*Pont*. L'Église de ce lieu dura aussi longtemps qu'elle put jouir de la protection du baron, Charles de Quellenec, premier mari de Catherine de Parthenay, c'est-à-dire de 1563 à 1572. Le baron du Pont ayant été tué à la Saint-Barthélemy, l'Église se dissipa ; elle avait eu pour pasteur Claude Charetier pendant tout ce temps. En 1577, on le retrouve à Châteaubriant ; mais sa première Église ne s'est jamais relevée.

*Nort* et *Casson* formaient une Église qui avait un pasteur dès 1562, Godefroy Guenet ; elle le conserva jusqu'en 1570, époque à laquelle elle n'existe plus comme Église. Casson était, ainsi que Procé, annexe de Nort. Comme annexes rattachées à d'autres Églises, nous retrouverons plus tard mention de ces deux endroits.

*Ercé* est un bourg dépendant du Bordage, qui, en 1563, eut une Église en s'adjoignant l'Église seigneuriale du Bordage jusqu'en 1585. Le Synode de La Roche-Bernard lui donna pour pasteur Jacques de Roullée, qu'elle avait déjà pour ancien et pour proposant. Il la quitta l'année du massacre et n'y revint qu'en 1581. Dans l'intervalle, les pasteurs voisins l'avaient visitée. Jacques de Roullée s'enfuit de nouveau aux îles en 1585, et ne revint plus en Bretagne. Il vivait encore en 1597. L'Église, au contraire, cessa d'exister, du moins comme Église d'Ercé. Elle se soutint un siècle encore sous le nom d'Église du Bordage.

*Guérande*, tantôt annexe du Croisic, tantôt ayant le Croisic

pour annexe, eut pour premier pasteur et pendant trois mois seulement M. Le Coq; puis, jusqu'en 1570, Jean Boisseul, qui passa ensuite au Croisic sans cesser de desservir Guérande, d'où il vint desservir l'Église de Marennes, où son ministère fut abondamment béni. Il y vivait encore en 1594. On trouve jusqu'en 1577 des traces de l'Église de Guérande, comme distincte du Croisic et de Piriac.

*Piriac* avait, dès 1559, son registre de baptêmes et de mariages. Cette Église fut visitée par Dugravier, Dufossé, Louveau et Baron pendant quatre ans, jusqu'à ce que, le 14 septembre, Noël Perruquet de La Mulonnière, qui venait de recevoir l'imposition des mains, lui eut été assigné pour pasteur, à la demande de Guillaume Le Fournier, l'un de ses anciens. L'installation de ce nouveau pasteur fut faite au mois d'octobre par Olivier Loyseau, sieur de La Teillaye, pasteur de Châteaubriant, et par les anciens Saint-Germain, Pontuelle, Fournier et Bonabé d'Agault. Cette Église a duré vingt-deux ans et n'a eu qu'un seul pasteur, Perruquet ou Perruguet. Celui-ci, après une absence assez longue, revint en octobre 1570 et demeura à son poste jusqu'en 1572; mais le 17 septembre de cette année, à la suite du massacre, il se réfugia de nouveau en Angleterre. Il en revint en octobre 1574 et reprit ses fonctions par le baptême de Jacques Jollan. En janvier 1575, il annonça qu'il serait forcé de s'absenter et pria ses collègues de le remplacer; ce que firent surtout Oyseau, de Nantes, et Boisseul. Il revint au mois d'octobre 1576 et prêcha au château de Piriac; mais il s'absenta de nouveau à la fin de l'année. En 1577, il reprit ses fonctions comme en tremblant et ne quitta néanmoins son poste qu'en 1581. « Depuis lequel temps (10 août 1581), dit le registre du Croisic, M. Noël Perruquet, ministre sorti de Piriac, fait sa résidence audit lieu du Croisic par l'avis et autorité d'une classe et compagnie de ministres assemblés à Blain, le 2 août, audit an. » Il n'y resta que jusqu'en septembre 1583, et fut appelé par autorité synodale au commencement de 1584 à desservir l'Église de Vitré. L'Église de Piriac, soutenue en 1584, eut quelques assemblées secrètes en 1585, mais à partir de 1586 et pendant tout le temps de la Ligue, il n'est plus question d'elle, et elle ne se releva point après l'édit.

Tous ces renseignements, que nous empruntons à Crevain,

montrent qu'il a quelquefois appliqué le nom d'Églises à des congrégations peu nombreuses et qui, tout au plus, auraient dû être considérées comme des annexes; c'est d'ailleurs ce que devinrent plusieurs d'entr'elles, après avoir cessé d'exister comme Églises proprement dites.

Pendant que les Réformés de Bretagne travaillaient à organiser et à développer leurs Églises, les négociations continuaient entre la reine-mère et les chefs du parti, ou pour mieux dire, avec Condé. Impatient de sa captivité et désireux de vivre à la Cour, peut-être même entraîné par des motifs moins avouables encore, le prince se montra très-accommodant pour les conditions de la paix. Il ne s'inquiéta guère que de ses intérêts et de ceux de la noblesse. L'amiral, qui avait relevé la cause dans la Normandie, dont il était presqu'entièrement maître, l'engageait à ne pas se hâter. Craignant sa précipitation, qui pouvait tout compromettre, il fit la plus grande diligence; mais quand il arriva, il y avait cinq jours que la paix était signée. Il n'en cacha pas son mécontentement : « Monseigneur, dit-il au prince en conseil, vous vous êtes chargé de faire la part à Dieu; d'un trait de plume vous avez ruiné plus d'Églises qu'on n'en eut détruit en dix ans. Et quant à la noblesse que vous avez garantie seule, elle doit avouer que les villes lui donnèrent l'exemple. Les pauvres avaient marché devant les riches et leur avaient montré le chemin [1]. »

C'est le 19 mars que parut le nouvel édit de paix, qui fut signé à Amboise, et pour ce motif, appelé édit d'Amboise. Il accordait un lieu de culte par baillage et le libre exercice dans les villes dont les Réformés étaient maîtres avant le 7 mars. Les seigneurs haut justiciers l'avaient également dans leurs maisons pour leurs familles et pour leurs sujets. Les autres gentilshommes, qui n'avaient que des fiefs, pouvaient exercer le culte seulement avec leurs familles, pourvu que ce fut hors des villes, bourgs et villages des haut justiciers, excepté les domaines royaux. On le voit, la noblesse surtout y trouvait son avantage; et le reproche de l'amiral n'était que trop fondé. Le lendemain même du jour où l'édit fut signé, le roi donnait au vicomte de Martigues, neveu du duc d'Étampes, provision du gouvernement de Bretagne, c'est-à-dire promesse de la suc-

---

[1] Michelet. *Guerres de religion*, 323.

cession dans le gouvernement de la province comme lieutenant général du roi. Il y avait là de quoi modérer la joie que les Réformés de Bretagne auraient pu ressentir de l'édit d'Amboise. Martigues s'était déjà signalé par sa haine contre eux et devait leur en fournir bien d'autres preuves. C'est ainsi que cette année même ceux qui étaient restés à Nantes s'étant assemblés publiquement sous le bénéfice de l'édit de mars, à La Gascherie et à Barbin, il les fit secrètement dissiper et invita ensuite les habitants à lui faire requête dans ce sens [1]. Il est vrai, d'un autre côté, que quelques-uns d'entre eux semblaient bien peu prendre au sérieux la paix nouvelle qui venait d'être signée. Dans la semaine de Pâques de cette année, une bande de trois ou quatre cents hommes, commandée par les sieurs de La Bellotière, de Saint-Mars, de La Forte, de La Mussetière, de L'Esmaingeardière, de *La Bouguenière*, s'empara de la ville et chateau de Montaigu qu'elle pilla et saccagea, rançonnant les habitants « sauf les huguenots. » Ces faits déplorables compromettaient le parti sans pouvoir, avec justice, lui être imputés d'une manière générale. Les Réformés ne tardèrent pas à le prouver. Aussitôt la paix signée, le prince de Condé et le connétable mis en liberté, la reine somma les Anglais d'évacuer le Hâvre. Condé l'appuya, mais en vain ; il fallut en appeler aux armes. Alors les Réformés montrèrent une fois de plus combien, malgré toutes les violences dont ils avaient eu à souffrir, ils étaient attachés à leur patrie et avaient été sincères quand, en prenant les armes, ils avaient protesté ne pas le faire contre l'autorité du roi. Contrairement à leurs intérêts politiques les plus manifestes, ils furent des premiers à se présenter pour le siége du Hâvre et à « s'y comporter avec toute la valeur possible. » Mais pendant qu'ils agissaient ainsi, que faisait-on à leur égard ? La paix en ce qui les concernait n'était presque nulle part observée. « La paix, dit un historien, leur était meurtrière, c'était la paix aux assassins, la guerre aux désarmés, impunité complète des violences. »

Cependant le siége du Havre avait commencé le 20 juillet, et, grâce à la vigueur avec laquelle il fut poussé, les assiégés durent se rendre avant la fin du mois et sans attendre l'assaut. Charles IX annonçait au duc d'Étampes cette grande nouvelle le 30 juillet :

---

[1] Travers, II, 379.

« Ils s'en vont tous (la garnison) en Angleterre. La ville m'est rendue en l'état qu'elle est, avec toute l'artillerie, munitions et autres choses y estant, ensemble tous les navires estant dans le port, qui sont en grand nombre [1]. » — Dans ce même mois de juillet, se produisirent certains faits qui ne sont pas sans intérêt pour faire connaître les familles qui étaient alors de la religion. A Blain, au grand temple, un dimanche, à l'endroit de l'exhortation publique faite suivant l'usage de l'Église réformée, fut célébré le mariage de Pierre de l'Épinay, sieur du Chauffaut, avec Léonore du Perreau, fille de messire Louis du Perreau, chevalier, sieur de Catillon. Ce mariage était attesté par un certificat par devant notaire, signé François de Rohan, Charles de Quellenec, baron du Pont, Guyonne de Tehillac, etc. Crevain, qui en avait vu l'original authentique, pensait que c'était une preuve suffisante que l'Église de Blain était en possession d'exercice du culte cent et un an avant la démolition du temple (1665) [2].

A Sion, à la même époque, on commença à prêcher dans une petite chapelle voisine de l'église, et avec le consentement tacite des catholiques. Les principales familles de la religion étaient celles de René de La Chapelle, seigneur de La Roche-Giffart, de La Garelaye, conseiller au Parlement, de Chamballan, de Mesneuf, de La Ville-Voisin, de La Porte ; et pendant plusieurs années les baptêmes et les mariages se firent, pour cette Église, dans des maisons particulières ou dans des lieux voisins de Sion ; par exemple : à Bain, à La Roche, à Chamballan, à Brie, à La Porte, à Guiné, au Plessis-Bardoul, à La Fonchaye, à Mesneuf, à Rosambonnet et Nozay, à Donges, près de Pouancé, à Couesme, à Fougeray, à La Rivière-d'Artois-en-Mordelle, au Bourg-des-Comptes, au château de Saint-Mars-de-La-Jaille, à une masse de moulins près La Robinais, au Beauchet, à Coëscon-en-Messac, etc. Il est aisé de voir par là combien la Réforme avait pénétré profondément en plusieurs lieux de la Bretagne.

---

[1] Dom Morice, III, col. 1336.

[2] Crevain, 196. M. Bizeul dans ses notes sur Blain (Bibliothèque publique de Nantes), dit au sujet des deux familles des époux : « Elles embrassèrent hautement peu après (1559) le Protestantisme dans lequel elles persistèrent jusques après la révocation de l'édit de Nantes. Le château de l'Espinay, petite place forte, est situé dans la paroisse de Plessé, entre le bourg et le village de Roset.

De très-grands désordres éclatèrent aussi alors dans les environs du Croisic, et eurent pour auteurs des individus de Nantes et de La Roche-Bernard. Ces malheureux, déshonorant la profession de l'Évangile, complotèrent, en revenant de célébrer la Cène à Blain, d'aller rançonner des prêtres qui passaient pour riches, et de « jouer du couteau » s'ils trouvaient de la résistance. Un prêtre de Saint-Molt fut tué par eux. Dès qu'il l'apprit, Louveau s'éleva, en chaire, avec la plus grande énergie, contre les auteurs d'un pareil crime, et alla demander conseil au Consistoire de Nantes, alors encore à Blain. On tomba d'accord qu'il fallait solliciter fortement le magistrat de faire une punition exemplaire de ce crime, et de n'épargner personne. S'ils craignaient qu'un des leurs eut commis le crime, ils prouvaient du moins, en agissant ainsi, qu'ils le condamnaient hautement et ne voulaient en aucune manière soutenir sa cause. Si des deux côtés on eut tenu la même conduite, n'est-il pas vraisemblable qu'on eut eu beaucoup moins de désordres à déplorer. » Leurs craintes, d'ailleurs, n'étaient que trop fondées. Le coupable était de La Roche-Bernard. Il avait passé, l'année précédente, pour un homme pieux ; mais il avait pris part à la dernière guerre et en avait rapporté le goût du brigandage et du meurtre. Quelques semaines plus tard, se croyant découvert, il se précipita par la fenêtre de sa chambre et se tua.

Le mois suivant (10 août), à la faveur de la paix nominale qui leur avait été accordée, les Réformés tinrent à Lyon leur quatrième Synode national. La Bretagne y fut représentée par Louveau et par Pierre Gouy, ancien de l'Église de Nantes. Parmi les décisions qui y furent prises, nous mentionnerons celle qui se rapporte à la division de la France en provinces ecclésiastiques, et celle qui fut motivée par une demande de nos députés eux-mêmes. Le Synode classa la Bretagne dans la sixième, qui était ainsi composée : Bretagne, Touraine, Anjou et Maine [1]. Voici la décision provoquée par Louveau et son collègue : « Sur la question proposée, à savoir s'il est expédient que dans un endroit où l'on prêche la Parole de Dieu publiquement, à son de cloche, les hommes et les femmes s'y assemblent à certaines heures, dans une chambre particulière, pour y lire la Parole de Dieu et répondre sur chaque mot ou ver-

---

[1] Aymon. *Les Syn. nat.*, I, 48, art. VII.

set aux demandes faites par un ministre, de telle sorte que les hommes et les femmes, sans aucune distinction, interprètent le sens des auteurs sacrés; il a été répondu que cela est de dangereuse conséquence, et que le ministre du Croisic s'y est justement opposé. C'est pourquoi les Églises seront averties de n'introduire point une telle coutume[1]. »

Si les Réformés se laissaient entraîner, du moins quelques-uns d'entre eux, même en Bretagne, aux plus coupables violences, ce n'était que par représailles et jamais avec l'approbation des principaux. Il en était souvent autrement pour les catholiques. L'édit de pacification n'avait été reçu dans la province qu'avec la plus extrême répugnance, et l'enregistrement en avait été longtemps différé. Cependant il fallut s'y résoudre; mais un certain nombre de catholiques, et même d'ecclésiastiques, firent le complot d'exterminer les Réformés, si ces derniers parvenaient à obtenir cet enregistrement. Le complot fut découvert, et M. de Brignac fit châtier par le Parlement quelques-uns des coupables. L'un d'eux qui avait pu échapper, s'était retiré à Vannes. Il y tomba malade, et, dans son délire, s'imagina que M. de Brignac le poursuivait pour le faire pendre. Les médecins, qui étaient de la religion, parvinrent à le rassurer; mais quelque temps après, un jour de marché, le bruit de la foule lui rappela ses anciennes terreurs, et profitant d'un moment où il était seul, il se précipita par la fenêtre et se tua[2].

Ces violences réciproques, qui se produisaient dans le reste de la France, plus encore qu'en Bretagne, donnèrent lieu à un édit (16 août) confirmatif de celui du 19 mars, qui ordonnait aux bourgeois des villes et aux habitants des campagnes de déposer leurs armes. Il défendait de venir armé aux assemblées et interdisait aux gens des gentilshommes, seigneurs ou princes, le port des armes à feu. Le lendemain même de cet édit, à l'instigation du chancelier (Lhospital), la reine-mère, pour empêcher Condé d'entrer dans la régence avec le titre de lieutenant-général du royaume, fit déclarer la majorité de son fils, alors âgé de 14 ans.

Sur ces entrefaites, le Synode national, dont nous avons parlé

---

[1] Aymon. *Les Syn. nat.*, I, 42. § 32.
[2] Crevain, 120.

plus haut, prit une décision importante au sujet du Concile de Trente. En voici les termes :

ART. II.

*M. de Bèze sera prié de mettre par écrit en latin et en français les causes et protestations de nullité contre le Concile de Trente, et il les enverra aux ministres qui sont à la Cour, afin qu'ils les présentent au roi* [1].

Un des premiers actes du roi, devenu majeur, avait été d'ordonner le désarmement des Réformés de Bretagne, conformément à l'édit. Le duc d'Étampes lui écrivait à ce sujet le 10 septembre : « Quant à l'exécution (du désarmement) elle est déjà bien commencée par le milieu du pays où je n'ai laissé armes, et principalement à vos villes de Nantes et de Rennes, où il n'y a plus des habitans qui les ayent en mains, et n'y a gardes, ne porteurs autres que ceux que je leur ai mandés, hormis à Nantes, qui est cause, sire, que pour l'importance dont elle est il y en a toujours eu quelques-unes, et à Rennes pour la force et autorité de la justice. Car encores que Dieu merci, depuis que je suis en ce pays il n'y est arrivé aucunes querelles, ni sédition, si est ce que les esprits n'y sont pas si reposez, ni les anciennes haines si appaisées que la crainte, et quelque peu de force ni soit encores nécessaire pour les contenir. Je ne fauldrai encores, sire, de faire recherche par les dites villes et partout le plat pays pour veoir s'il y aura esté obéi et faire plus amplement exécuter le contenu de vos dites lettres. »

Cependant depuis la prise du Havre, les Anglais entretenaient sans cesse sur les côtes de Bretagne de nombreux navires qui pouvaient faire craindre un débarquement ou du moins des ravages dans les villes et bourgades du littoral. Le duc d'Étampes avait trouvé à propos pour cette raison de laisser leurs armes aux riverains, et s'en expliquait ainsi au roi : « ... Je remettrai pour le dernier à désarmer la frontière jusques à deux lieues de la mer, tant pour se défendre des Anglais que nous avons continuellement le long de la côte pour y faire quelques ravages, que aussi pour eux mesmes et mettre à la mer et aller ensemble et faire le trafficq qu'ils ne peuvent faire sans armes. » Il désignait ainsi les habitants de

[1] Aymon : *Les Syn. nat.*, I, 47, art. 2.

Saint-Malo, de Morlaix, de Dinan, de Brest, de Concarneau, de Belle-Isle et du Croisic. Pour le même motif, il laissait à Nantes et à Rennes les troupes qui s'y trouvaient. Néanmoins en parfait courtisan, qui sacrifierait les intérêts du pays plutôt que de déplaire au souverain, il ajoutait : « Toutefois, sire, ce qu'il vous plaira en commander sera promptement exécuté [1]. » On prenait également des mesures pour empêcher la guerre des livres et pour opérer là aussi le désarmement. A cette même date, en effet, on publia des lettres patentes qui défendaient d'imprimer aucun ouvrage sans la permission du roi. La peine pour le contrevenant était d'être pendu.

Dans ce mois de septembre, et peut-être grâce à l'effet produit par l'édit confirmatif du 16 août, les Réformés purent tenir à Ploërmel le Synode qui aurait dû avoir lieu à Nantes. Les actes en sont perdus, et nous ne savons de ce qui s'y est passé rien que ce que Louveau en avait conservé dans son mémoire. Les dissensions de La Roche-Bernard y furent l'objet de nouvelles décisions qui ne pacifièrent point les esprits. Le pasteur de Châteaubriant, Olivier Loyseau de La Teillaye fut chargé de signifier aux membres de cette Eglise qu'ils n'auraient point La Favède pour pasteur, et que Louveau ne serait pas envoyé à Pontivy. L'exaspération des adversaires de Louveau en fut portée à son comble. Aussi ce pasteur ayant fait une absence pour aller se marier (il épousait Marguerite des Loges, de Vendôme, veuve de Salevert, pasteur d'Angers), ils mirent si bien à profit contre lui son éloignement, que lorsqu'il revint, personne ne voulait lui louer même une chambre où il put habiter avec sa famille. Il fallut pour le tirer de cet embarras, l'intervention de M. de Trégus, sans quoi il eut été obligé de se réfugier à La Bretesche. Ils ne s'en tinrent pas là et supprimèrent la subvention qui lui avait été consentie. Au milieu de cette opposition presque générale, trois familles lui restèrent fidèles et lui permirent par leur concours persévérant d'affronter cet orage et de demeurer dans son Eglise [2].

Dans le courant de cette année, antérieurement au mois d'octobre, à une date que nous ne pouvons pas préciser autrement, mais en exécution de l'édit de mars, on désigna pour lieu de culte

---

[1] Dom Morice. III, *Preuves*, col. 1337.
[2] Crevain, 119.

aux Réformés de Rennes, Liffray ou Liffré, bourgade royale à quatre lieues de la ville. Si l'édit eut été exécuté avec quelque justice, il eut fallu, aux termes de l'article 5, leur accorder ce lieu de culte dans la ville même; mais ils ne purent l'obtenir et durent se contenter de Liffray plutôt que de ne rien avoir. Un éloignement si considérable ne manqua pas de donner lieu à de vives et nombreuses réclamations. Le local dont on se servait à Liffray était une espèce de grange, qu'un siècle après on appelait encore le temple. C'est là qu'en octobre fut baptisée, entre autres, la grand'-mère de Crevain, Ester de Coisnon, fille d'André de Coisnon, sieur de Lorgerie, sénéchal de Vitré [1]. Les commissaires qui avaient assigné ce lieu de culte, Lalleman et Chantecler, n'étaient pas très-éloignés d'en reconnaître les inconvénients. Dans une lettre au duc d'Étampes, en date du 12 octobre, ils lui disaient : « Monseigneur, après plusieurs plainctes et remonstrances que ceulx de la religion qu'ils disent réformée, ont faite de l'incommodité du lieu de Liffray, ils nous ont présenté par deux fois diverses requêtes contenant nomination de divers lieux proche ceste ville, pour en l'ung d'iceulx y établir lieu pour l'exercice de ladite religion. Nous leur avons toujours remonstré que oultre la charge qui nous est donnée par nostre commission de suivre en cela vostre avis, nous avons encore expres commandement de n'exécuter rien pour ce regard sans votre ordonnance. Et davantage que ce serait peine perdue de vous en parler ou escripre, sinon que le lieu qu'ils nommeraient fust assez éloigné de ceste ville et fauxbourgs, et qu'il fust ou de la jurisdiction du roy ou avec le consentement du hault justicier. Cela leur a semblé bien raisonnable... Ils ont longuement cherché, et finalement n'ont pu trouver que le lieu nommé en la requeste que trouverez enclose en ce pacquet... le dit lieu est au bourg Saint-Grégoire, distant de cette dite ville d'une lieue au fief et jurisdiction du désert, appartenant à M. Jean Pinart, sieur de Kerglas, conseiller au Parlement et par luy tenu prochement du roy [2]. »

Les violences ne cessaient point à Nantes; et ceux des Réformés qui y étaient demeurés, au lieu d'accompagner les autres à Blain,

---

[1] Crevain, 122.
[2] Dom Morice. III, *Preuves*, col. 1340.

ne se montraient pas tous dignes de leur profession. Ainsi, le 7 de ce mois d'octobre, un meurtre avait été commis aux environs de la ville, et la victime était le vicaire d'Yhéric. « Monseigneur, écrivait le greffier Chauvinière, ayant trouvé ce porteur qui allait par devers vous, je n'ai voulu faillir à vous advertir d'un meurtre énorme commis sabmedi dernier au bourg d'Yhéric, à quatre lieues près de ceste ville, en la personne d'un prestre, vicaire dudit lieu, qui allait célébrer la messe, par deux de la nouvelle religion, l'un nommé Anthoine Nail, marchand contreporteur qui demeurait en ceste ville. Je ne puis vous nommer l'autre, et furent les deux homicidiaires dès lors prins au corps par les habitans du bourg, mais ne les ont osé amener ici, parce que, comme l'on nous a rapporté, aulcuns qui sont à Blaing et d'autres du Plessis-Casson les en ont empeschez, leur donnant menaces, au moyen de quoi sans votre auctorité et puissance, ledit crime pourra demeurer impuni; car personne de la justice d'ici n'y osent aller. S'il vous plaisait mander à ceux qui sont à présent à Blaing en absence de monsieur de Rohan, et à monsieur de Larchatz renvoyer les homicidiaires en ceste ville, et leur deffendre d'empêcher les tesmoings, qui en pourraient parler, de venir porter leur déposition. » Dans cette même lettre, il essayait de justifier les soldats de M. de La Frudière, qu'on accusait de plusieurs délits. Il prétendait que si quelque chose de ce genre avait eu lieu, il n'aurait pas manqué de le savoir. « Pour ce que nonobstant le danger qui a esté en ceste ville à cause que les malvivans et contrevenans aux édits du roy m'ont en horreur et leur est mon estat odieux, me donnaient menaces de mort, j'ai mieux aimé demeurer en la miséricorde de Dieu que de tomber en la leur et ai toujours demeuré en ceste ville [1]. » De son côté, André de Sourdeval écrivait du Croisic, en date du 8 octobre, que les Anglais étaient toujours en vue et nombreux, qu'ils avaient passé en revue, dans l'île de Houat, une troupe de six cents hommes, qu'il craignait de leur part une descente à Belle-Isle ou un débarquement sur le littoral, qu'il le priait d'enjoindre aux habitants de garder les côtes avec plus de soin qu'ils ne l'avaient fait jusqu'ici : « Car, ajoutait-il, quant à messieurs de ceste ville, je puis vous assurer, monseigneur,

[1] Dom Morico. III, *Preuves*, col. 1338.

que la plus grande partie ne veult que peu de bien et que peu de respect à ceulx qui sont en ce lieu pour le service du roi... Pour ce que à mon retour je trouve que beaucoup de mes soldats s'en sont allez avant estre menacez et les aultres battus et oultraigez... Car je vous dirai la méchanceté qu'ils m'ont faict après qu'ils ont veu que les soldats ne pouvaient avoir argent et qu'il fallait retourner au crédit, ils ont fait fermer la porte de leurs logis et chassez, tellement que je suis contraint leur faire faire admonition et les entretenir à mes despens. » Il ajoutait en post-criptum, et en demandant instamment de l'argent pour ses troupes « les Villans de cette ville ont fait deffense à tous les habitans de ne leur fournir, ni bailler aucuns vivres, et disent si on ne leur baillait rien, qu'ils seraient contraints eulx de s'en aller [1]. » Les garnisons étaient considérées comme un châtiment, et l'on était heureux, comme d'une délivrance, de s'en voir exempté ou débarrassé. « Monsieur, écrivait le connétable au duc d'Étampes (9 novembre), estant adverti que les habitans de Châteaubriant reconnaissent que c'est que de se gouverner prudemment et que déjà ils s'ennuyent tant de la garnison qu'ils ont, qu'ils se repentent de la faulte que aulcuns se sont ingérez de faire entreprénant de faire prêcher contre l'édit, j'ai enfin advisé de vous faire la présente pour vous prier bien affectueusement, monsieur, de les décharger pour l'amour de moi, de garnison, et en bailler quelque autre à la compagnie de mon cousin, M. de Gonnor, en tel lieu et endroit que vous adviserez et vous semblera plus à propos [2]. »

Malgré plus d'une preuve que l'esprit public n'était pas calmé, les Réformés de Nantes quittèrent Blain où ils s'étaient réfugiés, et, dans le courant de novembre, revinrent chez eux après une absence prolongée. Mais dès que les lois devenaient moins rigoureuses envers les Réformés, leurs adversaires, qui ne pouvaient supporter patiemment ni leur existence paisible ni moins encore leurs progrès, s'étudiaient à leur susciter de nouvelles entraves. Malgré toutes ces oppositions, la cause évangélique fit de notables progrès cette année, dans notre province, et le mouvement ne se ralentit pas l'année suivante.

---

[1] Dom Morice. III, *Preuves*, col. 1339.
[2] Id. ibid., col. 1341.

## IX

### 1564-1567

Dès leur retour à Nantes, les réfugiés de Blain firent des démarches pour obtenir un lieu de culte. Ils adressèrent requête dans ce but aux États de Bretagne réunis à Dinan; et quelque temps après, dans les premiers jours de janvier, ils renouvelèrent leur demande au duc d'Étampes, qui avait invité à se présenter devant lui tous ceux que la déclaration de décembre pouvait concerner. Il paraît de là que les Réformés de Nantes s'appuyaient sur cette déclaration même, pour réclamer un lieu de culte dans un des faubourgs de la ville. Ils désignèrent d'abord une maison sise sur la Fosse, appartenant à un Réformé nommé Dulac. Les Catholiques romains s'y opposèrent, prétendant que cette maison relevait du fief de l'évêque, quoiqu'on leur prouvât par des quittances que, depuis 150 ans, elle payait dix sols de rente à la recette du roi et qu'ainsi elle était tenue et mouvante de lui. Ils alléguaient encore que ladite religion était fort odieuse au roi d'Espagne; que les négociants de ce pays avaient beaucoup de relations avec ceux de cette partie de la ville; que ces relations cesseraient si ladite religion y était exercée. A cela les Réformés répondaient que ceux qui faisaient de pareilles réclamations étaient plus enclins à l'observation des lois d'Espagne que de France, « car nul bon sujet ne rétracta oncques de désobéir à son prince par crainte de déplaire à l'étranger. » Le débat se renouvela plusieurs fois et dura jusque dans les premiers jours de février. Le duc d'Étampes proposa successivement Saint-Clément, Richebourg, le Marchix, sans que le clergé et les habitants voulussent consentir à aucun lieu. Il proposa alors aux Réformés de reprendre le pressoir « qui pourrait être réparé pour trois cents livres que plustot on aviserait de faire payer. » Mais les Réformés, à leur tour, se prévalant de l'édit et de la déclaration de décembre, refusèrent, alléguant l'éloignement et que ce lieu n'était pas dans un faubourg de la ville. Les catholiques ne rougirent pas de proposer un faubourg de Guérande que, moins que tout autre encore, les Réformés n'acceptèrent. Enfin, le 3 février, le duc assigna pour lieu d'exercice la

maison dite de Beauregard, sise au Marchix, en face de l'église de Saint-Sambin (Saint-Similien), dont le propriétaire était de la religion [1]. Ils n'en jouirent que pendant deux ans [2].

L'Église de Blain, plus encore que celle de Nantes, se développa cette année. Voici les noms de quelques-unes des familles qui en faisaient alors partie :

Henri de Rohan, fils aîné d'Isabeau; ses trois frères, René, Jean et Louis, et leur sœur connue sous le nom de duchesse de Laudunois (elle avait eu promesse de mariage du duc de Nemours et en avait eu un fils, appelé Nemours et prince genevois); Pierre de L'Épinay, sieur de L'Épinay-Chaffaut; Guillaume de Tehillac, sieur de La Roche, capitaine de Blain; les sieur et dame de Drenneuc; Etienne Bidé, sieur de La Babinnais et Cour-de-Boué, lieutenant de Blain; Simon Bidé, procureur fiscal de Blain; Margarin Boniface, maréchal de salle de M. de Rohan; Jean Noblet, tailleur de M. de Rohan et Thébaud Léger, son aumônier [3].

Le séjour habituel que faisait à Blain la famille de Rohan, le refuge qu'elle avait offert aux Protestants chassés de plusieurs autres endroits, l'impulsion nouvelle que l'Église en avait reçue, tout cela avait puissamment contribué aux progrès de l'œuvre. La messe y fut complètement abolie et l'église qui, déjà les années précédentes, avait plusieurs fois servi au culte réformé et en même temps au culte catholique, fut définitivement réservée au premier. Le culte fut également célébré cette année, et quelques-unes des années suivantes, à Bain et à Rieux, qui ne furent probablement jamais des Églises organisées avec pasteur et Consistoire, mais des lieux d'assemblée provisoire où se trouvaient pendant une partie de l'année des familles de Rennes. Ces progrès devaient naturelle-

---

[1] Arc. munic. de Nantes. Crevain, notes, 350-352.

[2] Cette concession par l'autorité est confirmée par l'extrait suivant des lettres patentes du 25 mai 1564 : « Charles par la grâce de Dieu, roy de France, à nostre très cher et très aimé cousin le duc d'Estampes, gouverneur et nostre lieutenant-général en nos pays et duché de Bretagne, salut et dilection. Nous vous avions cy-devant mandé bailler à ceux de la religion que l'on dit estre réformée pour la sénéchaussée de Nantes, lieu propre et commode aux *faulx bourgs* de la dite ville, pour y faire presches et exercices de leur religion, ce que vous aviez fait par manière de provision au faulx bourg appelé le Marchix, proche Saint-Sambin.... » (Arc. mun. de Nantes.)

[3] Crevain, 124.

ment porter ombrage au clergé, à l'influence duquel il faut sans doute attribuer la déclaration du 24 juin de cette année, qui interdit l'exercice de la religion réformée dans les lieux de résidence royale. « En tous lieux et villes où le roi passera, tant qu'il y séjournera, l'exercice de la religion prétendue réformée cessera, sans qu'il s'y en puisse faire aucun en quelque sorte que ce soit, durant qu'il y sera, mais que les Réformés se contiendront modestement en leurs maisons, pour, après le partement du roy esdits lieux, y estre ledit exercice continué ainsi qu'auparavant; toutes fois les mariages et baptêmes pourront être célébrés aux autres lieux plus prochains, ou bien sera à cet effet pourvu par le roi d'autre lieu convenable pour ledit an [1]. » Ce ne fut pas tout. Quelques jours après parut une nouvelle déclaration, prétendue interprétative de l'édit du 19 mars, dont on s'efforçait d'annuler toutes les garanties. Elle interdisait aux seigneurs haut justiciers d'admettre à leurs assemblées d'autres personnes que les membres de leurs familles et leurs vassaux immédiats; faisait défense aux Églises de tenir des Synodes et de faire des collectes d'argent, défense aux ministres de quitter les lieux de leur résidence et d'ouvrir des écoles. Mais ce qui était surtout grave, c'était l'injonction contenue en l'article VII : « Voulons et ordonnons que les prêtres, moines, religieux, profez, qui, durant les troubles ou depuis, auront laissé leur profession et se seront mariez soient contraints, et ce par prison, de laisser leurs femmes et de retourner en leur couvent et première vocation, pour y vivre selon notre dicte déclaration, ou se retirer hors de notre dict royaume dans le temps qui sera arbitré par nos juges, autrement punis extraordinairement de peines de galères perpétuelles ou autres, selon l'exigence des cas. Et les religieuses professes qui, semblablement, auront laissé leur profession et se seront mariées, seront aussi contraintes de laisser leurs maris et retourner en leurs monastères pour y vivre selon notre dicte déclaration, ou vuyder notre dict royaume dedans même temps que dessus, sur peine de prison entre quatre murailles [2]. »

Trois jours après, et le roi étant en Roussillon, parut un autre édit concernant la manière de commencer l'année. Jusqu'ici elle

---

[1] Drion. *Hist. chronol.*, I, 106.

avait commencé à Pâques, et désormais, d'après l'édit, elle devait commencer en janvier. Mais Charles IX était préoccupé de bien autres soins pendant ce séjour. Le duc de Savoie vint l'y trouver en poste, et ils se concertèrent sur les moyens de se débarrasser des Réformés; chacun d'eux se promettant pour un pareil but l'appui de leurs troupes. Mais, comme il importait, tout en tramant leur ruine, de maintenir les Réformés dans leur sécurité, Charles IX rendit à Roussillon même, le 6 août, une ordonnance pour faire mettre en liberté quelques Protestants de Nantes, incarcérés pour n'avoir pas tendu des tapisseries devant leurs maisons un jour de procession. Voici en quels termes : « Charles, par la grâce de Dieu roy de France, etc., etc... Nos bien aimez les manants et habitants de notre ville dudict Nantes, qui sont de la religion que l'on dit Refformée, nous ont faict exposer que combien qu'il soit par nostre édict de pacification ordonné que nos subjects pourront vivre en liberté de leur conscience sans estre recherchez pour le fait d'icelle et de la religion, ni forcez en leurs consciences, ce néantmoins, pour n'avoir faict le jour qu'on appelle la Feste-Dieu, tendre de la tapisserie devant leurs maisons, aulcuns d'eulx ont été emprisonnés par espace de temps, les autres condamnez en certaines amandes, et pour icelles executtez en leurs biens et d'autant que icelles condampnations et exécutions sont contre nostre dict édict, ils nous ont faict humblement supplier et requérir les voulloir sur ce pourvoir... » Il ordonnait en conséquence qu'ils fussent mis en liberté et remboursés des amandes qu'ils avaient été contraints de payer, et ce dans les termes les plus absolus, enjoignant d'y contraindre par toutes voies de rigueur[1].

En quittant Roussillon, la Cour se rendit à Avignon, qui appartenait au pape, et elle y trouva une réception brillante et pompeuse. Louis Antinori, florentin confident du pape, s'y rendit sur les instances de la reine. On s'entretint du sujet qui avait déjà fait la matière des conversations avec le duc de Savoie, l'extermination des Protestants. Ainsi se préparait peu à peu cette œuvre de ténèbres, sous prétexte, pour la famille royale, de visiter le royaume, et pour la reine, de voir sa fille la reine d'Espagne. Le

[1] Arch. municip. de Nantes.

roi et la reine firent aux propositions du pontife une réponse dans laquelle ils se montrèrent disposés à exterminer le calvinisme et à faire observer le Concile de Trente dans tout le royaume; mais ils ajoutèrent que pour prévenir les invasions des Anglais et des Réformés d'Allemagne, et pour arriver au but qu'ils se proposaient sans renouveler les troubles des guerres où périssaient tant de milliers d'hommes, et qui désolaient toute la chrétienté, ils avaient résolu de travailler par des voies lentes et cachées à enlever aux Huguenots leurs plus fermes appuis... Le pape, persuadé par ces raisons, et ayant naturellement en horreur l'effusion du sang chrétien, consentit que l'on différât la publication du Concile de Trente, jusqu'à ce que ces desseins fussent amenés au point de l'exécution [1]. Ainsi s'acheva, sans autre événement marquant pour la Bretagne, l'année 1564.

Le mois de janvier de l'année 1565 vit échouer un projet, formé par la Cour depuis quelque temps déjà, projet étrange, incroyable, où l'on a peine à concevoir qu'aucune des parties intéressées ait pensé à autre chose qu'à tromper l'autre. Il fut question de marier Charles IX avec Elisabeth d'Angleterre, un jeune homme de quinze ans, à une femme de plus de trente. Catherine pensait-elle à une alliance avec l'Angleterre pour s'affranchir au dehors de l'influence de l'Espagne et au-dedans de celle des Guise? Ou bien voulait-elle enlever ainsi aux Réformés une de leurs principales ressources, ou plutôt n'avait-elle qu'un but, les affermir dans leur funeste sécurité et dans leur aveugle confiance? Quoi qu'il en soit, le projet échoua par le refus de la reine d'Angleterre, et la Cour de France n'en poursuivit que plus énergiquement ses plans concertés avec l'Espagne.

Dans ce même mois de janvier, vers la fin, les Réformés de Bretagne firent une véritable perte, par la mort du duc d'Étampes. Il s'était montré généralement plein de modération et de bienveillance envers eux, les maintenant dans les droits que les édits leur reconnaissaient, et les protégeant contre les factieux de l'autre parti, comme aussi punissant ceux du leur. Cette impartialité et des relations assez étroites avec les chefs des Réformés dans quelques affaires graves, celle d'Amboise par exemple, l'avaient

[1] Davila. *Hist. des Guerres civiles*, I, 212.

fait accuser d'avoir embrassé les idées nouvelles; mais il ne semble pas en être venu jusque-là, si l'on s'en rapporte aux termes de son testament. Cette pièce, écrite le 25 janvier, très-peu de jours avant sa mort, contient entre autres ces paroles : « Je veux vivre et mourir dans la religion catholique et universelle. » Il ne se dissimule point les erreurs qui s'y sont introduites, mais il les écarte pour ne s'en tenir qu'au fond, et la manière dont il l'exprime est remarquable : c'est en Jésus-Christ seul qu'il fait reposer toute son espérance. « Je rends à mon Dieu cette âme et esprit qu'il lui a pleu me donner à sa semblance, et lui supplie très-humblement me pardonner que en lieu de lui rendre tel et si net qu'il m'a baillé, et tant de fois lavé et relavé par sa miséricorde, qu'encore qu'il faille que je lui rende souillé, plein d'ordure et d'iniquité; toutes fois voyant que mon Dieu n'a point épargné son Fils pour moi, je me tiens certain en la grandeur de sa miséricorde, que bien qu'il soit juste, la grande justice exécutée en son Fils me servira [1]. »

Le duc d'Étampes fut remplacé dans le gouvernement de la province par son neveu de Martigues, qui, deux ans auparavant, nous l'avons vu, avait obtenu la survivance de cette charge. Ce fut pour les Réformés un double malheur, et d'avoir perdu M. d'Étampes, et de le voir remplacé par M. de Martigues, qui avait pour eux autant d'animosité et de haine, que son oncle avait d'impartialité et de bienveillance. La reine elle-même redoutait sa violence et essaya de la modérer. Dandelot, de son côté, chercha à intervenir auprès de lui en faveur de ses coreligionnaires; mais on ne voit pas avec quel succès. Déjà l'année précédente les Réformés de Rennes avaient demandé qu'un lieu de culte, plus favorable que Liffré, leur fut accordé. Cette demande fut renouvelée et appuyée par Dandelot auprès du nouveau gouverneur. « Monsieur, lui écrivait-il de Bergerel, le 11 février, ceux de l'Église réformée de Rennes envoyant devers vous le sieur de Botevereuc et un autre de leur compagnie, pour vous supplier avoir pitié d'eux pour l'incommodité qu'ils ont en l'exercice de leur dite religion, je n'ai voulu faillir les accompagner du capitaine Boisvert, avec cette lettre qui sera seulement pour vous

[1] Dom Morice. III, *Preuves*, col. 1343.

rameutevoir la promesse que feu M. d'Étampes m'avait faite en faveur de ceux de ladite religion, qui sont soubz votre gouvernement, qui estoit qu'il pourvoirait au contentement des deux parties s'il est possible, vous suppliant humblement, monsieur, qu'en cela ils se sentent de votre faveur, les maintenant sous votre protection en l'observation des édits du roy comme vous m'avez dit et mandé en avoir la volonté.... » Et en post-scriptum de sa main : « Monsieur, les gentilshommes et autres de la religion réformée ont pancé que ma recommandation en votre endroit leur pourrait servir, qui est l'occasion pour laquelle je vous ay depesché ledit capitaine Boisvert, vous asseurant que je ne vous ferai jamais requeste que je n'estime estre pour le service du roy, repos de ses subjets et accroissement de vostre honneur [1]. » Cinq jours plus tard, la reine lui écrivait de Toulouse : « Mon cousin, je vous escrivis dernièrement le regret que j'avais de la mort de M. d'Étampes, votre oncle, pour y avoir, le roy, monsieur mon fils et moi, perdu l'un des plus fidelles serviteurs que nous eussions en ce royaume. Mais puisque cela est advenu à notre desplaisir, il faut que vous esvertuyez de suppleer son deffault et vous gouverner de façon en votre charge que vous soyez autant aimé et estimé de tout le monde comme il estait, et que vous ne vous soucyez que de faire entretenir les édits du roy, monsieur mondit fils, et faire vivre un chacun soubz la liberté d'iceux, tellement qu'il n'y ait, s'il est possible, aucune contravention. Il fut dernièrement envoyé un mémoire à vostre dit oncle, lequel il faut que faciez ensuivre et satisfaire à tout ce qui estait respondu en icelui, affin de maintenir par là le pays en bonne intelligence [2]. » Elle le priait en outre d'envoyer afin qu'il put se justifier des plaintes que les Espagnols faisaient contre lui. Enfin elle demandait pour sa fille la reine d'Espagne les hacquenées dont elle lui avait précédemment parlé, et qu'elle désirait trouver à Bayonne vers le 10 avril, au moment où la reine d'Espagne elle-même arriverait. Mais quand les ordres du roi, même les plus précis, avaient pour but de faire justice aux Réformés, on les éludait le plus possible, soit qu'on y fut autorisé par de secrètes instructions, soit qu'on fut as-

[1] Dom Morice. *Preuves*, III, col. 1345.
[2] Id. ibid., col. 1345.

suré de ne pas déplaire en agissant ainsi. Nous avons vu plus haut que le roi avait ordonné la mise en liberté de quelques Réformés de Nantes, emprisonnés pour n'avoir pas tendu le devant de leurs maisons. Il n'y avait pas encore été fait droit, près d'un an plus tard. Ce fut seulement le 30 mars de la présente année que le Parlement rendit un arrêt sur l'appel des susdits prisonniers. C'étaient maître *Bertrand Duchesne,* receveur ordinaire des finances de Nantes, *Bertrand Geslin, Robert Pineau, Jean Boucicault, Jean Plumangeon* ou Peumangeon. L'arrêt du Parlement fut : qu'ils ne devaient pas être contraints à tendre devant leurs maisons, mais à laisser les autres tendre pour eux, aux frais de leurs paroisses ou aux leurs (de ceux qui tendraient) [1].

Au milieu de ces tracasseries et des violences dont les Réformés étaient l'objet et qu'elle encourageait sous main, tout en ayant l'air de les combattre, la Cour arriva enfin à Bayonne. C'est là, de concert avec l'Espagne, que furent arrêtées les mesures qui devaient aboutir à la ruine des Réformés. Les deux Cours se rencontrèrent dans le courant du mois de juin. Chaque jour fut rempli par des fêtes pour prouver qu'on ne pensait qu'au plaisir ; mais le duc d'Albe, qui avait accompagné sa souveraine, obtint de fréquentes entrevues nocturnes avec Charles IX et avec sa mère. Il y parla, au nom de son maître, avec la plus grande franchise. Il fallait, à son avis, ne pas différer davantage, frapper les chefs des Réformés, sûrs par ce moyen de dissiper le parti tout entier. « Une tête de saumon, disait-il, vaut mieux que dix milles grenouilles. » A ses yeux, un souverain ne pouvait rien faire de plus honteux, ni de plus nuisible à ses intérêts que d'accorder à ses sujets la liberté de conscience [2]. La reine, au contraire, répugnait à l'emploi des moyens violents, du moins au début ; d'accord au fond avec le duc d'Albe, elle voulait, ici comme toujours, user de subterfuge et de détours. On convint que les deux rois s'entr'aideraient soit ouvertement, soit en secret, comme ils jugeraient à

---

[1] Arch. municip. de Nantes.

[2] La doctrine du duc d'Albe a, de nos jours, des partisans et un organe en France. Le journal *le Monde*, cité par *l'Étendard*, du 21 août 1866, a osé dire : « l'État qui descend de l'unité à la pluralité des cultes, se dégrade lui-même, il laisse le parfait pour l'imparfait. Ceci (la liberté des cultes) en philosophie est de *l'absurde*, en droit c'est *un crime*, en morale c'est une *bassesse*.

propos, pour exécuter un dessein si important et si hasardeux; mais que chacun serait libre d'employer les mesures et les résolutions qu'il croirait les plus convenables, en demandant au ciel que la clémence et la sévérité leur réussissent également [1].

Dans le courant de ce mois, Martigues signala son nouveau pouvoir par une ordonnance contre les Réformés. Il leur défendait d'ouvrir des écoles, de chanter des psaumes, de baptiser ou voir baptiser autrement qu'il n'est ordonné dans les édits: « De par le roy et Monseigneur de Martigues, gouverneur et lieutenant général pour le roy en Bretaigne, il est fait prohibitions et deffenses à ceux de la prétendue religion refformée de ceste ville et forbourgs de tenir ny faire tenir aucunes écolles publicques autrement qu'il est permis par les éditz, de chanter psalmes en lieux publicqz ny autres lieux, en sorte qui puisse amener aucun scandale ny esmotion populaire. Pareilles prohibitions et deffenses sont faites auxdits de ladite prétendue religion de recepvoir en leurs presches aucuns estrangiers ny autres personnes que ceux de la séneschaussée, et de faire aucun exercice publicq de ladite prétendue religion en autres lieux qu'il est permis par les editz et ordonnances. Et de faire les baptêmes et autres prétendus sacrements et sépultures en ladite religion, ny y assister en autre forme et en plus grand nombre de gens qu'il est ordonné par lesdits edictz du roy. Suivant lesquels il est expressément deffendu à tous, de quelque religion qu'ils soient, de s'entrerechercher aucunement en leurs maisons ny ailleurs, mesdire, provoquer injures ny attirer les uns ny les autres à sédition, mais qu'ils aient à vivre tous unanimement selon et ainsi qu'il est indict et ordonné par iceulx.... [2] »

En revenant de Bayonne, la Cour se dirigea vers Paris en passant par la Guienne, l'Angoumois et le Poitou, d'où elle vint en Bretagne. La reine annonçait en ces termes, à M. de Martigues, sa prochaine arrivée à Nantes: « Mon cousin, la response que le roy monsieur mon fils fait présentement à votre depesche du 7 de ce

---

[1] Davila. *Hist. des Guerres civiles*, I, 212.

[2] Cette ordonnance avait été provoquée par une députation des habitants de Nantes, pour demander « que le roi mette hors les presches des Huguenots et les écoles des petits enfants. » Cette députation avait été nommée le 27 mars 1565. (Arch. municip. de Nantes.)

mois, satisfaira à tout ce que je vous saurais mander là-dessus, tant pour le regard des exécutions que vous avez différé de faire faire d'aucuns décrets donnez par delà, à ce que ledit sieur roy mon fils escript sur ce propos à la Cour de Parlement de Bretaigne, que pour ce qui touche Saint-Malo et Nantes, où vous regarderez à pourveoir le mieux que vous pourrez en attendant que nous soyons par delà, qui sera bientost s'il plaist à Dieu, lequel je supplie vous donner, mon cousin, ce que désirez. » Dans un post-scriptum de sa main, elle ajoutait: « Mon cousin, le roy mon fils a entendu que vous avez avecques vous un nommé Le Puldrée, de Tours, y m'a priée de vous mander qu'il vous commande de l'arrester et mestre en lays prisons de Nantes, afin que l'y trouve, quand il y arrivera, qui sera bientost [1]. » Ce ne fut cependant qu'au mois d'octobre qu'ils s'y rendirent. C'était le jeudi, onze du mois, ils couchèrent au château, venant de Thouaré. Le lendemain 12, à neuf heures du matin, le roi sortit du château, entra en ville par la porte Saint-Nicolas et alla dîner sur la Fosse, dans la maison d'André Ruys. L'Université qui s'était assemblée dans l'église des Carmélites (consacrée depuis au culte réformé, 1805-1855), alla à sa rencontre entre deux et trois heures [2]. Après avoir séjourné quelque temps à Nantes, Charles IX se dirigea vers Châteaubriant, probablement avec le prince de Condé, qui, pendant le séjour de Nantes, avait entendu la prédication de l'Évangile de la bouche de Petrocelli ou Perrocelli, qui était probablement son ministre domestique ; de Châteaubriant, le roi se rendit à Blain pour voir le vicomte de Rohan malade. C'est dans ces voyages que Charles IX ordonna le rétablissement de la messe dans ces deux localités, où elle avait été abolie. Il signala aussi son passage à Châteaubriant par un édit daté de cette ville (octobre) pour l'union de plusieurs juridictions de Bretagne.

Fidèle à ses plans de temporisation, la reine-mère laissait encore aux Réformés quelque ombre de tranquillité dont ils profitèrent pour tenir à Paris un Synode national qui fut le cinquième. Il eut lieu le 25 décembre, et fut présidé par Nicolas des Gallars,

---

[1] Dom Morice. III, *Preuves*, col. 1346.

[2] Registres de l'université de Nantes, cités par Travers : *Concilia provinciæ Turonensis*, V.

pasteur à Orléans. Les secrétaires furent Louis Cappel, pasteur à Meaux, et Pierre Leclerc, ancien de Paris. On ne voit point qu'il y ait eu des représentants de la Bretagne. Il y fut pris quelques décisions importantes, notamment celles-ci : 1° qu'il faut agir avec beaucoup de prudence dans l'application des peines disciplinaires de l'Église et surtout de la privation ou de la suspension de la sainte Cène; 2° que nul ne peut être ni privé ni suspendu de la Cène par l'autorité particulière d'un pasteur ou de quelque autre personne, mais seulement par l'avis du Consistoire; 3° que pour les baptêmes, il n'est pas absolument nécessaire d'avoir des parrains et des marraines, mais qu'il est bon de se conformer à l'usage établi; 4° que les enfants au-dessous de l'âge de douze ans ne devront pas être admis à la sainte Cène [1].

A la fin de son voyage dans les provinces, le roi avait ordonné, pour le commencement de l'année suivante (1566), une assemblée des principaux membres des Parlements, afin de faire les règlements qui paraîtraient les plus nécessaires. L'assemblée devait se réunir à Moulins. Charles voulut profiter de l'occasion pour amener un rapprochement entre la maison de Châtillon et celle de Guise, tentative évidemment peu sincère! Un rapprochement sérieux eut renversé tous les plans de la Cour et rendu superflues toutes les trames qu'elle avait si habilement préparées dans toute la France. Ce qu'on voulait, aucune illusion ne semble possible à ce sujet, c'était endormir la prudence des chefs Réformés, persuader aux masses qu'on était éloigné de toute pensée de guerre, et surtout affaiblir Coligny dans l'opinion des siens, en le montrant versatile. Cependant le grand homme invité au nom de la paix, au nom de l'Évangile à se reconcilier, ne pouvait refuser sans se démentir, comme aussi en acceptant ne pas contribuer à tromper son parti. La tentative eut lieu, mais sans grand succès. L'amiral embrassa ses adversaires, mais le jeune Henri de Guise refusa de l'embrasser, et d'un autre côté le maréchal de Montmorency, fils aîné du connétable, qui avait pris le parti des Réformés, comme son parent l'amiral, ne voulut à aucun prix plier devant les Guise et ne consentit à quelques apparences que sur la menace de son père de le déshériter [2].

[1] Haag. *France Prot. Pièces just.*, 69-73-75.
[2] *Davila*, I, 218

Tous ces tiraillements ne manquèrent pas d'être connus, et les esprits les plus favorablement prévenus eux-mêmes ne durent pas se flatter d'une tranquillité prolongée. L'assemblée de Moulins déclara nulle la promesse de mariage faite par écrit à Françoise de Rohan par le duc de Nemours, qui épousa Anne d'Este, veuve du duc de Guise. Cette décision, inspirée par les sentiments de la Cour au sujet des Réformés, contribua aussi à ouvrir les yeux de quelques-uns de ces derniers. Cependant pour arriver plus sûrement à ses fins, tout en paraissant ne désirer que la paix, le roi engagea les seigneurs de l'un et de l'autre parti à se retirer dans leurs terres. Ce qui eut lieu. En même temps parut un édit daté de Moulins, du 12 février, qui faisait défense à tous les sujets du roi, de quelque état ou condition qu'ils fussent, de porter pendant un an aucune arme à feu, sous peine de la vie et de confiscation de leurs biens [1].

A trois jours de là, le 15 février, Henri, vicomte de Rohan, épousait, suivant un contrat de mariage qui existait aux archives de Blain, haute et puissante dame Françoise de Tournemine, dame d'Arton, fille de René Tournemine, chevalier, seigneur de la Guerche, et de dame Françoise Hingant, son épouse, en présence de Gilles de Beaumanoir, seigneur de Gazon, François de Coetlogon, seigneur de Kerveno, Jean le Bouteillier sieur des Landes, et de plusieurs autres. Crevain, qui parle aussi de ce mariage, dit que d'après une tradition cette dame était catholique. Mais comment concilier un pareil fait, s'il était réel, avec les sentiments du vicomte de Rohan, qui avait donné asile aux Protestants de Nantes, et qui même après son mariage le leur donna et à plusieurs autres? Comment comprendre que cette dame, quelques années plus tard (sept. 1569), ait présenté au baptême, avec le sieur de La Muce, une fille de la famille de La Roche-Giffard? Crevain lui-même le trouve inexplicable et il en cite encore d'autres motifs; par exemple qu'elle fit prêcher à Rennes (1576) pendant son veuvage dans la maison où elle était; et qu'elle était vraisemblablement parente du seigneur de Campzillon, Pierre de Tournemine, qui déjà, en 1559, avait fait célébrer son mariage par Dugravier, et qui, de 1560 à 1565, avait fait baptiser dans l'Église réformée trois de ses

[1] Dom Morice. III, *Preuves*, col. 1342.

enfants, notamment Élisabeth et Gédéon. Peut-être les deux choses pourraient-elles se concilier, si l'on admettait que catholique au moment de son mariage, Françoise de Tournemine ait cessé de l'être bientôt après; ou encore, comme l'affirme le père du Paz, qu'elle se soit convertie au catholicisme vers la fin de sa vie (1585). Quoi qu'il en soit, ce mariage fut vu avec un extrême déplaisir par la douairière de Rohan. Fut-ce uniquement parce que son fils ne l'avait point consultée à ce sujet, et parce que Françoise de Tournemine était, comparativement aux Rohan « de race trop nécessiteuse, » ou bien plutôt parce qu'elle aurait été catholique? Il est difficile de le déterminer; mais ce qui est hors de doute, c'est le violent mécontentement d'Isabeau de Rohan contre son fils aîné. Voici ce qu'elle en écrivait à son second fils Jean, et ce qu'elle lui ordonnait de faire : « Mon filz, je croy qu'avez pu entendre comme après tous les *baulx traictemens et ennuyz que j'ay peu recepvoir en ceste maison de vostre frère,* le peu de *respect qu'il m'a porté,* et non seulement à moy, mais à la grandeur de sa maison, et à tous ses parents et amys, *ayant prins alliance* sans en daigner parler à aucun, fors qu'à ses bons gouverneurs, qui l'ont guidé par le passé, taschans tousjours à la totalle ruyne de sa maison, et croy qu'à présent ils sont arrivez au comble de leurs désirs. A ceste cause *estant délibérée de n'en plus endurer,* et *advertye de la donation qu'il a faicte de ses meubles,* désire supplier le roy d'estre remise en premiers contratz et me retirer de leur compagnie, n'espérant pas le party d'une femme de race trop nécessiteuse, avoir mieulx pour l'advenir. Et en attendant moyen de faire telle remontrance à S. M., vous prye *ne faillir de par moy* de vous mettre *en ma maison de Bleyn, en attendant* qu'ils s'y logent, et empescher que les meubles ne soient par aultres prins et plustôt qu'ilz tombent en aultres mains, *veulx qu'en mon nom vous en saisissiez et que les retroiez pour en tenir compte au roy* quand il luy plaira. Je ne vous en feray plus longue prière m'asseurant que n'y ferez faulte et que ne fauldrez à faire *l'office d'un bon filz,* comme vous avez toujours faict, et sur ceste assurance, je feray fin, me rendant à vostre bonne grâce, priant Dieu, mon fils, vous tenir en sa saincte grâce.

*De Pontivy,* et au-dessous est écrit : « Vostre bien bonne mère et amye, Isabeau de Navarre. »

Muni de cette lettre Jean de Rohan se rendit au château de Blain, environ caresme prenant. Il était accompagné de dix-huit à vingt soldats et du capitaine de Braguère de Bellesague, et se renferma avec eux dans le château, où, comme le fait pressentir la lettre ci-dessus, Henri de Rohan n'était pas encore revenu avec sa nouvelle épouse. Il fit aussitôt venir quelques serviteurs du château pour indiquer où étaient les plus précieux meubles, et comme il n'avait pas la clef du cabinet où était l'argenterie et vaisselle d'argent, il en fit rompre la porte et enleva ce qu'il voulut; il fit faire inventaire et le fit signer de Jacques Lefebure, brodeur, qui avait tous ces meubles en garde, et de tous les serviteurs qui empaquetaient eux-mêmes les objets. On fit venir vingt-trois charretiers avec leurs bœufs et charrettes. On abattit le pont-levis pour leur entrée dans le château et on le releva aussitôt, tant on craignait d'être dérangé dans cette opération. On chargea ces meubles qui furent portés au pays de Saintonge et de Poitou, afin de les conserver et d'en rendre compte quand le roi le commanderait. Dans la suite, Henri de Rohan, fort mécontent de ce coup de main, poursuivit en justice son frère, qui était déjà alors aux prisons de la conciergerie du palais à Rennes, sous la fausse et calomnieuse accusation contre luy intentée par Mme d'Étampes, touchant la mort de feue dame Diane de Barbançon, sa femme [1].

Ce même mois de février, se tint à Vitré un Synode provincial, qui fut probablement assemblé au château. Louveau qui le mentionne dans ses notes et qui y avait assisté, se contente de dire qu'il ne fut pas réuni avec autant de liberté que l'avaient été les précédents à cause du voyage de Bayonne qui, en quelque façon, avait altéré les affaires, que dès lors on apercevait quelques remuements ou quelques dispositions à la guerre civile. On ne sait rien d'ailleurs de ce qui fit la matière des délibérations de ce Synode, ni des décisions qu'il put prendre [2].

A cette époque, les Réformés de Nantes perdirent le lieu de réunion, qui leur avait été assigné par le duc d'Étampes à Beauregard, juste deux ans auparavant. Peut-être y renoncèrent-ils d'eux-

---

[1] *Notes sur Blain*, par M. Bizeul.
[2] Crevain, 137.

mêmes, le trouvant trop exposé aux courses et aux invasions du peuple. Ils choisirent un endroit plus retiré, au Plessis La Muce, ou à la montagne de La Muce, au bord du grand chemin qui conduit de Nantes vers l'embouchure de la Loire. (C'est encore aujourd'hui le même nom et le lieu est dans la commune de Chantenay.) Leurs assemblées se faisaient tantôt au haut de la montagne et tantôt au bas sous des chênes et sous des cormiers. Ils s'y réunirent depuis le mois de février de cette année jusqu'en juin 1567, qu'un temple fut bâti en appentis sur cette colline. Ils avaient probablement commencé à s'en servir sans y avoir été autorisés, mais ensuite les commissaires désignés par Charles IX, pour le rétablissement de la messe à Châteaubriant et à Blain, le furent aussi pour leur assigner un lieu de culte, et les confirmèrent dans la jouissance de celui qu'ils avaient [1].

Les choses continuèrent sur le même pied pendant quelques mois. La Cour, essayant de dissimuler ses projets, et les deux partis se préparant de plus en plus à une lutte que chacun pressentait comme inévitable. Cette politique de dissimulation, qui avait semblé le comble de l'habileté, ne réussissait au fond ni à tromper complètement les Réformés ni à contenter entièrement les alliés du dehors. Le pape et l'Espagne ne voyaient qu'avec peine des délais qui leur semblaient devoir tout compromettre. Au fond ils ne se confiaient qu'à demi à la reine et à son fils. Les Réformés, de leur côté, pour se garantir des dangers qu'ils redoutaient, s'adressèrent aux princes allemands et demandèrent leur intervention auprès du roi. Ces derniers y consentirent et envoyèrent une députation qui, avant de se présenter à la Cour, s'aboucha avec l'amiral et ses partisans. La députation demanda la liberté de conscience pour les Réformés, à la grande irritation du roi. A cette occasion, l'amiral s'étant présenté dans l'appartement du roi, et ayant vu une déclaration récente qui défendait qu'aux presches permis pour les châteaux des gentilshommes, il y eut d'autres personnes que leurs domestiques et ceux de leur maison, s'en plaignit amèrement, et dit qu'à prendre cette loi au pied de la lettre, un gentilhomme qui se trouverait en voyage en visite chez un ami, ne pourrait pas y entendre la Parole de Dieu. Charles IX

[1] Dom Morice. II. *Hist de Bret*, 299

s'en montra très-blessé, et déclara à cette occasion qu'il goûtait fort le conseil du duc d'Albe : « Que ces têtes rebelles étaient trop hautes dans un Etat [1]. »

Au mois de mai de cette année, le vicomte de Martigues fit une déclaration au sujet du duché de Bretagne qu'il reconnaissait appartenir au roi. Cette déclaration, datée du 25 mai, fut enregistrée par le Parlement, le 11 du mois de juillet. On verra plus tard madame de Mercœur, fille et héritière de Martigues, envisager tout autrement ses droits et ceux du roi.

Dans ce même mois, se produisirent en Bretagne deux incidents qui montrent cette politique à double face dont on usait envers les Réformés. Le jour du sacre et à l'occasion de la procession qui en est comme inséparable (13 juillet), le trompette Lenoir fit une bannie dans la ville enjoignant à tous de tendre devant leurs maisons. C'était par ordre du maire et des échevins, mais en opposition avec les récentes décisions du roi et du Parlement sur ce sujet. Le sénéchal, jaloux qu'on eut empiété sur son autorité, ou peut-être désireux de se conformer aux intentions secrètes de la Cour, fit venir le trompette et le menaça du fouet s'il se permettait de faire une autre bannie sans son autorisation [2]. Au mois d'août de cette année (le 21), le Parlement de Bretagne enregistra « les lettres-patentes obtenues par les manans et habitans de Bretagne qui sont de la religion P. R. qui ordonnent qu'ils jouiront des privilèges qui sont accordés par les édits de pacification. » Ces lettres, datées de Moulins 12 mars 1566, furent enregistrées le 21 août de la même année [3].

Dans ce même mois d'août, le pasteur Baron fut remplacé au Croisic par Boisseul.

Le 1er septembre, le roi étant à Fére, fit don au sieur de Boisfevrier, gentilhomme servant de la reine, sa mère, de la capitainerie du château de Rennes, vacante ou prête à vaquer par « l'extrémité de la maladie en laquelle est détenu le sieur de Boisorcan. »

---

[1] Davila. *Hist. des Guerres civiles*, I, 235.

[2] Arch. municip. de Nantes.

[3] Table raisonnée des ordonnances édits et déclarations et lettres-patentes du roy enregistrées au Parlement de Bretagne depuis sa création jusqu'en 1750, fol. 308.

L'année acheva de s'écouler sans amener aucun changement notable dans la position des deux partis. On continua à s'observer. La reine, s'ingéniant par tous les moyens possibles à faire prendre le change aux Réformés, rassemblait des troupes comme s'il fallait craindre le grand nombre de soldats que l'Espagne amassait en Flandres, tandis qu'elle les armait contre les Réformés. Ceux-ci, sans cesse en défiance, observaient d'un œil inquiet tous les événements, voyant qu'on ne manquait aucune occasion de restreindre la liberté de conscience, et prenaient leurs précautions pour ne pas se trouver au dépourvu. Une foule de symptômes faisaient pressentir que l'explosion ne pouvait plus guère être différée, et que la moindre occasion la ferait éclater.

## X

### 1567-1570

Au commencement de l'été de cette année 1567, la reine ayant fait venir six mille Suisses sous la conduite du colonel Pfeffer, et le cardinal de Sainte-Croix étant venu à la Cour en qualité de légat du pape pour procéder, de concert avec le roi, à la publication du Concile de Trente, les chefs du parti réformé se réunirent à Châtillon-sur-Loing pour aviser à ce qu'il y avait à faire. On tomba d'accord qu'il fallait prendre les armes pour éviter d'être exterminés, et l'amiral fit prévaloir l'avis d'enlever le roi pour le soustraire à l'influence des Guise.

A peu près à cette même époque (juin), Martigues, passant à La Roche-Bernard, voulut visiter le tombeau de M^me^ Dandelot, qui était orné de belles épitaphes. L'Église réformée fut à cette occasion dans une grande inquiétude. Elle craignait qu'il ne fût venu pour lui ôter le temple de l'hôpital, que Dandelot avait fait bâtir quelques années auparavant. Le caractère connu du gouverneur et les sollicitations des catholiques de l'endroit ne rendaient cette crainte que trop plausible. Louveau, fort indécis sur l'accueil qu'il en recevrait, alla cependant lui présenter ses respects. Martigues l'accueillit assez bien, lui vanta la beauté du monument, ajoutant par raillerie que les Réformés ne faisaient aucun cas de pareilles

constructions. Louveau essaya de lui prouver que l'honneur civil de la sépulture n'était pas contraire à la parole de Dieu. — Je sais bien comment il en va, monsieur le ministre, répliqua le vicomte en se tournant vers des gentilshommes : « Tailler ne te feras images. » Louveau crut devoir répondre que toutes les images n'étaient pas défendues de Dieu, mais seulement celles qui représentaient la divinité, ou que l'on employait au culte divin. C'était à Louveau bien du courage, et à Martigues une patience bien peu ordinaire et qui devait en être arrivée à ses dernières limites. Les craintes qu'on avait conçues au sujet de ce voyage ne se réalisèrent pas. Cette Église jouit, au contraire, d'une très-grande tranquillité pendant cette année, même après le commencement de la guerre. Cette paix doit être attribuée à ce que la plupart des familles nobles de la baronnie, et les bourgeois les plus notables, étaient de la religion, et à ce qu'il y eut toujours aussi quelques officiers et quelques juges qui en étaient également. Le Consistoire, par sa composition et par l'énergie de ses membres, fut aussi un soutien pour cette Église. Ces membres étaient alors : Noble Jean Rocaz, du Haut-Verger, Jean Le Hebel, Guyon Jouin, Noble... Nicolas de Tebillac, sieur de Beaumont, capitaine de La Bretesche, Jean Jehannet, chatelain de Pontchâteau, Guyon Pelaud, Jean Cherotin, M. Amat de la Rose, médecin, Me Etienne Bernier, Pierre Guillermo et Claudin Guillermo frères. Ce Consistoire fit preuve de fidélité, dans l'accomplissement de la discipline, par l'excommunication de l'un d'entre eux, Guyon Jouin, pour son apostasie ; mais cette grande rigueur ne fut déployée que lorsque toutes les autres voies eurent été épuisées pendant un an [1].

Au mois d'août, les gens du roi adressèrent au Parlement une remontrance au sujet du sieur d'Avaugour pour lui faire quitter les armes de Bretagne. Le fait qu'une branche de cette famille avait embrassé la Réforme ne fut peut-être pas sans influence sur les décisions qui furent prises contre elle.

Malgré les préparatifs de guerre que faisaient les deux partis, les Églises se réunirent en Synode national, à Verteuil, du 1er au 7 septembre, soit que leur intervention dans le mouvement qui allait éclater fut presque nulle, soit que cette réunion ait paru,

[1] Crevain, 139-141.

au contraire, un moyen de se concerter sans éveiller les soupçons. Les actes qui en ont été dressés ne mentionnent pas les noms des anciens et des pasteurs qui y assistèrent, de sorte qu'il est impossible de savoir si la Bretagne y fut représentée. Aucune décision n'y fut prise se rapportant à notre province.

Sur ces entrefaites, la Cour se trouvant à Monceaux-en-Brie, l'occasion parut favorable à l'amiral et aux autres chefs, qu'il avait persuadés d'enlever le roi. On fixa le 27 septembre pour l'exécution de ce dessein, et la petite ville de Rosoy, en Brie, comme lieu de rendez-vous. Mais les préparatifs ne purent se faire si secrètement que la reine n'en fut avertie. Aussitôt, montant à cheval, ainsi que le roi et quelques courtisans, elle se sauva à Meaux, laissant derrière elle ses bagages et le reste de la Cour. Elle envoya en toute hâte des courriers pour rassembler les Suisses, cantonnés à quelques lieues de là, et dépêcha le maréchal de Montmorency aux Réformés pour leur demander le motif de ce soulèvement. Il ne s'acquitta que trop bien de sa tâche. Rencontrant le prince et l'amiral qui se dirigeaient vers Meaux, il entra en pourparlers avec eux et fit si bien que le temps s'écoula et que les Suisses arrivèrent. Le roi se mit aussitôt au milieu d'eux et parvint ainsi à Paris [1]. L'entreprise était manquée. Les Réformés firent alors présenter au roi une requête où ils rejetaient sur l'ambition et sur la conduite des Guise la nécessité où ils s'étaient trouvés de se réunir en armes. « Ils vous supplient très-humblement, disait la requête, vouloir considérer qu'estant desjà tenus comme coulpables des crimes à eux impozez par les dits de Guise, et estant Vostre Majesté, par leurs persuasions entrée en une manifeste deffiance d'eux et s'estant pour ceste cause armée de forces estrangères, combien qu'elles eussent esté mandées sous autre couleur, etayant aussi esté tenus trois conseils tant à Marchaiz qu'à Monceaux pour se saisir des personnes des dits premiers princes et autres principaux seigneurs de la religion ; et naguères encore Vostre Majesté sollicitée et sommée d'entretenir la promesse par vous de longtemps faite au roy d'Espagne de vous saisir des dits principaux de la religion et exterminer tous ceux qui en font profession, il ne leur pouvait rester aucun moyen de sûr accez en ce

[1] Davila *Hist. des Guerres civiles*, I, 248.

lieu sans encourir un danger et péril éminent de leurs personnes qu'avec les armes. Ils protestaient d'ailleurs ne les avoir prises ni contre le roi ni contre aucun des siens [1]. On s'étonne comment en présence de pareilles déclarations reproduites par les écrivains catholiques contemporains, aussi bien que par les écrivains réformés, on peut douter encore que le crime de la Saint-Barthélemy ait été prémédité et préparé de longue main. En réponse à cette requête des Réformés, le roi publia la sommation suivante datée du 7 octobre : Il avait appris, disait-il, mais sans vouloir le croire, que le prince de Condé, le cardinal de Châtillon, l'amiral, Dandelot, de Larochefoucault, de Genlis, de Clermont d'Amboise, de Saux, de Boucart, de Boucavanes, de Piquigny, de Lisy, de Mouy de St-Phale, d'Esternay, le comte de Montgommery, le vidame de Chartres étaient les chefs des troupes rassemblées à Saint-Denis. En conséquence, il leur enjoignait de venir auprès de lui sans armes. Les Réformés répliquèrent qu'ils avaient été trop sûrement informés de l'intention où l'on était d'exterminer ceux de leur religion pour n'avoir pas été forcés, quoique à leur grand déplaisir, de s'assembler et résoudre « selon la loi et devoir de nature de deffendre et conserver nos vies, nos biens et mesmes la liberté de nos consciences. » Ils demandaient que les Etats fussent convoqués pour examiner et juger leurs plaintes, protestant d'ailleurs « devant Dieu et devant ses anges » n'avoir jamais eu la pensée d'attenter en quoi que ce soit contre la personne du roi et contre l'État [2].

Toutes ces précautions étaient désormais superflues. La guerre était commencée. Après avoir manqué l'entreprise de Meaux, les Réformés déployèrent une grande activité. Ils s'emparèrent en peu de temps d'un grand nombre de villes. Le prince de Condé avait chargé Lanoue de se saisir d'Orléans. Parti avec quinze hommes seulement pour une aussi délicate entreprise, Lanoue, à force d'énergie et avec les intelligences qu'il s'était ménagées dans la ville, vint à bout de son dessein. Pendant qu'il rendait à son parti cet éclatant service, les autres chefs, se distribuant les diverses provinces de la France, les parcoururent avec la plus grande célérité.

---

[1] *France Prot.*, *Pièces just.*, n° XXVI, 79.
[2] Id., ibid., n°s XXVIII et XXIX, 81-82.

notamment la Bretagne, l'Anjou, la Touraine, la haute Normandie, et, rassemblant des troupes, ils les conduisirent à Saint-Denis.

Dès que les premiers bruits de l'entreprise de Meaux et de la prise d'armes parvinrent en Bretagne, les Réformés de Nantes se réfugièrent de nouveau à Blain où les suivirent les pasteurs et les membres de plusieurs autres Églises. On y compta en particulier Guillaume Presleux, pasteur à Combourg; Arthur de Cussé, pasteur de Frossay; Charles de La Pommeraye, pasteur de Montigny, sans parler de ceux de Nantes.

Cependant la petite armée « huguenotte » ne cessait d'escarmoucher sous les murs de Paris, brûlant les moulins, essayant d'affamer la ville et bravant les forces bien plus nombreuses du parti du roi. Le connétable fut forcé par les Parisiens d'offrir la bataille dans la plaine de Saint-Denis. Il avait dix-huit mille hommes, le prince de Condé n'avait que douze cents arquebusiers et quinze cents cavaliers. Il n'en accepta pas moins la lutte. La victoire demeura incertaine. Le connétable fut tué par l'écossais Robert Stuart qu'il avait autrefois fait torturer. Ainsi mourut de mort violente, comme les deux autres, le dernier membre survivant du triumvirat.

Un envoyé des Turcs qui s'était placé sur Montmartre pour mieux juger de l'action, émerveillé du courage des Réformés qui portaient la casaque blanche, se prit à dire: « Si Sa Hautesse avait ces blancs, elle ferait le tour du monde et rien ne tiendrait devant elle. » La nuit avait séparé les combattants. Le lendemain Coligny ramena ses troupes à la même place et brûla la chapelle. C'était le 10 novembre.

Deux jours après parut une ordonnance sur la transmission des offices. Il y était dit entre autres « que nul ne serait reçu dans une charge de judicature sans information de vie et mœurs, et sans être de la *religion catholique*. » Cette ordonnance devait avoir partout de déplorables effets et particulièrement à Nantes, à La Roche-Bernard et à Rennes. La guerre d'ailleurs ne se fit pas autrement ressentir en Bretagne. Notre province fournit son contingent en hommes à l'un et à l'autre parti, mais elle ne fut le théâtre d'aucune lutte. Martigues quitta son gouvernement pour se joindre aux troupes du roi. Son absence procurait toujours aux Réformés quelque repos.

Vers la fin de cette année, les princes allemands envoyèrent à Condé un secours assez important en soldats. Ce secours au premier moment fut plus embarrassant que profitable. Ces troupes étrangères, en effet, demandaient l'argent qui leur avait été promis, et les caisses du parti étaient vides. L'armée donna alors, chefs, soldats et domestiques mêmes, un bel exemple de dévouement à la cause qu'ils défendaient. Ils se dépouillèrent de tout ce qu'ils pouvaient avoir de précieux ou de quelque importance. Lanoue, surtout, fut admirable de désintéressement.

Cette promptitude avec laquelle les Réformés s'étaient emparés de plusieurs villes importantes, ces secours envoyés par les princes allemands, plus que tout cela encore, l'absence de M. de Martigues firent croire sans doute aux Réformés de Nantes, à ceux du moins qui n'avaient pas voulu se réfugier à Blain, que le moment était venu de satisfaire leurs animosités. Le 17 du mois de janvier, un certain nombre d'entre eux pénétrèrent dans le couvent des Couëts et insultèrent les religieuses, qui se réfugièrent à Nantes apportant le corps embaumé de Françoise d'Amboise [1]. Cette lâche violence ne saurait être trop énergiquement blâmée. Il faut cependant se souvenir que la meilleure part de l'Église réformée de cette ville était alors à Blain ; que, présente, elle eut certainement désapprouvé et probablement empêché cette indignité. Mais chaque fois que nous l'avons vue se retirer dans « son sûr asile, » il y a eu des violences commises par ceux qui étaient restés à Nantes. D'un autre côté, il est étrange que ceux qui insultèrent les religieuses les aient ensuite laissé emporter à Nantes leurs reliques. C'était, pour l'ordinaire, aux statues et aux reliques plutôt qu'aux personnes qu'ils s'en prenaient. Ce fait n'est pas mentionné par Dom Morice, qui a eu en mains les documents les plus nombreux et les plus sûrs, et qui n'aurait pas manqué d'en parler s'il l'avait su ou cru exact. Peut-être n'est-il pas authentique.

Dès qu'il se vit appuyé par le secours des Allemands et à la tête de forces importantes, Condé mit le siége devant Chartres. La Cour, en présence d'une détermination qui, sous plus d'un rapport, pouvait tourner à son désavantage, entama de nouvelles négociations. Après quelques pourparlers, Condé désireux de se débarrasser

---

[1] Mellinet. *Commune et Milice de Nantes*, III, 218.

des criailleries des troupes allemandes qui demandaient toujours de l'argent, et impatient surtout de reparaître à la Cour, se hâta de traiter. Les conditions furent débattues entre le cardinal de Châtillon d'une part, et les conseillers d'État Gontaut de Biron et Malassise de l'autre. L'amiral et Lanoue, firent vainement ressortir que les promesses du roi étaient dépourvues de garanties. La paix fut signée à Longjumeau. On l'appela boiteuse et malassise à cause des conseillers qui l'avaient négociée. Cette paix, dit Crevain, fut fort désavantageuse autant que précipitée; car on manqua Chartres qui était sur le point de se rendre à l'armée du prince où Dandelot faisait paraître son mérite; car on renvoya le secours d'Allemagne qui était fort considérable; on rendit les places que l'on avait prises et qui pouvaient être gages de la paix; enfin on désarma comme pour tendre la gorge au couteau; c'était le dessein du conseil, et l'amiral l'avait bien prédit [1]. » Cette paix ne dura qu'un mois. Elle confirmait l'édit de janvier 1562, sans aucune des restrictions de l'édit de Roussillon; mais elle ne donnait aucune garantie. Les Réformés de Bretagne en profitèrent cependant pour tenir un Synode à La Roche-Bernard. On s'y occupa de choses graves et notamment de la suspension d'un ministre, pour des sujets qui seraient trouvés légers au sens de la chair, dit Crevain, mais « il faut que l'évêque soit irrépréhensible [2]. » On ignore quels pasteurs y assistèrent. Il semble pourtant naturel de supposer qu'ils durent y être nombreux à cause de la paix, et parce que la plupart étaient déjà à Blain.

La Cour, en signant la paix, n'avait eu qu'un but, désarmer les Réformés, renvoyer les Allemands qui faisaient leur force, et leur faire rendre les villes qu'ils occupaient. Elle était d'ailleurs plus que jamais résolue d'en finir avec ce parti et avec ses chefs. Elle essaya de profiter d'un moment où l'amiral était en visite chez le prince de Condé, pour les faire enlever l'un et l'autre; mais ils furent prévenus et échappèrent. En apprenant cette tentative, le cardinal de Châtillon s'enfuit en Angleterre. Dandelot, qui se trouvait en Bretagne, et qui prévoyait le prochain renouvellement des troubles, leva rapidement et en secret des troupes, avec l'aide de

[1] Crevain, 142.
[2] Ep. à Timothée, III, 2.

Lanoue, de Brossay-Saint-Gravé et de Montejan; tandis que le vidame de Chartres, Lavardin et Montgommery en faisaient autant en Normandie et dans l'Anjou. Aussitôt que ces troupes furent prêtes, Dandelot se mit en mesure d'aller joindre son frère et le prince qui s'étaient réfugiés à La Rochelle. Ses compagnons étaient Lanoue, Minguetière, Brossay-Saint-Gravé, du Verger, Joachim Levasseur, Cogneo, Laloue, François d'Angènes, sieur du Coudray, du Chesne, Rabodange, François d'Acigné, sieur de Montejan, et son enseigne Duplessis Bordage, Raoul de La Celle, seigneur de La Serardoye, Cassi dit Bouchaut, avec son lieutenant Millery et son enseigne La Rivière-d'Artois, Bressault, Mimbré, Lagarde, Sey, Lorme, Lamotte-Tibergeau. Il avait pour maréchal de camp Boisvert, qui se sacrifia pour le sauver [1]. Mais l'entreprise était ardue d'aller de Bretagne à La Rochelle, tous les passages de la Loire étant aux mains des ennemis. Il entreprit cependant de le faire entre Angers et Saumur. Martigues de son côté avait eu ordre de la Cour de lever des troupes et, de concert avec Montpensier, d'empêcher les Réformés d'opérer leur jonction en passant la Loire. Des craintes sans fondement, mais peut-être habilement provoquées, de voir les Réformés s'emparer de Nantes, qui est la clef du pays, retinrent Martigues dans cette ville et permirent à Dandelot de sortir de Bretagne sans être inquiété. Dès qu'il en fut informé, Martigues s'élança à sa poursuite. Son but était de se joindre avec le duc de Montpensier qui était à Saumur. Sa marche fut si rapide qu'il rencontra Dandelot aux environs de Saint-Mathurin. Attaqués avec furie et pris au dépourvu, les Réformés furent renversés, et malgré un secours envoyé par Lanoue, livrèrent passage à Martigues qui continua sa course jusqu'à Saumur; il espérait en revenir avec Montpensier et les achever. Ceux-ci furent quelques instants dans un grand embarras à cause du terrain peu favorable où ils étaient et du voisinage de la Loire. Fort heureusement ils trouvèrent un gué et passèrent sans obstacle, cavalerie et infanterie, au grand dépit de Martigues, qui avait déjà annoncé en Cour leur défaite. Revenu sur les lieux, il trouva les ennemis absents. Quelque temps après, Montejan et Beaulac conduisirent encore à Dandelot d'autres troupes sorties de Bretagne.

[1] *France Prot.*, art. Châtillon, 417.

La reine de Navarre et son fils, âgé alors de quinze ans, vinrent aussi se réfugier à La Rochelle. C'était au mois de septembre.

Le 7 furent enregistrées des lettres patentes qui défendaient de faire servir « les églises, cloches et autres meubles religieux aux presches des religionnaires. » Le 25 du même mois, fut enregistré un autre édit qui excluait de l'université et des offices de judicature tous les membres de la religion réformée. Un autre plus sévère encore fut également enregistré à cette époque. Il défendait de professer publiquement une autre religion que la religion catholique. Il enjoignait de plus aux ministres de sortir du royaume dans la quinzaine après sa publication, sous peine de confiscation de corps et de biens. C'est probablement dans ces circonstances que le Parlement de Rennes prit des mesures, cette année, contre un conseiller récipiendaire accusé d'être de la religion [1].

Au reste, avec de pareils encouragements donnés par l'autorité, il est aisé de se représenter quel dût être en Bretagne le déchaînement des passions populaires. Il y en eut en particulier à La Roche-Bernard, dont les Réformés ni le pasteur ne s'étaient réfugiés à Blain comme tant d'autres. Louveau fut obligé de demeurer à La Bretesche, d'où il allait toutes les semaines visiter son Église, mais la nuit, pour ne pas irriter davantage les séditieux, et pour ne pas être victime de leurs embûches. On fut obligé de transférer cet hiver à Rochefort et puis à La Bretesche le collége fondé à La Roche-Bernard par Dandelot, peut-être dès son premier voyage en Bretagne. La Réforme, en effet, a toujours fait marcher de front l'Église et l'école. Les excès de toute nature se commettaient contre les Réformés. C'est ce que faisait en particulier une bande commandée par le capitaine Quengo, qui avait anciennement servi sous Dandelot. Cet homme sanguinaire, comme si sa haine n'avait pas été assouvie par les atrocités qu'il commettait contre les vivants, s'en prit aux morts eux-mêmes et démolit en même temps que le collége de l'Hôpital le tombeau de Mme Dandelot. Quelques hommes de cœur lassés enfin de cette horrible tyrannie se réunirent et débarrassèrent la contrée de ce misérable et des siens. Mais, comme il arrive souvent en pareil cas, ces excès en produisirent d'autres en sens contraire, un parti de Huguenots tua trois prêtres au

[1] Registres du Parlement de Rennes.

Bignon, pilla et vola plusieurs marchands [1]. C'est encore à la charge de ceux qui étaient restés à Nantes, tandis que les autres étaient réfugiés à Blain, qu'il faut mettre cette odieuse violence. En présence d'un fait aussi persistant que celui-ci, que les pilleries, vols et meurtres imputés aux Réformés de Nantes, ne se produisent jamais que lorsque l'Église de cette ville est réfugiée à Blain, on se demande si ce reste appartient vraiment à l'Église, et si ce n'est pas, sous le nom des Réformés, le rebut de la population qui commet de pareils crimes. Peut-être aussi faut-il y voir le résultat inévitable des guerres civiles, l'affaissement du sens moral, l'amour de la rapine, le goût de la violence et du sang; tous les mauvais instincts de notre nature paraissant au grand jour, les bas fonds de la société la dominant, la dirigeant pendant ses heures d'aberration et de délire.

Deux faits se produisirent, cette année, dans notre province qui intéressent jusqu'à un certain point la cause des Réformés. La ville de Morlaix fut érigée en gouvernement au profit de Troïlus, marquis de Mesgouez (sieur de La Roche, marquis de Coetarmoal, comte de Kermoallec et de Joyeuse Garde). Dix ans plus tard il fut nommé vice-roi de Terre-Neuve. Il passait pour l'amant de la reine-mère; et on le disait de la religion. Cette dernière assertion n'est point prouvée; elle ne manque pas absolument non plus de vraisemblance. En effet, il épousa en seconde noces Marguerite de Tournemine, veuve elle-même et fille de René de Tournemine, sieur de La Guerche et de Françoise Hingant, et quelques membres de cette famille appartenaient à l'Église réformée. Pendant la Ligue, il se rangea contre Mercœur qui, l'ayant pris dans une rencontre, le retint prisonnier pendant plusieurs années et le traita assez durement [2].

L'autre fait plus important est celui de la mort de René de Goulaine, sieur de Laudonnière. MM. Haag, dans la *France Protestante*, regardent comme établi que le vieux capitaine qui fut tué, cette année, au combat du Pas-Saint-Sorlin, était René de Goulaine; et la *Biographie bretonne*, à l'article Laudonnière, n'hésite pas non plus à rattacher René Laudonnière à la famille de Gou-

---

[1] Travers. II, 413.

[2] *Biog. bret.*, art. La Roche. et *Mémoires de Montmartin*.

laine [1]. Il est avéré que ce nom de Laudonnière, emprunté à un château situé dans le voisinage de Vieillevigne et appartenant aux de Goulaine, était le nom distinctif d'une branche cadette de cette famille. René de Goulaine de Laudonnière serait donc le marin expérimenté qui avait accompagné le capitaine Jean Ribaut dans sa première expédition en Amérique, et qui fut chargé ensuite, par Charles IX, à la demande de Coligny, d'aller à la recherche des Français qui avaient été laissés à la Floride. Il s'agissait, dans la pensée de l'amiral, de renouveler l'entreprise de Villegagnon et de fonder en Amérique une France protestante. Après bien des vicissitudes, des trahisons et des périls extrêmes qu'il a racontés lui-même dans une narration qui a été publiée [2], il revint en France avec un très-petit nombre de compagnons, parmi lesquels le pasteur Robert. C'était vers l'année 1566. Fort mal reçu à la Cour, René de Goulaine se retira dans sa maison. C'est là, et dans les dispositions d'esprit, que les injustices dont il avait été victime peuvent faire aisément comprendre, que le trouva la prise d'armes de ses coreligionnaires. Les Réformés bretons ayant guerroyé en Poitou et en Saintonge, il les y suivit et commandait aux environs de Marennes. Voici, d'après de Thou, dans une note des additions qu'il faut faire à ses histoires, comment ce chef mourut : « A la deffaite des insulaires de Marennes, il faut mettre les morts jusques à six cents hommes et notter qu'ils forcèrent leur chef (en marge : nommé Gouleines) de quitter l'avantage du Pas de Sainct-Sorlin, attirez par la fuite feinte des arquebuziers à cheval. Ce chef fort agé endura plusieurs outrages, dit qu'il se laverait en son sang de leur ruine, puis les mena à leur mort et à la sienne [3]. » Nous verrons dans la suite que plus d'un membre de cette ancienne et noble famille a rendu de grands services à l'Église réformée, dans notre province, et a beaucoup souffert pour elle.

---

[1] *Biog. bret.*, art. Laudonnière, *France Prot.*, même art., 473.

[2] Il en a été fait récemment une réimpression dans la bibliothèque Elzévirienne. En voici le titre : L'*Histoire notable de la Floride*, située ès Indes occidentales, contenant les trois voyages faits en icelle par certains capitaines et pilotes français, descrits par le capitaine Laudonnière, qui y a commandé l'espace d'un an trois meys ; à laquelle a esté adjouté un quatriesme voyage fait par le capitaine Gourgues, mise en lumière par M. Basanier, gentilhomme français, mathématicien. *Paris*, 1586.

[3] *Ms de Colbert*, XXVIII, 52.

Les violences, dont les Réformés avaient souffert l'année précédente, furent encore plus grandes celle-ci. Le comte de La Mégnane, pire que Quengo, s'il est possible, et assisté d'un certain Bozeron qui avait feint d'être de la religion, vint une nuit, bien accompagné à La Roche-Bernard. Il pilla toutes les maisons de la religion, et notamment celles de deux anciens, dont l'un était Jean Cherotin. Ils furent eux-mêmes enlevés et soumis à une longue et dure détention. Enfin au moyen d'une grosse rançon, ils furent rendus à la liberté. Louveau n'eut point à souffrir de ces violences parce qu'il s'était retiré à Blain. Il y avait alors dans cette Église et sous la protection du vicomte de Rohan quinze ou seize pasteurs qui s'occupaient d'expliquer d'une manière suivie telle ou telle portion des Écritures. L'ancien registre de Nantes, que Crevain avait pu consulter, rapporte « qu'aux 16e et 17e jours de février 1569, fut célébré par l'Église de Dieu, assemblée à Blain, le jeûne avec les prières extraordinaires à cause des grandes persécutions qui se faisaient par les guerres civiles; qu'au même temps fut recommencé à chanter tout de suite le livre des psaumes de David, une ou deux pauses à chaque exhortation [1]. » Faut-il conclure de cette dernière décision que les Églises se faisaient une loi de chanter les psaumes dans l'ordre où ils sont dans le *Psautier*, et quel que fut le sujet de la prédication? Dans ce cas, il semble qu'on aurait dû craindre un certain formalisme et parfois-même la contradiction; le chant exprimant par exemple la joie, la délivrance ou l'humiliation, et la prédication se rapportant à des idées contraires.

Mais si l'on était tranquille à Blain, les hostilités générales continuaient en dehors de notre province. Les deux armées ennemies se rencontrèrent sur les bords de la Charente, près de Jarnac, 26,000 soldats catholiques contre 15,000 Réformés. Le prince de Condé, blessé et fait prisonnier, fut assassiné lâchement par Montesquiou, qui agissait, disait-on, en vertu d'ordres secrets. Le duc d'Anjou montra dans cette occasion une joie indécente, et se conduisit d'une manière ignoble envers son ennemi vaincu. Les Réformés avaient eu le dessous dans cette rencontre, mais leur retraite s'était effectuée en bon ordre grâce à l'énergie de l'amiral,

[1] Crevain, 157.

qui avait été cependant assez gravement blessé. Cette défaite encouragea leurs adversaires. Le parlement de Rennes en particulier déploya contre eux beaucoup de zèle. Le 18 mars, deux jours après la bataille, il rendit un arrêt portant que pendant la séance criminelle les édits du roi contre les officiers de la R. P. R. seront exécutés [1]. Mais ce ne fut là que le prélude de ses rigueurs.

Au milieu de ces manifestations et de ces actes hostiles, il faut citer comme contraste le traité fait à Vitré, le 8 avril, à la maison de ville, entre les habitants des deux religions. Ils convinrent, pour le maintien de la paix et pour le service du roi, sous l'obéissance de M. de Martigues, que huit personnes, moitié de chaque religion, garderaient les clefs de la ville, chacun pendant son mois, et que les soldats se tiendraient au château sans faire de courses dans la ville ni aux champs, si ce n'est deux à deux tout au plus et avec l'épée seulement [2]. Ces sages mesures portèrent leur fruit. Pourquoi les deux partis ne se montrèrent-ils pas toujours animés des mêmes sentiments! Quelques jours après, le Parlement recommença ses rigueurs. Il délibéra sur la vacance aux termes des édits, des états de quelques-uns des présidents et des conseillers de la Cour accusés d'être de la religion. A cette occasion, « Me Pierre Brullon, président, a dict qu'il ne serait raisonnable qu'il assisterait à la délibération qui se pouvait faire en ce qui concernait Me *Françoys Callon, président* et *René du Han, conseiller*, à raison que si l'état dudit Calon estoit déclaré vacant, il monsterait en sa place qui est de second président, et serait ce faisant juge en sa propre cause, et mesmes aurait double gaiges servant à la séance d'aougst, et quant audit du Hàn, qu'il est marié avec sa cousine née de germaine. Aussi a esté remonstré par Me Jacques Lucas, président, que advenant la vacation de l'estat dudit Calon, si aulcune estait, en conséquence d'icelle il monsterait en l'estat de tiers président, et à ceste cause qu'il ne serait séant qu'il assisterait à ladite délibération. Me René de Bourgneuf, maître des requestes ordinaires de l'hostel a semblablement dit que ledit du Han est marié avecq sa cousine germaine, et iceulx Brullon et Lucas, présidents, et de Bourgneuf, retirez, le faict mis en délibération, a esté arresté qu'ils

[1] Registres secrets du Parlement.
[2] Crevain, 165.

assisteraient à ladite délibération, réserve lesdits Brullon et de Bourgneuf pour le regard dudit du Han seulement. » Dans la même séance, la Cour prit encore la résolution suivante : « La Court délibérant sur les exécutions des arrestez et commissions cy devant ordonnées en la publication des édictz du roy contre ceulx de la prétendue nouvelle religion, à ce que lesditz arrestz et commissions soient diligemment exécutez sellon leur forme et teneur, et que les affaires du roy ne soient retardées, a esté arresté qu'il sera commis en chacun des quatre siéges présidiaulx de ce ressort deux des conseillers de la Court, scavoir : à Rennes, Me Robert de Montdoulcet et Jacques de France conseillers ; à Nantes, Raoul-Challopin et Jan Guérin ; Vennes, Françoys Aymeret et Pierre de Saint-Martin ; Quemper-Corentin, Claude Parent et Cristofle Tituau ; et pour la Chambre des Comptes : Me Françoys Pain, pour avoir l'œil sur les juges desdits siéges, auxquelz ont esté envoyez lesdits arrestz et commissions, et entendre d'eulx ce qu'ils auront faict en leurs charges pour en advertir la Court de jour et heure en aultre [1]. » C'est à la suite de ces mesures que la Cour eut bientôt à enregistrer la procuration d'un président des enquêtes, qui était de la religion, pour remettre son office aux mains du roi.

A toutes ces difficultés s'ajouta pour les Réformés de Bretagne la perte d'un de leurs plus fermes appuis. Dandelot après avoir fait des prodiges de valeur à Jarnac, à Pamproux, à Jazeneul, vint mourir d'une fièvre chaude, à Saintes, le 7 mai selon les uns, le 27 selon les autres. Quelques historiens ont cru qu'il avait été empoisonné. Son corps fut porté à La Rochelle. La reine de Navarre voulut suivre le convoi jusqu'à la Tour de la Chaîne, où il resta déposé pendant dix ans, au bout desquels son fils le fit transporter à La Roche-Bernard. Ses restes furent placés ensuite là où l'avaient été ceux de sa première femme, quoique le superbe mausolée qu'il y avait autrefois fait élever eut été détruit [2]. Voici le témoignage que lui rend le père Arcère : « Il était rigide et zélé sectateur de la Réforme dont il avait embrassé les opinions de bonne foi ; grand homme de guerre, génie fécond en ressources, dans un métier hasardeux qui en demandait tant et d'un courage aussi zélé qu'in-

[1] Registres du Parlement, minutes en parchemin, au greffe de Rennes.
[2] Crevain, 147. — *Fr. Prot*, art. Châtillon, 117.

trépide. » Les soldats l'avaient surnommé le chevalier sans peur.

Deux jours après cette mort, qu'ils ignoraient peut-être encore, les pasteurs réfugiés à Blain célébrèrent la Cène au château « encore que les fidèles fussent au milieu des plus grands troubles [1]. » Il y eut néanmoins une sorte de compensation à la perte irréparable qu'ils avaient faite en la personne de Dandelot. Le 17 juin, en effet, le roi donna des lettres-patentes par lesquelles il prenait sous sa protection la personne, la famille et les biens de Henri, vicomte de Rohan, persuadé que ce seigneur était soumis à ses édits et ordonnances [2]. Ainsi le roi lui-même rendait plus inviolable encore cet asile où se réfugiaient nos troupeaux quand leur détresse était trop grande. Peut-être cette faveur n'était-elle pas complétement désintéressée de la part du roi, et voulait-il par là retenir Henri de Rohan dans sa demeure et loin des luttes que soutenaient ses amis. Sa santé, du reste, le lui interdisait; mais sa protection n'en était pas moins très-efficace et une véritable bénédiction pour les Réformés.

Le 24 de ce mois eut lieu le combat de La Roche-Abeille, en Limousin. Les Réformés, sous la conduite de l'amiral, y battirent le duc d'Anjou, assisté des troupes italiennes que lui avait envoyées le pape et que commandait Strozzi. Celui-ci resta prisonnier. Les Réformés souillèrent leur victoire par une indigne vengeance. Ils ne voulurent faire quartier ni aux Italiens, ni aux catholiques français, et massacrèrent les prisonniers. C'était perdre le droit de flétrir l'indigne conduite de Montesquiou et ceux qui la lui avaient inspirée. Les chefs, du moins, n'y consentaient pas et avaient tenté vainement de l'empêcher. Au reste, ces atrocités devenaient de plus en plus fréquentes. Ainsi, à Orléans, cette même année, cent vingt prisonniers furent brûlés dans la prison où ils étaient détenus.

Au mois de juillet, le vicomte de Rohan permit aux réfugiés, conformément à une décision du Consistoire, de faire faire des prédications régulières à différentes heures du jour, par les pasteurs qui s'étaient retirés sous sa protection. C'est ainsi que l'Évangile, selon saint Marc, fut marqué pour servir de texte ordinaire aux exhortations de sept heures du matin pour les serviteurs et autres qui n'avaient

---

[1] Registre du Parlement de Nantes, cité par Crovain, 157.
[2] Dom Morice. *Preuves*, III, col. 1358.

pas la commodité d'assister aux ordinaires de neuf. François Oyseau, ministre de Nantes, prêchait sur la prophétie de Daniel, après avoir achevé celles d'Aggée et de Zacharie; Antoine Bachelard, son collègue, sur la Genèse; Silo le Cercler, ministre de Blain, sur la fin de saint Luc, après l'exposition des trente-cinq psaumes; Philippe Birgan, sieur du Bignon, ministre de Rochefort, sur le commencement de saint Luc; Jacques Guineau, ministre de Sion, sur la seconde de saint Pierre; François Baron, ministre de Hennebon, sur l'épître de saint Jacques; Jean Louveau, ministre de La Roche-Bernard, sur la deuxième aux Thessaloniciens; Jean Boisseul, ministre de Guérande, sur Habacuc [1]. Louveau, dans des notes historiques que Crevain a connues, confirme ce fait, ajoutant que pour lui, probablement à une autre époque, il exposait devant le seigneur de Rohan, dans la grande salle du château, les Actes des apôtres. Les jours de culte étaient les dimanche, lundi et mercredi de chaque semaine. Il y avait un second service pour les domestiques à sept heures du matin, le dimanche et le mercredi. Quant aux lieux où l'on s'assemblait, il ne paraît pas, depuis que la messe eut été rétablie à Blain, en octobre 1565, que le service divin selon l'Évangile ait été célébré en la grande église du bourg, qu'on appelait le grand temple lorsque les nôtres s'en servaient, dit Crevain. Les lieux ordinaires de réunion étaient : l'auditoire, devant le grand temple et fort proche; au château, dans la grande salle qui a quarante pas de long; en la chapelle du château, qui subsiste encore (1684); en la chapelle du jardin, que les sièges ont ruinée; en une chambre du château, où se tenait le sénéchal; en la chambre de M. des Roches, qui logeait au château; en la chambre de François Amproux, au château; à l'*Hôtel du Chapeau-Rouge*, proche le château; à la cour Mortier, une des maisons. . . . . .
en la maison de Simon Bidé, procureur fiscal. On s'assemblait aussi bien souvent à deux lieues de distance, comme à Fresnay; au château de Plessé, de la maison de Rohan; dans l'auditoire de Saffré, appartenant à René d'Avaugour, sieur de Cargrois; à l'Épinay-Chaffaut, près de Plessé, lieux qui ont été longtemps des annexes de l'Église de Blain. Plusieurs des pasteurs ne craignaient

---

[1] Registre de Nantes, cité par Crevain, 158.

pas d'aller pour des baptêmes ou des mariages, ou pour visiter des familles de leurs Églises, au Ponthus, à La Garelay, au Brossay-Saint-Gravé, à Naye, à Chamballan, à La Roche-Giffart, à Fougeray, au château de Saint-Mars-la-Jaille, chez la duchesse de Rouannais, etc., etc. [1]. En présence de cette activité des pasteurs, de ce zèle des familles réfugiées à suivre les nombreuses prédications qui étaient faites de la Parole de Dieu, on ne s'étonne pas que Crevain parle de l'état florissant de cette Église, malgré les calamités où les autres se trouvaient réduites.

Il paraît que la discipline n'y était pas moins fidèlement observée. C'est ainsi que le ministre, qui avait été à diverses fois averti et censuré pour s'être ingéré dans le ministère sans vocation, Étienne Layet, ayant été blessé à la jambe, à La Roche-Bernard, vint à Blain, où il y avait « un médecin plus fameux qu'habile, » pour se faire panser. Pendant le séjour qu'il fit dans cette Église, le Consistoire l'invita à se retirer de la maison où il était parce qu'il y avait du scandale. Il le promit, mais n'en fit rien. Le Consistoire fut donc obligé de lui députer, une seconde fois, un ancien pour l'inviter à donner satisfaction à l'opinion. Ce malheureux, qui revenait de la campagne, à cheval, apercevant l'ancien qui parlait avec son hôtesse, mit pied à terre avec tant de fureur, qu'oubliant sa blessure, il appuya rudement sur sa jambe malade. Les plaies se rouvrirent, une hémorragie se déclara et peu de temps après il expira. Louveau put cependant encore se rendre auprès de lui et lui faire entendre quelques suprêmes exhortations [2].

Peu de temps après la mort de Dandelot, le château de La Bretesche et celui de Vitré se rendirent au roi. La reddition du premier fut déterminée par les mesures que nécessita de la part du gouverneur la conduite d'un libertin qui s'y était réfugié en même temps que les Réformés, et qui détroussait les passants sous prétexte de prendre leurs lettres. Ce fut aussi l'occasion du transfert du collége de La Bretesche à Vitré, avec M. du Plantin, qui en était le principal, et les quelques élèves qui y étaient attachés. (Le comte de Laval, fils de Dandelot, y entretint six élèves

[1] Crevain, 160.
[2] Id. ibid., 154.

tant qu'il vécut.) — Le Parlement qui avait un instant suspendu ses rigueurs, les reprit au mois de septembre. Le 1er, il s'occupa de la vérification de lettres-patentes portant emploi pour la guerre des fonds provenant des biens confisqués sur les fugitifs. Le 7, le sénéchal de Rennes reçut commission du Parlement de Paris d'instruire le procès d'un conseiller à la Cour de Rennes, Me Jean Gueguen, de la religion réformée. Le 11, le Parlement enregistra un édit qui déclarait vaçants tous les offices possédés par ceux de la religion. C'est à la même époque qu'il faut placer vraisemblablement deux autres décisions, dont l'une porte main-levée donnée par quelques juges du ressort des saisies apposées par la Cour sur les biens des religionnaires ; l'autre, continuation des procédures de la Cour contre les rebelles et tous offices tenus par ceux de la religion [1]. Le 23 de ce mois de septembre, « Me Jacques Lucas, président, a mis en la Court certaines lettres-patentes données à Saint-Maur-des-Fossés le quatriesme jour de juign dernier, par les quelles est mandé à M. Pierre Brullon, aussi président, et au dict Lucas d'appeller jusques au nombre de dix conseillers catholiques de la séance de février dernier, pour assister à la présente séance et faire le service en ladite Court, ainsi que eussent faict ou peu faire les aultres conseillers de la nouvelle religion qui sont de la dicte séance, et sur icelles lettres délibéré les chambres assemblées a esté arresté quelles seront regestrées au greffe de la dite Court [2]. » On voit que le Parlement ne procédait point avec mollesse ; dix de ses membres proscrits en une seule fois, remplacés par autant de leurs collègues catholiques, et déclarés incapables de rendre la justice parce qu'ils avaient mis les droits de Dieu et le respect de la conscience au-dessus de leur position et de leurs intérêts, et parce qu'ils voulaient servir Dieu selon l'Évangile !

Mais ce n'était pas seulement par des arrêts qu'on cherchait à ruiner les Réformés en Bretagne, c'était aussi en récompensant leurs ennemis. Dans ce mois de septembre encore, à une date qui n'est pas autrement précisée, le comté de Penthièvre fut érigé en duché pairie en faveur de Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigues, en témoignage des bons et fidèles services qu'il avait

---

[1] Registres secrets du Parlement de Rennes.
[2] Id., ibid.

rendus au roi. Il ne jouit pas longtemps de cette faveur. L'armée des Réformés, épuisée par le siége long et inutile qu'elle avait fait devant Poitiers contrairement au vœu de l'amiral, et prête à se débander, obligea encore son chef à livrer bataille dans les plaines de Montcontour. Les catholiques avaient vingt-quatre mille hommes, leurs adversaires quinze mille hommes. Au moment de commencer la lutte, les Allemands déclarèrent qu'ils ne se battraient pas avant d'être payés. Ces pourparlers firent perdre l'occasion de se poster avantageusement. La bataille fut sanglante. Les Allemands de Coligny y succombèrent tous sous l'effort des Suisses. Coligny lui-même fut blessé et obligé de payer de sa personne. Il tua l'un des Rhingraves, mercenaire qui, bien que de la religion, combattait contre les Réformés. Ceux-ci furent complètement défaits. Néanmoins la retraite se fit sans confusion, commandée par Coligny blessé, porté en litière et presque découragé de l'injustice des siens. Un de ses vieux compagnons d'armes, blessé comme lui (Lestrange), le reconforta par une bonne et pieuse parole. Ayant fait conduire sa litière près de celle de l'amiral, il le regarda fixement et lui dit avec des larmes dans les yeux : « Si est ce que Dieu est très-doux [1]. »

L'amiral se dirigea vers le Midi. Pendant ce temps-là les catholiques assiégeaient inutilement Saint-Jean-d'Angély, qui néanmoins dût finir par succomber. Martigues se trouvait à ce siége, et dans son zèle religieux, ou plutôt dans sa haine, non content de combattre les Réformés, les outrageait « se mocquant d'eux et des hymnes et psaumes qu'ils chantaient, leur demandait où était leur Dieu le fort, qu'il était à cette heure leur Dieu le faible, tenant lesquels propos, selon l'observation des Huguenots, fut à l'instant, dans la tranchée, frappé d'un coup de mousquet qui le coucha mort sur la place [2]. » C'était le 20 d'octobre, un mois à peine depuis qu'il était duc. La veille, le Parlement de Rennes avait pris une décision qui prouvait qu'il tenait encore plus à ses priviléges qu'à l'extirpation de l'hérésie. « Au rapport de Me Pierre de Lachapelle, dit le procès-verbal, a esté veu certain arrest de la Court de Parlement de Paris du septième jour de

---

[1] Michelet. *Guerres de religion*, 357.
[2] *Mémoire de l'Estoile*, I, 67, coll. Petitot.

septembre dernier par lequel le sénéchal de Rennes est commis pour instruire le procès de Me Jean Gueguen, conseiller en la Court de Rennes, prévenu touchant le faict de la religion. Et le faict mis en délibération, a esté arresté que remonstrances seront faictes au roy sitost que la commodité si offrira, pour supplier Sa Majesté que telles et semblables commissions n'aient effect à l'advenir [1]. »

La fin de cette année fut marquée par un incident qui mérite d'être raconté. Le pasteur Mahot qui s'était retiré en Bretagne et avait été le premier ministre de l'Église de Saint-Malo et de Dinan, avait trouvé asile au Plessix-Bertrand, dans le voisinage de Saint-Malo, chez un seigneur N. de Châteaubriant, sieur de Beaufort, qui avait épousé la fille aînée du comte de Montgommery. Là il réunissait ceux des environs qui partageaient ses convictions. Quand la troisième guerre commença, ce seigneur suivit Dandelot jusqu'à la bataille de Jarnac, où il fut tué sans laisser d'enfants. Mahot était resté avec la femme et la famille de Châteaubriant. Le château et tous les biens furent aussitôt envahis par le frère cadet, qui avait encouru à Rennes la peine capitale pour avoir fait tuer un de ses parents et en avoir épousé la veuve. Il fit du Plessix-Bertrand une sorte de repaire, où il ramassait son butin et le fruit de son brigandage. Il y retint Mahot au pain et à l'eau, se proposant de le donner comme une victime au duc de Martigues. Après la mort de ce dernier, il le promit à l'évêque de Saint-Malo, pour qu'il le fit arquebuser par la garnison. Mais un incident sur lequel il ne comptait pas changea singulièrement les choses. Un gentilhomme dont Châteaubriant avait volé les chevaux, étant aidé de M. de La Hunaudais, le surprit chez un prêtre où il entretenait une créature, et tira de lui un ordre à sa femme de rendre les chevaux. Ce qu'elle fit. La Hunaudais l'obligea même à rendre la liberté à Mahot, qui se réfugia à Blain, et qui étonna et réjouit beaucoup ses collègues en leur racontant ses périls et sa délivrance. Quant au sieur de Châteaubriant, un oncle de La Hunaudais, M. de Monmoreau, qui avait épousé Mlle de Laval, le punit comme il le méritait, pour avoir volé sa sœur Mlle de Bazouges ou Bazoges en sa maison de La Corbinais. C'était, dit Crevain en

[1] Reg. secrets du Parlement de Rennes.

parlant d'elle, une femme d'honneur et de mérite autant qu'aucune de son siècle ; c'était chez elle que prêchaient les pasteurs de Rennes [1].

## XI

### 1570-1572

Le 9 février de cette année, le Parlement eut communication d'un arrêt du Conseil qui supprimait treize offices de conseillers de la religion, et qui en créait treize autres pour des conseillers catholiques romains [2]. Deux des proscrits parurent au Parlement exempts de tout soupçon, en conséquence il réclama en leur faveur.

Le mois suivant, le 20, la Cour enregistra les lettres-patentes datées de Tonnay-Boutonne 10 décembre 1569, et portant provision du gouvernement de Bretagne, vacant par la mort de Martigues, en faveur de Louis de Bourbon, duc de Montpensier. Les Réformés ne durent apprendre ce nouveau choix qu'avec crainte. Le duc de Montpensier avait sans doute moins de violence, mais non moins de haine contre eux que Martigues, et ne leur fit pas moins de mal.

Le 4 avril, le Parlement vérifia une déclaration du roi qui défendait « de molester en personnes ou biens ceux de la religion qui n'étaient pas rebelles. » Le but de cette mesure était évident : c'était de retenir dans leurs maisons ceux des Réformés qui n'avaient pas encore pris les armes, et de les compromettre aux yeux de leurs frères.

Ce fut pendant ces mois de février, mars et avril que Lanoue, qui commandait à La Rochelle, fit plusieurs expéditions heureuses, à Luçon, à Marans, à Tonnay-Charente, soit contre le baron de Lagarde, soit contre La Rivière-Puytaillé, y étant d'ailleurs puissamment aidé par Puviaut [3]. Ses succès causèrent quelque

---

[1] Crevain, 156.
[2] Reg. du Parlement de Rennes.
[3] *Vie de Lanoue*, 40-48.

alarme à la Cour qui lui opposa Puygaillard avec 4,000 hommes de troupes. Celui-ci fut d'abord très-heureux et reprit en peu de temps la plupart des conquêtes de Lanoue, jusque là il le contraignit à s'enfermer dans La Rochelle. Mais Lanoue supporta impatiemment cette situation nouvelle, et il en sortit par un coup d'éclat, la bataille de Luçon. Les résultats furent la prise de seize drapeaux et de deux cornettes, la mort de cinq cents hommes du côté des catholiques, et 7 ou 800 prisonniers. Le vainqueur poursuivant ses avantages vint assiéger Fontenay, le 17 juin. Il y fut blessé d'un coup d'arquebuse au bras gauche, pendant qu'il reconnaissait la position des ennemis. Cette blessure l'obligea à se retirer à La Rochelle. Mais malgré tous les soins qu'il reçut la gangrène se déclara et il fallut recourir à l'amputation. Après quelques hésitations causées par la crainte d'être obligé de renoncer à sa carrière de soldat, Lanoue y consentit. L'opération eut lieu avec un plein succès. La reine de Navarre voulut en être témoin, et eut même le courage de tenir ce bras pendant que les chirurgiens le coupaient. On sait que les ouvriers habiles auxquels il eut recours pour remédier aux suites de son infirmité, lui firent un bras de fer à l'aide duquel il pouvait aisément manœuvrer son cheval. C'est de là que lui vint ce surnom de Bras-de-Fer qu'il a rendu si glorieux. Pendant sa maladie, son lieutenant, René de Rohan qu'on appelait Pontivy, conduisit avec le même succès les troupes des Réformés. Les autres chefs l'acceptèrent pour leur général à la recommandation de la reine de Navarre, sa cousine, et à cause des brillants services qu'il avait déjà rendus au parti. Il se couvrit de gloire à la prise de Marennes, de Brouage, d'Oléron, de Marans et au siége de Saintes, dont il força la garnison à capituler. Mais les conditions furent mal observées par les Réformés malgré les plus énergiques efforts de René de Rohan, qui tua de sa main deux ou trois de ses soldats coupables [1].

A peu près à cet époque eut lieu le combat d'Arnay-le-Duc où le maréchal de Cossé tenta inutilement d'arrêter l'armée des princes se dirigeant sur Paris. C'est dans cette rencontre que les deux jeunes princes, Henri de Navarre et Henri de Condé, firent leurs premières armes. Les succès de Lanoue, ceux de Rohan et

---

[1] Dom Morice. *Hist. de Bret.*. II, 310-311. *Vie de Lanoue*, 60-62.

l'échec des royalistes à Arnay-le-Duc disposèrent enfin sérieusement la Cour à la paix. Elle le fit sans abandonner son premier projet de détruire les chefs des Réformés, mais dans le dessein au contraire de profiter de la paix comme d'un moyen plus sûr d'en venir à ses fins. Le bruit des premiers pourparlers de paix s'étant répandu à Nantes dès la fin du mois de juillet, les catholiques de cette ville se montrèrent fidèles à la haine persévérante dont ils étaient animés contre ceux de la religion. Une assemblée fut convoquée le 4 du mois d'août, sinon pour faire opposition à ces tentatives de paix, au moins pour rendre cette paix aussi peu favorable que possible aux Réformés dans la province. Elle se réunit à l'évêché et se composait des nobles, bourgeois, manans et habitants de la ville. Il s'agissait de nommer des députés pour aller porter en Cour leurs réclamations. Voici un extrait du procès-verbal qui y est relatif... « Les quels ensemble aggrégés et assemblés en forme de Corps politique.... ont nommé et institué, nomment et instituent leurs procureurs généraux et spéciaux, honorable et discret messire Pierre de Bondy (ou de Bandy), chanoine en l'église Nostre-Dame dudit Nantes, Pierre Potier et Mathieu Michel, procureur des nobles et bourgeois, aux quels et chacun ils ont donné et donnent pouvoir exprès et mandement spécial de comparoir pour eulx tant devant le roy nostre souverain seigneur et en son privé Conseil, par devant N. N. S. S. d'icelui, que partout ailleurs que requis sera pour faire remonstrer et faire entendre que là où par la conclusion de paix, ceulx de la nouvelle opinion prétendront ou vouldront leur estre accordé ou establi à l'un des forsbourg de la dite ville, ou en aucun aultre lieu et endroit de la jurisdiction, évesché et comté dudit Nantes aucun presche et exercice publicq ou aultre de ladite prétendue religion; ils supplient et requièrent très-humblement S. M. ne s'y vouloir assentir pour les raisons et considérations de la requête qu'ils en ont faicte et baillée à leurs dicts procureurs et aultres suivantes et qu'ils pourront avoir proposé, et d'aultant que déjà ung lieu et exercice leur aurait été accordé, qu'il plaise à Sa dicte Majesté le revocquer, tant à raison de l'importance de ladite ville et forsbourgs maritimes limitrophes et de frontière, et de la grande hayne et inimitié que lesdits de la prétendue religion ont tousjours conçue partout, et continuent encore aux habitans non seulement de ladite ville et forsbourgs et de

tout le comté dudit Nantes.... (pour n'avoir pas voulu les laisser s'emparer dudit Nantes [1].)

Non contents de ces mesures, ils écrivirent plusieurs lettres dans le même sens à la Cour et au duc de Montpensier. La paix fut néanmoins conclue à Saint-Germain-en-Laye, le 8 août. Les clauses du traité nous furent assez favorables. Il stipulait la liberté de culte dans tous les lieux dont les Réformés étaient en possession; il leur accordait de plus deux villes par province pour y célébrer leurs offices; il donnait amnistie pour le passé, droit égal d'admission aux charges publiques; permission de résider dans tout le royaume et quatre villes d'otage, La Rochelle, La Charité, Cognac et Montauban. Pour le gouvernement de Bretagne, le culte était permis aux faubourgs de Becherel et de Carhaix. La députation envoyée en Cour ne fut pas sans doute étrangère à la fixation de ces deux endroits, et le duc de Montpensier, nous le verrons tout à l'heure, se vanta d'en avoir fourni l'idée. Quoi qu'il en soit, les députés revinrent à Nantes et reçurent, en vertu d'une ordonnance de police, des mains de Pierre Barre, une somme de cinquante livres tournois pour leur voyage en Cour [2]. Il faut reconnaître que, dans le même temps, M. de Bouillé rendit une ordonnance qui enjoignait « à tous cappitaines, soldats et autres portant armes et faisant faction de guerre, de cesser toutes voyes de fait et d'hostillité à l'encontre des subjects de S. M. qui sont de la nouvelle oppinion. » (18 août.) Cet ordre fut publié le lendemain [3]. Quelques jours plus tard, c'est-à-dire le 31 du même mois, le duc de Montpensier écrivait aux maire et échevins de Nantes : « Messieurs, j'ai veu les lettres et articles que vous m'avez envoyez par ces porteurs, à quoi vous congnoitrez par l'édict de paciffication qui vous a esté envoyé, que j'avais desjà en partie satisfait. Car j'ay eu le soin arrivant à la Court, qui n'a esté qu'un demy jour auparavant la résolution de ladite paix, de me faire réserver la nomination des villes aulx faulxbourgs des quelles il se doibvait faire exercise de l'oppinion nouvelle en mon gouvernement, que j'ay choisie en tel lieu et assiette qu'elles ne

[1] Arch. munic. de Nantes.
[2] Id., ibid.
[3] Id., ibid.

sont maritimes ne frontières, ne en tel assiette qu'ils eussent bien désiré. Toutefois quand ils s'en sont plains, pour n'avoir, comme ils disoient, jamais oyr parler desdites villes et qu'on les m'a renvoyez pour me pourchasser d'en nommer d'aultres, ils ont mieulx aimé s'en contenter que d'avoir recours à moy. Du demeurant, je n'ai peu mettre ordre parce que je ne m'y suis pas trouvé et qu'il a pleu à S. M. en ordonner comme il est porté par ledict édict. Bien vous veulx je prier de tenir la main à ce que les gentilshommes qui n'ont point de haulte justice ne fassent aulcun exercice public de ladicte oppinion nouvelle, et qu'à cette fin l'on s'informe diligemment de laditte nature de leurs fiefs et des adveux et desmembrements que leurs prédécesseurs et eulx ont cy devant baillez, et pour aultant que S. M., par le désir qu'elle a de faire observer et entretenir laditte paciffication, escript à M. de Bouillé luy donner advis à la fin de chacun moys du debvoir que les catholiques et ceulx de laditte oppinion nouvelle y auront faict, je vous prie prendre garde qu'il ne vienne aulcune nouvelle de par delà qui n'apporte une juste occasion de contentement. Qui sera le propos et l'endroit où, me recommandant à vous, je priray Dieu vous donner ce que vous désirez.

Escrit de Paris, ce dernier jour d'aoust 1570[1].

Vostre entièrement bon amy,

LOYS DE BOURBON. »

Dès que la nouvelle de la paix s'était répandue en Bretagne, les pasteurs réfugiés à Blain convoquèrent leurs collègues restés dans les Églises ou retirés dans quelque autre asile, pour la tenue d'un Synode qui aviserait au rétablissement des Églises. Cela eut lieu, en effet; mais Louveau, qui le mentionne, n'indique ni l'époque de cette réunion, ni les questions qui y furent traitées. « Comme s'il n'avait eu en vue, dit Crevain, non sans quelque amertume, que d'écrire sa propre histoire fort amplement, et un peu celle de son Église de La Roche-Bernard, mais très-peu ou point celle de l'Église de Dieu en Bretagne. » On sait seulement que Louveau y fut l'objet

[1] *Preuves ou supplément de l'Histoire des Evêques de Nantes*, par feu Travers.

de plaintes assez vives au sujet d'un mariage qu'il avait refusé de faire, quoique la fille fut majeure aux termes des édits, et eut fait acte de respect envers son père. Louveau se défendit en disant que le père s'était fortement opposé au mariage, et que dans l'Église d'où était la fiancée on n'avait pas publié les annonces. Il gagna sa cause, non cependant sans être censuré de ce qu'il avait publié les annonces. Le principal résultat du Synode fut que les pasteurs revinrent aussitôt dans leurs Églises, excepté ceux de Nantes, qui différèrent encore quelque peu. Les Églises se relevèrent, notamment celle de La Roche-Bernard, quoique l'appui si précieux de Dandelot leur fit défaut. Il lui fallut, aux termes de l'édit, rendre les églises catholiques dont elle se servait et même abandonner l'auditoire. Il ne fut plus possible de se réunir le dimanche qu'à Trégus où il y avait fief de haubert, et sur semaine à Hiret, simple fief où se trouvaient peu de personnes. Cependant la discipline était exercée avec énergie, comme le prouve l'excommunication d'un certain Gilles Codignolle, du bourg de Marzan, que la crainte des persécutions et les conseils de quelques gentilshommes, ses voisins, avaient fait abjurer et jeter un pain pardessus l'église de Peaule (c'était une superstition employée dans ces quartiers en pareille occasion). Cet homme mourut bientôt après misérablement. L'Église de Piriac se releva aussi dans ce même mois, assistée par Louveau et par Guenet, ministre de Nort, Mulonnière, son pasteur, étant alors réfugié en Angleterre[1]. Dans ce même mois de septembre, le 18, M. de Montpensier écrivit aux États de Bretagne pour leur exprimer le désir qu'il aurait eu d'être à cette époque dans son gouvernement et au milieu d'eux, et son regret que les affaires du roi le retinssent encore trois ou quatre mois à la Cour. Il ajoutait qu'il serait heureux de les y servir, s'il se trouvait quelque affaire où ils eussent besoin d'avoir règlement ou déclaration de S. M. « Cependant, messieurs, continuait-il, je vous prie et exhorte de tout mon cœur suivre son intention en tout ce qui dépend de la présente depesche, autant que la pluspart de vous cognoist ses affaires en avoir extrême besoin, et vous efforcer, soit en général ou particulier, en gardant la loyauté et fidélité que vous lui avez toujours très-louablement rendue,

[1] Crevain, 164.

observer son dernier édict de pacification. En usant ainsi, outre le contentement qu'il en recevra et le repos qui vous en pourra venir, vous m'affectionnerez davantage à embrasser, soutenir et deffendre tout ce qui regardera vos privilèges et bien de tout le pays. En cette asseurance et après m'estre recommandé de bien bon cœur à toute la compaignie, je vais prier Dieu vous donner, messieurs, sa sainte et perpétuelle grâce [1]. »

Le même jour, la Cour rendit un arrêt portant « que les conseillers de la religion P. R. n'auront point de noir lors de la réception des conseillers pourvus de charges de nouvelle création [2]. »

Dans les premiers jours du mois d'octobre suivant, le 17, la Cour rendit un autre arrêt ordonnant « de biffer et oter du registre les procédures faites contre les officiers de la religion P. R. [3]. » On le voit, si les vexations n'avaient pas entièrement cessé, il y avait du moins quelques mesures, en apparence sincères, pour l'observation et l'application de l'édit de paix. A la même époque, Perruguet ou Perruquet de La Mulonnière, revenu d'Angleterre, reprit à Piriac l'exercice de son ministère, et prêta, lui aussi, à l'exemple de ses collègues, son concours à celles des Églises voisines qui étaient dénuées de pasteurs [4]. Quelques jours auparavant avait paru une déclaration qui atteignait les Églises de Bretagne. Elle défendait aux Réformés de tenir écoles et colléges, et aux libraires d'imprimer et mettre en vente aucun livre, s'il n'a été censuré par la Faculté de Théologie. Le préambule dit que la déclaration est rendue sur les représentations des recteurs et docteurs de l'université de Paris, et parce que l'on se serait déjà aperçu « que plusieurs principaux, lecteurs, régens, maistres et pédagogues se sont retirés en ladicte université, instruisant les enfants en ladicte prétendue religion, lesquels, par ce moyen, font une pépinière de ladicte prétendue religion, corrompant nostre dicte université, qui est le sommaire de tous Estats, etc., etc. » Il y est dit encore : « N'entendons aussi qu'aucun officier ou suppost de ladicte université soit d'autre religion que de la catholique [5]. »

---

[1] Dom Morice. III, col. 1372.
[2] Reg. du Parlement de Bretagne.
[3] Id., ibid.
[4] Crevain, 164.
[5] Drion. *Hist. Chronol.*, 1, 125.

Ainsi s'acheva sans autre événement remarquable pour la Bretagne, et au milieu de tentatives générales de rétablissement pour nos Églises, cette année 1570, marquée par une paix trop favorable aux Réformés pour être durable et même sincère.

La Cour poursuivait ses desseins, et le moment approchait où elle allait enfin, répondant aux désirs de l'Espagne et à ceux du pape, envelopper, du moins le pensait-elle, les Réformés et leurs chefs dans une commune ruine. Tout fut désormais dirigé dans ce sens avec la plus grande énergie et sans dévier. La paix elle-même ne fut que le prologue du drame. Charles, âgé alors de 20 ans, se montrait d'un caractère ferme, implacable dans ses ressentiments, mais surtout consommé dans l'art de feindre. Il voulait gouverner par lui-même, sans néanmoins négliger les conseils de la reine-mère. La grande difficulté était de dissiper les soupçons des chefs huguenots et surtout de les attirer à la Cour. On commença alors à s'entretenir du grand complot et des moyens de l'exécuter. Naturellement le roi et sa mère ne s'en ouvrirent qu'à des personnes qui leur semblaient très-sûres. Le duc d'Anjou, le cardinal de Lorraine, le duc de Guise et Albert de Gondy, comte de Retz, furent jugés dignes de cette confidence. On ordonna aux magistrats et aux gouverneurs des provinces de veiller à l'exécution et à l'observation des articles de paix favorables aux Huguenots, afin de les tromper plus sûrement [1]. La reine de Navarre, l'amiral et les principaux chefs du parti s'étaient retirés à La Rochelle, et ne semblaient pas disposés à s'en éloigner. Pour les y décider, on prodigua les marques de sympathie, les promesses, les faveurs et même la justice. On savait l'amiral très-ennemi de la guerre civile et très-désireux de l'abaissement de l'Espagne ; on le tenta par ce côté. Le roi affecta d'être touché des raisons qu'il avait alléguées pour une guerre dans les Pays-Bas, et parut décidé à l'entreprendre ; mais il prétexta le besoin où il était de s'en entretenir avec plus de soin, et le désir de confier à l'amiral le commandement des troupes qu'il y enverrait. Ce grand citoyen qui, après la gloire de Dieu, n'avait rien plus à cœur que l'honneur de son pays, ne résista point à de telles sollicitations. Quant à la reine de Navarre, on lui offrit pour son fils la sœur du roi, et on l'invita à

[1] Davila. *Hist. des Guerres civiles*, I. 385.

venir à la Cour pour arrêter les conditions du contrat. Elle ne s'y décida qu'à grand'peine. Mais auparavant on avait eu pour elle et pour tout le parti des concessions dont la grandeur même ne les laissait pas sans inquiétude. Néanmoins, nos Églises en profitèrent. Au mois de janvier, celle de Sion se releva et un baptême fut célébré en la maison du Bauchet, paroisse du Bourg-des-Comptes. Le parrain fut M. du Hardaz, écuyer, sieur de Coëscon, conseiller au Parlement. Le mois suivant, le cardinal de Châtillon, qui s'était réfugié en Angleterre pendant la troisième guerre civile, se mit en route pour revenir en France. Il avait d'abord été chargé de procurer des secours aux Réformés et depuis la paix il négociait, au nom de la Cour, le mariage du duc d'Anjou avec Elisabeth d'Angleterre. Il venait rendre compte de sa mission, mais il mourut en chemin, empoisonné par son valet de chambre. Celui-ci, saisi plus tard à La Rochelle où il avait été envoyé comme espion, confessa son crime [1].

Ces démarches auprès des chefs du parti furent complétées par une mesure générale, destinée à mieux rassurer encore ceux qu'on voulait perdre. Le roi autorisa la tenue d'un Synode national à La Rochelle. C'est le premier exemple qui en ait été donné. Ce Synode se rassembla dans les premiers jours d'avril. Aucun Synode provincial n'ayant alors été réuni en Bretagne, cette province ne députa personne à La Rochelle. Il semble cependant qu'elle y fut représentée. On désigna du moins l'un de ses pasteurs, Pierre Loiseleur de Villiers pour faire partie d'une commission chargée d'examiner les livres qui seraient publiés contre nos Églises, afin de juger quand il y aurait lieu de répondre [2]. A cette assemblée, qui eut pour président Théodore de Bèze, et pour secrétaires Nicolas des Galars et Jean de La Rogeraye, assistèrent la reine de Navarre, Henri de Navarre, son fils, Henri de Bourbon, prince de Condé, Louis de Nassau, l'amiral et plusieurs autres seigneurs. Ce Synode ne reconnut d'autre confession de foi que celle qui avait été dressée en 1559. Il condamna le serment des anti-trinitaires; et déclara, quant à la sainte Cène, que les fidèles sont faits participants du corps de Jésus-Christ, livré pour

---

[1] Drion. *Hist. chronol.*, 126.
[2] Aymon. *Les Syn. nat.*, I, 108.

nous, et de son sang répandu pour nous, et que nous sommes chair de sa chair et os de ses os en le recevant et tous ses dons avec lui par la foi, engendrée en nous par l'efficace et la vertu incompréhensible du Saint-Esprit. A l'occasion du rôle des apostats qui fut dressé par ce Synode, et dont quelques-uns avaient d'abord été hérétiques, Crevain remarque qu'il n'y en eut aucun de Bretagne « qui n'était pas une province pour les hérétiques, pas plus que pour les auteurs. » Dans ce siècle, en effet, il ne signalait que Louveau, et encore les écrits de celui-ci n'ayant jamais été publiés, on pouvait ne pas le considérer comme un auteur [1].

Cinq jours après la clôture du Synode, qui avait duré du 2 au 11 avril, c'est-à-dire le 16, parut une déclaration du roi sur les plaintes et doléances du clergé relatives à la nomination aux prélatures, à la juridiction ecclésiastique, à la collation des bénéfices, à la censure des livres, etc., etc. Cette déclaration contenait au sujet des Réformés une nouvelle « défense aux seigneurs temporels et autres personnes qui sont de ladite prétendue religion, de se servir des cloches et meubles des églises, et lieux dédiez pour le service divin, ni de contraindre les curés ou leurs vicaires de changer ou différer les heures dudit service ordinaires et accoutumées. » Elle défendait « sous peine de punition corporelle, tous libelles, livres, placards et portraits diffamatoires, ainsi que l'impression de tout mauvais livre sans permission [2]. »

Il semble résulter de baptêmes faits dans le courant de cette année par les pasteurs Boisseul du Croisic et Baron de Hennebon, que ces Églises étaient relevées puisqu'elles avaient des pasteurs, quoique les baptêmes mentionnés aient été faits à Piriac.

L'Église de Blain, grâce au seigneur de Rohan, n'avait pas connu d'interruption, même pendant la guerre et à plus forte raison pendant la paix. Aussi était-elle alors très-florissante. On peut s'en faire une idée par l'indication des principaux chefs de famille dont elle était composée. En voici un aperçu :

Le seigneur de Rohan et ceux de son sang;

René d'Avaugour, sieur de Cargrois, seigneur de Saffré;

---

[1] Crevain, 173.

[2] Drion, *Hist. chronol.*, I, 128.

Guy d'Avaugour, seigneur de Vay, frère de René;

Paul d'Aspremont, contrôleur de la maison de Blain;

Amadour d'Artiganoue, capitaine de La Garnache, ancien de Blain;

Jean le Bas, diacre et ancien de Blain, greffier du lieu;

Jacques le Borgne, sieur de La Costère, maître d'hôtel de Rohan;

Jean Gautier, argentier de Monseigneur de Rohan;

Christophe de Chaurais, ancien maître d'hôtel de Rohan;

Guillaume Croisemaille, valet de chambre de Monsieur;

François Gouret, châtelain de Blain, maître de la cour Mortier;

Guillaume Gouret, alloué de Blain, fils de François et frère de Jean;

Nicolas Vincent, concierge de Blain;

Olivier Rieu, sieur de Baudouet;

Le sénéchal de Blain, il n'est pas nommé, mais c'était Gouret ou Bidé.

Le sieur de La Tournerie, de la paroisse de Vay;

Antoine Corval, sieur de La Pasquelaye [1].

Quant à l'Église de Vitré, Berni, son pasteur, ne l'avait pas quittée pendant les guerres, et on le voit célébrer un mariage au château, au mois de juin de cette année. Elle commençait alors à se relever. Il en fut ainsi pour l'Église de Rennes. Celle de Nantes resta à Blain, malgré la paix, une grande partie de l'année 1571, et ne revint guère dans cette ville que quinze mois après la paix, c'est-à-dire vers le mois de novembre. Bien des causes peuvent expliquer ce long séjour. La plus plausible est la haine violente que les habitants de cette ville ressentaient contre les Réformés. Ceux-ci à leur retour n'obtinrent aucun des lieux de culte qui leur avaient été précédemment accordés, ni le Pressoir, ni Beauregard, ni le Plessix-la-Muce, mais La Gascherie, soit par tolérance, soit par octroi de la part des magistrats ou des commissaires, encore n'en jouirent-ils que fort peu de temps. Ces détails, cités par Crevain, sont empruntés au vieux registre de Nantes qui nous fournit aussi des indications sur l'importance de l'Église de cette ville. Ainsi, dans un intervalle de dix ans, il mentionne quatre cents baptêmes, soit une moyenne de quarante chaque année.

[1] Crevain, 171.

Cependant tout était combiné de manière à tromper la vigilance des Réformés. Aux prévenances, dont le roi avait comblé l'amiral et la reine de Navarre, aux concessions faites en faveur du parti tout entier, à la fidélité inaccoutumée avec laquelle on faisait observer les articles du traité de paix, vinrent se joindre les alarmes et le mécontentement simulés des Guise et même du duc d'Anjou. Les premiers affectèrent de céder la place à leurs adversaires, et se plaignant hautement des faveurs dont les Réformés et l'amiral étaient les objets, ils prononcèrent contre ce dernier des menaces publiques. Davila ne voit là qu'une feinte et Dom Morice partage son opinion [1]. Mais Coligny le prit au sérieux et avertit ses amis de se tenir prêts. Il avait obtenu de la Cour l'autorisation de se rendre à sa maison de Châtillon au mois de novembre. De là, il écrivit en Bretagne deux lettres qui témoignent, et de sa sollicitude pour les intérêts qui lui étaient confiés en raison de sa charge, et de sa vigilance pour n'être pas surpris par les événements. Que n'eut-il cette vigilance à l'égard des manœuvres de la Cour, dont la perfidie lui était signalée de différents côtés, et en particulier de Genève ! Mais il avait déclaré qu'il voulait avoir confiance au roi, et que, maintenant que la paix était signée, il aimerait mieux perdre la vie et être traîné sur le pavé de Paris que de recommencer la guerre civile. Quoi qu'il en soit, voici ses lettres :

La première, adressée à MM. les Prieur et Consulz de la bourse de Nantes, est ainsi conçue :

« Messieurs, le roy m'ayant commandé d'adviser aux moyens de rendre le traffic et le commerce qui se faict par mer libre et asseuré, et empescher pirateries et larrecins qui s'y commettent contre ses subjectz, je ne me suys pas contenté, pour le désir que j'ay de satisfaire aux commandements de S. M., et mesme en une si bonne occasion, important le bien de son service avec l'utilité et prouffict de ses subjectz, d'en prendre l'advis des capitaines et autres personnes estant près de moy, n'y d'en escripre à ces messieurs les visamyraulx pour m'envoyer le leur et de ceulx qui sont près d'eulx ; mais ay bien voulu en faire des despesches à ceulx des bourgs, des villes de ce royaume qui y peuvent avoir

[1] Dom Morice. *Hist de Bret.*, II, 314. — Davila. *Hist. des Guerres civiles*, , 395.

interest, et qui, par ce moyen, seront bien aises de s'étudier et mettre en devoir d'y trouver quelques bons expédients ; et d'autant que je vous tiens de ce nombre-là, je vous ay bien voullu faire la présente pour vous prier, messieurs, et surtout que vous cognoissiez que cela vous importe, de vouloir appeler avecques vous ceulx que vous penseriez y pouvoir apporter quelque bonne ouverture, pour ensemblement dresser des mémoires bien amples de ce qui vous semblera convenable et bon de faire là-dessus, et me les envoyer incontinent par l'addresse de M. de Berre, présent porteur, qui vous informera plus amplement de l'intention de Sa dicte Majesté et myenne sur ce faict, afin que les ayant avec les autres que l'on me fera tenir des autres endroictz, je puisse sur le tout, avec d'aultres que j'y appellerai des mieulx cognoissants, dont je me pourray adviser et tirer ce qui se trouvera de meilleur pour servir à la seureté dudict traffic et pourvoir à ce que telles pilleries n'adviennent plus. En quoy vous vous pouvez asseurer que je feray de ma part tous les bons offices que vous pourrez désirer, ayant vostre bien et soulagement en aussi grande considération qu'autre de ce royaume, et en ceste volonté supplieray Dieu de vous avoir, messieurs, en sa saincte garde. De Chastillon, ce VII^e jour de novembre 1571. — Vostre bien bon amy : Chastillon [1]. »

L'autre lettre fait allusion aux menaces des Guise ; elle est adressée à M. de Precrehant (François Conen) :

« Monsieur de Precrehant, estant bien adverti d'une infinité de bons endroits que M. de Guise fait tout l'amas qu'il peut pour entreprendre quelque chose contre moi, et que lui et les siens portent armes découvertes ne se feignent point de me menacer publiquement ; j'en ai donné advis au roy, comme ont fait Messieurs les maréchaux de Montmorency et de Cossé, dont je vous ai bien voulu faire part, vous tenant pour l'un de mes meilleurs amis, vous priant aussi de vous tenir prest avec tout ce que vous pourrez amener des vostres pour monter à cheval en l'équipage nécessaire pour une telle occasion, quand je vous manderai estre besoin que me faciez ce plaisir de venir. Et où il surviendra quelque chose de plus pressé je le vous ferai sçavoir, et la réponse que

[1] Arch. municipales de Nantes.

j'aurai receue de S. M. pour l'assurance que j'ai de vous que me voudriez assister en une telle affaire. Je me recommande de bien bon cœur à vostre bonne grâce et prie Dieu qu'il vous donne, M. de Precrehant, en santé augmentation de services. De Chastillon, ce 3 décembre 1571. Vostre entièrement bien bon amy : Chastillon [1]. »

Malgré ces précautions contre les Guise qui ne furent pas d'ailleurs poussées bien loin, l'amiral ne se défiait pas du roi. Ainsi toutes les ruses des ennemis des Réformés avaient réussi. La prudence des plus sages de ce parti avait été mise en défaut. La confiance des chefs était telle que nul avis ne put triompher de la sécurité où ils étaient. Ce que Charles IX avait dit à l'amiral en le voyant venir à la Cour : « Nous vous tenons et vous ne nous quitterez plus quand vous le voudrez, » avait, sous une forme amicale et bienveillante, révélé la pensée des conspirateurs à l'égard des principaux des Réformés. Mais ces mots à double entente ne furent pris alors par eux que dans un sens entièrement favorable. Leur erreur devait être de courte durée. L'amiral eut-il tort de croire à toutes ces manifestations? L'expérience qu'il avait faite si souvent de la fausseté de la reine-mère aurait-elle dû le faire se tenir à l'écart, malgré toutes les séductions dont on l'environnait? Dans tous les cas, sa confiance, qui fut celle des principales têtes du parti, est un témoignage de la sincérité de son désir de la paix, de son patriotisme et de sa loyauté de gentilhomme à l'égard de son roi. Comment croire à cette duplicité consommée d'un roi de vingt ans!

[1] Dom Morice. *Hist. de Bret. Preuves*, III, col. 1391.

# LIVRE II

## 1572-1601

---

### I

#### 1572-1573

« La plus fatale de toutes les années, et que l'on devrait écrire en lettres de sang, est celle où nous entrons, et cependant jusque bien avant, vers la fin d'août, elle fut bonne et agréable. » C'est en ces termes que Crevain inaugure dans son récit l'année du massacre. Rien, en effet, au commencement de cette année n'était encore parvenu à dissiper la confiance des principaux chefs et surtout de l'amiral. Chaque jour resserrait davantage le cercle dans lequel la ruse de la Cour les avait enfermés, et le moment approchait où les méchants allaient triompher, mais pour peu de temps.

Au mois de mars, les Églises de Bretagne eurent un Synode provincial à Pontivy. Quoique les actes en aient été perdus, on peut présumer que cette assemblée assigna un poste à plusieurs pasteurs qui en manquaient, notamment MM. Cherpout, Vinais, Gric ou du Gric et Thierry, et qu'elle adressa vocation à M. Rolland, qui occupa plus tard le poste de Morlaix. Le Synode, dit Louveau, examina ce pasteur, le trouva capable, lui donna l'imposition des mains et l'envoya à Morlaix pour prêcher en deux langues, savoir en français et en breton, étant natif de Basse-

Bretagne. Ce fut la première fois que l'Évangile fut prêché aux Bas-Bretons en leur langue. Dans cette assemblée, on se plaignit de la décadence des mœurs, de la dissipation, des festins, des danses, du luxe dans les habits et des *momeries*. Louveau se plaignit de l'inutilité des efforts tentés pour remédier à de pareils désordres, et en particulier du peu de fruits qu'avait paru produire un traité contre la danse, qu'il avait composé d'après Pierre Martyr, et qu'il avait dédié aux anciens de son Église. Le Synode désigna deux députés pour le Synode national qui devait se réunir sous peu, et qui eut lieu en effet à Nîmes. Le nom du pasteur ne se trouve plus dans la copie du manuscrit détérioré de Crevain, le nom de l'ancien était Landeronde ou peut-être Landauran.

Le mois suivant ne fut pas sans amener de grandes préoccupations pour la Cour. Le pape et l'Espagne, à qui on n'avait pas confié avec détail le plan arrêté pour la destruction des Réformés, dans la crainte de le faire échouer, ne savaient que penser de ces faveurs inusitées accordées aux Huguenots, ni de la disgrâce où semblaient être les Guise. Le pape surtout s'en montrait inquiet et vivement irrité. Son légat, le cardinal Alexandre, se contint avec peine dans l'audience qu'il eut du roi. Sans la mort du pape, qui eut lieu à la fin du mois, une rupture aurait peut-être éclaté entre des gens qui, au fond, s'entendaient si bien. Tout au moins auraient-ils été contraints à des explications qui auraient compromis le succès de leur complot, en le laissant pénétrer. Le nouveau pape, Grégoire XIII, était d'un caractère plus conciliant, et d'ailleurs, sous prétexte de bouderie contre la Cour, le cardinal de Lorraine vint en Italie pour l'entretenir plus secrètement, et l'éclairer sur des desseins qui semblaient le renversement des promesses antérieures, tandis qu'ils n'en étaient que le plus sûr acheminement [1].

Le 6 mai, les Réformés tinrent à Nîmes leur huitième Synode national. Jean de la Place, pasteur, en fut à la fois le président et le secrétaire. Ce Synode n'eut à s'occuper d'aucun réglement particulier concernant la Bretagne. Il fixa l'organisation et le mode de fonctionnement des Colloques, qui devaient se réunir quatre fois par an. Chaque pasteur y assistait avec un ancien, et la mission de

[1] Davila. *Hist. des Guerres civiles*. I. 400-402.

e corps n'était pas seulement d'entendre une explication d'un exte de la Parole de Dieu, mais aussi d'apaiser les difficultés naissantes qui pouvaient troubler leurs Églises. A peine le Synode vait-il fini de siéger, que la reine de Navarre, malgré des pressentiments sinistres, quitta le sûr asile de La Rochelle pour se endre à la Cour. Charles vint à sa rencontre jusqu'à Blois, et la mbla de toutes sortes de témoignages de déférence et d'affection. lle arriva dans les derniers jours de mai. Au commencement de in, elle mourait victime de la haine de la reine-mère et empoinnée. On publia, et la majorité des écrivains, notamment Davila, t de cet avis, qu'elle avait été empoisonnée par l'odeur d'une aire de gants qu'un parfumeur italien lui avait vendue. L'autopsie ; découvrir un abcès au côté, et les médecins voulurent y voir explication et la cause de sa mort; mais on s'abstint avec le plus rand soin d'ouvrir le cerveau, que l'on disait cependant avoir été fecté par le poison. Une pareille catastrophe et si soudaine aurait ù ouvrir les yeux des plus aveugles. Il n'en fut rien; quelque nquiétude, quelque agitation se manifesta sans doute, mais sans ien arrêter. Henri de Navarre lui-même, un moment ébranlé, n'en continua pas moins son voyage vers la Cour. Charles IX, inquiet sur l'issue de ses projets que cette mort menaçait de compromettre, affecta un chagrin extrême, prit le deuil et le fit prendre à toute la Cour.

A Nantes arrivèrent sur ces entrefaites, comme commissaires de l'édit, le président du Gast et Claude Tutot, sieur de La Bourvaillère, conseiller du roi, en sa Cour du Parlement de Paris. Peut-être cet envoi était-il aussi un moyen de faire croire à l'intention d'observer l'édit. Mais le clergé ne l'entendait pas ainsi. A la nouvelle de l'arrivée des commissaires, le député de l'évêque vint dans l'assemblée de la commune et dit : « Qu'il est ainsi que ceux de ladite prétendue religion réformée vont prescher à La Gascherie qui n'est un fief de Hautbert, contre les accords et pacification faits entre le roi et eux, et que pour cela la ville se devait joindre aux sieurs de l'Église, de la justice et de l'université pour se plaindre de cette contravention et en demander justice aux commissaires [1]. » On ne voit pas quelle suite il fut donné à

[1] Travers. II, 439.

ces réclamations que le massacre allait d'ailleurs satisfaire et au-delà.

Mais ce n'était pas assez pour la reine-mère et pour ses complices d'avoir entre les mains Henri de Bourbon et son cousin le prince de Condé, quoiqu'ils fussent venus entourés d'une nombreuse noblesse. Les plus grands noms et les plus nobles courages d'entre les Réformés auraient pu relever leur cause, si l'on ne parvenait à les atteindre, surtout si l'amiral échappait. Il était alors à sa maison de Châtillon où le roi lui avait permis de faire une visite. On le rappela à la Cour sous prétexte de le consulter sur la guerre qu'on disait vouloir faire aux Pays-Bas, et pour l'entretenir des apprêts du mariage du roi de Navarre. Il vint, malgré tous les avis contraires. Après qu'il se fut écoulé un certain temps depuis la mort de Jeanne d'Albret, on fixa le jour du mariage de son fils. On désigna le 18 août. Regrettable au point de vue religieux des Réformés et à tant d'autres égards, cette union eut cependant un côté qui constatait une sorte de victoire de l'Église réformée. C'était la première fois qu'un mariage mixte était célébré publiquement, le caractère de la partie non catholique étant hautement affirmé et solennellement reconnu. Il y avait donc une autre religion que celle de l'Église romaine, et elle traitait d'égale à égale avec celle-ci. C'était comme un autre Colloque de Poissy, avec plus de retentissement encore. Le mariage ne fut pas célébré à Notre-Dame, mais devant la principale porte de cette église, sur une grande estrade élevée dans ce but à la vue de tous. « Furent lesdits futurs époux conduits par une galerie qui avait été dressée, tirant depuis l'évêché tout le long du temple de Notre-Dame (qu'on appelle), jusque devant la grand'porte dudit temple, au-devant de laquelle avait été bâti un grand échaffaut à la vue d'un chacun, sur lequel le roi de Navarre et la sœur du roi furent épousez par le cardinal de Bourbon, oncle du roi de Navarre, avec certains formulaires que les uns et les autres n'improuvaient point. Ce fait, le roi de Navarre se retira en une cour, près du temple, avec le prince de Condé, attendant que l'épouse eut ouï la messe; puis après tous ensemble retournèrent à l'évêché, où fut fait le dîner ce jour-là [1]. » Un incident se produisit à l'occasion de ce

[1] Discours des Noces du roi de Navarre et la sœur du roi. *Mém. d'Etat*. I, 267.

mariage. Quand le cardinal demanda à la princesse Marguerite si elle prenait le roi de Navarre pour son époux, elle ne répondit pas. Charles alors lui fit incliner la tête en y appuyant la main.

Dans le peu de temps qu'il avait passé à la Cour, Henri de Navarre avait gagné l'affection des membres de la famille royale et en particulier du roi. La question fut agitée si on l'envelopperait dans la proscription générale; mais on recula devant une pareille énormité. Cependant le duc de Guise eut ordre du roi d'exécuter les projets dont on était convenu [1]. Celui-ci se mit aussitôt en mesure et aposta son tueur à gages, Maurevert. Le 20 août, vers midi, l'amiral, guetté à sa sortie du Louvre, fut atteint d'un coup d'arquebuse qui lui emporta l'index de la main droite et le blessa dangereusement au coude gauche. Le roi fit grand bruit de cette attaque; il alla voir l'amiral, affecta une profonde tristesse et non moins d'irritation : « Mon père, lui dit-il, la blessure est pour vous, la douleur pour moi. » Il promit au roi de Navarre et au prince de Condé d'en faire une vengeance exemplaire. En réalité, troublé ou affermi dans son dessein par les conseils dont il était assailli, craignant que les Réformés ne quittassent Paris et n'en appelassent aux armes, il se décida, dans la nuit du 24, à donner le signal du massacre, préparé depuis si longtemps et avec tant de soin. L'amiral fut assassiné des premiers. On sait les détails de ce lâche attentat, les nobles paroles et la chrétienne résignation de la grande victime. Rome et l'Espagne purent se réjouir [2]. Plusieurs des plus fidèles défenseurs de la monarchie et des patriotes les plus dévoués avaient été mis à mort. Grégoire XIII assista à une messe d'actions de grâce, fit frapper une médaille commémorative; on tira le canon, on alluma des feux de joie pour célébrer la glorieuse victoire remportée sur l'hérésie. Comme ils étaient loin de croire qu'ils se couvraient ainsi devant l'histoire d'un opprobre indélébile, que ne sauraient anéantir ni le désaveu, ni les regrets des fils des persécuteurs, ni le pardon chrétien et fraternel des enfants des victimes! Le 25, le roi écrivit aux gouverneurs des provinces pour désavouer toute participation au massacre. Mais sur les réclamations des Guise, qu'un pareil désaveu

---

[1] Davila, I, 408.
[2] Voir la note finale.

perdait sans retour, il tint, le 27, un lit de justice dans lequel il accusa les Réformés, et notamment l'amiral, d'avoir voulu le faire périr, lui, sa mère et ses deux frères. Il déclara « que tout s'était fait par ses ordres. » Cette déclaration fut publiée dès le lendemain, et, chose infâme ! le roi y invitait tous les Réformés à vivre en paix au milieu de leurs familles, disant que son intention était de maintenir les édits, et cela au moment même où il expédiait aux gouverneurs des provinces l'ordre de faire main-basse sur eux !

Voyons quelle fut en Bretagne l'exécution de ces ordres sanguinaires. Constatons, en passant, que dans ce même mois d'août, avant le massacre, quand, pour mieux tromper les victimes, on leur accordait toutes leurs demandes, « noble et puissant Bonaventure de La Muce, seigneur dudit lieu, du Ponthus et de La Chèze-Giraud, » obtint des lettres-patentes du roi pour l'érection en châtellenie des seigneuries du Plessis, du Bois et de La Musse. Le clergé et les habitants l'ayant appris, firent opposition à la publication de ces lettres [1]. Il en résulta une très-longue procédure dont nous trouverons plus tard les traces.

Quelques gentilshommes Réformés, appartenant à la Bretagne, s'étaient aussi trouvés à Paris, entr'autres le baron de Frontenay, cadet du seigneur de Rohan, et le baron de Quellenec du Pont que le mariage du roi de Navarre, non moins que ses affaires personnelles, avaient attiré à la Cour. Moins prudent ou plus rassuré que le baron de Frontenay, il était au Louvre pendant la nuit fatale, tandis que l'autre était logé dans les fauxbourgs avec le vidame de Chartres, le comte de Montgommery et quelques autres. Aussi fut-il l'une des premières victimes. On assure même que quelques dames de la Cour firent faire sur sa personne de honteuses investigations, à l'occasion du procès qui lui était intenté par la famille de sa femme. Frontenay échappa avec peine, poursuivi jusqu'à Montfort par le duc de Guise, aux mains duquel il fut assez heureux pour ne pas tomber [2].

Le duc de Montpensier, gouverneur de Bretagne, qu'on avait vu donner l'exemple à Paris pendant les massacres et parcourir

---

[1] Arch. municipales de Nantes.
[2] Crevain, 175.

les rues, l'épée à la main, aurait bien voulu, disent les historiens catholiques eux-mêmes, faire dans son gouvernement ce qu'il avait fait à Paris. Si la Bretagne fut l'une des rares provinces où le sang des Réformés ne fut pas répandu, ce n'est pas à lui qu'elle en fut redevable [1]. « Messieurs, écrivait-il aux maires et échevins de Nantes, le 26 du mois d'août, et pour ainsi dire pendant une halte au milieu de ses sanglants exploits, après tant de grâces dont chacun scait que le roy monseigneur a usé envers l'amiral, lui aiant, par trois diverses fois, pardonné les conjurations et port d'armes qu'il avait faits contre S. M., il a esté si méchant que de faire une nouvelle entreprise de tuer hier ou aujourd'hui tant Sa dite Majesté que la reine sa mère, messieurs ses frères et tous les seigneurs catholiques estant à leur suite, où vous pouvez bien penser que je n'estais obliyé; mais Dieu qui a toujours à l'heure du besoing fait paraistre qu'il aime les siens, et combien la cause que nous soustenons pour son honneur est saincte et juste, a voulu et permis que ceste conspiration a esté descouverte et *a si bien inspiré le cœur de nostre roy que sur le champ*, il aurait déterminé de faire exécuter contre ce malheureux et ceux de sadite conspiration ce mesme exploict, en quoy il a esté si fidèlement et promptement servi et obéi, que ledit jour d'hier au matin, ledit amiral fut avec dix ou douze des plus signalés des siens tué en son logis et jetté sur le pavé, et fut cette exécution suivie contre tous les principaux de ce parti qui se purent trouver en cette ville, dont il y a si grand nombre de morts que je ne vous scaurais mander, bien vous assurerai-je que les principaux chefs ont esté les premiers despeschez et ne s'en est que peu ou point eschappé, si ce n'est le comte de Montgommery qui estait logé aux forsbourgs Saint-Germain-des-Prés. *Par là l'intention de S. M. est assez cognu pour le traitement qui se doit faire aux Huguenots des autres villes*, et aussi le moyen par lequel nous pouvons espérer de voir par cy après quelque assuré repos en notre pauvre Église catholique ce que nous ne pouvons négliger de moyenner autant que nous pourrons, après une telle déclaration que le roy a faite de la dévotion qu'il a envers icelle, en quoy je supplie nostre Seigneur le voulloir si bien assister, et faire continuer qu'il en

---

[1] Dom Morice. *Hist. de Bret.*. II, 318.

puisse estre perpétuellement loué et qu'il vous doinct, messieurs, ses saintes et dignes grâces. A Paris, ce 26e jour d'aoûst 1572; et plus bas : Voustrè bien bon ami, Loys de Bourbon[1].» Cette lettre, dont l'original existe aux archives municipales de Nantes, porte sur le dos les deux notes suivantes, qui sont du temps, mais d'une écriture différente. L'une autour du cachet est ainsi conçue :

1572.
*Lettre de le duc de* (cachet) *Monseigneur Montpensier*
*du* 25e *d'augst* 1572.

L'autre, plus rapprochée de l'adresse, porte :

« Cette lettre a esté baillée au greffier de la police de Nantes, estant en assemblée générale aux Jacobins dudit lieu pour icelle registrer aux diaulx de ladite ville, ce qui fait a esté comme l'assemblée le lundi huit septembre 1572. »

L'adresse est ainsi conçue : « A messieurs les officiers de la justice, maire et eschevins de la ville de Nantes. » On peut conclure que la première note est de la main de quelqu'un des officiers de la justice, le sénéchal, le procureur du roi, ou le maire, et la seconde de la main du greffier chargé de « registrer » ladite lettre. — L'importance de ces notes nous paraît considérable. Elles corroborent les deux inscriptions recueillies et mentionnées par P. N. Fournier dans son histoire manuscrite de Nantes. Les voici :

L'an M.D.LXXII [2]
le 8e jour de septembre,
le maire de Nantes, les échevins et
suppots de la ville avec les juges consuls
réunis à la maison commune
font le serment de maintenir celui précédemment
fait de ne point contrevenir à l'édit de pacification
rendu en faveur des calvinistes et font défense
aux habitans de se porter à aucun excès contre eux.

---

[1] Arch. municipales de Nantes.
[2] P. N. Fournier. *Hist. de Nantes. Inscript. et Monuments*, I, 257.

M.D.LXXII
A la mémoire
de Me Guillaume Harrouys, sieur de la
Semeraye, maire
Michel Le Loup, sieur du Breil, soubs maire
Pierre Billy, sieur de la Grée
Jean-Paul Mahé
Nicolas Fiot, sieur de la Rivière
Jacques Davy
Gilles Delaunay
Jan Hovic
Guillaume Le Bret
Jan Quantin
Guillaume Bretaigne
qui ont refusé d'obéir à la lettre
du duc de Bourbon Montpensier, dattée
de Paris, le XXVI Aoust M.D.LXXII, et reçue
le VIII septembre, portant invitation de
massacrer les Protestants [1].

Il n'y a qu'une importance fort secondaire à savoir de quelle date sont ces inscriptions, et par qui elles ont été ordonnées. Ce qui importe et ce qui ne peut être révoqué en doute, c'est le fait même qu'elles relatent. Il est certain, d'après la note écrite sur la lettre du duc de Montpensier, que cette lettre a été communiquée à l'assemblée générale tenue aux Jacobins le 8 septembre. Il ne l'est pas moins qu'il n'y a pas eu de massacre. On a donc désobéi à l'injonction ou au conseil du gouverneur. Qu'on n'ait pas fait ostentation et gloire, sur le moment, de cette désobéissance jusqu'à en rédiger des inscriptions lapidaires, cela est plus que probable, mais cela ne change absolument rien au fait lui-même. L'assemblée, en présence de la communication qui lui était faite, a dû prendre une décision quelconque. Or, la seule vraisemblable, la seule moralement possible, est celle qui concorde avec les faits, le refus d'accomplir les ordres du gouverneur, et une énergique intervention des magistrats dans le sens de l'observation de l'édit

[1] Fournier. *Hist. de Nantes, Inscript. et Monuments*, I, 256.

et dans l'esprit des inscriptions. Sans cela comment comprendre qu'il n'y ait pas eu de massacre dans cette ville, quand on considère les violences continuelles dont les Réformés de Nantes eurent à souffrir de la part de leurs concitoyens, l'obligation où ils furent, à diverses reprises, de se réfugier à Blain pendant des années, l'activité et l'acharnement avec lesquels les catholiques romains de cette contrée s'opposèrent à la dernière paix, et envoyèrent même en Cour pour que les Reformés n'aient aucun lieu de culte dans la ville ! Comment comprendre surtout que l'Église de Nantes ait été du très petit nombre de celles dont le pasteur ne s'expatria pas après les sanglants excès de la Saint-Barthélemy. Il ne paraît pas que le gouverneur ait donné à d'autres villes de Bretagne les mêmes conseils qu'à celle de Nantes, ni qu'il y ait eu de massacre en aucune partie de notre province à cette occasion. Crevain dit expressément que la bonté du Seigneur épargna la Bretagne [1]. Mais les Églises n'en furent pas moins désolées et la plupart détruites. Celle de Pont ne survécut point au seigneur du lieu. Claude Charetier, qui en était ministre, la quitta peu après le massacre, et n'y revint plus, étant devenu pasteur de Châteaubriant. A Piriac, la frayeur fut grande. Dès le 17 septembre, Perruquet se retira en Angleterre. A La Roche-Bernard le bruit s'étant répandu que le massacre avait commencé à Rennes, et la nouvelle que le roi se disait l'auteur de ce qui avait eu lieu à Paris ayant été confirmée, Louveau, avec sa femme et quelques-uns de ses amis, en tout quinze personnes, s'embarque à la fin d'octobre dans un petit navire à l'achat duquel il avait consacré la plus grande partie de ses ressources. Après avoir lutté pendant dix jours avant de pouvoir doubler la pointe du Conquet, la tourmente les jeta dans le port de Breverac, où ils furent arrêtés par les gentilshommes et par les communes. Le gouverneur, sieur de Timur, les interrogea et les envoya prisonniers à Saint-Renan (Locrenan). Une demoiselle de la religion les en fit sortir, et par le moyen de son frère, les fit conduire à Morlaix dans une maison où ils furent traités avec d'autant plus de bonté que ceux qui l'habitaient avaient déjà aidé deux ministres à passer en Angleterre. Ils y restèrent jusqu'au premier jour de l'an où un navire anglais

[1] Crevain. 174.

les prit et les conduisit à Hampton, où il y avait une Église française et un pasteur réfugié de leur connaissance. Il résulte d'une liste de réfugiés en Angleterre, après la Saint-Barthélemy, que Dugric était alors retiré à Londres [1]. Jacques de Roullée et Philippe Birgan s'étaient aussi expatriés. A Rennes, où se trouvait Dugravier, la fuite parut aussi le seul parti à prendre. Mais le voisinage des îles de Jersey et de Guernesey les fit naturellement choisir comme lieu d'asile. Dugravier s'y retira, et quelque temps après, la famille de Tournemine. Vitré se trouva à la même époque dépourvu de pasteurs, Merlin ayant suivi en Allemagne ou à Genève le jeune comte de Laval, fils de Dandelot, et Berni s'étant réfugié probablement en Angleterre. Quelques Églises purent cependant, quoiqu'en secret, conserver leurs pasteurs qui s'efforcèrent de suppléer, à force de zèle, à l'absence de leurs collègues. Ainsi Châteaubriant conserva Bachelar, venu de Nantes, et eut pendant un moment Chartier, venu de Pont, et Ollivier Loyseau de La Teillaye, son ancien pasteur. Blain et Nantes furent dans le même cas. Crevain dit qu'au moment de la Saint-Barthélemy la Bretagne comptait encore vingt Églises. C'était déjà moins que dans les années précédentes, et depuis, ce nombre n'a fait que décroître, malgré les circonstances plus ou moins favorables qui se sont produites à différentes époques [2].

La première stupeur un peu apaisée, les Réformés survivants comprirent que si une voie humaine de salut leur était ouverte encore, c'était par la guerre. Ils s'y préparèrent avec une résolution et une énergie d'autant plus grandes qu'ils voyaient désormais, à n'en pouvoir douter, que c'était leur extermination qu'on poursuivait et par tous les moyens. Ils se fortifièrent dans les villes de sûreté qui leur avaient été laissées et refusèrent de les rendre aux commissaires que le roi leur envoya. L'Angleterre et l'Allemagne s'émurent en leur faveur. Elisabeth leur envoya des vaisseaux et les Allemands des soldats. La Cour était déçue dans ses espérances. Elle s'était flattée de renverser d'un seul coup le parti, de l'anéantir dans la personne de ses chefs, et voici qu'au lendemain de l'horrible boucherie organisée contre eux, les Réfor-

---

[1] *Bull. du Prot. Franç.*, 2e année, 25.
[2] Crevain, 186.

més se retrouvaient plus résolus, plus déterminés que jamais. C'est surtout à La Rochelle que se rencontrèrent les efforts des deux partis. Lanoue fut employé par Charles IX pour des négociations dont lui seul pouvait se charger sans perdre entièrement sa réputation et son crédit. Néanmoins, comme cette entreprise était au-dessus des forces humaines, il n'y recueillit que les froideurs et au moins une désapprobation momentanée des deux partis qu'il voulait rapprocher. La Cour, inquiète des dispositions des Rochelais qui, même avant la Saint-Barthélemy, n'avaient pas cessé d'être sur leurs gardes, et qui pouvaient fournir aux débris de la Réforme française le noyau d'une résistance, essaya de les amener à la paix par des promesses vraisemblablement peu sincères. Lanoue parut le seul homme propre au succès d'une telle œuvre. Le roi l'accueillit donc avec toute sorte de bienveillance, lui remit les biens de Téligny, dont il avait épousé la sœur, et le chargea de faire entendre raison aux Rochelais. Après avoir vainement décliné cette périlleuse mission, Lanoue accepta, à la condition qu'on ne se servirait pas de lui pour tromper les Réformés. On le lui promit; mais la Cour lui adjoignit l'abbé de Gadaigne pour l'espionner. Lanoue ne s'y méprit point, mais sûr de la droiture de ses intentions, il partit pour La Rochelle. Les habitants ne voulurent pas l'admettre dans leurs murs. Un lieu voisin, Tadon, fut désigné. Les députés y vinrent trouver Lanoue, qui leur offrit, de la part du roi, le libre exercice de leur religion, pourvu qu'ils reçussent Biron pour gouverneur. Les députés qui avaient reçu Lanoue avec beaucoup de froideur, et jusqu'à feindre de ne pas le reconnaître, rendirent compte de leur mission à leurs commettants. Ceux-ci, après en avoir délibéré, refusèrent, alléguant que leur cause était celle de tout le parti et qu'ils ne pouvaient pas traiter seuls. Ils ajoutaient qu'ils faisaient à Lanoue les propositions suivantes : 1° de prendre le commandement de leurs troupes et qu'on le reconnaîtrait pour chef; 2° ou de rester dans leur ville en homme privé, que la république s'engageait à le loger et à l'entretenir; 3° ou d'équiper un vaisseau pour le transporter en Angleterre. Après quelque hésitation, il accepta le commandement de leurs troupes, croyant y trouver un moyen de continuer utilement sa mission. L'abbé de Gadaigne revint à la Cour faire connaître le résultat de ses efforts. Charles, si l'on en croit un historien, n'en sut pas mau-

vais gré à Lanoue [1]. Cependant le siége de La Rochelle fut décidé et Biron commença à resserrer la ville. Lanoue, de son côté, prenant au sérieux les nouvelles fonctions dont il s'était revêtu, fit une sortie heureuse contre les assiégeants; sans cesser pour cela de chercher à faire accepter les propositions de la Cour, mais il le fit sans succès.

## II

### 1573-1575

Un vieux registre de l'Église de Sion, cité par Crevain, contient cette observation historique, qu'en janvier 1573, il vint en la maison de La Roche une garnison, sous le capitaine Havardière, envoyé par M. de Montpensier, pour solliciter le seigneur et la dame du lieu à aller à la messe; que la garnison fut là douze jours; que le seigneur de La Roche s'en alla en Cour, mais que pour madame elle demeura constante. » Quoiqu'il faille reconnaître que souvent dans ces temps de luttes et de souffrances extrêmes, les femmes se montrèrent, en Bretagne comme partout, plus héroïques et plus inébranlables que les hommes, on ne peut pas conclure du voyage du seigneur de La Roche à la Cour, qu'il ait changé de religion.

En 1575, on le voit en effet parrain, dans l'Église réformée, d'un enfant du sieur de Chamballan [2]. D'après cette note contemporaine des événements, la gloire de M. de Montpensier serait plus grande encore qu'on ne la supposait. Indépendamment de sa lettre aux maire et échevins de Nantes, et de sa grande part aux massacres de Paris, il serait encore un des premiers qui aurait employé les soldats comme convertisseurs!

Le mois suivant, le duc d'Anjou, qui avait contraint le duc d'Alençon et le roi de Navarre à l'accompagner, vint au siége de La Rochelle. Il s'attendait que sa présence intimiderait les assiégés et les disposerait davantage à se rendre, et qu'en même temps elle donnerait à ses propres troupes un nouveau courage. Les

---

[1] Dom Morice. *Hist. de Bret.*, II, 320.
[2] Crevain, 184.

Rochelais n'en conçurent aucune épouvante et leurs sorties n'en devinrent même que plus vigoureuses. Dans l'une d'elles, Lanoue faillit s'emparer du duc d'Anjou. Il en résulta de nouveaux pourparlers de paix, qui du reste n'aboutirent pas plus que les précédents. Lanoue et la noblesse étaient d'avis d'accepter les propositions de la Cour. A leurs yeux, c'était le seul moyen d'échapper à une ruine, inévitable sans cela. La bourgeoisie et les ministres, au contraire, voulaient résister à outrance. Leur avis prévalut, et la défense et l'attaque recommencèrent avec une nouvelle furie. Lanoue, joignant la piété au courage, distribua dans toutes les compagnies cinquante-sept ministres qui étaient renfermés dans La Rochelle, et leur enjoignit de faire les prières et les exhortations à des heures déterminées [1]. En raison de l'inutilité des dernières tentatives pour la paix, il avait été résolu qu'on ne traiterait plus de vive voix. Le duc d'Anjou renouvela alors par écrit ses propositions et fit les plus grands efforts pour les faire accepter aux députés de la ville. Le Conseil des Rochelais fut divisé à leur sujet. Ceux qui ne voulaient pas la paix demandèrent qu'on consultât les ministres, et ceux-ci furent d'avis de continuer la lutte. On convint dès lors de ne plus prêter l'oreille à aucun projet d'accommodement. Les passions étaient excitées à un tel point que le bruit s'étant répandu que Lanoue s'était prononcé pour la paix, Laplace, ministre et gentilhomme, se laissa aller à des injures contre lui, et s'oublia jusqu'à lui donner un soufflet. Les gentilshommes présents voulaient l'en punir sur l'heure, mais Lanoue s'y opposa. Animé d'un véritable esprit chrétien, maître de ses passions et vraiment magnanime, il se contenta de reconduire le coupable, et le remettant aux mains de sa femme il recommanda à celle-ci d'en prendre grand soin, car il était, dit-il, en danger de devenir fou. Mais la position de ce grand homme à La Rochelle devenait de plus en plus impossible, et quelles que fussent sa modération et sa patience il craignait d'être, une fois ou l'autre, hors d'état de dominer les difficultés. Aussi la nouvelle étant parvenue que le comte de Montgommery revenait d'Angleterre avec plusieurs navires, Lanoue songea à se retirer. Il croyait, dit son biographe Amirault, qu'on ne lui pouvait reprocher de laisser le

[1] Dom Morice. *Hist. de Bret.*, II, 322.

gouvernail sans pilote, puisqu'outre quantité d'honnêtes gens capables de le tenir, entre lesquels était le *baron de La Musse*, breton, ils devaient avoir bientôt Montgommery. Mais celui-ci ne put entrer à La Rochelle, où il avait de nombreuses sympathies et dont il aurait obtenu le commandement au détriment de Lanoue, qui avait déjà eu à s'en plaindre. Ayant manqué cette entreprise, Montgommery se rabattit sur Belle-Isle, qu'il prit et pilla; mais il fut bientôt forcé de l'abandonner. C'est à son apparition sur les côtes de Bretagne que fait allusion une lettre de M. de Bouillé au capitaine Soulleville : « Monsieur de Soulleville, j'ai été bien aise de sçavoir de vos nouvelles par le seneschal de Quintin, lequel vous pourra faire sçavoir des miennes, et comme il m'a trouvé prest de monter à cheval pour m'en aller du côté de Vannes, là où j'ai advertissement que l'armée des ennemis est et sont devant Belle-Isle et le long de la côte dudit Vannes, où je crains bien qu'ils fassent quelque surprise, par quoy il faut que chacun mette peine de se défendre, etc... [1]. (De Saint-Malo, 26 avril 1573.) Quelque vigoureuse qu'eut été et que fut encore la résistance de La Rochelle, on ne pouvait se faire d'illusion sur l'issue nécessaire d'une pareille lutte. L'heure de cette ville devait sonner comme avait sonné celle de Sancerre, qui n'avait montré ni moins d'héroïsme ni moins de résolution. Aussi l'inquiétude était-elle générale en Bretagne, parmi les Réformés. Un très-grand nombre s'enfuyaient, plusieurs changeaient de religion se proposant de revenir quand on aurait la paix. C'est alors que tout semblait désespéré que la délivrance fut accordée d'une manière tout-à-fait imprévue. Le duc d'Anjou fut élu roi de Pologne et se hâta de profiter de cette occasion pour lever le siége. On fit la paix dans des conditions peu favorables aux Réformés. Il en résulta l'édit de Boulogne. Il contenait vingt-cinq articles, autorisait l'exercice public de la religion, mais seulement dans les villes de Nîmes, de Montauban et de La Rochelle. Les seigneurs haut justiciers pouvaient faire célébrer les baptêmes, mariages et sacrements dans des réunions privées où ne devaient se trouver que dix personnes. Tous les autres Réformés ne jouissaient que de la liberté de conscience et nullement de la liberté de culte. Peu de temps après la promulgation de la paix,

[1] Dom Morice. *Hist. de Bret. Preuves*. III, col. 1397.

les Réformés se réunirent à Montauban, le 24 août, et envoyèrent une pétition au roi pour obtenir vengeance des meurtres de la Saint-Barthélemy et des garanties pour leur culte. La pétition fut remise par Jolet, Philippe et Chavagnac. Le roi garda le silence, mais sa mère se montra offensée de tant d'audace. Les pétitionnaires furent renvoyés au maréchal de Damville, gouverneur du Languedoc, qui leur était secrètement favorable. Le peu de satisfaction que les Réformés du midi éprouvèrent de la paix fut partagé par ceux de Bretagne, qui n'osèrent presque nulle part se rassembler. Cinq ou six Églises se maintinrent, et encore en secret pour la plupart : Nantes, Blain, Vieillevigne, Châteaubriant et Sion. Peu de pasteurs aussi restèrent dans la province. Philippe de Saint-Hilaire et Olivier Loyseau sieur de La Teillaye, qui avait été d'abord à Châteaubriant, étaient à Vieillevigne; François Oyseau sieur de Trèvecar, était seul à Nantes. Châteaubriant avait Claude Charetier. Pour cette dernière Église, Crevain raconte qu'il avait « ouï dire à M. le vicomte de Fercé, que les fidèles s'assemblaient alors dans la forêt de Châteaubriant sous un chêne de remarque et de rendez-vous. « Il explique l'éloignement des autres pasteurs en disant qu'en « ces temps cruels le zèle des pasteurs était contraint de céder à la violence du mal ou à la terreur; et cela du consentement et par le conseil de leurs troupeaux qui croyaient se les devoir conserver par la fuite pour de meilleurs temps et non pas les exposer pour les perdre ou les envelopper dans leur ruine qu'ils croyaient inévitable. » Quant à ceux qui demeurèrent, il ajoute que « c'est peut-être qu'ils eurent plus de résolution et de fermeté, ou qu'ils n'envisagèrent pas le péril si grand, ou enfin que leurs Églises, plus fortes et plus courageuses, firent plus d'efforts à les retenir, à quoi l'exemple et la sollicitation des seigneurs attachés à leurs maisons purent aussi contribuer en quelques endroits [1]. » De toutes parts on pressentait que cette paix durerait peu. En conséquence, on se prépara pour la lutte qui ne pouvait être éloignée. Les Réformés s'organisèrent d'une manière complète sur le modèle des Etats généraux de Hollande. Ce fut l'œuvre de l'assemblée de Milhau (16 déc.); cette assemblée institua des conseils de généralité et des États généraux. L'objet des premiers

[1] Crevain, 185-186.

était de rendre l'expédition des affaires ordinaires plus prompte et la surveillance des agents du parti plus facile; les autres avaient essentiellement pour but d'établir entre toutes les Églises de France des rapports fréquents et réguliers. L'assemblée dressa aussi des instructions pour les gouverneurs et commandants militaires, et pour l'administration de la justice, de la police et des finances. Voici la formule de serment qu'elle avait rédigée et que devaient souscrire tous ceux qui entraient dans l'union. Ils s'engageaient « comme frères et domestiques en la maison du seigneur, à s'exposer les uns pour les autres, au besoin, sans épargner leurs moyens personnes et biens, à se tenir toujours bien avertis respectivement de tout ce qui pourrait servir à la conservation et sûreté des uns et des autres; surtout à ne se départir aucunement de ladite union, quelques commodités et conditions qui leur fussent présentées. » Toutefois ils protestaient de leur entière fidélité « à l'État de France, n'ayant d'autre but que la gloire de Dieu, l'avancement du règne du Christ, le bien et service de cette couronne et le commun repos de ce royaume [1]. » Vers la fin de cette année et après le départ du duc d'Anjou pour la Pologne, la santé du roi s'étant altérée et les Guise étant ouvertement les chefs du parti catholique, il se forma un parti nouveau appelé parti des politiques, et dans lequel entrèrent, avec les Réformés, le duc d'Alençon et le roi de Navarre, ainsi que les Montmorency, suspects à cause de leur parenté avec l'amiral.

Au commencement de l'année suivante, La Rochelle, déjà secrètement sollicitée d'entrer dans ce parti, s'y décida à l'instigation de Lanoue. Croyant peu à la sincérité de la Cour dans la nouvelle paix, et persuadé au contraire qu'elle était toujours dans le dessein de détruire les Réformés et La Rochelle, leur plus ferme boulevard, il se rendit dans cette ville le 23 janvier. Mais les derniers événements et le rôle qu'il y avait joué l'avaient rendu suspect à plusieurs. Il dut donc commencer par rendre compte de sa conduite et en développer les motifs. Il protesta ensuite en plein Consistoire que sa résolution était de passer toute sa vie dans la religion réformée et de mourir, s'il le fallait, pour mainte-

[1] L. Anquez. *Hist. des Assemblées politiques des Réformés de France*, 8.

nir la liberté des Églises et le repos de ses frères [1]. Cette déclaration enleva tous les suffrages. La Rochelle se prononça, et sous la direction de Lanoue commença les plus énergiques préparatifs de résistance et les mieux entendus. C'était à l'occasion d'un jeûne et d'une sainte Cène, qui rassemblaient dans cette place une grande quantité de personnes et de noblesse des environs, que Lanoue s'y était rendu. Confiante en ses talents militaires et désormais pleinement rassurée sur ses intentions, la noblesse le proclama commandant des troupes, non-seulement dans la ville, mais encore dans le pays d'Aunis, dans la Saintonge, dans l'Angoumois et dans le Poitou. La reine-mère fit d'inutiles démarches pour amener les Rochelais à se confier en elle. L'expérience était trop récente. C'était le jour du mardi-gras que l'on était convenu de commencer la réalisation de l'entreprise. Lanoue, se réservant le Poitou, avait envoyé Lacaze et Mirambeau en Saintonge et dans l'Angoumois. Ceux-ci profitant des réjouissances du carnaval s'emparèrent sans peine de Pons, de Tonnai-Charente, de Royan, de Talmond, de Saint-Jean-d'Angély, de Rochefort, de Bouteville et d'autres places. Lanoue, de son côté, surprit par escalade Melle et Lusignan ; et quelques-uns de ses capitaines se rendirent maîtres de Fontenay. Tout cela eut lieu la même nuit et presque sans combat. Lanoue se contenta de mettre partout de petites garnisons et de faire respecter les habitants. La Cour, effrayée, mit sur pied trois armées et en envoya une en Poitou sous les ordres du duc de Montpensier. Une autre, sous la conduite de Matignon, devait contenir Montgommery qui, avec des secours anglais, venait de descendre dans le Cotentin, canton de Normandie contigu à la Bretagne, et ralliait en foule sous ses étendards les Huguenots et les mécontents des provinces [2].

Crevain, de son côté, assure qu'en Bretagne aucun des nôtres n'osa se montrer ou lever la tête, bien loin de s'armer pour l'attaque ou pour la défense. A l'en croire, on aurait eu moins de peine à les combattre qu'à les rencontrer. Mais si les Réformés bretons ne se montraient point en Bretagne, il n'en était pas de même à La Rochelle et en Poitou.

---

[1] Dom Morice. *Hist. de Bret.*, II, 326.
[2] Davila. *Hist. des Guerres civiles*, I, 449.

La maladie du roi, aggravée peut-être encore par ces nouveaux troubles et par les émotions violentes que ce prince en avait ressenties, devint bientôt telle qu'il fallut prévoir sa mort comme prochaine et y pourvoir. La reine-mère fut proclamée régente avec les pouvoirs les plus étendus, et les droits du roi de Pologne à la couronne de France expressément réservés. Cette dernière précaution était motivée par le dessein qu'avait formé le parti des politiques de proclamer roi le duc d'Alençon, si Charles IX mourait sans enfant. C'était le 30 mai que le roi, par lettres-patentes, conférait la régence à sa mère, et le même jour il mourait accablé de remords et tourmenté par les plus horribles visions. Moins d'un mois après (26 juin), Montgommery fut décapité en exécution d'un arrêt du Parlement qui le déclarait rebelle, quoiqu'il ne se fut rendu qu'à la condition et avec la promesse d'avoir la vie sauve. La reine-mère, qui avait fait avertir le roi de Pologne de la mort de son frère, et qui le pressait de revenir sans délai, essayait en même temps, au moyen de négociations sans sincérité, de ralentir l'activité et la prudence des Réformés. Elle envoya à La Rochelle l'abbé de Gadaigne pour sonder les habitants et surtout Lanoue : « Ce général, dit Dom Morice, le plus grand capitaine de son siècle, était en même temps le plus pacifique de tous les hommes. Il ne voyait qu'avec douleur les troubles dont l'Etat était déchiré, et il se prêta de bonne foi aux propositions de l'abbé de Gadaigne [1]. On convint d'une trève qui devait durer deux mois, du 1er juillet à la fin du mois d'août. Mais tandis que la Cour prenait ses mesures, les Réformés ne négligeaient pas les leçons de la prudence et de l'expérience. Ils convoquèrent à Milhau, dans ce mois de juillet (16) une nouvelle assemblée politique, dans laquelle le prince de Condé fut déclaré protecteur des Églises réformées de France et même du royaume en l'absence de Henri III. Après son évasion en Allemagne, Condé s'était hâté, à Strasbourg, de revenir par un acte public, au culte que la violence lui avait fait abandonner. Dans des lettres qu'il avait depuis fait parvenir dans le midi, il se déclarait résolu à sacrifier, comme son père, ses biens et sa vie pour la délivrance de ses frères. Il renouvela ces protestations par une lettre datée de Heidelberg du 1er juillet de

[1] Dom Morice. *Hist. de Bret.*, II, 326.

cette année. Cela décida le vote de l'assemblée [1]. Elle enjoignit au prince de jurer de persévérer dans la religion réformée. Condé accepta et le titre et les conditions. Mais, retenu en Suisse pour des levées, il eut pour adjoint Montmorency-Damville. L'assemblée l'avait en outre chargé de poursuivre la mise en liberté du duc d'Alençon, du roi de Navarre, de MM. de Montmorency et de Cossé qui, après une tentative infructueuse d'évasion, étaient surveillés de très près à la Cour. Elle avait en outre adjoint au prince un conseil de huit personnes, et stipulé que dans les villes actuellement au pouvoir des Réformés l'on n'introduirait point « l'exercice de la religion romaine et papistique. »

La trève ne fut point observée. Un parti catholique, formé des cadets de la noblesse de Bretagne au nombre d'environ 500, s'étant dirigé dans le courant de juillet, vers le Poitou, dans l'intention d'attaquer la garnison de Fontenay, fut assailli par celle-ci avec tant de vigueur « que nos Bretons rompus s'en retournèrent plus vite qu'ils n'étaient allés, et depuis cela nul d'eux ne se vanta de prendre armes pour nous nuire ni hors, ni dans la province [2]. » Cependant leurs bruyants préparatifs de départ et leur retour précipité contribuèrent à donner de vives alarmes aux Réformés, qui s'attendaient qu'à toute heure on vint leur couper la gorge. Dom Morice avoue que cette bande fut entièrement défaite et que les Réformés lui prirent deux drapeaux [3]. Cependant ce mouvement du Poitou pouvait précipiter les événements et causer un embrasement général avant le retour du roi. Aussi la régente fit-elle de nouvelles tentatives pour gagner du temps. Elle espéra se rendre Lanoue favorable à prix d'argent; mais cette honteuse tentative, qui échoua misérablement, ne fit que mettre en évidence la vertu du Huguenot et la dépravation de la reine aux yeux de laquelle tout pouvait s'acheter pour des faveurs ou de l'argent. Enfin, pendant ces négociations, le roi arriva à Lyon, le 6 septembre. La reine alla à sa rencontre avec le roi de Navarre et le duc d'Alençon qu'elle menait après elle comme des prisonniers. Henri leur rendit la liberté et s'en alla avec sa Cour assister à Avignon à la procession des battus.

---

[1] Anquez. *Assoc. polit. des Réf.*, 12-13.
[2] Crevain, 189.
[3] Dom Morice. *Hist. de Bret.*

Malgré les conseils de l'empereur Maximilien et du Sénat de Venise, et malgré l'avis des meilleures têtes de son conseil, le roi se décida à la guerre contre les Réformés au lieu de leur donner la paix et de la garder de bonne foi. Mais un pareil dessein ne pouvait plaire à la reine et aux Guise. La guerre fut donc reprise, ou plutôt elle ne fit que continuer en se généralisant. Elle fut marquée dans le Poitou par un épisode glorieux pour un de nos Réformés bretons, René de Rohan, connu alors sous le nom de baron de Frontenay. Ce fut le siége de Lusignan, dans lequel il se montra l'égal des plus grands capitaines. Ce siége fut, après ceux de La Rochelle et de Sancerre, le plus fameux de la période des guerres civiles. Il ne dura pas moins de trois mois et vingt et un jours, et fut couronné par la plus honorable capitulation. « Jamais, dit un historien, on ne vit plus de valeur, d'expérience et de ressources dans un chef qu'on en aperçut alors dans le baron de Frontenay. Il retarda autant qu'il put l'approche de l'ennemi, disputa le terrain pied à pied, mit en œuvre toutes les ruses de la guerre, soutint quatre assauts meurtriers, pendant lesquels il fut toujours exposé au plus grand feu ; mais ce qu'il y a de plus admirable, c'est qu'il eut le talent d'inspirer à ses troupes tous les sentiments dont il était animé. La disette de vivres, la nudité, les rigueurs d'un hiver très-rude, les fatigues continuelles, la mort de leurs camarades, leurs propres blessures, rien ne fut capable d'abattre le courage de ces braves gens, qui se firent un devoir d'imiter ce qu'ils admiraient dans leur chef [1]. » A la fin de cette année (24 décembre), mourut le cardinal de Lorraine, ennemi acharné des Réformés, et qui avait eu la première pensée de la Ligue.

## III

### 1575-1576

Peu d'événements importants sous le rapport religieux s'accomplirent, cette année, en Bretagne. La guerre continua en dehors de ses frontières. Nous trouvons seulement dans les registres du

---

[1] Dom Morice. *Hist. de Bret.*, II, 334.

Parlement la mention qu'un de ses membres, un conseiller, fut enlevé par les Réformés et transporté dans l'Ile-de-Ré : et que défense fut faite aux administrateurs de l'hôpital Saint-Yves, à Rennes, d'y faire entrer personne sans la permission de l'évêque. Enfin, et sans qu'on cite aucun fait à l'appui, il y a encore dans les registres du Parlement, à la date de cette année, la déclaration que les Huguenots continuent leurs menées [1]. Est-ce une allusion aux réunions secrètes qui eurent lieu en particulier à Piriac, sous la direction d'Oyseau, pasteur de Nantes, notamment en février, mai, juin, juillet, septembre et décembre, époque à laquelle le seigneur et la dame de Campzillon étaient revenus des îles. C'était Pierre de Tournemine et sa seconde femme, Marie de Kermarec, que la *Fr. Prot.* (art. Tournemine) appelle Marie de Camacle. Voici les noms de leurs enfants : I. *François*, qui épousa : 1° en 1584, Catherine du Verger, fille du sieur de Saint-Denac; de ce mariage naquit une fille, Françoise, mariée à François de La Tousche, sieur de Chillac; 2° Odette Gaillard, de ce second mariage, naquirent René, baron de Campsillon; 2° François; 3° Raoul, baron de La Hunaudays, qui mourut en 1614, la même année que son père. II. *Samuel*, sieur de Belle-Joye. III. *Gédéon*, sieur de La Lutarderie, mort célibataire. IV. *Pierre*, sieur de Belle-Joye (ce qui suppose que Samuel était mort) qui ne fut point marié. V. *Paul*, sieur de Campsillon, baptisé par Louveau en 1570. En 1612 il habitait Paris, où il mourut en 1641, sans laisser d'enfants, quoique marié deux fois : 1° avec Jeanne de Pierre-Buffière; 2° avec Judith Arnaud (Reg. de Charent.). VI. *Daniel*, baptisé en 1571, par Perruguet, mort sans postérité. VII. *Abraham*, baptisé par Guillaume Bonhomme, dit du Val, au mois de février 1573, dans l'île de Guernesey, où ses parents s'étaient réfugiés. VIII. *Isaac*, qui naquit aussi à Guernesey, qui eut pour parrain Montgommery, et qui mourut sans enfants. IX. *Esther*, baptisée en 1560 par Pierre Legendre. X. *Elisabeth*. XI. *Maria*, femme de François d'Assy, et qui eut une fille, Jeanne, mariée à Olivier de Saint-Gilles. Ils eurent deux filles, Esther et Jeanne de Saint-Gilles. (*Fr. Prot.*, 391.)

Il semble néanmoins que si la Bretagne elle-même fut tranquille, en ce sens que la guerre n'éclata pas au milieu d'elle, elle ressentit

[1] Table raisonnée des registres du Parlement de Rennes.

le contre-coup de l'agitation des provinces voisines. Ainsi le gouverneur, M. de Montpensier, était occupé à la conduite de la guerre en Poitou, et M. de Bouillé, son lieutenant, devait pour ce même motif ou pour quelque autre semblable, être souvent appelé à sortir de la province, puisqu'à la date du 3 mars, et en se fondant sur leurs fréquentes absences, le roi accordait une seconde lieutenance générale à M. de La Hunaudais (René de Tournemine sieur et baron de La Hunaudais), sieur de La Guerche, chevalier de l'ordre, capitaine de cinquante hommes d'armes et conseiller au conseil privé. La Hunaudais ne pouvait être aussi hostile aux Réformés que l'était M. de Bouillé, par exemple, et, sous ce rapport, sa nomination dut leur être comme un encouragement et une espérance. Nous verrons plus tard les catholiques l'accuser de pencher vers la Réforme et d'en favoriser les partisans. Il faut reconnaître, tout au moins, que plusieurs des membres de sa famille avaient adopté les idées évangéliques, s'il ne l'avait pas fait lui-même.

Le 27 du mois de mai, le duc de Montpensier se démit conditionnellement de sa charge de gouverneur général, qui fut accordée par provision et en survivance à son petit-fils le prince de Dombes. Cette nomination ne devait avoir aucun effet immédiat, et, dans tous les cas, elle ne pouvait qu'être favorable aux Réformés dont M. de Montpensier était le plus grand adversaire.

A peu près dans le même temps, ils perdirent un de leurs plus fermes appuis dans la personne de Henri de Rohan, qui mourut à Blain, le 26 juin. Dans son testament, qui porte la même date, il désignait pour sa sépulture l'église de Blain, et établissait « dame Françoise de Tournemine, son épouse, tutrice et curatrice de demoiselle Judith de Rohan, leur fille unique [1]. » « On sait, dit Crevain, que l'enterrement du défunt seigneur de Rohan se fit à Blain, dans l'enfeu de la grande église, sans qu'aucune pompe à la romaine se fit à sa sépulture, car il l'avait ainsi ordonné par son testament; et que tout s'y passa selon la simplicité de l'Évangile et des vrais chrétiens. Ainsi finit sa course. Henri de Rohan, premier du nom et de triomphante mémoire, fils aîné d'Isabeau de Navarre, et premier seigneur de cette illustre maison qui ait embrassé la religion réformée, au zèle duquel l'Église de Blain

[1] Dom Morice. *Hist. de Bret. Preuves*, III, col. 1400,

et plusieurs autres sont très-redevables, par une juste reconnaissance qui ne doit jamais ensevelir son nom dans l'oubli [1]. » Un mois après, presque jour pour jour, mourut Judith de Rohan, fille unique de Henri, dont le titre et l'héritage passèrent ainsi au baron de Frontenay, cadet de Rohan. La nouvelle de cette mort et de ces héritages fut portée en Poitou, à Catherine de Parthenay, que René recherchait en mariage. Voici comment Crevain raconte ce fait : « Recherchée par René de Rohan, sieur de Frontenay, elle n'y entendait pas, s'estimant trop grande dame ; et toutefois elle l'entretint de quelque espérance, jusqu'à ce qu'il vint de Blain un officier qui avertit la mère et la fille de la mort de Henri de Rohan, arrivée en juin 1575, et celle de sa fille unique, Judith de Rohan, décédée le 24 juillet 1575. Pour cette bonne nouvelle, le messager eut en don La Ville-Jégu, terre près de Josselin. Cependant M. de Frontenay, qui ne savait point être seigneur de Rohan, faisant visite comme à l'ordinaire, fut bien étonné qu'en lui faisant meilleur visage que jamais, on lui proposât de signer un contrat de mariage pour récompense de sa constante et longue recherche. Il y consentit de grand cœur, et apprit ensuite la belle succession que son frère et sa nièce lui avaient laissée en mourant [2]. » Le contrat de mariage fut passé à La Rochelle le 15 août ; chacun des deux époux y prend les titres suivants : Très-haut et très-puissant seigneur, messire René, vicomte de Rohan, prince de Léon, comte de Porhoet, baron de Frontenay, de La Garnache et de Beauvoir-sur-Mer, et haute et puissante dame Catherine de Parthenay, veuve de messire Charles du Quellenec, baron du Pont et de Rostrenen, vicomte Du Fou, et fille unique de messire Jean Larchevêque et de dame Antoinette d'Aubeterre, seigneur et dame de Soubise, de Pauléon, du Parc, de Mouchamps et autres lieux. Il fut convenu que s'ils avaient deux fils, le second prendrait le nom de Soubise [3].

D'après une lettre de M. de Bouillé, il paraîtrait, qu'à peu près à la même époque, la Cour aurait eu l'idée de saisir les biens des Réformés. Voici cette lettre, datée du 29 juillet, et adressée à M. de La Marzelière, enseigne de la compagnie de M. de Bouillé : « Mon

[1] Crevain, 192.
[2] Id., ibid., 191.
[3] Dom Morice. *Hist. de Bret. Preuves*. III, col 1400.

cousin, j'ai reçu les lettres que vous m'avez escrites, et m'avez fait bien grand plaisir de m'avoir mandé la prise et reprise du Mont-Saint-Michel. M. de Matignon m'a rescrit qu'il leur devait venir du secours de Bretaigne, qui estait cause que si la place n'eust esté reprise, je m'en allais là avecques tout ce que j'eusse peu amasser pour rendre audit sieur de Matignon les honnestetez qu'il m'a faites quand nous avons pensé avoir des affaires en ce pays, où lui mesme ne se voulut pas espargner pour nous servir. Je suis encore en doutte si je dois faire tenir ma compaignie en garnison ou non. *Car à cette heure que l'on veut saisir les biens de ceux de la religion,* il y a danger qu'ils se remuent, et s'il n'y a quelques forces pour tenir la main à la justice, il y aura quelque chose qui ne se passera guère bien. Tous ceux de ma compaignie m'ont mandé qu'ils désirent aller un peu dans leurs maisons pour cinq ou six semaines. Je ne vous scaurais rien mander de nouveau, sinon que j'ai envoyé un courrier vers le roi pour scavoir sa volonté sur quelque difficulté que nous faisons pour la saisie des biens de ceux de la religion, et selon la responce que S. M. fera, la justice exécutera [1]. »

Sur ces entrefaites, le duc d'Alençon, qui supportait avec impatience la haine de son frère, et le rôle effacé auquel on le condamnait, s'échappa de la Cour. Il fut bientôt à la tête d'une armée nombreuse que lui fournirent les Réformés et les mécontents. Il lança un manifeste pour expliquer sa prise d'armes. La Cour fut effrayée de cet appui prêté à ses adversaires. Elle essaya de faire à tout prix la paix, dans le dessein de séparer le prince de ses nouveaux amis. Mais tout d'abord l'émotion fut très-vive et on la partagea en Bretagne. C'est ainsi que M. de Bouillé se hâta, par des lettres pressantes, de faire rassembler sa compagnie à Fougères, parce qu'il était averti « que grand nombre d'ennemis prennent les armes par ce royaume sans dire pour qui ils sont, et ne sont pas des compagnies des ordonnances du roy. » Cédant à la nécessité et ayant d'ailleurs ses vues secrètes, le roi fit mettre en liberté les maréchaux de Montmorency et de Cossé, et sa mère se rendit en Touraine où elle signa, avec son fils, une trève de sept mois, pendant laquelle on devait s'occuper de faire la paix. Les conditions de la

[1] Dom Morice. *Hist. de Bret. Preuves*, III, col. 1403.

trève étaient onéreuses pour le roi ; mais on se réservait de les éluder en attendant de les violer ouvertement : elle fut signée le 22 novembre à Chantilly.

Au commencement de l'année suivante, le roi de Navarre s'échappa de la Cour et se rendit à Alençon. C'était dans les premiers jours de février. Cette nouvelle remplit de joie le cœur des Réformés autant qu'elle ajouta aux troubles des conseillers du roi. On s'en émut beaucoup en Bretagne. « Mon cousin, écrivait M. de Bouillé à M. de La Marzelière, j'ai esté adverti par M. de Matignon, que le roi de Navarre est parti de la Cour sans le congé du roy et qu'il est à Allençon, où il assemble beaucoup de gentilshommes et capitaines, et ainsi fait le comte de Montgommery qui est à Duscé, qui en assemble aussi de son côté pour se joindre à lui. Puisqu'ainsi est, nous pourrions bien avoir de la guerre en ce pays et bientôt. » En conséquence, il donnait ordre de rassembler sa compagnie et les gentilshommes et d'occuper les villes frontières. Il recommandait à son parent, qui était près de Pontorson et d'Avranches (à Bonne-Fontaine) et qui pouvait ainsi avoir des nouvelles très-fréquentes, de l'informer exactement et de chercher à savoir tout ce que faisaient le prince et le comte ; qu'il paierait les messagers. Le lendemain (15 février), M. de La Marzelière lui ayant envoyé son page pour l'informer des mouvements du roi de Navarre, M. de Bouillé, en le remerciant, lui renouvelait ses recommandations au sujet de sa compagnie et de la noblesse, et ajoutait : « Je vous prie que, d'heure en heure, je sache de vos nouvelles et de tout ce que vous aurez appris de leurs desseins. » « L'on m'a dit, continuait-il, que M. de Boisfévrier a achepté des chevaux et qu'il s'en est allé avec le roi de Navarre. Je n'ai point encore receu lettres touchant le partement dudit sieur roi de Navarre, cela me fait penser que les paquets sont détroussez [1]. » Le lendemain (16 février), il écrivait encore au même en lui disant : « Il se prépare une grande guerre dans ce royaume ; *c'est une estrange chose comme le roy est ainsi abandonné* ; quant à nous il nous faut toujours faire nostre debvoir, vyenne ce qui pourra. » Voilà de nobles et de loyales paroles qu'il faut applaudir, dans quelque camp que l'on soit. Il est si rare que la conscience et le cœur

[1] Dom Morice. *Hist. de Bret.*, III, col. 1421-1422.

dictent seuls les sentiments et les actes à l'exclusion du calcul, de l'intérêt ou de la peur. Il disait encore : « J'ai rescrit à M. le comte de Montgommery pour ses marchands de Dynan, pour le prier de me les renvoyer libres, ou bien m'escripre s'ils ont esté pris par forme de guerre et qui c'est qui la déclare à ceux de ce pays, afin que je voye ce que j'aurai à faire et que j'en avertisse. Je ne scais qu'elle réponse il me fera. »

Cependant le roi de Navarre n'était pas resté longtemps à Alençon ; il s'était rendu à La Flèche et enfin à Saumur. Là se sentant en sûreté il abjura la religion romaine, déclarant « que ce qu'il avait fait sur le changement de sa religion était par force et contrainte, et, partant, que la liberté de sa personne lui rendant celle de sa volonté, il remettait aussi son âme en l'exercice de sa première créance et protestait d'y mourir selon l'instruction qu'il en avait eue de la reine de Navarre, sa mère [1]. » Les Réformés saluèrent avec joie cette libre et solennelle rentrée dans leur Église ; mais ils devaient éprouver que les promesses du Béarnais n'étaient pas immuables. En attendant, il dut en résulter une nouvelle ardeur dans leurs attaques contre leurs adversaires.

Les Réformés et les politiques, confiants dans cette armée forte de trente mille hommes, avec lesquels ils pouvaient presque faire la loi à leurs adversaires, hors d'état actuellement de leur résister, se hâtèrent de formuler les conditions auxquelles seules ils consentiraient à faire la paix. Bien qu'onéreuses et exorbitantes, dit Davila, ces conditions ne rebutèrent ni le roi, ni son conseil, déterminés à se debarrasser des étrangers et à mettre fin aux frais énormes de la guerre à quelque prix que ce fut [2]. Ces dispositions de la Cour, le caractère du duc d'Alençon, et les démarches de la reine firent pressentir que la paix était prochaine. Cette circonstance, jointe aux espérances que donnait au parti la réunion de ses forces, rassura les pasteurs réfugiés à l'étranger, d'où plusieurs revinrent alors. De ce nombre fut Louveau, qui fut d'abord demandé au Consistoire de Londres par les Réformés de Normandie. Ceux-ci lui envoyèrent même les fonds nécessaires à son voyage. Il cherchait depuis quelque temps une occasion favorable de faire

---

[1] Dom Morice. *Hist. de Bret.*, II, 336.
[2] Davila. *Hist. des Guerres civiles*, II, 37.

ce voyage de Normandie, quand il reçut de son Église de La Roche-Bernard une lettre signée de MM. de Trégus et de Kérolet, qui l'invitaient à revenir dans son troupeau, mais sans lui envoyer l'argent nécessaire pour ce trajet, plus long et plus coûteux que celui de Normandie. Ses collègues à Londres lui conseillaient de décliner une offre ainsi faite; mais les anciens liens furent les plus forts. Il s'embarqua pour la Bretagne, où il arriva après une longue et pénible traversée, et après avoir failli se briser une côte en tombant, renversé sur le pont par la violence d'une vague. Il vint à La Roche-Bernard, le jour de Pâques. Les jours suivants, il alla saluer ce qui restait des membres de son Église. On l'accueillit avec joie et l'on convint de se réunir le dimanche de Quasimodo ; mais le moment venu, les prudents le conjurèrent de se retirer pour ne pas provoquer de nouveaux malheurs. Louveau n'en tint pas compte. L'assemblée eut lieu dans une maison particulière. Il y commença l'explication de l'Evangile selon saint Marc, qu'il continua dans la suite sans interruption [1].

Les démarches pour la paix, dont s'était chargée la reine-mère, en personne, aboutirent assez promptement; la paix fut signée le 6 mai à Beaulieu, près de Loches, en Touraine, et c'est là que fut dressé le cinquième édit de pacification. Après les clauses ordinaires, le roi accordait aux Réformés le libre exercice de leur religion dans toute l'étendue du royaume, sans exception de temps, ni de lieu, sauf Paris, et sans aucunes des restrictions qui avaient été mises aux précédents édits ; leur permettait d'enseigner, d'administrer les sacrements, de célébrer des mariages, de tenir des écoles publiques, des Consistoires et des Synodes. Ils étaient déclarés accessibles à tous les emplois et à toutes les fonctions. Ils obtenaient dans les Parlements, et notamment dans celui de Bretagne, des Chambres mi-parties composées de deux présidents et de seize conseillers. Le roi déclarait en outre « que les désordres et excès faits le 24 aoust et jours suivants, à Paris et autres lieux, sont advenus à son très-grand regret et desplaisir. » Il réhabilitait la mémoire des principales victimes, abolissait la procession de la Saint-Barthélemy, etc., etc. Tels furent quelques-uns de ces articles « qui durent donner de la joie aux uns, du chagrin aux autres,

[1] Crevain, 199-200.
[2] Id., ibid., 194.

et de l'étonnement à tous [2]. » Cependant il y avait aussi une clause défavorable pour les Réformés : celle qui les obligeait à prendre dans les actes publics la qualification de *prétendus Réformés* (P. R.).

L'édit fut enregistré à Paris, au Parlement, le 14 mai, en présence du roi. En Bretagne, l'université de Nantes, s'opposa autant qu'il lui fut possible et pendant longtemps, à sa publication. Voici, en effet, ce que nous lisons dans ses registres : « Dimanche 27 de mai 1576, délibéré qu'il faut s'opposer à la publication de l'édit. Mardi 29 de mai 1576, choix de procureurs pour soutenir ladite opposition partout où besoin sera [1]. » Le Parlement de Bretagne y fit plus de résistance encore ; il ne l'enregistra que le 7 août, et voici en quels termes et sous quelles réserves :... « La Cour, Chambres assemblées, a ordonné que lesdittes lettres en forme d'édit seront leües, publiées et registrées de l'exprès commandement du roy et sans *approbation de la nouvelle prétendue religion*, et ordonne laditte cour que la justice sera exercée de la forme et tout ainsy qu'il a esté par le passé jusqu'à ce qu'autrement n'en ait esté ordonné, et que la chambre d'union mentionnée audit édit ait esté établie suivant iceluy édit. » L'évêque de Rennes, M. de Marillac, avait protesté contre verbalement, et demandé d'être excusé s'il n'assistait point à la délibération sur ce sujet. Il avait aussi demandé que ceux qui requéraient, aux termes de l'édit, qu'on leur donnât un lieu de culte et un cimetière, comme aussi ceux qui se déclareraient dans la suite de « la nouvelle prétendue religion » signassent leurs requêtes, afin qu'il put mieux connaître ceux qui seraient de son troupeau. La Cour ordonna que cette remontrance de l'évêque serait enregistrée pour « y pourvoir selon les occurences des cas qui s'offriront [2]. » Excepté le roi, personne ou à peu près dans le parti de la Cour, ne voulait sincèrement la paix et ne s'appliquait à la rendre durable. Les uns se préparaient ouvertement à de nouvelles luttes, les autres cherchaient à venger leurs querelles particulières. Au mois de mai, le roi écrivait à M. de Carné, gouverneur de Brest, qui voulait achever les fortifications de cette place, que l'état du trésor ne permettait pas d'accorder l'argent dont il avait besoin ; et que la paix étant faite

---

[1] Travers. *Conciles de Tours*, V.
[2] Reg. secrets du Parlement de Bretagne.

il convenait plutôt de diminuer que d'accroître les garnisons ; il lui recommandait d'ailleurs de veiller avec le plus grand soin à la conservation de la place. De son côté, M. de Bouillé écrivait à M. de La Marzelière (Saint-Malo, 8 juin) : « *J'ai entendu de Paris comme la paix n'est pas bien assûrée et que la sainte ligue veut mener la guerre au roy et que tous les princes chrestiens se sont mis de la sainte ligue, mesme l'Empereur.* » Quelques jours après il écrivait encore : « ... Quant audit sieur de Chasteauneuf, j'ai ordinairement avertissement que plusieurs le viennent trouver en armes et par troupes, et qu'il doit venir à *ce baptistaire* quelques grands capitaines et soldats, et qu'il a une extrême envie de surprendre cette place (Saint-Malo). Ce serait un assez beau joyau pour rompre une paix. J'espère avec l'aide de Dieu que je l'en empescherai, car je fais pourveoir à tout ce que je puis et la mets en état qu'elle ne sera pas aisée à surprendre. Quant à ces belles paroles, que dit M. du Bordaige, ce n'est que pour nous endormir en ses belles harangues. Je ne m'attends point là [1]. »

En ce qui concernait les Réformés et leur parti, leurs armements ne pouvaient être que défensifs, la paix leur était trop favorable pour qu'ils cherchassent à la détruire. Les lettres de M. de Bouillé en fournissent la preuve, car il y expose la situation sans taire les raisons alléguées par ses adversaires pas plus que les siennes propres. Il écrivait à M. de La Marzelière (28 juin)... « Quant à ce que m'escrivez des malcontens, l'on me fait tous les jours semblables rapports d'eux que ceux que me mandez, et mesme on les a veus passer par Dynan ayant les armes descouvertes, le corselet à dos. Ils font cela, parce qu'ils voyent bien que nous ne voulons pas rompre l'édit et que personne ne leur veult courir sus. C'est ce qui les fait braves. Lepré arriva hier, qui ne m'a rien apporté de nouveau, sinon que le roy s'attend que tout le monde est fort content d'avoir la paix, tant nos catholiques que les autres, et ne parle-t-on plus à la Cour que de faire bonne chère et des mariages. » Le 13 juillet, il disait encore sur le même sujet : « ... A ce que je vois, le roi s'approche toujours de nous d'estre venu jusques à Caen. S'il vient plus avant, je crois qu'il donnera en ce quartier et à Rennes, de quoi je serais fort aise, car la

[1] Dom Morice *Hist. de Bret. Preuves*, III, col. 1425.

goutte ne me garderait point de faire un petit ma cour. Quant à ce que me mandez que ceux qui ont prins les armes s'assemblent encore en ce pays pour faire quelques entreprinses, les avertissements que l'on me fait ici sont semblables, mais nous ne pouvons descouvrir leurs desseins [1].» « Il n'y a point de doute, disait-il, que les mescontents et ceux de la religion s'assemblent et s'arment; il serait trouvé bien estrange et feroye une grande faute, si je ne me armois aussi pour la conservation du pays, au moins de quelques troupes..... je ne trouve estrange sinon que le roi et M. de Montpensier ne pensent point que personne des mescontents et de la religion osassent prendre les armes en ce pays ici, et mandent en général qu'ils veulent que l'on observe l'édit, et leur semble qu'ils seront aussi bien obéis des mescontents et de ceux de la religion comme de nous. Parquoy S. M. et ledit sieur ne croiront jamais rien jusqu'à ce que le feu soit bien allumé. Voilà où nous en sommes. Il ne faut espérer aucune providence. » Néanmoins à cette mauvaise humeur se mêlaient aussi des idées très-justes et des sentiments élevés : « J'ai grande envie de savoir, écrivait-il (14 septembre), ce que portent les lettres que Monseigneur a escrites aux mescontents et à ceux de la religion de ce pays. J'entends que c'est une deffense bien expresse de n'esmouvoir rien; mais ils disent que pour cela ils ne laisseront pas de se tenir prests. *Si j'estais roy, je voudrais savoir quelle raison ont les mescontents de l'estre. Je les ferais oyr par quelques gens de bien qui leur sauraient répliquer et parler par raison ; car peut estre que l'on la leur ferait si bien entendre qu'ils ne persévéreraient en ceste opinion. A tout le moins qu'une partie s'en détournerait et si servirait aussi à congnoistre les abus de son royaume. Car ils ne diront jamais rien en plains estats généraux comme ils feroient à parler en particulier, parce que ces dits estats généraux ne seront qu'une confusion et où la pluspart craindront de déplaire, qui les gardera de dire tout ce qu'ils scavent; pour avoir fait un édit de paix cela ne satisfait pas aux mescontents; peut estre que cela servirait plus en ce royaume que l'on ne pense et mesme advertirait le roy de ce que l'on ne luy oserait dire, sinon par ce*

---

[1] Dom Morice. *Hist. de Bret. Preuves*, III, col. 1427.

*moyen* [1]. » Quoi de plus vrai et de plus sage ! Mais pourquoi de pareils conseils sont-ils si rarement suivis. Les états généraux, qui avaient été assignés à Blois pour le 15 novembre, ne s'y assemblèrent que plus tard. La Cour se flattait d'y trouver l'occasion et le moyen de retirer la plupart des concessions que l'édit lui avait arrachées.

Pendant que ces agitations et ces mouvements se produisaient en Bretagne, les Réformés de cette province se hâtèrent de profiter des avantages que leur assurait l'édit. A Rennes, dès le 7 juin, un jeudi, à la première nouvelle qu'ils en eurent, ils se réunirent au logis du Bois-du-Lierre où demeurait la douairière de Rohan, Françoise de Tournemine. Ce ne fut pas d'une manière régulière, ni probablement pendant longtemps que ces assemblées eurent lieu. Cette Église était alors sans pasteur, et Guineau, qui présida cette première réunion, était trop éloigné de Rennes pour pouvoir y venir souvent. Quelques jours plus tard, le 17, un dimanche, Guineau prêcha publiquement à Sion. Déjà un mois auparavant on s'était assemblé au château du Fougeray, pour un mariage; huit jours après, Guineau se rendit encore à Châteaubriant pour y réunir l'Église. Il fit la prédication dans la maison de Guillaume de Croisemaille, sieur de l'Isle. Il revint le lendemain, qui était un dimanche, à Sion, pour édifier sa propre Église. Nous le trouvons, le mardi suivant, à Brie, annexe de Sion, où il rétablit aussi le culte. Le 28, il est à Vitré, continuant son œuvre de restauration des Églises, au milieu d'une assemblée d'environ trois cents personnes, chez Bodinais de Gennes qui était encore réfugié aux îles. « Quoi, s'écrie Crevain, prêcher cinq fois en neuf jours et en des lieux si éloignés les uns des autres, n'est-ce pas nous faire voir en M. Guineau un restaurateur apostolique, rempli d'un zèle, d'un courage et d'une force qui sont sans exemple [2]. » De nos jours, on ne trouverait là rien que d'ordinaire, et cela s'explique par les sentiments différents des nôtres dans lesquels nos pères se préparaient à faire ou à entendre une prédication de la Parole de Dieu.

Au mois d'août suivant, le comte de Laval, fils de Dandelot, qui après les massacres s'était enfui en Allemagne, revint visiter

---

[1] Dom Morice. *Hist. de Bret. Preuves*, III, col. 1431.
[2] Crevain, 196-197.

Vitré, accompagné de Merlin, son pasteur domestique. L'Église de cette ville avait alors aussi son pasteur, Berni.

Vers la fin de ce mois, nos Réformés bretons convoquèrent un Synode provincial. Ils n'en avaient pas eu depuis quatre ans. Louveau, qui en avait conservé le souvenir dans ses notes historiques, ne mentionne ni le lieu où il se tint, ni les députés qui y assistèrent, ni les questions qui y furent traitées. On sait seulement qu'il eut lieu en pleine liberté, publiquement et à « huis ouverts » chacun pouvant y entrer et proposer ce qui lui semblerait bon. Il semble difficile de prendre ces expressions dans toute leur signification. C'est seulement des Réformés qu'il faut entendre, sans doute, ce droit de séance et de discussion, sans quoi, au lieu d'un examen libre d'une question religieuse ou ecclésiastique, on aurait eu bientôt la confusion, le tumulte et les voies de fait. Après le Synode et probablement en conformité avec quelqu'une de ses décisions, on célébra la sainte Cène. On y admit, après confession publique de leur faute et promesse d'une vie plus fidèle, tous ceux qui par crainte avaient assisté « à l'idolâtrie. » Cette assemblée avait, en outre, arrêté que la Bretagne serait représentée au prochain Synode national, fixé alors au mois de février suivant, et assigné à Saint-Jean-d'Angély. Louveau devait être un des députés de la province [1]. Vers la fin de septembre, Lanoue, qui s'était rendu à la Cour pour mieux servir ses correligionnaires, reçut des lettres de Monsieur, qui le priait « de faire instance envers le roy à ce qu'il luy pleust d'escrire à La Hunaudaye pour lui ordonner qu'il tint la main au rétablissement de l'Église de Nantes, et de divers autres endroits de la Bretagne, d'où on s'était plaint à Son Altesse de ce que l'édit n'y était point exécuté [2]. »

Cependant les Églises qui s'étaient relevées continuaient à se maintenir. A Vitré, en octobre (8), fut célébré le baptême de « Marie, fille de noble escuier Léonard du Valbort, sieur du Boys, et de noble demoiselle Jeanne de Coisnon, présentée au baptesme par noble Jean du Matz, sieur de Terchant de Montmartin, au nom et comme procureur de noble demoiselle Marie de Colligny, sœur de Monseigneur le comte de Laval [3]. »

---

[1] Crevain, 204-205.
[2] Amirault. *Vie de Lanoue*, 201.
[3] Registre de Vitré.

## IV

### 1576-1579

Cette tranquillité et cette prospérité relatives de nos Églises exaspéraient ceux des catholiques qui, sous prétexte de religion, ne cherchaient qu'à satisfaire leur ambition. Aussi s'engagèrent-ils, par les serments les plus solennels, à tout sacrifier pour le maintien du catholicisme qu'ils feignaient de croire en péril. On fait remonter à cette année la formation de la Ligue, et c'est au mécontentement du gouverneur de Péronne qu'on en attribue la première organisation. Ce gouverneur se nommait Jacques de Humières et était beau-frère de Montmorency Guillaume, connu sous le nom de Thoré. On prétend qu'une question d'intérêt les avait d'abord divisés et que cette inimitié particulière fut le germe d'où sortit plus tard le vaste complot qui couvrit la France [1]. Le vrai chef et le vrai promoteur furent les Guise, et la vraie cause, leur ambition. Il paraîtrait que, dès le Concile de Trente, le cardinal de Lorraine en aurait conçu et formulé la première idée. Les Réformés attribuaient à cette famille, et ils n'étaient pas les seuls à le faire, le dessein de renverser le roi et de se substituer à lui en se donnant pour descendants de Charlemagne, tandis que les descendants de Hugues Capet n'étaient dans ce cas que des usurpateurs. Nous n'avons point à faire l'histoire de la Ligue en Bretagne, du moins au moment où nous sommes arrivés. Elle trouva de bonne heure des adhérents nombreux dans notre province ; mais ce n'est que plus tard que son action y fut sensible et importante.

Au milieu de ces agitations, les États se réunirent à Blois. L'ouverture en fut faite le 6 décembre. On y convoqua en vain le roi de Navarre, Condé et Damville. Ils firent des réponses évasives et déclinèrent d'avance et l'autorité des États et leurs décisions. Dès les premières séances, le roi s'aperçut de l'immense développement qu'avait pris la Ligue. Il crut que le meilleur moyen d'en combattre les suites funestes et de renverser les desseins des Guise était de se faire nommer lui-même chef de

---

[1] Davila. *Hist. des Guerres civiles*, II, 142.

cette association. Les États décidèrent qu'on ne souffrirait plus en France d'autre religion que la catholique. Jean Bodin, député du Tiers pour le Vermandois, fit en vain observer que cette décision était contraire aux édits et allait plonger la France dans de nouvelles discordes. Ces remontrances, appuyées *notamment par les députés de Bretagne, furent inutiles* [1]. Les États se séparèrent cependant sans vouloir voter les fonds nécessaires à la continuation de la guerre.

Dès que l'on connut en Bretagne les dispositions manifestées par les États, l'inquiétude y fut vive chez les Réformés. Les uns durent se préparer à la résistance et les autres à la fuite. Ce fut le cas pour plusieurs pasteurs, à qui leurs Églises elles-mêmes demandèrent de se retirer. De leur côté, les catholiques se mirent en mesure d'exécuter les plans secrets de la Cour, en ce qui concernait les Réformés. Ces préparatifs réciproques nous sont révélés par M. de Bouillé. « Mon cousin, écrivait-il dès le 9 janvier, à M. de La Marzelière, j'ai receu vostre lettre et veu les nouvelles que m'avez escriptes, de quoi je vous mercie vous advisant que depuis que vous estes parti d'ici j'ai eu advertissement de bon lieu comme ceux de la religion et associez ont entreprinse sur quelques villes de ce gouvernement, et mesme de ceste-cy qui est cause que je vais amasser quelque nombre de forces pour jeter dedans afin quelles soient plus seurement gardées et conservées... » « Je fais lever quelques compagnies de gens de pied, écrivait-il encore, pour renforcer les gardes, de sorte que j'ai toutes les nuits, à ceste heure, trois ou quatre cents hommes de garde. » Le roi lui avait ordonné de mettre sa compagnie en état de faire montre, c'est-à-dire de passer une revue le 15 de ce mois, après quoi elle devait être mise en garnison. Il interprétait ainsi cet ordre : « Je me doubte que S. M. veut bien assembler ses forces tout en un coup. Ne montrez point ceste lettre à personne et venez aussitôt que vous pourrez [2]. »

A peu près à cette époque, le Consistoire de La Roche-Bernard s'assembla pour savoir si Louveau devait demeurer ou se retirer. La majorité fut d'avis qu'il s'éloignât pour pourvoir à sa sûreté et pour ne pas attirer un plus grand orage sur le troupeau. Ce fut

---

[1] Dom Morice. *Hist. de Bret.*, II, 341.
[2] Id. ibid. *Preuves*, III, col. 1432.

probablement aussi pour qu'il put assister au Synode national, fixé au mois de février de cette année, et pour lequel il avait été désigné. Il se prépara donc à ce voyage et chercha un navire pour La Rochelle, mais n'en trouvant point il revint à son Église. Celle-ci, toujours en crainte, lui conseilla de nouveau de suivre l'exemple de quelques autres, notamment de la famille de Trégus, qui s'était déjà retirée aux îles d'Angleterre. Cette insistance de l'Église de La Roche-Bernard n'était point sans motifs, eu égard à l'état des esprits dans notre province. On en eut la preuve par ce qui se passa à Nantes, le mercredi 23 janvier de cette année. Ce jour-là le chapitre de la cathédrale décida à l'unanimité de signer les conclusions de la Ligue. Cela nous donne la mesure des sentiments qu'on y nourrissait au sujet des Réformés, au moins dans le clergé. Cependant Louveau, cédant aux conseils de son Église et désireux surtout d'accomplir son mandat, revint au bord de la mer pour attendre quelque occasion favorable. Dans l'intervalle il retournait une fois la semaine visiter son troupeau et sa famille, y exerçant sa charge, mais seulement de nuit; et il s'en retournait avant qu'il fut jour. Il y apporta tant de résolution que par cinq fois il s'embarqua pour La Rochelle, en grand danger d'être pris, et à toutes les fois il fut contraint de relâcher et de mettre pied à terre, jusqu'à ce qu'enfin, tombant malade, la semaine sainte, force lui fut de demeurer tout-à-fait. Il revint donc à La Roche-Bernard. Tant d'obstacles lui parurent une preuve que la volonté de Dieu n'était pas qu'il quittât son troupeau [1].

Vers la fin du mois de février, le roi, sur les remontrances que lui avait faites M. de Bouillé au sujet de la lieutenance générale donnée à La Hunaudaye, donna la survivance de celle de M. de Bouillé lui-même au neveu de celui-ci, Honorat de Bueil, sieur de Fontaine, chevalier de l'ordre, capitaine de cinquante hommes d'armes et premier écuyer. Il y eut donc deux lieutenants généraux entre lesquels nous verrons plus tard comment l'autorité fut partagée.

Dans ce même mois de février, le Parlement s'occupa d'un conseiller en la Cour, maître Gilles Bec-de-Lièvre, à qui déjà, l'année précédente, en mai et en juin, l'entrée de la Cour avait été interdite jusqu'à ce qu'il eut fait déclaration de quelle religion il était.

---

[1] Crevain, 206.

Néanmoins, sans avoir fait cette déclaration, il était entré en la Cour le 1er février dernier. C'était de quoi se plaignait le premier président, René de Marbœuf. Il en résulta des enquêtes dont la Cour s'occupa quelques jours après. Gilles Bec-de-Lièvre répondait que les arrêts dont on se faisait une arme contre lui, avaient une teneur générale, et que depuis qu'ils avaient été rendus, des conseillers de la religion réformée avaient pris part à la séance du mois d'août, et exercé leur chargé sans avoir été contraints de faire la déclaration qu'on lui demandait. Il ajoutait que le roi avait chargé les commissaires envoyés pour certaines remontrances, de dire à la Cour de lui permettre l'exercice de sa charge. Mais la Cour n'ayant point accepté ces dires et ayant au contraire persisté à lui faire déclarer de quelle religion il était, il se dit catholique romain. Ce ne fut vraisembablement qu'une formalité, car il ne tarda pas à résigner sa charge [1].

Pendant que ces vexations s'exerçaient à Rennes contre les Réformés, Louveau les soutenait et les encourageait à La Roche-Bernard, avec sa fermeté et son énergie accoutumées. Le jour de Pâques, assisté de son collègue, Charretier, venu depuis peu à Châteaubriant, il réunit publiquement son troupeau. Une telle assemblée, à pareil jour, après les États et leurs décisions, souleva de violentes réclamations. On s'en plaignit au marquis d'Asserac. Les Réformés, de leur côté, en écrivirent à M. de Laval, alors à Vitré, qui dépêcha aussitôt un gentilhomme dont la présence calma les mutins.

Les hostilités n'avaient jamais été entièrement interrompues malgré la paix. Elles reprirent ouvertement dans les premiers jours du mois d'avril. Le roi, qui avait accordé au duc d'Alençon le titre de lieutenant général du royaume pour le séparer des Réformés, et qui croyait ceux-ci peu en état de se défendre, dirigea contre eux deux armées, dont une sous les ordres du duc d'Alençon lui-même. La Bretagne fut aussitôt agitée par ce renouvellement des troubles; mais les Réformés ne furent pas surpris. « M. de Matignon m'escrit, disait M. de Bouillé, que le navire que l'on disait estre à la comtesse de Montgommery où la Touche-Cobats s'estoit mis dedans avec plusieurs autres de ce pays, estant

---

[1] Registres du Parlement de Rennes.

en mer, ledit navire a donné du bout en terre auprès de Cherbourg. Il les tient prisonniers. Je croy que c'est une permission de Dieu, car sans cela tous les pauvres marchands étaient ruinez. Car ils eussent fait de grandes déprédations et cruautés [1]. »

C'est probablement aux approches de cette guerre et en la prévoyant qu'Henry de Bourbon écrivait à René de Rohan :

« Mon oncle, parce que je vous ay fayt antandre par deus ou troys letres le mal que la divysion survenue antre vous et mon cousin, monsieur de Laval, avoyt aporté, et ce quy an pouvoyt an suyvre, ansamble combien cela estoyt venu mal à propos an ce tams, je ne m'estandray davantage an ce propos ny pouvant rien aiouster synon que plus il contynuera moins vous feres cognoistre que vous amiés et craignés Dieu, le bien de ses Églises, votre réputatyon et vous mesmes. Jan ay èscry de mesmes à mondyt cousyn. Il y avoyt presques de samblables divysions antre les principaus de la noblesse de Daufyné, ancores qu'ils ne soient pas de votre qualyté. Ce a esté a quy commanceroyt à quyter ses ofanses à Dieu, à la patrye, à l'Églyse et à son devoyr, et à quy se rechercheroyt après quelques remonstrances quy leur furent faytes an partyculier. C'est la plus belle victoyre de se vaincre soy mesmes, et quy comance un bon œuvre le premyer an amporte le prys et lhonneur. Jan dy davantage de l'autre costé. Je vous prye aporter en ce fayt toute la facilyté quy se peut et doyt, jecry pour le fayt de ma tante, vostre sœur, j'ay parlé des autres occasyons quy se presantent par de là au sieur de Beauvays pnt (présent) porteur, comme aussi du fayt du droyt et partage dont il m'a ouvert le propos.

Sur quoy il nous faut voyr parce que cela ne se peut vuyder autremant ne bien à propos, nous an ferons plus an un jour de ceste façon quan dis ans autrement. Je remettray le reste au dyt sieur de Beauvays et vous prieray de maymer tousjours et croyre que je suis et seray a jamays

Votre bien afectioné neveu et assuré amy, HENRY.

Sans date, et en suscription :

A mon oncle, Monsieur de Rohan [2].

---

[1] Dom Morice. *Hist. de Bret. Preuves,* III, col. 1440. M. de Bouillé à M. de La Marzelière.

[2] Lettres de Henri IV aux Rohan, fonds Bizeul, *Bibl. de Nantes.*

A l'occasion de cette nouvelle guerre, plusieurs pasteurs, étrangers à notre province, se retirèrent à Vitré sous la protection du seigneur de Laval, Guy de Coligny, qui depuis quelques mois demeurait dans cette baronnie.

Il y avait entr'autres Jean Colladon, ministre de M. de Villiers-Charlemagne, gentilhomme du Bas-Anjou. Peut-être est-ce le même que Pierre Colladon, ministre en la maison du Bordage, et qui avait épousé à Vitré Marguerite Osnik, dont il avait eu une fille, Débora, dans le courant de cette même année. Quoi qu'il en soit, les registres de Vitré ne parlent que de Pierre Colladon, et le signalent comme employé dans la maison seigneuriale du Bordage [1]. Il y avait encore Desouches, ministre en la maison de Laval; de Fontenelle ou Hauteville, ministre de Normandie; Uddes, ministre de Madame de Teligny, qui fit au mois de mai de cette année un baptême à Vitré, où fut parrain Jean de Martinen ou de Martigné, conseiller au Parlement de Rennes. Il y avait en outre Berni et Merlin, le premier pasteur de la ville, l'autre pasteur au château, au moins pendant la présence du seigneur de Laval. Le mois suivant (juin), Guy de Coligny était encore à Vitré. On le voit figurer comme parrain au baptême de « Paul, fils de noble escuyer, Jean Cordier, sieur du Ronseray. » On peut probablement en inférer que le comte de Laval ne prit pas une part active à la guerre, et qu'il se borna à rester sur la défensive dans son château de Vitré. Sa présence dut suffire pour maintenir la tranquillité dans la ville.

Malgré les troubles qui se produisaient généralement, les Réformés de La Roche-Bernard continuèrent à se réunir pendant tout l'été dans un jardin qui donnait sur deux rues. En réalité, il n'y eut pas de sérieux empêchements. Les menaces ne manquèrent pas du côté de Nantes; et les avis des timides furent, comme toujours, l'un des principaux obstacles que Louveau eut à combattre. Il vint dans le courant du mois d'août des ajournements imprimés portant qu'on irait à Nantes signer trois articles que le roi voulait imposer aux Réformés de Bretagne. Le premier était qu'on ne s'assemblerait plus; le deuxième, qu'on ne donnerait aucun secours aux rebelles de Brouage et de La Rochelle; le

[1] Crevain 221, et Registres de Vitré.

troisième enfin, que l'on ferait tout ce que le roi commanderait. De pareils articles, consentis pendant qu'on était encore en guerre, et sans aucune garantie de la Cour, pouvaient exposer les Réformés à de cruels mécomptes et à une foule de mauvais traitements. D'un autre côté, c'était pour les timides une occasion précieuse de renouveler leurs avis de prudence mondaine. Aussi plusieurs furent-ils ébranlés; mais Louveau sut habilement ramener les esprits. Ayant lu l'exploit à l'issue de l'exhortation, il montra que la signature demandée était contre Dieu, contre la charité et contre la conscience. Le succès fut complet. A une seule exception près, personne ne se rendit à Nantes, et néanmoins ce timide lui-même « mourut bientôt au seigneur [1]. » Quelque gravité qu'il put y avoir dans les conséquences de son refus, Louveau ne craignit pas de faire au sergent Gesbaud, qui lui apportait l'assignation échéant le jour de la Saint-Barthélemy, cette plaisante réponse : « Dis à M. le Sénéchal qu'à peine me pourrai-je trouver à cette assignation, vu que tel jour m'est fort suspect. » Bientôt après il y eut défaut contre lui et contre les autres avec décret de prise de corps. Le juge de Nantes se transporta sur les lieux pour annoter les biens et les vendre, et pour en employer l'argent à faire la guerre aux Réformés. L'annotation fut faite en commençant par la maison du ministre dont la femme était alors à l'agonie.

Les catholiques étaient fort excités contre leurs concitoyens et avaient fait les plus actives démarches pour interdire tout exercice de religion. Le Consistoire lui-même, en présence de tant d'animosité, avait ordonné de suspendre le culte et conseillé à Louveau de s'éloigner. Fort heureusement la paix survint et un nouvel édit favorable, qui remit nos pauvres Églises sur un pied de repos et de rétablissement.

La Cour trouva bientôt, malgré ses succès, qu'il lui en coûtait trop pour achever d'abattre les Réformés, et elle se montra disposée à traiter. Les Réformés de leur côté, abandonnés par le duc d'Alençon, devenu leur ennemi, et par Damville, qui s'était laissé prendre aux promesses du roi, comprirent qu'il était de leur intérêt, surtout en présence des conditions avantageuses qui leur

[1] Crevain, 307.

étaient faites, de ne pas se montrer opiniâtres. La paix fut donc signée le 17 septembre. L'édit qui en fut la conséquence contenait 64 articles. Il maintenait en possession d'exercice du culte ceux qui prouvaient l'avoir continué jusqu'à cette époque. Il était en grande partie la confirmation de l'édit de mai de l'année précédente. Henri y répétait « que les excès de la Saint-Barthélemy sont advenus à son grand regret et déplaisir. » L'édit défendait aux Protestants « toutes pratiques, ligues et intelligences hors du royaume ; » il rendait cette défense commune aux catholiques et « cassait et annulait toutes ligues, associations et confréries faites ou à faire sous quelque prétexte que ce soit. » Indépendamment des dispositions de l'édit, un traité de 48 articles, signé à Bergerac, était destiné à fixer la position des chefs Réformés, à leur accorder un droit d'intervention dans la nomination des membres des chambres mi-parties des Parlements, chargées de juger les causes de ceux de la religion, de régler le mode de nomination des Présidents et membres de ces chambres, et d'assurer leur complète indépendance ; en général à donner satisfaction à tous les intérêts privés compromis durant la guerre civile.

La nouvelle de la paix se répandit promptement en Bretagne, et eut pour résultat le licenciement des soldats et des gentilshommes qui s'étaient rassemblés. Les Églises de Bretagne se hâtèrent d'en profiter. C'est ainsi qu'à La Roche-Bernard le culte, un instant interrompu, fut immédiatement rétabli. Mais au milieu de la joie publique, Louveau fut cruellement éprouvé, et par la mort de sa femme avec laquelle il avait vécu quatorze ans, et par celle « d'un de ses meilleurs amis et piliers de l'Église dont Dieu s'était servi pour l'appeler en Bretagne dès l'année 1561. C'était M. de Martimont l'aîné qui, après une grande langueur de maladie, finit sa course fort chrétiennement en la présence de son pasteur, qui fut très-édifié de sa patience et de sa constance [1]. » Les parents et amis du défunt avaient été d'avis qu'il fut enterré à Ferrel, situé en la terre et juridiction de Treguz. L'Église tout entière accompagna sa dépouille. Mais les habitants et surtout le recteur d'Herbignac, indignés d'une pareille manifestation, subornèrent des paysans qui déterrèrent le corps et le traînèrent jusqu'à la Vilaine où ils le

[1] Crevain, 209.

précipitèrent. Pendant plusieurs jours ces tristes débris flottèrent ainsi sans qu'on s'empressât de les recueillir. Il y eut plainte, enquête et quelque appareil de justice, mais cette cruauté n'en demeura pas moins impunie. Ce ne fut pas la seule de ce genre, au dire de Crevain. Le même fait se reproduisit en divers endroits, et notamment à Ploërmel où un juge fort honorable et irréprochable étant venu à mourir et ayant été enterré en terre sainte, c'est-à-dire dans le cimetière commun, fut exhumé par ordre de l'évêque de Saint-Malo et enterré dans un jardin [1].

Malgré ces troubles particuliers, les Réformés se réunirent en Synode provincial, le lendemain de Noël. Il est vrai que ce fut à Vitré, sous la puissante protection du comte de Laval, qui fut pour eux, alors, ce qu'avait été si longtemps le vicomte de Rohan à Blain. Ce Synode, qui dura trois jours, se tint vraisemblablement dans une des salles du château de Vitré. Toujours est-il que le comte de Laval y assista. Les actes en avaient été conservés au temps de Crevain, qui paraît les avoir consultés. Voici quelles étaient encore les principales Églises de Bretagne et comment elles furent représentées à ce Synode :

| ÉGLISES. | REPRÉSENTANTS OU DÉPUTÉS. | |
|---|---|---|
| | *Pasteurs.* | *Anciens.* |
| Vitré | Merlin et Berni | Mathurin Lemoyne. |
| Rennes | | Jean Boussel, sr de Livriac. |
| Ercé | Mentionnée non représentée. | |
| Vieillevigne | Philippe de St-Hilaire, sieur de la Bougonnière, Olivier Loyseau, sieur de La Teillais | Guillaume Bouancheau. |
| Nantes | François Oyseau, sieur de Trevecar | Michel Tam ou Tan. |
| Châteaubriant | (Par emprunt) Claude Charretier. | |

[1] L'évêque de Saint-Malo était alors François Thomé, abbé de La Vieuville. Il avait obtenu ses bulles le 16 novembre 1573, prêté serment le 3 février 1574 ; avait été commis pour la réformation de la coutume l'an 1575, et avait assisté aux Etats généraux de Blois, 1577. Il se démit de son évêché l'an 1586, et mourut à Baignon le 17 février 1590. Il est enterré dans cette paroisse.

(Dom Morice. *Catalogue des Évêques*, 20.)

| ÉGLISES. | REPRÉSENTANTS OU DÉPUTÉ. *Pasteurs.* | *Anciens.* |
|---|---|---|
| Guérande..... Le Croisic..... | Boiseul. | |
| Piriac..... ..... | Perruquet ou Perruguet.... | Roussin. |
| Sion..... | Guineau..... | De La Garelaye. |
| St-Malo, Dinan et La Corbonnais.. | Mahot. | |
| Vannes..... | Mentionnée et non représentée. | |
| Pontivy..... | La Favède. | |
| Ploërmel..... | Présumée rétablie, non représentée. | |
| Blain..... | Silo Le Cercler, sieur de Chambrisé. | Jean Heslou ou Geslou. |
| Morlaix..... | Mentionnée et non représentée. | |
| Laval, église domestique. | Desouches et Merlin. | |
| Le Bordage..... | Église seigneuriale non représentée. | |

Si l'on tient compte des pasteurs qui furent absents du Synode, mais qui restèrent dans la province, ou qui ne furent pas remplacés quoique leurs Églises continuassent d'exister, on trouvera qu'il y eut, indépendamment des treize pasteurs présents, cinq ou six absents, ce qui suppose au moins seize ou dix-huit Églises, dont douze jouissaient du ministère rétabli ou confirmé et six en étaient privées pour l'absence de leurs pasteurs. Le Synode fut présidé par Philippe de Saint-Hilaire, sieur de La Bougonnière, pasteur de Vieillevigne, et il eut pour secrétaire ou pour adjoint rapporteur François Oyseau de Nantes. Les décisions prises furent les suivantes :

Pour Rennes, le Synode décida que MM. Merlin et Berni écriraient à Dugravier pour l'inviter à revenir dans son Église, qui, en attendant, serait visitée par Merlin, Guineau et Berni. Pour Ercé, l'assemblée écrivit à M. du Bordage, pour le prier d'employer son influence au rétablissement de cette Église, en faisant revenir M. Roullée ; elle chargea Berni de s'y rendre de temps en temps dans l'intervalle. Pour Châteaubriant, le Synode renvoya pour la solution de son appel au prochain Synode national, et autorisa cette Église à garder jusqu'à cette époque M. Charretier pour pasteur. Quant à Guérande on lui maintint son pasteur, mais

avec invitation de mieux remplir ses devoirs envers lui. Pour Saint-Malo et ses annexes, le Synode s'efforça de les affermir et les invita à redoubler de zèle soit pour l'entretien de leur pasteur, soit pour le rétablissement de leurs exercices. Vannes fut aussi l'objet d'une mention. « Le Synode ordonna que l'Église de Vannes serait admonestée de s'employer au rétablissement du ministère au milieu d'eux, et qu'il en serait écrit, de la part de la compagnie, à M. de Vay, pour l'exhorter à s'y employer; qu'autrement la classe de Nantes y pourvoirait [1]. A Pontivy, La Favède était soupçonné d'avoir faibli pendant les troubles. Gilles Auberi fut chargé de s'en enquérir et de lui donner un mois pour opter entre la médecine et son ministère. Il devait rendre compte de sa mission au prochain Colloque de La Roche-Bernard. Il y eut, au sujet de Vieillevigne, une décision, que Crevain a textuellement conservée : « Cette Église serait vivement censurée du mauvais devoir qu'elle faisait à l'égard de M. de La Bougonnière, leur premier pasteur, qui en avait jeté les premiers fondements et les avait comme engendrés en Christ; que, pour cet effet, M. Oyseau descendrait sur les lieux avec des lettres du Synode, pour les exhorter de corriger ce défaut et pourvoir désormais à la subvention tant dudit Bougonnière que de M. de La Teillais (dit Loyseau), leurs pasteurs; et s'ils alléguaient que leurs moyens ne pouvaient porter l'entretien de deux ministres, d'autant que ledit de La Teillais ne leur avait été envoyé que comme un secours pour la moitié du ministère, qu'en ce cas là, Bougonnière leur demeurerait pour seul pasteur, et que La Tellaye ou Teillaye serait répété et employé ailleurs par la classe de Nantes, après trois mois, sans préjudicier à l'appel de ceux de Châteaubriant [2]. »

Dans ce même mois de décembre, quelques jours avant le Synode, était mort à Sion (le 16), messire René de La Chapelle, seigneur de La Roche-Giffart, « premier pilier de la Réformation en sa maison et dans le pays dépendant de lui. » Le lendemain il fut enseveli dans le temple de Fougeray en présence d'un grand nombre de gentilshommes. On avait eu des doutes sur sa persévérance dans la foi évangélique, mais l'inscription de son décès au

Crevain, 142.
Id., ibid., 218-219.

registre de Sion par la main de Guineau lui-même est une preuve manifeste du contraire. « Si, après le massacre, il alla en Cour, ce ne fut pas pour ouvrir l'oreille aux sollicitations d'aller à la messe, mais pour montrer sa fermeté en se plaignant de la garnison qui avait été mise à La Roche sans la permission de S. M. [1].

Dans les commencements de l'année 1578, c'est-à-dire du 2 au 14 février, le Synode national, indiqué en 1577 pour Saint-Jean-d'Angély, et qui n'avait pu s'y réunir, se tint à Sainte-Foy. C'est à ce projet de Synode que se rapporte la lettre suivante de Henry de Bourbon :

« Mon oncle, dautant que l'Église de La Rochelle m'a averty du Synode qui se doyt tenir à Saint-Ian d'Angély me priant dy anvoyer pour leur fayre entendre ma volonté. J'ay advisé de vous depescher ce porteur homme fidèle pour par luy vous mander mon advis sur ce quy me semble estre requis et nécessaire pour pourveoyr aus dissipations des Églises et prévenir les inconvéniens à l'avenyr, de quoy vous communiquerés à part sil vous plaist avec ceus quy en sont capables, je croy quil seroyt bon en ceste assemblée délire troys ou quatre persones fidèles et entendus pour la conduite des afayres et mesme pour y advyser, et regarder aus reiglements et necessytés des Églises sans traiter de telles choses en pleine assemblée. Jay donné charge de fayre antandre mon intantion au sieur de *Nort* et quelque autre sy vous le trouvés bon, vous priant y faire ce que vous acuserés estre a fayre pour mon regard, et acheminer toutes choses à quelque bon ordre pour lavenir.

Adieu mon oncle, je le prie vous tenyr en sa sainte protection, de Leytoure, le XXIX novabre.

C'est

Votre bien afectioné oncle (sic) et assuré amy à jamais,

HENRY. »

A mon oncle,

Monsieur de Rohan.

(*Sans autre date.*)

Ce Synode, qui est le neuvième dans la liste totale, fut remarquable à différents titres et notamment pour un projet de réunion

[1] Crevain. 217. Voir la *France Prot.*, art. La Chapelle, 173.

entre les Églises réformées du monde chrétien, projet déjà ancien, mais suivi alors avec persévérance et à la réalisation duquel une commission fut chargée de travailler de la part du Synode. Cette commission fut composée de quatre pasteurs, parmi lesquels il y en eut un de notre province, Merlin de Vitré. Au reste, la Bretagne tint une place importante dans cette assemblée, puisque Merlin fut modérateur, et François Oyseau de Nantes, secrétaire du Synode. Aucune décision n'y fut prise, se rapportant à la Bretagne d'une manière directe. Il y en eut cependant deux qui concernèrent notre province et qui peut-être furent provoquées par elle. De Villiers, que nous avons vu pasteur à Rennes à l'époque de la Réformation, sous le nom de Loiseleur, qui depuis avait été un moment en Angleterre et qui alors était pasteur de Normandie, fut accordé provisoirement et sur leur demande aux frères de l'Église française de Londres, jusqu'à ce que son troupeau qui avait été dispersé put être réuni [1]. Cette assemblée décida encore que : « Aucun ministre ne pourra exercer la médecine avec le saint ministère ; mais il pourra néanmoins donner conseil et assister par charité les malades de son Église et des lieux circonvoisins, sans se détourner de sa charge, ni en tirer du gain, si ce n'est en temps de trouble et de persécution, lorsqu'il ne pourrait pas exercer sa charge dans son Église. » Il est très-vraisemblable que les difficultés qui s'étaient élevées au sujet de La Favède provoquèrent cet avis des membres du Synode. En effet, un mois après la tenue du Synode provincial de Vitré, c'est-à-dire vers la fin de janvier et à peu près au moment de la tenue du Synode national, Louveau avait écrit à La Favède sur l'ordre du provincial de Vitré pour le sommer de se déclarer et d'opter ou pour la médecine ou pour le ministère, le conjurant d'adopter ce dernier parti comme la bonne part. Il lui proposait le triste exemple d'un de ses confrères qui, en Angleterre, avait préféré la médecine et en était mort de chagrin, quelque temps après, fort tourmenté dans sa conscience. La Favède ne fit alors aucune réponse. De là très-probablement l'intervention du Synode national.

La paix semblait s'affermir, et le roi la voulait sincèrement. « M. de Pontecroix, écrivait de Rennes en date du 13 mars le duc

[1] Aymon. *Syn. nat.*, I, 136.

de Montpensier, estant venu en mon gouvernement de ce pays suyvant ce qu'il a plu au roy Monseigneur m'escrire et commander tant pour tenir la main à ce que la paix y soit entièrement suivie et establie partout, qu'affin de pourvoir aux choses qui dépendent de son service et du bien du pays et du soulagement de ses sujets, j'ai advisé de dépescher ce porteur jusqu'en vos quartiers pour scavoir et me rapporter l'estat et disposition des affaires d'iceux, lui ayant commandé vous voir pour les entendre plus particulièrement de vous. Par quoi je vous prie de m'en mander bien au long par luy et de vouloir le croire de ce qu'il vous dira de ma part, ainsi que vous feriez moi-mesme [1]. »

Un Colloque [2] fut tenu pour la Bretagne à La Roche-Bernard dans le courant du mois d'avril. Il y a peu de traces d'assemblées de cette nature dans notre province. D'après Crevain, on n'aurait de données précises que sur celui dont nous parlons et sur un autre qui eut lieu à Vitré en 1583. Quoi qu'il en soit, nous apprenons qu'à cette époque la Bretagne était partagée en quatre classes : celle de *Rennes*, celle de *Nantes*, celle de *La Roche-Bernard*, celle de *Morlaix*. La classe de Morlaix, ou occidentale, renfermait : Morlaix, Pont, Pontivy, Josselin, et peut-être Vannes. Celle de Rennes, ou septentrionale, renfermait Rennes, Vitré, Sion, Ercé, Dinan, La Gravelle, appelée aussi Terchant. Celle de La Roche-Bernard, ou maritime, comprenait La Roche-Bernard, Guérande, Le Croisic, Piriac, Musillac, Hennebon. La quatrième, ou méridionale, était celle de Nantes ; elle se composait de Nantes, Blain, Châteaubriant, Nort, Vieillevigne et Frossay. Le Colloque de La Roche-Bernard s'occupa surtout de La Favède qui, sommé de choisir entre la médecine et le ministère, répondit qu'il croyait pouvoir en bonne conscience exercer les deux. Aucune résolution ne put donc être prise et tout fut renvoyé au prochain Synode provincial que devait convoquer la classe de Nantes.

Pendant que les Réformés de Bretagne essayaient ainsi de réorganiser et d'affermir leurs Églises, la reine-mère s'étudiait à l'or-

---

[1] Dom Morice. *Hist. de Bret. Preuves*, III, col. 1444.

[2] Un Colloque est la représentation d'une classe et se compose des pasteurs et des anciens députés par les Églises de cette classe. Il y a eu au XVIe siècle, [illegible]gne, trois Colloques : 1° Blain, sept. 1562 : 2° La Roche-Bernard, avril [illegible] Vitré, septembre 1583.

dinaire, à ruiner par ses intrigues le parti que le roi, son fils, ne pouvait pas ruiner par les armes. Ce qu'elle voulait au moyen de toutes ces intrigues c'était d'en venir à la paix avec les Réformés, afin d'entraver par là les envahissements de la Ligue auxquels elle ne voyait pas de terme. Les ligueurs, de leur côté, pressentant ses intentions, cherchaient à se ménager des intelligences dans notre province. Mercœur écrivait de Paris, le 24 août 1578, au gouverneur de Brest: «M. de Carné, j'ai receu celles que m'avez escriptes par vostre homme, présent porteur, ayant esté bien fort aise d'entendre par lui de vos nouvelles et portement, vous remerciant de la bonne volonté que je connais qu'avez en mon endroit, que je garde, m'en tenant tout assuré, pour quelque bonne occasion, pour me confier autant de vous que d'autres que je sache de mes meilleurs amis, vous priant bien fort d'y vouloir continuer, et de mesme vous assurer que me trouverez toujours prest à le reconnaistre, et à vous faire tout plaisir au meilleur endroit ou vous me voudrez employer comme je le désire ....» Puis de sa propre main: « Monsieur de Carné, je vous prie faire toujours état de mon amitié, comme de chose qui vous est assurée, vous que j'aime, vostre fils et tout ce qui descendra de vous, plus que nul de vos amis; vous priant me *maintenir toujours aux bonnes grâces de la noblesse du pays*. Sur cette assurance, je vous dirai adieu [1].» Voilà certes une amitié bien vive; s'adressait-elle à M. de Carné seulement ou à la place dont il était gouverneur.

Sur l'automne, le Synode provincial de nos Églises se tint à Blain. Les actes n'en ont point été conservés. On sait seulement qu'il y fut question de deux affaires, l'une concernant La Favède, l'autre relative aux Églises de la Basse-Bretagne La première fut longuement débattue, et il fut enfin résolu qu'il ne pourrait exercer les deux fonctions, à moins que ce ne fut dans son Église et sans rémunération quant à la médecine. On lui allégua entr'autres arguments cette déclaration du livre des actes [2], qu'il n'était point raisonnable de laisser la parole pour servir aux tables, et que s'il avait été permis à quelques pasteurs de s'aider de la médecine, cela s'était fait durant les guerres pour subvenir à leur pauvreté,

---

[1] Dom Morice. *Hist. de Bret. Preuves*, III, col. 1444.
[2] Act. 6. 2.

sans charger personne. Ainsi pressé, La Favède demanda qu'au moins il lui fut permis d'exhorter dans sa maison. On le lui refusa pour ne pas créer un précédent. Il faut cependant entendre que cette interdiction s'appliquait seulement à ceux du dehors. Car on n'aurait pu, sans une criante injustice et sans une véritable contradiction, lui défendre de lire la Parole de Dieu et de l'expliquer à sa famille, ce droit ou plutôt ce devoir s'appliquant indistinctement à tout père de famille. Quoi qu'il en soit, La Favède opta pour la médecine et renonça ainsi au saint ministère. Quant aux Églises de la Basse-Bretagne, il fut décidé que Louveau les visiterait pour apaiser quelques disputes qui y étaient survenues. Cette décision fut prise à la demande du pasteur de Morlaix, nommé Du Gric [1]. Ainsi s'écoula l'année 1578, apportant, dit Crevain, à nos dix-huit ou vingt Églises, une paix assez raisonnable. Il n'en fut pas ainsi des premiers temps de la suivante.

## V

### 1579-1584

Le 14 février de cette année, le conseiller au Parlement, Gilles de Bec-de-Lièvre, qui avait été précédemment suspect à ses collègues sous le rapport religieux, et qui, pour conserver sa charge, avait été contraint de faire profession de catholicisme, la résigna. On en pourvut François de Bec-de-Lièvre, son proche parent. Le motif de cette démission n'est pas indiqué; mais il est plus que vraisemblable que la religion n'y fut pas étrangère.

Quelques jours après, le 28 février, à la suite d'une conférence que le roi de Navarre avait eue avec la reine-mère, fut signé le traité de Nérac, qui n'est guère qu'une interprétation plus large et dans un sens favorable aux Protestants des traités de Bergerac et de Poitiers. Ce traité fit crier les ligueurs et provoqua de telles résistances que le roi fut obligé d'envoyer des commissaires spéciaux dans toutes les provinces pour pacifier les troubles. Cette paix, d'ailleurs, ne fut guère que nominale, surtout pour la Bretagne.

A cette époque, au printemps, dit Crevain, l'Église de La Roche-

[1] Crevain, 224-225.

Bernard fit une perte très-sensible dans la personne de M. de Kerolet, un des anciens, procureur fiscal de la baronnie [1]. A cette occasion, il fait cette remarque que l'Église de La Roche-Bernard eut toujours cette bénédiction « d'avoir des officiers craignant Dieu, qui se rangèrent à la vérité pour le maintien du pur service de Dieu et de concert avec la noblesse voisine qui s'y employa toujours avec bien du zèle [2]. » L'Église de Rennes au contraire fut soutenue par la présence de son pasteur Lhoumeau-Dugravier. On le voit, au mois de mai de cette année, signer un baptême dans le registre de Sion. S'il venait ainsi dans une Église si voisine de la sienne, il est certain qu'il ne négligea point celle-ci. Le plus souvent jusqu'ici la guerre n'avait atteint qu'indirectement la Bretagne ; mais il en fut tout autrement cette année. Une trentaine de ceux de la religion, parmi lesquels était d'Aubigné, se saisirent de Montaigu, ville et château, et s'y fortifièrent. De là ils firent maintes excursions dans le Poitou, dans le pays nantais, et jusqu'aux portes de Nantes, enlevant les gens pour les mettre à rançon et ne revenant que chargés de dépouilles. Le bruit de leur succès leur attira bientôt bon nombre de compagnons, et la garnison ne tarda pas à s'élever jusqu'à quinze cents hommes. Les voisins se liguèrent en vain pour les chasser.. Ces expéditions se prolongèrent longtemps encore et jusqu'à la paix. Ce trouble ne paraît pas cependant avoir interrompu le culte dans la Bretagne, ni avoir eu la moindre influence en dehors de la province.

Les Églises réformées de France purent tenir un Synode national à Figeac, au mois d'août (le 2). La Bretagne y fut représentée par de Gric, pasteur de Morlaix, qui y avait probablement été député par le Synode provincial de Blain, l'année précédente. Le Synode s'occupa, entr'autres questions, de la nécessité de pourvoir aux frais d'entretien des étudiants en théologie. Il décida que les Synodes nationaux et les provinciaux tiendraient tous les ans une session et les Colloques deux. Il déclara que les Églises particulières ne pourraient faire aucunes ordonnances qui ne soient

---

[1] M. de Kerolet avait été remplacé par M. de Kerbily, qui mourut presque aussitôt dans la même année. Son successeur, comme ancien, fut M. de La Sale.

[2] Crevain, 228.

conformes en substance aux articles généraux de la discipline ecclésiastique. Avant la fin de cette année, il y eut également un Synode provincial à La Roche-Bernard. Ceux de la Basse-Bretagne s'y plaignirent qu'on les faisait venir de trop loin aux Synodes. On convint donc que le droit de convocation serait accordé à ces Églises pour le prochain Synode qui se tiendrait ou à Josselin ou à Ploërmel. Louveau fut de nouveau chargé de visiter les Églises de la Basse-Bretagne pour pacifier leurs différends. Il promit de le faire avec soin sitôt que l'occasion s'en présenterait.

Cependant de nouveaux troubles semblaient sur le point de se produire en Bretagne. « Monsieur, écrivait, le 11 octobre, M. de La Hunandais à M. de Pontbriant, j'ai avertissement de toute part qu'il y a entreprise sur Dinan. Pour cette occasion, incontinent cette lettre receue pour le service du roy, vous irez vous mettre dedans pour la conservation d'icelle, et si voyez bon de faire faire bonne garde, faites la faire, et me ferez avertir de tout ce qui se passera. Je ferai que ce ne sera à vos dépens, et que demeurerez content m'assurant que n'y ferez faute, et s'il est besoin que j'y aille moi-même, je m'y acheminerai, encores que les habitants de Nantes m'ayent écrit d'aller en leur ville [1]. »

Le 22 janvier de l'année suivante, Françoise de Rohan, fille de René, vicomte de Rohan, et d'Isabeau de Navarre, sœur unique du roi de Navarre, qui, depuis 1558, c'est-à-dire depuis plus de vingt-et-un ans entiers réclamait de Jacques de Savoie, fils de Philippe de Savoie et de Charlotte d'Orléans, l'accomplissement de la promesse qu'il lui avait faite de faire publier leur mariage, consentit, forcée par la nécessité, mais avec les plus formelles protestations, à une sorte d'arrangement et de divorce, qui fut signé à Paris le jour de janvier susdit. C'est à quoi fait allusion la lettre suivante de Henry de Bourbon :

« Mon cousin, jay antandu encores de nouveau comme Haqueville pourchasse votre sœur. Plus que jamays je vous prie pancer le grant tort quelle feroit a toute sa méson, si elle estoit sy folle que de lespouser. Je vous prie de le luy remmontrer et rompre ce coup la et luy fayre promettre quelle ne se mariera jamays sans vostre consantemant et le mien. Son fils est avec Monsieur quy

---

[1] Dom Morice. *Hist. de Bret. Preuves*, III, col. 1451.

cera fort honeste homme, il faut que nous mourions tous ou que nous fasions gagner à votre sœur son procès ; mes aussy faut-il quelle se gouverne par lavis de nous deus lequel je m'asseure sera tousjours ung pour son bien et pour lhonneur de notre mayson, et en cette vollonté je prieray Dieu

Mon cousin, vous donne ses saintes grâces.

Votre bien afectioné cousin et parfait amy,

HENRY.

Croyés le porteur de ce qu'il vous dira de ma part. »

A mon cousin,
Monsieur de Rohan.

(*Sans lieu ni date.*)

Quelques jours après (le 9 février), un arrêt du Conseil lui accorda sa requête dans les termes qu'elle avait elle-même proposés [1].

Sur ces entrefaites la guerre reprit avec une nouvelle intensité, aucun parti n'étant satisfait de la situation qui lui était faite. Les catholiques (les ligueurs) trouvaient qu'on avait fait de trop grandes concessions aux Réformés ; et ceux-ci se plaignaient qu'on ne tenait point les promesses faites. La Bretagne n'en souffrit guère que par contre-coup ; et il ne semble pas que nulle part les exercices de la religion aient été alors interrompus. Cependant l'animosité était toujours grande contre les Réformés, notamment depuis les incursions de la garnison de Montaigu, et à cause du peu de succès avec lequel on avait essayé de la réduire. Aussi ne fut-il pas possible de tenir le Synode projeté pour Ploërmel après Pâques. Les députés se rendirent bien au lieu désigné, mais l'assemblée ne put se former, les magistrats y étant tout aussi contraires que le peuple. Les députés furent donc contraints de revenir sans avoir rien fait.

Dans les premiers jours du mois d'avril (7), on surprit à Brest un navire chargé de couleuvrines et autres munitions de guerre, qui étaient destinées à Brouage. Depuis longtemps l'autorité surveillait en secret ces préparatifs. Le moment venu, Henri III écrivit au sieur de Carné d'empêcher le départ de ce navire. Quelques jours

[1] Dom Morice. *Hist. de Bret. Preuves*, III' col, 1153-1157.

plus tard il ajoutait : « Encore que je vous aye ci-devant escript ce que vous auriez à faire du navire que vous avez arresté au hâvre de Brest, venu de la rivière de Seine, dedans lequel il y a quelques pièces d'artillerie et deux milliers de poudre, si est ce qu'ayant receu présentement vostre lettre du 9 de ce mois qui en fait mention, je vous dirai que je veux et entends que vous retenez toutes lesdites artilleries et munitions, et les faites mettre dedans Brest, et quant au navire après qu'il en sera deschargé vous le pouvez laisser aller où bon lui semblera, si ce n'est aux lieux que j'ai défendu, par les lettres que jai escriptes il n'y a pas longtemps aux sieurs de La Hunaudaye et de Fontaine, mes lieutenants généraux au gouvernement de Bretagne.... A quoi j'adjouterai que puisqu'il se voit tant de remuement d'armes de tous costez, et il est bien besoing que vous usiez de bon soin et de vigilance sur la garde de vostre place, et que vous y avez l'œil plus ouvert que jamais, dont je vous prie sur l'affection que vous portez au bien de mon service et la fiance que j'ai en vous [1]. »

Quelque temps après, le 3 juin, le roi rendit une déclaration par laquelle il faisait connaître que son désir sincère et sa volonté avaient toujours été d'exécuter l'édit de Poitiers, afin de pacifier tout le royaume. En conséquence, il ordonnait : 1° que l'édit de Poitiers et les articles de Nérac seraient maintenus et exécutés ; 2° qu'il serait procédé par voie de saisie et de confiscation des meubles contre tous ceux qui auraient repris les armes, « et que leurs immeubles seraient mis sous sequestre, pour les frais d'iceux, ainsi que le produit des meubles être employés à couvrir les frais de la guerre. » Cependant les choses se seraient passées assez tranquillement pour la plus grande partie de la Bretagne, sans deux événements graves qui se produisirent vers la fin de l'année à La Roche-Bernard ; car le siége de Montaigu ne fut que très-indirectement nuisible aux Réformés de la province. L'issue d'ailleurs en fut honorable. Après avoir héroïquement résisté aux attaques de leurs adversaires et les avoir lassés par plus de cinquante sorties, les assiégés, aux premiers bruits sérieux de paix, se montrèrent disposés à entrer en arrangement, et la lassitude des deux partis les conduisit promptement à s'entendre.

---

[1] Dom Morice. *Hist. de Bret. Preuves*, III, col. 1451.

Le traité de paix fut signé au château de Fleix, en Périgord, le 26 novembre, complété par un dernier article signé à Coutras, le 16 décembre, et ratifié par Henri, à Blois, le 26 du même mois. Le traité confirmait, sans les accroître notablement, les clauses favorables de Poitiers et de Nérac.

Aussitôt la paix faite, le roi envoya une expédition sous les ordres de Strozzy pour aller combattre, aux Tercères, les Espagnols et les Portugais. Une partie de cette flotte battue par la tempête fut obligée de relâcher dans la Vilaine. Les soldats qu'elle portait voulurent passer l'hiver à La Roche-Bernard. Leur séjour y fut moins long, mais assez cependant pour faire éprouver aux habitants Réformés beaucoup d'avanies. Louveau fut obligé pendant ce temps de se réfugier à Trégus. Mais quand arriva le temps de la Cène, les Réformés se décidèrent à la célébrer malgré les obstacles. Les catholiques sonnèrent le tocsin et attirèrent les campagnes dans le dessein de l'empêcher ; mais les Réformés tinrent ferme, et, presque les armes à la main, ils célébrèrent leur communion de Noël. Dès le lendemain, les habitants des campagnes, voyant l'inutilité de leur tentative, se retirèrent paisiblement. L'autre événement fut une épidémie de coqueluche qui causa partout en Europe une grande mortalité, et dont on eut également à souffrir en Bretagne. Malgré ces différents troubles, Louveau, qui d'ailleurs y était contraint par l'impossibilité de se loger, entreprit de se faire construire une maison sur un terrain qui lui avait été primitivement donné par Dandelot ; libéralité qu'avaient confirmée l'amiral et le comte de Laval. Il y consacra une partie du produit de la vente de ses héritages. C'est aussi à cette époque qu'il contracta un second mariage [1].

Le traité de Fleix n'avait eu jusqu'ici, en ce qui concernait les Réformés, qu'un caractère privé, l'ensemble du parti n'y était point compris. Aussi le 26 avril de cette année y eut-il à Montauban une assemblée générale des Églises pour obtenir leur adhésion à ce traité. Il y eut trente-quatre députés, dont dix ministres, tous nommés et délégués par les Synodes provinciaux. Henri III l'approuva. Cette assemblée, qui proclama le roi de Navarre protecteur des Églises, dressa un règlement qui déterminait les rap-

[1] Crovain, 231.

ports des Églises avec leur protecteur. La Bretagne y eut un député [1]. C'est là un fait nouveau et considérable, ce ne sont plus des chefs qui traitent pour tout le corps, mais celui-ci pour lui-même dans la personne des mandataires qu'il s'est choisis. Il faut bien le reconnaître, c'est aussi la preuve de l'existence d'une sorte d'Etat dans l'État. Mais combien plus le fallait-il dire de la Ligue et quelle différence de la Ligue à la Réforme à cet égard, et quant aux moyens et quant au but !

Le 28 juin, le Synode national se tint à La Rochelle. La Bretagne y fut représentée par « Nicolas Berni, ministre du saint Évangile du Christ dans l'Église de Vitré, accompagné de M. de Roussière, ancien de l'Église de Vieillevigne [2]. » Ce Synode prit quelques décisions importantes, dont voici les principales : adhésion renouvelée à la confession de foi ; autorisation aux anciens désignés par les Consistoires de faire les prières publiques en l'absence des pasteurs ; le baptême des enfants doit être pratiqué aussitôt que possible après leur naissance ; nulle publication sur les matières de religion, de politique et généralement de quelque importance ne pourra être faite sans l'approbation du Colloque. Ce Synode rendit encore le décret suivant, important pour la Bretagne : « Les ministres qui appartiennent aux Églises de France, et demeurent néanmoins hors de ce royaume, seront rappelés par le Synode de leur province [3]. »

Il est plus que vraisemblable que les Réformés, qui profitaient avec empressement des moindres circonstances favorables pour relever leurs Églises, ne négligèrent pas la tranquillité qui suivit la paix, et surent rétablir en plus d'une, l'ordre ou le culte même interrompus.

Le 2 du mois d'août, il y eut à Blain un Colloque ou Synode, Crevain hésite sur le titre, dont les actes se sont perdus. On ne sait que ce qu'en raconte Louveau : que toutes les affaires y furent traitées fort paisiblement, qu'il s'y fit un règlement de discipline à l'occasion d'un fait particulier qui avait causé du trouble à La Roche-Bernard ; qu'il fut ordonné qu'une personne qui aurait

---

[1] L. Anquez. *Hist. des assemblées polit. des Prot. de France*, 30.
[2] Aymon. *Syn. nat.* I, art. VIII, 147.
[3] Aymon. *Syn. nat.* I, décret 38, 152.

donné du scandale ne serait point admise à présenter des enfants au baptême que le scandale ne fut réparé ; et qu'on ne célébrerait plus de baptêmes ni de mariages en aucune maison de particulier, mais dans les assemblées publiques seulement, afin qu'on ne fit plus d'insultes aux pasteurs comme il en avait été fait à M. Louveau par le scandaleux qui, pour se voir exclu de la qualité de parrain, l'outragea fort chez le père de l'enfant, et traita de paperasses les règlements de nos compagnies [1]. »

Le Croisic, qui pendant longtemps, depuis le départ de Baron, son premier pasteur, n'avait été qu'une annexe de Guérande, intervertit les rôles, au moment où nous sommes. Guérande, abandonnée, peut-être dès l'année précédente, par son pasteur Boisseul, qui y était malade et mal payé, et qui, pour ce double motif, s'était retiré à Marennes, devint annexe du Croisic. Les Réformés de cette dernière ville appelèrent en effet auprès d'eux Noël Perruquet ou Perruguet, sieur de La Mulonnière, qui était à Piriac. Nous en trouvons la preuve dans l'inscription suivante au registre du Croisic : « Papier contenant les baptêmes, mariages et enterrements faits dans l'Église réformée qui s'assemble au Croisic, commençant le jeudi 10 août 1581 ; depuis lequel temps M. Noël Perruguet, ministre sorti de Piriac, fait sa résidence audit lieu du Croisic, par l'avis et autorité d'une classe et compagnie de ministres assemblés à Blain le 2 août audit an [2]. » C'est le Colloque ou Synode dont il est parlé ci-dessus. Piriac devint annexe du Croisic.

Le 16 août de cette année, « l'évêque, les chanoines, le maire et les eschevins de Nantes, furent assignez en la Court de Parlement pour faire connaître leurs moyens d'opposition contre le sieur de La Musse. On sait qu'il s'agissait de l'érection de la terre du Plessis-la-Musse en marquisat, et que la procédure durait depuis 1572. Le 20, la même assignation fut renouvelée. Le 2 septembre, le siége présidial de Nantes fit défense audit sieur de faire faire ou laisser faire au lieu du Bois-de-la-Musse, et dans toutes ses autres maisons, exercice de la religion, autrement que selon les édits. Le 29 septembre, comme les lettres d'érection accordées en 1572 allaient enfin être enregistrées, les maire, eschevins,

---

[1] Crevain, 238.
[2] Reg. du Croisic.

chanoines et évêque de Nantes présentèrent requête au roi pour qu'il soit enjoint au Parlement de Rennes de suspendre l'enterrinement desdites lettres jusqu'à plus ample informé. Dans cette requête, ils se plaignaient que le sieur de La Musse « ait établi un presche à la Gâcherie, à une lieue de la ville. » « Ce qui est, disaient-ils, un danger de surprise pour la ville à cause de la noblesse qui fait la plus grande force de ces assemblées. » On y dénonçait aussi le sieur de Vieillevigne de la R. P. R. qui faisait journellement fortifier sa maison proche la ville. Enfin, le 1er décembre, le sieur de Fontaines, l'un des lieutenants généraux du roi dans la province, avait offert de venir à Nantes forcer les sieurs de Vieillevigne et de La Musse à se soumettre [1]. On voit par là quel était, malgré la paix, l'esprit des principaux de la ville et leurs dispositions à l'égard des Réformés.

Rennes, qui avait déjà commencé à se relever, l'année précédente, sous le ministère de Dugravier, revenu des îles, continua cette année. L'Église se réunissait au Cérisier, maison de particulier dans le voisinage de la ville. Crevain dit avoir vu cette maison et avoir entendu dire à ceux qui la possédaient que, d'après la tradition, l'Église de Rennes s'y rassemblait ordinairement. Cette tradition a persisté jusque dans notre siècle. La maison du Cérisier est aujourd'hui détruite ; mais on désigne son emplacement, et on ajoute encore qu'elle servait de lieu de réunion aux Protestants [2]. Vitré paraît avoir été assez florissant, cette année ; ayant eu la plupart du temps deux pasteurs Merlin et Berni. En septembre, plusieurs baptêmes furent célébrés au Croisic le jeudi « en Assemblée ecclésiastique, au lieu accoutumé. » Ce qui est une nouvelle preuve que cette Église était alors assez nombreuse et vivante, puisqu'elle avait ainsi des réunions publiques, le jeudi, et quelquefois même le mardi, indépendamment du dimanche. L'esprit public s'était sans doute aussi amélioré en faveur des Réformés puisqu'ils pouvaient ainsi se rassembler sans entraves et aussi fréquemment. En octobre, il y eut trace de rétablissement pour Ercé, par un baptême administré à Vitré par Jacques de Roullée, pasteur d'Ercé. Il n'est pas présumable, en effet, que ce

[1] Arch. municipales de Nantes.
[2] Crevain, 236.

pasteur revenu de l'exil visitât une Église voisine de la sienne et négligeât celle-ci qui l'avait rappelé d'Angleterre, et qui, avec le concours de la maison du Bordage, était en état de soutenir, un pasteur. Dans ce même mois, l'Église de Vitré perdit l'un de ses pasteurs, Berni, qui, pendant dix-sept ans, tantôt présent, tantôt absent, s'était employé à la desservir. Merlin demeura donc seul, mais aidé toutefois par ses voisins. A la fin de cette année, c'est-à-dire dans le courant de novembre, le roi érigea en duché-pairie la baronnie de Retz au profit d'Albert de Gondi, maréchal de France, parent de Catherine de Médecis, et qui, de règne en règne, avait su accroître sa fortune et ses titres. C'était un ennemi acharné des Réformés, comme le prouve du reste la grande part qu'il avait prise à la préparation du massacre de la Saint-Barthélemy.

La Cour, qui semblait n'avoir eu d'autre but que d'amener les Réformés à désarmer, ne s'inquiéta nullement de remplir les engagements qu'elle avait contractés avec eux. Aussi les réclamations devinrent-elles nombreuses, et le roi de Navarre dût-il aviser à une nouvelle assemblée générale des Églises. Elle ne put avoir lieu qu'au mois de juin (le 20). « Réunie par ordre du roi de Navarre et sous le bon plaisir du roi de France, » elle se tint à Saint-Jean-d'Angély. La Bretagne n'y fut pas représentée, au moins directement, quoique, à un autre point de vue, ses intérêts y aient été confiés à des mains fidèles. En effet, le vicomte de Rohan y eut voix délibérative, comme membre du conseil privé du roi de Navarre. Entr'autres mesures importantes, elle décida que M. de Chassincourt résiderait à Paris « pour le fait général des Églises. » Elle rédigea un cahier de plaintes des Églises, et enjoignit aux gentilshommes de fournir la somme à laquelle ils avaient été taxés pour la solde des étrangers [1].

Cette année, sans qu'on sache plus exactement à quelle date, se tint à Vitré un Synode provincial. Louveau, cité par Crevain, le mentionne en ces termes : « Qu'il ne put y comparaître à cause de son indisposition ; et que ce lui fut un regret extrême d'être privé de la bonne et honorable compagnie qui s'y trouva pour des affaires de conséquence qui y furent traitées, et des consolations qu'il avait toujours remportées de ces saintes assemblées, où il

[1] Anquez, 34.

s'était soigneusement rangé sans en manquer aucunes [1]. » Il semble cependant que ce Synode dût s'occuper de la nomination des députés pour le futur Synode national, qui devait se réunir à Vitré l'année suivante.

Au mois de juin, une démarche fut faite en Cour contre M. de La Hunaudais, lieutenant général en Bretagne, par les habitants de Nantes. En voici le titre et l'abrégé : Articles sommaires extraicts en l'hostel commun de la ville de Nantes, en l'assemblée générale d'icelle, concernant les justes doléances et remonstrances faites à S. M. de la part des maire et eschevins, manans et habitans de la dite ville, des comportements de M. de La Hunaudaie, lieutenant général pour Sa dite Majesté au païs de Bretaigne, en l'absence de nos seigneurs le duc de Monpencier et le prince de Dombes..... « Brief aurait ledict sieur de La Hunaudaie souvent offensé les plus affectionnés serviteurs du roy de ceste dicte ville, et au contraire montré une familiarité particulière à ceulx de la R. P. R. suspects à ladicte ville, entre autres au jeune Berevicq, nommé Pardelan, le secrétaire de Boulays Maldure, lors commandant à Montaigu, contre S. M. et oultre, permis et licentié en temps de trouble à ceulx de ladite nouvelle opinion d'aller et venir indiféremment en ceste ville contre les ordonnances au précédant faictes, tant par ledict sieur de La Hunaudaie que en assemblée générale de ladicte ville, de les *fouiller* et *rechercher*. Les alliances que ledit sieur de La Hunaudaie a prinses ès-maisons de Rohan et Laval montrent assez l'affection particulière qu'il porte à ceux de ladite R. P. R., dont procède la juste suspection des habitans et du susport que les sieurs de Vieillevigne et Sainct Estienne son fils ont dudit sieur de La Hunandaie pendant le siége de Montaigu, en la conservation de leurs maisons [2]. » Il ne paraît pas que M. de La Hunaudais ait jamais embrassé ouvertement les croyances des Réformés. Le grand amour que lui portaient les habitants de Rennes qui l'aimaient « comme un père » et sa sépulture qui eut lieu au couvent des bonnes nouvelles, en sont une preuve suffisante [3].

---

[1] Crevain, 142.

[2] Arc. municipales de Nantes. Reg. secrets, 7 juin 1582.

[3] Messire René Tournemine, chevalier des deux ordres du roi, seigneur de La Guerche en Rays, de Hac et autres seigneuries, 21e seigneur et 6e baron de La Hunaudaye, lieutenant du roi au gouvernement de Bretagne, se tenait le

L'Église de La Roche-Bernard fut troublée cette année, moins par les adversaires du dehors, car elle avait « toute liberté d'ouir la Parole de Dieu en plein auditoire, » que par la légèreté de plusieurs de ses membres dont les mœurs tendaient à se relâcher. Les danses, le luxe, l'amour du plaisir avaient séduit plus d'une famille ; et quand il fallut appliquer « le remède au mal » il n'y eut partout que murmures et menaces [1]. Soit pour remédier à ce désordre ou pour suivre l'usage établi, il y eut au mois de septembre un Colloque au Cérisier, près de Rennes. Nous avons déjà parlé de cette maison, que le propriétaire mettait à la disposition des Réformés, et dont on continua de se servir jusqu'à l'explosion de la Ligue. Au reste, les actes de ce Colloque n'avaient pas été rédigés alors, puisque, l'année suivante, le Synode de Vitré chargea de ce soin M. de La Rocheleau, ce qu'il ne fit pas, ou les actes ont été perdus. Pendant l'hiver de cette année, il y eut à La Roche-Bernard des pluies très-abondantes et très-prolongées qui firent s'écrouler plusieurs maisons « même toutes neuves. » Crevain y voit le commencement des jugements de Dieu. La maison de Louveau « qu'il avait achevé de bâtir avec tant de peines et de dépenses, et qu'il commençait d'habiter faute de louage, fut de ce nombre par malheur, car le pignon tomba sur le minuit du côté du lit où il était couché ; mais cette ruine eut si peu de suite qu'il n'en eut que la peur sans en souffrir aucun mal en sa personne, tant Dieu l'épargna [2]. »

Dans le courant de cette année, « le roi qui prodiguait ses faveurs à ceux qui en étaient indignes, » dit Dom Morice [3], donna le gouvernement de Bretagne à son beau-frère, le duc de Mercœur, à l'exclusion du duc de Montpensier qui en était titulaire, et du

---

plus souvent à Rennes, aimant les habitans et estant aimé d'eux et honoré comme s'il eust esté leur propre père, comme de fait il se montrait tel en leur endroit. Il mourut, comme il se rendait de Rouen à Rennes, au commencement de l'an 1591. Son corps repose au chœur de l'église du couvent des Bonnes Nouvelles. Déjà âgé, il avait épousé Françoise de Coëtlogon, vicomtesse de Méjusseaume, veuve de messire François Dugué. Il en eut un fils nommé comme lui René, qui épousa Hélène de Beaumanoir, fille unique de noble et puissant Toussaint de Beaumanoir. (*Le père du Paz*, 169.)

[1] Crevain, 240.

[2] Id., 240-241.

[3] Dom Morice. *Hist. de Bret.*, 347.

prince de Dombes son petit-fils, à qui la survivance en avait été assurée. Leur titre de princes du sang et les services du duc de Montpensier ne purent les préserver de la nécessité de traiter de cette place avec Mercœur. Le roi ne tarda pas d'ailleurs à regretter ce choix imprudent. Le nouveau gouverneur assembla les États à Vannes, dans l'auditoire, le dernier jour de novembre. Il y fit lire ses lettres de provision datées de Bourbon-Lanci le 5 de septembre. Elles furent enregistrées avec la clause « sans préjudice des droits, actions et contrats, lois et priviléges dudit pays. »

L'année 1583 fut plus fertile qu'aucune autre en assemblées ecclésiastiques pour notre Bretagne. On n'en compte pas moins de quatre et même de cinq en entrant dans l'année suivante. C'est ainsi qu'il y eut à Vitré un Synode national en mai ; à Josselin un Synode provincial en juillet; un Colloque à Vitré pour la classe de Rennes en août; et une assemblée politique des quatre classes à Blain, en septembre ; et six mois plus tard une assemblée mixte à Nantes. Chacune de ces assemblées nous fournira de précieux détails sur la situation de nos Églises à cette époque. Avant de nous y arrêter, constatons une nouvelle phase de la procédure que soutenait la ville de Nantes contre le sieur de La Musse. Le 21 mars, la Chambre des comptes rendit un arrêt par lequel elle déclarait l'affaire n'être en état et demandait plus ample informé. L'affaire durait depuis onze ans. Le 28 mars, Jean Hubi, conseiller du Parlement, fut désigné pour en connaître. Le 29 mars, le Parlement rendit un arrêt donnant huit jours pour tout délai aux habitants de Nantes pour produire les extraits de la Chambre des comptes dont ils prétendaient appuyer leur opposition. Le 15 avril, il y eut arrêt les autorisant à prendre ces extraits ; le 18 avril, la Chambre des comptes à son tour autorisa le maire à faire faire ces extraits [1]. Que de ressources n'y avait-il pas pour empêcher un Réformé de jouir d'un droit qui lui avait été reconnu !

Le 15 mai, se réunit à Vitré, au château du seigneur de Laval, le XII^e Synode national de nos Eglises. La Bretagne y fut représentée par Pierre Merlin, ministre en la maison de Laval, qui fut élu modérateur de l'assemblée, et par Mathurin de Lhoumeau, pasteur de Rennes, accompagnés de Guillaume Le Mède, ancien de l'Eglise

[1] Arch. municipales de Nantes.

de Vitré. On y prit deux décisions relatives à la Bretagne : l'une concernait l'Église de La Gravelle, située en Anjou, cette Eglise incorporée à la Bretagne, parce que la plupart de ses membres étaient bretons, et parce que M. Cherpon, son pasteur « avait été poussé aux études par les libéralités du seigneur de Laval : » l'autre invitait la province de Bretagne à céder à l'Église de Vitré M. de La Mulonnière-Perruquet, alors au Croisic, et à lui donner un successeur dans ce dernier poste [1]. On y prit également quelques mesures générales d'une importance plus ou moins réelle, par exemple : Art. XX : « Il a été résolu qu'on fera un cachet pour sceller les lettres d'importance qui seront envoyées au nom dudit Synode national, et que ce cachet sera envoyé à la province où se doit tenir le Synode. » Art. XXI : « La compagnie considérant le grand nombre de calamités dont nous sommes menacés, comme sont la guerre, la peste, la famine, la révolte de plusieurs, le peu de zèle et de réformation de la plupart de ceux qui n'abandonnent pas notre communion, a été d'avis d'ordonner un jeûne qui sera généralement célébré par tout le royaume de France, un jour de la dernière semaine de juillet, selon la commodité des Églises [2]. »

Quelques semaines plus tard, dans le courant du mois de juillet, se tint, à Josselin, le XVIIIe Synode provincial de la Bretagne. « Les actes de ce Synode, dit Crevain, ne tiennent pas un feuillet entier. » Nous y trouvons cependant quelques renseignements utiles. C'est ainsi que nous voyons cinq ou six faits généraux en règlement de discipline ; celui-ci en particulier : « On célèbrera le jeûne le mardi, 26 de ce mois de juillet. » Le Synode s'occupa aussi des difficultés qu'avait eues Louveau au sujet de la danse. Un de ceux qui avaient été privés de la Cène pour n'avoir pas voulu renoncer à cette mondanité, se présenta au Synode pour plaider sa cause. « Il remontra qu'il ne trouvait point en termes exprès que la danse fut défendue par la Parole de Dieu ; la croyant innocente ou indifférente, surtout en maison privée avec ses amis et non pas en bal général. La compagnie le paya de bonnes raisons auxquelles il acquiesca, et on le reçut en la paix de l'Église, où il produisit des fruits de repentance avec édification jusqu'à son décès, qui ne

---

[1] Aymon. *Les Syn. nat.*, I, 156-167-168.
[2] Id., ibid., I, 161.

fut pas sans témoigner un grand regret de ses fautes [1]. » C'était le sieur des Roches. On ne manquerait point de nos jours de voir un rigorisme étroit dans de telles mesures et d'exalter à cette occasion la liberté spirituelle des enfants de Dieu. Il nous sera cependant permis de rappeler qu'alors il y avait des convictions énergiques, capables de faire accomplir tous les sacrifices, des caractères fortement trempés et un niveau moral plus élevé peut-être que de nos jours. « Nous avons été témoins, nous-mêmes, écrivait l'un des fils de Paul Rabaut, de l'exécution rigoureuse de ses articles (de la Discipline) les plus sévères; c'est à cette discipline et à sa religieuse observance que les Réformés ont dû la pureté de leurs principes moraux, et cette honorable réputation de probité, qui leur a mérité l'estime et la confiance publiques.... Nous pensons même que le relâchement qui s'est introduit, depuis plusieurs années, dans la piété et dans les mœurs, prend sa source dans l'inexécution de cette discipline qui peut encore être très-utile à nos Églises, lorsqu'elle aura été adaptée aux temps et aux circonstances [2]. »

Les Églises qui furent représentées au Synode par un pasteur et par un ancien, ou seulement par un des deux, sont les suivantes:

| ÉGLISES. | PASTEURS. | ANCIENS. |
|---|---|---|
| Rennes..... | Mathurin Lhoumeau. | |
| Vitré..... | Merlin..... | X. |
| Sion..... | Guineau. | |
| Morlaix..... | Dominique du Gric. | |
| Josselin ou plutôt Ploërmel. | Claude Charretier..... | Deux, l'un de Josselin, l'autre de Ploërmel, non nommés. |
| Le Croisic..... | Perruquet. | |
| La Roche-Bernard. | Louveau..... | X. |
| Blain..... | ..... | X. |
| Lagravelle ou Terchant. | Cherpont. | |

[1] Crevain, 247-252. *Discipline*. XIV, art. XXVII.

[2] *Annuaire ou Répertoire ecclésiastique*, par Rabaut le jeune (1807), 115-116.

D'autres Églises existaient, qui ne furent pas représentées, bien qu'en mesure de l'être, parce qu'elles ne furent pas averties à temps. De ce nombre furent : Nantes, Vieillevigne, Ercé, Dinan. Le Synode se tint au château de Josselin. Lhoumeau Dugravier en fut le président, et Louveau le secrétaire. Les décisions furent : 1° pour Vitré, en conformité avec l'opinion exprimée par le *National*, que Mulonnière se rendrait dans cette Église aussitôt que le Croisic aurait été pourvu d'un pasteur, ce qui eut lieu au mois d'octobre suivant que Bihan vint au Croisic [1]; 2° pour Ercé, « qu'encore que Madame de Saint-Gilles persévérât dans sa révolte avec endurcissement, on supercéderait pour les censures de rigueur de la discipline, et que la prochaine classe de Rennes y pourvoirait, même en l'absence du pasteur d'Ercé [2]. Il y avait encore en ce moment en Bretagne treize Églises pourvues du ministère, en y comprenant La Gravelle. A cette époque, étaient morts : Olivier Loyseau de La Teillais, ancien pasteur de Châteaubriant, et vraisemblablement Philippe de Saint-Hilaire, sieur de Bougonnière. Six Églises étaient ruinées ou très-affaiblies : Pont, Pontivy, Vannes, Guérande, Châteaubriant. A côté de ces symptômes de déclin, le Synode eut à en constater un tout différent. M. de Beaulac y vint en personne demander un ministre à résidence dans sa maison pour sa famille et les localités environnantes, c'est-à-dire probablement pour Careil, dans le voisinage de Guérande, et dans le but de grouper en ce lieu les restes des Églises de Guérande et de Piriac. Sa demande lui fut accordée ; mais la Ligue en empêcha la réalisation.

Deux mois après le Synode de Josselin, une circonstance plutôt politique que religieuse amena la réunion d'un Colloque à Vitré. Le roi de Navarre venait d'adresser aux Églises de Bretagne et d'Anjou une invitation de se réunir « pour le département (répartition) d'une somme à quoi elles étaient taxées. » Cinq pasteurs seulement y assistèrent :

Guineau, pour l'Église de Sion, sans ancien.

---

[1] Bihan (Mathurin), reçut alors l'imposition des mains, probablement de Perruquet, le mardi 4 octobre ; d'où on peut inférer que les assemblées du Croisic continuaient d'être fréquentes les mardi, jeudi et dimanche, après midi.

[2] Crevain, 263.

Merlin, pour Vitré, avec deux anciens dont l'un Mathurin Lemoyne.

Roulée, pour l'Église d'Ercé, sans ancien.

Mahot, pour Dinan et Saint-Malo, sans ancien.

Cherpont, pour La Gravelle, sans ancien.

Cette assemblée eut pour président Guineau, et pour secrétaire Mathurin Lemoyne. Il fut décidé qu'on enverrait aux classes de Nantes, de La Roche-Bernard et de Morlaix, des copies de la lettre du roi de Navarre et de l'intimation de M. Pageot, de Paris, afin qu'elles députassent à Blain au commencement de septembre, et que l'on choisit des commissaires pour faire la répartition. Cette assemblée eut lieu en effet à Blain, probablement sous la halle, sans qu'on sache ni les noms, ni le nombre des députés. Voici, d'après Crevain, qu'elle était au fond cette affaire : « Par lettres-patentes de 1577, le roi Henri III avait permis que 240,400 écus fussent levés sur tous ceux de la religion du royaume et autres qui, dans les dernières guerres, avaient suivi leur parti, et ce pour le paiement des dettes créées par eux durant ce temps là. Le roi de Navarre, qui avait obtenu cette levée, suivant le pouvoir à lui octroyé, en avait fait le département à Montauban, en 1578, sur chaque province, cotisant celle de Bretagne à plus de 22 mille écus, qui était environ la dixième partie de la somme totale. Pour procéder à la levée de cette prodigieuse taxe, Jacques Monsire, procureur ou commis de Nicolas Pageot, receveur général à Paris de toute la levée, somma ceux des Églises réformées de se trouver à Blain [1]. » Le résultat de l'assemblée fut que l'on refuserait de se cotiser, étant impossible de payer une telle taxe. On demandait ou décharge entière, ou du moins rabais considérable. Cette résolution fut envoyée au présidial de Nantes, et l'année s'écoula sans aucune sentence rendue pour ou contre.

Dans les tout derniers mois de cette année, Philippe II d'Espagne, qui avait plusieurs fois attenté aux jours du roi de Navarre, essaya de s'en faire un allié ; mais ces tentatives furent repoussées par Mornay, au nom de son maître [2]. Informé des offres et de leur refus, par Mornay lui-même, Henri III s'en montra très-

---

[1] Crevain, 258.

[2] *Mémoires de Mme de Mornay*, I, 140.

satisfait, et offrit à l'envoyé du Béarnais une gratification de cent mille écus que celui-ci refusa en ajoutant : « Mon maître et moi nous avons voulu vous prouver qu'on peut être à la fois bon huguenot et bon français. »

## VI

### 1584-1588

Déjà dès la fin de 1583 des démarches étaient faites dans les provinces dans l'intention d'y assurer des partisans à la Ligue, proche alors de son explosion. Une réunion d'évêques et de prélats avait eu lieu à Tours. L'un d'entre eux avait même fait une tournée en Bretagne « pour savoir le nombre et la portée de nos Églises, passant et repassant par La Roche-Bernard où il envoya des gens, un jour de Noël, pour ouïr le prêche dont on lui fit un assez bon rapport, et il passa outre sans faire éclater son dessein [1]. »

La mort du duc d'Anjou, succombant à l'excès de ses débauches, laissait au roi de Navarre un libre accès au trône, Henri III étant sans postérité. Cet événement ranima la Ligue et porta les Guise à ne plus garder aucun ménagement. Dès le 10 février, tout fut ouvertement mis en œuvre, appel au peuple sous forme de manifeste, proclamation du cardinal de Bourbon, comme premier prince du sang, Conseil des Seize, etc., etc.

Presque au même moment, le 1er mars, le présidial de Nantes rendait dans l'affaire des taxes, mentionnée un peu plus haut, la sentence suivante : « Que ceux de la religion, de Bretagne, assemblés à Blain, en août 1583, ayant témoigné leur impuissance, se pourvoiraient comme ils verraient bon être, pour le rabais de la somme à eux imposée, dans trois mois ; que cependant et par provision, ils paieraient 6,660 écus, qui font près de 20,000 livres égales pour les quatre sénéchaussées, Nantes, Rennes, Vannes et Quimper-Corentin, sur les Églises de leur étendue. Que pour faire ce département (répartition) particulier, ils enverraient au président le nombre de leurs Églises, le nom et la faculté des par-

[1] Crevain, 264.

ticuliers, si mieux n'eussent aimé faire le régail entre eux, pour le faire ensuite contrôler et valider, ou envoyer des députés par l'avis desquels le tout eut été réglé ; faute de quoi le président procéderait, dans quinzaine, au département qui serait exécuté sur cinquante-six des plus apparents de chacune des quatre sénéchaussées, sauf leur recours sur les redevables [1]. » L'exécution de cette sentence rigoureuse se fit « à la chaude, » dit le même historien.

Au mois de juin, le duc de Guise réunit à Nancy tous les membres de sa famille et le cardinal de Bourbon, oncle du roi de Navarre. Celui-ci, égaré par l'ambition, oublieux de ce qu'il devait à son propre sang, et ne s'apercevant pas qu'il n'était qu'un instrument aux mains des Guise, accepta d'être déclaré chef de la Ligue et d'entrer en négociations avec le roi d'Espagne pour en obtenir des secours en hommes et en argent. Les courtisans comparaient ce très-médiocre personnage au chameau qui se met lui-même à genoux pour qu'on puisse avec plus de falicité le charger du fardeau qu'on veut lui imposer [2].

Dans ce même mois, Bihan fit deux baptêmes, dans l'un desquels fut parrain François Tournemine, seigneur de Campzillon. Il administra également la Cène au château de Careil. Faut-il y voir une preuve de dispositions moins hostiles à l'égard des Réformés, et d'un esprit ligueur moins prononcé, ou seulement une conséquence de l'isolement de cette résidence ? Le mois suivant, les Églises envoyèrent à M. de La Muce et à M. Duplessis-Saint-Dolé un pouvoir de représenter au roi de Navarre leur petit nombre et leur pauvreté, dans l'intention d'obtenir de lui à l'assemblée de Montauban une réduction de taxe. Ce pouvoir était datée du 27 juillet. Afin de procéder avec plus d'ordre, les députés de toutes les Églises de Bretagne se réunirent à Nantes le 17 août. Ils adjoignirent Guineau aux gentilhommes chargés de les représenter à Montauban. La liste qu'ils dressèrent des Églises n'en signale que 12, et encore très-faibles : Nantes, La Roche-Bernard, Rennes, Vitré, Blain, Ercé ou Bordage, Vieillevigne, Le Croisic, Sion, Dinan, Ploërmel, Josselin et Châteaubriant. Dans une autre liste, au lieu de cette dernière Église, on trouve Piriac et Pontivy. Afin

---

[1] Crevain, 259.
[2] Davila. *Hist. des Guerres civiles*, II, liv. 7, 119.

que les députés fussent mieux en mesure de réussir, on leur remit « les rôles des contribuants de chaque Église. » Les rôles de Châteaubriant et de Careil (maison de Beaulac) ne font pas mention du pasteur dont l'une était dépourvue et que l'autre n'avait pas encore reçu. Le rôle de Vieillevigne est signé, Thierri, pasteur de cette Église. Les rôles et mémoires des autres Églises sont inconnus, excepté celui de Blain, où on lit : « que l'Église de Blain avait alors si peu de moyens, qu'il ne lui était pas possible d'entretenir son ministre, auquel elle ne payait que la moitié de ses gages, encore malaisément ; que M. de Cargrois seul avait plus de moyens deux fois que le reste de l'Église ; qu'après lui, les plus notables étaient M. de La Babinais, Etienne Bidé, sieur de La Babinais et Cour de Bouée, lieutenant de Blain, et M. de La Haye de Besné, demeurant à quatre lieues de Blain ; qu'il y avait outre cela six chefs de famille dont chacun pouvait avoir deux ou trois cents livres, avec une douzaine d'autres qui vivaient à peine, les uns tavernier, les autres revendeurs ou artisans ; et enfin que l'Église était chargée de pauvres plus qu'elle n'avait de moyens de les assister, de sorte que plusieurs étaient en extrême nécessité [1]. » Munis de tous ces documents et en outre d'une attestation de Jean Charette, sieur de La Bretonnière, alloué de Nantes, que les Églises avaient déjà payé 20,000 livres, les députés se rendirent à Montauban où ils obtinrent une réduction de neuf mille écus. Des lettres-patentes du mois de septembre confirmèrent cette réduction pour les motifs allégués par les députés. Cet impôt parut très-lourd à nos Églises, eu égard surtout au peu de bien qu'il avait procuré. « Nous fûmes frappés, dit Louveau, d'une plaie qui a autant et plus fatigué nos pauvres Églises qu'une violente persécution *pour le paiement des Allemands*, qui étaient plus venus pour le profit de Monsieur, frère du roi Henri III, que pour notre avantage ; vu que la liberté qui nous avait été octroyée par leur venue, ne nous dura que six mois ou environ, ce qui surchargea nos Églises et leur fut un faix comme insupportable [2]. » Dans ce même mois de septembre, un jeudi, le 6, François de Tournemine, fils de Pierre, le premier Réformé de cette famille, épousa, au Croisic,

---

[1] Crevain, 260.
[2] Id., ibid, 262.

Catherine Du Verger, fille du sieur de Saint-Denac. Vers la fin d'octobre, eut lieu à La Roche-Bernard, le dernier Synode (19e, 20e ou 21e selon Louveau) qu'ait eu notre province pendant ce siècle. Louveau se contente de dire qu'il y fut proposé de belles matières touchant la réformation des Églises, sans mentionner ni les Églises représentées, ni leur état, ni leurs députés.

Cependant les négociations des chefs de la Ligue avec l'étranger et leurs menées dans les provinces étaient venues à la connaissance de la Cour. Le roi essaya vainement d'y faire obstacle. Le 11 novembre, il déclara criminels de lèse-majesté tous ceux qui enrôleraient des soldats ou des gentilshommes sous des drapeaux autres que ceux du roi, et, en général, les auteurs de réunions, associations ou ligues contre l'État, en même temps qu'abolition en faveur de ceux qui, y étant entrés, s'en retireraient. Cette déclaration, jointe aux excitations de l'Espagne, eut pour résultat d'amener les ligueurs à passer des projets aux actes. Dans le courant de décembre, il y eut à Joinville une réunion des principaux chefs, ainsi que des envoyés de l'Espagne. On y dressa un traité dont les principales conclusions furent les suivantes : « Que le cardinal de Bourbon serait regardé comme l'héritier légitime de la couronne, et qu'au cas où le roi vint à mourir sans enfants, il serait reconnu pour roi à l'exclusion de tous princes hérétiques ou relaps ; que le Concile de Trente serait reçu et publié en France ; que pour fournir aux frais de la guerre que l'on allait entreprendre contre les Réformés, Philippe II s'engagerait à fournir à la Ligue cinquante mille écus par mois ; qu'aucune des parties contractantes ne traiterait avec le roi de France sans le consentement de l'autre [1]. »

Ainsi s'organisa définitivement ce parti, qui devait pendant tant d'années causer de si grands maux à notre patrie, et dans une grande mesure la ruine de plusieurs de nos Églises. De nos jours on a voulu réhabiliter cette révolte jusqu'à n'y voir que le zèle pour la défense de la religion catholique, et le moyen auquel on est redevable du maintien de l'unité politique et religieuse en France (Lacordaire). Mais les contemporains désintéressés quoique catholiques, en jugeaient autrement. « Il est bon de remarquer à

[1] Dom Morice. *Hist. de Bret.*, II, 351.

ce sujet, dit Davila, qui ne saurait être suspect [1], que la Ligue était composée de deux différentes sortes de personnes. Celles de la première espèce, et *qui formaient le plus grand nombre*, étaient des gens de qualité ou des sujets distingués, qui, mécontents du crédit des favoris, fâchés de se voir exclure des charges et des grâces de la Cour, se portaient à cette entreprise ou par haine, ou par espérance d'une révolution, pensant qu'à la faveur d'un changement dans l'État, ils pourraient améliorer leur fortune et parvenir à leur but. Les personnes d'une autre espèce qui entraient dans cette Ligue étaient d'un rang fort inférieur aux seigneurs dont nous venons de parler, mais elles ne laissaient pas de lui être très-utiles.... C'étaient *pour la plupart* des gens simples et bien intentionnés, zélés pour la religion catholique et ennemis implacables des Huguenots. »

Alors se déclarèrent plus ou moins ouvertement et prirent leurs mesures pour être prêts au premier appel, tous ceux qui, même engagés au service du roi, étaient en réalité dévoués aux Guise. De ce nombre furent en Bretagne les deux frères Le Chauff, Gilles et Pierre, le premier sieur de La Motte, et l'autre sieur de Beauvais, hommes d'armes de la compagnie de L. lances des ordonnances de S. M., qui demandaient au marquis de Couësquen leur capitaine, lieutenant général du roi en Bretagne, un congé « d'aller avec leurs chevaux et armes dans leur maison de La Motte au Chauff pour la négociation de leurs affaires particulières. » Couësquen ne paraît avoir eu en eux qu'une confiance relative, puisqu'en marge du brevet il avait écrit : « Accordé pour trois mois seulement, et à la charge que lorsque nous monterons à cheval pour le service du roy, ledit passeport n'empeschera que lesdits sieurs de La Motte au Chauff et de Beauvais ne nous viennent trouver pour nous assister [1]. »

L'année 1585 fut plus funeste aux Réformés de Bretagne que ne l'avait été la Saint-Barthélemy elle-même. Dès les tout premiers mois, il circula dans la province des lettres-patentes dévoilant les Ligues, et ordonnant de courir sus aux gens qu'on trouverait en armes. Était-ce une mesure prise seulement contre les Guise,

---

[1] Davila. *Hist. des Guerres civiles*, II, 112-115.

[2] Dom Morice. *Hist. de Bret. Preuves*. III, col. 1479-1480.

ou un piége tendu aux Réformés pour les empêcher de se mettre en garde contre le mal qu'on voulait leur faire? Quelques-uns ont été de ce dernier avis ; mais cela semble peu probable. L'intérêt de la Cour en ce moment était plutôt de s'appuyer sur les Réformés que de les combattre. Quoi qu'il en soit, l'alarme fut vive chez ceux de Bretagne. Quelques-uns d'entre eux voyant, à l'époque du carême, le duc de Mercœur rassembler beaucoup de noblesse sous prétexte de tournois et de réjouissances, crurent à une nouvelle Saint-Barthélemy ; d'autres se raillant de semblables terreurs disaient : « Faisons un régal avant qu'on nous égorge. » Au Croisic, ils n'osèrent faire la Cène ; à La Roche-Bernard, au contraire, ils la célébrèrent, mais quinze jours avant Pâques pour éviter l'éclat. Sous l'influence de ces craintes quelques-uns se réfugièrent en Angleterre, et ceux de Basse-Bretagne demandèrent avis à leurs frères tout aussi embarrassés qu'eux.

La Ligue commença d'agir ouvertement dans le courant du mois de mars. Le cardinal s'étant rendu à Péronne, la noblesse de Champagne et de Bourgogne, sous le commandement de Guise, se rangea autour de lui. Plusieurs villes se déclarèrent pour la Ligue : Toul, Verdun, Bourges, Orléans et Angers. Lyon ouvrit ses portes aux troupes du duc de Savoie, venues au secours des ligués. Dans le même temps coururent en Bretagne des copies d'une lettre de M. de Montigny, pasteur à Paris, adressée à Merlin de Vitré. C'était un avertissement donné de la part du roi contre la Ligue et invitant chacun à se tenir sur ses gardes. Cette lettre était datée du 17 mars. Elle eut pour résultat d'attirer l'attention sur la réunion des ligueurs à Redon, sous le commandement de Sourdeac, dont les excès de dévotion étaient suspects [1]. Bientôt aucune illusion ne fut plus possible. Le 31 mars, le cardinal de Bourbon publia un manifeste dans lequel il prit le titre de premier prince du sang et recommanda aux Français de maintenir la couronne dans la branche catholique. Ce manifeste fut revêtu de la signature de presque tous les princes catholiques de l'Europe, le pape à leur tête ; il accordait le titre de lieutenant général aux ducs de Guise et de Lorraine [2]. Ce fut l'origine de la huitième guerre civile.

[1] Crevain, 265-266.
[2] Drion. *Hist. chronol.*. I, 159.

Jusque vers la mi-mai, les deux partis ne firent guère, en Bretagne, que s'observer. Mais l'inquiétude croissait, et Louveau, qui depuis quelque temps déjà s'était réfugié avec son troupeau à La Bretesche, fut mandé à Vitré avec tous les gentilshommes qui étaient de la religion dans la province, pour se concerter et voir ce qu'il y avait à faire. On ne décida rien autre chose que de se tenir sur ses gardes. A son retour de Vitré, Louveau fut arrêté au passage de Pomeny, à deux lieues de Redon, où on voulait le conduire prisonnier; mais il s'en tira avec quelque argent. Peu de jours après et sur la fin du mois, les ligués de Redon entrèrent en campagne sous la conduite de Sourdeac. Sans doute qu'à ce moment Mercœur avait achevé ses préparatifs et rallié tous ses partisans, ou reconnu auprès des autres l'inutilité de ses tentatives. En effet, il paraît avoir échoué auprès de M. de La Marzelière dont Henri louait, quelques semaines plus tard, la fidélité. Mercœur lui avait écrit le 26 mai : « Je m'assure que ne voulez perdre vostre part de la belle occasion qui se présente pour les gentilshommes, bons serviteurs de Dieu et du roi, et que serez plus content de courir la fortune avec moi que nul autre. C'est pourquoi je vous prie par le présent exprès, connaissant vostre valeur et mérite, vouloir monter à cheval, et avec votre équipage de guerre me venir trouver avec assurance que vous recevrez tout contentement, et qu'il ne se présentera occasion de vous gratifier que je ne le fasse aussi volontiers que le scauriez désirer.

» Votre bien affectionné ami,

» PHILIPPE-EMMANUEL DE LORRAINE [1]. »

Il faut avouer que des hommes auxquels les deux partis pouvaient s'adresser en de pareils termes étaient ou d'une valeur telle qu'on attendait de leur décision favorable une sorte de sanction et de succès, ou d'une versatilité assez grande pour que chacun se crut sûr de les gagner à sa cause.

Les ligués commencèrent par La Roche-Bernard leurs tristes exploits en se précipitant chez les Huguenots sans défense, ou dans les maisons dont les habitants s'étaient éloignés. On dissipa, dit Crevain, la bibliothèque de Louveau, et l'on brûla son histoire

---

[1] Dom Morice. *Hist. de Bret. Preuves*, III, col. 1480.

ecclésiastique, ce qui l'obligea, longtemps après, à la composer de nouveau, le moins mal qu'il put. « A Nantes, ils se jetèrent sur les biens d'un fort honnête homme de la religion qui avait laissé sa femme en couches et commirent d'autres excès du même genre[1]. » Une circonstance heureuse se produisit néanmoins alors pour nos Réformés de Bretagne. Lanoue, captif depuis cinq ans dans les Pays-Bas, fut enfin mis en liberté par échange et sous des conditions extrêmement dures. Le traité relatif à sa libératiou fut signé et juré le 28 du mois de juin. Jusque dans les rigueurs dont il fut l'objet, on peut voir une marque de la très-haute estime que ses adversaires professaient pour lui. Les noms et les qualités de ses répondants dans le traité d'échange qui amena sa mise en liberté le prouvent aussi d'une manière éclatante.

Ceux des Réformés qui le pouvaient encore, continuaient à célébrer leur culte. C'est ainsi qu'à La Bretesche, où ceux de La Roche-Bernard s'étaient retirés dès la Pâque précédente, la Cène fut célébrée le premier dimanche de juillet, et « l'on en priva, dit Crevain, un particulier qui n'avait pas voulu reconnaître ni réparer sa faute. » Il s'agissait d'immoralité. Cependant la situation générale ne faisait qu'empirer. Le roi, de plus en plus inquiet des mouvements des ligueurs et du nombre de leurs partisans, signait avec eux, le 7 juillet, le traité de Némours, dont les bases avaient été préparées par sa mère. Les clauses en étaient aussi humiliantes pour la royauté que rigoureuses contre les Réformés. Le roi s'engageait à proscrire dans l'étendue de son royaume l'exercice de toute religion autre que la religion romaine, sous peine de mort contre les contrevenants; à ordonner aux ministres de sortir du royaume dans un mois, et aux autres de la religion dans six mois; à déclarer tous les hérétiques, possédant quelques emplois publics, incapables de les remplir, et à casser les chambres mi-parties. Il s'engageait en outre à leur redemander les places de sûreté qui leur avaient été accordées, sauf à leur faire la guerre s'ils refusaient. Par contre, il accordait aux ligueurs des places de sûreté et notamment à ceux de Bretagne, les places de Dinan et de Concarneau. Le lendemain il donnait, de Paris, à M. de La Marzelière, « provision du gouvernement de Fougères, » en ces termes :

[1] Crevain, 266.

« Monsieur de La Marzelière, me ressouvenant que par plusieurs bons effets, vous avez rendu un bon témoignage de votre fidélité et de la bonne volonté et affection que vous portez au bien de mon service et repos de mes sujets, j'ai bien voulu, s'offrant l'occasion, vous faire connaistre le plaisir et contentement que j'en ai receu, et en ce faisant vous pourvoir de la charge et capitainerie de Fougères, vacants par le trépas du feu sieur de La Haye, avec cette intention que vous vous en saurez dignement acquitter ; à quoi je vous prie de vous employer de toute affection, vous envoyant les lettres de provision que je vous en ai fait dépescher avec mes lettres closes aux habitants de Fougères, pour vous obéir et respecter en ladite charge, ainsi qu'il appartient [1]. »

Quelques jours plus tard parut l'édit de juillet (18) conforme au traité, et qui jeta nos Églises dans le plus grand trouble. A cette occasion, Guineau, pasteur à Sion, se retira aux îles de la Manche, où il mourut en 1593 ; et Louveau s'en alla, de nuit, à pied, jusqu'à Blain, pour conférer avec ses frères, sur la conduite à tenir dans d'aussi graves circonstances. Il trouva ses collègues aussi peu en état de se décider que lui-même ; et la nuit suivante il revint à La Bretesche, faisant encore ce trajet à pied. Il assembla son Consistoire et lui demanda conseil. Les uns furent d'avis qu'il se retirât, les autres remettaient la chose à sa discrétion. Cependant la plupart étaient intimidés et semblaient craindre, à cause de sa présence, une aggravation de périls pour eux. Averti d'ailleurs qu'il y avait à La Roche-Bernard des espions pour le prendre, il résolut d'aller en Ecosse, où il croyait pouvoir plus aisément subsister et à moins de frais. Mais quand il fut arrivé au rivage, il vit que le navire, qui devait le prendre, avait déjà fait voile. Alors, comme le délai fixé par l'édit était presque expiré, il s'embarqua pour La Rochelle avec un frère qui était venu le joindre [2]. Il trouva dans cette ville sa fille aînée, et son gendre Fleury, pasteur d'Angers.

L'édit de juillet était, pour le roi de Navarre et pour son parti, une déclaration de guerre. Henri III avait d'ailleurs levé trois

---

[1] Dom Morice. *Hist. de Bret. Preuves*, III, col. 1440. — Le sieur de La Marzelière était baron de Bonnefontaine.

[2] Crevain, 268.

armées qu'il dirigeait contre eux. Aucune illusion et aucune indécision n'étaient désormais possibles. Aussi les Réformés se mirent-ils résolument en mesure. Mercœur, qui dès longtemps s'était préparé pour cette heure, n'attendit pas que l'armée, qui devait agir dans l'Ouest, fut en campagne, à la tête de huit cents chevaux et de quinze cents fantassins, il ravagea le territoire des places que les Réformés occupaient en Poitou [1]. Il s'avança ainsi jusqu'à Fontenay, qui refusa de lui ouvrir ses portes. Sur ces entrefaites, Condé, qui était à peine sorti de Saint-Jean-d'Angély, fut informé des ravages de Mercœur. Il vint l'attaquer sous les murs mêmes de Fontenay et l'obligea à une retraite précipitée. Mercœur se sauva, en effet, pendant la nuit sans tambours ni trompettes, et marcha avec tant de hâte vers la Loire, que ses troupes furent un jour sans manger. Condé le poursuivit si vivement avec sa cavalerie, que Mercœur fut obligé d'abandonner son butin et la plus grande partie de son bagage. Cet échec si rude donna lieu à un sobriquet par lequel les catholiques eux-mêmes, victimes comme les autres de ses exactions, appelèrent Mercœur le duc de Recule [2].

Le Parlement, de son côté, ne voulut pas être en arrière, ni montrer moins de zèle que les troupes. Aussi, dès le mois de septembre, il manda en sa présence le sénéchal de Rennes, et lui enjoignit, suivant la volonté et intention du roi rapportée en ses lettres closes, « de prendre le serment des officiers inférieurs de la juridiction dudit Rennes ensemble de la communauté dudit lieu de garder et observer le contenu de l'édit dudit seigneur du mois de juillet dernier concernant la religion C. A. et R. [3]. »

Cependant ces rigueurs réunies n'amenant pas le résultat désiré, le roi rendit, le 7 octobre, une déclaration sur son édit de juillet, dans laquelle il disait que l'autorisation donnée aux Réformés de vendre leurs biens dans les six mois et de sortir du royaume dans le même délai si mieux ils n'aiment se convertir, n'a servi qu'à fournir des armes et de l'argent aux rebelles. En conséquence, il leur ordonnait de déposer immédiatement les

---

[1] Davila. *Hist. des Guerres civiles*. II, liv. VIII, 201.

[2] Crevain, 266.

[3] Registres du Parlement.

armes sous peine de confiscation et d'être accusés de lèse-majesté. Il défendait à leurs débiteurs de leur rien payer, et leur accordait quinze jours pour tout délai de se convertir ou de s'exiler, vendant leurs biens, mais sans en pouvoir donner l'argent aux rebelles. Ce fut le signal de nouvelles violences et d'une plus grande émigration. Deux anciens de La Roche-Bernard furent pris et rançonnés à toute rigueur ; d'autres se sauvèrent. La plupart des pasteurs de notre province se réfugièrent ou à La Rochelle, ou aux îles de Jersey et de Guernesey, ou en Angleterre. La famille de Louveau vint le retrouver à La Rochelle. Du reste, plusieurs des pasteurs de Bretagne étaient déjà morts à cette époque, notamment : Bachelar, Bougonnière, Teillais, Dufossé, Berni, Auberi, La Favède, Lesnet et Cherpont. Baron, Boisseul et Vinais avaient changé de province avant la Ligue [1]. Treize restaient encore vivants : Merlin, Mulonnière, Dugravier, Roullée, Mahot, Dugric, Guineau, Cercler, Oyseau, Thierri, Bihan et Louveau. Deux d'entre eux seulement vinrent à La Rochelle, Louveau et Thierri.

Une nouvelle épreuve s'ajouta pour la Bretagne à toutes les autres, la déroute d'Angers où plusieurs de nos Réformés bretons coururent de grands risques. Condé ayant su que Rochemorte et quelques capitaines, amis secrets du roi de Navarre, s'étaient emparés du château d'Angers par surprise, et jugeant ce poste du plus haut intérêt pour son parti, quitta le siége de Brouage, dont le succès était certain, et se mit en marche, le 8 octobre, pour secourir ses partisans qui étaient dans le château ; mais avant qu'il y fut parvenu, le château avait été repris. Aussi quand, le 20 octobre, il se présenta devant la ville fut-il chaudement accueilli. Il fallut renoncer à l'entreprise ; mais alors en parut toute l'imprudence. Ils n'avaient ni ponts, ni bateaux pour repasser la Loire, et les campagnes se soulevaient au son du tocsin, en même temps que les troupes régulières s'apprêtaient à les envelopper de toutes parts. Il ne resta plus d'autre ressource que de se débander et de chercher par petits groupes ou même individuellement à sortir d'un si grand péril. Condé avec une dizaine des siens traversa la Maine, gagna la Normandie et s'embarqua pour Guernesey et de

[1] Crevain, 268.

là pour l'Angleterre. Rohan se ménagea un asile dans des maisons amies, et de retraite en retraite parvint jusqu'à Blain ; et ne s'y croyant pas en sûreté il passa jusqu'à La Rochelle [1].

Cependant le roi de Navarre ne se défendait pas seulement par les armes, il publiait des manifestes soit pour répondre à ceux de la Ligue, soit pour repousser les accusations de l'Église de Rome. Sixte-Quint, qui avait succédé à Grégoire XIII, ayant déclaré le roi de Navarre et Condé indignes de succéder à la couronne comme hérétiques, Henri en appela (le 6 nov.) au Parlement et au futur Concile général. Il fit afficher jusque sur les portes du Vatican cet appel, dans lequel on lisait : « En ce qui touche le crime d'hérésie, duquel il est faussement accusé par la déclaration, dit et soutient que Monsieur Sixte, soi-disant Pape (sauf sa sainteté), en a faussement et malicieusement menti, et que lui-même est hérétique. »

Le 10 décembre de cette année, le Parlement de Rennes enregistra des lettres du roi et un règlement fait au Conseil « touchant le renvoi au grand Conseil des procès entre catholiques et Réformés qui étaient aux Chambres de l'édit [2]. »

Le 8 janvier 1586, le Parlement de Bretagne enregistra les lettres-patentes qui attribuaient aux quatre présidiaux de cette province la connaissance des saisies des biens de ceux de la religion P. R. privativement à tous autres juges [3].

C'est à La Rochelle qu'il faut chercher à cette date l'Église réformée de Bretagne. C'est là, en effet, que se réfugia le plus grand nombre de ses membres ; mais quelques-uns passèrent aussi dans les îles. S'il fallait juger de la quantité de ces derniers par les pasteurs qui prirent la même direction, peut-être y aurait-il eu plus de Réformés bretons dans les îles normandes qu'à La Rochelle. Quoi qu'il en soit, ils étaient nombreux dans ce dernier asile, puisqu'ils purent s'y constituer en corps d'Église distinct, ayant leur temple spécial (celui de Sainte-Marguerite), leurs catéchismes, leurs assemblées de Consistoire, et leurs pasteurs, Louveau et Thierri, ce dernier de Vieillevigne. « Louveau fut élu par la compagnie de ses frères pour assister de leur part au Conseil de

---

[1] Davila. *Hist. des Guerres civiles*, II, liv. VIII, 206-209. Crevain, 269.

[2] Reg. secrets de la Cour du Parlement de Rennes.

[3] Table raisonnée des ord., édits, lettres-patentes du roy, enregistrés au Parlement de Brest. depuis sa création jusqu'en 1750, 310.

messieurs de la ville, et pour prêcher quand ils l'y appelleraient. Auquel emploi il exposa la prophétie de Daniel, prêchant au temple de Sainte-Marguerite avec son collègue Thierri dans l'Église bretonne [1]. »

Mais si les Réformés de Bretagne trouvèrent à La Rochelle une liberté et une tranquillité, qui leur auraient manqué dans leur pays, ils n'y furent pourtant point exempts de grandes tribulations qui leur vinrent à la fois et des difficultés publiques et de leurs calamités particulières. Une rencontre aux environs de Saintes entre des détachements des deux partis procura aux Réformés une victoire bien plus funeste à nos Bretons que n'aurait pu l'être une défaite ordinaire. Au commencement d'avril, Condé revenu d'Angleterre depuis peu, et marié à Charlotte de La Trémouille, rencontra près de Saintes le capitaine Tiercelin avec quatre cents hommes. Condé, qui n'avait avec lui que son beau-frère avec Laboulaye et soixante cavaliers, ne balança pas à attaquer les troupes de Tiercelin. Il le fit avec tant d'énergie qu'à la première charge il tua quarante hommes, mais il avait perdu plusieurs des siens. Comme il se préparait à faire une nouvelle charge, survint le comte de Laval avec sa compagnie de cavalerie. Celui-ci se précipitant à toute bride sur les ennemis, renverse tout ce qu'il rencontre, va jusqu'au drapeau de la colonelle et s'en empare, Tiercelin ne put résister et sa troupe se dispersa. Laval avait décidé de la victoire, mais ses deux frères, Rieux et Sailli, qu'on appelait aussi Dandelot, furent blessés mortellement et moururent bientôt après. Tanlai, leur autre frère, avait succombé peu auparavant. Le chagrin de ces pertes répétées fut au-dessus des forces du comte de Laval, qui cessa de vivre quelques jours après. Ainsi furent moissonnés en peu de temps ces quatre frères, fils de Dandelot. « Ils avaient hérité, dit Dom Morice, de leur père et de leur oncle, l'amiral de Coligny, la valeur, la probité, la grandeur d'âme et le zèle pour la nouvelle religion [2]. » Laval et Rieux étaient fils de Claude de Rieux, première femme de Dandelot, Tanlai et Sailli ou Sailly étaient fils de la seconde femme, Anne de Salms. Ils furent enterrés dans la chapelle de Taillebourg et réunis dans le même tombeau. « Vitré en

[1] Crevain, 270.
[2] Dom Morice. *Hist. de Bret.*, II, 359

porta le deuil avec La Roche-Bernard, dit Crevain, et généralement toute la Bretagne Réformée [1]. » Peu de jours après, mourut aussi de fatigue causée par ces continuels combats et du chagrin de ce quadruple deuil, René de Rohan, dont la perte fut encore plus sensible, s'il est possible, aux Réformés de Bretagne. Il était réfugié à La Rochelle, avait pris part à la glorieuse et funeste rencontre, et n'avait que trente-six ans. Henri de Navarre, dont il était proche parent par sa mère, le mit toujours au premier rang de ses amis. Il laissa cinq enfants à sa veuve, Catherine de Parthenay, et fut inhumé provisoirement à La Rochelle. A la paix, son corps fut rapporté à Blain, non sans difficulté.

A la fin de juin de cette année, on fit à La Rochelle, dans la maison de M. du Chaffaut, un catéchisme général. On appelait ainsi des catéchismes qui se faisaient quatre fois l'an avant chaque Cène, dans le but d'interroger les enfants et les catéchumènes en âge et en état d'être admis à la communion. Outre cela, on y faisait les censures, les reconnaissances et les professions de religion. C'est ainsi qu'à celui dont nous parlons, le concierge de Blain et Mathurine Mollet firent leur reconnaissance pour avoir abjuré devant l'évêque de Nantes et assisté à la messe par infirmité. A un autre, M^me^ de la Thevinière reconnut sa faute d'avoir abjuré, et M^lle^ de Bouillère, celle d'avoir présenté un enfant dans l'Église romaine. A un autre, la fille de M^lle^ de La Bartardière et Jacques, fils de Le Cercler de Chambrisé, ministre de Blain, furent catéchisés et firent leur profession pour être admis à la Cène.

Une autre épreuve qui fondit sur les Réformés des quartiers de Nantes et de Blain, força plusieurs d'entre eux à venir joindre leurs frères à La Rochelle. Mercœur, après la déroute d'Angers et après la mort du vicomte de Rohan, étant informé que le château de Blain n'était pas gardé, s'en empara et y jeta le capitaine Bouillonnière avec fort peu de soldats. Il écrivit à M^me^ de Rohan, en lui promettant de la faire jouir du revenu de toutes ses fermes en Bretagne : « Comme je l'ai vu, dit Crevain, dans les mémoires de madite dame, et écrit de sa propre main, où elle fait mention de la parole que M. de Mercœur lui avait donnée [2]. » Mais les pau-

---

[1] Crevain, 272.
[2] Id., ibid., 273.

vres Réformés qui, malgré l'édit, étaient restés sous la protection de Blain, ne rencontrèrent pas les mêmes égards. On conçoit de quelle liberté de conscience ils pouvaient jouir sous un capitaine ligueur, aussi s'expatrièrent-ils pour trouver asile à La Rochelle.

Quoiqu'il eut soutenu la guerre avec succès, le roi de Navarre, qui ne pouvait renouveler ses troupes et les accroître aussi aisément que ses adversaires, chercha un appui chez les princes Protestants d'Allemagne, en essayant de les convaincre que sa cause était la leur. Ses envoyés, aidés surtout par les efforts personnels et les démarches de Théodore de Bèze, obtinrent qu'une nouvelle ambassade vint soutenir les intérêts du roi de Navarre auprès de Henri III. Il n'en résulta aucune entente, tout au contraire, les esprits ne firent que s'aigrir de plus en plus. En effet, ces pourparlers firent craindre aux ligueurs que le roi n'en vint à une entente avec les Réformés, et dans une conférence tenue à Orcamp, abbaye du cardinal de Guise, au mois d'octobre, ils décidèrent de ne quitter les armes pour quelque ordre que ce soit, jusqu'à ce qu'ils aient détruit ou chassé de France jusqu'au dernier des hérétiques. De leur côté, le roi et sa mère craignaient par des motifs divers l'entrée des Allemands venant au secours de leurs coreligionnaires, et ils essayèrent d'empêcher par leurs intrigues que ce secours parvint à ceux auxquels il était destiné. Ils s'abouchèrent secrètement avec Henri de Navarre, lui faisant entrevoir la paix s'il renonçait à sa foi religieuse. Ce piége était grossier, on voyait trop qu'ils voulaient le compromettre aux yeux des siens.

Sur ces entrefaites et au milieu de ces agitations diverses, le Parlement de Bretagne ne voulut pas rester inactif. Le 7 octobre, « Messire Pierre Brulon, président, a dit à la Cour, toutes Chambres assemblées, qu'il avait été averti que en ce pays, au mespris des édits du roy, il se fait des entreprises, assemblées et conventiculles par ceux de la nouvelle opinion, occasion qu'il a crainte de quelque surprise, à quoi il est besoin de pourvoir, et mesme d'en faire escrire à M. le duc de Mercœur, lequel par son autorité, et cette Cour par la voye de la justice et information bien et deubment faitte, pourvoir a que cette province soit conservée en l'obéissance du roy et observation de ses édits, et aussi a dit qu'il serait bien requis de mander le capitaine (Montbarot) et seneschal de Rennes, pour les avertir de prendre garde aux étrangers qui vien-

nent et se trouvent en cette ville, et de l'occasion qui les y conduit et de faire meilleure garde aux portes, à ce qu'un chacun se contienne au service du roy et repos de ses sujets, ainsy qu'il appartient, et ce fait en délibération, toutes Chambres assemblées. » La Cour prit une résolution de tout point conforme [1].

Il paraîtrait que Mercœur gardait encore quelques apparences, sans quoi il eut été bien étrange de s'adresser à lui pour maintenir la province dans l'obéissance au roi. Trois jours après, c'est-à-dire le 10, la Cour prit une décision du même genre. « Le seneschal de Rennes, mandé en la Cour, lui a esté enjoint de se transporter en la ville et château de Vitré, pour informer diligemment quels habitants dudit lieu sont retournés des troupes de ceux de la nouvelle opinion et d'Angleterre, qui n'ont encore fait profession de foy suivant les édits du roy, et des enfants nais depuis lesdits édits en ladite ville de Vitré, qui n'ont esté baptisés en l'Église catholique, apostolique et romaine, et pareillement interroger la dame douairière de Laval quel nombre d'hommes elle a audit château et de la qualité d'iceux, et aussy informer de certaines insolences faites ces jours derniers au curé d'Erbrée par aucuns de ladite nouvelle opinion, et sur le tout pourvoir suivant la volonté du roy et contenu de ses édits [2]. »

Vers la fin de cette année, la reine, dans les intentions que nous signalions tout à l'heure, eut une conférence avec le roi de Navarre, à Saint-Bris, près Cognac. Mais Henri sut démêler les vrais desseins de la Cour, et refusa de consentir à une trève qui n'aurait fait que paralyser ses forces. Il savait combien le roi supportait impatiemment la domination des ligueurs, et il avait plus d'un motif de croire que dès qu'il serait à la tête de forces redoutables, Henri III se joindrait à lui. La conférence fut donc stérile.

Sous l'influence du déplaisir qu'il en ressentit, et peut-être dans l'espoir d'amener plus aisément Henri de Navarre à se convertir, le roi tint à Paris, le 1er janvier 1587, un chapitre de l'ordre du Saint-Esprit. Il y jura solennellement de ne souffrir dans son royaume d'autre religion que la catholique romaine [3].

---

[1] Reg. du Parlement de Bretagne.
[2] Id., ibid.
[3] Davila. *Hist. des Guerres civiles*, II, liv. VIII. 248.

Mais quelle était au fond sa pensée? Cette mesure était-elle destinée à apaiser ou à tromper les ligueurs irrités des pourparlers qui avaient eu lieu entre les deux rois, ou répondait-elle aux vrais sentiments du roi de France? Chacun des deux partis n'y trouva que des motifs d'indécision et d'incertitude. C'est le résultat ordinaire des calculs des habiles : personne ou à peu près n'y ajoute confiance, et tout le monde y soupçonne des piéges. A partir de ce moment, les efforts des deux partis tendirent d'un côté à empêcher la réunion des troupes allemandes avec les Réformés, et de l'autre à opérer cette jonction. Mais en même temps que les mesures militaires, les mesures judiciaires et politiques furent prises. « Le 21 mars, sur la remonstrance faite par le procureur général du roy qu'il avait reçeu avertissement que plusieurs de la nouvelle prétendue religion, entre autres le sieur de La Maignanne, n'avaient obéy aux édits du roy ny fait leur profession de foy suivant la volonté dudit seigneur, à quoy il estait besoin de pourvoir, laditte Cour a ordonné qu'il sera enjoint au séneschal de Rennes de faire exécuter les décrets ordonnez contre ledit sieur de La Maignanne, à faute d'avoir obéy auxdits édits, et certifier la Cour de ce que fait y aura dedans trois jours [1]. »

Si les Réformés avaient obtenu des secours d'Allemagne, les ligueurs en avaient obtenu d'Espagne et à des conditions bien autrement onéreuses pour le pays, comme cela résulte de la lettre suivante adressée par Duplessis-Mornay au maréchal de Matignon (mars 1587) : « *Monsieur, je ne puis oublier que je suis Français, quelque mal qu'on tasche à nous faire.* Il m'a esté envoyé ung paquet d'Espaigne pris ès Landes que j'ai déchiffré; nous avons appris par là qu'il se prépare une armée en Espaigne qui est preste d'embarquer, laquelle doit faire descente en ce royaume en faveur de la Ligue, et portent les lettres qu'elle sera composée de vingt et deux à vingt et cinq mille hommes. Nous avons ung peu trouvé estrange qu'ung si grand nombre peust partir d'Espaigne tout à une fois. Il nous semble qu'elle sera pour fondre en Bretaigne, parce que par les mesmes lettres nous avons appris que le roy d'Espaigne continue en ses prétentions sur ladite province, mesmes qu'il a donné pension, depuis deux mois, à deux juris-

[1] Reg. du Parlement de Bretagne.

«consultes de son royaume pour disputer par traictés le droict qu'il y prétend... [1]. »

Les troubles et les violences réciproques continuaient d'ailleurs. Le 8 avril, « le sieur de La Hunaudaye, lieutenant général pour le roy en ce pays, en l'absence du duc de Mercœur, a dit à la Cour qu'il estoit venu en icelle pour faire entendre comme il auroist été averty y avoir des coureurs en ce pays qui ont pris plusieurs personnes catholiques et les ont menez hors iceluy, mesme qu'il avoit esté quelques jours après pris et arresté une barque chargée de vin, et appartenant à des Irlandais, au hâvre du Guildo, qui est sous la jurisdiction de Dinan. De quoy il avait averty le roy pour sçavoir ce qu'il entendoit qu'on en eust fait, d'autant que lesdits Irlandais estoient catholiques et non sujets à la reine d'Angleterre que par force ainsy qu'ils disent, mais que cependant il estoit bien nécessaire de faire informer des voleries qui leur ont esté faittes par des coureurs, et inventorier lesdittes marchandises à la confiscation de qui il appartiendra par autres que par les juges de Dinan qui n'y doivent voir comme estant suspects par beaucoup de raisons ; que pour chasser lesdits coureurs il avait mandé au provost des maréchaux de faire avec sa compagnie une chevauchée par le pays, ce qu'il n'a fait, et qu'il avait délibéré pour raison d'un avertissement qu'il avait eu que l'armée du roy d'Espagne, qui est sur mer, voulait mouiller l'ancre en quelque hâvre de ce pays, faire une reveue par son département de ce gouvernement, affin de pourvoir à ce que serait nécessaire pour l'empescher. D'autant que S. M. ne luy avait rien mandé de ce qu'il avait bien voulu faire entendre à la Cour auparavant partir de cette ville, où il sera toujours prest de retourner quand il en sera bezoin. A quoy Me Jean Rogier a dit que la Cour eust bien désiré qu'il n'eust désemparé de cette ville, mais que l'occasion pour laquelle il le faisait estoit de telle conséquence qu'elle meritoit bien qu'il fît ledit voyage pour assurer toutes choses ; et qu'en tout ce qui dépendait de l'autorité et pouvoir de la Cour, que toujours elle l'assisterait de tout ce qu'elle pourrait pour le service du roy, et que pour le regard de ceux qui avaient esté enlevés, quelle avait donné arrest et député certain conseiller

[1] *Mémoire de Mornay*, édit Auguis, III, 494.

d'icelle pour aller sur les lieux informer et faire procez à ceux qui se trouveront chargez, comme en semblable elle avait baillé commission affin d'informer de la prise dudit navire des Irlandais et faire inventaire de la marchandise, mais puisqu'il estimait que les juges de Dinan ne devaient voir, a arresté que Me Jean Challot, conseiller, se transportera sur les lieux pour l'exécution de laditte commission, lequel laditte Cour l'a à cette fin commis [1]. »

Dans le courant de cette année, nos Bretons réfugiés à La Rochelle continuèrent à se gouverner à part comme Église, se réunissant non-seulement au temple de Sainte-Marguerite, mais aussi en des maisons de particuliers. C'est ce qui eut lieu par exemple en juin de cette année chez M. de Kargrois, où se trouvèrent réunis MM. Delaporte-Louveau et Thierry, ministres, avec M. de Kargrois, MM. de Ponthus, du Chaffaut, de La Babinais, de La Chevrolière, de La Boutardière, de Bransec, de La Mortrais, de Bouveran, de La Villeblanche, de Saint-James, de Landebec, Rouillard, Cadir, Trimaut, De Lorme, du Brou, Jean Vigneu, Jean Helon, le concierge de Blain, Jean Legoux, Michel Tam et autres [2]. » Il s'agissait de recueillir partie de la somme de douze cents écus destinés à l'envoi de deux ministres et d'un ancien à la suite du roi de Navarre, lorsqu'il irait joindre les reîtres qui venaient au secours des Réformés. L'assemblée préleva sur elle et sur les Réformés restés en Bretagne une somme de cent écus qui fut remise à M. Chalmot, président de La Rochelle. Sans compter, ajoute Crevain, ce qui se levait à proportion pour les pauvres et pour d'autres frais. Ce fut peut-être cette assemblée qui communiqua aux Églises de Bretagne, du moins à ce qui en survivait, l'avis du jeûne général qui se célébrait par suite du mutuel consentement des provinces, qui se concertaient au moyen de lettres-circulaires. Quoi qu'il en soit, le jeûne fut célébré avant le mois d'octobre, et, à partir de cette assemblée, on ne voit plus figurer dans les suivantes le nom de Louveau parmi ceux des assistants. C'est qu'il fut alors député avec Dubourg, ministre de Melle, pour secourir l'Église de Fontenay, et pour en remplacer le pasteur qu'elle venait de perdre. C'est là, d'après

---

[1] Reg. du Parlement de Bretagne.
[2] Crevain, 275.

Crevain, que Louveau composa de nouveau son histoire, que les ligueurs lui avaient brûlée ainsi que sa bibliothèque à La Roche-Bernard. Il continua cette histoire jusqu'en 1608. C'est aussi à Fontenay « qu'il fit un traité qu'il intitula *la Cane de Monfort*, le dédiant à Madame de Laval, sa bonne maîtresse et dame, et l'envoyant par ses amis aux îles d'Angleterre, afin que ses frères qui s'y étaient sauvés l'examinassent et l'approuvassent selon la discipline [1]. »

Les rigueurs continuaient contre les Réformés. A une date que nous ne pouvons préciser absolument, mais qui doit être limitée entre le 20 avril et le 8 août, la Cour enjoignit au sénéchal de Rennes de remettre *son procès-verbal des saisies faites sur les religionnaires*, et de pourvoir à la sûreté de la ville. Le 8 août, la Cour vérifia des lettres « portant que sur les biens saisis des religionnaires la moitié sera baillée pour cette année, l'autre moitié employée pour la guerre. » Trois jours après, le 11, « elle donna commission aux gens du roy pour informer contre ceux de la R. P. R. qui n'ont obéi aux édits du roy [2]. »

Le 19 du même mois, la Cour manda devant elle le sénéchal de Rennes pour justifier de l'exécution de l'édit de juillet. « Ledit sénéchal supplia la Cour de commettre deux conseillers d'icelle pour informer contre aucuns, demeurant près cette ville, des contraventions faites audit édit auquel ils n'ont encore obéy. Sur quoy luy a esté dit que ladite Cour pourvoirait en cas particulier, et néanmoins luy faisait commandement de continuer l'exécution dudit édit en son ressort et jurisdiction, et de mettre par devers laditte Cour et dans trois jours son procès-verbal de ce qu'il y a fait avec la liste de ceux qui ont fait profession de la religion et de la continuation de l'exercice d'icelle, et de ceux qui ne l'ont faite, en la juridiction de Rennes.... » La Cour désigna en outre Mes Robert Thevin et Jean de Grasmenil, conseillers, pour informer de certains faits particuliers suivant les mémoires qui leur seront mis entre les mains par le procureur général du roy, ensemble des ouvertures qui ont esté faites de nuit des portes de cette ville, pour, ce fait et rapporté en ladite Cour, être ordonné ce qu'il

---

[1] Crevain, 276.
[2] Registres secrets du Parlement.

appartiendra par raison, et le surplus de la remontrance ci-dessus, a esté donné arrest [1]. »

De leur côté, les troupes protestantes s'efforçaient de tirer parti de l'entrée des Allemands venus à leur secours, et auxquels tant d'obstacles les empêchaient de se joindre. Henri de Navarre entreprit du moins de le tenter. Le 24 août, il partit de La Rochelle; et voici comment Mornay raconte son expédition jusqu'à la veille de la bataille de Coutras : « Monsieur, écrivait-il à M. de Buzanval à la date du 11 octobre, je vous ai envoyé mémoire de tout ce qui s'est passé en sept semaines que nous avons été en campagne. Pour répéter en monosyllabes, nous avons défaict les marquis de Reisnel et sieur des Vignes ; la compaignie de M. de Joyeuse et le drapeau pris ; joinct les forces de la Gascongne conduictes par M. de Turenne ; bloqué l'armée de M. de Joyeuse dedans La Haye en Touraine ; fortifié un passage sur la rivière de Loire, au droict de Montsoreau de là l'eau, pour recueillir ceulx qui voudraient venir à nous ; défaict une compaignie de gensdarmes du duc de Mercœur et pris tout son bagage ; joinct, à la face des ducs de Joyeuse et Mercœur, M. le comte de Soissons, nonobstant qu'ils se fussent logés sur nostre chemin ; recueilli et amené trois cents gentilshommes de Normandie et de Beauce, et resveillé pareil nombre qui a pris chemin par de là l'eau vers les reystres. Tout cela sans perdre qu'ung seul homme, mais certes de prix et de poids ; c'est M. d'Alain, auquel en sa profession je ne cognais le semblable. Maintenant nous nous acheminons vers nostre armée estrangère [2]. » Il pressentait que ce ne serait probablement pas sans avoir à livrer bataille à Joyeuse, et l'événement ne tarda pas à lui donner raison.

Quelques jours avant cette rencontre, le Parlement vérifia, en date du 16 octobre, des lettres du roy « portant que les créanciers de ceux de la religion qui n'ont pas obéy à l'édit de réunion, se pourvoiront pour le paiement de leurs dettes (créances) sur le fond des terres appartenant auxdits de la R. P. R. [3]. »

Enfin, le 20 de ce mois d'octobre, les deux armées se rencontrèrent à Coutras. La lutte, quoique courte, fut extrêmement

---

[1] Reg. secrets du Parlement de Bretagne.
[2] *Mémoires de Mornay*, III, 549.
[3] Reg. secrets du Parlement de Bretagne.

meurtrière du côté des royalistes, qui y perdirent leur chef, un grand nombre de gentilshommes, leurs bagages et leurs drapeaux. Nous ne relèverons que le côté religieux de cette bataille chez les Réformés. Dès le matin, leurs troupes ayant fait la prière et entonné leur chant de guerre, le psaume 118, verset 12. « *La voici l'heureuse journée,* » se précipitèrent sur leurs ennemis avec une ardeur irrésistible. Après la victoire, le ministre d'Amours rendit grâce à Dieu au milieu du camp [1]. Malheureusement Henri ne profita pas de ses avantages. Au lieu de se hâter pour joindre ses alliés qui le réclamaient à grands cris, il laissa ses troupes se débander, leur donnant de nouveau rendez-vous à quelques jours de là. Quelqu'une de ses trop nombreuses faiblesses qui sont une des grandes taches de sa vie, le retint sans doute malgré les intérêts les plus évidents de sa cause. Mornay, dans un mémoire où il raconte cette victoire et ses suites, essaie de justifier ou plutôt d'atténuer une conduite, qu'il ne pouvait approuver, on le sent à la manière même dont il l'excuse : « Il fallait bien, dit-il, donner quelque repos aux troupes, permettre aux gentilshommes de revenir chez eux mettre ordre à leurs affaires. Adjoutés que ceste armée, partie ès précédentes charges, partie en la victoire, avait faict *butin de plus de six cents mille escus vallant,* dont elle estoit tellement appesantie de carriage, qu'il lui fallait donner le moyen de s'en défaire [2]. » Mais le résultat fut la ruine de l'armée allemande par le duc de Guise, en deux rencontres, à Vimori et à Aulneau. Ainsi s'en alla comme une vapeur, sans avoir été d'aucun appui réel, ce secours étranger si ardemment sollicité et si difficilement obtenu. Dieu voulut montrer une fois de plus que c'était à lui qu'il fallait avoir recours et s'attendre. Les hommes pieux du parti le comprirent. « Monsieur, écrivait encore, à cette occasion, Mornay à une personne dont le nom ne figure pas sur l'adresse de la lettre, nous en avons passé d'aultres. Il ne se faict résurrection que de morts ; et ce sont miracles communs, mesmes à nostre âge et en nos affaires, à celui que nous servons. De moi je profite de tout, de nos faultes mesmement, non des accidents qui en procèdent, ains j'espère Dieu plus prochain quand les hommes s'esloignent [3]. »

---

[1] Crevain, 277.
[2] *Mémoires de Mornay*, III, 549.
[3] Id., ibid., IV, 56.

## VII

### 1588-1589

Les ligueurs impatients d'atteindre le but qu'ils s'étaient fixé, se réunirent à Nancy dans le courant de janvier (1588), et arrêtèrent certains articles auxquels ils résolurent de faire adhérer le roi.

« Le roy, disaient-ils, sera sommé de se joindre plus ouvertement et à bon escient à la Ligue, et d'oster d'autour de soi et des places, estats et offices importants ceulx qui lui seront nommés ;

» De faire publier le Concile de Trente en tous les pays, sauf à surseoir l'exécution pour quelque temps en ce qui concerne la révocation des exemptions de quelques chapitres, abbayes et autres Églises, de leurs évêques diocésains, selon qu'il sera advisé ;

» D'établir la sainte inquisition au moins ès bonnes villes, qui est le plus propre moyen de se défaire des hérétiques et suspects, pourveu que les officiers des inquisiteurs soient estrangers, ou du moins ne soient natifs des lieux et n'y ayent parents ni alliés [1]. »

C'était demander au roi son abdication. Ces audaces de la Ligue, jointes à l'organisation déjà ancienne des seize, qui étaient en quelque sorte les maîtres de Paris, le firent enfin sortir de son apathie. Il résolut d'en finir avec ses adversaires ; mais la difficulté était d'y parvenir.

Sur ces entrefaites, mourut à Saint-Jean-d'Angély, le 5 mars, Henri Ier de Bourbon, prince de Condé, âgé de trente-cinq ans. Sa femme, Charlotte de La Trémouille, fut accusée de l'avoir empoisonné, et pour ce motif retenue captive pendant six ans.

Cependant Henri avait laissé sans réponse les demandes insolentes des ligueurs et avait même prononcé contre eux quelques menaces. Ils comprirent qu'il fallait se hâter et convinrent d'enlever le roi et de l'enfermer dans quelque couvent. Le duc de Guise se dirigea vers Paris. Le roi lui intima l'ordre de rétrograder ; mais il n'en tint aucun compte et pénétra dans la ville. Il y fut accueilli avec enthousiasme. Le roi fit alors entrer les Suisses

[1] *Mémoires de Mornay*, IV, 170.—Davila. *Hist. des Guerres civiles*, II, 305.

au nombre de quatre mille hommes; mais le peuple se souleva, prit les armes, tendit les chaînes des rues, éleva des barricades et assiégea le Louvre. Henri fut obligé de faire appeler Guise et de lui demander ses conditions. Celui-ci reproduisit les articles de la conférence de Nancy, en y joignant de nouvelles exigences. La reine s'employa pour amener une entente; mais pendant qu'elle y travaillait, le roi sortant, sous prétexte de promenade, s'échappa de la ville avec seize gentilshommes et douze valets de pied. Parmi les premiers étaient Crillon et Biron. Le roi se sauva à Chartres, où il fut parfaitement reçu par les habitants [1].

Dans de telles circonstances, les négociations continuèrent plus que jamais entre les deux rois. Cependant, en apparence au moins, le roi de France céda aux circonstances. Après de nouveaux pourparlers et après sa retraite à Rouen, il conclut avec les ligueurs l'édit d'union par lequel il leur accordait à peu près toutes les demandes formulées par la conférence de Nancy. Il disait, notamment dans les articles rendus publics, « que l'obstination des Huguenots ayant rendu inutiles les efforts qu'il a faits pour abolir l'hérésie, il est déterminé à leur faire la guerre à toute outrance, et à ne pas mettre les armes bas qu'ils ne soient détruits jusqu'au dernier; qu'il en fait le serment et qu'il ordonne à tous ses sujets de jurer comme lui et de signer leur serment; de promettre aussi par le même acte solennel de ne jamais reconnaître pour roi de France un prince qui ne professerait pas la religion catholique, apostolique et romaine.

Pendant que de tels arrangements se concluaient contre leur parti, nos Réformés bretons, réfugiés à La Rochelle, continuaient à Sainte-Marguerite, à Saint-Yvon et ailleurs leurs assemblées, Consistoires, catéchismes et censures. Les principaux parmi eux étaient Chevrolière, Bransac, Cadir, Brou, Saint-James, Garenne, Hélon, Legoux, Tam, Jean Guihard sieur De Lorme, et le pasteur Thierri. Dans une de ces assemblées, M. Duhardas, gentilhomme, et Fleury, ministre, furent députés par les Églises de deçà la Loire, à l'assemblée de Sainte-Foy, qui fut ensuite convoquée à Pons, par le roi de Navarre. Dans un catéchisme du mois de juillet, présidé par Oyseau de Trevecar, pasteur de Nantes, momentané-

[1] Davila. *Hist. des Guerres civiles*, II, 340. — *Mémoires de Mornay*, IV, 168.

ment à La Rochelle, quelques prosélytes furent admis, entre autres M. Robihan, qui demeurait avec Mme de Vay, sa tante, Guillou, sieur du Temple, natif de Saint-Brieuc, Daniel Roy, fils du coutelier de La Roche-Bernard. Vraisemblablement à la même époque, car Oyseau ne passa pas l'hiver à La Rochelle, un Consistoire chargea ce pasteur et Saint-James de faire des remontrances à Mme de La Trévinière, qui se préparait à revenir en Bretagne, pour y visiter quelques-unes de ses maisons, et de l'exhorter à se tenir en garde contre les promesses et contre les menaces auxquelles elle pouvait être exposée [1]. »

En signant l'édit d'union, le roi avait convoqué à Blois les Etats généraux pour le mois d'octobre, et les divers partis se préparaient en vue de cette éventualité. Les Réformés hésitaient sur la conduite à tenir dans cette circonstance. Cependant, dès le mois d'août, ils firent circuler dans les provinces des mémoires, destinés à éclairer l'opinion des députés. En même temps, le roi de Navarre essayait de rattacher à sa cause d'Epernon, mécontent d'avoir été relegué dans son gouvernement à cause des ligueurs. Ceux-ci de leur côté brûlaient de réaliser leurs plans de destruction contre les Réformés. En Bretagne, le Parlement et Mercœur s'y montraient également disposés. Le Parlement manda devant lui le sénéchal de Rennes, auquel fut enjoint « par messire Pierre Brullon, président, de faire publier et enregistrer, garder et observer l'édit d'union du mois de juillet dernier, et suivant iceluy faire le serment ès-mains de l'alloué de Rennes, et ce fait recevoir le sermeut dudit alloué entre ses mains avec celluy des aultres juges et officiers de Rennes, advocats et procureurs et gentilshommes, et aussy de la communauté dudit Reunes [2]. » « La paix, disait Mornay dans une lettre à M. de Buzenval, la paix est faite, vérifiée, publiée et jà les forces s'approchent de nous. Ils nous trouveront très-résolus [3]. » Cela se vérifia complétement en Bretagne. Le duc de Guise avait envoyé à Mercœur quatre régiments pour l'engager à commencer les hostilités contre les Réformés. Mercœur, joignant à ce secours les troupes qu'il avait en Bretagne, fit sortir de Nantes cinq canons, et s'avança

---

[1] Crevain, 286.
[2] Reg. du Parlement de Bretagne.
[3] *Mémoires de Mornay*, IV, 256.

jusque dans un faubourg de Montaigu. La ville, quoique ses murailles eussent été réparées, n'aurait pu résister si Henri de Navarre, qui se trouvait à La Rochelle, n'eut été averti à temps, et ne se fut mis immédiatement en marche pour la secourir. Il vint de son côté jusqu'aux Essarts. Mercœur se retira alors en hâte, laissant à un de ses lieutenants le soin de conduire l'arrière-garde. Ce capitaine, nommé Gersai, fit assez bonne contenance, mais le roi de Navarre le poursuivit jusqu'au faubourg de Pirmil, l'obligeant de prendre la fuite après lui avoir tué plus de cinquante hommes et fait plusieurs prisonniers. Ce n'était pas sans dessein qu'Henri s'était ainsi avancé dans le comté nantais. Il projetait depuis longtemps de s'emparer de l'embouchure de la Loire, et même de celle de la Vilaine. L'occasion lui parut bonne, et il alla mettre le siége devant Beauvoir-sur-Mer (4 octobre). Il s'en rendit maître, non sans peine, ni sans péril, quelques semaines plus tard (21). La garnison put sortir avec armes et bagages, mais en livrant son drapeau. Kergrois fut chargé du commandement de ce poste. L'île de Bouin eut bientôt le même sort. Mais comme le duc de Nevers arrivait avec une armée nombreuse et qu'il avait déjà passé la Loire, le roi de Navarre se retira à La Rochelle, où devait prochainement avoir lieu l'assemblée générale des Réformés pour protester contre les États de Blois [1].

A la fin de ce mois d'octobre (le 27), le Parlement eut à prendre des mesures contre les Réformés réfugiés à La Rochelle... « La seconde difficulté pour la Cour, disent les registres du Parlement, concerne les successions de ceux de la nouvelle opinion qui ont porté les armes et se sont retirés à La Rochelle, desquelles successions les héritiers qui sont catholiques demandent les mains levées, à quoi la Cour n'a rien voulu sur ce ordonner, attendu la saisie faite de leurs biens, et que les fruits d'iceux sont destinés à l'entretenement de la guerre encore que la coutume semble les y appeler, pour lesquelles occasions ladite Cour a arresté que le seigneur roy sera supplié de déclarer sa volonté sur lesdittes difficultés [2]. »

Les ligueurs de leur côté triomphaient aux Etats de Blois, con-

---

[1] Dom Morice. *Hist. de Bret.*, II, 363-364.
[2] Reg. du Parlement de Bretagne.

traignant le roi d'en venir à leurs fins, et chaque jour se montrant plus audacieux dans leurs exigences. Les Réformés n'étaient pas non plus sans inquiétude à ce sujet, quoiqu'ils eussent, eux aussi, pris leurs mesures. « Des Estats, écrivait Mornay à M. de Buzenval (18 octobre), nous les laissons faire, *sat verbis pugnatum.* Les approuver est dangereux, car ce serait se condamner soi-mesmes ; les condamner, *precipitis judicii ;* car que sçavons-nous qu'ils feront, veu que ceux d'Orléans tant monopolés nous approuvèrent ? Veu que le roy a pris cœur par la déroute d'Espagne, la révolte du duc de Parme, la réconciliation d'Entragues et d'Orléans. Et, en tout cas, ils ne nous peuvent nuire, car nous n'y sommes ni ouïs jusques ici ni appelés. Et j'estime quant à moi que moins nous nous en meslerons et mieulx ils feront. Nous tenons d'aultre costé une assemblée générale de nos Églises, au commencement de novembre, à Pons (ce fut à La Rochelle), pour la résolution de tous affaires tant forains que domestiques... Il s'y consolidera beaucoup de plaies publiques, beaucoup de particulières [1]. » « On dira, écrivait-il quelques jours auparavant à M. de Fresne-Canaye (13 octobre), quoi donc! ne serait-il point parlé du roy de Navarre aux Estats. Or là-dessus nous avons pourveu que s'il s'en parle, ung prince ramentevra nos premières déclarations et submissions qui auront plus de force et moins de contradiction en sa bouche qu'en la nostre, et ne nous pourront faire de préjudice pour la conclusion des Estats [2]. » C'est ce qui eut lieu en effet. Guise et ses partisans, sûrs de la majorité des députés, se concertèrent pour demander au roi une déclaration excluant de la succession au trône tout prince qui ne serait pas catholique et nommément le roi de Navarre. Quand cette demande lui fut remise, le roi refusa d'y faire droit et produisit le mémoire que son beau-frère lui avait fait parvenir, ajoutant qu'il lui semblait injuste de condamner quelqu'un sans l'entendre et surtout un prince qui touchait de si près au trône. Cette résistance fut infructueuse, il est vrai, le roi ayant dû bientôt promettre de rendre la déclaration demandée ; mais sa promesse n'était pas sans arrière-pensée, et dans tous les cas le but du roi de Navarre était atteint.

---

[1] *Mémoires de Mornay*, IV, 271.
[2] Id., ibid., 268.

Le 14 novembre, l'assemblée des Protestants s'ouvrit à La Rochelle. Elle comptait trente-sept députés de la noblesse et des villes. Elle consentit exceptionnellement et en réservant expressément l'avenir à recevoir neuf députés du roi de Navarre. Plusieurs pasteurs, appuyés par un certain nombre de gentilshommes, proposèrent que chaque province eut un protecteur. Cet avis fut vraisemblablement partagé par les députés bretons qui furent probablement Fleury et du Hardas [1]. Mais Henri de Navarre répondit qu'il ne fallait à un corps qu'une tête, et qu'à moins d'une union étroite entre tous ses membres le parti protestant était près de sa ruine. Il ajouta que l'assemblée devait se proposer deux choses: préparer les moyens de continuer la lutte et remédier aux désordres produits par la guerre. Il offrait d'y consacrer jusqu'à la dernière goutte de son sang. Son appel fut entendu. L'assemblée adopta d'abord le formulaire d'un serment aux termes duquel le roi de Navarre, les députés des Églises, les seigneurs, gentilshommes et capitaines du parti s'engageaient à observer la confession de foi dressée par le premier Synode national, et à demeurer inséparablement unis pour s'opposer aux violences des ennemis de Dieu, du roi et de l'Etat, et pour avancer le règne de Christ. De plus, elle exigea du roi de Navarre, protecteur de *la cause*, la promesse de se consacrer entièrement à la défense ou à la restauration des bonnes lois, et de se conduire dans l'exercice de sa charge d'après les avis du conseil, qui serait placé auprès de lui. A la vérité, la compagnie de son côté jura de ne faillir jamais à la soumission à laquelle elle était tenue envers lui, et de l'assister, de tout son pouvoir, contre ceux qui, en haine de la religion réformée, résisteraient à sa volonté. « Le tout, ajoutait-elle, par protestation expresse de ne nous départir de la naturelle sujestion que nous devons au roi, notre souverain seigneur, auquel nous jurons et protestons devant Dieu vouloir rendre toute obéissance et fidélité dues, l'empire souverain de Dieu demeurant en son entier [2]. L'assemblée fixa à dix le nombre des membres composant le conseil du protecteur, et prit des mesures pour assurer l'entretien des pasteurs et des universités. Elle fut close le 17 décembre. Elle avait fait preuve d'in-

---

[1] Crevain, 286.

[2] Anquez. *Hist. des Assemblées politiques des Réformés*, 39-40.

dépendance et de sagesse. Henri de Navarre parut s'étonner et se plaindre de la raideur qu'il avait rencontrée surtout chez les ministres; mais Mornay, qui ne peut être suspect d'un excès d'indépendance ou d'un défaut d'affection pour son maître, en jugeait différemment. Il écrivait à M. de Pujolz (29 décembre), à Théodore de Bèze (30 décembre) et à M. de Buzenval, presque dans les mêmes termes : « Nostre assemblée s'est passée fort doulcement, beaucoup de bonnes choses y ont esté résolues, nommément un conseil establi, auquel estes nommé [1]. » Il écrivait encore à Chandieu : « Vous aurés sceu des nouvelles de nostre assemblée. Il en est sorti ung mutuel contentement de toutes parts. Beaucoup de playes et publiques et particulières s'y sont r'habillées. L'intégrité y a obteneu contre la calomnie et y ont esté recogneues d'ung chacung. On y a pareillement pris de solides résolutions pour le dedans et le dehors [2]. »

Un autre événement, d'une importance extrême pour les Réformés, eut lieu à peu près à cette époque. Le duc de Guise fut assassiné à Blois, le 23 décembre, par ordre du roi, et le cardinal de Guise, le lendemain dans sa prison. « La bénédiction est grande, écrivait à cet égard Mornay à Lanoue, en ce qu'il nous défaict de nos ennemis; mais plus encore en ce que c'est d'une telle façon, sans que nostre passion y soit employée, sans que nos mains soient tachées de sang, nos cœurs de vengeance, nos consciences de perfidie [3]. » Un autre succès, qui ne fut pas non plus sans importance, fut la prise de Niort par le roi de Navarre. « Monsieur, disait encore Mornay à Lanoue, voici encores une grâce particulière. En mesme temps le roi de Navarre a surpris Niort sans sang, ni de part ni d'aultre. Vous en scavès assez la conséquence. Et ainsi a effacé tous les labeurs de M. de Nevers. »

Au milieu de ces grands événements dont ils ressentaient d'autant plus le contre-coup qu'ils étaient à La Rochelle, nos réfugiés bretons continuaient à former une Église vivante. Au catéchisme du 27 décembre, où Thierri était alors seul ministre, Oyseau étant revenu à Thouars, M. de Laudonnière (de Goulaine) fit sa reconnais-

---

[1] *Mémoires de Mornay*, IV, 283-284-286.
[2] Id., ibid., 294.
[3] Id., ibid., 291.

sance pour avoir été à la messe, sans abjurer; et de même la fille de Michel Tam, nommée Rachel, que M. de La Haye de Besné, chez qui elle avait demeuré, avait forcée d'aller à la messe deux ou trois fois après la déroute des reitres. A une distribution, quelque argent envoyé par Michel Rouxel, sous-garde de Fresnay, près de Blain, fut donné à Jacques de Chambrisé, pour son entretien à l'école pendant que son père était ministre au château de Blain [1]. » Nous verrons tout à l'heure, en effet, que ce pasteur était encore à son poste l'année suivante, ou au moins dans le voisinage, puisqu'il concourut à la reprise du château de Blain sur les ligueurs.

Cette année (1589), les événements importants abondèrent, et pour la France entière et pour notre province, et pour la politique et pour la religion. A la Rochelle, les réfugiés bretons célébrèrent la Cène deux jours de suite, dimanche et lundi, 1 et 2 janvier, dans l'église Sainte-Marguerite, où se faisaient ordinairement les catéchismes et les censures, à la veille de chaque Cène [2].

Le 4 de ce mois, le Tiers-État présenta au roi ses cahiers aux États de Blois. On y lit : « Qu'il plaise au roi ordonner : 1° que l'édit d'union sera considéré comme loi fondamentale de l'État ; 2° que Henri de Bourbon, roi de Navarre, sera déclaré hérétique et notoirement relaps, criminel de lèse-majesté divine et humaine au premier chef, inhabile et incapable de succéder à la couronne de France.... ; 3° que tous les hérétiques, de quelque état et condition qu'ils soient, soient punis des peines portées par les ordonnances ; que les ministres, surveillants ou relaps soient déclarés indignes de tous offices... ; 4° que le Concile de Trente soit publié, gardé et observé dans tout le royaume. »

Le lendemain 5, mourut, à 71 ans, la reine-mère Catherine de Médicis. Sa mort fit peu d'impression chez les catholiques eux-mêmes ; et l'on agita en chaire la question de savoir si l'on devait prier pour celle qui, disait-on, avait fait beaucoup de bien et beaucoup de mal, et encore plus de mal que de bien [3]. Deux jours après, la Sorbonne, saisie par une requête présentée au nom de

---

[1] Crevain, 287.
[2] Id., 288.
[3] Drion. *Hist. chronol.*, I. 171-172.

tous les catholiques, décida : 1° que les Français étaient déliés du serment de fidélité prêté à Henri III ; 2° que l'on pouvait en conscience tourner les armes de la Ligue contre le roi, depuis que celui-ci, au préjudice de la religion catholique et de l'édit d'union, avait violé les lois de la liberté naturelle par les meurtres commis à Blois.

Le 16 janvier, les États de Blois furent clos. Le meurtre de Guise n'avait point amélioré la situation du roi, contre qui les haines les plus furieuses se donnèrent libre cours. Les Réformés de leur côté eurent un moment d'extrême anxiété. Le 9 janvier, Henri de Navarre s'acheminant au siége de La Garnache, petite place de Bretagne, fut atteint d'une forte pleurésie, et pendant quelques jours sa vie fut en danger. « Il est venu à propos qu'il ait esté malade, écrivait Mornay à M. de Morlas (21 janvier) ; et à lui pour recognoistre l'affection de ses peuples qui en ont été touchés jusques au vif, et aux peuples pour sentir aulcunement combien vault sa personne [1]. »

Au point où les choses en étaient venues, une crise devait bientôt éclater. Le 11 février, le duc de Mayenne se rendit à Paris ; il y fut reçu avec acclamations, et se fit nommer lieutenant général du royaume. Le roi, de son côté, répondit à cet acte en révoquant le Parlement, la Chambre des comptes, la Cour des aides et toutes les charges de judicature établies à Paris, Orléans et autres villes rebelles, et en transférant à Tours le Parlement de Paris. Non content de cela, il laissa entendre qu'il ne serait pas éloigné de s'unir au roi de Navarre. Mornay, de son chef ou plutôt par ordre de son maître, écrivait à M. de Morlas (11 février) pour lui demander quels étaient les sentiments du roi envers le roi de Navarre, et dans le cas où le premier voudrait traiter, comment il souhaiterait que cela se fit, secrètement ou publiquement et par quels intermédiaires ; en particulier, ce qu'il penserait de lui, Mornay, que le roi de Navarre serait disposé éventuellement à employer [2]. De son côté, le duc de Mercœur, « Lorrain fin et cauteleux plus que guerrier, » qui depuis longtemps s'était ménagé des intelligences parmi la noblesse et dans les villes, sans cependant se déclarer contre le roi, crut le moment venu de

[1] *Mémoires de Mornay*, IV, 311.
[2] Id., ibid., 314-315.

réaliser ses desseins. Henri III se voyant isolé, et croyant pouvoir compter sur son beau-frère qu'il avait comblé de toutes sortes de biens et de dignités, lui avait envoyé le sieur de Gesvres pour lui promettre « qu'il serait le plus grand de sa race, pourveu qu'il ne se bougeast et n'entreprist rien contre lui et son État [1]. » Mercœur, qui avait sans doute des desseins plus grands encore, se montra peu touché de pareilles offres, et ne dissimula même pas au messager du roi ses mauvaises dispositions au sujet de ce dernier. Celui-ci, inquiet de ce que lui apprenait son messager, eut recours au premier président de Bretagne, Claude de Faucon, sieur de Ris, pour faire de nouvelles offres au duc, et pour faire vérifier au Parlement certaines déclarations destinées à sauvegarder, le cas échéant, ses droits et son autorité. Mercœur, informé du tout par sa sœur, la reine Louise, fit arrêter en secret le président, avant que celui-ci ait pu faire part de son message ; il fit prendre également le marquis de La Roche, capitaine de Fougères, et il le garda pendant sept ans prisonnier au château de Nantes [2].

Tous ces symptômes, précurseurs d'une catastrophe prochaine, forçaient le roi à se hâter de prendre un parti au sujet du roi de Navarre. Celui-ci s'avançait de son côté au devant du roi, vers Tours, pour lui faciliter l'occasion de le rencontrer. Tandis que les ligueurs d'autre part s'avançaient aussi en sens contraire, dans le dessein de pousser leurs avantages et de réduire le roi à l'extrémité. Celui-ci se rendait compte de sa situation et n'était plus guère arrêté que par quelques scrupules concernant plus les autres que lui-même. Il déclara Mayenne et d'Aumale criminels de lèse-majesté au premier chef, et se disposa à appeler le roi de Navarre « pour lui mettre ses armes en la main ou pour lui bailler un passage sur Loire, pour faire la guerre à la Ligue d'un costé pendant qu'il la ferait de l'autre [3]. » Henri de Navarre, pour hâter ou du moins pour favoriser une décision, désormais imminente, adressa aux Etats du royaume un manifeste (4 mars), dans lequel il rendait compte de ses dispositions, protestait de son affection pour le

---

[1] *Hist. de Bret. Preuves*, III, Journal de Pichart, col. 1695.

[2] Dom Morice. *Hist. de Bret. Preuves*, III. *Mémoires de Montmartin*, CCLXXVII.

[3] *Mémoires de Mornay*, IV, 320.

roi et de son attachement pour la France, sommait les catholiques de déclarer si jamais il les avait maltraités, et promettait d'observer dans la suite les mesmes égards [1]. Ce même jour, le Parlement de Bretagne rendit un « arrêt portant que le duc de Mercœur serait requis d'ôter les garnisons de la province, d'empescher les levées des gens de guerre et de s'employer pour moyenner la liberté du premier président. Il ordonna encore au grand vicaire de l'évesque de faire en sorte que les prédicateurs ne s'écartassent point dans leurs sermons du respect qu'ils devaient au roi..... » Outre ces précautions, le sieur de La Hunaudais, lieutenant-général pour le roi en Bretagne, fut chargé de faire la visite des maisons des ligueurs, conjointement avec un président et un conseiller de la Cour. Enfin, le Parlement ordonna que le ban et l'arrière-ban seraient convoqués pour le service du roi [2]. » Mercœur agissait de son côté. Déjà par le moyen de sa femme, qui avait ému le peuple en accusant le roi et les Huguenots de vouloir détruire la religion romaine, une sédition avait éclaté à Nantes, à la suite de laquelle plusieurs des plus honnêtes bourgeois avaient été arrêtés et emprisonnés dans le château, dont le duc s'était emparé. Il avait aussi fait travailler la population de Rennes, par son lieutenant, Talhouet, en alléguant les mêmes prétextes chimériques, et en ajoutant que Montbarot et La Hunaudais avaient introduit dans la ville, pour leur livrer quelques-unes de ses portes, le sieur du Bordage et plusieurs autres Réformés. Il s'était aussi ménagé des intelligences dans le Parlement, où les présidents Carpentier et de Velly, et un conseiller nommé Launay, étaient ouvertement de son parti. Le célèbre d'Argentré, l'auteur de la chronique, était aussi un ligueur ardent. C'est à l'instigation de ces membres ligueurs du Parlement qu'est due vraisemblablement la mesure qui fut prise contre les Réformés le 11 de ce mois. « Maistre Jacques de Launay et Jean Hubi, conseillers, ont mis au greffe de la Cour leur procès-verbal du premier feillet (sic) du huitiesme de ce mois, par eux fait de l'ordonnance de ladite Cour, contenant la liste de ceux qui doivent sortir de cette ville comme notoirement suspects de la prétandue religion refformée [3]. » Le 13, à l'ins-

---

[1] *Mémoires de Mornay*, IV, 320.
[2] Dom Morice. *Hist. de Bret.*, II, 366.
[3] Reg. du Parlement de Bretagne.

tigation de Raoul Martin, alloué de Rennes, et de Salomon de Kerbonnez, chanoine de la cathédrale, une sédition éclata à Rennes, sur les onze heures du matin ; c'était un lundi, jour de mi-carême et de foire. Le rassemblement avait lieu à l'endroit appelé Bout-de-Cohue, et avait été provoqué par les personnages et pour les causes que nous venons de signaler. Montbarot et La Hunaudais réunirent à la hâte quelques personnes avec lesquelles ils se rendirent à la Monnaie et firent fermer les portes. Le Parlement s'assembla et députa deux de ses membres pour apaiser le trouble, en ordonnant aux deux partis de déposer les armes et de remettre les clefs des portes. Les ligueurs et les meneurs du complot refusèrent seuls de le faire. Montbarot passa la nuit dans sa tour Mordelaise et La Hunaudais chez le sénéchal de Rennes. Le lendemain, l'émeute continua encore, et quand le sieur du Breil, lieutenant de Montbarot, se présenta à la porte Toussaint, revenant d'une excursion au devant d'un messager de la Cour, l'entrée lui en fut refusée. Le jour suivant, Mercœur arriva, et fit son entrée par la porte aux Foullons. Le 15, il déclara que ce qui s'était passé avait eu lieu par son ordre. Le 16, il fit assiéger Montbarot, enfermé dans la tour Mordelaise, et que ne purent secourir ses partisans, contenus alors par Mercœur. Le sénéchal s'enterposa, essayant d'obtenir pour Montbarot et sa petite troupe, liberté de sortir de la tour et de la ville, « vie et bagues sauves. » Montbarot refusa une grande partie de la journée, mais se voyant à la fois dans l'impossibilité de se défendre et d'être secouru, il accepta à six heures du soir et se rendit à sa maison de La Martinière. Huit jours après, Mercœur croyant avoir assuré sa conquête, quitta Rennes, ayant nommé pour gouverneur, à la place de Montbarot, le sieur de La Charronnière. Les ligueurs, dès-lors, se donnèrent carrière, et e Bossu qui prêchait le carême dans l'église de Saint-Pierre, parla contre le roi en pleine chaire et à plusieurs reprises, au grand scandale d'une partie du peuple [1].

Pendant ce temps, le roi qui avait commencé à traiter secrètement avec Henri de Navarre, par l'entremise du frère de Mornay, le faisait ouvertement par Mornay lui-même, qu'il avait reçu à Tours. Ce n'était pas sans arrière-pensée, s'il faut s'en rapporter

[1] Pichart. *Hist. de Bret. Preuves*, III, col. 1696.

au roi de Navarre lui-même, qui écrivait à Mornay : « Je sçais qu'on traite avec la Ligue, et semble qu'on ne veuille de nous qu'en défault des aultres [1]. » Il consentait néanmoins à une trève d'un an, avec cession de Saumur, sans quoi il ordonnait à son confident de revenir. Il avait été question que le roi vint en Bretagne pour relever le courage de ses partisans et reprendre les villes que la Ligue lui avait enlevées. « Si le roy va en Bretagne, il est ruyné, » écrivait encore Henri à Mornay. Le roi ayant appris ce qui s'était passé à Rennes, écrivait à M. de Montbarot : « Ayant entendu ce qui s'était passé en ma ville de Rennes, et les déportements desquels a usé mon beau-frère, le duc de Mercœur, tant en la prinse de madite ville qu'en faisant sortir le sieur de La Hunaudaye, vous et mes autres serviteurs d'icelle, je ne puis juger qu'une mauvaise volonté de mondit beau-frère contre mon service et le repos de mondit pays. A quoi voulant pourvoir, j'escris aux sieurs de La Hunaudaye et de Fontaines, qu'attendant que je puisse aller avec force en mondit pays de Bretagne, ou y envoyer quelque prince, comme j'espère faire bientôt et donnant ordre que l'entrée de mes villes soit fermée à mondit beau-frère, et qu'ils avertissent toute la noblesse et autres mes serviteurs qu'ils montent à cheval et s'assemblent pour s'opposer aux desseings de mes ennemis, leur courir sus et empescher les entreprinses qu'ils ont sur mes villes ; à quoy je vous prie de vostre part travailler de tout votre pouvoir, et croire qu'ayant la volonté comme j'ay d'avoir raison de mes ennemis, j'espère tant en la grâce de Dieu et de l'assistance et service, que me rendront tous mes bons subjets et serviteurs que je ramenerai à leur devoir, et ferai sentir ma puissance à ceux qui se veulent distraire de mon obéissance, et recongnoistrai les services que j'aurai receus de mes fidelles subjets en cette occasion. J'escrits à ceux de mon Parlement et aux habitans de madicte ville à ce qu'ils n'aient à souffrir aucune garnison dans ladite ville, ni aux forts d'icelle ; entretenez mes bons subjets de madicte ville en la volonté qu'ils ont de me servir, et m'advertissez des occurances concernant mondict service. » (Tours, 23 mars.)

De leur côté, nos malheureuses Églises célébrèrent un jeûne public et général à l'occasion des épreuves dans lesquelles elles

[1] *Mémoires de Mornay*, IV, 346.

étaient. Ce jeûne, le quatrième depuis la Ligue, avait été ordonné par l'assemblée générale de La Rochelle. Aussi nos Réformés bretons ne furent-ils pas des derniers à s'y associer [1].

Le 1er avril, le roi écrivait aux gens de Rennes, pour se plaindre de leur conduite envers ses représentants La Hunaudais, Montbarot et même du Breil, et de leur refus de déposer les armes selon les ordres du Parlement. Il repoussait vivement les prétextes qu'ils avaient allégués pour justifier leur conduite. « Nous croyons, dit-il, que tels prétextes ont peu estre mis en avant, estant ceux desquels usent nos ennemis pour distraire nos subjets de notre obéissance. Telles calomnies et impostures peuvent avoir lieu entre le menu peuple, facile à croire, et les excuser aucunement de leur faulte; mais ceux qui ont cognoissance des affaires et voyent les déportements de nos ennemis, ne peuvent nier qu'ils n'ayent conspiré contre nous et le repos du pays [2]. » Il leur enjoignait de recevoir La Hunaudais et Montbarot, et de leur obéir à l'exclusion de tous autres. Le même jour, il écrivait à Montbarot, le félicitant de son courage et de sa fidélité, et l'informant qu'il avait ordonné au Parlement de l'aider. Ces lettres ranimèrent le courage des habitants restés fidèles, et facilitèrent le succès de l'entreprise que Montbarot préparait en secret. En effet, le mercredi 5 avril, ce dernier fit rentrer Rennes sous l'autorité du roi, grâce au concours du sénéchal Guy Le Meneust, et des présidents Harpin et Barrin. Ce jour même, « le Bossu estait prest à entrer en chaire pour prescher en l'église de Saint-Sauveur, lorsque l'allarme arriva; mais cela lui fit saillir et oublier son sermon, encore que les jours précédents il dit : qu'il estait prest de mourir plustot que de tenir le parti du roi, et qu'il estait excommunié [3]. » Le Parlement imita la conduite de la ville. « La Cour, toutes Chambres assemblées, délibérant sur les lettres du roy données à Tours le premier jour de ce mois, signées Henry, et au-dessous Potier, contenant la déclaration de sa volonté sur ce qui se passa en ceste ville le treizième jour de mars dernier, et sur ce qu'il entend estre fait par ci-après : et ouï sur icelles le procureur général du roy, a arresté que les dites lettres seront enregistrées, et suivant icelles fait inhibition et

---

[1] Crevain, 288.
[2] Dom Morice. *Hist. de Bret. Preuves*, III, col. 1488-1490.
[3] Pichart. III, *Preuves*, col. 1700.

défense sur peine de la vie à tous les habitans de cette ville de prendre les armes autrement que par le commandement du sieur de Montbarot, capitaine pour le roy en icelle; faire aucune ligue, pratique et association, et qu'il sera informé contre ceux qui contreviendront, leurs fauteurs et adhérents, et contre eux procédé comme rebelles, séditieux et criminels de lèze-majesté, et enjoint à tous les sujets dudit seigneur de les prendre et appréhender pour les représenter incontinent à justice sur peine d'en repondre en leur propre et privé nom; ordonne ladite Cour que le présent arrest sera publié par les carefours de cette ville à son de trompe et cry public, et représenté à l'assemblée et maison commune de cette dite ville, afin qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance [1]. »

Dans le même temps, le dimanche 2 et le lundi 3 avril, les réfugiés bretons célébrèrent encore une fois la Cène, ces deux jours de suite, et, chose assez surprenante, le roi de Navarre y assista et communia, préférant ainsi cette petite congrégation aux grandes assemblées de La Rochelle. A partir de cette époque, il n'est plus question de nos réfugiés à La Rochelle. Il est plus que probable qu'ils profitèrent de l'accord des deux rois pour revenir dans leur patrie. La vigueur avec laquelle le roi et le Parlement agissaient contre les ligueurs durent aussi les y encourager. Le 12 avril, le roi ordonna, de Tours, la translation de la Chambre des comptes, du bureau des finances et de la monnaie de Nantes à Rennes. Le Parlement de Bretagne enregistra les lettres y relatives, le 20 avril. Le même jour, il enregistra une autre lettre du roi en faveur des veuves ou héritiers de ceux qui mourront à son service. Le 13 du même mois, il avait déjà rendu un arrêt contre Mercœur et ses adhérents, occupés alors au siége de Vitré, leur enjoignant de poser les armes et enlevant au duc le gouvernement de la province. Le roi ratifia cette décision le 18, et le Parlement enregistra le 24 du même mois cette approbation. Le 21, il déclara criminels de lèse-majesté tous ceux qui suivaient les enseignes du duc de Mercœur. Le 23, il écrivait au marquis de l'Epinay : « L'affection que vous avez cy-devant portée au bien de mon service, et la nouvelle asseurance que vous m'avez donnée par votre lettre du 15 de ce mois de la continuation d'icelle, m'asseurent assez de votre fidé-

[1] Pichart. III, col. 1492.

lité et que m'estes bon serviteur. Et voulant vous témoigner aussi de ma part comme je vous tiens pour tel selon que toujours je vous ai fait connaistre, je fais estat que estant mes affaires brouillées comme elles sont en Bretagne, vous assisterez de forces et de conseil mon cousin le comte de Soissons, que j'envoie audit pays pour s'opposer au dessein du duc de Mercœur, comme je vous en prie, et de croire que je sçaurai bien reconnaistre les bons services que vous me ferez près de mondit coüsin selon vos mérites. Au reste, je ne vous célerai point que je suis bien averti des mauvais services que me fait l'évesque de Dol, vostre frère, et désirerais pour votre contentement et le sien, que fust plus avisé et se gouvernast mieux selon sa vocation et la charge à laquelle il est appelé, afin de m'oster la volonté d'y pourvoir et de l'en faire repentir, comme je serai contraint de le faire s'il ne change bientôt ses déportements [1]. »

Cependant, pressé de toutes parts et par les ligueurs qui se dirigeaient vers Tours, et par les envoyés du roi de Navarre, qui avaient ordre de rompre les négociations si leurs conditions n'étaient pas acceptées, le roi consentit enfin à traiter avec Henri de Navarre un armistice d'un an, dont les clauses principales furent les suivantes : Le roi entend que cette trève ne concerne que « ses bons et fidèles sujets qui reconnaissent son autorité. » Le roi de Navarre, de son côté, s'engage à ne porter les armes que conformément aux ordres du roi ; à ne rien changer au fait de la religion catholique et à remettre à son souverain les villes, châteaux et places qu'il pourra prendre pendant la guerre. Le 30 avril, les deux rois se rencontrèrent au château du Plessis-lès-Tours. Leur entrevue fut pleine de cordialité, et ils s'y mirent d'accord pour le mouvement combiné de leurs armées contre la Ligue [2]. A cette occasion, Mornay publia une justification de l'union des deux rois. « On veult, y disait-il, faire trouver estrange que le roy en ceste extrémité, se soit aidé du roy de Navarre ; on debvrait plustot s'esmerveiller qu'il ne l'ait faict plustot ; qu'il n'ait appelé et adjuré le droit civil des gens et de nature, tout ce qu'il y a d'homme et d'humain au monde pour s'opposer aux usurpateurs de son Estat, à ceulx qui, pour violer les droits de ce royaume, violent évidem-

---

[1] Dom Morice. *Hist. de Bret. Preuves*, III, col. 1498.
[2] Drion. *Hist. chronol.*, 175.

ment la saincte foi, toutes bonnes lois et la nature mesmes. » Mornay eut le gouvernement de Saumur, donné au roi de Navarre comme ville de sûreté.

## VIII

### 1589-1591

Pendant que Henri III hésitait, Mercœur s'était emparé de la plupart des villes de Bretagne. Rennes, nous l'avons vu, était un moment tombée entre ses mains, et il s'en croyait définitivement assuré quand il en sortit, vers la fin de mars, dans le dessein de s'emparer aussi de Vitré. Talhouet, par ses ordres, avait investi cette dernière place, et lui-même venait présider à l'attaque, où il rencontra plus de résistance qu'il ne l'avait supposé d'abord. Celui qui y commandait, nommé Dulac, n'avait avec lui que douze ou quinze hommes, et la plupart des habitants, sauf les Réformés, étaient ligueurs. Cependant, secondé par les premiers, et malgré les menées du sieur Jean Hay des Netumières, il tint bon. Son péril ayant été connu, quelques gentilshommes de la religion et très-affectionnés au roi se glissèrent dans la ville pour la secourir. De ce nombre furent le sieur du Bordage, le sieur de Bréméal Fani, les sieurs de Saint-Quantin et de La Mauche, chacun avec quelques hommes ; mais à eux tous ils ne pouvaient faire plus de 120 hommes de combat, tant bons que mauvais, gentilshommes, habitants et soldats. Avec une aussi petite troupe ils purent résister jusqu'à l'arrivée des secours, c'est-à-dire pendant plus de deux mois [1].

Les ligueurs, occupés au siége de Vitré, perdirent le château de Blain. Voici dans quelles circonstances : au mois de mai de cette année, un gentilhomme breton, nommé Legoust, des environs de Blain, assisté de son frère et de six autres, s'embusqua dans le grand jeu de paume qui aboutissait à la première entrée du château, et patienta là jusqu'à entre onze heures et midi, attendant qu'on baisâst le grand pont de la tour du Portail, et levât la herse pour

[1] Dom Morice. *Hist. de Bret.*, *Supplément aux preuves*. — *Mémoires de Montmartin*, 280.

donner l'entrée à quelques charrettes qui menaient des provisions. Dans ce moment, Legoust et ses compagnons donnèrent si à propos dans le corps de garde, et suivirent de si près quatre soldats qui avaient voulu faire quelque résistance, qu'ils arrivèrent melés avec eux dans le petit château. Ils voulaient bien lever le pont en se retirant, mais ils ne purent parce que subtilement, la nuit précédente, quelqu'un de l'entreprise l'avait lié par-dessous avec une corde. Par ce moyen, Legoust entra sans peine et sans perte : la surprise étant si grande, que le capitaine ne put mieux faire que de se renfermer, lui septième, dans la grosse tour de l'horloge, où n'oyant pas grand bruit il se défendit, jusqu'à ce que neuf ou dix Réformés qui se tenaient dans la maison du Pavé, vinrent joindre Legoust. Alors, Bouillonnière capitula et rendit la place qui fut trouvée très-mal fournie de toutes sortes de munitions ; car on ne se défiait de rien. Tout le pays, jusqu'à Vitré, était en la paisible possession du duc de Mercœur, qui n'eut pas cru que sous la couleuvrine de Nantes, on eut osé ou pu exécuter une entreprise sur le château de Blain, outre que, pour le temps, la place était des plus fortes et aisée à garder. A ce récit, qu'il emprunte à d'Aubigné, Crevain ajoute qu'il a su d'ailleurs que le ministre (Silo le Cercler, sieur de Chambrisé) était un des dix sortis du Pavé, qui entrèrent avec Legoust dans le château. Il dit encore que ceux des Réformés qui ne se jetèrent pas dans le château furent dissipés par la présence des ennemis assiégeants et ne purent faire corps d'Église ; mais ceux qui soutinrent le siége, quoique en petit nombre, purent faire ensemble leurs dévotions dans le château assiégé [1].

Le même jour où Legoust s'était rendu maître du château, et où il avait pu réunir environ quarante-cinq hommes, sur les quatre heures du soir, deux compagnies de cavalerie et quelques arquebusiers à cheval et le capitaine Thomassin avec six cents hommes commencèrent le siége, sans donner le temps à ceux qui étaient entrés dans le château d'y introduire ce qu'ils avaient à leur usage dans les maisons du Pavé. Legoust se trouva donc assiégé dans une place où il n'avait trouvé que dix setiers de blé, quatre-vingts livres de poudre, et de quoi armer tout au plus vingt-cinq ou trente

[1] Crevain, 278-279.

hommes ; ce que les assiégeants ne pouvaient ignorer. « Les troupes qui avaient investi la place, se retirèrent le lendemain, laissant former le siége par les régiments et par Guébriant qui les commandait. M. de Malaguet, qui était de la religion, se jeta dans le château, se faisant monter sur le préau par une corde à la portée du pistolet des sentinelles. Pour ses frères ils y étaient entrés dès le commencement. Alors, sans espoir d'aucun renfort, Legoust ayant partagé ses gens en six huitaines, disputa comme il put la galerie du jardin et les boutiques du préau, où les assiégeants trouvèrent des tranchées presque faites et bien à couvert. Le siége tirant en longueur, la duchesse de Mercœur, qui était à Nantes, pratiqua une fille parente du Goust, nommée Salmonnais, laquelle ayant pris encore de nouvelles instructions de Guébriant, vint demander à parler à son frère nommé Henryaie ; ce qui lui étant accordé, elle lui dit, les yeux en larmes, qu'à son occasion, leur père, leur maison et eux étaient perdus ; qu'elle avait été menée prisonnière à Nantes, d'où s'étant sauvée, elle était résolue de venir mourir avec lui. Durant ce discours, ayant gagné le bord du fossé, elle se jeta dedans au pied du ravelin qui est vers le parc, et joua si bien son personnage qu'elle se fit jeter la corde et le bâton qu'elle appliqua entre ses jambes et puis se fit habilement monter quarante-cinq pieds de haut. En même temps, les sentinelles des assiégeants tirant quelques mauvaises arquebusades pour faire bonne mine, ne purent pourtant empêcher que Legoust n'en prit quelque soupçon, qui redoubla peu à peu par le frère que l'on trouva tout pensif après qu'elle l'eut instruit. Ce jeune homme fut donc resserré, la demoiselle sa sœur interrogée à part et tournée de tous côtés. Enfin, les promesses et puis les menaces d'une honteuse et proche mort, mais plus que tout les sensibles reproches de la religion violée, lui firent avouer que le duc de Mercœur garantissait au frère, à la sœur et aux héritiers la maison du Goust [1], dans laquelle il devait être dès l'heure mis en garnison

[1] D'après M. Bizeul (*Hist. manusc. de Blain*), le vrai nom de Legoust était Jean de Montauban, écuyer, sieur du Goul, Gouz ou Goust, du nom d'un petit manoir fortifié dans la paroisse de Malleville, sur le bord du marais de Cordemais, qui l'entourait de ses eaux. Ce manoir est aujourd'hui ruiné et son emplacement est couvert d'un bois-taillis. — Le frère de Legoust se nommait Charles de Montauban, seigneur de Laujardière.

avec cent hommes entretenus; et en outre il y avait promesses de dix mille livres pour le mariage de la Salmonnais : elle ajouta que son dessein était, mais incertain, de révéler le secret. Legoust prend ce temps pour lui dire qu'elle avait bien moyen de se venger contre ceux qui avaient voulu prostituer tout d'un coup et son honneur et son âme, en faisant une contre-entreprise sur les mêmes moyens et façons qui avaient été inventés par les ennemis. Alors elle leur expliqua entièrement sa leçon et promit de la suivre à cette vengeance, pour à quoi parvenir elle demanda qu'on fît une chamade, pour pouvoir en parlementant et par permission de part et d'autre se retirer du fort assiégé. Guébriant, de son côté, offre toute courtoisie aux dames. La voilà descendue par le préau avec la même corde et bâton qu'elle leur avait présentés pour monter; et cette fille joua si bien de la langue qu'elle fit perdre jugement aux capitaines; si bien que s'étant assemblés pour cette affaire, ils arrêtèrent que le vendredi, dernier jour de juin, Henryaie devait commander cet endroit de la descente; elle, selon le mot pris avec son frère, remonterait et serait suivie par eux après qu'elle aurait donné le signal. Le tout ainsi arrêté, et les assiégés ayant garni les flancs de fauconneaux et quelques perriers, mettent leurs femmes en sentinelle aux autres endroits, et se trouvent à l'escarpolette. En même temps, la demoiselle sur le ravelin fait signal et donne assurance. Le capitaine Guillarderie, monté le premier, fut mené reconnaître la chambre où on les devait mettre en attendant qu'ils fussent nombre suffisant; et il trouva tout si bien ordonné, qu'il retourna avec Henryaie sur le ravelin, avec deux qu'il disait être de l'intelligence. De La Guillarderie cria à ses compagnons qui étaient dans le fossé : amenez-moi mon cheval; c'était là le mot pour les faire monter. Et ainsi fut devallée la corde aux capitaines des Gordes, des Mortiers, Chesnevert, puis aux deux frères de La Tenaudais, Pontpiétin, Chevalerie, Le Vigneau, et encore cinq ou six gentilshommes suivirent de près. Il s'en trouva même dans le fossé qui donnèrent de l'argent pour la primauté du passage. Enfin étant montés au nombre de soixante-sept, la plupart gens de commandement, Guillarderie les menait lui-même à la chambre où ils étaient saisis. Après ce nombre, Guébriant fit monter un jeune homme à qui il se confiait, et duquel il voulait avoir un second mot avant de risquer le paquet. On s'aperçut de

cela, et l'on amena le galant, le poignard à la gorge, pour faire monter son maître ; mais il méprisa la vie et donna l'alarme à ceux de son parti, tant il leur fut fidèle. Legoust ne voulut pas qu'il fut tué, tant il estima cette générosité ; mais en même temps il fit jouer la fougade qui ne fut que de peu d'effet, tant le château était mal garni de poudre. La demoiselle Salmônnais fut de ceux qui mirent le feu aux fauconneaux. Or, cette prise servit doublement à ceux du château ; car elle leur fournit des armes et leur causa encore un plus grand bien, c'est que les assiégeants étaient contraints de nourrir leurs prisonniers captifs dans la place et nourrissaient encore la garnison, et encore en ce trafic Legoust faisait sortir des siens qui allaient prendre des prisonniers. Cela fit aussi délivrer le Hauleux (Henleix). Par là ils surent la nouvelle que le comte de Soissons, duquel ils espéraient du secours, avait été pris par Lavardin, entre Vitré et Rennes, à Châteaugiron ; accident qui fit double effet, car il porta l'étonnement aux assiégés, et par un faux donné à entendre les assiégeants conçurent une terreur panique, lorsque Guébriant, leur chef, qui était allé au devant du prince de Dombes, général pour le roi, reconnaître si, en effet, il venait pour faire le siége de Blain, le prit pour constant et le manda aux assiégeants par un homme hors d'haleine, et si effrayé, qu'à son rapport chacun, sans ordre, quitta ses armes pour fuir plus légèrement, se laisant guider à la peur. Les assiégés quoique fort tard sortis, tuèrent et prirent des prisonniers tant qu'ils voulurent, et ramassèrent de quoi armer sept ou huit cents hommes. Telle fut au bout de deux mois, la fin de ce premier siége de Blain, et l'entreprise d'une fille au sujet de laquelle on disait que Salmonnais avait contrefait les fureurs de Mars, comme Salmonnée les foudres de Jupiter [1].

Le récit de ce siége nous a fait un peu anticiper sur les événements. Nous allons revenir en arrière pour dire un mot de ceux qui se sont accomplis dans le même temps dans d'autres parties de la Bretagne. Le siége de Vitré continuant, Mercœur, qui l'avait un instant abandonné pendant un séjour à Nantes, y était retourné et venait même de recevoir des secours assez considérables notamment en cavalerie, ce qui semblait présager à cette ville un sort

[1] Crevain, 282-283.

funeste, quand on apprit que le roi avait enfin envoyé en Bretagne le comte de Soissons avec quelques troupes, en lui donnant Lavardin pour maréchal de camp. Ce prince se laissa prendre à Châteaugiron par Mercœur, à la tête de quatre à cinq cents chevaux, et après une légère résistance. C'était le 1er juin, Lavardin qui s'était enfermé dans le château et les sieurs de Crapado, de Cucé et du Chastellier Préauvé purent se retirer à Rennes.

A cette époque, la duchesse de Mercœur accoucha, à Nantes, d'un fils qu'elle faisait appeler prince et duc de Bretagne, mais qui vécut peu. Si quelque doute avait pu exister sur les intentions réelles du duc, le titre donné à son fils l'aurait certainement fait cesser. Cependant tout heureux de sa capture, Mercœur revint à Nantes et fit mettre son prisonnier au château. Cet échec des partisans du roi jeta quelque trouble parmi ceux qui lui étaient demeurés fidèles; néanmoins, les suites n'en furent pas aussi graves qu'on aurait pu le craindre, même pour le comte de Soissons. Le roi, de son côté, s'efforça d'y mettre ordre. Le 7 de ce mois, il nomma le prince de Dombes gouverneur de Bretagne; le 14, il écrivit au sieur du Plessis-Trehen pour lui ordonner de venir avec le plus de troupes qu'il pourrait à la rencontre du prince, parce que « c'était à ce coup qu'il fallait avoir raison de ses ennemis. » Le 18, le président de La Musse et Pierre Bruslon, ainsi que le sieur du Pin Pontbriand, gendre du sieur de La Musse, furent expulsés de la ville comme ligueurs par Montbarot, qui prenait toutes ses mesures pour que Rennes fut maintenue sans l'autorité du roi. Le 21, le comte de Soissons, qui, bien qu'étroitement gardé dans le château de Nantes, avait la permission de se faire servir par quelques-uns de ses officiers, parvint à se sauver en se faisant enfermer dans un grand panier à dessert. Il put gagner Angers sans encombre [1]. Quelques jours auparavant, Lavardin qui, nous l'avons vu, avait pu se réfugier à Rennes après la prise du comte de Soissons, fut choisi pour conduire de Rennes à Vitré, un secours dont cette dernière ville avait le plus pressant besoin. L'entreprise était pleine de périls, car les campagnes, animées de l'esprit de la Ligue, s'étaient partout soulevées contre ces deux

---

[1] Dom Morice. *Hist. de Bret. Preuves*, III. *Mémoires de Montmartin*, CCLXXXIJ.

villes, « avaient barricadé leurs étroits et mauvais chemins, et leur grands fossés leur servaient de remparts et de forteresses et avait en armes plus de six mil, sans ce qui était au siége de Vitré conduits par les gentilshommes ligueurs du parti [1]. » Néanmoins Lavardin réussit avec le concours de Montbarot, de La Canelaye de La Bouteillerie, de Saruette, de La Tremblaye et de quelques autres. Il était accompagné d'environ deux cents cuirasses et de cen vingt arquebusiers à cheval. Après avoir pris quelque repos à Vitré Lavardin, dont la présence était nécessaire à Rennes, entrepri d'y retourner. Ce projet offrait plus de périls encore que le précédent. Néanmoins, laissant à Vitré MM. de Montbarot, de La Tremblaye et d'Aurilly, gendre de M. de Fervacques, avec environ cen cuirasses et autant d'arquebusiers, il sortit avec quelques gentilshommes, parmi lesquels était le sieur de La Roche-Giffart et environ une centaine de bons chevaux. De Vitré à Rennes, ce ne fut qu'un rude combat. Lavardin déclara « qu'il s'était trouvé en plusieurs grands combats, mais qu'il n'avait jamais couru tant de fortune. » Mercœur, quoique informé du secours que Vitré avait reçu, se résolut d'en presser plus énergiquement le siége. Il y envoya deux canons et quelques autres pièces avec lesquels on fit brèche à une tour nommée la Bridolle. L'assaut y fut donné deux fois, et Guébriant, qui commandait l'infanterie, parvint, à l'un des assauts, jusqu'à cette tour, mais fut repoussé. Dulac, gouverneur, fut tué d'un coup de canon et Du Bordage élu à sa place [2].

A peine échappé, le comte de Soissons était venu à la Cour, et avait vainement essayé de se faire rendre son commandement donné au prince de Dombes. Celui-ci, aussitôt sa nomination, se mit en mesure de venir en Bretagne. Le 24 du même mois de juin, le conseiller de Brye, gendre du premier président, prisonnier du duc de Mercœur, eut la liberté, moyennant caution de dix mille écus, de venir à Rennes traiter de l'échange de son beau-père et de lui, avec le président Veslin et quelques autres.

Sans renoncer au siége de Vitré, où il faisait cependant peu de progrès, Mercœur, qui avait des intelligences à Rennes, essaya une nouvelle tentative contre cette ville. Le lundi 3 juillet, « ses

[1] *Mémoires de Montmartin*, CCLXXXI.
[2] Dom Morice. *Hist. de Bret.*, II. 374

troupes vinrent jusque dans la rue Saint-Hélier, et mirent le feu en la maison de Bouzillé. Ils firent pendant vingt-quatre heures de grandes cruautez, meurtres et volleries[1]; » mais La Hunaudais, d'accord avec le sénéchal de Rennes, ne voulut pas laisser sortir le peuple dans la crainte de quelque entente secrète avec les ligueurs. Vers la fin de ce mois, la nouvelle se répandit à Rennes, par deux messagers venus d'Angers, que le prince de Dombes se rendait en cette ville. Aussitôt, pour faciliter son arrivée, on décida d'envoyer à sa rencontre jusqu'à Angers. Lavardin fut encore chargé de conduire cette troupe, composée d'un grand nombre de gentilshommes du pays au service du roi, notamment des sieurs de Châteauneuf et de Sourdeac frères, de la maison de Rieux, les marquis d'Assérac et de Belle-Isle, le marquis de Coatquin et son fils, le comte de Combourg, les barons du Pont et de Molac, M. de La Roche-Giffart et environ trois cents gentilshommes, avec quatre cents hommes bien montés et bien armés, sans compter les arquebusiers. C'étaient les compagnies et autres chevaux-légers des sieurs de Bastenay et de Sarouette [2]. Ils arrivèrent à Angers et y demeurèrent quelques jours; après quoi, avec la cavalerie et l'infanterie du prince de Dombes, ils se dirigèrent sur Rennes.

Mais au moment où les chances devenaient de plus en plus favorables aux rois réunis contre la Ligue, Henri III fut assassiné par Jacques Clément, à l'instigation de la duchesse de Montpensier, et dans la pensée de sauver la religion romaine. C'était le résultat des déclamations furibondes des prédicateurs de la Ligue, des lettres monitoriales publiées par le pape à l'occasion de la mort des Guise, et de l'excommunication prononcée contre le roi. Frappé le 1er août, Henri III mourut le lendemain à l'âge de trente-huit ans, après avoir déclaré le roi de Navarre héritier de la couronne. En cette circonstance, Mornay rendit au roi de Navarre, maintenant roi de France, un signalé service, en retirant des mains de Chavigny qui en avait la garde à Chinon, le cardinal de Bourbon que la Ligue avait déclaré roi [3]. Le bruit de cette mort ne se répandit en Bretagne que quelques jours après l'évènement. Cependant,

---

[1] Pichart, col. 1701.
[2] *Mémoire de Montmartin*, CCLXXXIII.
[3] *Mémoires de Mme de Mornay*, I, 177.

dès le 4 du mois, Henri de Navarre avait publié une déclaration dans laquelle, en promettant de maintenir la religion catholique dans l'état où elle était sans rien innover ni quant aux choses, ni quant aux personnes, il se déclarait prêt à être instruit par un bon, légitime et libre Concile général ou national.... « qu'à ces fins, disait-il, nous ferons convoquer et assembler dans six mois ou plus tôt ; cependant qu'il ne se fera aulcung exercice d'autre religion que de ladicte C. A. et R., que ès ville et lieux de nostre dict royaume où elle se fait à présent suivant les articles accordés au mois d'avril dernier avec le feu roi [1]. » Cette déclaration avait été approuvée et signée par un grand nombre de princes, seigneurs, gentilshommes et autres.

Le 5, Mayenne fit aussi sa déclaration comme lieutenant général et comme chef du conseil général de l'union pour réunir tous les français à la défense de la religion catholique ; il y promettait *l'amnistie* à tous ceux qui ayant servi sous Henri III, se rangeraient sous le drapeau de la Ligue. Le 7, il fit proclamer roi, à Paris, le vieux cardinal de Bourbon, alors en mains sûres, sous l'autorité du roi de Navarre, son neveu. Ce ne fut guère que le 11 ou le 12 que la nouvelle du meurtre parvint en Bretagne. Il est curieux de remarquer quelles impressions diverses elle y produisit. « Le samedi 12 du mois, écrivait Jérôme d'Aradon, seigneur de Quenipili, gouverneur de Hennebon nous entendismes que Henry de Valois, roi de France, estait mort, lequel un moine avait tué d'un cou de couteau près de Saint-Clou.... » et un peu après : « Ledit jour Villeneufve qui est à mon frère d'Aradon, revint de devers M. de Mercœur, vers lequel mondit frère l'avait envoyé. Il nous assura que le roy estait mort pour tout certain [2]. » C'est là tout. Un roy meurt et ce ligueur, quoique gentilhomme, en dit moins que s'il se fut agi du dernier de ses compagnons ! — Voilà donc, dit Montmartin, les affaires de Bretagne aucunement relevées (par l'annonce de l'arrivée du prince de Dombes et par quelques autres petits succès), mais voici un grand changement. La mort du roy leur est apportée dans la ville de Rennes par le seneschal de Fougères, homme factieux et qui espérait y faire quelque mouvement ;

---

[1] *Mémoires de Mornay*, IV, 381-382.
[2] Jérôme d'Aradon, CCLVIII. *Preuves*, III.

il est pris prisonnier, puis pendu et estranglé le même jour. Le président Barin, bon serviteur du roy, y mit la main. Cette nouvelle inespérée de telle et si grande importance, et les affaires de France réduites à un tel estat, plusieurs pensaient plus à leur particulier qu'au public [1]. » Le prince de Dombes arriva à Rennes le 13 et prêta le serment de sa charge dans l'église cathédrale; le lendemain il le renouvela au parlement, et le 17 à la maison commune. Dès le lendemain de son arrivée, il tint un conseil de guerre dans le dessein de faire lever le siége de Vitré. Les avis étaient partagés, quelques-uns, notamment le marquis de Belle-Isle, étant secrètement favorables aux ligueurs, quand on apprit que sur le bruit de la venue du prince, Mercœur avait levé le siége et s'était retiré devant Fougères.

Deux évènements de quelque importance pour notre province eurent encore lieu dans le courant de ce mois d'août. C'est ainsi que le 18 « dans Vitré, le capitaine de La Tremblaye avec ceulx de la compagnie demeura, et au chasteau demeura le sieur du Bordaige avec lequel monsieur de Montbarot avait eu prise de corps au désavantaige du sieur du Bordaige; lequel différend vint d'autant que ledit sieur du Bordaige avait voullu brusler les maisons qui ne portaient aucune nuisance à la ville; ce néantmoins il en fut bruslé une grande partie. » Le 23, les ligueurs quittèrent la maison du Bordage, qui fut aussitôt occupée par le capitaine Judier au nom du roi. « Les ennemis lorsqu'ils s'en allèrent et auparavant avaient tout emporté; il n'en faut pas doubter. Cette maison là, en cinq mois qu'elle a été tenue par l'ennemi, a causé de la perte cinquante ou soixante fois plus quelle ne vault, ni tout le bien du seigneur d'icelle [2]. » Le mois de septembre fut marqué par certains faits de guerre peu importants, tantôt à l'avantage des ligueurs, tantôt à l'avantage des troupes du roi. Nous n'entrerons pas dans ce détail. Nous citerons seulement quelques lignes du journal du ligueur d'Aradon qui révèlent à la fois le courage entreprenant de deux capitaines royalistes et les sentiments de quelques-uns des ligueurs. « Le mesme jour (22 septembre), j'escrivis à MM. de Quimperlé et au sieur Le Baud, de Quimper-Corentin, qu'ils se fus-

[1] Montmartin. CCLXXIII. *Preuves*, III.
[2] Pichart. col. 1703. *Preuves*, III.

sent tins (tenus) sur leurs gardes à cause desdits sieurs de Chasteau-neuf et du Pont, l'audace desquels je prie le bon Dieu de tout mon cœur vouloir abaisser, et leur faire cognoistre le bon chemin, ou *autrement les exterminer en bref par sa saincte grâce. Ainsi soit-il*[1].

Dans le courant d'octobre, bien peu de faits seulement méritent à notre point de vue d'être relevés. Le 16, eut lieu, à Saint-Germain, le baptême de la fille de Montbarot, dont fut parrain le prince de Dombes. Il y eut de grandes réjouissances, mais l'enfant mourut quelques jours après. Ce fait donne lieu à quelque étonnement. Montbarot n'appartenait-il donc point alors à l'Église réformée? En l'absence des pasteurs, et toutes les Églises des environs n'ayant plus de culte, *s'accommoda-t-il* aux nécessités du temps? ou connaissait-on déjà ce partage des enfants sous le rapport religieux, et qui fait que l'un est catholique et l'autre Réformé suivant son sexe, les filles étant de la religion de la mère et les fils de la religion du père? Quoi qu'il en soit, nous retrouverons ailleurs ce nom et alors parmi les Réformés. A cette date du 16 octobre, et pendant son séjour à Rennes, le prince de Dombes donna à Legoust, toujours maître de Blain, l'attache suivante qui avouait son entreprise : Henry de Bourbon, prince de Dombes, gouverneur du Daulphiné et lieutenant général pour S. M. en ses armées et pays de Bretagne, salut. Comme pour empescher les desseings et entreprinses des ennemis et rebelles à Sadite Majesté, et retrancher les courses qu'ils font sur les bons et fidèles subjectz, mesme s'opposer aux sorties de la ville de Nantes, pratiques et menées qu'ils font pour s'emparer et surprendre des villes et places fortes de ceste province, nous ayons estably une bonne et forte garnison au chasteau de Bleign, commandée par le seigneur du Goust, capitayne et gouverneur de ladite place, composée de cent chevaulx-ligiers, et troays cents harquebuziers à cheval... » Pour l'entretien de cette garnison il ordonnait « de faire lever la somme de huit mille escus sol sur les parouessiens du comté de Nantes, deçà la ripvière de Loire, à savoir depuis Ancenis jusques à Redon, Guerrande et Nantes[2]. » Il commettait pour recevoir cette somme Paul Grouard. Une telle autorisation, dans des temps aussi trou-

[1] Jérôme d'Aradon, CCLX.
[2] Voir *Hist. manuscrite de Blain*, par M. Bizeuil. 378-380

blés, devait donner lieu à plus d'une exaction et à plus d'une violence. A la même époque, une enquête eut lieu contre Montbarot, au sujet de l'évasion de quelques prisonniers de marque, évasion qu'on le soupçonnait d'avoir favorisée. La commission d'enquête et le peuple se prononcèrent en sa faveur, et il fut maintenu dans sa charge, « néantmoins l'envie desdits sieurs de La Hunaudaye et Séneschal, qui n'estaient maris que de ne participer point à la rançon desdits prisonniers cy-devant [1]. » « Le 26 dudit mois d'octobre, M. de La Tremblaye arriva au pays nantais, où il avait esté entre autres à Saint-Nazaire, La Roche-Bernard et environs, où il avait fait de terribles besongnes, et en apportèrent, ses gens, une infinité de bribes. » Dans le mois de décembre, le prince de Dombes se mit en mesure d'aller rencontrer le roi à Laval ; et au moment où il montait à cheval dans ce but, il apprit qu'un de ses partisans, le capitaine de Bastenay, s'était emparé de Châteaubriant par surprise. Le Parlement avait député deux présidents et un conseiller pour l'accompagner. Le roi fit aux uns et aux autres le meilleur accueil. Le 16, étant encore à Laval, il exempta par brevet le marquis de l'Espinay de la contribution et comparution de ban et arrière-ban, à cause de son âge et de ses bons et loyaux services [2]. Pour gratifier le Parlement et le récompenser de sa fidélité, il lui accorda un brevet portant confirmation de ses priviléges. Il donna en même temps un édit qui accordait amnistie à ceux qui se soumettraient à son autorité dans l'espace de six semaines. Cet édit produisit peu de fruits.

Quelques jours auparavant, d'Aradon, qui commandait à Hennebon envoya un messager à ses frères d'Aradon et Camor, alors occupés dans l'armée de Mercœur au siége de Ploërmel « afin qu'ils eussent amené des forces pour emporter *Lopesdran*, auquel lieu estaient arrivés des Anglais et des Rochelais, *lesquels je prie le bon Dieu de tout mon cœur de me donner la grâce de pouvoir exterminer s'ils me viennent attaquer* [3]. » Il ne paraît point que ce vœu charitable ait pu être accompli.

Le mois de janvier de cette année (1590) fut marqué par des événements importants pour la France et pour notre province. Le

[1] Pichart, 1703.
[2] Dom Morice. *Hist. de Bret. Preuves*, III, col. 1605.
[3] *Mémoires d'Aradon*, CCLXII.

1er, le prince de Dombes apprit à Rennes que « le duc du Maine se disait lieutenant en France pour le roi d'Espagne. » Le 2, les frères d'Aradon, l'un à Hennebon, l'autre à Auray, formèrent le dessein d'attaquer Blavet, le premier par terre, le second par mer, et écrivirent aux garnisons voisines pour s'en faire des auxiliaires; mais cette entreprise fut découverte et manqua. Le 8, le duc de Mercœur établit à Nantes un Parlement composé de ligueurs, après avoir ordonné la translation du Parlement de Rennes dans cette ville. Jacques de Launay en fut le président, et Antoine de Brenezai l'avocat général. Dès le 19, ce nouveau Parlement rendit un arrêt portant défense de prêter serment de fidélité, aide ou assistance au roi de Navarre, et les prescrivant au contraire en faveur de Mercœur. Le même jour, il donna commission d'informer contre les membres du Parlement restés à Rennes. Quelques jours plus tard (le 29), il ordonna d'informer contre les partisans du roi de Navarre, et nomma deux conseillers pour entendre les plaintes que pourraient leur soumettre à cette occasion les capitaines cinquanteniers commandant les différents quartiers. Le lendemain, le président, Faucon de Ris, arriva à Rennes de Nantes où il était détenu depuis le mois de mars de l'année précédente ; il avait eu à payer une rançon de dix à onze mille écus [1].

Le prince de Dombes se décidant enfin à entrer en campagne, se dirigea vers Ancenis (février). Mercœur l'apprit et essaya de le surprendre ; mais il y perdit le capitaine de ses chevaux-légers, et plusieurs autres prisonniers. D'autres escarmouches eurent lieu avec son infanterie aux environs de la même ville. Les ligueurs y eurent généralement le dessous. Cependant dans une de ces rencontres le baron du Pont fut blessé au bras et en mourut. Il avait commandé toute l'infanterie du roi en Bretagne. Il se nommait Toussaint de Beaumanoir, et fut remplacé par le baron de Molac [2]. Le 27 février, le Parlement ligueur fit défense à toutes sortes de personnes de fortifier leurs maisons, et ordonna que toutes les forteresses bâties depuis trente ans seraient démolies. Le Parlement de Rennes ne supporta pas patiemment de pareilles entreprises. Le même jour, il rendit un arrêt sanglant qui condamnait

[1] Dom Morice. *Hist. de Bret. Preuves*, III, 1706.
[2] Montmartin, CCLXXXV.

les usurpateurs de son autorité à la peine capitale, et à faire amende honorable comme criminels de lèse-majesté, comme coupables de l'assassinat commis sur la personne du roi. Cet arrêt déclarait leur postérité ignoble et roturière [1]. Le 1er mars, le pape fulmina une bulle contre Henri de Navarre, déclarant que c'était de lui que procédaient tous les maux dont souffrait le royaume. Le Parlement de Paris, de son côté, rendit un arrêt pour reconnaître roi de France, sous le nom de Charles X, le vieux cardinal de Bourbon. La guerre n'était pas plus inactive de part et d'autre que ne l'étaient les Parlements ; et dans plus d'une occasion les particuliers et les villes la faisaient pour leur propre compte. Dans les premiers jours de mars, Châteaubriant fut repris par les ligueurs sur les gens du roi, par suite de la trahison du capitaine Goderets qui fut ensuite victime de leur cruauté. Dans le même temps, les habitants de Saint-Malo se débarrassèrent de leur gouverneur, mais sans vouloir se rendre à la Ligue. Ils se gouvernèrent eux-mêmes et commirent parfois d'assez grands excès. Un jour entre autres ils firent prisonnier le marquis de La Moussaye, qui revenait de Jersey, et à qui il en coûta douze mille écus pour sa liberté [2]. Les Réformés et les royalistes étaient prêts aussi à tout événement. « Présentement, écrivait Mornay le 9 mars, je reçois lettres de S. M. qui me haste. M. de Mayenne faict mine de passer l'eau. Dieu est pour nous qui abrégera leurs insolences et nos misères.... Nous sommes plus forts de Dieu, de nature et de droict. Les moyens humains ne nous défaillent poinct. Si on en vient là, la victoire est certaine, et nos pryères se convertiront en actions de grâces [3]. » En effet, le 14 avait lieu la bataille d'Ivry, et l'armée royale, quoique inférieure à celle des ligueurs, remportait une victoire complète.

Le 26, le Parlement ligueur ayant eu connaissance de l'arrêt rendu contre lui par le Parlement de Rennes, ne voulut pas se laisser vaincre en cruauté. En conséquence, il décréta peine de mort contre les membres de celui-ci. Trois jours après, il ordonna de brûler par la main du bourreau, sur la place du Bouffay, un imprimé émanant de la Cour de Rennes, et où il était attaqué.

---

[1] Dom Morice. *Hist. de Bret.*, II, 382.
[2] Dom Morice. *Hist. de Bret.*, II, 388.
[3] *Mémoires de Mornay*, IV, 453.

Le mois d'avril fut marqué en Bretagne par les succès qu'obtint le prince de Dombes contre les ligueurs, en s'emparant d'Hennebon. L'attaque commença le 24, à trois heures après-midi. Le lendemain, si l'on en croit d'Aradon qui y commandait, il fut tiré sept cents coups de canon, après lesquels la brèche ayant été jugée praticable, l'assaut fut donné et repoussé. La résistance se prolongea jusqu'au 2 mai, où eut lieu la reddition de la place par capitulation. Le gouverneur la raconte ainsi : « Je fus contraint de capituler avec le prince de Dombes, à cause de l'espouvante que les habitans de Hennebont eurent, lesquels se voulaient en dépit de moy rendre, *de quoi je crevaye de dépit* et en pensé enrager [1]. » Cette place n'était pas très-forte, mais par son voisinage de la mer elle pouvait servir à favoriser le débarquement des Espagnols venant au secours de Mercœur. Ce qui eut lieu, en effet, peu de temps après, quand le duc s'en fut emparé de nouveau.

Le mois de mai vit peu d'événements importants, si ce n'est la mort du cardinal de Bourbon, roi de la Ligue, qui s'aperçut enfin qu'il n'était que l'instrument de l'ambition des Guise. Avant de mourir, il reconnut que le trône appartenait à son neveu, et il lui envoya son chambellan pour faire acte d'adhésion. Il avait 67 ans. Le 20 du même mois, le duc de Mercœur fut informé que six mile Espagnols, sous les ordres du commandeur de Castille, fils du vice-roi de Naples, venaient à son secours. Aussitôt il prépara une attaque contre Blavet et Hennebon. Ce ne fut que dans les premiers jours du mois suivant qu'il s'empara de Blavet, dont la garnison se défendit avec courage et perdit trois cents hommes. Montmartin ajoute que toutes sortes de cruautés furent commises, et que l'on n'épargna ni l'âge, ni le sexe. Ce n'était pas seulement à ceux qui avaient combattu que s'en prenaient les vainqueurs, mais surtout à ceux qui possédaient quelque bien, ou de qui l'on avait à tirer quelque vengeance particulière. Pichart, royaliste au fond, mais à qui ne manquaient ni la clairvoyance, ni la finesse, caractérise ainsi la situation : « Qui a de quoi est de la Ligue par decà et par delà est royaliste ; partant est heureux qui n'est que belître. » Le 30 de ce mois, M. de La Roche-Giffart et son frère, le capitaine de La Mousche, sortirent de cette ville environ de quarante cui-

[1] Journal d'Aradon, CCLXV.

rasses et quarante arquebusiers pour aller trouver le gros de l'armée. « Ledit jour, comme l'armée de M. le prince estait à Rochefort, il fut décapité un des gentilshommes de M. Chasteauneuf, pour avoir attenté à la vie de mondit sieur le prince, appelé Roscobas, breton et huguenot de religion, un moine pendu et deux mariniers, qui espéraient le tuer, estant induits par ceux de la Ligue [1]. » Ce complot semble étrange par l'association des coupables ; un huguenot et un moine d'accord pour assassiner le prince de Soissons! et à l'instigation de la Ligue! Il faut avouer que si le fait est vrai, il est au moins peu vraisemblable. Pichart ne s'est-il point mépris sur la religion de ce Roscobas? Toujours est-il que toutes nos recherches dans les registres des Protestants de Bretagne ne nous ont jamais fait rencontrer ce nom.

Nous trouvons à cette époque quelques traces de nos malheureuses Églises, à peu près complètement détruites par la Ligue, mais se hâtant de renaître dès que les circonstances devenaient un peu moins défavorables [2]. « Au mois de juin, fut mis aux prisons et feillée de cette ville par un arrest du Parlement (de Rennes), Bertrand Avenel, libraire, l'un des plus grands huguenots et hérétiques de ce pays; aussi était-il marié à la veuve de feu Le Bret, aultre grand Huguenot; sa femme fut en pareil emprisonnée et la fille de ladite femme et dudit Le Bret. La cause fut parce que le dit Avenel, vendait publiquement et exposait en vente un libelle diffamatoire contre la religion catholique, apostolique et romaine, fait en forme de pardon, qu'ils appelaient le vrai pardon et rémission de tous péchez... Ledit Avenel avait exposé encore beaucoup

---

[1] Pichart, 1716.

[2] Quelques-uns de nos pasteurs réfugiés recevaient une pension du roi. « Etat de la dépense que le roy ordonne estre faite en l'année 1590, par M. François Hotman, conseiller de S. M. et trésorier de son espargne pour le payement des gages, pensions et entretenement des ministres des Églises réformées des provinces d'*Aulnis*, *Poitou*, *Xaintonge*, *Angommois*, et autres de la *Guyenne*, cy-après dénommés; est à part chacun quartier de laditte année et par advance au commencement d'iceux, premièrement :

*Aulnis :* aux sieurs :

..... Thierry, à La Flotte, en ladite isle (Ré)..... ..... 200 fr.

*Poitou :* aux sieurs :

Loiseau, à Thouars..... 200 fr.

La Porte, à Fontenay-le-Comte..... 200 fr.

(*Bulletin*, IVe année, 320 )

d'autres libelles, cent mille fois plus pernicieulx que le présent; mais la fortune ne voulut qu'il en fust repris, aussi qu'à présent il n'est pas beaucoup permis d'ébattre contre les Huguenots. Ce qui occasionna la femme et la fille dudit Avenel à injurier M. Legoult-Biardaye, advocat-général du roy, lorsqu'il alla par commandement de la Court cheix eulx prendre lesdits libelles; auquel fut dit par lesdites femmes qu'il estait permis d'estre Huguenot, et que le roy le permettait, et que ledit Avenel n'avait rien fait que par la permission du roy, et qu'ils prescheroient dans ceste ville en dépit de qui en serait marry [1]. » Ils furent en prison pendant quelques jours, après lesquels Avenel fut banni de la ville pour deux ans. Ensuite de cette affaire, il fut fait défense, le 9, à son de trompe, à tous les libraires et imprimeurs de n'imprimer ni exposer en vente aucun libelle contre la religion catholique, apostolique et romaine.

Dans le courant de juillet, d'après un registre de Vitré, le ministre Gilles du Chemin, sieur du Buisson, auparavant en Normandie, exerçait son ministère à Vitré, avec Perruquet et Merlin, revenus des îles à cette époque. Les assemblées avaient lieu au château [2]. Il s'en fallut de peu que là aussi le culte des Réformés ne fut interrompu par le triomphe de la Ligue. « Le 3 août, on apprit à Rennes ce qui s'était passé à Vitré par la trahison du sieur du Breil, aultrement Boisjouan, frère du sieur de Méneuf, capitaine dudit Vitré, et quelques autres, ses adhérents, qui auraient fait entrer quelques-uns de la Ligue dans le château dudit Vitré, et y auraient esté les maîtres une heure; mais il se trouva beaucoup de braves hommes serviteurs du roi, qui mirent pied en œuvre et à ce moyen reprindrent ledit château, où demeura sur la place ledit Boisjouan et quelques autres des chefs et autres prins prisonniers; et le lendemain en fut pendu quelques-uns pour montrer exemple aux infidèles et traîtres de n'estre jamais contre leur roi [3]. » Voici quelques autres détails sur cette expédition : Du Breil, beau-frère du sieur de Meneuf, et qui provisoirement le remplaçait dans le commandement de Vitré, prêta l'oreille aux propositions du duc de Mercœur de lui livrer le château. Il confia ce projet à quelques soldats, qui n'ayant pas voulu s'y associer furent expulsés du château. Le jour

[1] Pichart, 1712-1715.
[2] Crevain, 297.
[3] Pichart, 1717.

convenu, Saint-Laurent aidé par Beaujouan introduisit soixante hommes dans le château, en les faisant passer par un souterrain du côté de la rivière. Le sergent-major Ralon ou Ralon, qui avait déjà rendu des services essentiels à Vitré, fut averti, le 3 août, sur les deux heures après-midi, de la conjuration qui se tramait. Raton accourut aussitôt à la contrescarpe ; et lorsqu'il y fut arrivé, il vit d'un côté le grand pont et la planche levés, et de l'autre il aperçut le secours qui marchait vers le château. Raton dans un si grand danger ne perdit pas courage ; il se fit apporter un pétard, chargé pour une autre entreprise, et suivi de trois hommes seulement, descendit au fossé, et malgré les arquebusades qu'on lui tirait du château, posa une échelle à un coin du grand pont, ensuite, à la faveur de sa petite taille, il se coula entre la planchette et la petite porte à laquelle il attacha le pétard. Quoiqu'il n'eut aucun lieu pour se mettre à couvert des éclats et que le péril fut évident, il mit le feu à une courte fusée, résolu de périr glorieusement. Toute la précaution qu'il prit fut de se tenir serré contre le grand pont. Le pétard ayant fait son effet et emporté la petite porte du château, il appela les trois hommes qui le suivaient et entra aussitôt dans le château. Beaujouan qu'il rencontra lui tira deux coups de pistolet, dont il fut blessé ; mais il le tua sur la place et quelques soldats auprès de lui. Cette action étonna tellement les autres que quelques-uns se rendirent et les autres qui étaient occupés à faire entrer les gens de Mercœur par le souterrain, croyant que Raton était mieux accompagné qu'il ne l'était en effet, sortirent eux-mêmes par le souterrain et prirent la fuite [1].

Un autre épisode auquel nos Réformés ne furent pas absolument étrangers se passa entre les magistrats de Nantes et le gouverneur du château de Blain, Legoust, dont nous avons déjà parlé. Etait-il catholique ou Réformé? Crevain se prononce dans le premier sens ; mais comment se fait-il alors que le ministre de Blain ait été associé à son entreprise quand le château fut enlevé aux ligueurs ? Comment se fait-il surtout que les Réformés réfugiés dans le château aient pu y célébrer leur culte? Quoi qu'il en soit, il paraît vraisemblable que ce personnage n'a pas été apprécié sans quelque rigueur. Voici ce qu'il écrivait à ses ennemis de Nantes, le

[1] Dom Morice. *Hist. de Bret.*, II, 392. Crevain, 284.

maire et les échevins : «Messieurs, j'ay esté adverty que les dix soldats de cette garnison, pris à Saint-Etienne par la troupe de Comberonde se retirant d'auprès de M. le duc de Mercœur, ont esté acheptez de vostre corps de ville pour estre mis aux gallères, et parce que je n'avais seu descouvrir qui estait cause de cette nouvelle invension de faire la guerre, je ne vous en avais escrit. Et puisque vous désirez telles cruautés s'exercer, j'ay bien voulu auparavant vous advertir de l'intension de Monseigneur le prince (de Dombes) et de la mienne pour ce qui touche cest conté, qui est de traicter doresnavant tous ceux qui seront pris de mesme, et au lieu des gallères les punir de mort ignomineuse ou pour le moings de fers aux pieds et resserrés le plus étroictement qu'on pourra, et pour ceux qui seront habitans ou enfans de vostre ville ou qui y auront leurs pères ou parans retirez qui tomberont entre mes mains, fault qu'ils s'assurent de quelque qualité qu'ils puissent estre (estre) penduz et estranglez, oultre que je vous proteste n'avoir doresnavant aucun égard à sauvegarde ou passeport que donne ou ait donné Monseigneur le prince, et ne porter estat à aucun des miens, veu la faczon dont faictes la guerre et m'avoir emprisonné l'un des miens, venant sous le passeport de M. d'Orvault pour la délivrance d'un de vostre party, et d'autant que sans altérer la nature de chacune chose, il est plus franc et honorable diriger ses actions avec la raison et les anciennes coustumes, j'ai désiré entendre sur ceste proposition fort véritable vos avis, pour que si vous voulez commuer la prison des dix qui sont aux gallères en prison ordinaire, et renvoyer celuy qui est pris sous passeport de vostre party, eschangeant les prisonniers pour personnes de leur qualité et moiens je face désenférer dix que je tiens aux cachots de céans en revanche des dix miens mis aux gallères, et qui n'en bougeront jusqu'à ce que les ayez ostez ou extermination de leur vye. Et est cette pour vous faire cognoistre que je suis beaucoup desplaisant de sortir hors du devoir de mon mestier, à quoy vous me contraignez et de quoi j'espère vous repentirez les premiers pour avoir en cest conté plus de force que vous, comme le roy et Monseigneur le prince en ont partout ailleurs, et avoir plus de revanche sur ce qui vous appartient que sur le nostre qui ne m'est recommandable qu'en ce qui touche le service de mon maître, qui vous doit faire croire que la crainte ne m'oblige

à cette prière, mais une envie de garder ma parole et vivre en vray homme de guerre. Vous me ferez donc vostre response quand la raison je vous prie estre telle que me convye à ne sortir de ce que doigtz, et que Dieu ne nous oublye tant que d'exercer telles indignitez hors de sa parole, tout honneur et nostre debvoir, et par ce moien en acquériez d'autant hors de vostre part [1]. »

Cet appel fut-il entendu? on l'ignore; mais si Legoust a eu recours dans la suite à de terribles représailles, il faudra bien reconnaître qu'elles avaient été provoquées. Combien n'était pas digne de compassion le sort du peuple, qui faisait en définitive tous les frais de ces vengeances et de ces injustices réciproques. On semblait alors s'en occuper assez peu de part et d'autre. Dans l'intervalle de ses expéditions, de ses surprises, de ses combats, la noblesse des deux partis recherchait avec ardeur toutes les distractions et tous les plaisirs, bagues, bals et duels. « Le 26 juillet, le prince de Dombes sortant du manoir (où il demeurait à Rennes) vit les sieurs de Kersimon, de la maison de M. Trémignon et le baron de Tissue, fils de M. le président de La Musse, qui se battaient et avaient la main à l'épée, de quoi M. le prince fut infiniement fasché et mit la main à l'épée et voulait les frapper tous deux sans qu'il fut empesché par M. Bascon, capitaine de ses gardes. » « Le 1er août, madame de Cardrean donna un bal par ordre du duc de Mercœur, et rassembla un grand nombre de gentilshommes et de demoiselles. » « Le 3 août, on publia dans les carrefours de la ville un arrêt du Parlement defendant les duels sous peine d'estre pendus et estranglez, déclarant eux et leur postérité ignobles et roturiers, et en cas de mort deschus de sépulture. Le motif en fut la querelle formée par le capitaine Mille, lieutenant du sieur de La Tremblaye, et par le dit Tremblaye, se disant second de son lieutenant d'une part, à l'encontre de M. de Montbarrot d'autre. »

A la fin de ce mois, le prince de Dombes, qui n'était pas fâché de trouver des prétextes pour ne pas quitter Rennes, « s'amusait ainsi que sa noblesse à courir la bague et à aller voir les dames, et se donnait du plaisir et bontemps sans songer à la misère où était le pauvre peuple de Bretagne [2]. »

---

[1] Arch. munic de Nantes. *Hist. manusc. de Blain*, 410-412.
[2] Pichart, col. 1717-1718.

Pendant ce temps le duc de Mercœur était à Fougères et faisait assiéger Pontorson, sur les confins de Bretagne et de Normandie, et dont la prise lui eut été d'un grand secours. Des négociations s'établirent aussi entre lui et les Malouins. Ceux-ci voulaient faire approuver et sanctionner leurs actes récents, notamment le gouvernement qu'ils s'étaient donné; de son côté, Mercœur, dans des vues également personnelles quoique fort opposées aux leurs, parut un moment se prêter à leurs desseins dans le but de leur faire accepter pour gouverneur nominal son propre fils. Cette double intrigue échoua et les deux parties se séparèrent fort mécontentes l'une de l'autre. Au fond, les Malouins, tout en se préoccupant de leur propre conservation, ne voulaient pas rendre impossible, ni même trop difficile leur retour sous l'autorité d'un roi catholique qu'ils préféraient à celle de Mercœur [1].

Dans le courant du mois de septembre, le Parlement ligueur enregistra de prétendues lettres-patentes, portant approbation de l'établissement du Parlement de Nantes, au nom du roi Charles X, que ce Parlement savait bien être mort depuis le mois de mai précédent.

Les expéditions armées furent plus nombreuses en Bretagne, cette année que les précédentes. Crevain, fort incomplet pour ce qui regarde cette année et généralement pour les événements de la Ligue, a cependant ici des détails qu'on ne trouve que chez lui. « Au mois d'octobre, dit-il, l'armée navale d'Espagne vint mouiller l'ancre près de Belle-Isle où elle séjourna quelque temps, et de là entra dans la Loire feignant prendre terre à Saint-Nazaire pour aller attaquer Blain et La Bretesche ; mais comme ils ne purent donner jusqu'à Nantes selon leur dessein, ils furent contraints de faire voile vers le Morbihan, d'où la meilleure de leurs galères, nommée la patronne, leur échappa et s'alla rendre à La Rochelle, où les pauvres Français de la religion furent tirés de captivité. Alors les ligués de Guérande, et de là autour ayant le cœur enflé par la venue des Espagnols se jetèrent sur les habitants de Piriac, les saccagèrent et les dispersèrent tellement qu'une partie s'allèrent sauver en Poitou. Ceux du Croisic, qui jusqu'alors avaient temporisé et penché du côté de la Ligue plutôt que du roi, s'allèrent jeter à la merci de ceux de Nantes, qui ne les épargnèrent pas plus

[1] Dom Morice. *Hist. de Bret.*, II, 396.

que s'ils eussent été royalistes ou de la religion. Pour nous tenir à ces derniers, on trouve qu'une petite troupe des Réformés de la Roche-Bernard avec leurs familles se cantonnèrent à La Bretesche pour être à couvert des insultes de la Ligue du côté de Guérande ou du côté de Redon; c'est où M. Louveau leur écrivait de Fontenay pour les fortifier, entre autres à Sara Dubois, dame de Boutevereuc, fille puinée du seigneur de Beaulac, à laquelle pour conclusion de l'année 1590 et en tête de l'année 1591, il écrivit une grande épître dédicatoire refaite, la lui envoyant de La Rochelle, la plaignant de son long exil et la louant de sa constance comme d'un très-rare mérite dont elle était enrichie. Là il exalte fort le zèle et la piété de toute sa famille à qui appartenaient les terres de Careil, de Condest et de Trégus; et il marque qu'alors (1590) était décédé M. de Beaulac, son père, et M. de Trégus, son oncle, qui avaient été du nombre des gentilshommes du pays, premiers Réformés et protecteurs de la Réformation, et qui avaient longtemps supporté les fatigues extrêmes de la guerre en soutenant le bon parti; sans toucher le temps ni la manière de leur mort [1]. »

Quelques-uns des faits qui précèdent sont confirmés et complétés par le ligueur d'Aradon. Il raconte que, le 8 octobre, Montigny et lui allèrent à Morbihan, dans la pensée d'y rencontrer les troupes espagnoles que Mercœur attendait; mais elles étaient entrées dans la rivière de Loire. Ils écrivirent alors au duc qu'il serait utile de faire débarquer ces troupes à Blavet pour assiéger Hennebon. Le 14, de Lezonnet vint de Nantes, de la part de Mercœur, faire connaître que le duc approuvait la proposition et pour recevoir lui-même les Espagnols. Le 21, d'Aradon (frère du précédent) fut invité à venir joindre ces troupes étrangères à La Roche-Bernard; il le fit, le 23, avec sa compagnie de gendarmes. Les Espagnols, au nombre de quatre mille, étaient commandés par Dom Juan d'Aquila. D'Aradon les quitta le 26 dans la paroisse de Tréaz; le lendemain, ils entrèrent à Vannes et se logèrent dans les faubourgs. Quelques jours après, le 5 novembre, Hennebon fut bloqué du côté de la vieille ville par les trois cents arquebusiers de d'Aradon, et du côté de la rue Neuve par Saint-Laurent, avec autant d'arquebusiers et de la cavalerie légère. Le 6, Mercœur vint à Vannes, et

[1] Crevain, 296-297.

le 9, avec l'armée espagnole, à Auray ; quelques jours après, il était à Hennebon. Le sieur du Pré, qui y commandait, n'avait pas fait grande diligence pour s'y fortifier, quoique depuis fort longtemps on connut les projets des ligueurs sur cette place, et que l'arrivée des troupes espagnoles ne permit plus aucun doute. Sa négligence avait été telle, dit Montmartin, « qu'il n'avait pas fait loger l'artillerie qu'il y avait. » Il fut obligé d'en venir à des pourparlers avec les assiégeants et de rendre la place moyennant une capitulation. Ces pourparlers commencèrent le 20 décembre, et le 22 les bases de la capitulation furent arrêtées avec cette clause que les assiégés avaient huit jours pour prévenir le prince de Dombes et demander secours. Le dimanche, dernier jour de décembre, du Pré rendit la place, en sortit avec tous ses gens et put se retirer à Plenniguer. S'il avait manqué de prévoyance au début, il ne manqua pas de courage « ayant souffert, dit un de ses adversaires, 644 coups de canon, et battu de six pièces en batterie, de deux canons en courtine et trois couleuvrines en ruine, brêche faite et la sape de cinquante pieds [1]. » Durant le siége de Hennebon, les ligueurs assiégèrent aussi le château de Kerouseré, près de Quimper, dont ils s'emparèrent après capitulation qu'ils violèrent indignement. Le château appartenait au sieur de Coëtnisan. Les assiégeants étaient les sieurs de Goulaine, de Rosampoul, du Faouet, de Kerhir, de Carné, de Kremeur, etc. La capitulation, datée du 19 novembre, portait que les assiégés seraient libres de se porter au plus proche port de mer ; mais à peine furent-ils sortis qu'on les retint prisonniers. Les royalistes, venus trop tard pour les secourir, se vengèrent en faisant le sac de Carhaix. Ils étaient commandés par Liscoet, Kergomar, La Tremblaye et Bastenai. Ces expéditions furent marquées par d'affreuses boucheries des paysans, qui voulaient eux aussi se livrer au pillage, et qui furent massacrés par les troupes réglées. « Le dessein des paysans, dit Dom Maurice, était beaucoup moins de faire la guerre aux hérétiques que d'exterminer la noblesse. Ils en avaient formé le projet entre eux et s'ils étaient revenus victorieux de Carhaix, ils se seraient jetés sur les maisons des nobles, et ils eussent fait main-basse sur tous les gentilshommes qu'ils auraient pu rencontrer.

---

[1] D'Aradon, CCLXVIII.

Il ne fallait plus que cela, disaient-ils, pour remettre tout le monde dans l'égalité qui doit se trouver entre les hommes[1]. »

A peu près à cette époque, « la douairière de Laval revint à Rennes et fit publier en la Court les lettres de la tutelle de son fils le 22 dudit mois (décembre), à la charge que ledit sieur serait nourri selon la volonté du feu roi, qui était à la religion catholique, apostolique et romaine, mais après tout cela il n'y a pas grand estat[2]. » Quelques jours après, les Etats s'assemblèrent à Rennes. Il ne s'y trouva que cinq personnes de l'ordre du clergé. La noblesse y compta quarante membres, entre autres La Roche-Giffart; ils étaient présidés par le sieur de La Muce-Ponthus. Ils ne durèrent que jusqu'au trente et un et s'occupèrent surtout des moyens de faire cesser la guerre qui désolait la province. Ce qu'il y eut de remarquable, c'est qu'ils jurèrent fidélité au roi en fondant les droits de celui-ci notamment sur l'union de 1532, qui donnait la Bretagne à la France. Il est aisé de voir par là qu'ils démêlaient les secrètes intentions de Mercœur, et qu'ils étaient fort désireux de les combattre.

L'hiver ne ralentit point la lutte entre les deux partis. « Le 8 janvier, M. de Lorges ayant voulu surprendre Lorges où il avait intelligence, fut fortuitement rencontré par le sieur de Brouc (Antoine d'Épinay, sieur de Broon) et se battirent; et y est demeuré ledit sieur de Brouc avec quelques autres, qui a esté cause que Dol a failli estre pris, ce qui est très-vrai[3]. » Vers la fin du mois de mars, Saint-Laurent, du parti des ligueurs, surprit la ville de Montcontour, et vint mettre le siége devant le château, dont La Tremblaye, qui y commandait, était absent. Le marquis de Coëtquen, beau-père de Saint-Laurent, rassembla à Loudéac tout ce qu'il put de troupes et de gentilshommes pour venir au secours des assiégés. Saint-Laurent apprenant ces préparatifs, essaya de surprendre son beau-père. C'est pourquoi, laissant quelques compagnies devant le château, il vint tête baissée attaquer Loudéac où *il était attendu*. Le choc fut rude, mais la troupe de Saint-Laurent fut taillée en pièces et lui-même n'échappa qu'à grande peine.

---

[1] Dom Morice. *Hist. de Bret.*, II, 400.
[2] Pichart, col. 1719.
[3] Id., col. 1720.

De son côté, le prince de Dombes avait rassemblé des troupes pour secourir Moncontour. Apprenant ce qui s'était passé à Loudéac, et quelles en avaient été les suites, il ne voulut pas laisser inactives les forces qu'il avait dans les mains. Informé que trois compagnies de chevaux-légers et d'arquebusiers s'étaient retirées au château de Plimeu, il vint les y bloquer et les obligea à se rendre à discrétion [1]. Il écrivit à M. de Coëtquen (4 avril), pour le féliciter de sa victoire de Loudéac : « Mon cousin, disait-il, cette-cy servira, s'il vous plait, pour vous et pour tous les seigneurs et gentilshommes qui, avec vous, ont si courageusement combattu et défait les ennemis, qui vous étaient allez attaquer. Je ne vous scaurais faire entendre le contentement extrême que j'ai receu de quoi tous ensemble avez fait ce signalé service au roy auquel je fais entendre cet heureux exploit et combien vous y avez acquis d'honneurs et de gloire. Puisque je n'ai peu avoir le bonheur de m'estre trouvé en cette belle occasion, je m'avance le plus diligemment que je puis pour me trouver aux autres que me mandez qui se pourront offrir. Je vais demain coucher à Saint-Main, où je vous supplie, mon cousin, me donner de vos nouvelles et croire que toute ma vie je me sentirai vostre obligé de la vigilance que vous avez prise en cette affaire et du bon devoir qu'y avez rendu, me voulant faire juger par toutes mes actions, vostre très-affectionné cousin et très-fidelle inviolable ami [2]. »

Ce jour même, Henri IV avait conclu, par l'intermédiaire du sieur de Beauvoir, son envoyé, avec la reine d'Angleterre une alliance « pour l'aider à soumettre ses sujets rebelles qui, corrompus par l'or d'Espagne, avaient vendu au roi d'Espagne l'entrée de leur propre pays et y avaient reçu ses troupes notamment dans le duché de Bretagne. » Au milieu de ces faits de guerre, nous trouvons la trace de quelques-uns de nos Réformés bretons, qui, après avoir combattu le bon combat s'en allaient recueillir des mains du juste juge la couronne de la véritable victoire [3]. Dans le courant du mois de mars de cette année, mourut à Vitré, « haut et puissant Bonaventure de La Muce et de Ponthus, gouverneur et lieutenant pour le roi à Vitré, en l'absence de son neveu M. de Montmartin. Il décéda

[1] Montmartin, CCLXXXVII.
[2] Dom Morice. *Hist. de Bret.*, III, col. 1528.
[3] I. Timothée, IV, 7.

à Vitré et fut enterré au chœur du temple de la Madeleine, chapelle du château, par le consentement de haute et puissante dame Anne d'Allègre, mère du jeune comte de Laval, auquel appartenait l'enfeu de cette chapelle ou église paroissiale et seigneuriale. Le convoi funèbre se fit sans autre cérémonie, sinon que le corps fut porté par des gentilshommes, en présence de M. de Montmartin, gouverneur et lieutenant-général pour le roi à Vitré, ville et château, qui portait un bout du drap, et le sieur du Hardas, gendre du défunt, portait l'autre bout. A quoi j'ajoute que ce mort illustre est le premier seigneur de Ponthus qui ait donné son nom à Christ dès le commencement de la Réformation, sous le nom de Bonaventure Chauvin, d'une sœur duquel le gouverneur Montmartin devait être issu. Louveau dit de lui que ce vénérable vieillard était l'ancien répertoire des affaires de Bretagne, brûlant du zèle de la maison de Dieu à laquelle il avait dédié ses deux aînés, l'un emporté d'un coup de canon à Brouage (1577), en la bonne école de M. de Lanoue, l'autre décédé en revenant du siége de Paris [1]. » Le 9 du même mois d'avril, mourut aussi à Vitré, le pasteur Perruquet, qui avait exercé son ministère à Vitré pendant sept ans, dont une partie s'était écoulée dans l'exil. Louveau en parle avec éloge. Il dit que ce fidèle serviteur de Dieu avait remporté l'approbation de chacun; heureux d'avoir mis fin à ses grandes misères dont il avait eu une connaissance particulière comme étant de ses intimes amis [2]. »

Dans son désir de viser au souverain, Mercœur avait convoqué les États de Bretagne à Nantes, pour les premiers jours d'avril. Il fit, sans succès, les plus grands efforts pour amener les Malouins à s'y faire représenter. L'assemblée eut lieu néanmoins sous la présidence de Charles du Liscoet, évêque de Cornouailles. La session fut close le 16. On remarque parmi ses décisions la suivante (VI) : « Parce que plusieurs se sont retirez de l'Église et ont embrassé le parti des hérétiques, aucun d'eux ne sera receu à jurer l'union qu'il n'apparaisse à Mgr le gouverneur de sa conversion et profession de foi devant son évêque grand vicaire ou leurs délégués [3]. » Au mois de mai suivant, « les Anglais descendi-

---

[1] Crevain, 300-301.
[2] Id., ibid.
[3] Dom Morice. *Hist. de Bret.*, III, col. 1534.

rent à Pinpol estaient au nombre de près de deux mille cinq cents, commandés par le sieur de Norris, général pour la royne d'Angleterre, son jeune frère Norris estait son lieutenant et le sieur de Oenquefville l'autre; il avait aussi cinquante chevaux-légers anglais, commandez par le sieur de Charlay ; le sieur de La Tremblaye avait fortifié Pinpol, ce qui favorisa la descente desdits Anglais [1]. » Le prince de Dombes ayant rallié ce secours, se dirigea vers Guingamp dont il fit le siége et s'empara par composition. La Tremblaye et Kergomart prirent aussi, peu après, l'île de Brehal, appartenant à Mercœur, et y pendirent une douzaine des défenseurs. Mercœur qui était venu au secours de Guingamp, arriva trop tard et ne put que s'emparer d'une maison assez forte du sieur de Coëtnisan, qui s'y défendit avec courage, mais fut contraint de se rendre. Les deux armées se tinrent en présence l'une de l'autre pendant plusieurs jours et ne firent qu'escarmoucher. Mercœur, quoique de beaucoup plus nombreux, ne voulut point courir les risques d'une bataille. Les hésitations des deux armées durèrent jusque vers la fin de juin, où le duc se retira à Courlay, et le prince à Chastel-Audren. Dans les premiers jours de juillet, arriva à l'armée du prince le brave Lanoue, envoyé par le roi. A peine arrivé, il fut d'avis d'aller attaquer Mercœur, qui fut en effet surpris, et à qui l'on tua ou fit prisonniers plusieurs de ses chevaux-légers. Lui-même prit le chemin de Pontivy.

Dans le même temps, le Parlement de Rennes donna une nouvelle preuve de son loyalisme. Le 1er juillet, il était venu des lettres du roi avec copie de l'excommunication du pape et du légat qui était en France. Deux jours après, le Parlement s'assembla « sur lesdites lettres d'excommunication pour y donner ordre [2]. » Le roi répondit à cette attaque de ses adversaires en révoquant les édits de 1585 et de 1588, arrachés, disait-il, à son prédécesseur, et qui avaient causé des maux infinis parce qu'ils révoquaient eux-mêmes les édits de pacification. En conséquence, il les cassait et annulait, et rétablissait par contre les édits de pacification. Cet édit fut signé à Mantes [3]. Mais ces circonstances favorables aux Réformés furent amplement compensées par la perte que le parti du roi fit de Lanoue, qui

[1] Montmartin, CCLXXXVII.
[2] Pichart, col. 1723.
[3] Haag. *France Protest.* IIIe partie, 209.

mourut quelques semaines plus tard des suites d'une blessure reçue au siége de Lamballe. Il s'était à regret engagé dans cette entreprise, cédant aux sollicitations de La Hunaudais et du marquis d'Acérac, qui avaient leurs châteaux voisins de cette ville, et à celles de la noblesse du pays qui y poussait également dans des vues personnelles. Il vint sans ressources suffisantes commencer ce siége, dont l'issue devait lui être si funeste. Comme il était monté sur une échelle pour regarder au-dessus de la muraille sans avoir son casque, sans doute pour attirer moins l'attention, une balle lui effleura la tête, et quoiqu'elle n'eut pas pénétré profondément, elle le renversa comme mort au pied de l'échelle à laquelle il demeura suspendu par une jambe. La blessure aurait pu n'avoir pas de suite fâcheuse, si l'opération du trépan, que proposait le chirurgien de l'armée, n'eut pas été opiniâtrement empêchée par le chirurgien particulier de Lanoue, en qui celui-ci avait une trop grande confiance. Il fut transporté à Moncontour avec Montmartin, également blessé. Il faut laisser Montmartin lui-même raconter les derniers moments de ce grand homme : « Le treizieme jour après sa blessure, il manda ledit sieur de Montmartin pour venir dîner avec lui, attendait son fils de jour à autre et s'esjouissait fort de sa venue, parla du mariage de sa fille avec M. de La Moussaye, ce qui fut effectué peu après, déplorait la misère de sa famille, se fit lire quelques psaumes et se plaignait surtout qu'il ne reposait point. Ledit sieur de Montmartin proposa alors audit chirurgien de le trépaner, lequel répondit qu'il n'était plus temps, maintenant toujours qu'il se porterait bien. Le quinziesme jour après midy, il eut une paralysie sur la langue et avait peine à parler; reposa quelque peu cette nuict. Le lendemain de bon matin, ledit sieur de Montmartin l'alla trouver, qui recognut bien qu'il n'y avait plus d'espérance en sa vie. Mgr le prince de Dombes avait envoyé M. du Perrien pour le visiter, le sieur de Chamballan y estait aussi, il commença à prier Dieu ardemment, et avec les yeux élevés au ciel, sanglots et soupirs attirait la miséricorde de Dieu; la parolle et la cognaissance lui continuèrent jusques un bon quart d'heure devant la mort, bien qu'il y eut peine à l'entendre; et peu devant mourir pleura, et avec le doigt proche du petit essuyait ses larmes, et du reste de la main les couvrait. Alors luy commencèrent les convulsions et les agonies de la mort le pressèrent et ledit sieur

de Montmartin, luy dit en luy tenant la main : Souvenez-vous, monsieur, du passage de Job, qui dit : Je scay que mon rédempteur vit et qu'il se tiendra le dernier sur la terre, et que mes os et ma chair verront mon Dieu en sa face; et en le pinçant sur la main luy dit : Monsieur, vos os et votre chair le verront, ne le croyez-vous pas? Alors il leva la main au ciel et la tint longtemps en l'air, alongeant le maître doigt et nous regardant du mesme œil qu'il nous menait à la guerre, et aussitôt rendit l'esprit. L'on peut bien véritablement dire qu'il mourut en ce grand personnage l'un des hommes du monde des plus parfaits en vaillance et en probité, en bonté et en douceur incomparable, ses œuvres et sa vie ont témoigné quel estait l'ouvrier. Il fut ouvert et luy trouva-t-on la cervelle toute pourrie et si puante que l'on ne pouvait durer en la chambre. Monsieur son fils arriva le lendemain. Ce bon chevalier fut ploré tant d'amys que d'ennemis; mais de nul plus que du roy; il fut blessé le 18 juillet sur le midy et mourut le 4 aoust en suivant, à huit heures du matin (1591)[1]. »

## IX

### 1591-1594

La blessure de Lanoue avait fait renoncer à l'entreprise de Lamballe. Il y eut cependant deux autres affaires où l'avantage resta aux royalistes : Jugon où les chevaux-légers de Mercœur furent attaqués si soudainement qu'à peine une partie d'entre eux put-elle se sauver par la fuite, les autres étant pris ou tués. La Tremblaye, qui s'était trop avancé à leur poursuite, dans l'obscurité, fut fait prisonnier. L'autre affaire fut celle de Saint-Main ou plutôt de San-Jouan, où Mercœur, encore une fois surpris, eut été entièrement défait si le prince de Dombes eut profité de ses avantages. Au retour de cette expédition, les royalistes vinrent attaquer Chastillon, entre Fougères et Vitré. Après avoir supporté huit cents coups de canon, la garnison composée de deux cents hommes auxquels s'étaient joints quelques gardes du duc de Mercœur, fut

[1] Montmartin, ccxc.

obligée de proposer une capitulation. Mais, pendant que l'on en préparait les bases, le château fut pris, presque toute la garnison taillée en pièces, et un incendie se déclara par l'explosion des poudres. Mercœur fut très-chagrin de cette perte qui causa la mort de Jérôme Gaultier, sénéchal de Laval. En effet, sous prétexte qu'on avait pendu un de ses gardes, le duc fit pendre le sénéchal. C'était, dit Dom Morice, un jeune homme qui avait un esprit agréable et fort orné, et qui était fort habile à toucher des instruments. Le marquis de La Roche, qui était prisonnier dès 1589, La Tremblaye qui se trouvait également dans les cachots du château de Nantes, ainsi que Launas Blavon, conseiller au Parlement de Bretagne, s'attendaient au même sort. Le duc les en menaçait souvent; mais le prétexte lui en fut ôté par l'envoi de ses gardes sains et saufs. « Le 30e jour dudit mois de septembre, fut donné arrest en la Cour par lequel ils saisissent le temporel de l'évêque de Saint-Malo qui a fait publier la bulle du pape en son diocèse, et autres choses mentionnées, et ledit jour banni à son de trompe par les carroils [1]. » Ainsi ne se démentait point la fidélité du Parlement de Bretagne aux intérêts du roi.

« Le 18e jour du mois d'octobre, on tient pour certain, dit Pichart, que le sieur de Chastillon est mort. Aulcuns disent empoisonné, aultres disent tué, aultres mort de son beau lit. » Ce ne fut pas alors la seule perte qu'éprouvèrent nos Eglises. « Je déplore, dit en effet Louveau cité par Crevain, le malheur extrême qui tomba pour la seconde fois sur le château de La Bertesche, où s'était retiré le reste de ma pauvre Église, après avoir fait quelque temps la guerre à la Ligue. Car environ la mi-octobre, le fort ayant été furieusement battu par le Lorrain espagnolisé, se rendit par une capitulation très-désavantageuse pour les assiégés, qui furent taxés à une rançon du tout insupportable. En quoi il parut que l'ire de Dieu était étrangement allumée sur la pauvre Bretagne, tant en général qu'en particulier [2]. » Après la prise de La Bretesche, Mercœur vint assiéger Blain « qui luy estait une grande épine; les habitans de ladite ville de Nantes offraient argent et munitions à cet effect.. » Dès que le prince de Dombes eut connaissance de cette entreprise, il

---

[1] Pichart, col. 1734.
[2] Crevain, 266.

prévint le général anglais et Lavardin, leur donnant rendez-vous à La Guerche, mais Lavardin seul se mit en mesure. Norris prétexta la santé de ses soldats, fort éprouvés, en effet, par suite de leur intempérance. Ces essais de secours ne se produisirent pas même en temps utile. D'un côté, le duc de Mercœur qui avait échoué une fois dans ce siége de Blain désirait de prendre sa revanche et voulait se hâter pour que le prince de Dombes ne vint pas encore lui infliger l'affront d'un échec; d'un autre côté, l'animation des gens de Nantes était extrême et ils ne laissaient au duc aucun répit, ayant trop à souffrir des incursions de Legoust sur leur territoire. Aussi fut-ce vainement que Madame de Rohan essaya de négocier la neutralité de sa maison, offrant de la garder sous l'autorité du roi. Ce qui fut plus regrettable encore, surtout au point de vue historique, elle ne put pas même obtenir la conservation des archives, chartes et papiers de la maison de Rohan qui étaient à Blain. Au reste, il nous faut consacrer à l'histoire de ce siége de plus grands détails, puisqu'il s'agit du lieu d'asile du Protestantisme en Bretagne, ou du moins dans le comté nantais, à cette époque.

« Au commencement du mois de novembre, dit une relation de ce siége insérée dans les œuvres de Mornay et évidemment contemporaine, le duc de Mercœur, après avoir pris La Bretesche, s'en alla devant le chasteau de Blain accompagné de bien deux mille Espaignols et quelque peu d'infanterie française, où s'estant retranché tant dans le bourg de Blain qu'ès environs du chasteau, feit venir de plusieurs endroicts ce qu'il avait d'artillerie estant de longue main sollicité à ce faire par les habitans de Nantes, lesquels étaient fort molestés en leur bestail par le sieur Du Goust, commandant audict chasteau, lequel, à la vérité, n'obmettait rien de son industrie pour bien faire ses affaires, estant du pays et ayant connaissance de tous ceulx qui avaient de l'argent de plus de dix lieues d'alentour de la garnison. Si bien qu'il avait tellement faict la guerre aulx paysans par emprisonnement et rançonnement qu'il avait acquis par commune réputation la valeur de cent mille escus; et par mesme moyen la haine irréconciliable de ses voisins pour les inhumanités dont il usait pour parvenir à son intention. Car pour intimider ceulx qui ne lui voulaient payer rançon, il laissait mourir de faim les plus ahurtés et n'ostait point les

corps morts d'auprès des vivants, et afin de contraindre par une telle peine les aultres de payer. » Ce second siége ne le trouva point au dépourvu, si l'on en croit Crevain, quoiqu'il n'eut pas pris toutes les mesures qu'il eut pu et dû prendre. « Le capitaine Le Goust, dit-il, se voyant délivré du siége (le 1er en 1589), par un bonheur inespéré, se douta que les ligueurs n'avaient reculé que pour mieux sauter ; voilà pourquoi il se disposa à un second siége qui aurait besoin de vigueur et davantage de munitions, dont il se garnit le moins mal qu'il put et d'hommes à proportion ; sans consulter l'intérêt de madame douairière de Rohan qui le sollicitait au contraire, mais seulement le sien et celui du parti du roi. Ensuite il se mit à fortifier, mais en désolant son circuit et son voisinage ; car il démolit vingt belles maisons qui formaient la rue du Pavé, à la descente du moulin. Dans la première cour du château, il rasa la grande galerie qui avait deux cents pas de long, fort bien lambrissée, et haute à proportion, et les deux jeux de courte paume qui étaient aux deux bouts de la grande galerie : c'est le long de cette galerie et de ces tripots qu'il y avait en appentis grand nombre de boutiques où furent recueillis les artisans fugitifs des autres Eglises, aux deux fois que celle de Blain leur servit de longue et sûre retraite. Ce destructeur politique fit aussi abattre derrière la galerie à l'entrée du jardin, un beau corps de logis ayant salle et chambres hautes, et un autre logement ancien à l'entrée du parc, le boulevard de La Guenelle où est la prison ; pour achever la ruine de tous les dehors, il fit culbuter le préau, manière de petit fort quarré, circuit de belles galeries et flanqué de tours où depuis on a construit l'orangerie. La cour du milieu, aussi forte que le donjon, demeura en son état, sinon que par accident ou par un des siéges il y fut brûlé un corps de logis de trente-six chambres du côté du parc avec les galeries qui étaient du long ; enfin, dans le petit château, il fit saper le corps de logis de la grande salle et piloter en même temps, pour le faire sauter du côté de la cour en dedans, quand il le jugerait à propos. S'étant retranché de la sorte, au lieu de se tenir à couvert dans la place, il se mit à picorer aux environs, et faisant quelquefois des courses et des ravages jusqu'aux portes de Nantes ; enfin, il attira un siége ruineux pour lui et pour Blain, comme un fléau vengeur des blasphèmes et méchancetés de sa garnison et de l'arrogance tyrannique

de leur capitaine. Une armée d'Espagnols d'environ quatre mille hommes, marchant par l'ordre du duc de Mercœur, qui avait encore mal au cœur du premier siége, vint en dresser un second en meilleure forme; ils avaient amené du canon qu'ils pointèrent du côté du bourg, et avec lequel, à la longue, ils firent une raisonnable brèche à la tour du Moulin, qui flanquait les deux corps de logis et répondait à la tour du Connétable qui est encore debout. M. Louveau écrit qu'en un jour et demi il fut tiré mille coups de canon contre cette tour, ce qui n'est guère aisé à croire. Mais il est certain que la ruine de cette tour superbe servit de planche aux Espagnols pour monter sur la terrasse aisément et sans résistance; car le capitaine Legoust, les voyant donner un furieux assaut sans les pouvoir empêcher d'emporter la place, ne trouva point moyen de s'y opposer que par un coup de désespoir, en mettant le feu dans la tour qui en fut si bien embrasée, qu'aujourd'hui à peine en voit-on les traces. De là l'embrasement gagna au susuperbe corps de logis qui avait sept vingt pieds de long, depuis la tour du Moulin jusqu'au boulevard des Armes, ayant tout du long sa terrasse à dos. Ceux de dedans pensaient se garantir avec les flammes, mais ils se trompèrent; car malgré cet effroyable artifice l'ennemi entra, et eux se laissèrent assiéger et prendre dans la tour de l'Horloge. Leur chef fut emmené prisonnier et, ne voulant point payer de rançon, il demeura captif jusqu'à la paix de 1598, après laquelle voulant ravoir ses biens par justice, tout fut jugé de bonne prise, et lui dépouillé, sa maison qui était assez forte se trouvant rasée. Ce fut la récompense de sa mauvaise conduite; car, quand il vit la place investie par tant de troupes et si acharnées et qu'on lui offrait une bonne composition, lui et son frère sieur de L'Augeardière la refusèrent à la sollicitation de MM. de La Garelaye et Campzillon et autres, qui crurent pouvoir défendre eux et leurs trésors et qui n'osèrent se fier à des Espagnols; mais puisqu'ils ne voulaient pas se rendre, ils devaient faire meilleur devoir à l'assaut, et présenter à la brèche non pas de la fumée et du feu, mais terre, corps et armes courageusement [1]. »

Ce récit diffère par certains points de celui que raconte la rela-

---

[1] Crevain, 288.

tion contemporaine insérée aux mémoires de Mornay... « Le lendemain qui fust le mercredi 20 de novembre, dit cette relation, la batterie commença fort furieuse, et fust tiré esdit jour de mercredi environ six cents coups de canon contre une tour nommée la tour du Moulin, qui est dans le coing des deux grands corps de logis, tenant d'ung costé au corps de logis de la salle du roy et de l'autre à la terrasse. Le lendemain qui fust le jeudi 21, il y fust encores tiré quelque quatre cents coups de canon; si bien que sur les dix heures, la tour tomba et les Espaignols s'y logèrent à la faveur de la ruyne..... Soudain que la tour fut à bas, ceulx de dedans commencèrent à s'étonner et à demander par dessus les murailles qu'ils pussent parler au sieur de Beauvais (celui que madame de Rohan avait employé comme négociateur); mais il n'estoit plus temps; on l'avait déjà emmené; aussi le duc de Mercœur n'y voulait plus entendre : ce que voyant plusieurs d'entre eulx se jettèrent par dessus les murailles du costé qu'estaient logés les Français; mais à la fin le duc de Mercœur commanda qu'on ne les reçut plus. Environ sur le soir, les Espaignols qui s'estaient, comme dict est, logés à la faveur de la ruyne de la tour, voulleurent ung peu paraistre vers le bout de la terrasse, d'où il leur fust tiré quelque deux ou trois arquebusades par quelque canonnier qui feist que s'estant seulement ung peu logés plus advantageusement, ils donnèrent tous à l'instant l'assault; et estant montés tout à leur aise sur la terrasse entrèrent par les fenestres et portes de la salle sans trouver résistance; n'ayant eu les assiégés recours qu'au feu qu'ils mirent en plusieurs endroicts du logis, ayant pour cest effect ledict sieur Du Goust dès auparavant fait sapper et appuyer sur pillotis tout le corps de logis de la salle du roy, et luy s'estant retiré dans la tour de l'Horloge, demanda par la fenestre qu'on luy sauvast la vie et se rendit à Dom Juan, capitaine des Espaignols. Tous les aultres qui estaient en nombre de cent cinquante arquebusiers et de soixante cuirasses ou plus furent pris et menés à Nantes, ne s'en trouvant poinct de morts ni de blessés d'entre eulx qu'on sache, comme aussi ils ne rendirent aulcung combat et n'y fust tué que le portier que les Espaignols se persuadèrent estre ministre et le geôlier qui fut pendu à la requeste des prisonniers pour le cruel traitement qu'il leur faisait. Les femmes se retirèrent comme elles purent dans la troisiesme Cour d'où il leur

feut permis de sortir, et furent conduictes, par le duc de Mercœur mesme, jusqu'à Saint-Roc, qui est à ung quart de lieue de Blein. La maison feut bruslée, partie (comme dict est) par ledict sieur Du Goust, et partie par les Espaignols aulxquels ceulx de Nantes avaient donné de l'argent pour y mettre le feu, si bien que les basses courts, chambres des galleries, granges et escuries feurent par eulx entièrement bruslées, et le feu du donjon si bien continué qu'il n'est rien demeuré d'entier que trois tours, à scavoir la tour de l'Horloge, la tour qui règne du costé du parc, près la chapelle, et celle du pont-levis de la basse-cour où s'estait logé le capitaine. Voilà qui doibt servir d'exemple pour ne souffrir que ceulx qui tiennent les places et gouvernement se servent de la couverture du service du roy et du public pour satisfaire à leur avarice, veu que les exactions et oppressions du pauvre peuple parviennent si aisément jusques au ciel, que la justice divine n'a peu estre appaisée de celles qui se sont commises en cest endroit de paix que par la ruine d'une des plus illustres maisons de France, ayant les innocents esté contraincts de pastir pour les coupables [1]. »

« Sitôt que les Espagnols, dit Crevain, eurent gagné le petit château, ils se mirent à le piller avec avidité et avec profit, d'autant qu'il y avait quantité de beaux et bons meubles; et leur butin eut été fort considérable, toutes les richesses du pays y ayant été apportées, sinon que le feu voulut y avoir sa part. Après ce ravage, M. de La Ville-Serin, capitaine des gardes du duc de Mercœur, entrant dans la grande cour, somma ceux qui étaient dans la haute tour du corps de garde de lui ouvrir sans aucune crainte et de lui délivrer ce qu'ils avaient de plus précieux, jurant sur la damnation de son âme qu'il leur en rendrait la moitié et qu'il les mettrait en liberté sans payer de rançon. C'étaient pour la plupart des demoiselles de la religion, réfugiées en cette malheureuse retraite qui, le croyant homme d'honneur autant que leur connaissance, lui mirent tout entre les mains et de bonne foi; mais il ne leur fit non plus de gratification qu'eussent fait les Espagnols eux-mêmes; seulement il tint sa parole en ce qu'il ne leur fut fait aucun déplaisir pour leurs personnes, et qu'elles ne furent point fouillées; de sorte qu'une d'entre elles, nommée M^lle de La Maletière, sauva un beau

[1] *Mémoires de Mornay*, V, 108-110.

diamant qu'elle avait fourré en son carrelet, sans le commettre à l'indiscrétion de Ville-Serin qui, depuis, comme un perfide, a vu périr et fondre ses biens. »

La triste condition de l'Église de Blain se peut imaginer plus facilement que décrire. Dès le lendemain de la prise du château, les Espagnols firent brûler vif dans un gabion, le pauvre Jean de Besné, âgé de plus de quatre-vingts ans, portier et geôlier du château, que M. Louveau avait fort connu; ce qu'ils firent en haine de la religion, lui faisant accroire qu'il était ministre, ou parce qu'il avait eu sous la clef les prisonniers faits sur la Ligue, si en effet il avait été le geôlier: quoi qu'ils dissent et fissent, le bonhomme persista en la foi et souffrit très-constamment ce cruel martyre. Après que la Ligue se fut rendue maîtresse de tout le pays, par le succès du dernier siége, ses fureurs furent déchaînées; l'humanité n'eut plus de lieu, et aucun n'eut tombé entre les mains de ces tyrans, qu'il n'eut été rançonné à toute outrance. Il fallut donc aux fidèles qui restaient en petit nombre, quitter leurs maisons de Blain où les ronces montèrent et prirent leur place en huit ans que tout fut abandonné à la désolation. Les uns donnèrent jusqu'à La Rochelle, les autres s'arrêtèrent en Poitou auprès de madame de Rohan, qui se tenait au parc de Mouchamps, au moins en l'année 1596. J'ai ouï dire qu'il en demeura pourtant quelques-uns, et que, pour leur sûreté, ils se retiraient à Pontpiétin chez M. Durand qui en était le seigneur et qui leur donnait retraite; mais cette tradition n'est pas vraisemblable; car la maison n'était ni forte, ni beaucoup logeable; et comment les ligueurs eussent-ils souffert qu'on eut tenu le fort ou fait aucun exercice de religion si près du château et sous portée du canon [1]? »

Le mois de décembre de cette année fut marqué par la mort de La Hunaudais (René de Tournemine, baron). Il s'était rendu à Vitré et y avait dîné avec le prince. Comme il s'en retournait en litière, étant malade, il mourut à deux lieues de Vitré. Pichart, qui a sur toutes choses son franc parler, apprécie ainsi ce fait : « On dit qu'il est mort de dissenterie, et aultres qu'il fut empoisonné [2]. » Deux fois dans ce mois, nous dit le même chroniqueur, le Parlement fit entendre au prince de Dombes des doléances

[1] Crevain, 305-306.
[2] Pichart, col. 1726.

« sur la pauvreté et calamité du pauvre peuple en laquelle nous sommes réduits, et qu'il en est en partie cause parce qu'il ne fait pas son debvoir. » Le 17 et le 31 décembre, les ligueurs subirent deux échecs, l'un au siége de Malestroit par Saint-Laurent, où il fut contraint de se retirer; l'autre dans l'attaque de la tour de Cesson, tout proche de Saint-Brieuc, où le même Saint-Laurent n'eut pas plus de succès et fut fait prisonnier par Sourdéac qui, à cette occasion, s'empara du gouvernement de Brest, vacant par la mort de son frère Châteauneuf [1].

Le 3 janvier de l'année suivante, on apprit à Rennes que La Tremblaye, prisonnier à Nantes, y était traité plus sévèrement. En conséquence, les sieurs de Guébriant et de Carné furent par représailles emprisonnés dans la tour Lebat. Trois jours après, un évènement étrange troubla toute la ville : le sieur Du Bordage enleva, en plein jour, à dix ou onze heures du matin, sa femme qui l'avait quitté depuis cinq ans. « Il y avait un coche où lui-même la fit monter par force, lui ayant esté amenée sur le pavé aussi par force de la demeurance de la douairière de La Dobiaye, scituée cheix Jean le Breton, marchand de vins d'Ancenis, près La Cherbonnerie, où elle estoit allée pour debvoir dîner. Il passa par La Fannerie et rue Neupve, et alla à la Porte-aux-Foulons sans aulcun empeschement de personne..... C'est une assez belle dame qui porte mesme nom et armes du sieur Du Bourdaige, qui est de Montbourcher. Pendant qu'elle a esté en cette ville, elle est accoutrée superbement et à la courtisane, aultant que l'on en sçaurait voir. Aulcuns la estiment pudique, aultres impudique, soit telle qu'elle est [2]. » Elle se nommait Françoise de Montbourcher. On ignore pour quel motif elle avait quitté son mari. Le 8, la comtesse de Maure, femme du vicomte de Thorigné, belle-fille du maréchal de Matignon, vint à Rennes, retournant de La Rigaudière de visiter la douairière de Maure, son aïeule. Cette famille, comme la précédente, appartenait à la religion réformée.

Nous avons vu qu'à la prise de Blain les ligueurs avaient fait un certain nombre de prisonniers, qui furent conduits à Nantes. « Une partie de ces pauvres captifs échut en partage aux Espa-

---

[1] Montmartin, CCXCIII.
[2] Pichart, col. 1726.

gnols, qui les mirent dans un de leurs vaisseaux pour les rançonner ou faire servir de forçats. Quel moyen d'échapper de là? Cependant la providence les en délivra; car ce vaisseau partant de Blavet fut tellement battu de la tempête que pour se sauver il alla échouer à La Rochelle où l'on mit en liberté ces pauvres gens qui n'eussent osé l'espérer. Entre autres il y avait en cette troupe délivrée un monsieur de Quesnek, juge royal de Guérande [1]. » Pichart raconte un autre fait du même genre : Le 17 février « arrivèrent nouvelles à madame la première Présidente, que le plus jeune de ses fils, le frère du sieur Du Goust et quelques autres gentilshommes qui avaient esté pris prisonniers à la prise de Blain et depuis mis aux galères où ils estaient retenus, s'estoient sauvés à Brest, de quoi ladite dame de Riz estoit fort joyeuse [2]. » Le 13 mars, arriva à Rennes le sieur de La Musse-Ponthus qui vient d'espouser à la mode huguenote une fille de la maison de La Moussaye. » C'était d'après le registre des mariages de Vitré : noble et puissant messire David, banneret de La Musse, seigneur dudit lieu et du Ponthus. L'épouse était damoiselle Philippe Gouyon, fille de messire Charles Gouyon, baron de La Moussaye. Le mariage avait été célébré le dimanche 8 mars [3]. Crevain parle aussi de ce mariage, mais il se trompe au sujet de l'épouse qu'il dit être Sara du Bois de Baulac. « M. Louveau qui rapporte ce mariage, dit Crevain, le met à l'année 1593 contre la foi du registre de Vitré, ne nomme point l'épouse; mais il la désigne en disant que c'est celle à qui son histoire a été piècà dédiée. Or il la dédia à deux : l'une était demoiselle Anne de Trégus, dame de Trégus de La Villedel et La Poinaye, par son épître en tête datée 1587. L'autre était demoiselle Sara du Bois, dame de Bouteverüe, fille puînée du feu seigneur de Baulac, par son épître à l'entrée de 1591 ; c'est cette dernière que j'entends parce qu'elle était dame de Bouteverüe, que l'on prononce aujourd'hui Bois de Vereule, terre qui est entrée en la possession des seigneurs de La Muce; et de là vient sans doute que l'histoire de M. Louveau s'est trouvée au Ponthus, où elle l'apporta avec sa dot et d'où elle m'a été prêtée [4].

---

[1] Crevain, 310.
[2] Pichart, col. 1727.
[3] Reg. de Vitré, arch. munic de Vitré.
[4] Crevain, 308-309.

Cette conjecture qui paraît plausible est cependant erronnée en un point. Ce n'est point Sara du Bois que David de La Muce épousait en 1592, le registre de Vitré le prouve; mais il dut bientôt être veuf, peut-être l'année même de son mariage, et au plus tard dans les tout premiers mois de la suivante. C'est le 27 novembre 1593 [1] qu'il épousa Sara du Bois. Nous voyons, en effet, qu'en 1595, le 15 avril, est baptisé par le pasteur Parent « David, fils de noble David de La Musse et de Sara Duboys, né au rapport de sa mère, le 1er décembre 1594. Il avait pour parrain Jean du Matz, sieur de Montmartin, et pour marraine Anne d'Alègre [2]. » Pour revenir, dit Crevain, au lieu où ces mariages étaient célébrés, il faut qu'en toute la province il n'y eut d'Église que Vitré, et de ministre que M. Merlin, puisque de Blain et de Guérande on allait à Vitré pour les épousailles. Quant aux enfants, pour peu qu'il en vint au monde, il fallait les porter au même lieu pour y recevoir le baptême, ou que M. Merlin les allât baptiser au loin, ou les laisser croître sans baptême, s'ils étaient trop loin de Vitré, en attendant que le ministère put être rétabli dans les Églises désolées [3]. » Vitré avait seul, en effet, en Bretagne, l'avantage dont il jouit pendant toute la durée de la Ligue de rester sous l'autorite du roi et d'appartenir à un seigneur de la religion; mais il n'est point exact de dire que Merlin y fut seul pasteur. Seul il y demeura avec titre officiel pour Vitré et pour la maison de Laval; mais il eut à peu près constamment des collègues, soit de Bretagne, soit de Normandie, qui venaient dans ce sûr asile attendre les événements et aussi pour être plus à portée de leurs troupeaux. Ainsi, en 1590, pour ne pas remonter au-delà, il y eut Gilles du Chemin, sieur du Buisson, ministre en l'Église de M. de Coligny, et Perruquet. En 1591, Perruquet y était encore; et en 1592, c'était François Oyseau, de Nantes, qui secondait Merlin [4].

Le 14 du mois de mars « fut donné arrest de la Court et banny

---

[1] Le 27 du mois de novembre, audit an 1593, le sieur de La Muse Ponthus et la sœur de la dame de Montbarot, desplacèrent de ceste ville pour aller à Vitré espouser à la mode de la religion prétendue (Pichart, 1557). La dame de Montbarot était Esther Dubouays.

[2] Registre de Vitré.

[3] Crevain, 309.

[4] Registre de Vitré.

à son de trompe par les carroils où il est fait deffenses à toutes personnes de non manger de chair en caresme et à tous bouchers et revendeurs d'en fournir, *le tout sous peine d'estre pendus et étranglez;* et ce sur l'advertissement que l'on en mange quasy publiquement [1]. » Ces rigueurs accusaient plutôt la gravité de la situation des ligueurs qu'elles n'y portaient remède. Ils étaient, en effet, bien peu convaincus de la nécessité de faire maigre, ceux qui, pour y être amenés, devaient être menacés de la potence ou de la corde. On avait d'ailleurs de plus en plus le sentiment que la Ligue n'atteindrait pas son but. Désormais, pour les chefs eux-mêmes, la question n'était plus de savoir s'il faudrait se soumettre et reconnaitre le béarnais, mais de choisir son temps et de faire payer sa soumission le plus cher possible. Nous allons en voir en Bretagne de nombreuses preuves. Mercœur lui-même emploiera dans ce but toute sa finesse, se faisant arme tantôt du roi contre les Espagnols, tantôt de ceux-ci contre le roi, haussant ou baissant ses prétentions suivant les circonstances, mais résolu à traiter et sachant bien que tôt ou tard il en faudrait venir là. Le 16 mars, Mornay écrivait au roi : « Ung officier principal de Vostre Majesté m'escrit que le duc de Mercœur est entré en jalousie, que le duc de Mayenne et aultres veuillent contenter le roy d'Espaigne aulx despens de la Bretaigne sur laquelle il a droict plus apparent afin de saulver le reste de la France de sa domination, allegüans qu'aussy bien en a elle esté ung temps distraicte. Et que là dessus ung gouverneur, tenant le parti du dict duc, aurait désiré traicter avec ledict officier, ce qu'il n'aurait osé sans commandement de Vostre Majesté [2]. »

Si les troupes du roi avaient appuyé ces négociations par quelques succès, la lutte aurait peut-être été bientôt terminée; mais ce fut le contraire qui arriva. Le prince de Dombes ne montrait ni beaucoup de prudence, ni beaucoup d'énergie. Le 21 mars, il nomma le commandeur de Carentoir pour la garde de la tour de Cesson, dont le sieur du Liscoet s'était emparé, ordonnant à celui-ci de se démettre aux mains du sieur de Carentoir [3]. Le 1er avril,

---

[1] Pichart, col. 1727.
[2] *Mémoires de Mornay*, V, 230.
[3] Dom Morice. *Hist. de Bret. Preuves*, III, col. 1542.

le Parlement ligueur, rassemblé à Vannes, ordonna la publication du Concile de Trente dans toute la province. Cette décision ne produisit que peu d'effet. Dans ce même mois, les princes de Dombes et de Conti. qui s'étaient concertés à Laval dans les premiers mois de cette année, entreprirent sans succès le siége de Craon. Ils partirent pour s'y rendre l'un de Rennes, l'autre du Poitou. Leur lenteur fut telle que Mercœur eut tout le temps de rassembler ses troupes, les retirant de leurs divers cantonnements, et de venir au secours de la ville assiégée. Pendant que ces choses se passaient en Bretagne, les pourparlers à moitié secrets qui avaient lieu avec Mayenne parurent sur le point d'aboutir. « Nous sommes en traicté de paix, écrivait Mornay à M. de La Fontaine. Il ne se fera rien au préjudice de la gloire de Dieu. Sa Majesté promet de se faire instruire. Cela nous pourra engendrer une conférence peult-estre dans six ou sept mois. Il s'y faut préparer, et pour ce, je lui ai faict trouver bon que je fisse rendre à Saulmur sept ou huict des plus notables ministres de France pour se prémunir, et me promets, par une méthode que j'ai proposée à M. de Beaulieu, et qu'il embrasse fort, qu'il en réussira un grand fruict. Vous cognaissez son jugement. Je vous ai nommé au roy entre aultres et l'a eu pour agréable [1]. »

Le 28, après beaucoup de fausses mesures, l'armée des princes se retira en déroute devant le duc de Mercœur. Quatre jours après, c'est-à-dire au tout commencement de juin, le roi fut instruit de cette défaite par un habitant de Vitré, et il se hâta de nommer le maréchal d'Aumont, gouverneur de Bretagne, et Saint-Luc (François d'Espinay), lieutenant-général sous ses ordres. Il enjoignit ensuite à Montmartin, qui était avec lui au siége de Rouen, de se rendre à Vitré sans retard. Cette place importante courait risque, en effet, d'être enlevée par Mercœur, dans le trouble où devaient alors se trouver les partisans du roi. Montmartin se rendit en six jours à son poste, et grâce à cette activité la place fut sauvée. Le 8 juin, le duc de Montpensier étant mort, le prince de Dombes, son fils, en prit aussitôt le nom et le titre. Ce même jour, Mercœur étant venu pour assiéger Vitré, apprit qu'il avait été prévenu, et se retira; mais désirant utiliser les forces qu'il

[1] *Mémoires de Mornay*, V, 335.

avait amassées, il se dirigea d'abord vers Château-Gontier, ensuite vers Malestroit dont il s'empara successivement. Ces échecs des royalistes et surtout la déroute de Craon rendirent la paix plus difficile. « Je crains, écrivait le pasteur de La Fontaine à Mornay, que l'accident de Bretaigne et le succès du Lorrain ne nous crée de nouvelles difficultés, et d'ailleurs il n'y apparaît de grandes montagnes à applanir et vallées à combler; mais j'ai la veue courte notamment à regarder de loing, et puis je sçais bien ce que peut le maistre à qui nous servons. » Il parle ensuite des huit pasteurs que Mornay demandait pour la conférence qu'il croyait probable. « Si vous en voulez huict, pour les mesmes raisons il en fault convier douze. » « A ce que je vois, dit-il ailleurs, si Dieu bénit vos desseings et labeurs, vous n'aurés garde de faillir que vostre Eglise ne se trouve bien pourveue; et mesmes je m'esbahis d'une lettre que j'ai receue de la part de M. Merlin, lequel escrit qu'ayant adressé à Saulmur ung jeune homme nommé Parent à vos anciens, ils ont faict response qu'ils étaient pourveus; si pourtant mondict sieur Merlin retient ledict Parent pour son aide, lequel à la vérité est un jeune homme de grande espérance, duquel je vous avais faict ouverture quand vous estiés ici [1]. »

Le 19 juillet, Mornay envoya au roi un mémoire demandant des lettres de créances bien expresses auprès de la reine douairière, sœur de Mercœur, « pour luy faire trouver bon de ployer M. de Mercœur à une paix. Car je sçais d'ailleurs, disait-il, que s'il est bien manié, ceste négotiation pourra réussir. Il ajoutait : « J'attends le séneschal de Nantes, duquel aussi la despesche feut conclue avant mon partement; à sçavoir une instruction, pour monstrer à ceulx vers qui il a accès du désir qu'a Sa Majesté de voir son peuple en repos, de la seureté qu'elle veult donner à la relligion catholique, de l'instruction qu'elle veult prendre pour sa propre personne, et du contentement particulier qu'elle entend donner à M. de Mercœur..... » Vers la fin il disait : « Les affaires de Bretaigne empirent et crient après ung prompt secours. Du costé de deçà l'eau, si Sa Majesté l'avait agréable, on pourrait tailler de la besongne à M. de Mercœur, à scavoir en le duché de Rets, en Clissonnois, vers Pillemil et aultres lieux qui l'incommoderaient fort. Sa Majesté advise s'il serait à

[1] *Mémoires de Mornay*, V, 334.

propos que M. de La Trémouille, qui se rouille chés lui, eust charge d'y faire la guerre soubs l'auctorité de M. le mareschal d'Aumont qui, la rivière entre deux, ne peult avoir soing de ceste partie. Les moyens de la mer l'entretiendraient en partie, parce qu'il n'y a que le marquis de Narmoutier et M. de Royan, ses cousins, qui y aient empesché l'establissement du subside[1]. »

D'un autre côté, la noblesse, le Parlement et le peuple s'en prenaient au duc de Montpensier des échecs de la cause royale. On ne pouvait le décider à quitter Rennes, où il ne s'occupait guère que de plaisir. Le Parlement avait écrit au roi pour demander la prompte venue du maréchal d'Aumont. Peu de jours après, il refusa à Montpensier l'argent que celui-ci demandait et envoya même en Cour le sieur de Crapado pour se plaindre de lui. Le duc, de son côté, dépêcha le sieur de Cucé pour neutraliser ces plaintes, réellement fondées d'ailleurs. Pichart, avec sa franchise un peu rude et dans un style assez cru, nous révèle les motifs secrets de la conduite de M. de Montpensier. « Il y a à présent, dit-il, en cette ville, la dame douairière de Kerveno, belle et gaillarde, et autant de bonne humeur et d'apparence de lubricité que l'on scaurait souhaiter. Il va souvent la visiter au Champ-Jacquet chez maistre Guillaume Henry[2]. »

Le 5 du mois suivant, le Parlement « ayant mis hors tous sergents, huissiers et greffiers » s'occupa d'articles à présenter au roi dans le dessein de pacifier la province. On proposait que les villes restassent aux mains de ceux qui les avaient jusqu'à la paix. Le dernier jour de ce mois, le duc de Montpensier vint en la Cour de Parlement à l'occasion de la venue à Saint-Malo d'une nouvelle troupe d'Espagnols. En cette circonstance, les alliés de Mercœur montraient plus de zèle qu'il ne l'aurait lui-même souhaité. Voici ce qu'en disait Mornay dans un mémoire au roi sur l'état de la province : « M. de Mercœur est en grand soupçon de l'Espaignol, lequel le presse de recognoistre l'infante, luy envoye des forces plus qu'il ne veult, et monopole les villes sans qu'il y ose contredire. L'agent qui est à Nantes faict une despence de prince. Dom Juan se sépara après le siége de Malestroict, protestant de ne

[1] *Mémoires de Mornay*. V, 355-356.

[2] Pichart, col. 1729.

penser de trois mois qu'à la fortification de Blavet, où ils n'ont laissé ung seul breton. Leur insolence lasse tout le monde. Surtout M. de Mercœur craint qu'ils ne s'aillent loger à Sainct-Nazare, comme ils en ont desseing au premier renfort qu'ils auront; et n'ose les prévenir en le fortifiant pour ne donner jalousie à ceulx de Nantes..... Le peuple résoleu de ne se distraire poinct de la couronne de France, abhorrant le nom de duc plus que jamais..... » « Sur ces fondemens, j'ai tasché de bastir; et ai trouvé une adresse avec M. de Malicorne par l'entremise de Meslier, qui soubs ombre de voir ung ami, s'achemina à Pillemil, et eut ung passeport escrit de la propre main de M. de Mercœur, parce qu'il est en la mesme gehenne que M. de Mayenne. Il eut volonté de parler à lui, lui donna heure, l'envoya entretenir fort honnestement. Le Bossu, econome de l'evesché, descouvrit cela, prescha à l'encontre, en veint faire remonstrances à M. de Mercœur, en feist protester l'agent d'Espaigne. Cela le reteint de parler à lui : nonobstant il envoya à la mesme heure les passeports aulx président Herpin et seneschal de Nantes, lesquels sont allés aboucher le sieur de Tallouet, gouverneur de Redon, qui traicte pour lui, auquel il a pleine confiance[1]. » Ainsi les Espagnols, en provoquant la jalousie de Mercœur, relevèrent un peu les affaires du roi compromises par les échecs de ses troupes.

Le 11 de ce mois, il y eut entre le duc de Montpensier et la Cour de Parlement « une castelle pour raison qu'il avait fait garder aux portes de la ville et prendre des lettres et responses que M. le maréchal d'Aumont faisait à la Court à certaines lettres que ladite Court lui avait escrites sans le consentement dudit sieur prince le priant venir en ce pays, et aussi avaient mandé comme les affaires se passaient; tellement que par la prise desdites lettres, toute la volonté de la Court estait descouverte par ledit sieur de Montpensier[2]. »

Pressé par les instances du Parlement, le maréchal d'Aumont s'approcha enfin de la Bretagne. A la sollicitation de ceux d'Angers et d'accord avec d'autres chefs du parti du roi, notamment avec Mornay, il se décida à attaquer Rochefort (Bretagne). Ce

---

[1] *Mémoires de Mornay*, V, 373.
[2] Pichart, col 1730.

siége traina en longueur, et à cause des intelligences que les assiégés avaient dans le camp des royalistes ne put être mené à bonne fin. Il dura jusqu'au 10 décembre que Mercœur le fit lever. « Honte pour nous ! » dit Pichart. Mercœur s'empara ensuite de Quintin qui n'avait pour toutes fortifications que quelques barricades et quelques vieux fossés. Cependant bien défendu par Liscouet, brave gentilhomme, le château tint quinze jours. Mercœur mit garnison dans la ville ; mais il ne conserva pas longtemps sa conquête. « La Giffardière, à la faveur des bois, s'approcha de la ville sans être aperçu à la tête de cinquante ou soixante chevaux. Les habitants avertis qu'il estait proche engagèrent la garde et la garnison à jouer et à boire. Tandis qu'on les amusait, La Giffardière fondit tout d'un coup sur eux, en tailla plusieurs en pièces, fit le reste prisonnier et s'empara sans peine de la ville et du château [1]. »

Le 28 décembre, les Etats convoqués par le duc de Montpensier s'assemblèrent à Rennes, à Bonnes-Nouvelles. Les députés y furent très-peu nombreux ; leur session se termina le 4 janvier. En se séparant, ils adressèrent au roi des remontrances sur les violences commises par les gens de guerre étrangers et autres. Ils les accusaient de « n'avoir obmis ni épargné aucune espèce de violences pour espuiser la substance (du pauvre peuple), d'avoir brûlé les maisons et les meubles, pris le bétail et réduit les habitans à se loger dans les bois[2]. »

Le 23, mourut le sieur du Bordage. « On tient, dit Pichart, qu'il fut empoisonné. » Serait-ce donc là le dénouement de la scène que nous avons racontée un peu plus haut. Le 26, les Etats généraux de la Ligue se réunirent dans la salle du Louvre, à Paris. Mayenne en fit l'ouverture en grande pompe, et leur demanda de choisir un roi, semblant d'ailleurs s'indiquer lui-même. Mais son attente fut trompée : le cardinal de Pellevé, au nom du clergé, prononça un discours en faveur des princes espagnols. Ainsi Mayenne n'était point assez sûr aux yeux du clergé ; l'Espagnol seul répondait à ses vœux. Cet oubli de tout patriotisme devait d'ailleurs porter à Paris les mêmes fruits qu'en Bretagne, et dis-

[1] Dom Morice. *Hist. de Bret.*, II, 422.
[2] Id., ibid. *Preuves*, III, col. 1557.

poser Mayenne à se hâter de traiter avec le roi. C'est ainsi que le comprirent les conseillers de Henri. Ce même jour où les Etats de la Ligue faisaient ou entendaient de semblables propositions, parut un arrêt du Conseil du roi, signé des princes, prélats et officiers de la couronne, et offrant au duc de Mayenne et aux princes, prélats de sa maison et autres députés des provinces de conférer avec eux sur les moyens d'assurer la paix et de maintenir la religion catholique. Cette proposition fut accueillie et l'on décida que la conférence serait ouverte à Surène, village entre Paris et Saint-Denis.

Le 1er février, fut arrêté M. de Crapado, accusé de trahison et incarcéré. Trois jours après, il passa devant un conseil de guerre et fut condamné à être traîné sur une claie, à avoir les escarpins et la tête tranchée; ce qui fut exécuté. Il n'y avait que peu de jours qu'il avait été envoyé comme député de la noblesse auprès du roi. Le 14, le duc de Montpensier se décida enfin à quitter la province. Son départ fut un véritable soulagement. M. de Montpensier, dit Pichart, prit congé de messieurs de la Court de Parlement et des habitans pour s'en aller en France trouver le roi; Dieu le conduise [1]! Le maréchal d'Aumont et Saint-Luc annoncèrent aussitôt leur prochaine arrivée. De son côté, pressé peut-être par ses partisans plus que par ses propres désirs, Mercœur, dont tous ces mouvements aggravaient la position, voulut néanmoins réunir aussi les Etats ligueurs de Bretagne. Il les convoqua à Vannes et courut de grands risques en s'y rendant avec Saint-Laurent. Les sieurs de Trevecar et de Cahideuc leur dressèrent une embuscade. Ils auraient pris le duc s'il se fut tenu suivant sa coutume à l'arrière-garde; mais cette fois il était à l'avant-garde. Il y eut un grand butin, mais Mercœur échappa. Les lettres de Mornay témoignent à cette époque de diverses préoccupations, les unes relatives au roi, les autres à la manière dont les affaires étaient conduites en Bretagne. Le 20 avril, il écrivait à M. de La Fontaine : « Nostre roy est tousjours lui-mesme au faict de la relligion; luimesme d'aultre part pour ses plaisirs; l'un me console quand je vois qu'il n'est point honteux de l'Evangile du christ; l'autre m'afflige quand je vois qu'il faict honte à la profession de cest

[1] Pichart, col. 1732.

Evangile. Dieu veuille couvrir et nos fautes et les siennes de sa miséricorde[1] ! « Est-il vraisemblable que Mornay ait été si complétement dupe des vaines démonstrations de ce prince « le plus madré qui fut jamais ! » ou bien voulait-il affermir chez ses coreligionnaires la confiance qu'il sentait chanceler en lui? Toujours est-il que, dans la pensée du roi, les choses étaient faites quand son pieux et fidèle serviteur croyait qu'il n'était pas même indécis. Le 29, il écrivait de Saumur à M. de Bouillon : « Quant aulx desseings de Laval et de Château-Gontier, ils se rendront difficiles par la longueur. M. le mareschal d'Aumont est encore à Chasteau-Roux. Sans lui il n'y peult avoir grande créance en ceste armée. Et ne vous veulx poinct dissimuler que s'il y est je ne fais pas estat de tirer les canons d'ici, veu les mauvais tours qu'on m'a joués, par le passé en mesme chose. Il y a plus, on a donné temps à M. de Boisdauphin de munir les places ; à M. de Mercœur de préparer ses forces pour entreprendre sur le déclin d'ung siége. Tout cela, et beaucoup de circonstances que je considère, des lieux et des personnes me faict craindre une Craonade ; quoi advenant, Bretaigne et Anjou sont perdeus. Et n'y aura que ce qui est huguenot qui fasse teste[2]. »

Désormais les événements se hâtent, et pour le roi qui veut en finir par une abjuration, et pour la Ligue qui, l'abjuration faite, n'aura plus de prétexte plausible pour ceux qui n'auront eu à cœur que le triomphe du catholicisme ; le but intéressé des autres étant dès lors trop évident. Le 4 mai, commença la conférence de Surène. Le 13, le roi adressa une lettre à plusieurs prélats de se trouver à Mantes le 15 juillet prochain, à l'effet de recevoir sa déclaration de professer la religion catholique. Car il n'avait nulle intention, pas plus que les évêques, de faire de l'assemblée de Mantes une conférence sérieuse, une sorte de nouveau Colloque de Poissy. Le 16, les princes, seigneurs et officiers de la couronne attachés à son service promirent qu'il ne serait rien conclu aux conférences de Surène contre les droits des Protestants. Le 18, on intercepta une lettre de l'agent du duc de Mercœur, près du duc de Mayenne. Elle fut déchiffrée par Viette. Cette lettre disait :

[1] *Mémoires de Mornay*, V, 400.
[2] Id., ibid., 406.

« que le roy de Navarre offrait de se faire catholique ; et à ceste fin avait résoleu en son conseil de faire une déclaration et la faire publier en ses Courts de Parlement ; il requérait tous les evesques et docteurs de nostre parti de se rendre avec ceulx qui tiennent le leur au lieu assigné et dedans deux mois pour se faire instruire ; offrant tenir et observer tout ce qui y sera honneste, ce qui a fort esbranlé la vollonté de plusieurs qui n'ont tant de fermeté qu'il serait à désirer et qui est du debvoir. Toutes fois l'on espère trouver remède à ce coup par plusieurs occasions, qu'on fera naistre pour empescher qu'il ne soit recogneu. Le roi d'Espaigne, par ses gens, offre d'entretenir vingt mille hommes, scavoir quattre mille chevaulx et seize mille hommes de pied, qui seront prests à se mettre en campagne dedans trois mois ; fournira pour le payement cent mille escus par mois à continuer encores ung an après le premier expiré ; que les Français ligués offrent deux mille chevaulx et dix mille de pied ; qu'ils espèrent avec ceste armée joincte ensemble de faire tels efforts, qu'ils trouveront en France de quoy soldoyer ladicte armée. Le roy d'Espaigne désire que l'infante soit recogneue pour duchesse de Bretaigne [1]. »

Cette conversion que tous les partis jugeaient si prochaine, si elle inquiétait les ligueurs, attristait les Réformés. Mornay lui-même n'avait plus d'illusion et luttait uniquement par un motif de foi et par affection. « Vous pleurerés avec nous, écrivait-il au pasteur Marmet, en date du 25, quand vous aurés ouï M. de Vicose. Il fault encore espérer que l'Esprit de Dieu n'est point esteint en nous, seulement je crains que nostre vie que nous deussions plus tôt avoir changée que nostre relligion ne nous amène à pis ; il fault dire vrai, qu'il nous fault recognoistre que Dieu a voulleu chastier ung pesché par l'aultre, et le moindre par ung plus grand ; il y a eu des monopoles, mais dont il nous pourra garder qui l'a faict de plus grand ; nostre plus grand ennemi c'estait l'ire de Dieu, contre lequel n'y a conseil ni force. Or, si n'en fault-il demeurer là. Sa Majesté proteste de voulloir conserver nos Eglises, elle en propose quelques moyens qui vous seront desduicts ; j'estime qu'il ne les fault mespriser et vous prye de tenir

[1] *Mémoires de Mornay*, V, 413.

la main par là, Dieu peult estre le nous vouldra fortifier en mieulx et nous y rechercherons les moyens paisibles d'asseurer la prédication de l'Evangile et la condition des gens de bien [1]. » Le même jour, il écrivait à M. Lomenie : « Je ne vouldrais pas pour beaucoup avoir esté à ce combat si inégal (la conférence de Surène), où on s'efforce inutilement, où on ne se peult rendre que honteusement. Mais s'il fault disputer la vérité, j'y porterai ung front d'airin et ferai voir que ceulx qui craignent Dien n'ont rien à craindre. » Quelques jours après, il écrivait à plusieurs ministres qu'il fallait assister le roi « tant que le pouls lui bat; » il ajoutait que si on voulait discuter sérieusement de la religion, il fallait être en mesure de le faire, « mais non par une formalité pour fortifier une résolution jà toute prise. Si ce poinct est déjà desploré pour son regard, ce que j'ai peine à croire, au moins adviserons-nous ensemble aulx moyens d'establir une seureté pour nos Églises puisqu'il plaist à Sa Majesté en avoir soing [2]. »

Le duc de Mercœur se dirigea vers Rennes dans l'intention de la surprendre, la croyant au dépourvu. Les habitants firent avertir Saint-Laurent « qui aussitôt partit de Saint-Loup, au-dessous de Sablé, et vint coucher à Vitré d'une traite où il y a dix-sept grandes lieues, repartit le lendemain pour aller à Rennes, y entra à la vue de M. de Mercœur sans perdre un homme, et aussitôt fit monter à cheval des troupes pour recognoistre le logis de M. de Mercœur, qui estait logé en une maison de M. le mareschal de Brissac, appelée Fontenay, à une petite lieue de Rennes, avec tous les Espagnols [3]. » C'était le 17 juin. Il y avait déjà trève entre Henri IV et Mayenne, mais Mercœur traînait en longueur, évitant de se prononcer. Le 18, on publia à Rennes des lettres-patentes du roi par lesquelles il défendait d'avoir aucune garnison aux maisons fortes, « et commandait icelles demanteler. » Le 24, le sieur de Saint-Luc alla prêter serment devant le Parlement comme lieutenant-général pour le roi en Bretagne, place qu'occupait auparavant M. de La Hunaudais, maintenant décédé. Il se montra plus vigilant, plus actif et plus énergique que ne l'avait été le

---

[1] *Mémoires de Mornay*, V, 424.
[2] Id., ibid., 449.
[3] Montmartin, CCXCVIII.

prince de Dombes; mais à d'autres égards il parut vouloir l'imiter. Aussi Pichart, fort bien renseigné pour ce qui se passait Rennes, ne lui épargna-t-il pas ses mordantes remarques : « Le 1er juillet, dit-il, la dame douairière de Laval est en ceste ville à laquelle le sieur de Saint-Luc fait l'amour..... La nuit d'entre les vendredi et samedi, 9 et 10 de juillet audit an, la dame de Laval s'en alla à Vitré et fut M. de Saint-Luc la conduire et M. de Couasquen avec des troupes; voilà bon commencement d'amour. Le 22 juillet, il écrivait encore dans son journal : « M. de Saint-Luc est allé à Vitré continuer ses amours avec Madame de Laval [1]. »

Quelques jours auparavant, le roi avait écrit à Mornay : « La conférence est rompeue et les Espaignols ont faict des offres si grandes que les ennemis y ont presté l'oreille. Ils ne demandent sinon que l'on élise le duc de Guise, et qu'il espouse la fille d'Espaigne, de quoi le duc de Mayenne semble avoir quelque jalousie [2]. » On en eut promptement la preuve dans la décision prise par le Parlement de Paris, le 28 juin. « Il rendit un arrêt qui annulait tous traités faits ou à faire qui appelleraient au trône de France un prince ou princesse étrangère, comme contraires à la loi salique et aux autres lois fondamentales de l'Etat. »

Mercœur, décidé à renoncer au siége de Rennes par l'arrivée de Saint-Luc et par la venue dans cette ville, le 1er juillet, d'un régiment qu'on disait réservé au sieur du Plessis-Balisson, fils de M. de Montbarot, essaya de se rabattre sur Moncontour. Sa tentative fut infructueuse, Saint-Luc avait approvisionné la place et le maréchal d'Aumont se dirigea de ce côté avec des troupes assez nombreuses et notamment avec les auxiliaires anglais, résolu de le forcer à lever le siége, à accepter la bataille ou à signer la trève. C'était bien le désir des populations opprimées et pressurées par chaque parti; mais plus d'un ligueur avait des idées contraires. « Mon frère de la grandville, écrivait dans son journal le sieur de Quiniply, s'en partit de Hennebont ayant avec luy deux gentilshommes de Boisdauphin, qui disaient de certain que M. de Guise avait esté esleu roy de France, et que le mariage estait conclu entre luy et l'infante d'Espagne. *Je prie le bon Dieu de*

---

[1] Pichart, col. 1735.
[2] *Mémoires de Montmartin*, V, 465.

*tout mon cœur qu'ainsi soit pour l'augmentation de son honneur et de son Église* [1]. » Cependant, on était à la veille d'une trève générale. Le 4 août « est arrivé en ceste ville, dit Pichart, un prestre de la Cour qui a affirmé avoir veu le roy entendre la messe à Saint-Denis en France et qu'il y a des trèves [2]. » Cette rumeur était fondée. Le 25 juillet, Henri avait abjuré. « Je déplore notre condition, écrivait à ce sujet le pasteur Rotan à Duplessis-Mornay, mais plus encore celle du prince, qui, se rendant plus contemptible à tout le monde, se va précipiter en une ruine toute certaine pour une espérance très-incertaine [3]. » Nous n'essaierons point d'apprécier la conduite du roi dans cette circonstance. Il semble d'ailleurs impossible d'en juger de deux manières, si l'on a égard aux documents et aux témoins contemporains. Ce qu'il fallait changer, disait Mornay, peu auparavant, c'est notre vie et non notre religion. Voici, du reste, comment en jugeait un évêque qui avait toujours suivi le parti du roi : « Je suis catholique de vie et de profession et très-fidèle subjet et serviteur du roy : vivrai et mourrai tel. Mais j'eusse trouvé bien, aussi bien et meilleur que le roi fust demeuré en sa religion, que la changer comme il a fait; car en matière de conscience, il y a là-haut un Dieu qui nous juge; le respect duquel seul doit forcer les consciences des rois, non le respect des royaumes et couronnes et les forces des hommes. Je n'en attends que malheur [4]. »

Le 7 août, on chanta à Rennes un *Te Deum* à l'occasion de cette conversion. Le 9, on y apprit les conditions de la trève. « On a traicté, écrivait Mornay au duc de Bouillon, avec moins de respect pour le roy converti que nous ne faisions pour le roy huguenot. »

En présence des difficultés croissantes de sa situation et peu rassuré sur l'avenir, le duc de Mercœur se décida enfin à traiter. La trève avec lui fut publiée à Rennes le 14. Peu de jours après, Mornay, qui ne perdait point de vue les intérêts des Églises, écrivait au duc de Bouillon : « Le roy me presse extrêmement de l'aller trouver et je m'y résous. Nos députés debvoient estre le 15 à Bourdeaulx : je dis de Guyenne. Ceux de Xaintonge, Poictou, Touraine, Anjou,

---

[1] Quinipiy, CCLXXVI.
[2] Pichart, 1736.
[3] *Mémoires de Montmartin*, 499.
[4] *France Protestante*, X^e partie, 478.

Normandie et Bretaigne sont prests et leurs articles dressés. La province du Languedoc, priée et advertie par le Synode provincial teneu en Xaintonge de convoquer le national sur la rivière de Loire ou de Dordogne dans le 1er octobre, et y appelle-t-on les Églises estrangères d'Angleterre et celles des Pays-Bas. C'est pour renouer la communication. Ce qui n'aura esté faict près du roy, sera remédié par cette assemblée [1]. »

« La trève fut bien receue en apparence dudict sieur de Mercœur, mais mal pratiquée et observée, et entre autres, les Espagnols, par la sucitation du sieur de La Crisière, firent prendre en leur maison près Vannes, messieurs de Chamballan, deux frères gentilshommes de maison et de qualité que le roy a nouris, et qui l'ont aussi dignement servy; et quelque instance qu'en fit Sa Majesté et mondit sieur le mareschal d'Aumont pour leur liberté, Dom Jouan d'Aquila n'en voulut jamais rien faire et les tint plus d'un an, et enfin ils se sauvèrent heureusement et miraculeusement. Il se fit beaucoup d'autres contraventions en ladite treve qui seraient trop longues à représenter [2]. » La guerre ne cessa point en Basse-Bretagne par le moyen du sieur de Fontenelle et du comte de La Megnane, sur les cruautés desquels il y aurait trop à dire. Mercœur, de son côté, observait un peu mieux la trève; mais, semblait-il, à contre cœur. « Il employait sous main le ministère des prédicateurs de Nantes pour insinuer que la conversion du roi n'était que simulée; que ce prince était toujours hérétique dans le cœur et que la religion était plus en danger que lorsqu'il faisait profession ouverte du calvinisme [3]. » Il faut avouer qu'il y aurait eu quelque vraisemblance à ce reproche s'il fallait ajouter quelque foi aux paroles que prononçait alors Henri IV. N'avait-il pas dit, en effet, aux Réformés « que leur religion serait toute sa vie, celle de son âme et celle de son cœur? Mais que ne disait-il pas aussi aux catholiques? — Mayenne, de son côté, n'observait guère mieux la trève que Mercœur. Aussi le roi écrivit-il au maréchal d'Aumont de prendre ses mesures pour recommencer la guerre, aussitôt la trève expirée. En conséquence, et sous l'approbation du roi,

---

[1] *Mémoires de Mornay*, V, 523.
[2] Montmartin, CCXCVIII.
[3] Dom Morice. *Hist. de Bret.*, II, 429.

les Etats furent convoqués à Rennes pour le 18. Ils tinrent leur assemblée à Bonnes-Nouvelles. Il y eut pour le clergé M. de Sainte-Melaine, M. le trésorier et M. de Marsac ; pour la noblesse M. de Molac, M. de Montmartin et M. de Montbarot ; les sieurs de La Musse-Ponthux, du Bordage, de Liscouet, et plusieurs autres. Les Etats furent clos le 26 du même mois. Leur principale décision avait été de prier le roi d'autoriser encore l'emploi du secours des Anglais. La trève fut prolongée jusqu'au 1er janvier suivant et cette prolongation publiée « en la Court de Parlement, siége de Rennes et par les caroils. » Ce qui y contribua vraisemblablement, ce fut la prise du fort de Corason, voisin de Brest, où Mercœur s'était fortifié, dans la pensée de s'emparer de Brest même. Une mésintelligence entre Mercœur et Dom Juan contribua à cet échec des ligueurs. Dans cette affaire, combattit vaillamment entre autres, du côté des royalistes, le sieur de La Roche-Giffart, fort estimé du maréchal d'Aumont, et chargé par lui d'un des premiers commandements de l'armée. « Le 27 décembre, la dame de Laval vint de Vitré à Rennes avec le sieur de Montmartin qui vient de là-haut. Il dit qu'il n'y a aucune apparence de prolongation de trefve, et que le roi ne les a voulu accorder encore qu'on les lui ait demandées. Il veut avoir la paix ou la guerre. » Ces renseignements de Pichart étaient fondés, la guerre recommença bientôt.

Dans le courant de cette année, et à une date qu'il ne précise pas, Crevain mentionne différents événements particuliers à nos Églises en Bretagne. C'est d'abord le martyre d'un chrétien de La Roche-Bernard, nomme Jonas Durand. « Ayant été pris par la Ligue, il fut mené à Nantes, où il fut condamné comme séditieux à être pendu, puis après brûlé comme hérétique : tellement qu'on le peut nommer, le second martyr de La Roche-Bernard, digne fils et imitateur de son père, Jean Durand, l'aîné, qui, ayant été pris dès le commencement de ces guerres et mené à Nantes, avait été si cruellement traité dans les prisons, et tellement rançonné qu'il en était mort comme plusieurs autres. » Crevain parle encore de la mort de « M. Guineau, ministre de Sion et de Châteaubriant, qui, par la violence des guerres, avait été contraint de se retirer en l'île de Guernesey, où il finit ses jours heureusement, en exerçant son ministère avec fruit et au contentement de tous. Cependant, on le

vit revivre en la personne de son fils M. Guineau le jeune, qui, en cette même année, reçut l'imposition des mains à La Rochelle, où il fit de son côté un fruit merveilleux : mais notre pauvre Bretagne en fut privée comme de son père. » « On vit, continue-t-il, M. Mahot, ministre de Dinan, finir sa carrière ; car, quelque temps après M. Guineau, il décéda à Pontorson, où il exerçait son ministère : ce qui est dit sans qu'il soit remarqué s'il s'était réfugié en Normandie seulement, d'où il était d'origine, ou bien si sa retraite ayant été quelque temps aux îles avec plusieurs de ses confrères, il en fut appelé à Pontorson, lieu voisin des îles. Un autre de nos ministres bretons, mais je ne sais lequel, était aussi mort dans la dispersion, et en cette même année, outre MM. Perruquet, Guineau et Mahot. Cependant je présume que c'était M. Thierri, réfugié à La Rochelle et servant l'Église bretonne ; et cela sur le nombre des treize qui vivaient quand la Ligue naissante mit tout en déroute (1585). Car M. Louveau en fait ainsi le calcul : « Maintenant, dit-il, notre pauvre Bretagne, qui abondait autrefois en ministres, est réduite à neuf, ou pour mieux dire à un ; car il n'y a que ce grand personnage, M. Merlin père, qui serve actuellement, savoir à Vitré, où il a été rappelé d'exil ; et pour les huit autres, ils sont dispersés de çà et de là ; étant, la plupart cassés et près du tombeau. De ces huit, il y en a trois qui sont en Poitou, savoir : M. de Chambrisé, à Luçon ; M. Oyseau, à Thouars ; et moi à Fontenay-le-Comte, avec peu d'apparence d'y pouvoir plus subsister, faute de subvention que les trésoriers nous ont retranchée, pour nous renvoyer à la contribution des particuliers : outre que, si la Bretagne est en état quelque jour de me rappeler, je suis tout prêt de quitter tous autres lieux pour y retourner, même ma patrie de Beaugency et de Marchenoire, où cette année, j'ai fait un voyage et des assistances d'un mois, où l'on me désire fort [1]. » Il semblerait, d'après un autre passage de Crevain, que cette même année Louveau aurait pu faire une visite à La Roche-Bernard, probablement pendant la trève. « Une des consolations de M. Louveau, dit-il, fut d'y voir M. de Martimont, qui semblait être resté seul pour faire avec quelque peu d'autres le corps atténué de l'Église de La Roche-Bernard, et qui lui dit pour bonne nouvelle que

[1] Crevain, 311-313.

Dieu avait tiré de la fosse des lions un gentilhomme de leurs amis et de leur troupeau, M. Duplessix-Saint-Dolé, pour être son coadjuteur, dans le dessein de redresser l'Église lorsque la Providence leur en fournirait les occasions; désirant d'avoir pour adjoint Jean Pelaud, sieur de La Salle, procureur de la baronie, comme M. de Martimont en était le sénéchal [1]. » Ce que Crevain dit ici du sieur de La Salle se concilie mal avec ce qu'il en dit ailleurs. En effet, ce Jean Pelaud aurait été pris au siége de La Bretesche, et était encore prisonnier dans la présente année [2].

Des deux côtés, on se préparait à la guerre quand la trêve fut rompue. Mais ce n'était pas sans hésitation du côté des ligueurs. Plusieurs n'avaient pris les armes que pour la défense de la religion qui leur semblait menacée; la conversion du roi ne leur laissait plus ce prétexte. Mercœur, qui avait maintes fois déclaré ne les avoir prises que pour cette cause, fut invité par plusieurs de ses adhérents à traiter avec le roi. Il louvoya, ne reniant pas ses paroles, mais ne se soumettant pas non plus, et parut même se rapprocher des Espagnols. De l'autre côté, les secours demandés en Angleterre ne furent obtenus qu'à grand'peine et après qu'on eut essayé de faire accepter des conditions extrêmement onéreuses, telles que la cession de Brest, ce que les Etats ni le roi n'eussent jamais accepté.

Le 8 janvier, Mornay écrivait à M. de Buzenval que le roi l'avait chargé de fortifier Saint-Nazaire afin d'être maître de tout le cours de la Loire. Il se disait mieux en état de le faire que personne, mais avec le secours des Etats. C'était, en effet, chez lui un projet déjà ancien, et dont il avait combiné les chances de réussite. Cette lettre faisait allusion à la situation générale et disait que le pape se montrait plus Espagnol que l'Espagnol, quoique le roi n'eut refusé aucune espèce de soumission, mais que s'il persistait dans cette obstination « *prope est schisma.* » Combien de fois nos rois ou empereurs n'en sont-ils pas venus là? Mais ils n'ont jamais osé conclure! D'un autre côté, d'après cette lettre, les députés de la religion avaient été entendus. « Ils demandaient, choses justes, la plupart nécessaires, mais qu'on dispute n'estre expédientes « *hoc præsertim tempore* [3]. »

---

[1] Crevain, 411.
[2] Id., 314.
[3] *Mémoires de Mornay*, VI, 2-3.

Le 16 de ce même mois, on fit à Rennes des processions générales pour avoir un temps favorable et pour la paix. Le Parlement et le maréchal d'Aumont y assistèrent. Il n'y a pas de preuve plus frappante du changement qui s'était opéré dans les esprits. Jusqu'ici les processions avaient été un moyen de prédilection pour les ligueurs d'exciter le peuple et de le pousser à exécuter leurs desseins. Il y eut quelque dissentiment parmi les chefs royalistes comme si, à mesure que leurs ennemis s'affaiblissaient, ils eussent moins senti la nécessité d'être unis. « Au mesme temps, dit le chroniqueur que nous avons cité, il y eust quelque pique entre M. le mareschal d'Aumont et le sieur de Montbarot et le sieur seneschal de Rennes, Le Meneust, sur ce que ledit seneschal deut dire que c'estait à la justice à faire faire les tailles sur les pauvres paysans afin de ne fatiguer personne. Ledit sieur de Montbarot dit que non en fait de guerre. M. le mareschal dit : Taisez-vous Montbarot. — Il lui répond : Je ne me tairay pas. — Je vous commande de vous taire. — Je ne me tairay pas et ne reçois point de commandement que du roi[1]. » — « Environ les 7, 8, 9 jours dudit mois de février, raconte encore Pichart, les sieurs de La Piguelaye, de Montmartin, le procureur du roy à Rennes desplacent pour Angleterre, emprunter argent et hommes suivant la permission du roi. Déjà le 12 du mois précédent, les Etats assemblés au logis de l'abbé de Sainte-Melaine avaient été d'avis « que l'on donnast aux sieurs de Montmartin et vicomte de La Piguelaye chacun 500 escus, aux sieurs de La Mabonnière et Lorret chacun 300 escus, et à un commis du trésorier des Etats qui les accompagnerait..... 100 escus. » Le maréchal d'Aumont avait tout approuvé, sauf ce qui concernait ce commis qu'il déclara inutile[2]. Le 7, les Etats écrivirent par le moyen de leurs députés au comte Maurice de Nassau, « qu'ils le suppliaient très-humblement..... de faire en sorte comme vous avez très-bon moyen que puissions obtenir d'eux (les Etats des Pays-Bas), en affaire si urgente le secours qu'en esperons, qui est pour l'employer et tout ce qui nous reste de biens, vie et moyens pour respousser l'Espaignol, nostre ennemi commun, de ceste affligée province, lequel a esté introduict par le

---

[1] Pichart, col. 1738.

[2] Dom Morico. *Hist. de Bret. Preuves*, III, col. 1577.

duc de Mercœur, comme lors nostre gouverneur soubz l'auctorité de Sa Majesté [1]. »

Cependant on agissait peu contre Mercœur. Mornay s'en plaignait dans une lettre au duc de Bouillon (17 février), pressentant qu'il en résulterait de grands maux dans cette partie du royaume; mais il ne s'en tenait pas à des plaintes et mûrissait son plan de s'emparer de Saint-Nazaire « pour brider la rivière de Nantes; » dont la conséquence devait être que « tenant cela il ne va plus rien à Nantes qui ne parle et paye comme à Flessinghe pour Anvers; que nous serions maistres des salines de Guerrande où messieurs les Estats chargeront leurs sels à grande commodité; que l'Espaignol ne traffiquera plus à Nantes, ni par conséquent en Bretaigne, et se trouvera fort esloingné de l'espérance de s'en emparer. » Le roi et le maréchal d'Aumont approuvaient ce plan, et ce dernier devait y concourir aussitôt que les secours anglais seraient arrivés. On comptait sur un concours d'argent des Etats. Les députés envoyés en Angleterre n'avaient pas perdu de temps; mais l'état de la mer les avait forcés de relâcher à Jersey, où d'ailleurs ils craignaient déjà de trouver le général Norris revenant en Angleterre, et où ils voulaient essayer de le dissuader d'aller plus loin. « Si nous ne faisons plus de diligence à l'exécution de vos commandements, écrivaient-ils aux Etats....., croyez s'il vous plaist que c'est l'incommodité de la mer qui nous a tenu trois jours à passer de Grandville en ce lieu là où nous sommes. » Quelques jours après, on apprit en Bretagne la prise de Lyon qui s'était soumis au roi. On en fit à Rennes des feux de joie, et on chanta un *Te Deum* en l'église de Saint-Pierre. Un événement non moins fâcheux pour la Ligue fut le sacre du roi à Chartres, le 27 du mois. « Les prêcheurs du duc de Mercœur, dit Montmartin, commencèrent à heurler et escrire que ce n'estait que hypocrisie ce qu'en faisait Sa Majesté, et par leurs malicieuses raisons l'imprimaient tant aux Espagnols qu'aux partisans faux Français dudit sieur de Mercœur [1]. »

---

[1] Dom Morice. *Hist. de Bret. Preuves*, III, col. 1578.
[2] Montmartin, ccc.

FIN DU PREMIER VOLUME.

# PIÈCES JUSTIFICATIVES

## I

Madame, depuis mes aultres lettres escriptes, ces divisions pour la religion sont tellement augmentées que hier il se cuyda trouver en ceste ville une grande sédition, car pour ung coup de pierre qui fut rué contre la vitre d'une église durant qu'on disait le sermon, encores qu'on n'ayt sceu par qui, toutesfois au partir de là le peuple en rencontrant aucuns qu'ilz disent estre de ceste nouvelle oppinion, et venoient d'une maison où ilz s'estoient assemblez pour faire leurs prières, se misrent après eux à coups de pierres, fanges, et à force d'injures; entre lesquelz ung qu'ilz vouloient jecter en l'eau, leur fut osté d'entre les mains par le cappitaine La Bastide, qui est des gallères, soubz couleur de les y vouloir mestre; et depuis par deulx ou trois aultrés fois cela recommença, où il en fut ung fort blessé d'un coup d'espée que luy donna en la teste un des galleriens meslé avec ceulx de ladicte ville; duquel monsieur de Cartres s'est saisy, et sy est (comme en toutes aultres choses de deça) porté fort soignant (soigneux), dont jà suis allé à ce matin parler à messieurs de vostre Court de Parlement, lesquelz m'ont asseuré d'y faire tel debvoir que les choses ne passeront point oultre, et qu'ilz n'auront que faire que j'y mecte la main, ce que j'ay différé pour leur respect; mais je doubte bien fort qu'encores que pour ceste heure (Dieu mercy) le feu n'est pas beaucoup malaisé à estaindre, que pendant la longueur de leurs formalitez, il s'allume tellement qu'on ne le puisse pas oster aysément parce que de toutes partz chacun est bien obstiné en son oppinion, et comme je vous ay mandé par cy devant, madame, je n'ay tant sceu faire que ladicte Court de Parlement ayt voullu faire publier les deffences de ne s'entre-injurier pour ladicte religion, d'aultant que (ainsi qu'ilz disent) Sa Majesté ne leur

en a rien mandé et je ne l'ay voullu faire de mon autorité, ad ce qu'ilz ne pensent que je veille entreprandre sur eulx, et aussi qu'ilz ne gardent nul estat à pugnir synon aux choses venans d'eulx. Vous suppliant très-humblement ne penser que je le dye pour aucune particullarité, car je les revere et honore comme gens que j'ay cogneu le meriter, et afectionnez au service de Voz Majestez ; mais seullement pour me descharger, s'il arrive quelque desordre, n'ayant pouvoir d'y remedier, fors à exécuter leurs ordonnances. Au demeurant, madame, pour ce qu'il se pourra mectre en avant à voz Estatz quelque chose du faict de la religion, je vous supplie très-humblement me faire cest honneur que de me mander ce qu'il vous plaira que je y face, et s'il m'en est presenté quelques requestes, je les recevray ou non.

Madame, je me recommande très-humblement à vostre bonne grâce, et supplye à nostre Seigneur vous donner très-bonne et très-longue vye. — Nantes, ce dernier jour de février 1560.

Madame, j'ay retenu le porteur deulx jours après mes lettres escriptes pour veoir comme ces choses succéderaient, que j'espère avec l'aide de Dieu et la craincte qu'on leur a donné, et aussi la délibération que ceulx de la Justice ont prise, d'y faire doresnavant mieulx leur debvoir, et pareillement la publication que messieurs de la Court de Parlement ont fait faire des deffences qu'ilz m'avoient tant de fois refuzées, qu'ilz demeureront en repoz. Toutesfois, madame, quand ilz y sont d'un costé, ilz s'esmeuvent d'un aultre ; car ad ce matin j'ay eu advertissement que se commence de pareilles follyes à Rennes, qui est cause que je partiray demain pour y aller ; et disent ceulx de ceste nouvelle loy que leur est permis de s'assembler jusques à quelque nombre, pourveu que ce soit en lieu secret et sans scandalle pour faire leurs prières, comme ilz font entendre ; et les autres de l'ancienne disent qu'ilz ne le veullent nullement endurer.

Vostre serviteur très-fidelle et très-obeissant sujet.

JEHAN DE BRETAIGNE.

*Adresse* : A la Royne.

(Colbert, XXVII, Vc f° 301.)

---

## II

Sire, suyvant ce que je vous ay dernièrement escript de Nantes, je suys venu passer par ceste ville pour entendre au vray de ses esmotions qui se sont faictes ; où, à la vérité, jay trouvé le peuple grandement

divisé pour le faict de la religion, et fort prest à commencer une grande follye ; tant à l'occasion de quelques assemblées qui se sont faictes cheux aulcun de ceulx de la Justice, que pour ung prédicateur religieux qu'on dist estre fort scandaleux et séditieux. Toutesfois, pour ceste heure, Sire, je voy, grâces à Dieu, toutes choses en assez bon estat, et ceulx qui ont failly en si bonne voulonté (comme ilz ont faict démonstration) de n'y retourner plus, que j'espère avec l'aide de Nostre-Seigneur, et la bonne affection de beaucoup de gens de bien, de les contenir et qu'ilz demeureront en bon repoz. N'ayant poinst esté de besoing d'y emploier la puissance qu'il vous a pleu me donner en ce pais ; et ay seullement ordonné que les informations qui en ont esté faictes, d'aultant qu'elles touchent à aucun de la justice, feussent envoyées à messieurs de vostre Court de Parlement à Nantes pour y donner tel ordre qu'ilz verront estre nécessaire.

Sire, je me recommande très-humblement à vostre bonne grâce, et supplye à Nostre-Seigneur vous donner très-bonne et très-longue vye. — A Rennes, le IX^e^ jour de mars 1560.

Vostre très-humble et très-obéissant sujet et serviteur,

JEHAN DE BRETAIGNE.

*Adresse* : Au Roy.

(Colbert, XXVII, V^c^ f^o^ 306.)

---

## III

Madame, encores que par les lettres que j'escriptz au Roy, vous entendrez comme au party de Nantes, je suis venu passer par ceste ville et l'estat où je y ay trouvé toutes choses, pour les esmotions et scandalles qui se sont faictz pour le faict de la religion, ensemble l'ordre que j'ay peu donner; sans que toutesfois, grâces à Dieu, il aict esté nécessaire d'y emploier la puissance qu'il a pleu à Voz Majestez me donner en ce pais. Si ne veulx-je faillir, madame, à vous faire ceste lettre et vous supplier très-humblement croire que je feray avec la bonne voulonté de beaucoup de gens de bien tout ce qu'il me sera possible pour contenir ung chascun et de les faire vivre en bon repos et unyon ; et afin que messieurs de vostre Court de Parlement y donnent de leur part l'ordre qu'ilz verront estre nécessaire, et sellon l'intention de Voz dictes Majestez, j'ay ordonné que les informations qui en ont esté faictes de part et d'autres leur feussent envoyées ; et de la myenne

j'ay si bien faict entendre à tous ceulx de ceste dicte ville et principallement à aucuns de la Justice qui s'en sont meslez la pugnission qui en sera faicte, s'ilz esmeuvent doresnavant aucune chose, que je m'asseure qu'ilz auront craincte d'y retourner, et sur ceste espérance j'en partiray aujourd'huy pour m'en aller en ce pais bas, encores qu'il ne se remue aucune chose, dont je loue Dieu et le supplye vous donner, madame, très-bonne et longue vye. Me recommandant très-humblement à vostre bonne grâce. — A Rennes, ce IXe de mars 1560.

Vostre très-humble et très-obéissant sujec et serviteur,

JEHAN DE BRETAIGNE.

*Adresse :* A la Royne.

---

## IV

Sire, j'ay receu les lettres qu'il vous a pleu m'escrire du XXe du mois présent, avecques la commission pour faire prendre le sieur de Bouchelins, où je feray toutes les diligences qu'il me sera possible ; mais la chose en quoy je me trouve plus empesché pour l'exécution d'icelle c'est d'eslire personaige en cela fidel à qui je me puisse descouvrir pour m'ayder à le faire surprendre ; car je voy que ceux qu'on dit estre de ceste religion sont tant supportez et aymez et de tant de genz que je n'en voy ung seul en ce païs qui se vueille formaliser ny affectionner à faire rien contre eux ; mais au contraire, il s'en trouve assez qui les excuzent et qui les ayment, à mon advis, trop ; de sorte que je m'attends bien qu'il est fort malaize que je sceusse faire menée sy secrète qui ne soit descouverte par suspicion ou aultrement. Sy c'estoit pour aultre chose, je ne trouverois poinct cella difficille ; mais tous ceux qu'on dict estre de ceste loy ont tant de faveurs, qu'il est incroyable comme ils ont tant multiplié ; toutes fois, Sire, je ne pense point que je ne maintyenne tousjours tous ceux de ce païs en union et en l'obeyssance qu'ilz vous doivent, pourveu qu'il vous plaise que y puisse tousjours estre accompaigné de forces suffisantes pour les constituer en quelque crainte, et aussy qu'il vous plaise que je ne soye en moindre auctorité que sont voz autres lieutenans, car à cause que Messieurs de vostre Parlement me ont faict difficulté de me laisser entrer dans leur chambre avecques mon espée, où j'avois à communiquer avecques eux pour vostre service, cela me desfavorise, de sorte que s'il ne vous plaisoit leur envoyer ung com-

mandement exprès, comme il pleut au feu roy faire pour Monsieur de Gyé, à qui ilz feyrent pareille difficulté, ceux de ce païs penseroyent que Vostre Majesté m'auroit en sy peu d'estime que je suis tout seur que cela leur feroit changer la volonté qu'ilz ont à moy et l'obeyssance qu'ilz portent à ce que je leur ordonne pour vostre service. Il vous plaira de la me envoyer pour ne perdre le moyen que j'ay de m'y employer.

Sire, quant à ce qu'il vous plaist me commander de faire oster les armes generallement à tous ceux de ceste ville, je n'y feray faulte, puisqu'il vous plaist et desjà ay commencé à faire mettre par inventoyre toutes les armes qu'ilz ont en leurs maisons ; mais, Sire, pour ce que lesditz habitans font ung grand guet jour et nuict dans la ville tous en armes ; et que ce qu'il y a de pistolliers et de francs archers ne seroyent pas en nombre suffisant pour faire ledit guet tous seulz pour toute ladicte ville, je suis délibéré suyvant ce qu'il vous plaist me commander que pourveu que le Corps de la ville s'oblige pour ceux qui sont cogneuz gens de bien de les leur faire rendre, car sans cela il n'y auroit assez de guet dans ladicte ville, parce qu'ilz ne le feroient pas sans armes. Et quant à ce que je puis cognoistre des habitans, je pense estre bien asseuré que hors quelque petit nombre qui ont esté à ces assemblées segrètes que tout le demourant des gros bourgeois et tout le menu et la justice de la ville vous sont aussy fidelz subjectz que vous en ayez poinct en ville de vostre royaume et qu'ilz ne sont tachez de ces folles fantaisies. Et croy que me puis bien asseurer que s'il ne vyent d'ailleurs que de eux qu'il n'y adviendra poinct de inconvenyens, mais il me semble qu'il y a bien d'aultres gens plus à craindre. C'est ung grand bien pour vostre service de quoy il vous a pleu faire approcber ces deux compaignées de gendarmerye, l'une à Vittré et l'aultre à Clisson, c'est bien pour ayder à faire se contenir ceux qui se vouldroyent oublier.

Sire, je supplie le créateur vous donner en très-bonne prospérité très-heureuse et très-lougue vie. De Nantes, ce XXVII^e jour de novembre.

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur et subject,

BOUYLLÉ.

*Adresse :* Au Roy.

(Colbert, XXVII, V^c f° 204.)

## V

Messeigneurs, depuis les lettres que j'ay rescriptes au Roy, il m'a esté apporté ung pacquet adressant à l'evesque de Sainct-Brieuc, lequel j'envoye presentement à monsieur d'Estampes, pour ce qu'il est par de là pour présenter à Sa Majesté et à vous, par ou vous voirez quelques nouvelles, qui sera cause que ne vous en feray plus long discours au demeurant.

Messeigneurs, quant est du sieur de Bouchelyns, que le Roy me envoye commission pour faire prendre, il me sera bien malaisé de le pouvoir faire attraper, car il ne faict residence en aulcune maison et est tantost en ung lieu plus tost en ung aultre, et à ce que j'entends, se tient fort sur ses gardes, parquoy il sera bien difficille que pour quelque bonne occasion que je puisse inventer il vueille venir ycy, et sy je m'en descouvre à quelqung pour envoyer scavoir ung peu ce qu'il faict et là où il est, je suis seur qu'il sera adverty, car il y en a tant de ceste loy que je ne scay de qui je me puis assurer, et encores ceux que je cognois bien qui n'en sont poinct et qui ne les ayment point sont sy abestys qu'ilz les craignent tant qu'en lieu de faire rien contre eux ils les advertyraient aussytost pour captiver leur bénévolence.

Messeigneurs, vous pouvez trop mieux juger ce qui est cause de quoy tout cecy regne et continue si longuement. Dieu vueille que le Roy et la Royne, sa mère, avesques vostre bonne ayde y puissent pourveoir bien tost car il en est besoing,

Sur ce, messeigneurs, je suppliray le Créateur vous donner en parfaicte santé et prospérité, très-bonne et longue vie. — De Nantes, ce... jour de novembre.

Messeigneurs, je viens d'estre adverty par le cappitane de Chasteaubriant, comme dedans sa ville passe jour et nuict plusieurs gens incogneuz et qu'ils font assemblées, de sorte que les gens qui sont là sont en grande peyne, craignans qu'il se trouve quelques inconvéniens. Je suis délibéré d'y envoyer qnelque nombre de gens secrestement pour veoir s'il y en pourroit faire attraper quelqung. Mais je suis bien empesché par ce que le trésorier général de ce païs à qui le Roy avoit escript pour paier la compaignée de harquebusiers à cheval que j'ay ycy, m'a dict que le trésorier de l'espergne l'a tant contrainct de luy envoyer l'argent qu'il avoit, qu'il n'a a ceste heure pas ung soult, et d'aultant que le moys est passé ces soldatz ont sy grand peur que l'on leur face perdre leur temps que je ne les puis assurer et suis contrainct

de leur aider ung peu de mon argent en attendant qu'il vous plaira d'y avoir pourveu où il vous plaira bientost de donner remède, car je n'ay pas moyen de leur en guères bailler, car je n'en heuz jamais moings, et vous supplye très-humblement qu'il vous plaise de penser pour moy comme pour eux.

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

BOUYLLÉ.

*Adresse*: Messeigneurs,
Messeigneurs, le reverendissime et illustrissime cardinal de Loreyne et duc de Guyse, pair, grand chamberlan et grand maistre de France.

(Colbert, XXVII. Vc fo 208.)

---

## VI

Madame, j'ay receu les deux lettres qu'il vous a pleu m'escrire du IIIe et VIIe de ce mois de la grande fortune et perte que avons faicte à la mort du Roy qu'il a pleu à Dieu nous oster, que nous avons bien grande occasion de regreter toutes noz vies, mais aussi il a pleu à sa saincte et divine bonté nous en donner ung où nous avons tous sy grande attente avecques vostre tant prudente conduite et douceur, que je voy aujourd'huy tous voz bons serviteurs et subjectz qui sont ycy, auxquelz j'ay faict entendre ce qu'il a pleu à vous et au Roy m'escrire sy contens et principallement de ce qu'il vous plaist prendre la peyne et soing du manyement des affaires de ce royaulme avecques l'ayde et bon service que vous désire faire le Roy de Navarre, les princes et seigneurs de vostre conseil privé que je vous puis assurer, Madame, n'avoir jamais veu la noblesse et le peuple d'ycy faire plus grande démonstration d'avoir espérence de bon traictement et repos que chacun faict et d'estre bien affectionnez au service de Voz Majestez où je mettray peyne les entretenir et faire continuer par tous les bons moyens qu'il me sera possible ; et de moy, Madame, je y suis tant obligé que je ne le fuz jamais tant du bien et honneur qu'il vous plaist me faire de m'y avoir retenu et vouloir m'y continuer, et de ce qu'il vous plaît vous contenter de sy peu que j'en ay faict par cy devant au Roy ou à Vostre Majesté.

Au reste, Madame, pour vous donner advertissement de ce que je cognois qui seroit plus à craindre, c'est qu'il se faict de petites assem-

blées en beaucoup de villes et endroictz de ce païs; mais pour ce que je n'ay poinct entendu qu'ilz y portent armes, et que par cela il semble que ce n'est que pour faire prières et prédications, et que n'ay poinct aussi sceu là dessus la volonté du Roy et la vostre, je n'ay pas faict semblant de l'entendre. Mais sy esse, Madame, que beaucoup de gens de bien disent que c'est le vray commencemant de la sedition que ces assemblées, pour que c'est occasion de gaigner et attyrer beaucoup de ce pauvre menu peuple ignorant et que là dedans on leur oste tant la craincte et leur baille l'on une sy grande liberté qu'ilz preignent sy gros cueur qu'on dict que à la fin cela tournera à rebellion et ne vouloir plus païer ny tailles ny rentes. Toutesfois, Messeigneurs du Conseil du Roy et de Vostre Majesté entendent trop mieux cela que ceux qui m'en ont parlé, qui est cause que je ne vous escriray les discours que l'on m'en faict; et en attendant avoir receu voz commendemens en cela. J'espère que ce qu'il a pleu au Roy et à vous m'escrire du bon traictement et soulagement qu'il luy plaist delibérer faire à tous ses cappitaines, officiers et subjectz, ce que j'ay incontinent faict entendre partout en ce païs, rendra une sy grande joye à ung chacun et les fera vivre en une sy grande espérence qu'ilz se contiendront tous en l'obéissance qu'ilz doivent.

Toutefois, Madame, veu la quantité de gens qu'on a soupsonnez, je croy qu'il ne seroit bon de demourer encores sans forces en ce païs. Je n'ay que partye de la compaignée de M. d'Estempes qui sont bien travaillez d'estre toujours ainsi à l'hostellerye ; et une cornette de trente harquebusiers à cheval, lesquelz n'ont plus que douze jours que leur mois ne soit achevé; s'il ne vous plaist la faire entretenir, je n'auray plus rien avecques moy.

Aussi, Madame, ce que je crains le plus, c'est que ces séditieux eussent quelque practique en Angleterre; car l'on m'a dict qu'il y a quelques gens incogneuz qui ont passé de delà. Je suis après pour en descouvrir plus amplement pour vous en advertir; et en attendant, pour ce qu'il n'y a place qui soit voysine de leur païs que celle de Sainct-Malo, qui est ung peu dangereuze d'une surprise jusques à ce que la citadelle soit mieux en deffense, je croy qu'il seroit bien nécessaire de ne la laisser pas sans y avoir toujours quelques forces. Mondict seigneur le duc d'Estempes y faist mettre deux centz frans archers pour ung mois qui sera passé dans dix ou douze jours. Il vous plaira me mander sy l'on les continuera ou sy je les en envoyeray. Il me semble qu'il seroit bien besoing lez y laisser encores pour quelque temps.

Aussy, Madame, je vous envoye une obligation que tout le corps de ceste ville a faicte, pour leur remettre les armes; il vous plaira faire

veoir sy elle est suffisante pour leur laisser ladicte ville sans forces, sy tant est que je voye estre besoing les tirer en aultre part, et m'en mander, s'il vous plaist, la volonté du Roy et la vostre. Je croy que Sa Majesté s'y pourroit fier, mais que ces petites assemblées qui s'y font encores ne portassent poinct de danger, car je ne voy rien icy dedans qui soit à craindre que cela.

Madame, je supplie le Créateur vous donner en parfaicte santé et très-bonne prospérité très-heureuse et longue vie. De Nantes, ce XII^e jour de décembre.

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

BOUYLLÉ.

*Adresse* : A la Royne,
mère du Roy.

(Colbert, XXVII. V^c, f° 245.)

---

## VII

*Narration sommaire de ce qui est advenu en la ville de Nantes, par ceulx que l'on a prétendu conspirateurs contre la Majesté du Roy notre sire et souverain seigneur.*

Le dimanche XX^e du présent moys d'octobre mil cinq cent soixante, environ les deux heures après midi dudit jour, se soict présentez par devant le senneschal de Nantes, Messire Jehan Levesque, docteur en théologie, demeurant au collège Sainct Jehan, en ladicte ville, qui auraict faict plainte d'avoir à cette heure esté oultraigé en ladicte ville, près le carrefour de la Leterie (Bleterie ?), par grand nombre de personnes, à cause que ledict Levesque passant par la rue avait advisé certains ymaiges et painctures sur papier avesques escripteaulx attachez et estallez pour vendre, et s'estant arresté a regarder lesdicts escripteaulx, ayant regardé ung image de Moyse en paincture et audessoubz les deux tables, et parceque au deuxiesme desdictes tables est escript : Ymage poinct ne feras des choses qui sont au ciel ou sur terre ne aucunement ne t'inclineras devant elles, aurait ledit Levesque susdict, dict au vendeur d'icelles painctures qu'elles luy semblaient faulx, parce que telle prohibition y contenue debvait estre de faire ydoles et non des images; au moyen de quoi se seraient trouvez comme dessus est dict plusieurs personnes qui l'auraient

oultraigé en sa personne, sans déclarer la manière desdicts oultraiges, dont il aurait requis justice en estre faicte, ce que le dict senneschal auraient accordé et à cette fin proceddé a informations et decreté prinse de corps contre ung nommé Bertrand-Geslin, appoticaire, par cy-devant soubsonné d'estre sédicieux et en auraict esté appelé et interrogé par Monsieur maître André Guillard, premier président de Bretaigne, lors estant en ceste ville de Nantes du temps de la sédition d'Amboise, et sur autre nommé Pierre Gouy, marchand drapier, soubsonné de cetz nouveles erreurs contre la relligion chrestienne.

Suyvant ledict decret de prinse de corps, le mardy prochain en suivant XXII[e] dudict moys, se seroient transportez en la maison dudict Bertrand-Geslin, Jullien Durand, sergent, accompaigné de quelques morte-payes du chasteau de Nantes, pour l'exécution dudict décret de prinse de corps, allencontre dudict Geslin, ce qui ne fuct faict a raison de sa fuilte et absence ; mais auraient trouvé en ladicte maison ledict Pierre Gouy, escripvant sur une table, et incontinant que icelluy Gouy apperceut ledict sergent et morte-payes, auroict sierré et plié les papiers sur lesquelz il escripvoit et les auroict gectez dedans le feu, quoy voyant l'un desditz morte-payes nommé Anthoine Boysvert, se seroict advancé et auroit recouvert lesditz papiers auparavant qu'ilz fussent brulez et les auroict apportez audict senneschal de Nantes et mené prinsonnier ledict Pierre Gouy audict chasteau. Entre lesquelz papiers a esté trouvé un rolle d'un quart de feuille de papier cotté : Canton de la Poyssonnerie, et audessoubz sont escriptz les noms et cognoms de vingt-huict des habitans de ladicte ville, des environs de ladicte Poyssonnerie ; et ledict rolle veu par les officiers ordinaires de Nantes, et attendu que les denommez audict rolle sont soubsonnez d'estre de la nouvelle secte, se seraient les diz officiers, savoir, les senneschal, procureur du roy et greffier d'office dudit Nantes, transportez en la Court de Parlement où ils auraient exposé ce que dict est et la crainte que yceulx officiers avaient que telle description particullière d'un canton de ladicte ville par noms contenus audict rolle, suspectz, comme dit est, fust pour surprendre les bons et fidèles chrestiens subjects du roy et invahir ladicte ville, comme disaient aulcuns desditz habitans gens de bien, auroict ladicte Court faict et dressé plusieurs ordonnances, tant sur le faict des guetz, garde des portes, provisions d'armes que aultres choses nécessaires pour garder ladicte ville et tenir les subjects du roy en obéissance et seurté et faict injonction aux diz officiers ordinaires de Nantes, d'anvoyer par devers monseigneur le duc d'Estampes, gouverneur et lieutenant général pour le roy en Bretaigne, et l'advertir de ce que dessus. Et cependant pour subvenir et ayder aux diz officiers députa ladicte Court quatre conseillers

Le 17e Octobre 1560 anciens esleus et advertisseurs

Me Michel Morin, diacre
Guillaume Dupare,
Gabriel Corbon
François Amproux
Bertrand Geslin
Michel Jaustain
Jehan Amprou
Mathurin Papolin
Guedas Porcher
Jehan Richard
Jehan Bidé
Robert Pineau
Pierre Gouy
Jacques Loyseau

Advertisseurs
François Rioteau, pour le Consystoire
Olivier Bertoux
André Otineau et Jehan Vigneu
Gilles Ones
Jullien Granger
Me Michel Morin
Bertrand Geslin
Me Gabriel Corbon
Me Guedas
Me Robert Pineau
Me Guillaume du Pare
François Amprou
François Rioteau

# Fac Simile de la pièce saisie lors de la descente de la police chez Bertrand Geslin.

Le 18.e octobre
1560

. Amge/ Gab/ bide/ geslin
Les oyseaulx A. 8 heures
Rouillé.

. Me Michel Morin
. Me Gabriel Corbon
. Me Guillaume du Parc
Me François Forget
Me Nicollas Souyn
François Amproux
Robert Poullain

Bertrand Geslin.

François Rioteau.

Jehan Richard 12
Michel Joullan 12
[illegible] 4

Me Michel Morin ////////////////
Me Gabriel Corbon /
Me Guillaume Duparc ///
François Amprou
Bertrand Geslin /

Me Guedas Porcher ////////
Robert Pineau ////////
[illegible]
Mangot ////
Goubaud ////// 7
Ant. Le Guinquaille //
Cotineau ////////// 15
M. Loyseau //
Claude Berthous //

d'icelle pour avoir l'œil avec les diz officiers en cest affaire. Ce que fut faict et exécuté en chascun des poinctz et articles ordonnez par ladite Court.

Et faisant les diz officiers plus ample perquisition en la maison dudict Bertrand Geslin, se seroit trouvé en ladicte maison une feille de papier où sont contenuz quelques uns des descriptz par ledict premier rolle et aultres jusqu'au nombre de cinquante ung qui est de l'escripture dudict Geslin, ainsi qu'il a esté informé, et vériffié et à l'endroit des noms contenuz en ladicte feille de papier y a une longue ligne tirée droicte à l'extrémité de ladicte feille et sur la plupart desdictes lignes, il y a nombre de traictz traversans et plusieurs aultres chiffres, poinctz et marques par la manière qu'il est contenu en la feille de papier qui est attaché à la présente [1].

Et le lendemain XXIIIe jour desdiz moys et an, ledict Pierre Gouy interrogé tant sur ses charges concernantz les prétendus excez faictz en la personne dudict docteur que sur le contenu esditz rolles.

Quant auxdiz excès en auroit faict dénégation et au regard desdiz rolles par lui gectez dedans le feu aurait dict et confessé que lors et peu auparavant que lesdiz morte-payes et sergent eussent entré en la maison dudict Geslin où il estait, il aurait escript les noms contenus au rolle qui luy fust exhibé en l'endroit de son interrogation sur aultre et pareil rolle qui lui aurait esté baillé par ledict Geslin, et que lorsqu'il veid entrer lesdiz morte-payes et sergent en la chambre où il estoit, il auroit gecté au feu lesdiz rolles parce qu'il avoict crainte que les denommez en iceulx fussent cognuz. Et auroit dit et confessé que les denommez audict rolle sont personnaiges qui s'assemblent chascun jour et quoy que soict quelques jours la sepmaine avecques luy et avecques ledict Bertrand Geslin, tant en la maison dudict Geslin que aultres lieux de la ville de Nantes pour prier Dieu et pour chanter psalmes ; et que les denommez audict rolle par luy escript sont ceux qui sont du quanton de la Poyssonnerie, et qu'il y a quatre quantons en la ville a chascun desquels se faict pareilles assemblées et se font lesdictes assemblées le plus souvent la nuict de crainte de scandal du peuple ; et dict qu'il y a en chascun quanton ung advertisseur qui est esleu en l'assemblée, qui a charge d'aller advertir ung chascun de leur religion de se trouver à ladicte congrégation.

Confesse aussi qu'il y a des anciens esleuz dont il dit estre l'ung, ledict Geslin le second et Michel Joullain le tiers pour ledict quanton, afin d'avoir la superintendance et reprimande sur les aultres de leur dicte religion, s'il s'en trouvait aulcun qui y contrevinst. Aussy qu'il y

---

[1] Voir la feuille litographiée.

a un diacre dont est pourveu par eslections en consistoire genneral, les quatre quantons assemblez, ung nommé Michel Morin, vitrier, qui a la charge de recepvoir et distribuer les aulmosnes et visiter les mallades pour les advertir de leur salut.

Confesse d'avantaige avoir esté à plusieurs assemblées genneralles de ceulx de sadicte relligion pour prier Dieu, comme dict est, et pour ouyr les prédications des predicants envoyez, tant de nuict que de jour et en diverses maisons ou quelques foys il a yeu assembler cent ou six vingtz personnes sans vouloir déclarer ledict Gouy qui sont les diz docmatizans et de quelle part ils ont esté envoyez.

Luy ayant monstré l'aultre rolle trouvé le soir du jour de sa prinse en la maison dudict Geslin, dont cy-dessus est faict mention,

A dict congnoistre les denommez audict rolle ou la plupart d'iceulx et que ledict rolle est escript de la main dudict Bertrand Geslin, et que les traictz traversans qui sont audict rolle à l'endroict de chacun desdits noms sont les voix que chacun de ceulx de sadicte religion qui estoient à l'assemblée donnaient à l'eslection des anciens et du diacre, ensemble les advertisseurs, et quant aux aultres chiffres et poinctz n'en auroit voulu auculne chose répondre.

La auraict ledict Gouy confessé que la dernière assemblée fust le XVIII[e] jour de ce moys en la maison de la Grande Escuyerie.

Auraict entièrement denyé, sur ce bien expressément interrogé, avoir entendu aulcune chose de conspiration.

Et ledict jour, sur le soir, seroict arrivé mondict seigneur le duc d'Estampes, gouverneur et lieutenant-général susdict, lequel auroit mandé venir vers luy au chasteau de Nantes certain nombre de messieurs de la Court de Parlement et lesdictz officiers ordinaires pour entendre d'eulx comme il alloict du faict cy-dessus; lesquels luy en auroient faict rapport chascun en leur regard.

Et le lendemain, jour de jeudi, XXIII[e] desdiz moys et an, auroict ledict s[r] gouverneur faict amener par devant luy ledit Gouy, présens Messieurs maistres Gaultier Rasseteau, Jehan Lecorvasier et Jehan Joret, conseillers de sadicte Court de Parlement et lesditz sennechal, procureur du Roy et greffier de Nantes, et après le serment prins dudict Gouy de dire vérité et diligemment interrogé, aurait entièrement denyé avoir jamais conspiré ny assisté à assemblées quelconques où il eust été faict mention de conspiration aulcune contre le Roy ny aultres ; confessant bien avoir esté à plusieurs assemblées tant de jour que de nuict pour prier Dieu et chanter psalmes et ouy prescher la parole de Dieu par prédicans qu'il n'a voullu nommer, et que la dernière assemblée avoict esté le XVIII[e] jour de ce moys en ladite maison de la Grande Escuyerie, et que en ycelle avoient esté esleuz les diacre,

anciens et advertisseurs descriptz en laditte feille de papier, et que les poincts estant en teste à l'endroict de aulcuns les y contenuz denotaient la présence desdiz anciens et advertisseurs esleuz en ycelle congrégation, pour faire différance des aultres officiers de leur dicte congrégation qui n'estaient présentz; et quant es numbre en chiffres qui sont à l'endroict d'aulcuns aussi contenuz en ladicte feille de papier, ils ne servent et signifient aultre chose que pour faire briefve démonstration du nombre des traicts traversans jusques à l'extrémité de ladite feille à l'endroit des noms pour la pluralité des voix desdites elections, comme il a dit en sa première audition.

Et quant au faict de la relligion, il en dict et confesse tout ce que ceulx de Geneve en pourraient dire et tenir.

Et depuys auraient esté ouiz plusieurs des denommez ausdiz rolles, lesquels auroient libéralement confessé que par plusieurs foys et à divers jours et divers lieux de jour et de nuict se seraient assemblez pour faire prières qui estaient prononcées par celluy des assistans des dictes assemblées qui premier s'offrait à les faire, mesmement s'assemblèrent le XVIII[e] jour de ce moys audict lieu de la Grande Escuyerie ou yllec furent faictes lesdictes prières soubz la forme et manière qu'elles ont esté exhibées par l'un des diz accusez nommé *M[e] Gabriel Corbon* pardevant mondict seig[r] le gouverneur, conseillers et officiers susditz, qui sont à la forme de Geneve. Disans lesdiz accusez que èsdictes assemblées n'a oncques esté faict aulcune chose de conspiration, ne de rebelyon contre la Majesté du Roy, de ses magistrats, officiers, n'y aultres quelconques, ains seullement après lesdictes prières prononcées esdites assemblées chascun s'estait toujours retiré en sa maison, lorsque ledict jour dix-huictiesme de ce dict moys audict lieu de l'Escuyerie lesdictes prières faictes par un personnaige incogneu que aulcun disoient estre du pays de Provence et lequel les diz accusez qui ont esté ouy disent n'avoir veu que cette foys, fut mis en avant par l'un des assistans de ladicte assemblee, n'ont souvenance si ce fut ledict incogneu ou par qui que ce fust que pour plus aisément convoquer ceulx de ceste ville et forsbourgs qui seraient de ceste nouvelle relligion à se trouver es endroicts es queulx l'on vouldrait desormays faire lesdictes prières de diviser ladicte ville e forsbourgs par quatre quantons, et que en chascun d'iceulx y eust personnaiges esleuz pour faire lesdictes convocations qui seraient appellez advertisseurs et aussi pour réprimer et blasmer ceulx de leur dicte relligion qui seroient jureurs et blasphemateurs, et aultrement transgresseurs des commandements de Dieu, et pour vuider tous les différens qu'ils auraient assemblement de leurs querelles et procez, affin de les entretenir par charité en bonne amytie les ungs vers les aultres.

Estoit aussi besoing d'eslire et nommer guest, en nombre des plus sages antiens d'entre eux, pareillement eslire diacre, tant pour recepvoir et distribuer les aumosnes qui seraient données par entre eux esdites congrégations, que aussi pour visiter et consoller les malades ou affligez, du salut de leur conscience. A quoi chascun desdicts assistans consentirent et divisèrent ladite ville par quatre quantons qui seroient, savoir est : L'un d'iceulx le quanton de Sainct-Pierre qui se comprend ès environs l'église cathédrale de Sainct-Pierre de Nantes; l'aultre, le quanton de Sainct-Nicollas; l'aultre le quanton de la Poyssonnerie ; et l'aultre, le quanton du Pillory ; et de chascun desdicts quantons eslyroient ung advertisseur pour le Consistoire que tiendraient désormais lesdits anciens à l'effect dessus dict. Lesquels anciens furent pareillement esleuz jusques au nombre de huict et ung diacre; et auparavant celle assemblée dudict XVIII[e] n'avaient accoustumé garder et observer telle forme de eslection et ne sçavoir que c'estait; se persistans par les diz accusez sur le faict de la religion tenir les erreurs que l'on a acoustumé tenir à Geneve hormys deulx d'iceulx qui ont aparance d'estre simples et de bonne faczon qui disent avoir esté par troys ou quatre foys ès dictes prières genneralles, et que pour cela ils n'ont delaissé de aller ouyr la messe et service divin comme ils avaient acoustumé de faire, et que s'il y a en leurs dictes prières genneralles ou particulières aulcune chose de mauvaise doctrine, ils ne la voudraient suyvre ny faire aulcune chose contre les sainctes constitutions de l'Eglise romaine, ny desobéyr aux commandemens et esdits du Roy nostre sire ; mais tout ainsi que ces deux derniers se sont monstrez simples et humbles sur l'observance de la constitution de nostre mère saincte Eglise , les aultres exhibent et présentent, persistent à parler apertenent contre celles constitutions, mesmement ung chirurgien nommé Guedos Porcher qui a dit qu'il y a dix ans qu'il y a cognoissance des abbus qui se sont mys premièrement en l'Eglise romaine luy estant à Rome et depuys à Venise et Constantinoble, par quoy deslors ne y a plus adjousté de foy et dès le temps de cinq ans qu'il est demeurant en ceste ville s'est contenté de faire pareilles prières que l'on faict à Geneve qu'il a faictes en sa maison, et dès et depuis ung an qu'il a rencontre en ceste ville, aulcuns desnommez audict papier, de pareille volonté que la sienne, il a faict lesdictes prières à l'issue et entrée de leurs repas respectivement; et par aultres foys ès congrégations qui ont esté faictes par les dénommez es diz rolles es fois qu'il est contenu au dict procez, disant néanmoins comme ont faict tous les aultres, qu'il ne la faict que pour son sallut et non pour désobéir au Roy et aimerait mieux mourir que ce faire.

Par extrait de ce qui a esté faict au procès delivré à Monseigneur le duc d'Estampes, gouverneur et lieutenant genneral pour le roy en Bretaigne, par moi soubsigné greffier d'office et criminel. Nantes, le 27e jour d'octobre l'an mil cinq cent soixante.

GAUDIN.

Le duc d'Estampes, après avoir faict ouyr en sa présence ceulx qui avaient esté pris et aulcuns des aultres nommez au billet, avec l'advis du sieur de Bouillé, de trois des conseillers de la Court et du senneschal, qui ont assisté, a laissé ausdictes prisons ceulx qui se sont trouvez obstinez au faict de la relligion et estans des esleuz en leur estatz et qui n'ont voulu franchement respondre à ce qui leur a esté commandé, laissant leur procez en surceance jusques à avoir entendu l'intention du Roy; et les aultres denommez audict billet qui pareillement ont esté ouys et n'estaient prisonniers qui se sont trouvez de pareille opinion et obstination, et encores que l'on eut assez de causes de les devoir mettre prisonniers pour éviter aux inconvéniens, l'on leur a seulement baillé leurs maisons pour prison. Et quant à ceulx tant prisonniers que aultres où l'on a trouvé une vraye simplicité, et qui ont délibéré de se réduire, ils ne se trouvent chargez d'aulcune conspiration, l'on les a laissez en liberté; et ont bien esté les gardes des portes advertiz de ne laisser sortir aulcuns des dénommez ausdiz billetz de ceulx qui sont cogneuz estre gens pour remuer quelque chose, car la plupart sont pauvres et simples gens; et a esté donné tout l'ordre que l'on a peu pour recouvrer ledict Geslin.

(*Pris sur l'original ou expédition régulière du temps, en papier.*)

(Colbert, XXVII. Vc fo 88 à 90 inclusivement.

# RÉFLEXIONS CRITIQUES

SUR

# QUELQUES POINTS DE L'HISTOIRE DE LA ROCHE-BERNARD

---

## I

La petite ville de La Roche-Bernard, si insignifiante aujourd'hui, a eu ses jours illustres au XVI^e siècle, et sa place est faite dans l'histoire. Reportons-nous par la pensée vers cette époque de 1560, et considérons un instant la scène qui se déroule sous nos yeux.

La révolution religieuse qui secoue l'Europe à la voix des réformateurs Luther et Calvin se propage en Bretagne. Dandelot de Coligny, le frère de l'amiral, a mis sa vaillante épée au service de la foi nouvelle. En qualité de baron de La Roche-Bernard, il fait une tournée à son château de La Bretêche (1558), deux ministres l'accompagnent et s'empressent de jeter les premières semences de la réforme. Bientôt l'Eglise est constituée. La Roche-Bernard demande un pasteur. C'est Louveau, sieur de Laporte, qui arrive de Beaugency. Le 10 juillet 1561, la première exhortation authentique a lieu à son de cloche, dans la chapelle de Notre-Dame, en présence d'un concours considérable de peuple se précipitant *pour ouïr la parole de Dieu*, suivant l'expression de l'historien. L'entraînement est général. Le seigneur Dandelot donne l'exemple. Sa noble femme, Claude de Rieux, malgré une grossesse avancée, se fait porter tous les dimanches au prêche. En un clin d'œil, le pays de La Roche-Bernard est tout entier évangélisé. Le signal part de la petite chapelle de Notre-Dame, et avec la rapidité de l'éclair, la cloche qui fait tressaillir nobles, bourgeois et manants de La Roche-Bernard, vibre au loin et se fait entendre dans toutes les directions. Le Croisic, Piriac, Guérande, Nantes, Vitré, Rennes, Blain, Châteaubriant, Ploermel, et d'autres villes encore répondent au signal, et voient s'élever dans leur sein des Eglises réformées, sœurs de la première.

Quel siècle intéressant pour l'histoire de la petite ville de La Roche-Bernard que celui qui commence en 1558 ! que d'événemens et quelle destinée que celle de son Eglise évangélique ! Il faut la suivre depuis son origine jusqu'à sa fin. Un instant triomphante et radieuse avec son jeune seigneur Dandelot de Coligny ; agitée et persécutée de toutes manières sous les derniers Valois et pendant la Ligue ; renaissante et

paisible sous le règne d'Henri IV, sous la sauvegarde de l'édit de Nantes ; inquiète et résignée sous Louis XIII, et enfin expirante sous Louis XIV, dans les dernières années qui précèdent la fatale Révocation.

Les noms de ses ministres nous sont connus. En tête et le premier de tous, le pasteur Louveau, dont la vie est une véritable odyssée. Pendant quarante ans, il exerce son ministère, et lutte pour l'accomplissement de ce qu'il croit son devoir. Vingt fois la tempête disperse son Eglise, vingt fois il faut s'enfuir, se dérober aux poursuites de l'ennemi. Les prédications se font comme il plaît à Dieu, tantôt dans le temple, tantôt dans l'auditoire des halles, quelquefois dans un jardin qui s'ouvre sur deux rues, mais souvent aussi dans les lieux écartés, la nuit sous les arbres de la forêt ou dans la hutte des paysans. Il a vu son troupeau décimé, sa femme mourante, tandis que l'on pille son logis. Le pignon de la maison qu'il a fait bâtir à La Roche-Bernard s'écroule sur lui pendant son sommeil, et il n'est sauvé que par miracle. Après les massacres de la Saint-Barthélemy, Louveau, qu'on désigne au fer des égorgeurs, parvient à passer en Angleterre. Nous le retrouvons à Londres, pauvre, manquant du nécessaire, avec une famille composée de cinq personnes, obligé de donner pour vivre des leçons de langue italienne, et s'occupant, lui, le pasteur évangélique, d'une traduction de Machiavel, qu'il dédie à M. le comte de Laval, exilé comme lui. Mais la guerre civile s'apaise ; Louveau revient après quatre ans d'exil, quatre années de privations et de fatigues, au milieu de ses frères de La Roche-Bernard. Il reprend, comme par le passé, la chaine de ses exercices évangéliques. Contraint, tout le temps de la Ligue, d'abandonner la Bretagne, il ne l'oublie pas pour cela. De loin, dans sa retraite de La Rochelle ou à Fontenay, dont il est ministre, ou de Beaugency son pays natal, il interroge tous les bruits qui lui viennent des bords de la Vilaine. Ses lettres de consolation parviennent jusqu'au château de La Bretèche, où s'est réfugiée une noble dame, la fille puînée du seigneur de Baulac, nièce de M. de Trégus (Sara Du Bois, dame de Bouteverüe). Il espère toujours ; mais il compte ceux de ses collègues qui, moins favorisés ou plus heureux que lui, ont succombé avant l'heure : « Nous sommes restés si peu, s'écrie-t-il, que nous ne saurions remplir le quart des places vides. » — Cette chère Bretagne lui tient au cœur, et Louveau se déclare prêt à visiter sa pauvre Eglise de La Roche-Bernard, sitôt que *l'ouverture lui en sera faite par la Providence*. Cette satisfaction lui était réservée. Lors de la promulgation de l'édit de Nantes, en 1598, Louveau, un bâton de pèlerin à la main, reprit le chemin de La Roche-Bernard, et il lui fut donné, avant de mourir, de revoir, comme il le dit lui-même, sa Jérusalem désolée, et de pleurer sur ses ruines.

Jette que voudra la pierre à ces chrétiens du XVI^e siècle que les uns appellent des sectaires, tandis qu'ils sont pour les autres des héros et des martyrs. L'histoire qui met de côté toute prévention religieuse ne saurait se défendre d'un sentiment de respect pour les débuts de la petite église de La Roche-Bernard, pas plus qu'elle ne saurait se défendre d'un sentiment de pitié pour les épreuves qu'elle a dû traverser.

En même temps que Louveau, et après lui, l'Eglise réformée de La Roche-Bernard eut plusieurs autres ministres : le médecin La Favède, qui eut pour mission d'évangéliser Pontivy ; Berger, en 1592, auquel Henri IV accorde 200 liv. sur sa cassette ; André Lenoir, sieur de Beauchamps, en 1599, après l'édit de Nantes ; Guy Lenoir, sieur de Crevain, sous Louis XIII, le père du pasteur de Blain, Philippe Lenoir, ce dernier né à La Roche-Bernard et auteur d'une histoire inachevée de la Réformation en Bretagne. Ce remarquable travail devait être retrouvé à la bibliothèque de Rennes, et publié pour la première fois, en 1851, à Nantes.

Sous le ministère de Richelieu, l'Eglise réformée de La Roche-Bernard était encore vivante et pourvue d'un pasteur. Mais l'orage grondait déjà. Après la prise de La Rochelle en 1628, le petit troupeau dut se préparer à de nouveaux malheurs. La persécution va commencer. Leur temple de l'hôpital, qui avait abrité des cendres illustres, celles de Claude de Rieux et de Dandelot, et retenti si souvent de leurs psaumes, est enfin démoli par les habitants catholiques, avec l'autorisation de M. de Chevreuse. — Dès lors, les familles calvinistes de La Roche-Bernard, dont le nombre va diminuant, entravées dans l'exercice de leur culte et privées de leur temple, se groupèrent dans un des quartiers de la ville, à deux pas de l'auditoire des halles où elles s'étaient assemblées dans des temps plus heureux. Ce quartier, qu'on voit encore, situé au milieu de la ville, est une espèce d'îlot de maisons serrées les unes contre les autres sur un terrain à peu près circulaire, ayant toutes leurs cours contiguës, tandis que leurs façades ont vue sur une ceinture de rues à laquelle on donne le nom de *tour de l'île*. Les habitations communiquaient entre elles par les caves et les greniers, et la nuit seulement les fidèles pouvaient se réunir et prier en sûreté.

Cette époque de transition ne dura guères : de 1660 à 1685. La révocation de l'édit de Nantes allait bientôt porter le dernier coup aux calvinistes, en ne leur laissant d'autre choix que l'abjuration, les galères ou l'exil.

## II

C'est le moment, puisque l'occasion s'en présente, de rectifier l'assertion au moins hazardée d'un de nos collègues qui, dans une note jointe à un document manuscrit dont je m'occuperai plus loin, affirme qu'en 1660 il n'y avait pas un seul dissident à La Roche-Bernard. — L'histoire, d'accord avec la tradition, se charge de donner à cette assertion le démenti le plus formel. La preuve qu'il y avait des dissidents à La Roche-Bernard, à cette époque, et qu'Ogée, Manet, Cayot Delandre et autres ont dit vrai, c'est qu'en 1665, cinq ans plus tard, un arrêt du conseil interdisait l'exercice de la religion réformée à La Roche-Bernard, en même temps qu'à Dinan, Ploërmel, Saint-Malo et Blain. — Autre preuve. — Les registres de l'état civil de la petite ville, conservés au greffe de Vannes, ne remontent guères au-delà de 1670, et encore sont-ils incomplets. J'ai eu la patience de les feuilleter, et je puis certifier qu'il y est parlé plus d'une fois de la religion prétendue réformée, de 1670 à 1685. L'année même de la révocation de l'édit de Nantes, en 1685, le doyen qui était alors Augustin Descartes [1], eut la gloire de présider à deux abjurations solennelles, dans l'église principale de Saint-Michel. La veille du jour de Noël, deux femmes d'un âge avancé, vinrent s'agenouiller devant l'autel catholique, et là faire abjuration entre les mains du recteur de Nivillac, protestant *d'embrasser et suivre à l'advenir la religion catholique, apostolique et romaine, sous leur seing :* Geneviève Dumont, veuve de noble homme François Prier, sieur de La Motte, et Catherine Rousseau, veuve de Vincent Ayoud. — Ces noms nous sont inconnus ; mais ils ont leur importance. C'est le calvinisme qui s'éteint à La Roche-Bernard, deux mois après la révocation de l'édit de Nantes.

« *On me dira*, reprend encore notre collègue, dans la note à la-
« quelle je fais allusion, *on me dira que je vais à l'encontre d'Ogée,*
« *Manet, Cayot Delandre, Louveau*, etc., *qui disent qu'en* 1660 *la po-*
« *pulation presque tout entière était calviniste.* »

Ai-je bien lu? — Quoi! Louveau aurait tenu un pareil langage ! Mais le pasteur Louveau, celui-là même dont les mémoires ne nous sont connus que par les citations de Crevain, Louveau est mort sous Henri IV. Par quel miracle aurait-il pu raconter ce qui se passe sous Louis XIV ! Quant à Crevain, dont le nom patronymique est Philippe-le-Noir, il vivait, il est vrai, en 1660 et au delà, puisqu'il fut obligé de

[1] Le noble chevalier messire Augustin Descartes, doyen de La Roche-Bernard, recteur de Nivillac (24 décembre 1685).

s'expatrier à la révocation de l'édit de Nantes ; mais le seul travail historique que nous ayons de lui ; est *son histoire ecclésiastique de Bretagne*. Est-ce donc dans cet ouvrage que Crevain a commis la faute à laquelle s'attaque notre collègue? Non, assurément. Pourquoi? pour une raison bien simple : l'histoire de Crevain s'arrête à l'année 1598. L'historien calviniste a-t-il continué son œuvre jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, comme l'indique le plan qu'il s'est tracé ? cela est probable. — Malheureusement, cette deuxième partie est aujourd'hui perdue ; elle n'a pas, que je sache, été retrouvée ; et en attendant, jusqu'à preuve du contraire, je tiens Crevain absous, aussi bien que Louveau, du reproche qui leur est adressé d'avoir parlé de ce qui se passait à La Roche-Bernard en l'an de grâce 1660.

La courte note qui contient ces erreurs, a été lue à la Société Polymathique. Comme je n'assistais pas à la séance, j'ignore si elles ont été aperçues. En tous cas, elles sont restées à l'état de manuscrit, dans nos archives, sous le n° 220. Le hazard d'une lecture me les a fait découvrir; et je m'estime trop heureux d'offrir à notre collègue l'occasion de se corriger lui-même.

Les fautes imprimées ont plus d'importance; leur danger est d'autant plus grand qu'elles dorment à l'ombre de noms recommandables. J'ouvre le livre si justement populaire de Cayot-Delandre, et je lis au chapitre consacré à La Roche-Bernard :

« *Durant les guerres de la Ligue, La Roche-Bernard fut un des boulevarts du Protestantisme.* » La phrase est magistrale. — Elle pourrait être juste, si elle était appliquée à une autre ville, à Vitré par exemple, place fortifiée qui résista courageusement aux efforts de la Ligue, et servit plus d'une fois de refuge aux débris dispersés des Eglises bretonnes.

Appliquée à La Roche-Bernard, cette phrase est un anachronisme. La vérité est qu'au moment où la Ligue fait explosion en Bretagne, l'Eglise de La Roche-Bernard, réduite par les persécutions des années précédentes, est complètement éclipsée. Les religionnaires de la petite ville sont partis, le plus grand nombre pour La Rochelle, d'autres pour l'Angleterre, quelques-uns pour Vitré ; le reste est enfermé dans le château de La Bretêche. Quant au ministre Louveau, il s'est éloigné, comme les autres, et ne reparaîtra qu'à la paix en 1598. Aucune période de l'histoire de La Roche-Bernard n'est aussi silencieuse que celle qui s'étend de 1585 à 1598. J'en appelle à tous les historiens qui sont unanimes pour attester que son rôle politique et religieux fut à peu près nul, tout le temps des guerres de la Ligue.

Sur quoi donc, se demandera-t-on, Cayot-Delandre s'est-il appuyé pour patroner une semblable inexactitude ? Il faut bien le dire. L'expres-

sion n'est pas de lui ; elle est empruntée à l'abbé Manet; et telle qu'elle est rapportée par ce dernier, l'assertion est encore moins acceptable. Voyons plutôt :

(Page 39. — *Hist. de la petite Bretagne*, 1er vol.)..... « Du temps de la Ligue, ce fut un des principaux boulevarts du Protestantisme en Bretagne, et le lieu où fut célébré, en 1561, dans la personne du seigneur du Hirel, le premier mariage calviniste de l'évesché de Nantes. »

Ce passage que je cite textuellement de l'abbé Manet, outre le tort reproché à la citation de Cayot-Delandre, a celui de créer une équivoque antée sur un double anachronisme. Ne tend-il pas à établir, en effet, que La Roche-Bernard fut un des principaux boulevarts du Protestantisme, durant la domination de Mercœur, ce qui est inexact, et ne laisse-t-il pas entendre en même temps que le mariage du seigneur du Hirel se fit pendant la Ligue, ce qui est moins exact encore, puisque le mariage en question fut célébré en 1561, 21 ans avant la nomination de Mercœur au gouvernement de la Bretagne, et 24 ans avant le fatal édit de juillet 1585, qui déchaîna la Ligue, et fit, dit-on, une telle impression sur le roi de Navarre, que *la moitié de sa moustache en blanchit* (rapporté par Mathieu). — Il n'est pas vrai non plus que le mariage du seigneur du Hirel ait été le premier mariage calviniste célébré dans l'évêché de Nantes, puisqu'en 1559 le ministre Dugravier avait déjà célébré le mariage du seigneur de Campzillon, sieur de Tournemine, à Piriac.

## III

Revenons maintenant sur nos pas, et tâchons d'éclairer quelques points d'histoire restés douteux, grâce à la confusion des auteurs qui les ont touchés ou laissés dans l'ombre, par suite d'une connaissance imparfaite des lieux, et peut-être aussi pour n'être pas toujours remonté aux sources historiques.

L'histoire nous apprend, et ici l'histoire est représentée par l'écrivain calviniste Philippe Lenoir, que les Huguenots de La Roche-Bernard eurent tout d'abord à leur disposition, pour célébrer leurs exercices, deux églises ou chapelles.

Premièrement, la chapelle de Notre-Dame, encore existante, bâtie au bout de la rue Notre-Dame, dans la partie de la ville qui domine à la fois la rivière et la coulée de la Garenne. C'est dans cette chapelle que, le 10 juillet 1561, Louveau fut solennellement installé ministre, sous les auspices de François de Coligny, et c'est là que la première exhortation publique eut lieu à son de cloche.

C'est dans cette même chapelle de Notre-Dame que se fit le premier mariage calviniste entre le seigneur du Hirel et la fille aînée de M. de Cadouzau. Philippe Lenoir, qui écrit son histoire, ayant sous les yeux les mémoires de Louveau lui-même, atteste que le pasteur continua ses exhortations dans cette chapelle *jusqu'aux troisièmes troubles* 1568, *même jusqu'en* 1570, *à diverses reprises.*

La deuxième chapelle était celle de l'hôpital, située à l'extrémité opposée de la ville, sur la route de Nantes. C'est dans cette chapelle que Dandelot fit inhumer le corps de son épouse, Claude de Rieux, et lui éleva un tombeau orné d'une épitaphe digne d'elle. Le fait est certifié par Philippe Lenoir, qui s'exprime ainsi : « *A l'issue* (de la céré- » monie funèbre) *le corps de la défunte fut inhumé en la chapelle de* » *l'hôpital, où depuis, par long espace de temps, le prêche s'est fait à* » *cause que le lieu était plus spacieux que l'autre chapelle, où le col-* » *lége fut bâti.* »—Voilà qui est clair.—Il semblerait cependant résulter du dernier membre de la phrase que le *collége* aurait été bâti près de la chapelle Notre-Dame. Je crois vraiment qu'il y a eu ici une erreur de rédaction de la part de l'auteur, ou de lecture de la part du copiste. Bien évidemment la phrase incidente : *où le collége fut bâti,* doit se rapporter à la chapelle de l'hôpital, et non à celle de Notre-Dame.

Ce qui le prouve, c'est que Philippe Lenoir revient plus tard sur ce collége. Le passage est incomplet dans le manuscrit, la page ayant été lacérée en cet endroit, mais à l'aide des lambeaux qui restent, il n'est pas difficile de compléter le texte : « M. Dandelot avait fait bâtir [un collége] ; je pense que c'était à l'hôpital que [cet établisement se trouvait] hors ville où était le dôme : et [j'ajoute que plusieurs] enfants étudiaient en ce collége, dont était principal M. Duplantin, qui depuis fut obligé de se retirer à cause des guerres qui survinrent (1568-1570), et de se placer à Vitré, où il exerça toujours sa charge de principal sous l'autorité de M. l'amiral, durant la minorité de M. de Laval, qui aussi, tant qu'il vécut, maintint le collége, y entretenant ordinairement six jeunes écoliers destinés pour le ministère *depuis* que *cette* école fut transférée de La Roche-Bernard à Vitré. »

Ce qui le prouve encore, c'est que plus loin, Philippe Lenoir donne une narration de la destruction du collége, qu'il désigne sous le nom de *Collége de l'hôpital.*

Que conclure de cette discussion, basée sur les citations mêmes de l'ouvrage authentique ? — Qu'en 1568, la chapelle de l'hôpital existait toujours, et qu'il y avait, attenant, à l'édifice religieux, une maison ou collége destiné à loger et à instruire des jeunes gens pour le ministère évangélique.

Je suis d'autant plus heureux de redresser cette erreur de rédaction

ou de copie, qu'elle servira, si l'on veut, à résoudre la question qu'on s'est posée à propos du manuscrit original de Philippe Lenoir. Dom Taillandier a-t-il suivi le manuscrit de l'écrivain lui-même [1], ou la copie que possède la bibliothèque de Rennes, copie reliée en veau, illustrée des armes de M. de Robien? Je suis porté à croire, pour mon compte, que la compilation de Dom Taillandier a été faite sur la copie. Comme la phrase de celle-ci, la phrase de Taillandier commet l'erreur de placer le collége huguenot à Notre-Dame, et cette erreur ne saurait être imputée à l'écrivain original, qui connaissait les lieux.

Si j'ai bonne mémoire, c'est la première fois que Philippe Lenoir cite le nom de dôme, et il n'est pas permis de faire ressortir du texte que ce dôme de l'hôpital était un édifice indépendant de la chapelle de l'hôpital, où était enterrée Claude de Rieux. Tout donne à penser au contraire que chapelle de l'hôpital et dôme de l'hôpital sont une seule et même chose.

Ce qui est certain, c'est que la chapelle de l'hôpital, à La Roche-Bernard, était antérieure à l'introduction de la réforme dans le pays. Il existe dans nos archives une copie authentique d'un document très-important qui établit que cette chapelle, *capella hospitalis Roche-Bernardi,* était dépendante d'une maladrerie de fondation royale ou ducale dès 1526.

Le seigneur Dandelot ouvrit la porte de cette chapelle aux calvinistes, et lui donna le nom de dôme de l'Hôpital, soit qu'on l'ait surmontée d'un édifice en forme de dôme, soit que ce mot dôme, qui signifie dans les anciens titres Église Cathédrale, n'ait été appliqué que pour ne pas le confondre avec le mot Église réservé surtout aux bâtiments du culte catholique. Cette explication paraîtra d'autant plus admissible qu'on voudra bien se rappeler que Dandelot avait été plusieurs années prisonnier à Milan, et que la cathédrale de cette ville est néanmoins désignée : *El duomo di Milano*, bien que n'ayant ni dôme ni coupole. On en dirait autant de l'Église de Bologne : *El duomo di San Petronio*. En appelant dôme de l'Hôpital, le temple huguenot de La Roche-Bernard, Dandelot n'avait-il pas une réminiscence de la langue italienne, aussi bien que le premier ministre Louveau, que nous avons vu traduisant *l'Histoire de Florence* par Machiavel?

---

[1] Manuscrit qui n'a pas été retrouvé.

## IV

Quoi qu'il en soit, la chapelle de l'hôpital, devenue le temple calviniste, est au pouvoir des Huguenots et fonctionne en 1567, c'est-à-dire depuis cinq ou six ans. Les Réformés la préfèrent à la chapelle Notre-Dame, parce qu'elle est plus spacieuse, parce que le collége est bâti à côté, et parce que c'est dans son intérieur qu'est le tombeau vénéré de Claude de Rieux, celle qui a inauguré et protégé jusqu'à sa mort la religion nouvelle à La Roche-Bernard. — Aussi, en 1567, alors que la guerre civile venait d'éclater de nouveau, et que les calvinistes étaient dans l'attente d'événements funestes, M. de Martigues, lieutenant du roi, passant à La Roche-Bernard, voulut voir le temple de l'hôpital et le tombeau de Mme Dandelot de Coligny. « On craignait fort qu'il ne fut venu pour ôter le temple de l'hôpital, » dit Philippe Lenoir, et en cela il suit probablement le mémoire de Louveau, témoin oculaire. En d'autres termes, on pouvait craindre que M. de Martigues ne fût venu pour interdire aux Huguenots l'entrée de la chapelle, et la restituer au culte catholique. Louveau alla donc le trouver, et après une conversation moitié courtoise moitié railleuse, dans laquelle M. de Martigues prit occasion de critiquer le luxe du tombeau, comme étant en contradiction avec les idées du calvinisme sur les images, on se sépara sans que rien n'en fut entrepris.

L'année suivante, la malheureuse Eglise est livrée à toutes les horreurs de la persécution. Son ministre s'est réfugié au château de La Bretèche, et ce n'est que la nuit et au prix des plus grands dangers, qu'il visite son troupeau. Le capitaine Quengo, à la tête d'une troupe catholique, composée de soldats ardents au pillage, commet des atrocités inouïes. « *Il se porte,* dit l'historien, *jusqu'à violer femmes et filles, à démolir le collége de l'hôpital, et à rompre le tombeau de M. Dandelot, que les plus barbares auraient épargné, comme s'il eut pris plaisir à témoigner son impiété envers Dieu, et son extrême ingratitude envers M. Dandelot, son maître, sous lequel il avait commandé.* »

Tel est le texte de Philippe Lenoir, reproduit presque mot pour mot par Dom Taillandier. — Quengo, en 1568, démolit le collége de l'hôpital, et brise le tombeau de Claude de Rieux. Mais la chapelle? Mais le dôme? On n'en dit rien. Et il faut en conclure que les dévastations du capitaine Quengo laissent debout le temple huguenot de l'hôpital et le dôme probablement.

Mais il y a quelqu'un qui se charge de démontrer que Quengo n'a renversé ni l'église de l'hôpital, ni le temple huguenot. Ce quelqu'un c'est Philippe Lenoir, qui a été bien renseigné sur les événements.

Ne perdons pas de vue les dates : c'est le fil conducteur dans des dissertations de cette nature. Les profanations du capitaine Quengo eurent lieu en 1568, avant la mort de Dandelot, arrivée à Saintes l'année suivante. Or, voilà qu'en 1570, Philippe Lenoir, s'arrêtant à décrire les tribulations du troupeau évangélique dans cette année malheureuse (1570), s'exprime ainsi : — « Le rétablissement de l'Église de » La Roche-Bernard ne fut pas dans sa liberté entière, parce que » n'ayant pas le bras de la chair, en la personne de Dandelot, qu'une » mort naturelle avait emporté l'année passée... il fallut subir les » rigueurs des édits qui nous excluaient de toutes chapelles et églises » paroissiales ; de sorte que l'on fut contraint de quitter La Roche- » Bernard, sans user de ses deux èglises et même de son auditoire. »

Ces deux églises nous les connaissons : l'église de Notre-Dame et celle de l'hôpital. Bien évidemment, d'après ce passage, cette dernière existait encore en 1570, un an après la mort de François de Coligny.

Mais ce n'est pas tout. La même année 1570, un certain Gilles Codignolle commet la faute de renoncer à la religion Réformée, et jette un pain par-dessus l'église de Peaule, en signe d'abjuration. Le Consistoire prend cette affaire en main. L'apostat est excommunié avec toutes les formes prescrites par la discipline. Le mémoire cité par Philippe Lenoir dit positivement que l'excommunication fut lancée dans le *temple de l'hôpital.*

De la confrontation des textes originaux et des dates, il résulte que le collége de l'hôpital et le tombeau de Claude de Rieux ont été ruinés par le capitaine Quengo (1568) ; il résulte, en outre, et non moins clairement, que le temple de l'hôpital était encore debout après le passage de Quengo et même après la mort de Dandelot de Coligny.

Aussi voyez l'embarras où se sont mis les auteurs qui ont traité ce sujet d'après Dom Taillandier, qui n'a pas toujours fidèlement copié et surtout compris Philippe Lenoir. — Comment s'exprime par exemple le dictionnaire d'Ogée ? « Les Protestans ont exercé leur culte dans » cette Eglise (de l'hôpital) jusqu'en 1568, époque à laquelle elle fut » détruite avec le tombeau de Claude de Rieux, par le capitaine » Quengo. »

J'en demande bien pardon à mon estimable compatriote, M. de Boceret, l'auteur de la note de l'édition récente d'Ogée ; mais sa note est en désaccord avec les faits. Il n'a eu, comme nous, pour se renseigner sur ces faits, que la copie paraphrasée de l'œuvre de Philippe Lenoir, par le benédictin Dom Taillandier (*Hist. de Bret. de Dom Morice*), ou le manuscrit lui-même déposé à la bibliothèque de Rennes. Or, depuis dix ans le manuscrit en question a été imprimé avec une scru-

puleuse exactitude par les soins de M. Vaurigaud. Ce livre est entre nos mains ; c'est lui qui nous guide dans ces réflexions critiques, et, nous l'avons prouvé, nulle part Philippe Lenoir ne parle de la démolition de la chapelle et de la destruction du temple. Il fait plus que de n'en pas parler, il nous montre le temple calviniste de l'hôpital existant après 1568, après l'apparition de Quengo, et après la mort de Dandelot de Coligny, en 1569.

La faute de M. de Boceret provient sans doute de ce qu'il a toujours confondu deux édifices distincts : le collége et le temple. Il les confond si bien qu'à l'article Nivillac, du dictionnaire d'Ogée, il revient sur cette expédition du capitaine Quengo. « *Quengo*, écrit-il, *avait démoli le collége de l'hôpital, église où fut enterrée Claude de Rieux.* »

Rendons maintenant à César ce qui appartient à César. Dom Taillandier, dans sa compilation, ne s'écarte pas trop du texte de Philippe Lenoir. Voyons plutôt : « Le capitaine Quengo divint le fléau des » calvinistes ; outre les excès auxquels il se porta contre les habitans, » il démolit le collége de l'hôpital et fit abattre le tombeau de » M^me^ Dandelot. »

Dom Taillandier se garde bien de mettre sur le compte de Quengo un sacrilège de plus, le renversement du temple.

## V

Tout s'enchaîne désormais ; le seigneur Dandelot de Coligny meurt à Saintes en 1569. Philippe Lenoir donne, d'après d'Aubigné, un récit touchant de la mort du grand capitaine, celui que les armées appelaient le *Chevalier sans peur*, et il ajoute : « Le corps de ce héros évangélique fut apporté et inhumé à La Roche-Bernard, sous un édifice appelé Dôme, à l'hôpital, où il avait fait bâtir un collége ; c'est ce que j'ai ouï dire autrefois. » — Il se peut faire, reprend l'auteur, qu'il eut recommandé d'être enterré auprès de sa femme, à la mémoire de laquelle il avait fait construire un beau mausolée ; mais je doute qu'en cela sa volonté ait été exécutée. »

L'historien va compléter sa pensée ; mais ici le manuscrit présente trois ou quatre lacunes ; quelques mots n'ont pas été lisibles. Cependant avec ceux qui subsistent, il est, je crois, possible de reconstruire la phrase, et la phrase rétablie vient à l'appui de notre thèse.

Philippe Lenoir ne pense pas que l'intention de Dandelot ait été remplie ; car Dandelot est mort en Saintonge, après la destruction du tombeau de Claude de Rieux par Quengo. Dandelot a été inhumé dans le temple de l'hôpital ; mais la tombe profanée de son épouse, était

vide de sa dépouille, puisque la poussière en avait sans doute été jetée au vent par les soudarts du catholique Quengo.

Ou je m'abuse singulièrement, ou je suis en entier dans la vérité historique. Tel est en substance le récit de Philippe Lenoir ; et si les mots qui manquent au manuscrit ne sont pas exactement les mêmes que ceux que j'intercalle, du moins le sens de la phrase ne saurait être différent, et cela suffit.

Le corps de Dandelot de Coligny fut effectivement transporté à La Roche-Bernard, par les soins de M. le comte de Laval, son fils aîné, et enterré à l'hôpital. Ce témoignage de la piété filiale fut rendu dix ans après la mort de Dandelot, en 1579. C'est M. Vaurigaud qui nous donne ce détail avec sa date, et j'ai tout lieu de croire qu'il est appuyé sur des preuves certaines.

« Alors le dôme était détruit, ajoute M. Vaurigaud. » — Voilà justement ce qui est à prouver. — Et, à moins qu'on apporte les preuves, il faudra bien reconnaître que cette assertion n'est rien moins que fondée; et je mets au défi qu'on me montre rien de semblable dans l'histoire de Philippe Lenoir. — Rappelons encore une fois que ce Philippe Lenoir a composé son travail, ayant sous les yeux une masse de documents authentiques fournis par ses coréligionnaires; l'écrivain a de plus l'avantage d'être né à La Roche-Bernard, dans la première moitié du XVII^e siècle, et d'être fils d'un pasteur de la même ville, qui pendant plusieurs années y a exercé son ministère. Il n'y a donc pas lieu de douter de son exactitude pour la description des lieux et la succession des événements. — Or, Philippe Lenoir, dont la bonne foi reconnue par Taillandier lui-même égale l'exactitude, dit positivement, comme je l'ai fait voir plus haut, que l'église de l'hôpital, le temple de l'hôpital, le dôme de l'hôpital si l'on veut ; pour moi c'est la même chose; que cet édifice religieux était debout et qu'on y célébrait le culte longtemps après la mort du capitaine Quengo, et après celle de François de Coligny, en 1568, 1569, 1570, et même en 1579, si le fait de l'inhumation de Dandelot à l'hôpital est incontestable, comme semblent l'établir les données historiques et la tradition.

## VI

J'arrive maintenant à l'examen d'une pièce authentique communiquée par M. l'abbé Piéderrière à la Société polymathique, et dont nos archives possèdent une copie. Cette pièce va donner une force nouvelle aux arguments que je viens de présenter. Elle aura de plus ce mérite, qu'elle établit d'une façon à peu près irrésistible, que le temple

huguenot de l'hôpital était intact au-delà du XVIe siècle, sous Henri IV et sous Louis XIII ; et non-seulement le document fixe la date de la démolition du temple protestant, mais encore celle de l'érection de l'église paroissiale actuelle. Cette date est 1631.

Pour les raisons que j'ai indiquées plus haut, sous Louis XIII et sous Louis XIV, la religion Réformée décline à La Roche-Bernard. Le culte romain reprend la prépondérance, et la majorité de la population redevient catholique. En 1631 la ville jette les fondements de l'église de Saint-Michel ; mais à cette époque, La Roche-Bernard n'est qu'une trève de Nivillac. Les Rochelais sont tracassés de l'ambition de jouir des priviléges et honneurs attachés aux églises paroissiales. Voilà donc les catholiques de la petite ville mis en émoi, qui s'ingénient de faire un procès à M. le recteur de Nivillac, pour qu'il ait à reconnaître leur nouvelle église de Saint-Michel comme église paroissiale, et y chanter à haute voix messe et vêpres, chaque dimanche et fête de l'année. De part et d'autre, on rédige des mémoires, on s'envoie des procureurs, même des huissiers ; c'est le siècle de la chicane. Un acte de compromis intervient, suivi bientôt d'une sentence arbitrale datée de 1649.

C'est cette sentence arbitrale que M. l'abbé Piéderrière a confiée aux archives de la Société. Chaque partie y expose ses motifs, et ce n'est pas la chose la moins curieuse que de voir ces bourgeois zélés de La Roche-Bernard faisant montre de leur ferveur religieuse, voulant à tout prix donner de l'importance à leur église fraîchement bâtie, assigner le recteur Broussard, qui n'entend la reconnaître que comme une chapelle dépendant de Nivillac, et obtenir enfin un demi-succès par une transaction qui devint définitive en 1650.

La sentence arbitrale est de 1649. Les représentants des habitants de La Roche-Bernard sont : Guillaume Guillermo, sieur de La Boullaye, alloué et lieutenant de M. le senéchal; maître Jan Guillermo, sieur de Lagrée, procureur fiscal de la Baronie, et maître Guy Chotard, sieur de Laporte, avocat. A cette époque, assez rapprochée des événements, les trois notables ne peuvent manquer d'être bien informés. Les deux premiers ont eu pour ancêtres deux braves Huguenots, Pierre et Claudin Guillermo, qui faisaient partie du Consistoire de l'Église primitive. Ils ont pu s'enquérir de certains détails de la bouche même de leurs parents, et ils ont été personnellement témoins des autres.

Or, voici ce qu'exposent les adversaires de M. le Doyen : anciennement, disent-ils, c'est-à-dire avant la réformation religieuse, il y avait à La Roche-Bernard une église dédiée à Saint-Michel, jouissant des priviléges dévolus aux églises paroissiales, c'est-à-dire qu'on y célé-

brait l'office divin régulièrement, et qu'on y chantait la messe dominicale et les vêpres à haute voix. — L'église fut brûlée et ruinée par Dandelot, baron de La Roche-Bernard, et dans ce désastre la plupart des titres de l'église furent perdus. Dandelot fit bâtir sur ses fondements *un temple en forme de dôme* « duquel les hérétiques s'estaient » servys par viollances ung longtemps, et s'y faisoient enterrer, laquelle » persécution aurait été continuée par la dame de Fervaques jusques » en l'an 1631, que le seigneur duc de Chevreuse, venant à la posses- » sion dudit lieu de La Roche-Bernard, permist auxdits habitants de » faire desmolir ledit temple pour des mathériaux bastir et faire esdi- » fier l'église d'à présent fondée de Saint-Michel, qui estoit le patron » de ladite antienne église. »

Tel est le passage que j'extrais du document lui-même, et il est d'un grand poids, en raison de sa date et des personnes qui présentent cet exposé de motifs, Chotard et les Guillermo, trois hommes de robe, habitants de la ville, parfaitement au courant des faits, et qui ont certainement été témoins oculaires de ce qu'ils rapportent avoir eu lieu en 1631, c'est-à-dire dix-huit ans seulement avant le procès.

Ainsi, d'après ce document, non-seulement la religion Réformée se pratiquait à La Roche-Bernard sous Henri IV et sous Louis XIII, mais encore nos procureurs catholiques accordent que les calvinistes étaient en force jusqu'à cette époque, et que leur temple de l'hôpital était debout. C'est là sans doute ce qu'ils appellent, la persécution qui a duré jusqu'en 1631; à leurs yeux la liberté de conscience n'existant sans doute que dans la liberté accordée à une seule religion, à l'exclusion de toutes les autres. — Ce document nous apprend encore, ce qui n'était signalé nulle part, savoir que la baronie de La Roche-Bernard appartenait à une dame de Fervaques avant de passer à la famille de Chevreuse.

Qu'était-ce que cette dame? Peut-être la femme de M. de Fervaques, capitaine huguenot, qui avait fait les guerres de religion et assistait au siége de Paris, à côté d'Henri IV; ce Fervaques, dont parle A. d'Aubigné dans ses mémoires, et qui plus tard fut maréchal de France sous Louis XIII.

Le recteur de Nivillac n'oppose aucune objection aux faits relatifs au temple de l'hôpital et à sa destruction. — La seule chose que le recteur nie, c'est que la chapelle de l'hôpital ait jamais été église paroissiale, et en cela il pourrait bien avoir raison. Les titres que fournissent les habitants de La Roche-Bernard à l'appui de leur prétention, ne sont pas convaincants, et M. le recteur doit être plus dans la vérité quand il nous apprend que la chapelle de l'hôpital, avant la Réforme, n'était qu'une chapelle appelée *Capella hospitalis Roche-*

*Bernardi*, dépendant d'un hôpital ou maladrerie, qui était de fondation royale ou ducale, avec certains revenus affectés. Il faut le croire lorsqu'il affirme que le pouillier dernier imprimé à Paris fait mention de ladite maladrerie.

Vous prétendez, réplique le recteur, que si vous avez attendu pour réclamer vos priviléges paroissiaux, c'est que vous en avez été empêchés par la *persécution*. Je vous réponds que la persécution dont vous vous plaignez a cessé pour vous dès l'année 1570, lors de l'édit de pacification. Depuis cette époque, le libre exercice de la religion romaine a été rétabli, et avec lui la libre faculté aux catholiques de reprendre possession de leurs églises. Pourquoi donc êtes-vous restés plus de 60 ans sans vous émouvoir et réclamer vos droits? si ce n'est que ces droits ne sont pas justifiés. Vos pères le savaient bien, eux qui *avaient la mémoire plus récente et certaine de l'état des choses*, et ils n'ont jamais songé à demander le rétablissement de leur église comme église paroissiale.....

Par cette exposition historique et la dissertation critique dont je l'ai fait suivre, je me suis efforcé de mettre en lumière un certain nombre de faits qui concernent La Roche-Bernard.

Je m'empresse de les résumer :

1° La chapelle de Notre-Dame, où le premier prêche huguenot a eu lieu publiquement en 1561, est cette même chapelle qui existe encore au bout de la rue Notre-Dame, et qui appartient à la famille Cornudet.

2° La chapelle de l'hôpital, située à l'extrémité opposée de la ville, sur la route de Nantes, existait longtemps avant l'introduction de la Réforme à La Roche-Bernard. Elle dépendait d'une maladrerie, de même que le terrain environnant.

3° Cette chapelle de l'hôpital fut transformée en temple calviniste, et c'est dans son intérieur que fut élevé le tombeau de Claude de Rieux.

4° En même temps que Dandelot de Coligny installait la Réforme à La Roche-Bernard, il prenait soin de construire un établissement, nommé le Collége, destiné à l'éducation d'un certain nombre de jeunes gens appelés au ministère évangélique. Ce Collége n'était pas près de la Chapelle Notre-Dame ; mais bien sur le terrain de l'hôpital, et dépendant de la chapelle, c'est-à-dire du temple.

5° Le Collège de l'hôpital a été renversé en 1568 par le capitaine catholique Quengo, de même que le tombeau de Claude de Rieux.

6° Le temple de l'hôpital, dans lequel fut aussi enterré Dandelot en

1579, est resté debout jusque vers 1630, époque à laquelle il a été démoli, et ses matériaux employés à édifier l'église paroissiale actuelle.

7° La dernière conclusion que je tiens à faire ressortir, c'est que le Protestantisme ne s'est éteint à La Roche-Bernard qu'à la dernière heure, avec les dragonades et la révocation de l'édit de Nantes [1].

---

[1] Nous sommes redevable de l'intéressante note ci-dessus au docteur G. Closmadeuc, de Vannes, qui a bien voulu nous autoriser à en enrichir notre travail. B. V.

# LISTE DES PASTEURS

## QUI ONT EXERCÉ LEUR MINISTÈRE EN BRETAGNE

### AU XVI^e SIÈCLE

### ET QUI ÉTAIENT MORTS A LA FIN DE CE SIÈCLE.

---

Aubery, *Gilles*, fondateur de l'Église de Ploërmel, paraît en Bretagne pour la première fois en 1561, au mois d'octobre, à La Roche-Bernard, où il prit la Cène avec quelques-uns de ses collègues et une nombreuse assemblée. Il fut installé peu de temps après comme pasteur de Ploërmel, par Louveau. Il desservit cette Église jusqu'à l'année du massacre (1572), sans interruption ; mais alors il fut contraint de fuir. D'après Crevain, il aurait quitté notre province, mais non le royaume. Il n'était point revenu à son poste en 1577. Le Synode provincial de Vitré (26 déc. 1577), décida qu'on se renseignerait auprès de lui sur la conduite du pasteur de Pontivy, La Favède. Auberi devait donc être au moins dans la province, sinon à Ploërmel même, ou sur le point d'y revenir, sans cela comment aurait-il pu remplir la mission dont on l'avait chargé et comment la lui aurait-on confiée? Il mourut environ l'an 1580, car il était remplacé en 1583. Il avait pris part, en 1562, à l'imposition des mains donnée par Louveau à La Favède. C'était, dit Crevain, d'après Louveau, « un excellent personnage et qui avait de grands dons de Dieu. »

Bachelard, *Antoine*, dit Cabannes, originaire d'Aix en Provence, envoyé en France par l'Église de Genève, fut le premier pasteur de Nantes, où il vint en 1560. Ce fut lui qui, à la fin de 1561, présenta à Dandelot, alors à la Bretesche, Louveau qui venait d'arriver en Bretagne.

Le 10 septembre de la même année, il représenta l'Église de Nantes au premier Synode provincial tenu à Châteaubriant.

En juillet 1562, il soutint avec son collègue Philippe de Saint-Hilaire une controverse publique, au château de Nantes, contre Jacques Dupré, docteur en théologie à Paris, et prédicateur ordinaire de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Nantes.

En 1572, probablement à la suite du massacre, il quitta Nantes, et fut pasteur de Châteaubriant jusqu'en 1577, époque à laquelle on le trouve à Lyon. Il mourut en 1584. C'était aussi un « excellent personnage et qui avait de grands dons de Dieu. »

Baron, *François*, de la maison de La Perdrilaye, originaire de Piriac (Loire-Inférieure), finissait à Genève ses études théologiques, lorsqu'un député de l'Église du Croisic, Jean Boisot, vint réclamer son ministère pour cette Église. François Baron arriva au Croisic à la fin de juin 1562 et fut installé presque aussitôt par Louveau dans ses nouvelles fonctions. Il fut le premier pasteur en titre de Piriac et du Croisic, ainsi que de Hennebon, où il vint à la fin de 1565 ou au commencement de 1566, parce que le climat du Croisic ruinait sa santé. Il resta dans cette église jusqu'en 1570 qu'il fut contraint de se réfugier à Blain avec plusieurs de ses collègues. Il n'y fut point inactif. Il y exposa, dans une série de prédications, l'épître de saint Jacques. La violence des guerres et des persécutions l'obligea à se retirer à Meauzé, près La Rochelle, où il vivait en 1590 et où il mourut. Son ministère avait été abondamment béni, notamment au Croisic.

Il avait eu une fille, baptisée en 1565 (février) par son collègue de Guérande, Jean Boisseul.

Dans le siècle suivant, Gilles Baron, sieur de La Perdrylaie, et François Baron, sieur du Coudray, son frère, descendant probablement du pasteur du Croisic, furent déclarés usurpateurs de noblesse et condamnés à 400 livres d'amende par arrêt du 15 septembre 1669. (*Ref. de la nobl. de Bret.*)

Berni, *Nicolas*, originaire de Troyes, venu en Bretagne en 1564 comme pasteur de Vitré où il demeura dans les fonctions de sa charge jusqu'à sa mort, arrivée en octobre 1581. Il avait épousé en premières noces *Jacquette Gasselin* ou *Gosselin* dont il eut une fille, Anne, baptisée le 16 juin 1566 par Lhoumeau, et un fils qui fut pasteur. Louveau, pendant qu'il était pasteur à Fontenay, voulut avoir ce jeune homme pour collègue, mais il fut donné à Thouars en 1590 ou 1591.

Nicolas Berni épousa en secondes noces *Jeanne du Boucher*, le 13 août 1577. D'après Crevain, Jeanne du Boucher était originaire de Vitré et veuve.

Peu de mois avant sa mort, au mois de juin 1581, Nicolas Berni avait assisté, comme député de la Bretagne, au Synode national de La Rochelle. Louveau en fait le même éloge que de ses collègues de cette époque.

Bihan, *Mathurin*, fut nommé pasteur du Croisic par le Synode provincial de Josselin (1563) en remplacement de Perruquet. Il reçut l'imposition des mains dans sa nouvelle église, le mardi 4 octobre de la même année, par le ministère de Perruquet. Il dut fuir à cause de la Ligue. Il partit le 10 mars 1585 et ne revint plus dans notre province. Il se retira probablement en Angleterre. Il mourut dans son exil entre 1593 et 1597.

Birgan, *Philippe*, sieur du Bignon, originaire de Nantes ou des environs, inscrit « au livre du Recteur » à l'année 1559, de la manière suivante : *Philippus Birgannus*, *Brito*, *diocesis Namnetensis* (p. 6), fut le premier pasteur de Vannes où il vint en 1562. Il y demeura jusqu'à l'année 1570 environ qu'il se réfugia au château de Blain où il fit une série d'instructions sur le commencement de l'Evangile de saint Luc. Il prenait alors le titre de pasteur de Rochefort, localité peu distante de Vannes et appartenant alors à Dandelot. Il dut revenir néanmoins à Vannes qu'il ne quitta définitivement qu'après la Saint-Barthélemy. Il passa alors à l'étranger et ne sémble pas être jamais revenu dans notre province.

Bonneau, *Jean*, originaire de Beaugency, « homme de bien et de grand savoir, » fut envoyé en Bretagne pour le ministère par ceux d'Orléans. « C'est là, dit Crevain, tout ce qui se trouve en général de sa commission, sans qu'il paraisse aucun monument du fruit de son ministère, ni en quels lieux ni pour combien de temps il prêcha. Les mémoires particuliers de notre province, autant qu'il en reste, ne font point mention de ce Bonneau là. »

Boulanger, *Charles*, appelé du Poitou en Bretagne par l'Église d'Aigrefeuille, en 1563, n'y demeura que peu de temps. Il vint ensuite à Frossay, au pays de Retz, à la demande du seigneur du lieu. Il n'y fit guère aussi qu'une apparition, soit que sa province n'ait pas consenti à lui laisser la liberté, soit que les Églises d'Aigrefeuille, de Frossay et de Clisson ne soient pas parvenues à se constituer d'une manière sérieuse. Peut-être a-t-il fait quelque tentative d'évangélisation à Noirmoutiers.

Carmel ou Cormel, Jean-Gaspard, dit Fleury ou Fleurier, neveu par alliance de Farel dont il avait épousé la nièce. Il fut envoyé à l'Eglise de Paris par celle de Genève, après avoir été pendant quelque temps pasteur à Neuchâtel. Il accompagna, en 1559, Dandelot, dans un voyage que fit celui-ci en Bretagne. Il annonça l'Evangile et jeta les premières bases d'une Église réformée à Nantes, à Blain, au Croisic, à La Roche-Bernard et à Vitré; mais il ne fit dans notre province qu'une apparition, et ce fut plutôt un missionnaire qu'un pasteur proprement dit.

Cercler (*Silo*, *le*), sieur de Chambrisé, originaire des environs de La Rochelle, vint en Bretagne vers la fin de l'année 1562, comme pasteur de Blain. Dans l'intention où il était de consacrer sa vie à son Église, il acheta la terre de Cran, dans le voisinage de Blain ; mais il dût la vendre pendant la Ligue. Il ne paraît pas avoir quitté son poste jusqu'en 1585, et encore ne fut-ce pas pour se séparer de son troupeau ; car celui-ci ayant été contraint de se réfugier à La Rochelle

après la prise du château de Blain, Le Cercler l'y accompagna. En 1586, son fils Jacques, « qui était entretenu du public à l'école, » fut reçu à faire la Cène à La Rochelle. Puisque le fils était à La Rochelle, le père ne pouvait en être bien éloigné. En effet, il avait suivi Madame de Rohan, la douairière, au Parc ou à Luçon, et c'est là qu'on le retrouve exerçant son ministère jusqu'en 1597. Il vivait encore après l'édit, puisque Louveau visitant alors notre province mentionne cinq pasteurs de « l'ancien Collège » comme survivant à leurs compagnons d'œuvre, et parmi eux le sieur de Chambrisé; mais il mourut bien peu de temps après. C'était un homme de foi et de mérite, estimé de ses frères en Bretagne et même en France. Il assista comme député au Synode provincial de Vitré (Déc. 1577), et au Synode national de Montauban (1594) il fut désigné comme l'un des vingt ou vingt et un pasteurs parmi lesquels on devait en choisir douze pour continuer la conférence commencée à Mantes contre le sieur Duperron et autres. Le Synode national de Saumur (1596) ne modifia point ce rôle en ce qui concerne Silo le Cercler.

Charretier, *Claude*, fut pasteur de Pont-en-Bretagne, baronie appartenant à Charles de Quellenec du Pont, premier mari de Catherine de Parthenay, de 1564 à 1572. Après le massacre, dans lequel avait été assassiné Charles de Quellenec, Charretier abandonna son Église pour aller desservir celle de Châteaubriant; mais il s'était auparavant réfugié en Angleterre. Son nom figure sur la liste des pasteurs qui y trouvèrent asile à cette époque. Il y eut à son sujet quelque contestation entre les Églises de Pont et de Châteaubriant, mais la première dut renoncer à cause de sa faiblesse à ses réclamations. Charretier comparut au Synode provincial de Vitré comme pasteur de Châteaubriant (1577); mais il n'y resta pas longtemps. Dès 1580 il est qualifié ministre de Ploërmel. En 1583, au Synode de Josselin, il est appelé ministre de Josselin, mais cette dernière Église n'était qu'une annexe de la première. Il vivait encore en 1593, mais il était mort en 1597. C'est donc entre ces deux dates qu'il faut placer l'année précise de sa mort. Au dire de Louveau, son contemporain et son collègue, c'était aussi un digne serviteur de Dieu.

Cherpont, probablement désigné pour l'Église de La Gravelle et de Terchant par le Synode provincial de Pontivy (mi-mars 1572), fut pasteur de cette Église jusqu'à sa mort, c'est-à-dire jusqu'à 1587 environ. Cette Église, quoique appartenant à la province d'Anjou, fut annexée à la Bretagne par le Synode national de Vitré (1583) pour les motifs suivants : « Le Synode de Vitré considérant que notre frère M. Cherpont a été poussé aux études par les libéralités du seigneur de Laval, que l'Église de La Gravelle, quoique dans l'Anjou, est très-

voisine de la Bretagne, que cette dernière province a peu de pasteurs, que l'Église de La Gravelle est en grande partie composée de Bretons, l'annexe à la Bretagne tant que M. Cherpont en sera ministre. » Peut-être y eut-il un autre motif encore, l'influence du sieur de Montmartin, qui était de la religion, résidant en notre province, et à qui Terchant appartenait. Cherpont assista au Synode provincial de Josselin (1583) et au Colloque de Vitré deux mois après, comme appartenant, à cause de son Église, à la classe de Rennes. Il était mort en 1587.

Cussé (*Arthur de*), pasteur de Frossay, où il vint comme successeur de Charles Boulanger peut-être dès l'année 1563, mais il la quitta en 1567, et depuis lors on ne trouve plus ses traces dans notre province où il ne revint probablement jamais.

Degric ou Dugric, *Dominique*, inscrit au « livre du Recteur » à l'année 1553 : « *Dominicus Gricus, Lectoriensis diocesis*, » était donc originaire de Lectoure (Gers), on ne peut préciser exactement l'époque de son entrée en fonctions à Morlaix. Le Synode provincial de Pontivy (mi-mars 1572) désigna pour ce poste Rolland ; mais avant lui Morlaix avait-il un pasteur et ce pasteur était-ce Dugric ; ou bien encore le Synode donna-t-il à cette Église deux pasteurs ? Toujours est-il qu'après la Saint-Barthélemy, Dugric était réfugié en Angleterre, et qu'une liste dont Th. de Bèze a écrit le titre et qui contient les noms des pasteurs qui se sauvèrent à l'étranger, mentionne en première ligne *Dominique du Gric* et le qualifie ministre de Morlaix. Son absence dura quelques années, probablement jusqu'en 1577 au moins. Il est cité, d'après le Synodicon de Quick, dans le Synode national de Figeac (août 1579), comme ministre de Morlaix. Quick ajoute qu'il avait reçu sa commission le 2 avril de la même année. On ne sait s'il faut entendre par là qu'il avait été à Morlaix à cette époque, ou qu'il avait été désigné alors pour assister au Synode. En 1583, il figure au Synode provincial de Josselin comme pasteur de Morlaix, où il est appelé « maître Dominique du Gric. » Il avait dû fuir une seconde fois à cause de la Ligue. Il vivait encore en 1593, mais était mort en 1597, et très-probablement à l'étranger.

Duchemin (*Gilles*), sieur du Buisson, ministre de Normandie, et ensuite, vers 1589, ministre en l'Église de M. de Coligny, puis en 1590 et jusqu'en 1592, pasteur de Vitré à titre provisoire, tantôt en l'absence des titulaires et tantôt comme leur aide.

Dureil (*François de*), fut pasteur de Vitré de 1561 à 1563 tout au plus. Il avait épousé Mathurine Le Cène, dont il eut une fille, Marie, baptisée à Vitré en 1562. Depuis lors il ne paraît plus dans notre province.

Favède (*Jean de la*), était originaire de La Roche-Bernard, et fut

d'abord ancien de cette Église en 1560 et dans la première moitié de 1561. Il était médecin. Le Synode provincial de Rennes (décembre 1861), le nomma diacre perpétuel de l'Église. Ce que depuis on a nommé proposant. Dandelot l'entendit en proposition. C'était une prédication d'essai destinée à faire apprécier la capacité comme prédicateur de celui qui se destinait au ministère évangélique. L'année suivante, au mois d'avril, il reçut l'imposition des mains à La Roche-Bernard, par le ministère de Louveau, en présence d'Aubery, pasteur de Ploërmel, et d'une nombreuse assemblée. Le Synode provincial de Ploërmel (octobre 1562) chargea le Consistoire de Rennes et le pasteur de Sion, Guineau, de lui assigner une Église. Ce qu'ils firent le 29 décembre, en choisissant Pontivy, où il fut installé aussitôt. Mais dès les premiers mois de l'année suivante, ses compatriotes irrités contre Louveau, réputé trop sévère, voulurent le remplacer par La Favède, se portant appelants dans ce but auprès du Synode provincial de La Roche-Bernard (23 fév. 1563), de la décision du Consistoire de Rennes. La Favède consentait sans doute à cette démarche. Le Synode repoussa la demande qui lui était faite et maintint La Favède à Pontivy et Louveau à La Roche-Bernard. Cette décision fut ratifiée au Synode provincial de Ploërmel (septembre 1563). La Favède exerçait la médecine en même temps que le ministère évangélique. Depuis la Saint-Barthélemy jusqu'en 1576 ou 1577, il avait quitté son Église, ou du moins il n'y remplissait plus les fonctions pastorales et se contentait d'y exercer la médecine. Il comparut cependant au Synode provincial de Vitré (décembre 1577), comme pasteur de Pontivy, mais « il y fit une assez méchante figure, étant accusé d'avoir molli pendant la persécution. » On lui donna un mois pour opter entre le ministère et la médecine. Ce terme expiré, il ne fit aucune réponse. Le Synode de Blain, sur l'automne de l'année 1578, eut donc à s'occuper de cette affaire. Il fut résolu qu'à moins de le faire gratuitement et uniquement dans son Église un pasteur ne pouvait exercer simultanément la médecine et le ministère. Ainsi pressé, La Favède demanda qu'il lui fut permis d'exhorter dans sa maison. On le lui refusa. Il opta alors pour la médecine et renonça au saint ministère. Il était mort en 1587.

Guyneau ou Guineau, *Jacques*, fut le premier pasteur de Sion. Il fut élu par les anciens de cette Église et consacré et installé en juin ou juillet 1562, en présence de Dufossé, pasteur de Rennes, et d'Ollivier Loyseau de La Teillais, pasteur de Châteaubriant. Il assista cette même année au Synode de Ploërmel. En 1569, il se réfugia à Blain avec plusieurs de ses collègues. Il y fit une série de prédications sur la deuxième épître de saint Pierre. Il ne revint dans son Église

qu'en janvier 1571. Il la quitta de nouveau après la Saint-Barthélemy. Cette absence dura jusqu'au mois de juin 1576. Aussitôt son retour, il se mit activement à l'œuvre et prêcha publiquement à Sion le 17 juin, le 23 à Châteaubriant, le 24 à Sion, le 26 à Brie, le 28 à Vitré et le 30 à Sion. C'était, on le voit, un homme plein de zèle, et il en donna de nouvelles preuves en contribuant au relèvement de cinq ou six autres Églises de notre province. C'est ce qui le fait appeler par Crevain, un restaurateur apostolique. Il assista au Synode provincial de Vitré (1577) avec son ancien, M. de La Garelaye. L'année suivante, il assista, comme député de la Bretagne, au Synode national de Sainte-Foy (fév. 1578). Il continua d'exercer son ministère à Sion et dans quelques Églises voisines comme Châteaubriant jusqu'à la Ligue (1585). Il assista au Synode provincial de Josselin (juillet 1583) et au Colloque de Vitré (sept. 1583). Dans cette dernière assemblée, il fut élu modérateur ou président. En 1584 (août), il fut l'un des députés de l'assemblée mixte de Nantes chargés de solliciter du roi de Navarre une réduction sur la taxe imposée à nos Églises. En juillet 1585, il fut forcé de fuir, et se retira à Guernesey « où il finit ses jours heureusement, en exerçant son ministère avec fruit et au contentement de tous » en 1593. Il avait un fils qui reçut cette même année l'imposition des mains à La Rochelle, où il exerça son ministère avec beaucoup de succès.

Guernet, *Godefroy*, pasteur de Nort de 1563 à 1570 et peut-être jusqu'à 1572, n'a pas laissé de traces dans notre province après cette époque.

Layet ou Laget, *Etienne*, pasteur dans la maison du comte de Maure dans le voisinage de Vitré, reçut du Synode de Ploërmel (1562) l'injonction de ne plus continuer à y prêcher. Il n'entint au cun compte, et quelques mois après le Synode de La Roche-Bernard renouvela la même défense et députa le ministre et l'ancien de Ploërmel avec l'ancien de Châteaugiron « pour aller conjurer le comte de donner les mains à la discipline et le sieur Layet d'obéir à cet arrêté selon sa promesse en se retirant à Caen d'où il était venu, et où on l'assisterait s'il y retournait. » Dans le cas contraire, il devait être déclaré schismatique et l'ancien de Vitré était chargé de lui signifier cette décision. La discipline voulait en effet d'une manière générale qu'autant que possible les familles nobles se joignissent à l'Église de leur résidence au lieu d'avoir un pasteur à elles. Ce pasteur se soumit sans doute, car il n'est plus question de lui dans l'histoire de nos Églises bretonnes.

Lebaleur, dit Dubois, originaire du Mans, et dont le frère aîné, nommé Ambroise, était pasteur à Orléans, fut envoyé par l'Église de Paris à celle de Rennes, en 1559. Il y exerça pendant quelques mois

son ministère avec Dugravier, chacun d'eux étant à tour de rôle à Rennes et à Vitré ; mais bientôt il fut assigné à Vitré, qui ne le garda que jusqu'à la fin de janvier 1560. Ils se séparèrent d'ailleurs en bons termes jusque là qu'au Colloque de Poissy Lelabeur figura comme représentant de la Bretagne.

Lecoq, premier pasteur de Guérande, mais seulement pendant trois mois (janvier-avril 1565), n'a fait que paraître dans notre province. C'est de lui qu'il est dit dans l'article Loiseleur (*Fr. Prot.*), qu'il tomba entre les mains des exécuteurs des ordres du roi à la Saint-Barthélemy.

Legendre, *Pierre*, sieur Dufossé, premier pasteur de Rennes, était breton et peut-être même originaire de Rennes, qu'il avait du moins longtemps habitée dans sa jeunesse et où il était très-généralement connu. Il vint à Rennes en 1558, et y jeta les premiers fondements de l'Église réformée, ainsi qu'à Vitré en février 1559. Il avait été très-probablement envoyé par l'Église de Paris comme pasteur missionnaire. Quoi qu'il en soit, il était revenu dans la capitale quelque temps avant la réunion du Synode national auquel il assista (25 mai 1559). Peu de jours après, l'Église de Paris l'envoya à Meaux (juin 1559), où il fut emprisonné jusqu'à la fin de l'année. Providentiellement délivré en janvier 1560, il revint en Bretagne fort à propos, juste au moment où l'on venait de se séparer de Bonneau. Il résida surtout à Vitré et ne venait que rarement à Rennes, et encore secrètement, parce qu'il était de très-petite taille et pour cela très-reconnaissable, surtout dans une ville où il avait longtemps habité. Il s'y trouvait cependant en avril, dans la maison appelée Bouzillé, chez Mesmenier-Écoufflart, au moment où la foule en voulait faire le siége si le duc d'Étampes y avait consenti. De là il se rendit à Vannes pour visiter quelques familles de la religion, et le mois suivant en Normandie, pour proposer aux Églises de cette province d'adopter le réglement disciplinaire qui avait été arrêté en Bretagne, et pour établir une union entre les deux provinces. (Il s'agissait du conseil permanent de quatre gentilshommes par province, qui fut remplacé par le Synode provincial). Au mois d'août suivant, il était à Châteaubriant, où il prêcha et établit pour diacre et lecteur Lapérade, gentilhomme de Basse-Bretagne. Il assista au Synode de Châteaubriant (1561). Il était probablement mort avant la Saint-Barthélemy, car il n'est plus fait mention de lui depuis 1563. « C'était, dit Crevain, un digne personnage dont le Seigneur s'est grandement servi pour faire son œuvre en sa propre patrie, où il a été comme un évangéliste pour y établir des Églises en plusieurs endroits. »

Lesnet ou Lenet, premier pasteur de Châteaubriant où il vint dans le courant de l'année 1561. Il figura au Synode qui eut lieu cette année dans son Église, Il resta peu de temps dans cette Église, car

en 1563 déjà il y avait un successeur. Il était mort avant 1587. C'est la seule indication sûre que nous puissions fournir, et elle est si peu précise qu'il faut peut-être reculer de vingt ans en-deça pour trouver la date exacte de ce décès.

Loysbau, *Olivier*, sieur de La Teillais, second pasteur de Châteaubriant, dès le commencement de 1563, assista, à ce titre, au Synode provincial de La Roche-Bernard, dont il fut élu modérateur (fév. 1563). Au mois d'octobre de la même année, il installa Perruquet comme pasteur de Piriac. Il resta à ce poste jusqu'au massacre. Il passa alors à Vieillevigne où il resta jusqu'à sa mort survenue en 1583. Le registre de Sion mentionne à cette date sa veuve.

Il avait comparu au Synode provincial de Vitré (1577) avec son collègue Philippe de Saint-Hilaire, sieur de La Bougonnière. Ils se plaignirent de l'ingratitude de leur Église qui fut censurée à ce sujet par le Synode dont les actes portent « que s'ils alléguaient que leurs moyens ne pouvaient porter l'entretien de deux ministres, d'autant que ledit de La Teillaye ne leur avait été envoyé que comme un secours pour la moitié du ministère, qu'en ce cas-là, La Bougonnière leur demeurerait pour seul pasteur et que La Tellaye ou Teillaye serait répété et employé ailleurs par la classe de Nantes après trois mois, sans préjudicier à l'appel de ceux de Châteaubriant. »

Lhoumeau, *Mathurin*, du Coudray, en Poitou, fut, avec Louveau, le plus remarquable des pasteurs de Bretagne en ce siècle, par son zèle, son activité, son courage, son influence et même par sa capacité. Il vint à Rennes au commencement de l'année 1559, y étant envoyé par l'Église de Paris. Arrivé le 5 février, il fut installé le jour même par Dufossé à la suite d'une exhortation faite à Bouzillé, et après production de ses lettres d'envoi. On changea son nom en celui de Duvivier, et plus tard en celui de Dugravier, qu'il a rendu célèbre dans notre province et dans les îles de la Manche. Il fit sa première prédication le soir du mardi-gras. Les folies de ce jour parurent sans doute un motif d'espérer que la multitude occupée comme elle l'est à cette occasion, ne s'apercevrait pas de la réunion des Réformés. Peu de temps après, le 1er mai, Dufossé retourna à Paris, et Dugravier l'accompagna jusqu'à Vitré, afin d'être mis en rapport avec le troupeau de cette ville. Ils y restèrent deux ou trois jours, et firent chacun « une exhortation. » Ils élurent aussi des surveillants et arrêtèrent de concert avec l'Église que Dugravier viendrait à Vitré tous les quinze jours, que chaque fois il y séjournerait deux jours et y ferait « deux prêches, » mais de nuit seulement. On convint en outre « qu'il n'arriverait à Vitré qu'à la brune au soir, et n'en partirait que fort matin, afin qu'on ne le connut point et qu'on ne put faire insulte ni à lui, ni

à aucun du troupeau naissant. A partir de ce moment, il est partout : tantôt à La Rigaudière, proche du Teil, pour baptiser la fille du comte de Maure, tantôt au Bordage, pour annoncer l'Évangile à la dame du lieu et à sa maison, tantôt à La Maignane pour un baptême, tantôt à Campzillon pour un mariage. La dame du Bordage trouvait un tel plaisir à la prédication des vérités évangéliques, qu'elle envoyait à Rennes tous les quinze jours « sa haquenée » à Dugravier pour qu'il s'arrêtât au Bordage et y fit une exhortation à l'aller et au retour de son voyage à Vitré. Il eut cette année un collègue qui fut chargé de l'Église de Vitré. Il put s'occuper exclusivement de Rennes: et les Etats s'étant alors assemblés dans cette ville, il en profita pour annoncer l'Évangile aux gentilshommes de la religion qui s'y trouvèrent, parmi lesquels sont mentionnés Lanoue et le sieur de Pontcalec. L'année suivante, au mois d'avril, il courut quelques risques à Rennes et dût, pour quelques jours, se retirer à La Maignane et puis à Vitré. Il assista, le 17 juin, au Synode provincial de la Normandie à Caen, parce que la Bretagne était alors unie à cette province. Au retour de cette assemblée, le 5 juillet, il célébra la Cène à La Corbonnaye; il y eut 25 admissions. Des troubles s'étant produits à Rennes, les jours suivants, contre les Réformés, Dugravier fut envoyé auprès du gouverneur, alors à Lamballe, pour faire appel à sa justice, et ce ne fut pas sans succès. Peu après, il se rendit à Nantes, où siégeait le Parlement, pour essayer d'être utile à deux des membres de son Église poursuivis par la haine populaire. C'était le 5 août 1560. Il profita de son séjour dans cette ville pour réunir les frères. Le 1er septembre, il y eut une assemblée de quatre-vingts personnes à La Furtière, qui furent si heureuses de l'entendre qu'elles voulurent ensuite le retenir pour leur pasteur, mais ceux de Rennes n'y consentirent point. A son retour, et chemin faisant, il fit une exhortation dans la chapelle de Procé, près de Sucé, où l'assemblée choisit pour ancien le greffier de Casson; et, dans le voisinage de Nort, dans une maison de noblesse appelée Longlée, où fut élu pour ancien, c'est-à-dire pour lire la Parole de Dieu et les prières publiques en attendant qu'ils eussent un pasteur, La Roche, fermier de Longlée. Il vint ensuite à Châteaubriant où il passa deux jours et fit deux exhortations. Il assista, l'année suivante, au Synode de Châteaubriant (10 sept. 1561), et quelques semaines plus tard il épousa, à Vitré, Guyonne Huet (le 24 nov.). Il assista au Synode provincial de La Roche-Bernard (23 fév. 1563) et en fut même l'un des secrétaires. Cette assemblée « le chargea de *continuer* l'histoire ecclésiastique de Bretagne, suivant les mémoires qui lui en seraient envoyés par les autres Églises. » Il semblerait d'après cela qu'il avait déjà de lui-même commencé ce travail, ou bien qu'on lui confiait le travail

de quelque autre pour le compléter. Dans tous les cas, il s'agissait d'une œuvre déjà commencée. Crevain présume que le vieux cahier qui lui a servi pour les années 1558, 1559, 1560, pourrait bien être un lambeau de cette histoire projetée. Dugravier quitta Rennes au temps du massacre, et se réfugia dans les îles de la Manche, où il exerça son ministère pendant cinq années. En effet, il n'était pas revenu à Rennes en 1577, puisque le Synode de Châteaubriant (26 décembre 1577) décida « qu'il serait exhorté et averti par messieurs Merlin et Berni de venir visiter son troupeau et essayer de le recueillir comme il le souhaite. » Dugravier ne paraît être revenu néanmoins qu'au commencement de 1579. Il assista au Synode national de Vitré (mai 1583) comme député pour la Bretagne et qualifié ministre de Rennes. Deux mois plus tard, il se trouva également au Synode provincial de Josselin (juillet 1583), dont il fut modérateur. En 1585, il fut contraint, à cause de la Ligue, de fuir de nouveau, et ce fut dans les îles qu'il se retira encore. Il ne retourna point dans son Église. Au moment où il se disposait à y revenir à la suite de l'édit de Nantes et sur l'invitation pressante de son collègue Louveau, il mourut en 1598. Voici le témoignage que celui-ci rend à sa mémoire : « Ce nous fust une perte irréparable et à toute la Bretagne, que la mort de M. Dugravier, le plus excellent homme que nous eussions ; qui, à ma sollicitation, venait visiter son Église à Rennes, comme moi la mienne ; mais Dieu en disposa autrement, et lui donna l'éternel repos après tant de travaux et tant de traverses par où il avait passé plus que moi l'espace de quarante ans, finissant sa course au grand regret non-seulement des fidèles de Rennes et de toutes les Églises de Bretagne, mais aussi des îles de Jersey et de Guernesey, où il avait fidèlement exercé sa charge durant tous les troubles qui, par deux fois, nous avaient chassés de Bretagne. »

Loiselleur, *Pierre*, seigneur de Villiers et de Westhoven, théologien célèbre et fondateur de l'Église du Croisic, vint en Bretagne avec Dandelot, en avril 1558, et n'y demeura pas plus de quelques semaines, pendant lesquelles il prêcha l'Évangile avec grand succès à Nantes, à Blain, à La Bretesche, à La Roche-Bernard et surtout au Croisic. Pour suivre de plus près l'œuvre qui se faisait dans cette ville il résida quelque temps au château de Careil, appartenant à M. de Beaulac. Il fut heureux d'y trouver asile, un jour qu'en revenant du Croisic il fut victime d'une tentative d'assassinat de la part d'un nommé Pierre de Cleux, dit Terranac, qui le blessa d'un coup de pistolet. Il était à Careil retenu par cette blessure, quand l'évêque de Nantes fit saccager la maison d'un des principaux Réformés du Croisic, et il y composa un cantique, pendant que ses frères du Croisic étaient expo-

sés à la haine aveugle de l'évêque et de ses partisans. Il retourna à Paris avec Dandelot au mois de mai, et ne reparut plus dans notre province. Nous avons parlé ailleurs de ses écrits et n'essaierons pas ici de faire sa biographie, parce qu'il n'appartient pas à la Bretagne, à proprement parler, et parce qu'elle a été faite dans la *France Protestante*. Nous dirons seulement qu'il s'était d'abord occupé de l'étude du droit à Orléans, où il fut condisciple et ami de Louveau ; qu'il fut ensuite reçu avocat au Parlement de Paris et forcé, par la persécution, de se réfugier à Genève, où l'influence de Théodore de Bèze l'amena à s'occuper de théologie. Il mourut en 1593.

Mahot, originaire de Normandie, venu en Bretagne, probablement, dès l'année 1568, fut le premier pasteur de l'Église de Saint-Malo, Dinan, Plouer, Combourg, Beaufort et La Corbonnais. Voici probablement comment il y fut amené. « Un seigneur, nommé N. de Châteaubriant, sieur de Beaufort, qui avait épousé la fille aînée du comte de Montgommery, retira M. Mahot en son château appelé le Plessix-Bertrand, dans le voisinage de Saint-Malo, pour y former une Église domestique et y recueillir ceux de là autour que Dieu avait appelés à sa connaissance. » C'est vraisemblablement là l'origine de cette Église. Ce seigneur prenant les armes pour le parti Réformé, laissa sa femme, sa famille et M. Mahot dans ce château. Il fut tué à la bataille de Jarnac; et comme il ne laissait pas d'enfants, son frère s'empara du château où il retint Mahot prisonnier au pain et à l'eau, se proposant de le donner comme victime, d'abord à Martigues et puis, celui-ci étant mort, à l'évêque de Saint-Malo « afin qu'il le fit arquebuser par la garnison, » mais il fut délivré par M. de La Hunaudais, qui le tira de prison, le mit sur un de ses chevaux, lui donna six écus et le fit conduire là où il voulut. Ce fut à Blain, où plusieurs de ses collègues s'étaient réfugiés qui furent réjouis et extrêmement surpris de sa délivrance. Mahot revint dans la suite à son Église jusqu'à l'année du massacre qu'il fut obligé de s'absenter comme ses collègues. Il revint en 1577 et comparut au Synode de Vitré (déc. 1577), qui chargea le pasteur Berni de visiter les familles de cette Église « pour les solliciter à leur devoir tant pour le rétablissement de leurs exercices que pour leur pasteur. » Il resta à son poste jusqu'en 1584 et au commencement de la Ligue. En 1583 (sept.) il comparut au Colloque de Vitré comme pasteur de Dinan et de Saint-Malo. En 1585, il fallut fuir encore, et ce fut probablement en Normandie ou dans les îles qu'il se réfugia. Il y resta près de huit années, au bout desquelles il mourut à Pontorson (1593) ou il exerçait son ministère sans qu'on sache s'il y était toujours resté ou s'il y était venu récemment après s'être retiré quelque temps aux îles avec plusieurs de ses collègues. Il est plus que vraisemblable

que Jacques Mahot, inscrit au livre du recteur à l'année 1608 : « *Jacobus Mahot armorico-Gallus*, » était son fils.

Mondonay (de), sieur de Coulaines, de la maison de La Barbée, originaire d'Anjou, assista au Synode de Châteaubriant, le premier de notre province, comme pasteur de Vitré, en 1561. Il fut envoyé de Genève à cette Église, car c'est bien lui que mentionne une liste de pasteurs venus de Genève en France de 1555 à 1566, et où on lit : Vitré, de Collène ou de Collines; c'est le même nom, mal lu. Cette maison de La Barbée était l'une des meilleures et des plus anciennes de l'Anjou. Le sieur de Mondonnay ne resta guère à Vitré que deux ans, après lesquels il devint pasteur d'Angers, où le comte de Montsoreau l'assassina de sang froid le jour de la Saint-Barthélemy, en présence de sa femme. « On doit cet honneur à la mémoire de M. de Mondonnay de Coulaines, dit Crevain, que c'était un homme apostolique et des plus rares entre ceux de son caractère : jusque là que M. Louveau lui rend ce beau témoignage que deux ans après, le voyant et l'oyant prêcher, il ne fut jamais si vivement touché d'aucun qui annonçât la Parole que cet excellent et bon personnage; à cause de son intégrité, qui depuis, fut scellée et couronnée par le massacre qu'en fit le comte de Montsoreau à Angers, après les noces de Paris. »

Pommerais *Charles* (de la), pasteur à Montigny, de 1562 à 1567, se réfugia deux fois à Blain pendant cet intervalle et ne nous est connu que par les quelques lignes que lui a consacrées Crevain, et qui se bornent à mentionner que son nom figure deux ou trois fois sur le registre des Réformés de Nantes, pendant qu'ils sont eux-mêmes réfugiés à Blain.

Perruquet ou Perruguet, *Noël*, sieur de La Mulonnière, premier pasteur de Piriac, desservit cette Église pendant dix-huit ans, de 1563 à 1581, même alors il ne cessa pas de s'en occuper; mais à cette date elle était devenue ainsi que Guérande une annexe du Croisic dont Perruquet était pasteur en titre. Ce fut le 14 septembre 1563 qu'il reçut l'imposition des mains, au Synode de Ploërmel, à la demande de Guillaume Le Fournier, ancien de l'Église de Piriac. Il fut installé dans cette Église au mois d'octobre, par Ollivier Loyseau, sieur de La Teillaye, ministre de Châteaubriant. Il quitta son Église pendant les troubles qui amenèrent à Blain plusieurs de ses collègues. Il ne les suivit point dans cette retraite, mais se réfugia en Angleterre. Il en revint en octobre 1570, et demeura dans son Église jusqu'au 17 septembre 1572, qu'il fut encore contraint de se sauver en Angleterre. En octobre 1574, il fit une nouvelle et courte apparition à Piriac, où sa présence est attestée par le baptême qu'il fit de Jacques Jollan. Dès la fin de janvier 1575, il représenta par écrit à son Église que « pour de

légitimes occasions il serait contraint de s'absenter de Piriac, ses affaires particulières et d'autres raisons le requérant ainsi de nécessité. C'est pourquoi il supplia les ministres voisins d'assister son Eglise dans les temps qu'il serait absent. » C'est ce que firent surtout Oyseau de Nantes et Boisseul de Guérande. On le revit au mois d'octobre 1576, et il prêcha au château de Piriac. A la fin de l'année, il s'absenta de nouveau ; mais pour revenir l'année suivante. Il assista au Synode provincial de Vitré (1577) avec un ancien nommé Roussin. Son séjour, cette fois, se prolongea jusqu'en 1581 (août) qu'il fut choisi pour pasteur du Croisic, où il vint résider « par l'autorité d'une classe et compagnie de ministres assemblés à Blain le 2e août audit an. » Il ne garda ce nouveau poste que jusqu'en 1584. Le Synode de Josselin (juillet 1583) l'envoya à Vitré, conformément à la décision prise peu auparavant (mai 1583) par le Synode national de Vitré. Il se rendit à son poste au commencement de 1584. Il avait assisté, pour l'Église du Croisic, au Synode provincial de Josselin. En 1585, il se retira à Guernesey ainsi que Merlin à cause de la Ligue. Il revint en juillet 1590, et mourut le 9 avril 1591. Louveau dit de lui : « Ce fidèle serviteur de Dieu avait remporté l'approbation de chacun. »

Presleux, *Guillaume*, fut le premier et le seul pasteur de Combourg entre Rennes et Saint-Malo. On ne sait pas au juste à quelle époque il commença d'être pasteur de cette Église, mais en 1565 il figura à ce titre au Synode provincial de Ploërmel. Il demeura à ce poste jusqu'en 1571. Après cela, on ne retrouve plus ses traces, et son Église dut se fondre en celle de Saint-Malo.

Rolland, originaire de Basse-Bretagne, fut désigné par le Synode provincial de Pontivy (mi-mars 1572) et après examen pour pasteur de Morlaix, afin de prêcher en deux langues, en français et en breton. Il n'y resta que très-peu de temps et fut envoyé « au pays Vennetais, » peut-être à Vannes même. Il y mourut en 1584. En quoi l'on fit, dit Louveau, une grande perte.

Roullée, *Jacques* (de), fut désigné par le Synode de La Roche-Bernard (fév. 1563) pour pasteur de l'Église d'Ercé, dont il était déjà ancien et proposant, et qui s'adjoignit le Bordage, d'abord Église seigneuriale. Jacques de Roullée était d'une bonne famille de ce quartier, et ses descendants ont longtemps persévéré dans la religion. Il s'expatria après le massacre. Il n'était pas revenu en 1577, et le Synode de Vitré de cette année exhorta son troupeau à le rappeler. Il revint en effet à la fin de 1581. Il assista au Colloque de Vitré (1583). La Ligue l'obligea de nouveau à se retirer en Angleterre en 1585. Il y vivait encore en 1597, et ne revint jamais à Ercé. Il mourut avant la fin du siècle.

Saint-Hilaire, *Philippe* (de), qualifié « écuyer, sieur de La Bougonnière et du Rétail, » et dont la famille, d'après M. Dugast-Matifeux, avait pour armoiries : « *de gueules à deux épées d'argent, montées d'or, mises en sautoir*, » fut pasteur de Nantes en 1562, et pendant quelques années seulement. Il soutint, avec Bachelard, la controverse contre Jacques Dupré, dont nous avons parlé à l'article Bachelard. Il fut le premier pasteur de Vieillevigne, qu'il visita d'abord sans y demeurer et sans quitter Nantes, et où il vint ensuite se fixer dans l'année 1565. Il ne la laissa pas pendant l'année du massacre, grâce à la protection du seigneur du lieu, qui était de la religion. Il eut même, à partir de cette année, un collègue, Loyseau de La Teillaye. Il comparut au Synode provincial de Vitré (26 déc. 1577), dont il fut élu modérateur. Cette assemblée censura vivement l'Église de Vieillevigne, « du mauvais devoir qu'elle faisait à l'égard de M. de La Bougonnière (Philippe de Saint-Hilaire), leur premier pasteur, qui en avait jeté les premiers fondements et les avait comme engendrés en Christ. » Elle décida en outre que s'ils ne pouvaient pas avoir deux pasteurs, M. de La Bougonnière leur resterait seul. Il mourut probablement en 1583. Il avait un successeur en 1584. Il est auteur, avec Bachelard, de la réponse faite, en 1565, au livre de Jacques Dupré, racontant la conférence qui avait eu lieu au château. D'après un manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal, cité par la *France Protestante*, il se serait réfugié à La Rochelle quelque temps après le massacre, et aurait été l'un des cinquante pasteurs qui auraient refusé d'être représentés dans le Conseil formé par la ville de La Rochelle, quand elle résolut de se défendre.

Thierri ou Thierry, paraît pour la première fois en Bretagne, comme pasteur de Vieillevigne, en 1584. Il y était probablement venu de La Rochelle, où il s'était réfugié à diverses époques, et où il avait dû être en rapport avec les autres réfugiés, notamment avec ceux de Vieillevigne, qui, en raison du voisinage, se retiraient dans cette ville plutôt qu'à Blain, dès que la persécution sévissait. Il serait alors le même que *Robert Thierry*, d'abord pasteur à Thairé, et qui paraît à La Rochelle de 1572 à 1574, de 1577 à 1579, de 1581 à 1582 et de 1585 à 1589. En effet, Thierry, de Vieillevigne, se réfugia à La Rochelle en 1585, avec plusieurs de ses paroissiens, qui formèrent dans cette ville une Église à part, une Église bretonne desservie par lui et par Louveau jusqu'en 1587, et de 1587 à 1589 par lui seul. Elle se réunissait dans le temple de Sainte-Marguerite et dans celui de Saint-Yvon. Dans les premiers mois de 1589, Oyseau, pasteur de Nantes, l'aida dans son ministère, mais dans la suite Thierry resta seul au moins jusqu'à la fin de cette année, après laquelle on perd ses traces. Les dimanche et lundi 2 et 3 avril de cette année, on fit la Cène dans

l'Église bretonne réfugiée, et le roi de Navarre y assista et communia. Dans cette hypothèse, qui semble plus que probable si l'on rapproche le récit de Crevain de l'ouvrage de M. P. S. Callot : « *La Rochelle Protestante*, etc., etc., » Thierry de Vieillevigne aurait épousé, le 1er juin 1574, Perrette Chabot. Il mourut probablement en 1591.

Vinais, mentionné par Crevain, sans indication d'Église, doit être venu en Bretagne au commencement de 1572 ou peu avant. En effet, voici ce que dit Crevain : « Si on avait les actes du Synode de Pontivy (mi-mars 1572), on y trouverait la vocation ou désignation de quelques nouveaux pasteurs comme de Cherpon, *Vinais*, Gric et Thierry, etc. » Ailleurs, il cite Louveau, et dit que trois des premiers pasteurs de Bretagne avaient changé volontairement de province avant la Ligue, savoir : Baron, Boisseul et *Vinais*. Il ne parle nulle part d'une Église de Bretagne à laquelle ce pasteur aurait été donné. Aussi ne savons-nous de ce personnage presque rien que son nom.

---

## LISTE DES SYNODES PROVINCIAUX

### TENUS EN BRETAGNE AU XVIe SIÈCLE

1 Caen, 17 juin 1560 [1].
2 Châteaubriant, 10 sept. 1561.
3 Rennes, décembre 1561.
4 Ploërmel, octobre 1562.
5 Roche-Bernard, 23 fév. 1563.
6 Ploërmel, septembre 1563.
7 Ploërmel, février 1565.
8 Vitré, 1566.
9 Roche-Bernard, 1568.
10 Blain, 1570.
11 Pontivy, (mi-mars) 1572.
12 à (lieu non indiqué), 1576.
13 Vitré, 26 décembre 1577.
14 Blain, (automne) 1578.
15 Roche-Bernard, (fin de l'année) 1579.
16 Blain, 1581.
17 Vitré, 1582.
18 Josselin, juillet 1583.
19 Roche-Bernard, octobre 1584.

[1] Le Synode national de Paris (mai 1559), avait arrêté que le ministre de Rennes se rangerait à la Normandie ou au Poitou pour les Synodes provinciaux, en attendant qu'il y eut en Bretagne plus grand nombre d'Eglises et de pasteurs. C'est en exécution de cet arrêté que la Bretagne fut représentée au Synode provincial de Caen, qui, à la rigueur, est pour la Bretagne son premier Synode provincial.

# RÉSUMÉ ANALYTIQUE

## LIVRE I

### DE L'ORIGINE DE LA RÉFORMATION A LA SAINT-BARTHÉLEMY

### 1518-1572

### I

#### 1518-1558

Première apparition de la Réformation en Bretagne. — La Bible d'Olivetan. — Le Parlement. — Les Psaumes traduits par Marot. — Les persécutions. — Premiers martyrs. — Le duc d'Etampes, sa femme. — Madame de Cany. — Première réunions. — Influence de l'Eglise de Genève. — Solidarité des Églises. — Injonction du Parlement de Rennes contre les Réformés..... 1-9

### II

#### 1558-1559

Dandelot, son caractère, sa conversion, son voyage. — Gaspart Carmel. — Loiseleur de Villiers. — Premières prédications. — Nantes. — Blain. — Isabeau de Navarre. — La Roche-Bernard. — Le Croisic. — Careil. — Tentative d'assassinat. — L'Évêque au Croisic. — Maison assiégée. — Fuite à Careil. — Loiseleur va en Normandie. — Dandelot accusé, emprisonné. — Sa faiblesse, son repentir. — Origine des Églises de Rennes et de Vitré. — Renée de Rieux. — Grandes familles favorables à la Réforme en Bretagne.... ..... 9-24

### III

#### 1559-1560

Pierre Legendre. — Bonneau. — Mathurin Lhoumeau. — Jean de La Lande emprisonné. — Cène célébrée à Rennes. — Premier Synode national. — Dufossé y assiste pour la Bretagne. — Décision au sujet de la Bretagne. — Deuxième Cène à Rennes. — Troubles. — Dugravier retourne à Rennes. — Dubois est chargé de Vitré. — Progrès et persécutions. — Patience des victimes. 25-32

### IV

#### 1560-1561

Réaction contre les Guise. — Les partis. — Conjuration d'Amboise organisée à Nantes. — Part des Protestants bretons dans l'entreprise. — Agitation à Ren-

nes, à Nantes. — Lettres du duc d'Etampes à la reine. — Rigueurs des Guise contre les Réformés après l'affaire d'Amboise. — Prédications contre les Réformés. — Nouveaux troubles à Rennes. — Le duc d'Etampes achète un nouveau Testament. — Projet d'organisation des Réformés bretons.— Placards à Nantes. — Réunions secrètes en différents lieux de la province. — Envoi de la confession de foi et lettre d'envoi au sénéchal. — Edit de Romorantin. — Accroissement de la Réforme. — Haine contre les Réformés, entretenue et excitée par les prêtres. — Emeute à Rennes. — Dugravier va en porter plainte au duc. —Lutte du sénéchal et de l'abbé de Rillé. — Les prisonniers Protestants envoyés à Nantes.... ..... ..... 33-50

## V

### 1560-1561

Etats généraux. — Requête de l'amiral. — Demande d'un Concile. — Fixation de nouveaux Etats. — Dugravier à Nantes. — Prédications. — Découverte de réunions secrètes à Nantes. — Occasion de cette découverte. — Interrogatoires. — Précieux détails sur l'Eglise de Nantes. — Lettre de l'évêque de Nantes au cardinal de Lorraine. — Lettre de M. de Bouillé au roi. — Comment le peuple voyait les Réformés, et comment ceux-ci se soutenaient entre eux. — Les princes de Bourbon se préparent à venir aux Etats. — La « ratonière » du cardinal de Lorraine. — Maladie du roi. — Rage des Guise. —M. de Bouillé écrit à la reine.—Flatteries et accusations à l'occasion de la mort du roi. — Réunion des nouveaux Etats. — Demande de Coligny. — Permission à la douairière de Rohan. — Martyr à Rennes. ..... 51-66

## VI

### 1561-1562

Nouvelle politique. — Espoir des Réformés. — Troubles à Rennes. — Le Triumvirat. — Lettre du cardinal de Lorraine à Diane de Poitiers. — Agitation à Rennes par les prédicateurs. — Agitation à Nantes. — Edit de juillet. — Louveau en Bretagne. — Bachelard à Nantes. — Importance de cette Eglise. — Différents lieux de réunions dans la ville et dans le voisinage. — Libraire emprisonné. — Mort de madame Dandelot, de la maison de Rieux. — Emeute à Nantes. — Lettre du duc de Rohan au duc d'Etampes au sujet des assemblées de Nantes. — Premier Synode provincial à Châteaubriant. — Colloque de Poissy. — Ce que les Guise voulaient en faire. — Ce qu'il fut. — La Roche-Bernard. — Guérande. — Le Croisic. — Piriac. — Publication de l'édit. — Cène et culte en plusieurs lieux. — Deuxième Synode à Rennes. — Emeute à Nantes. — Incendie du pressoir. — Enquête. — La ville envoie une députation au duc..... ..... 66-84

## VII

### 1562-1563

Edit de janvier. — Développement de l'Eglise du Croisic. — Lettre M. de Bouillé au duc d'Etampes au sujet de l'édit. — Plaintes de Dandelot à la Cour sur la

conduite des juges à Nantes. — Massacre de Vassy. — Immense impression chez les catholiques et chez les Réformés.—Union des Églises sur l'initiative de celle de Paris.— Elles se préparent à la résistance.—Tentatives d'assassinat à La Roche-Bernard. — Jeûnes et prières. — Secours. — Guise maître à Paris. — Les Protestants s'organisent. — Appel de l'étranger fait d'abord par le parti des Guise. — Nouveau massacre à Sens. — Prise d'Orléans. — Réaction protestante en Bretagne. — Consécration de La Favède. — Brisement des statues en divers lieux, Guérande, Dinan. — Livres saisis à Nantes. — Le pasteur Baron au Croisic. — Arrêt du Parlement de Paris qui met les Réformés hors la loi. — Préparatifs de guerre. — Dandelot en Allemagne. — Conférence au château de Nantes entre les pasteurs et quelques docteurs catholiques. — Baptême de Marie de Luxembourg. — Communion à La Roche-Bernard. — Crainte des soldats. — Louveau les harangue. — Les Protestants vont à Orléans. — Le duc d'Etampes essaye de maintenir ceux qui restent dans la province. — Lettre de Louveau au duc. — M. de Bouillé désarme les Protestants. — Expulsion des suspects à Nantes. — Conversion de plusieurs Protestants à Nantes. — Rassemblement Protestant aux alentours de cette ville. — Edit qui expulse les pasteurs sous quinzaine. — Expédition du duc d'Etampes en Normandie. — Quelques mouvements à Nantes en son absence. — Correspondance de Lemaire avec le duc. — Réunion à Blain des Protestants qui s'y étaient réfugiés. — Danger de Louveau. — Synode à Ploërmel. — Assemblée à Nantes. — Assemblée politique aux environs. — Processions à Nantes à l'occasion de la prise de Rouen. — Les Réformés continuent de se réunir à Blain, à Châteaubriant et en d'autres lieux, à la grande inquiétude des catholiques. — Bataille de Dreux.— Louveau à La Bretesche. — Corsaires à l'embouchure de la Loire. — Rassemblements Protestants. — Plaintes des Protestants contre M. de Sanzay le fils. — Etat général des Eglises à cette fin d'année..... ..... 85-118

## VIII

### 1563-1564

Assassinat du duc de Guise. — Synode à La Roche-Bernard. — Ses décisions au sujet de plusieurs Églises. — Quelques nouvelles Églises. — Dugravier chargé d'écrire l'histoire des Églises de la province. — Statistique des Églises, d'après ce Synode. — Négociations pour la paix. — Edit d'Amboise. — Martigues reçoit provision du gouvernement de Bretagne. — Les Réformés prêtent leur concours pour reprendre le Hâvre. — Familles protestantes à Blain, à Sion. — Meurtre d'un prêtre. — Synode national à Lyon. — Mesures relatives à la Bretagne. — Violences en Bretagne contre les Réformés. — Nouvel édit (août), résistance des Parlements à l'enregistrer. — Déclaration de la majorité du roi. — Le duc d'Etampes propose de laisser leurs armes aux riverains. — Nouveau Synode à Ploërmel. — Efforts qu'il fait pour pacifier La Roche-Bernard. — Lieu de culte assigné à Liffré pour les Protestants de Rennes. — Assassinat du vicaire d'Hierio, près Nantes, par deux Réformés. — On n'ose amener les coupables à Nantes. — Mesures contre le débarquement présumé des Anglais.— Mauvaises dispositions des habitants de Nantes à l'égard des soldats. — Concession en faveur des Réformés de Châteaubriant. — Retrait de la garnison qui leur avait été imposée..... 118-133

## IX

### 1564-1567

Déclaration restrictive de l'édit. — Familles protestantes à Blain. — Démarches des Protestants de Nantes pour avoir un lieu de culte. — Calme relatif pour les Protestants. — Réaction de la part des catholiques. — Déclarations restrictives de l'édit. — Nouvelle manière de commencer l'année. — Premières trames qui préparent la Saint-Barthélemy. — Entrevue de Roussillon, d'Avignon. — Projet de marier Charles IX avec Elisabeth d'Angleterre. — Mort du duc d'Etampes. — Martigues le remplace. — Instances pour faire changer le lieu de culte de ceux de Rennes. — Lettre de la reine à Martigues pour l'engager à imiter son oncle. — Requête au Parlement de la part de ceux de Nantes que l'ordonnance de Charles IX avait libérés de l'amende, mais qui ne l'étaient pas encore. — Rencontre de la Cour d'Espagne et de celle de France à Bayonne. — Opinion du duc d'Albe. — Ordonnance de Martigues contre les écoles et le chant des Psaumes. — Le roi et sa mère à Nantes, puis à Châteaubriant. — La messe rétablie à Blain. — Synode national à Paris. — Réponse au récit de Benoit de la Conférence de Nantes. — Le roi essaie de rapprocher les Châtillon et les Guise dans l'assemblée de Moulins. — Cette assemblée déclare nulle la promesse de mariage du duc de Nemours à Françoise de Rohan. — Edit de Moulins. — Henri de Rohan épouse Françoise de Tournemine. — Synode provincial à Vitré. — Les Protestants de Nantes prennent leur lieu de culte au Plessix-la-Musse où il y eut un temple en 1567. — Les Réformés s'adressent aux princes allemands pour qu'ils agissent en leur faveur. — Les deux partis s'observent..... 134-150

## X

### 1567-1570

Les chefs des Réformés sont d'avis de prendre les armes. — Martigues à La Roche-Bernard. — Quelques détails sur le Consistoire de cette Église. — Synode national à Verteuil. — Tentative d'enlever le roi, manquée. — Requête contre les Guise. — Déclaration des motifs de la prise d'armes. — Lanoue s'empare d'Orléans. — Les Réformés de Nantes fuient à Blain. — Bataille de Saint-Denis. — Les Protestants paient leurs auxiliaires. — Les Réformés de Nantes insultent les religieuses des Couëts. — Paix de Longyumeau (Malassise). — Synode à La Roche-Bernard. — Dandelot lève des troupes en Bretagne. — Choc avec les troupes de Martigues. — Edit de septembre. — Le Parlement de Rennes et un de ses membres. — Dangers à La Roche-Bernard. — Transfert de son collége. — Violences en Bretagne. — Jeûne à Blain. — Bataille de Jarnac. — Le Parlement de Rennes et ceux de ses membres qui sont accusés d'être de la religion. — Mort de Dandelot. — Combat de La Roche-Abeille. — Prédications nombreuses à Blain. — Edit contre les membres Protestants du Parlement. — Bataille de Moncontour. — Mort de Martigues. — Le pasteur Mahot et le sieur de Beaufort..... 150-170

## XI

1570-1572

Arrêt du Conseil qui supprime treize offices de conseillers Réformés. —Le Parlement réclame en faveur de deux d'entre eux. — Montpensier remplace Martigues. — Succès de Lanoue. — Sa blessure. — Amputation du bras. — Succès de Pontivy (René de Rohan). — La bataille d'Arnay. — Le duc fait penser à la paix. — A Nantes, on s'oppose à la paix ou du moins à ses suites. — Paix de Saint-Germain. -- Elle assigne aux Réformés pour lieux de culte les fauxbourgs de Becherel et de Carhaix. — Lettre de Montpensier aux Etats. — Arrêt de la Cour de Rennes qui fait biffer les procédures contre les officiers de la Cour accusés d'être de la religion.— Edit contre les écoles, colléges et libraires Réformés. — La Cour reprend avec plus de suite l'accomplissement de ses plans. — Le cardinal de Châtillon est chargé de négocier le mariage du duc d'Anjou avec Elisabeth d'Angleterre. — Synode national à La Rochelle. — Quelques Églises relevées. — Celle de Blain florissante. — Nouvelles manœuvres pour endormir les Réformés. — Lettre de l'amiral aux habitants de Nantes. — Autre lettre du même relative aux menaces des Guise..... 170-183

---

# LIVRE II

DU MASSACRE A L'ENREGISTREMENT DE L'ÉDIT DE NANTES.

1572-1600

## I

1572-1573

Préparatifs du massacre. — Bienveillance affectée envers les Réformés. — Synode provincial à Pontivy. — Ses décisions. — Inquiétude de l'Espagne et du Pape à cause des faveurs faites aux Réformés. — Synode national à Nîmes. — Arrivée et mort de la reine de Navarre. — Commissaires de l'édit de Nantes. — L'amiral attiré à la Cour. — Mariage de Henri de Navarre avec Marguerite, sœur du roi. — Le massacre et ses suites pour la Bretagne. — Tentative de fuite de Louveau de Dugravier. — Préparatifs pour une nouvelle guerre. — Lanoue à la Cour. — D'abord refusé puis reçu à La Rochelle. 185-197

## II

1573-1575

Louveau en Angleterre. — Premier emploi des soldats comme convertisseurs, à Sion. — Lanoue chef des Rochelais. — Siége de La Rochelle. — Les réfugiés à Jersey. — Lanoue quitte La Rochelle à l'approche de Montgommery. —

Délivrance de La Rochelle. — Paix de l'édit de Boulogne. — Réunion à Montauban. — Assemblées politiques de Réformés. — En prévision d'une nouvelle guerre. — Lanoue vient à La Rochelle. — Il s'explique et fait activement ses préparatifs. — Premiers succès. — Inquiétudes et mesures de la Cour. - Montgommery se recrute en Bretagne. — Maladie du roi. — Il nomme sa mère régente et meurt. — Montgommery pris et décapité. — La reine-mère essaie de tromper Lanoue. — Trève de deux mois. — Évasion et abjuration du prince de Condé.— Assemblée politique de Milhau.—Tentative des cadets nobles en Bretagne.— La reine essaie d'acheter Lanoue.— Le nouveau roi se décide à la guerre contre les Réformés.— Siége de Lusignan, glorieux pour le baron de Frontenay. — Mort du cardinal de Lorraine.... 197-205

## III

### 1575-1576

Quelques réunions à Piriac. — Plaintes du Parlement. — M. de La Hunaudais, deuxième lieutenant-général. — Mort et sépulture de Henri de Rohan. — Mort de sa fille. — Mariage de René de Rohan. — Lettre de M. de Bouillé, relative à la saisie des biens des Réformés. — Fuite du duc d'Alençon. — Trève et préparatifs de paix. — Le roi de Navarre se sauve. — Préparatifs pour et contre. — Le roi de Navarre abjure à Saumur. — Les Allemands viennent au secours des Réformés. — Paix de Loches ou de Mai, avantageuse, le roi désavouait la Saint-Barthélemy et en réhabilitait les principales victimes. — L'édit n'est enregistré en Bretagne que sous réserve. — Opposition de l'université de Nantes. — Réunion des Réformés au logis du Bois-du-Lierre. — Avis que la paix ne sera pas durable. — Zèle et activité de Guineau. — Le fils de Dandelot à Vitré. — Synode provincial en Bretagne. — Inquiétudes de M. de Bouillé. — Les Etats de Bretagne assignés au 25 septembre. — Les Etats généraux le 1er novembre à Blois. — Lanoue à la Cour, intercède pour l'Église de Nantes.— Quelques baptêmes à Vitré. 205-217

## IV

### 1576-1579

Première organisation de la Ligue. — Réunion des Etats à laquelle ne prennent part ni Navarre, ni Condé, ni Damville. — Décision des Etats contre les Réformés, malgré les députés de Bretagne. — Le roi se fait chef de la Ligue. — Effets de cette décision en Bretagne. — Tentative de fuite de Louveau. — Le chapitre de Nantes entre dans la Ligue. — Bec-de-Lièvre entre au Parlement. — Courage de Louveau. — Troïlus de Mezgouez et son expédition. — Reprise des hostilités. — Colladon à Vitré, ville de refuge. — Le culte continue à La Roche-Bernard. — Ajournement de quelques Protestants. — Nouvelle paix, édit de septembre. — Troubles à La Roche-Bernard. — Synode provincial à Vitré. — Ses décisions. — Mort du seigneur de Sion. — Synode national à Sainte-Foy. — Allusion à la Bretagne. — Lettre du roi de Navarre. — Lettre du duc de Montpensier ordonnant l'observation de la paix. — Partage de la Bretagne en trois classes. — Intrigues diverses en Bretagne. — Synode provincial à Blain. — Ses décisions..... 218-233

## V

### 1579-1584

émission du conseiller Bec-de-Lièvre. — Traité de Nérac. — Événements religieux à La Roche-Bernard, à Rennes, à Montaigu. — Synode national à Figeac. — Provincial à La Roche-Bernard. — Craintes pour Dinan. — Siége de Montaigu. — Divorce de Françoise de Rohan. — Reprise de la guerre. — Nouvelle paix de Blois (Le Fleix). — Sainte Cène à La Roche-Bernard. — Assemblée générale de Montauban. — Synode de La Rochelle. — Colloque de Blain. — Plaintes du clergé de Nantes contre le sieur de La Musse. — Etat des Églises du Croisic, de Rennes, de Vitré. — Assemblée générale de Saint-Jean-d'Angély. — Ses plaintes. — Plainte contre M. de La Hunaudais. — Colloque au Cerisier. — Mercœur, gouverneur de Bretagne. — Synode national à Vitré. — Synode provincial à Josselin. — Colloque à Vitré. — Assemblée politique à Blain. — Assemblée mixte à Nantes. — M. de La Musse et la Chambre des comptes. — Le roi de Navarre refuse l'alliance de l'Espagne..... 233-250

## VI

### 1584-1588

Organisation de la Ligue. — Etat des Églises, représentées à Montauban. — Synode à La Roche-Bernard. — La Ligue et l'Espagne. — La Ligue d'après les contemporains. — Premières mesures de la Cour contre les ligués. — Craintes qu'ils inspirent en Bretagne. — Violences à La Roche-Bernard. — Le roi fait la paix avec les ligués. — Edit de juillet. — Excursions et tentatives de fuite de Louveau. — Excursions de Mercœur. — Condé le poursuit. — Le Parlement contre les Réformés. — Aggravation de l'édit. — Les Bretons réfugiés à La Rochelle. — Prise et déroute d'Angers. — Guerre par les écrits. — Glorieuse et funeste escarmouche près de Saintes. — Catéchisme général à La Rochelle. — Prise du château de Blain. — Le roi de Navarre appelle les Allemands. — Pourparlers avec Henri III. — Le Parlement et les réunions des Réformés. — Vaine conférence de Saint-Bris. — Chapitre de l'ordre du Saint-Esprit, à Paris. — Nouvel arrêt du Parlement de Rennes. — Les étrangers amenés par les deux partis. — Plaintes de La Hunaudais au Parlement de l'enlèvement de catholiques. — Réunion des réfugiés bretons à La Rochelle. — Mesures du Parlement contre les Réformés. — Les Réformés vont à la rencontre des Allemands. — Bataille de Coutras. — Ses suites. 250-271

## VII

### 1588-1589

Nouvelle assemblée des ligueurs à Nancy. — Nouvelles décisions. — Mort du prince de Condé. — Emeute à Paris. — Fuite du roi. — Edit d'union. — Persistance des Bretons à La Rochelle. — Les Etats généraux convoqués pour le mois d'octobre. — Accord de Mercœur et du Parlement. — On se

prépare du côté des Réformés. — Henri de Navarre escarmouche jusqu'aux portes de Nantes. — Il essaie de s'emparer de l'embouchure de la Loire. — Le Parlement hésite à donner à leurs héritiers catholiques les biens de ceux qui s'étaient réfugiés à La Rochelle. — Etats à Blois hostiles aux Réformés. — Assemblée des Protestants à La Rochelle. — Le roi de Navarre, protecteur des Eglises. — Assassinat du duc de Guise. — Prise de Niort. — Les Bretons à La Rochelle continuent d'observer la discipline. — Présentation au roi du cahier du Tiers aux Etats de Blois. — La reine-mère meurt. — Le roi de Navarre tombe malade en Bretagne. — La Ligue redouble d'audace, et le roi laisse pressentir qu'il traiterait avec Henri de Navarre. — Cette alliance apparaît de plus en plus inévitable. — Le Parlement de Bretagne agit contre Mercœur. — Mercœur agit de son côté. — Sédition à Rennes. — Montbarot obligé de se rendre. — Mornay traite avec le roi pour Henri de Navarre. — Le roi blâme les habitants de Rennes d'avoir laissé faire ce qui a eu lieu chez eux. — Le prédicateur Le Bossu. — Le Parlement se prononce dans le même sens que le roi. — Le roi de Navarre communie avec les Réformés bretons de La Rochelle. — Le Parlement ôte à Mercœur le gouvernement de Bretagne. — Le roi nomme le comte de Soissons à la place de Mercœur. — Traité et rencontre des deux rois. — Union contre la Ligue. — Ecrits de Mornay en faveur de cette union..... 272-288

## VIII

### 1589-1591

Vitré assiégé par les ligueurs tient ferme. — Blain échappe aux ligueurs. — Le capitaine Legoust. — Détails sur ce personnage. — Le comte de Soissons pris et mené prisonnier à Nantes. — Le prince de Dombes le remplace. — Evasion de Soissons. — Vitré secouru. — Rentrée à Rennes d'une partie de ce secours. — Nouvelle tentative de Mercœur sur Rennes. — Dombes arrive dans cette ville. — Mort de Henri III. — Mornay s'empare du roi de la Ligue. — Rennes et le Parlement restent fidèles. — Dombes reconnaît Legoust. — Quelques dissensions parmi les royalistes. — Dombes prête serment au roi. — Diverses escarmouches entre les royalistes et les ligueurs en Bretagne. — Châteaubriant et Saint-Malo perdus pour le roi. — Les deux Parlements. — Mort du roi de la Ligue. — Les Espagnols en Bretagne. — Le libraire Avenel — Prise de Blavet par Mercœur. — Passe-temps de la noblesse. — Tentative d'enlever Vitré par trahison. — Lettre de Du Goust à ceux de Nantes. — Inutiles démarches de Mercœur auprès des Malouins. — Tristes exploits des deux partis. — Différents siéges de petites villes en Bretagne. — Mort du marquis de La Musse. — Mort du pasteur Perruguet. — Ambassade du roi de Navarre, en Angleterre. — Mercœur convoque à Nantes les Etats de Bretagne. — Quelques-unes de leurs décisions. — Siége de Lamballe. — Blessure et mort de Lanoue..... 288-316

## IX

### 1591-1594

Diverses petites expéditions, généralement défavorables à Mercœur. — Saisie du temporel de l'évêque de Saint-Malo. — Mercœur prend La Bretesche et vient assiéger Blain. — Prise de cette place. — Montbarot et sa femme à Rennes.

— Histoire de quelques-uns des captifs pris à Blain. — Mariage du sieur de La Musse. — Arrêt du Parlement concernant le carême. — Attaques de différentes petites villes de Bretagne. — Montmartin défend Vitré. — Première mention du pasteur Parent. — Mornay essaie des négociations pour la paix avec Mercœur. — La noblesse et le Parlement la désirent aussi. — Mémoire de Mornay sur l'état de la province de Bretagne. — Aumont s'avance enfin pour remplacer Montpensier. — Premiers indices de l'intention du roi de changer de religion. — Préparatifs de l'assemblée de Mantes. — Annonce de la conversion du roi. — Trève en Bretagne. — Mal observée par Mercœur. — Violée par Fontenelle et La Megnane. — Mariage du sieur de La Musse à Vitré. — Mésintelligence entre Mercœur et don Juan d'Autriche. — Aperçu de l'état de quelques Églises de Bretagne. — Anglais et Espagnols appelés en Bretagne par les deux partis. — Démarches en Allemagne pour les Réformés. — Les négociations avec Mercœur traînent en longueur. — Projet de Mornay contre Saint-Nazaire. — Prise de Lyon. — Sacre du roi. . 16-344

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

Imprimerie nantaise Étiembre et Plédran, quai Cassard, 5.

Stanford University Libraries
3 6105 008 432 499

BR
372
B7V3
v. 1

Stanford University Libraries
Stanford, California

Return this book on or before date due.

NOV 26 1991 -ILL